COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

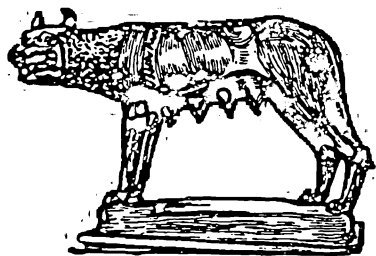
CICÉRON

CORRESPONDANCE

TOME I

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT
PAR
L.-A. CONSTANS

CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1962

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique qui a chargé M. René Durand d'en faire la révision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. L.-A. Constans.

Première Edition 1934

INTRODUCTION

La Correspondance de Cicéron est, parmi tous les monuments de la littérature ancienne, un de ceux qui sont le plus capables de retenir l'attention du public lettré : outre que sa valeur littéraire la met, à coup sûr, au même rang que la Correspondance de Madame de Sévigné ou de Voltaire, elle constitue, pour l'historien des dernières années de la République romaine, une mine incomparable de renseignements de tout ordre. Une édition et une traduction nouvelles d'une pareille œuvre répondent certainement à un besoin. Les traductions qui en ont été publiées, presque en même temps, il y a une centaine d'années, par J. V. Le Clerc dans ses *Œuvres complètes* de Cicéron, et par de Golbery dans la collection Panckoucke ne font que reproduire, sauf corrections ou modifications de détail, la traduction des *Lettres à Atticus* par l'abbé Mongault et celle des *Lettres Familières* par l'abbé Prévost, — ouvrages fort estimables à l'époque où ils ont paru, mais qui ne sauraient satisfaire les exigences d'un lecteur moderne, et qui ont d'ailleurs le tort de se fonder sur une vulgate médiocre. La traduction de la collection Nisard, parue en 1841, ne s'est pas contentée de reproduire les traductions du XVIII[e] siècle ; l'effort et ses résultats sont

loin d'être sans mérite ; mais l'incontestable élégance du tour est trop souvent obtenue aux dépens de l'exactitude ; de plus, le texte latin reste fort en deçà de ce qu'on est en droit d'exiger aujourd'hui. Depuis les dernières années du XIXe siècle, les travaux de Mendelssohn pour les lettres *ad Familiares*, ceux de Lehmann, d'O. E. Schmidt, de Sjögren pour les lettres à Atticus. Quintus et Brutus, ont fait faire de très sensibles progrès à la critique ; notre édition en a profité ; nous avons essayé en outre de contribuer nous-même, dans la mesure de nos moyens, à quelque nouveau progrès. Quant à la traduction, nous aurions voulu qu'elle fût capable de satisfaire à la fois le grand public éclairé et les philologues : entreprise difficile, à laquelle nous avons eu souvent conscience de demeurer inférieur ; le lecteur jugera dans quelle mesure notre ambition a été remplie.

La révision prévue par les statuts de l'Association Guillaume Budé a été confiée à M. René Durand, professeur honoraire à la Sorbonne. Il a dépensé dans cette tâche ingrate des trésors de science et de dévouement amical. Nous seul sommes à même d'en mesurer le prix ; qu'il nous soit permis du moins de dire publiquement à notre cher et vénéré maître notre affectueuse gratitude. Nous avons consulté avec fruit notre collègue et ami M. H. Lévy-Bruhl, professeur à la Faculté de Droit, sur les plus délicats des problèmes juridiques que soulève l'étude de la Correspondance. M. Cayrel, membre de l'École de Rome, a revu pour nous à la Bibliothèque Vaticane certaines de nos lectures du *Pal.* 598. L'Association G. Budé et l'Académie

des Inscriptions ont bien voulu nous procurer une reproduction photographique de deux importants manuscrits de Florence. M. le Ministre de l'Éducation nationale et l'Institut de France nous ont facilité l'étude d'autres manuscrits en nous chargeant d'une mission à Londres et à Oxford. A tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre travail, nous adressons ici nos remerciements.

I. La publication des lettres de Cicéron dans l'antiquité.

L'ensemble de la Correspondance de Cicéron, tel qu'il nous a été transmis, compte — en y comprenant, comme on doit le faire, le *Commentariolum petitionis* — 931 lettres, parmi lesquelles un peu plus de 70 sont dues non à Cicéron, mais à ses correspondants. Cet ensemble, si considérable qu'il soit, est loin de représenter la totalité des lettres écrites ou reçues par Cicéron. Beaucoup ont été détruites, d'autres ont été négligées par les premiers éditeurs, enfin certains recueils publiés dans l'antiquité ne nous sont pas parvenus.

Du vivant même de Cicéron, on avait projeté, avec l'assentiment et sous le contrôle de l'auteur, la publication d'un choix de lettres. Le 9 juillet 44, Cicéron écrivait à Atticus : « Il n'existe point de recueil de mes lettres ; mais Tiron en a environ 70 ; et certes on devra t'en demander quelques-unes. Il faut que je les voie, que je les corrige ; alors seulement elles seront publiées[1]. »

1. *Att.*, XVI, 5, 5.

Nous ne savons pas si cette publication eut lieu, ni quelles étaient les 70 lettres qui étaient en possession de l'affranchi Tiron. On a supposé, mais sans preuves décisives, que c'étaient les lettres de recommandation qui composent le XIIIe livre des *Familières*[1].

Les lettres à Atticus. — Un passage de Cornélius Népos dans sa *Vie d'Atticus* nous apprend que l'ami de Cicéron possédait onze volumes des lettres que celui-ci lui avait écrites depuis son consulat jusqu'à la fin de sa vie. « Qui les lirait, ajoute Népos, n'aurait guère lieu de souhaiter une histoire suivie de cette époque[2]. » Il est probable que quelques contemporains d'Atticus ont été admis à l'honneur de dérouler les précieux volumes. Mais le recueil en onze *uolumina* ne fut pas publié tout de suite ni tel quel ; dans le recueil qui nous est parvenu, les lettres sont groupées en seize livres, correspondant à seize *uolumina.*

Il est difficile de préciser la date à laquelle les 16 livres *ad Atticum* furent publiés : certainement avant l'an 66 de notre ère, car, dans une lettre à Lucilius écrite environ cette année-là[3], Sénèque cite, avec référence à *Ciceronis epistularum ad Atticum liber I*, un passage de *Att.*, I, 16, 5 (lettre *XXII*). On a essayé de fixer un

1. Cf. Gürlitt, *De M. Tullii Ciceronis epistulis*, diss. Göttingen 1879 ; Id., *Die Entstehung der ciceronischen Briefsammlungen*, *Neue Jahrbücher*, VII (1901), p. 532 sq.

2. Corn. Nepos, *Att.*, 16 : *Eum (Atticum) praecipue dilexit Cicero, ut ne frater quidem ei Quintus carior fuerit aut familiarior. Ei rei sunt indicio praeter eos libros in quibus de eo facit mentionem. qui in uulgus sunt editi, XI uolumina epistularum ab consulatu eius usque ad extremum tempus ad Atticum missarum : quae qui legat, non multum desideret historiam contextam eorum temporum.*

3. Sen., *Ep.*, 97, 4.

terminus post quem, en observant[1] qu'Asconius, qui a publié son Commentaire des discours de Cicéron entre 54 et 57 après J.-C.[2], n'avait pas connu la Correspondance de Cicéron, car il ne l'utilise pas : en particulier, il n'utilise pas *Att.*, I, 2, 1 (lettre *XI*) à propos de la prétendue défense de Catilina par Cicéron lors du procès qui lui fut intenté en 65 ; mais cette argumentation est fragile[3]. Les arguments solides font également défaut pour prouver que les lettres à Atticus ont été publiées de bonne heure[4].

Le contenu du recueil en 16 livres était-il différent de celui du premier recueil ? Ce n'est pas impossible : en effet, tandis que, d'après Cornélius Népos, le recueil primitif allait « du consulat de Cicéron à sa mort », les onze premières lettres du livre I *ad Atticum* sont antérieures au consulat, et d'autre part la correspondance s'arrête au milieu de novembre 44. Mais il se peut aussi qu'on ne doive pas prendre à la lettre les termes de Cornélius Népos, et qu'ils ne soient qu'approximatifs.

Nous ne possédons aucune des très nombreuses lettres

1. Bücheler, *Rhein. Museum*, XXXIV (1879), p. 352 sq. ; cf. F. Leo, *Die Publikation von Ciceros Briefen an Atticus, Götting. Nachrichten*, 1895, p. 442 sq.

2. Après la mort de Claude (54) et alors que C. Cécina, mort en 57, vivait encore.

3. Cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie u. das Principat des Pompejus*, 3e éd., p. 22, note 1, et p. 592.

4. Que, par exemple, Domitius Marsus, mort sous Auguste, ait cité (cf. Qvint., VI, 3, 109) un mot de Cicéron à Atticus dans *Att.*, VIII, 7, 2, cela ne prouve pas qu'il ait connu directement la Correspondance : il a dû emprunter cette citation à un recueil de *dicta urbana* cicéroniens publié, sans doute, par Tiron (cf. Qvint., VI, 3, 5). — Pour Valère-Maxime (sous Tibère) et la lettre *Att.*, II, 19 *(XLVI)*, cf. la Note complémentaire pour la p. 249, l. 3.

adressées par Atticus à Cicéron[1]. Pourtant, Cicéron les conservait, comme en témoigne un passage d'une lettre écrite à Atticus le 18 mars 49 : « Arrivé ici (à Formies), j'ai déroulé le volume de tes lettres, que je garde cacheté et conserve précieusement[2]. » Sans doute les lettres d'Atticus n'ont-elles pas paru dignes d'être publiées ; mais peut-être aussi Atticus a-t-il fait le nécessaire pour empêcher une divulgation dont il pouvait craindre qu'elle ne compromît sa tranquillité, qui était la chose du monde à laquelle il tenait le plus.

Les lettres ad Familiares. — On a vu que, dès avant la mort de Cicéron, Tiron, son secrétaire intime, préparait une édition de sa Correspondance. Il gardait soigneusement copie des lettres que son maître adressait à ses amis[3] ; sans doute déjà s'occupait-il de les classer en *uolumina* d'après les noms des différents correspondants[4]. Après la mort de Cicéron, Tiron, qui vécut centenaire, poursuivit pieusement la tâche entreprise[5]. C'est lui qui doit être considéré comme l'auteur

1. On a essayé de reconstituer la correspondance d'Atticus d'après les lettres de Cicéron : S. Consoli, *T. Pomponi Attici epistularum ad Ciceronem reliquiae*, Rome, 1913 ; K. Springer, *Supplementum Tullianum : συναγωγή epistularum quae ad Ciceronianas annorum* 68-49 *spectant*, Charlottenburg, 1927.

2. *Att.*, IX, 10, 4 : *Nam cum ad hunc locum uenissem, euolui uolumen epistularum tuarum, quod ego <sub> signo habeo seruoque diligentissime.*

3. *Att.*, XIII, 6, 3 (45 av. J.-C.) : *Quod epistulam meam ad Brutum poscis, non habeo eius exemplum ; sed tamen saluum est, et ait Tiro te habere oportere.*

4. *Fam.*, XVI, 17 (à Tiron) : *Video quid agas : tuas quoque epistulas uis referri in uolumina.*

5. Il est possible que dans certains cas Tiron ait eu recours à des brouillons retrouvés dans les papiers de son maître ; mais la démonstration qu'on en a tentée en prétendant découvrir, dans certaines lettres, la juxtaposition de deux rédactions successives,

de la publication, en volumes séparés, des lettres de Cicéron à ses correspondants autres qu'Atticus. Là est l'origine de notre recueil *ad Familiares* : les titres des seize livres de ce recueil, tels qu'on les trouve dans les manuscrits et dans les citations des auteurs anciens, montrent assez que chacun de ces livres était un *uolumen* de lettres à tel ou tel personnage[1]. La publication eut lieu sous le règne d'Auguste ; la première citation d'une lettre *ad Familiares* se trouve chez Sénèque le Rhéteur, qui écrivait sous Tibère[2].

Les autres recueils. — Les 16 livres des *Familières* n'épuisent pas le nombre des *uolumina* qui furent publiés après la mort de Cicéron. Trois livres *ad Quintum fratrem* nous ont été transmis par les mêmes manuscrits auxquels nous devons les lettres à Atticus. Ces manuscrits contiennent aussi vingt lettres *ad M. Brutum* ; de plus, Cratander nous a conservé, d'après un manuscrit

demeure fragile. Cf. C. Bardt, *Hermès*, 1897, p. 264 sq., pour la lettre *Fam.*, V, 8 ; J. Schoene, *ibid.*, 1903, p. 316 sq., pour *Fam.*, V, 5 *(XVIII)*.

1. Le *Mediceus* ne désigne pas les différents livres par des numéros, mais les sépare les uns des autres par des subscriptions du genre de celles-ci : entre les livres I et II (f° 18 r°), *Marci Tulli Ciceronis epistolarum ad Publiu(m) Lentulum explicit, incipit eiusdem ad consulem Curionem feliciter* ; entre les livres II et III (f° 31 v°), *Marcus Tullius Cicero epistolarum ad Curionem consulem et caeteros explicit, incipit ad App. Claudium feliciter* ; etc... — Aulu-Gelle, *N. A.*, XII, 13, 21, citant la lettre *Fam.* IV, 4, dit : *In libro M. Tullii epistularum ad Seruium Sulpicium* ; et pour la lettre *Fam.*, X, 33 (*N. A.*, I, 22, 19) : *in libro epistularum M. Ciceronis ad L. Plancum et in epistula M. Asini Pollionis.* De même Nonius Marcellus, p. 83, 25, cite la lettre *Fam.*, IX, 20, 3, par : *Cicero ad Varronem epistola Paeti.*

2. Sen., *Suas.*, 1, 5 : citation de *Fam.*, XV, 19, 4. — Tite-Live paraît bien avoir utilisé (cf. *Per.*, 115) le récit de la mort de M. Marcellus fait à Cicéron par Servius Sulpicius dans *Fam.*, IV, 12.

aujourd'hui perdu, cinq autres lettres à M. Brutus ; Nonius, au IIIe-IVe siècle, en connaissait au moins neuf livres[1]. Les citations du même lexicographe révèlent l'existence de neuf livres de lettres à Hirtius, trois livres à C. Pansa, deux ou trois à Octave[2], deux à Q. Axius, deux à Marcus, fils de Cicéron, peut-être quatre à Pompée[3] ; d'après Macrobe[4], il y avait encore au moins deux livres de lettres à Cornélius Népos, et d'après Priscien[5] au moins deux livres de lettres à C. Licinius Calvus.

II. — La tradition manuscrite des lettres ad Familiares.

Nous ne saurions préciser à quelle époque — postérieurement au IVe siècle — s'est formé le recueil des 16 livres dits *ad Familiares*. Les mss. que nous possédons nous invitent à penser que ce recueil était dû à la réunion de deux volumes de huit livres chacun : en effet, si le *Mediceus* contient les seize livres, et sans leur affecter, en général, un numéro d'ordre, néanmoins, au haut du

1. L'authenticité des lettres de Cicéron à Brutus a donné lieu, depuis le XVIIIe siècle, à d'infinies discussions ; la question paraît aujourd'hui définitivement résolue dans un sens favorable. Pour plus de détails et pour la bibliographie, nous renvoyons au volume qui contiendra les lettres de l'année 43.

2. Nonius cite trois livres *ad Caesarem* et trois livres *ad Caesarem iuniorem* ; mais cf. Gürlitt, *Nonius Marcellus ü. die Cicerobriefe*, diss. Steglitz 1888.

3. L'existence en est contestée par Gürlitt, *o. c.* : les deux citations que fait Nonius, p. 455 Lindsay, sont empruntées à une lettre de Pompée que Cicéron a communiquée à Atticus et qui a été publiée avec les lettres *ad Atticum (Att.*, VIII, 11 D).

4. Macr., *Saturn.*, II, 1, 14.

5. Prisc., IX, 10, 54.

f° 134 r°, en tête du livre *ad Varronem* (livre IX) on lit la mention *liber I* ; d'autre part, comme on le verra, il existe à côté du *Mediceus* des manuscrits qui ne contiennent qu'une moitié du recueil, les uns les livres I à VIII, les autres les livres IX à XVI.

Le *Mediceus* ne donne pas de titre au recueil ; d'après les autres mss., le titre serait *M. Tullii Ciceronis epistolae* ou *Epistolae Ciceronis*. Le titre de *Epistolae familiares* a été donné au recueil par les premiers éditeurs de la Renaissance ; la dénomination *Epistolae ad familiares* apparaît pour la première fois dans l'édition de Robert Estienne de 1526.

Le Mediceus. — Il faut placer au tout premier rang des mss. qui nous ont transmis les lettres *ad Familiares* le fameux *Mediceus* 49, 9 (M), conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence[1]. On a cru longtemps, sur la foi d'une fausse tradition bibliographique[2], que ce ms. avait été découvert par Pétrarque. En réalité, si Pétrarque est, comme on le verra, l'auteur de la découverte des lettres à Atticus, il n'est pour rien dans celle des *Familières*[3].

Le *Mediceus* 49, 9 est sorti de l'ombre, dix-huit ans

1. Fac-similé du f° 1 dans CHATELAIN, *Paléogr. des class. lat.*, pl. XXXIV, 1°.

2. L'erreur, répandue d'abord parmi les érudits de la Renaissance, a été accréditée jusqu'à nos jours par une attribution aventureuse de BANDINI dans son *Catal. cod. lat. bibl. Mediceae-Laurentianae*, Florence, 1774.

3. La démonstration a été faite par A. VIERTEL, *Die Wiederauffindung von Ciceros Briefen durch Petrarca*, Königsberg, 1879, et G. VOIGT, *Die handschriftliche Ueberlieferung von Ciceros Briefen*, dans *Bericht ... der sachs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1879, p. 41 sq.

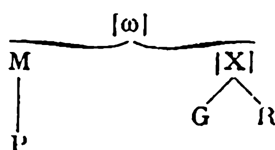
après la mort de Pétrarque, en 1392[1], dans les circonstances suivantes. Coluccio Salutati, chancelier de Florence, ayant appris qu'il existait dans le nord de l'Italie un recueil précieux de lettres de Cicéron, demanda à Pasquino de' Capelli, chancelier de Milan, de lui en faire faire une copie : il pensait aux lettres à Atticus découvertes par Pétrarque ; or, à quelque temps de là, il reçut la copie d'un recueil de lettres entièrement différentes : c'étaient les lettres *ad Familiares*. Cette copie, que jusqu'en 1879 on attribuait à Pétrarque, existe encore : c'est le *Mediceus* 49, 7 (P)[2]. Quant à l'original, qui était à Verceil[3], il fut transféré à Florence à une date indéterminée : la première mention qu'on en ait est dans les *Miscellanea* d'Ange Politien, publiés en 1489.

Le *Mediceus* 49, 9 est un beau ms. en minuscule caroline du ɪxᵉ-xᵉ siècle. Il contient les seize livres des *Familières*. Il porte des corrections de diverses mains : les unes (M[1]) ont été faites par les scribes eux-mêmes ; les autres (M[2]) ont été faites, à diverses reprises, aux xᵉ-xɪɪᵉ siècles ; les autres enfin (M[3]) sont postérieures à 1392, c'est-à-dire à la date où a été faite la copie destinée à Coluccio (P). Toutes les leçons que nous donnons du *Mediceus* 49, 9 ont été vérifiées par nous sur photographie.

1. Et non en 1389, comme on l'a écrit depuis Viertel et Mendelssohn. Cf. Novati, *Epistolario di Coluccio Salutati*, II, p. 386, note 1 ; G. Kirner, *Contributo alla critica del testo delle Ep. ad Fam.*, dans *Studi italiani di filol. classica*, IX (1901), p. 396 sq.
2. Fac-similé de deux fos dans Chatelain, *o. c.*, pl. XXXVI.
3. *Ab ecclesia Vercellensi*, dit Coluccio dans sa lettre de remerciement à Pasquino (publiée par Viertel, *o. c.*, p. 39-41, et plus récemment par Novati dans son édition critique de l'*Epistolario* de Salutati, tome II, p. 386). Cf. plus loin, p. 37, note 1.

La classe X. — La tradition que représente le *Mediceus* n'est pas unique ; pour les livres I à VIII d'une part, pour les livres IX à XVI d'autre part, il y a lieu d'utiliser des mss. qui ne procèdent pas de M. Ce sont, pour les huit premiers livres, le *Harleianus* 2773 (G), ms. du XII[e] siècle conservé au British Museum, et le *Parisinus* 17812 (R), également du XII[e] siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale[1] ; ils sont étroitement apparentés. Ces mss. sont loin d'avoir la valeur de M ; mais leur indépendance à son égard est attestée par le fait que, à deux reprises au moins, ils nous ont conservé un mot ou un groupe de mots omis par M.[2] Les mss. G et R ont été collationnés par Mendelssohn avec une scrupuleuse exactitude ; néanmoins, nous nous sommes imposé de les revoir l'un et l'autre pour un grand nombre de passages.

Les rapports que soutiennent entre eux les mss. servant à l'établissement du texte de *Fam.* I-VIII peuvent s'exprimer par le schéma suivant :



La classe Y. — Pour les huit derniers livres, trois mss. ont été jusqu'ici pris en considération concurrem-

1. Sur ces mss., cf. MENDELSSOHN, édition des *Ep. ad Fam.*, p. XVIII, avec les références aux études antérieures. Sur G, en dernier lieu, P. LEHMANN, *Sitzungsber. der Bayer. Akad.*, *Philos.-histor. Ableilung*, 1930, *Heft* 2, p. 22. Fac-simile d'un f° de *R* dans CHATELAIN, *o. c.*, pl. XXXV.

2. *Fam.*, IV, 12, 2 ei mitterem. Itaque medicos GR, omis par M ; V, 2, 7 scio GR, omis par M en fin de page. Cf. VII, 28, 3.

ment à M : le *Harleianus* 2682 (H), du British Museum, datant du XIe siècle[1] ; le *Berolinensis* 252 (F), autrefois *Erfurtensis*, ms. du XIIe-XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque de Berlin, qui contient seulement un fragment de XII, 29, 2, la lettre 21 du même livre, les lettres 78 et 79 du livre XIII, les livres XIV-XVI ; il est proche parent de H ; enfin le *Palatinus* 598 (D), de la Bibliothèque Vaticane, ms. de la seconde moitié du XVe siècle[2].

Les mss. DHF forment une classe (Y) distincte de celle que représente M, comme le prouve le fait qu'en plusieurs endroits[3] ils permettent de combler des lacunes de M ; mais l'autorité de M reste en général très supérieure.

Nous donnons les variantes de F d'après Mendelssohn ; celles de H et D ont été revues par nous à Londres et au Vatican ; cette collation s'est révélée particulièrement utile pour le ms. D*.

Le *Commentariolum petitionis*, la lettre *ad Octauianum* sont donnés par les mss. DHF ; jusqu'ici, on n'a utilisé que H et F ; il était logique et profitable de leur adjoindre D, comme pour les lettres *ad Familiares* : c'est ce que nous avons fait.

La classe Z. — A côté de ces deux classes de mss.,

1. Sur ce ms., cf. MENDELSSOHN, *Praef.*, p. XX ; ajouter aux références données par cet éditeur : L. C. PURSER, *Proceedings of the Royal Irish Acad.*, sec. ser., vol. II (Antiquities), 1879-88, p. 366 sq.
2. Voir, à la fin du volume, les NOTES COMPLÉMENTAIRES. Les renvois à ces NOTES, auxquelles les nécessités de la mise en page nous ont contraint d'avoir recours, seront faits désormais au moyen d'un astérisque.
3. Cf. *Fam.*, IX, 15, 1 ; 16, 7 ; X, 18, 2 ; 23, 5 ; XI, 13, 1 ; XII, 14, 3 ; XV, 2, 5.

il existe un certain nombre de mss. du xve siècle que Mendelssohn, après de longues hésitations, a écartés comme *contaminati*[1]. Déjà, il y a une trentaine d'années, G. Kirner avait démontré que cette condamnation n'était pas sans appel[2] : l'étude d'un des prétendus *contaminati*, le ms. 14761 de la Bibliothèque Nationale, que nous désignerons par la lettre V, nous a conduit à penser qu'il représente une troisième classe de mss. dont on doit tenir compte pour l'établissement du texte de *Fam.* IX-XVI et du *Commentariolum petitionis*[3].

La valeur de ce ms., qui date du xve siècle et a d'abord appartenu à l'abbaye de Saint-Victor, est particulièrement frappante à propos du *Commentariolum petitionis*, pour lequel nous ne disposons pas du *Mediceus*. Il suffira de parcourir notre apparat critique du *Commentariolum* (lettre *XII*) pour se rendre compte que V représente, en face de D et de HF, une tradition distincte, et que l'on retrouve en maint endroit, sous ses incorrections même, la leçon de l'archétype, plus sincèrement conservée, sinon que dans D, du moins que dans HF. Il y a des rapports certains entre le ms. d'où procède V et le *uetus liber, liber optimus* auquel Turnèbe a emprunté un certain nombre de variantes du *Commentariolum petitionis*[4] ; mais ils ne s'identifient pas l'un à l'autre. De même, l'ancêtre de V et celui de D, sans se con-

1. *Praef.*, p. XXVI sq.
2. G. Kirner, *o. c.*, p. 384 sq.
3. Pour la description du ms. et une discussion plus complète, voir notre article dans *Rev. des Ét. lat.*, 1930, p. 345 sq.
4. Turnèbe, *Aduersaria*, XXV, 4.

fondre, sont assez proches parents. Comme le *Commentariolum* n'existe pas dans M ni dans les mss. qui en dérivent, ce n'est évidemment pas à une « contamination » avec un de ces mss. que peuvent être dues les leçons propres à V : elles ne peuvent venir que d'un ms. étranger à la fois à D et à HF d'une part, à M d'autre part, et indépendant de ceux-là comme de celui-ci.

Pareille constatation nous invitait à ne pas négliger V pour les livres IX à XVI des *Familières*. De fait, ici encore son indépendance, soit vis-à-vis de M, soit vis-à-vis de la classe Y, apparaît en plusieurs endroits.

Il existe à la Bibliothèque Nationale un ms., le 7783, qui non seulement appartient au même groupe que V, mais en est, à tous égards, comme un double[1]. Un examen attentif montre qu'il ne s'agit pas de deux mss. dont l'un est copié sur l'autre, mais de deux copies d'un même modèle, et probablement dues au même copiste, sans doute un moine de l'abbaye de Saint-Victor. L'exemplaire de V nous ayant paru le plus soigné, c'est à lui que nous avons donné la préférence.

A côté de V et du *Parisinus* 7783, il faut placer deux autres mss. qui présentent comme eux une interversion caractéristique des lettres du livre XIII : ce sont le *Dresdensis* 112 et l'*Oxoniensis Canonicianus* 210*. Une collation faite par G. Kirner pour un passage du XIIe livre[2] l'avait convaincu que l'*Oxoniensis* était « un très mauvais manuscrit », nettement inférieur aux deux

1. Voir, sur ce ms., notre article de la *Rev. des Ét. lat.* précédemment cité.
2. G. Kirner, *o. c.*, p. 418 sq.

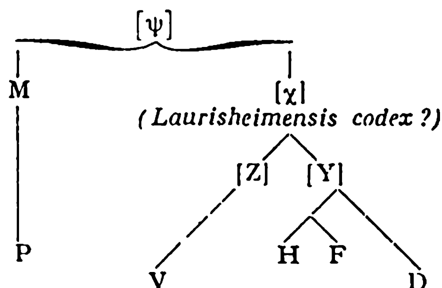
Parisini ; l'examen auquel nous avons procédé de notre côté, en particulier pour le livre XIII *ad Familiares* et pour le *Commentariolum petitionis*, nous a confirmé dans l'opinion que ce ms, tout en procédant de la même source que les *Parisini*, avec lesquels il s'accorde le plus souvent, avait fait beaucoup plus large accueil que ceux-ci à des corrections d'humanistes. Aussi ne mentionnons-nous ses variantes que par exception. Pour le *Dresdensis* 112, il nous est malheureusement demeuré inaccessible.

Un ms. d'Oxford, le *Corpus Christi* 283, a été rangé par Mendelssohn parmi ceux qu'il appelle *contaminati*. Il contient, aux f°s 37 v° à 45 v°, un petit nombre de lettres *ad Familiares* ; cette partie du ms. date du XIIIe / XIVe siècle. D'après la collation que nous en avons faite, il apparaît comme se rattachant non pas à Z, mais à Y, dont il est d'ailleurs un représentant des plus médiocres et tout à fait négligeable.

Comment se situent V et les mss. de son groupe par rapport à M et à DHF ? On a l'impression que la classe Z et la classe Y procèdent d'un ancêtre commun [χ] situé sur le même plan que M, mais que Z en est une dérivation plus directe. Il y a dans Y des corruptions dont Z nous témoigne que χ était exempt, ou qu'elles s'y trouvaient à un stade inférieur de développement*. Il convient d'ajouter que D, bien que postérieur de plus de trois siècles à H, représente une tradition nettement meilleure que HF ; en maint endroit, HF corrige, plus ou moins adroitement, là où D nous donne, souvent avec V, une leçon fautive mais sincère, et proche de la

leçon de l'archétype[1]. Par ailleurs, un grand nombre de lacunes sont propres à HF et ne se retrouvent pas dans VD.

Il est possible que l'ancêtre commun de Z et de Y soit un des mss. des Lettres de Cicéron que conservait, au xe siècle, la bibliothèque du couvent de Saint-Nazaire à Lorsch (Allemagne)[2]. Dans tous les cas, V laisse voir clairement que ce ms. χ dérivait d'un archétype qui lui était commun avec M. La preuve en est dans le fait singulier que V, à mainte reprise, conserve des bourdes de M[1] corrigées dans le *Mediceus* aux xe-xiie siècles (M[2])*. Ces bourdes remontent, nécessairement, à l'archétype. Cet archétype était écrit en *scriptura continua* : les traces de cette écriture sans séparation de mots sont nettement visibles dans V comme dans M, le même groupe graphique étant divisé ici d'une façon et là d'une autre.



Le schéma ci-dessus traduit les rapports des trois

1. Cf., par exemple : XV, 1, 8, fuga Eranam] fugae ranam M fugeranam VD fugeruntanam H fugerunt aman F ; XV, 11, 2, ipsos etesias MD[2] ipso se te sias VD[1] ipso se te scias HF.

2. Sur ces mss., cf. MENDELSSOHN, *Praef.*, p. VI et XXIII; GÜRLITT, *Zur Ueberlieferungsgeschichte von Ciceros ep. libri XVI*, *Jahrbücher f. cl. Philol., Suppl.* XXII, 1896, p. 512 sq. ; G. KIRNER, *o. c.*, p. 369 sq.

classes de mss. qui nous ont conservé les lettres *ad Familiares* IX-XVI, tels qu'ils nous paraissent s'établir le plus vraisemblablement.

On souhaiterait beaucoup pouvoir dire quelque chose de précis sur l'origine commune des mss. de la classe Z ; mais nous en sommes réduits aux hypothèses. Une lettre de Servat Loup, abbé de Ferrières (Loiret), écrite au mois de septembre 847 à Ansbald, moine du monastère de Prüm (Rhénanie), dit ceci : *Tullianas epistolas quas misisti cum nostris conferri faciam, ut ex utrisque, si possit fieri, ueritas exculpatur*[1]. Il y avait donc, au milieu du IXe siècle, un exemplaire des lettres de Cicéron à Ferrières, un autre à Prüm ; la formule *Tullianae epistolae* paraît indiquer les *Familières* plutôt que les lettres à Atticus ; mais s'agit-il des 16 livres, des livres I à VIII, ou des livres IX à XVI ? Une lettre écrite par Loup en 830 montre qu'à cette date il avait lu les lettres *Fam.*, I, 9 et V, 12 ;[2] le recueil de Ferrières contenait donc sûrement les huit premiers livres. C'est tout ce qu'il est permis d'affirmer.

Dans un catalogue de la bibliothèque de Cluny rédigé entre 1158 et 1161[3] sont signalés deux exemplaires des *Epistolae Ciceronis ad Publicum* (sic !) *Lentulum proconsulem et ad Curionem et ad Appium aliosque multos*, ce qui désigne soit un recueil complet des *Familières*, soit un recueil des huit premiers livres. Vers le même

1. Cf. *Lettres de Servat Loup*, publiées par G. Desdevises Du Dezert, p. 137 *(Bibl. de l'Ec. des Hautes Études*, fasc. 77, Paris, 1888).
2. Cf. MENDELSSOHN, *Praef.*, p. VI, n. 1.
3. DELISLE, *Le cabinet des manuscrits*, II, p. 458 sq.

temps, il existait un ms. des *Epistole Tullii* chez les moines de Saint-Victor de Marseille[1]. Pour qu'on y puisse voir un anneau de la chaîne qui aboutit aux deux *Parisini* 14761 (V) et 7783, copiés au xve siècle à Saint-Victor de Paris, il faudrait une mention plus explicite que le titre *Epistole Tullii*, qui désigne les *Lettres familières*, mais sans que nous puissions dire s'il s'agit du recueil complet, ou des livres I-VIII, ou des livres IX-XVI.

En tout cas, la preuve existe qu'il y avait au moyen âge, dans les couvents de France et d'Allemagne, des mss. des lettres *ad Familiares*, source probable des *codices transalpini* (X-ZY) qui représentent une tradition distincte de celle des *codices italici* (M).

Il règne encore beaucoup d'obscurité sur l'histoire de la formation des recueils partiels I-VIII et IX-XVI et du recueil complet I-XVI. On notera seulement qu'il existe pour certains passages des premiers livres deux fragments de manuscrits qui nous offrent un texte dont le caractère complexe n'est pas sans rapport avec celui du texte de V pour les livres IX-XVI. Le premier de ces fragments (S), qui appartenait au milieu du siècle dernier au Dr Freier, de Francfort-sur-l'Oder, est un ms. d'écriture saxonne paraissant du xiie siècle[2]. Il contient les lettres II, 1, 2, 3, 4 ; 17, 18, 19. Tantôt il s'accorde avec M, tantôt avec GR ; plusieurs fois, il fournit des variantes originales ; parmi celles-ci, cer-

1. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, I, n° 188 *(Coll. des documents inédits sur l'histoire de France)*.
2. Cf. Golisch, *Philologus*, XXVI (1867), p. 701 sq.

taines nous restituent, contre ω, la bonne leçon, tandis que d'autres proviennent de corrections ou d'interpolations. Le deuxième fragment (I) paraît également du XIIe siècle ; il a été trouvé à Hambourg[1]. Il nous donne les lettres *Fam.*, V, 10 (incomplète), 10a, 11 et le début de 12. Lui aussi s'accorde tantôt avec M, tantôt avec GR.

Un troisième fragment (T), du VIe siècle celui-là, est un feuillet d'un palimpseste de Turin, où se lit la lettre *Fam.*, VI, 9 et la plus grande partie de *Fam.*, VI, 10.[2] Il représente une tradition plus nettement distincte de ω que les précédents ; elle n'est pas, pour autant, supérieure à la tradition ω : ce ms. apporte une preuve de plus, après toutes celles qu'ont fournies les *testimonia* et les papyrus, qu'il y a eu dans l'antiquité de mauvaises éditions, et que par conséquent l'ancienneté d'un manuscrit n'en garantit pas la valeur.

Il serait assurément téméraire de conclure des fragments S et I à l'existence, à une époque indéterminée, d'un ms. complet des lettres *ad Familiares* de tradition distincte de celle de M, et dont V représenterait, pour les lettres IX-XVI, une tardive dérivation. Du moins ces fragments nous apportent-ils la preuve qu'il existait pour les livres I-VIII, dès le XIIe siècle, par conséquent à une époque où il est bien difficile de parler de « contamination » entre M et GR, des manuscrits qui ne se

1. Cf. Isler, *Jahrb. für class. Philol.*, LXXV (1857), p. 289 sq.
2. Cf. P. Krüger, *Hermès*, V (1871), p. 147 ; O. Streicher, *Comm. philol. Ienenses*, III (1884), p. 121 sq ; A. C. Clark, *The descent of manuscripts*, p. 147-153 ; Chatelain, *o. c.* pl. XXXVI A, 2°.

rangent ni du côté de M, ni du côté de GR, et qui paraissent représenter pour I-VIII quelque chose d'analogue à ce que V représente pour IX-XVI.

III. La tradition manuscrite des lettres a Atticus, a Quintus, a Brutus.

La tradition manuscrite des lettres à Atticus, à Quintus et à Brutus est entièrement distincte de celle des *Familières* ; elle soulève des problèmes très délicats, à l'éclaircissement desquels ont largement contribué, au cours de ces dernières années, les travaux du philologue suédois Sjögren, qui, reprenant l'œuvre entreprise il y a un demi-siècle par Lehmann, a beaucoup fait, grâce à de patientes collations portant sur douze mss. et sur quatre éditions anciennes, pour l'amélioration du texte[1].

Les codices italici. — On sait que la découverte des lettres à Atticus est due à Pétrarque* qui, en 1345, trouva à Vérone un manuscrit qui les contenait, et en prit lui-même copie[2]. Le *Veronensis* et la copie de Pétrarque sont l'un et l'autre perdus. Le *Mediceus* 49, 18 *(M)*[3], qui est une copie faite en 1393, sur l'ordre de Pasquino de' Capelli, chancelier de Milan, à la prière de Coluccio

1. Cf. C. A. Lehmann, *De Ciceronis ad Atticum epistulis*, Berlin, 1892 ; H. Sjögren, *Commentationes Tullianae*, Upsal, 1910 ; id., dans *Coll. script. uet. Vpsal.*, édition des *Ep. ad M. Brutum*, 1910 ; *Ep. ad Q. fr.*, 1911 ; *Ep. ad Att.*, I-IV, 1916, V-VIII, 1929, IX-XII, 1932.

2. Pétrarque, *Fam.*, XXIV, 3 ; XXI, 10. Cf. A. Viertel, *o. c.*, p. 7 sq. ; P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, 2e éd. (1907), I, p. 55, 222, 254 sq.

3. Fac-simile d'un folio dans Chatelain, *o. c.*, pl. XXXIV, 2°.

Salutati[1], a passé longtemps pour être une copie de la copie de Pétrarque, et même une copie directe du *Veronensis*[2]. En réalité, la copie de Pétrarque avait déjà disparu quand Coluccio Salutati obtint de son confrère de Milan la copie d'un manuscrit des lettres à Atticus. Ce ms. avait peut-être été apporté de Vérone à Milan*; mais, si cela est, rien ne prouve que ce fût le même *Veronensis* qu'avait lu Pétrarque. Il y a plus : Lehmann a démontré, à l'aide des citations des lettres de Cicéron faites par Pétrarque dans sa *Vita Caesaris*, que son ms. n'appartenait pas à la même classe que *M*, mais à une classe rivale, dont les travaux de ce philologue ont révélé l'existence. Malgré les efforts tentés par O. E. Schmidt contre la critique de Lehmann et en faveur de la primauté de *M*, on doit considérer aujourd'hui que *M* est simplement le meilleur représentant de son groupe (Δ), et qu'en face de lui d'autres mss. importants doivent entrer en ligne de compte pour l'établissement du texte.

Lehmann a groupé les mss. indépendants de *M* en une classe unique qu'il a dénommée Σ. A la suite de Lehmann, M. Sjögren, dans ses *Commentationes Tullianae*, a essayé d'atteindre à de nouvelles précisions. Il admet le groupement en deux classes Δ et Σ établi

1. Cf. la lettre du 24 sept. 1392 où Coluccio, remerciant Pasquino pour la copie des *Familières*, lui demande de lui faire copier les autres lettres de Cicéron, celles qu'avait connues Pétrarque (*Epistolario*, ed. Novati, II, p. 391).

2. O. E. Schmidt, *Die handschriftliche Ueberlieferung der Briefe Ciceros an Atticus*, dans *Abhandl. der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, X (1888) ; id., *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero*, Leipzig, 1893, p. 448 sq. ; id., *Philologus*, LV (1896), p. 695 sq. — *Contra* Lehmann, *o. c.*, p. 163 sq. ; Sjögren, *Comm. Tull.*, p. 39 sq.

par Lehmann ; pour lui, Σ a plus de valeur que Δ, parce que plus proche de l'archétype ; cet archétype est lointain, et les mss. Δ et Σ doivent eux-mêmes se situer assez haut : la division entre Δ et Σ est antérieure au *Veronensis*. Nous avons été conduit, pour notre part, à des conclusions sensiblement différentes, et qui sont, en bref, celles-ci : les mss. italiens des lettres à Brutus, Quintus, Atticus ne représentent pas, à proprement parler, deux traditions manuscrites distinctes, mais une seule tradition complexe ; ils se répartissent non pas en deux classes, mais en trois, Δ, Σ, Π, cette dernière pour les lettres à Brutus, Quintus et Atticus I-VII, 22 seulement ; les différences qui séparent ces mss. apparaissent essentiellement comme des différences de lecture et de transcription d'un archétype commun, différences qu'est venu accentuer un grand nombre de corrections, heureuses ou malheureuses ; toute l'histoire du texte se resserre dans un espace de temps assez restreint, et qui tiendrait sans difficulté entre 1345, date de la découverte du *Veronensis* par Pétrarque, et le milieu du xve siècle.

a) *La classe* Δ. — Le *Mediceus* 49, 18 porte des corrections de diverses mains ; elles ont été étudiées avec beaucoup de soin par O. E. Schmidt, puis par M. Sjögren : les résultats suivants paraissent acquis.

M^2. Corrections dues à Coluccio Salutati, et effectuées surtout à l'aide de mss. de la classe Δ.

M^3. Corrections dues à Niccolò Niccoli, ami de Coluccio, qui hérita du ms. en 1406. Elles sont empruntées à un ms. de Pistoia, aujourd'hui disparu, qui ne conte-

nait que les lettres à Brutus, à Quintus, et les sept premiers livres des lettres à Atticus[1] : aussi les corrections de Niccolò s'arrêtent-elles à *Att.*, VII, 24. Ce *codex Pistoriensis* doit être considéré comme l'ancêtre des deux mss. *G* et *H* = Π, avec lesquels M^3 est en constant accord.

M^4. A la mort de Niccolò, en 1437, le *Mediceus* 49, 18 vint entre les mains de Leonardo Bruni (l'Arétin). Il y fit de nouvelles corrections qui n'ont que la valeur de conjectures.

M. Sjögren a utilisé, à côté de *M*, quatre autres représentants de la classe Δ, qui sont désignés par les lettres *b, d, m, s*. Leur accord fréquent avec M^2 pourrait, à première vue, donner à croire qu'ils ne sont que des copies de *M*, postérieures aux corrections de Coluccio Salutati ; c'est l'opinion qui a été soutenue par O. E. Schmidt : il voyait, notamment, dans *m* une copie du *Mediceus* faite par le Poggio en 1408. Cette thèse a été réfutée victorieusement par M. Sjögren dans ses *Commentationes Tullianae*, et il a démontré, d'une façon qui paraît décisive, l'indépendance de *b d m s* par rapport à *M*. Il n'empêche que ces manuscrits, de valeur inégale, sont tous très inférieurs à *M*. Le meilleur est le *Berolinensis* 166 *(m)*, qui concorde assez souvent avec M^1 ; le moins bon est l'*Vrbinas* 322 *(s)*, dont la plupart des variantes sont des conjectures d'humaniste. Nous ne citons ces mss. qu'incidemment, d'après les collations de M. Sjögren. Pour *M*, nous avons eu constamment sous les yeux une reproduction photographi-

1. Lettre de Leonardo Arretino à Niccolò. Voir plus loin, p. 37.

que du manuscrit[1]. Quand nous écrivons Δ, cela signifie l'accord de *M b d m s*, c'est-à-dire de l'ensemble des mss. de cette classe que M. Sjögren a collationnés ; (Δ) signifie l'accord de tous ces mss. moins un.

b) *La classe* Σ. — Le plus ancien ms. de cette classe est en même temps le plus ancien ms. des lettres à Atticus : c'est un ms. de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, datant de la première moitié du XIV[e] siècle, que l'on désigne par la lettre *E*. Malheureusement, il ne contient qu'un choix des lettres à Atticus, Quintus et Brutus[2]. L'ensemble de ces lettres y est réparti en 11 livres : répartition due vraisemblablement à l'initiative de l'auteur de ces *Excerpta*, qui avait lu le passage de la *Vie d'Atticus* de Cornélius Népos cité plus haut[3]. Pétrarque, rapportant dans sa *Vita Caesaris*, XXVI, 32, un passage de la lettre *Att.*, XIV, 1, 2, le donne comme appartenant au 10[e] livre : c'est précisément celui auquel est attribuée la lettre dans *E*. Pétrarque a donc eu entre les mains, à côté de son exemplaire complet copié sur le *Veronensis*, des Extraits qui étaient soit *E*, soit un ms. semblable à *E*. On constate d'ailleurs, pour celles des citations de Pétrarque dont le texte se retrouve dans *E*, une correspondance frappante entre les leçons données par Pétrarque et les leçons données par ce ms. Lehmann en a conclu avec juste raison que les *Excerpta*

1. Les bourdes de M^1 sont nombreuses. Nous ne les avons recueillies que lorsqu'elles présentaient quelque intérêt, particulièrement quand l'accord $M^1\Sigma$ ou M^1R ou M^1G fournissait une indication sur l'état de l'archétype Ω.

2. Décrit par LEHMANN, *o. c.*, p. 20 sq.

3. P. 10, note 2. Ceci paraît résulter d'une allusion à Cornélius Népos en marge du dernier f°. Cf. LEHMANN, *o. c.*, p. 22-23.

Ambrosiana avaient dû être faits d'après le *Veronensis* ou d'après la copie de Pétrarque, peut-être à l'invitation de ce dernier.

Nous donnons les leçons de l'*Ambrosianus* d'après la collation de M. Sjögren ; nous ne nous sommes pas astreint à signaler les nombreuses lacunes du manuscrit.

A côté de *E*, qui reste jusqu'à présent isolé, une famille de mss. est représentée à la Bibliothèque Nationale par les mss. lat. 8536 *(P)* et 8538 *(R)*. Lehmann, qui les a le premier décrits[1], déclare qu'ils sont *plane gemelli*. Cette expression ne correspond pas à la réalité, car il est manifeste qu'ils ne sont pas deux copies du même modèle, pas plus que l'un n'est copié sur l'autre. M. Sjögren, s'appuyant sur le jugement de Lehmann, n'a d'abord retenu que l'un des deux, et il a choisi *P*. Pour qui a pu comparer, comme nous l'avons fait, les deux mss., il apparaît que ce choix n'est pas heureux[2]. Le ms. *R* présente d'abord avec *P* cette différence d'être écrit avec beaucoup d'abréviations, alors que *P* en comporte très peu : différence qui constitue une notable supériorité, car, de toute évidence, la plupart des abréviations de *R* reproduisent celles du modèle, qui offrent elles-mêmes,

1. Lehmann, *o. c.*, p. 38 sq. ; cf. p. 152.

2. A la suite de l'article que nous avons publié dans *Rev. des Ét. lat.*, 1930, p. 341 sq., *Sur deux nouveaux mss. des Lettres de Cicéron*, M. Sjögren a entrepris d'utiliser *R* pour le 3ᵉ fasc. de son édition des lettres *ad Atticum*, IX-XII ; (*Coll. script. uet. Upsaliensis*, 1932). Cf. *Symbolae philol. O. A. Danielsson dicatae*, Upsal, 1932, p. 318 ; M. Sjögren écrit : *P et R gemelli sunt, hic tamen paulo melior uidetur.* Le mot de *gemelli* est tout à fait impropre, et c'est *multo melior* qu'il faut dire (voir notre c. r. dans *Rev. des Ét. lat.*, 1933, p. 489).

en général, l'image des graphies d'un ancêtre plus lointain. D'autre part *P* présente nombre de corrections qu'on ne retrouve pas dans *R*. Ces corrections, qui concordent souvent avec la leçon des éditions de Jensonius, d'Ascensius et de Cratander, ne sont pas dues au scribe de *P* : celui-ci n'est qu'un copiste aussi scrupuleux qu'ignorant : à mainte reprise, lorsqu'il rencontre un mot d'une lecture difficile, il le laisse en blanc. C'est au modèle de *P* que remontent les corrections offertes par ce ms. La supériorité de *R* sur *P* est manifeste : il suffira de parcourir notre apparat critique pour reconnaître que si les deux mss. concordent souvent, plus d'une fois *R* s'accorde avec *M* ou avec *G* contre *P*, qui offre une leçon ou corrompue ou corrigée. Nous avons donc jugé indispensable de collationner *R* aussi bien que *P* ; et même, n'eût été la nécessité de bien démontrer les rapports des deux mss. et la supériorité du premier, nous aurions pu sans inconvénient laisser *P* de côté.

A la famille de *RP* appartiennent, entre autres, deux mss. collationnés par M. Sjögren, le *Taurinensis lat.* 495 *(O)* et le *Palatinus* 1510 *(V)*. Ils ne sont pas complets : le premier, depuis l'incendie de la bibliothèque de Turin en 1904, est privé des livres XIII-XVI ; le second n'offre que les livres I à III et quelques lettres des livres IV, V et IX. L'accord *RPO*[1]*V* est fréquent. Sans nous astreindre à recueillir toutes les variantes de ces deux derniers mss. signalées par M. Sjögren, nous avons mentionné, d'après ses collations, les leçons qui importaient le plus au classement des mss. et à l'établissement du texte.

Lorsque nous écrivons après une leçon le sigle Σ, cela signifie que cette leçon est donnée par l'ensemble des mss. *E, RPOV*, ou *E, RPO* quand *V* manque, ou *E, RP* quand *V* et *O* manquent. Nous écrivons (Σ) pour signifier l'accord de *E* avec deux ou trois des autres mss. contre un ms. du même groupe, par exemple *E, RPO* contre *V*, ou *E, RP* contre *O*.

c) *La classe* Π. — Les principaux représentants de cette classe sont trois mss. qu'on désigne par les lettres *G, H, N*.

Le ms. *G* (Paris, Bibliothèque Nationale, 16248) a été signalé pour la première fois par A. C. Clark en 1896[1]. Il date de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe. Il n'est utilisable que pour les lettres à Brutus, à Quintus et pour les cinq premiers livres des lettres à Atticus : en effet, à partir de *Att.*, VI, 1, 8, *probari* (f° 107), l'écriture change, et le texte est emprunté à un ms. de la classe Δ. Nous donnons les variantes de ce ms. d'après notre collation[2]. Le ms. *H* (Bibliothèque de Plaisance, *Lan-*

1. *Class. Rev.*, X (1896), p. 321 sq.

2. Nous avions collationné le *Paris.* 16248 avant d'avoir pu nous procurer l'édition de M. Sjögren ; même observation pour le *Paris.* 8536 *(P)*, dont il est question plus loin. Les collations de M. Sjögren sont, dans l'ensemble, d'une exactitude remarquable. Si nous indiquons ici les principales divergences entre ses lectures et les nôtres pour les lettres du présent volume, c'est afin de tirer d'embarras le philologue qui remarquerait ces désaccords, et pourrait être tenté, légitimement, de les attribuer à une inadvertance de notre part : dans cet esprit, nous répétons ici les leçons de notre apparat critique qui pourraient provoquer une incertitude de ce genre.

Att. I, 1, 2 curum *M*[1] ; 2, 1 illum *om. G* ; 4, 1 ac opilianam *M*[1]; 6, 2 uii *M*corr, *G* ; 9, 2 Chisillus *P*; 10, 2 uoluntatem *M*[1]; 10, 6 arcessiam *G* ; 14, 5 comulticium *G* ; 16, 8 idem inquam *P* ; 16, 16 ualde *G*; 19, 2 dilectus *P (G)*. II, 3, 4 καταχρεσις *P*; 9, 5 τίτον τόν *P*; 12, 1 potest *GP* ; 14, 2 uide *M*[1] ; 22, 2 recepisse *(om.*

dianus 8) est très semblable à *G*, tout en lui étant, de l'aveu même de M. Sjögren[1], très inférieur ; aussi ne l'avons-nous utilisé que pour les lettres *Att.*, VI, 1, 8 à VII, 22, 2, où *G* fait défaut. De même, le ms. *N* (Bibliothèque Laurentienne *(Conventi soppressi)*, 49), très incorrect, n'a été utilisé par nous, d'après la collation de M. Sjögren, qu'à titre exceptionnel, en particulier pour combler les lacunes de *H* aux livres VI et VII des lettres à Atticus[2].

Les mss. *G*, *H*, *N* ont été jusqu'ici considérés comme constituant une famille de la classe Σ. Nous croyons qu'ils forment une classe à part : leur accord assez fréquent soit avec Δ, soit avec M^1 invite à les séparer de Σ ; le nombre important de leçons qui leur sont propres conduit à leur reconnaître une relative autonomie. Ils procèdent, par un ou plusieurs intermédiaires, du *codex Pistoriensis*, dont on a vu plus haut qu'il semblait bien avoir été utilisé par Niccolò Niccoli pour corriger le *Mediceus* : cette filiation est démontrée clairement par leurs concordances nombreuses avec M^3 (ou M^3 *bds)*, et par cette coïncidence significative que les corrections de M^3 s'arrêtent à *Att.*, VII, 24, tandis que *G* emprunte un autre modèle à partir de *Att.*, VI, 1, 8, et que *H* s'arrête à *Att.*, VII, 22, 2, *N* à *Att.*, VII, 21, 1.

d) *L'archétype* Ω. — Les classes Δ, Σ et Π procèdent

sibi) *G*. III, 18, 1 autorem *M* ; 19, 2 ac tamen *G* ; 20, 3 iii non. M^1, *GP* ; 23, 4 c. uisellius G^1.— *Q. fr.*, I, 1, 22 quare *G* ; 1, 32, diu ingem. M^1.

1. *Comm. Tull.*, p. 10.
2. Les mss. *H* et *N* ont été décrits par Lehmann, *o. c.*, p. 30 et 27.

d'un archétype commun, Ω. La première main de M est plus d'une fois d'accord soit avec ΣΠ, soit avec l'une ou l'autre de ces deux classes, contre les autres mss. Δ : c'est la preuve que *M* est plus près de Ω que *bdms*. On constate assez fréquemment[1] l'accord de *M^1* avec *R* ; à ce point de vue, *R* se trouve à l'égard du *Med.* 49, 18 dans une situation comparable à celle de *V* par rapport au *Med.* 49, 9 : l'un et l'autre manuscrits nous offrent l'exemple remarquable d'un manuscrit du xve siècle qui conserve des souvenirs très nets de l'archétype commun à deux grandes classes de mss.

On peut affirmer que l'archétype Ω était écrit sans séparation de mots, en *scriptura continua*[2]. On peut affirmer, d'autre part, ainsi que maintes fautes de transcription le font apparaître, que ce manuscrit archétype contenait de nombreuses abréviations[3]. Enfin il est certain que le scribe de Ω ignorait le grec : il est rare, en effet, que les mots grecs insérés par Cicéron en maint

1. Voici des exemples empruntés aux seules lettres 11 et 12 du livre V *ad Att.* : 11, 5 a me] me *M^1R* ; sit] sint *M^1R* ; 6 areopago] arepago] *M^1R* ; qui pridie] quid pridie *M^1R*. 12, 1 nosti] nostri *M^1 R* ; 2 gyaro] grario *M^1R*. — Un exemple comme celui-ci montre assez quelle est la valeur de *R* : *Att.*, VIII, 11, 5 tramissurum] ira missurum *R* irremissurum *M^1*.

2. C'est ce qu'attestent, par exemple, des leçons comme celles-ci : *Q. fr.*, I, 3, 3 effigiem oris *ER* : effigie moris Δ, *G. Att.*, III, 10, 1 aut ibidem] ut tibi dem M^1 ; 20, 2 si ea modo] sic amodo *M^1*. *Att.*, IV, 15, 4 epilogo criminans mentes] epilogo cruminarmentes *M^1* epilogocrum in armentes *R* ; 16, 3 a scaeuolae studiis] asceuola estudiis *R* ad sceuola est ut diis *M*.

3. Les exemples suivants unissent abréviations et *scriptura continua* : *Att.*, II, 22, 6 sentias taedet] snīas tedet *G* sniā est tedet *R* sententias tedet *M* (l'archétype devait porter : sniāstedet). *Att.*, IX, 9, 4 optaui si modo] optauissimo *M*, *R* (l'archétype devait porter : optauisimō).

endroit de ses lettres à Atticus ne soient pas plus ou moins corrompus dans nos mss.[1]

Il ne semble pas qu'il y ait place pour beaucoup d'autres certitudes touchant la nature de ce ms. Mais une hypothèse est, semble-t-il, permise. Nous sommes assez disposé à penser que Ω n'est autre que le *Veronensis* découvert par Pétrarque. Ce *Veronensis*, au témoignage de Pétrarque, était d'une lecture très difficile : *ipse olim manu propria, quia exemplar scriptoribus imperuium erat, scripsi*, écrit-il à son ami Neri Morandi en 1358.[2] Ceci concorde bien avec l'abondance d'abréviations et la *scriptura continua* que présentait le ms. Ω. D'autre part, il est assez remarquable que Coluccio Salutati, remerciant Pasquino de' Capelli de lui faire faire une copie des Lettres à Atticus, Quintus et Brutus, lui écrive : *Nunc autem quanto perceperim gaudio deus testis te Ciceronis epistolas de Verona meo nomine exemplari iussisse*[3]. Cette copie, comme on sait, n'était autre que le *Med.* 49, 18, issu de Δ ; Σ avait déjà, à cette époque, donné naissance à des copies et extraits, tel le ms. *E* ;

1. Nous ne donnons les variantes relatives à ces mots que lorsqu'elles présentent quelque intérêt particulier. — On a l'impression qu'à un moment donné les éditeurs Romains des Lettres de Cicéron — tant pour les lettres *ad Familiares* que pour celles *ad Atticum, ad Quintum, ad Brutum* — transcrivirent en caractères latins les mots grecs ou groupes de mots, ne laissant en lettres grecques que les citations de quelque étendue. Par la suite, ils ont été retranscrits, tant bien que mal (cf. *Fam.*, IX, 16, 4) en caractères grecs, exception faite de ceux qui ne furent pas compris (cf. *Att.*, IV, 13, 1 ; VII, 11, 5 ; *Q. fr.*, II, 8, 3) ou qui furent maintenus en raison de quelque ressemblance avec un mot latinisé (cf. *Att.*, II, 18, 2, κατὰ λεπτόν : *catalepton* Ω [cf. *catalepsis, catalepticus*]).

2. PÉTR., *Ep. de reb. fam.*, XXI, 10.

3. *Epistolario*, ed. Novati, II, p. 391.

ne semble-t-il pas que si, entre 1345 et 1393, on avait découvert, après le *Veronensis*, un second manuscrit des lettres à Atticus, lui aussi ancien et excellent, Coluccio Salutati, humaniste averti, l'aurait su, et par conséquent n'appellerait pas ces lettres *epistolae de Verona ?* Il est clair que pour lui Lettres à Atticus et Lettres de Vérone, c'est tout un, de même que les Familières sont les Lettres de Verceil[1].

Nous croirions donc volontiers que Ω est le *Veronensis* découvert par Pétrarque. D'autre part, il nous paraît vraisemblable que le *Pistoriensis* ne soit autre chose que le *Veronensis* mutilé. Voici ce que Leonardo Bruni écrivait à son propos à Niccolò Niccoli, dans une lettre datée de Pistoia, 1er novembre 1409 :

Bartholomaeus Cremonensis mihi hodie affirmauit se Ciceronis epistolas ex uetustissima littera reperisse. Contempsi primo, mox cum magis magisque asseueraret, confestim domum eius uisendi studio me corripui, quo in loco mihi ostenditur uolumen antiquissimum sane et uenerandum. Sed dum auide euoluo ac singula scrutor, inuenio epistolas ad Brutum et ad Quintum fratrem, eas uidelicet ipsas quas habemus, et septem dumtaxat ad Atticum libros. Fuit id minus quam optaram, sed tamen, opinor, aliquantulum inerit lucri ad nostras emendandas [2].

1. Cf. *Epistolario*, II, p. 390 : *Sentio quidem epistolarum Ciceronis plurimum abesse putoque quod has habueris ab ecclesia Vercellensi, uerum compertum habeo quod in ecclesia Veronensi solebat aliud et epistolarum esse uolumen.*

2. *Leonardi Bruni Arretini epistol. libri VIII*, ed. Mehus, III, 13.

Le possesseur de ce « très vieux » manuscrit était Bartolomeo Capra, évêque de Crémone ; de Vérone à Crémone, la distance n'est pas longue.* Entre 1345 et 1409, le ms. aurait été mutilé d'une moitié environ, et il aurait reçu maintes corrections, qui se reconnaissent dans un bon nombre des variantes de Π, ΠM^3, ΠM^3 *bd(s)*.

Ainsi, d'après notre hypothèse, Σ serait la copie de Pétrarque, qui, comme on l'a vu plus haut, quand il cite les lettres de Cicéron donne un texte conforme à la tradition Σ; Δ serait une copie faite vers le même temps par quelque rival obscur du grand poète humaniste ; enfin Π serait le manuscrit lui-même, amputé d'une moitié environ. Entre 1345 et le milieu du xve siècle s'est produite, partant de chacune de ces branches, la floraison d'éditions manuscrites qui constituent aujourd'hui les trois traditions Δ, Σ, Π, ou, pour mieux dire, ces trois aspects d'une même tradition. La copie Σ, celle de Pétrarque, était, dans l'ensemble, supérieure à Δ : par exemple, Δ présente un certain nombre de lacunes, dues souvent à un « saut du même au même »[1], dont Σ est exempt. Mais la copie Δ a eu pour elle la chance que le manuscrit le plus soigné et, après *E*, le plus ancien qui nous soit parvenu dérive d'elle.

Les codices transalpini. — La tradition manuscrite des lettres à Atticus, à Quintus et à Brutus ne se limite pas à Ω. De même que, pour les lettres *ad Familiares*, nous avons reconnu, à côté des mss. ita-

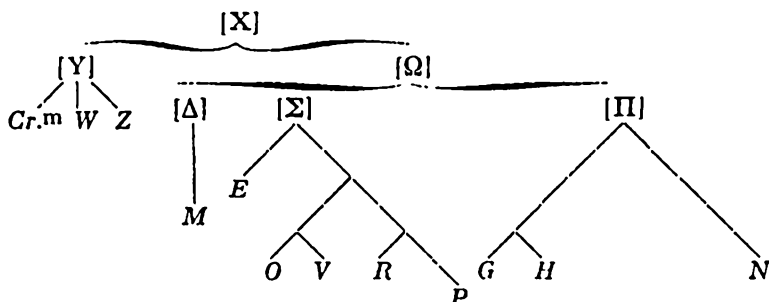
1. Cf. *Att.*, V, 20, 3 discessimus interim scis enim] interim *om.* Δ ; VI, 2, 7 triduum quadriduum] triduum *om.* Δ ; VII, 18, 3 esset scio sed] scio *om.* Δ.

liens, un groupe de mss. français et allemands, de même il a existé, pour le recueil *ad Atticum*, des *codices transalpini*. Malheureusement, ils ont à peu près complètement disparu aujourd'hui[1]. Nous ne pouvons plus nous en faire une idée que par des fragments d'un ms. de Würzbourg *(W)*, du XI[e] siècle, qui contient quelques lettres des livres VI, X et XI à Atticus[2]; par les leçons que Lambin, Bosius et Turnèbe ont notées comme ayant été relevées par eux sur le *Tornesianus (Z)*, ms. qui a appartenu à l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes, mort en 1564 ; enfin par les leçons *(Cr.* [m]*)* que Cratander a mises en marge de son édition de 1528*. Le catalogue ancien de la bibliothèque de Cluny dont il a déjà été question à propos des Lettres Familières mentionne un *uolumen in quo continentur libri epistolarum Ciceronis ad Atticum XVI* ; on a supposé non sans vraisemblance que c'était le *Tornesianus* aujourd'hui perdu[3].

Les *codices transalpini* et les *codices italici* (Δ Σ Π) dérivent d'un archétype commun X ; en effet, tous présentent, au livre II des lettres à Quintus et au livre IV des lettres à Atticus, la même trace d'interversions de feuillets. L'étude de ces interversions a permis de reconnaître que chaque page du ms. primitif contenait à peu près l'équivalent de 14 lignes de l'édition Orelli[4].

1. Sur ces *cod. transalpini*, cf. LEHMANN, *o. c.* et SJÖGREN, *Comm. Tull.*, p. 91-108.
2. Cf. CHATELAIN, *o. c.*, pl. XXXVI A, 1°.
3. Cf. GÜRLITT, *Berl. philol. Wochenschrift*, XIV (1894), p. 925 sq.
4. Cf. MOMMSEN, *Ges. Schriften*, VII, p. 13 sq. ; STERNKOPF, *Hermès*, 1904, p. 383 sq. et 1905, p. 1 sq.

Voici, en définitive, comment on peut se représenter la généalogie des mss. des lettres à Quintus, à Brutus et à Atticus.



IV. De quelques principes suivis dans cette édition

Tradition manuscrite et conjectures. — Notre principe essentiel, pour l'établissement du texte, a été le respect de la tradition manuscrite. En plus d'une occasion, il nous est apparu que les éditeurs n'avaient corrigé le texte des mss. que faute d'en avoir démêlé le sens, ou par une idée préconçue de ce que devait être la latinité de Cicéron. Un bon exemple de ce dernier abus est fourni par le fait suivant. On constate souvent, dans les mss. des Lettres, l'absence du sujet de la proposition infinitive, quand celui-ci devrait être un pronom personnel : pendant longtemps, les éditeurs l'ont restitué[1] ; mais si un cas isolé pouvait faire croire à une erreur des mss., la répétition fréquente de la même omission démontre clairement qu'il n'y a pas faute des

1. Voir en particulier les éditions de Baiter, Tyrrell, C. F. W. Müller.

mss., mais habitude de style[1]. Dans le même esprit, nous n'avons pas cru devoir admettre des corrections inspirées par le désir de faire disparaître, dans les lettres métriques, des clausules irrégulières. La théorie de la prose métrique est encore trop incertaine[2] pour pouvoir autoriser de pareilles hardiesses. Néanmoins, nous avons signalé dans l'apparat critique les conjectures les plus intéressantes que M. Bornecque a suggérées en application de ses vues sur *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron* (thèse, 1898).

Quelque avantage qu'on puisse retirer de l'extrême prudence dans la correction des textes, il est cependant plus d'un passage, dans les Lettres de Cicéron, pour lesquels des corrections s'imposent. Nous avons tâché de ne pas abuser des conjectures nouvelles, où il entre trop souvent une part de jeu ou de présomption. Mais aussi nous avons essayé de réduire au minimum le nombre des *loci desperati*, estimant que, surtout pour un texte accompagné de traduction, il valait mieux présenter au lecteur des leçons raisonnables, encore qu'insuffisamment certaines, plutôt que de lui infliger la contemplation de trop nombreuses *cruces* qui évoquent devant son esprit déçu on ne sait quel cimetière philologique. Parmi les corrections que nous proposons, nous osons

1. Cf. *Att.*, I, 5, 5 ; 7 ; 10, 1 ; II, 12, 1 ; III, 13, 1 ; 15, 7. — Cette construction, fréquente surtout dans le style familier, se rencontre pourtant même dans les discours et les traités de Cicéron, et elle n'est étrangère ni à César ni à Salluste. Cf. J. Lebreton, *Etudes sur la langue et la grammaire de Cicéron*, p. 376 sq. ; Schmalz-Hofmann, *Lat. Grammatik*, p. 592, b.

2. Cf., en dernier lieu, A. W. de Groot, *R. E. L.*, 1925, p. 190 sq. et Fr. Novotny, *ibid.*, 1926, p. 221 sq.

espérer que quelques-unes pourront être retenues comme utiles à l'amélioration du texte ; les explications et justifications qui ne pouvaient trouver place dans l'apparat critique ont été développées dans des articles de la *Revue de philologie* et de la *Revue des Études latines* auxquels nous renvoyons[1].

Orthographe. — Nous avons suivi pour l'orthographe les mêmes règles que dans notre édition de César : pas d'uniformisation systématique, mais respect de tout pseudo-archaïsme pouvant être considéré comme un souvenir d'une graphie de l'auteur lui-même. Par exemple, nous écrivons *Maiias*, *Att.*, II, 9, 4 *(XXXVI)*, *maiiora*, *Att.*, II, 17, 2 *(XLIV)*, *eiius*, *Att.*, I, 1, 4 *(X)*, V, 6, 1 *(CLXXXVII)*, *caussa*, *Att.*, II, 19, 2 *(XLVI)*, à quoi conduisent les leçons *cussam* et *cassam* de trois mss. : on sait en effet, par des témoignages formels, que Cicéron recommandait ces graphies[2]. Nous avons admis la graphie archaïsante *iei* pour *iī* et *eidem* pour *īdem* quand elle apparaissait comme la graphie de l'archétype[3]. Nous conservons la graphie *quom* chaque fois qu'elle est fournie par un ms. ou indiquée par une mélecture ; nous respectons les accusatifs pluriels en *-īs* chaque fois qu'ils sont attestés, les formes comme *uoltis*, comme *adolescens*, *epistola*, les superlatifs du type *maxumus*[4]. Pour les génitifs des noms en *-ius*

1. Sous les abréviations : *R. de phil.*, *R. E. L.*
2. Qvint., I, 4, 11 et Velivs Longvs, *Gramm. lat.*, éd. Keil, VII, p. 54, 16 ; Qvint., I, 7, 20.
3. Par exemple, *Att.*, I, 11, 1 ; 14, 5 ; 16, 8 ; *Fam.*, I, 9, 17 et 18.
4. La présence de la graphie *-umus* dans l'archétype des lettres à Atticus paraît prouvée par l'exemple suivant : *Att.*, II, 19, 5, certi sumus] certissimus Ω.

ou *-ium*, il ne semble guère douteux que Cicéron les écrivait généralement par *-ī* ; cependant, comme les mss. donnent le plus souvent *-ii*, nous nous sommes gardé de toute restitution arbitraire : aussi verra-t-on dans notre texte *Clodi* voisiner avec *Clodii*, *ingenii* avec *ingeni*. De même, nous avons admis *dei* et *dii*, pluriel de *deus*, à côté de *di*. Les formes syncopées telles que *mercule* pour *mehercule*, *magnopere* pour *magno opere*, *uementer* pour *uehementer*, courantes dans le *Med.* 49, 9, ont été conservées chaque fois qu'elles étaient fournies par ce ms., et nous nous sommes dispensé d'indiquer dans l'apparat critique que les autres mss. donnaient la forme non syncopée.

Il résulte de ce système une variété d'aspect graphique que d'aucuns, peut-être, réprouveront comme illogique. Nous ne nous sommes pas résigné sans quelque regret à écrire, par exemple, *Att.*, II, 5, 1 *(XXXII)*, *nostrei* à côté de *si qui reliqui* ; II, 9, 4 *(XXXVI)*, *K. Maiias* après *Nonas Maias* ; II, 12, 4 *(XXXVII)*, *tueis litteris* ; II, 14, 1 *(XLI)*, *quom se* et *cum has*. Que du moins il soit bien entendu que nous ne prétendons pas attribuer ces variations à Cicéron lui-même ; nous avons voulu seulement ne pas omettre de signaler, quand les mss. nous y invitaient, des graphies qui ont pu être les siennes. De là à modeler l'ensemble de la graphie sur ces indications sporadiques, il y a un pas, un grand pas, que nous n'avons pas voulu franchir. L'uniformisation ne s'imposerait que si nous étions en mesure d'affirmer qu'il n'y avait, dans les habitudes graphiques de Cicéron, aucun flottement ; mais la notion d'une

règle rigide de l'orthographe est une notion moderne. Étant donné qu'en matière d'orthographe, pour les éditions de textes latins, il n'est pas de méthode qui soit sans inconvénient, nous avons pensé que celle qui s'inspirait du plus grand respect des manuscrits était encore la moins critiquable.

Mais notre respect des manuscrits ne pouvait nous faire hésiter à rejeter des graphies notoirement dues à des habitudes des scribes du moyen âge. Ainsi avons-nous écrit *mihi* et non *michi*, *otium* et non *ocium*, *iucundus* et non *iocundus*. La graphie si fréquente *hi*, *his* pour *ii*, *iis* n'a pas été signalée, sauf cas particulier, dans l'apparat critique. En ce qui concerne l'assimilation des préfixes *(adlatus-allatus, conlatus-collatus)* les graphies *quem ad modum*, *eius modi* ou *quemadmodum*, *eiusmodi*, *exspectare* ou *expectare*, les abréviations telles que *K.* ou *Kal.*, *tr. plebis*, *res p.*, *s. c.*, *Q. frater*, *S. D.*, nous suivons, qu'il s'agisse des lettres *ad Atticum* ou des *Familières*, les *Medicei*, et pour le *Commentariolum petitionis*, le *Harleianus*, pensant qu'il vaut mieux, pour des graphies de ce genre, reproduire la physionomie d'un bon manuscrit qu'uniformiser de parti-pris.

Principe de classement des lettres. — Il nous a paru que, pour publier la Correspondance de Cicéron d'une façon vivante, il fallait renoncer à la division classique en deux recueils et adopter l'ordre chronologique, qui permet au lecteur de suivre pas à pas, souvent même au jour le jour, la vie de l'écrivain. Nous avions dans cette tentative, qui n'est pas sans difficultés, d'illustres prédécesseurs : en particulier, au début du

XIX[e] siècle, l'allemand Wieland[1], et, à partir de 1881, les philologues anglais Tyrrell et Purser[2]. En France, il y a en faveur de l'édition par ordre chronologique une tradition qui remonte à l'édition Nisard, et a été suivie dans la collection Panckoucke et dans l'ancienne collection Garnier. De nombreux travaux spéciaux ont été publiés sur la chronologie de la Correspondance : on trouvera l'indication des plus importants dans les Notices relatives aux différents groupes de lettres.

Quelques lettres du recueil *ad Familiares* qu'on ne trouvera pas dans ce volume ont été par certains érudits classées dans la période qu'il embrasse. Sans entrer dans des discussions qui n'ont pas leur place ici, nous indiquerons très brièvement les raisons qui nous les ont fait écarter. La lettre XIII, 76 est attribuée par O. E. Schmidt *(apud* Mendelssohn) et par Sjögren (ed. Teubner, 1925), avec doute, à l'année 63. En réalité, rien ne permet de dater cette lettre de recommandation aux magistrats et décurions de Fabrateria Nova, et elle doit être rejetée parmi les lettres de date incertaine. La lettre VII, 23 est datée par O. E. Schmidt « fin de 62 ou peu après (?) », par Tyrrell (II, n° 126) « probablement en 61 » ; il y a plus de probabilité qu'elle appartienne à l'année 49.[3] Enfin le groupe des lettres de recommandation XIII, 43, 44, 74, 73, 45, 46 a été placé

1. Traduction et commentaire, 1808 et suiv. : 7 vol., les deux derniers par F. D. Gräter ; réédition en 1912 par H. Conrad.

2. *The correspondence of M. Tullius Cicero,* édition avec commentaire, 7 vol., 1881-1901 ; 3e éd. du t. I en 1904, 2e éd. du t. II en 1906.

3. Cf. F. MARX, *Festschrift f. O. Benndorf*, p. 37 sq.

par O. E. Schmidt et par Sjögren « avant l'année 58 », tandis que Tyrrel place les lettres 74 et 73 en 55 et 54, les autres à date incertaine ; mais nous pensons que le proconsul Q. Marcius Philippus, à qui sont adressées les lettres 74 et 73, a été proconsul d'Asie en 45, et que par conséquent le groupe de ces six lettres appartient à la dernière période de la vie de Cicéron[1].

La salutation liminaire dans les lettres à Atticus. — Le lecteur s'étonnera peut-être que nous ayons supprimé la formule *Cicero Attico salutem* que tous les éditeurs, sauf Boot, ont admise en tête de chaque lettre à Atticus. Voici les raisons qui nous ont déterminé. Cette formule ne se trouve que dans les mss. de la classe Δ et dans deux mss. de la classe Σ *(OV)* ; la forme la plus fréquente qu'elle présente dans *M* est *Cicero Athico salutem*[2]. On ne la trouve pas dans *E*, *RP* ; *G* la donne seulement au début de la première lettre du livre I, où, en revanche, *M*[1] l'omet. Boot a observé avec raison[3] que, dans le corps des lettres, on ne voit pas apparaître l'appellation *mi Attice* avant l'année 50 (*Att.*, VI, 1, 20); auparavant, c'est *mi Pomponi* (*Att.*, III, 4 ; 9, 2 ; 22, 3 ; IV, 18, 2). Lorsque Cicéron parle de son ami, il l'appelle *Pomponius* (*Att.*, II, 8, 1) ou *T. Pomponius* (*Fam.*, V, 5, 1 ; *Att.*, VII, 7, 7). D'autre part,

1. Cf. *R. de phil.*, 1931, p. 246 sq.
2. Mais on trouve aussi des graphies telles que *Cicero Att. sal.*, et même *Cicer.*, *Cic.* ou *Ci. At. sal.*
3. *Ep. ad Atticum, praef.*, 2e éd. (1886), p. X-XI. Cf. Tyrrell, I, 3e éd., p. 56-57 ; Lehmann, *apud* Hofmann, *Ausgewählte Briefe*, 7e éd., p. 269. Cette thèse a été combattue par Cora M. Porterfield, *Class. Rev.*, XII (1898), p. 438 ; mais l'argumentation est peu convaincante.

dans le recueil des lettres *ad Familiares*, on remarque que Cicéron n'emploie pas toujours la même formule en tête de ses lettres, ni de la même façon : elle revêt des formes variées, *S. (salutem), S. D. (salutem dicit), S. D. P. (salutem dicit plurimam)* ; elle n'est pas toujours à la même place, mais tantôt elle est insérée entre le nom de Cicéron et celui de son correspondant, tantôt elle suit les deux noms ; il arrive enfin qu'une lettre soit précédée du nom de Cicéron suivi de celui de son correspondant au datif, sans formule de salutation. L'uniformité constante de la formule *Cicero Attico salutem* a de quoi, à elle seule, nous mettre en défiance. La lettre *Att.*, III, 20 (lettre *LXXVIII*), où Cicéron veut saluer son ami du nom nouveau que lui vaut un héritage, commence par les mots : *Q. Caecilio Q. f. Pomponiano Attico* : pas de formule de salutation ; et ceci nous donne à penser que Cicéron a dû écrire plus d'une fois, en tête d'une lettre à Atticus, une formule comme *T. Pomponio*, ou *T. Pomponio Attico*, ou *Cicero T. Pomponio*. Pour cette lettre *LXXVIII*, Δ et *OV* ont mécaniquement inscrit, avant *Q. Caecilio*, la formule *Cicero Attico salutem*, qui est ici absurde. De la même façon, la formule se retrouve dans *M¹O* devant la lettre *Att.*, VIII, 12 A, qui est une lettre de Pompée aux consuls.

Il apparaît donc de plus en plus probable que le scribe de Δ et de *OV* s'était servi de la formule *Cicero Attico salutem* comme d'un moyen commode pour séparer les lettres les unes des autres. Les erreurs de séparation qui se sont produites entre *Att.*, I, 1 et 2 (lettres *X* et *XI*), entre *Att.*, III, 7 et 8 (lettres *LXII* et *LXIV*), pour

ne citer que celles-là, montrent que dans l'archétype il y avait au moins certaines lettres qui ne comportaient aucune formule liminaire. Pour toutes ces raisons, dans l'incertitude où nous sommes sur la ou les véritables formules employées par Cicéron en tête de ses lettres à Atticus, et même sur l'emploi constant d'une formule quelconque, nous avons pensé que la formule uniforme présentée par une partie seulement des mss. devait être éliminée comme extrêmement suspecte.

En ce qui concerne les lettres à Quintus, nous maintenons, avec doute, la formule de Δ, contre laquelle on n'a pas à faire valoir les mêmes arguments de fond que pour les lettres à Atticus, et qui d'ailleurs se retrouve ici dans le ms. G.[1] Pour les lettres à Brutus, la formule *Cicero Bruto salutem* se lit dans *RP*, *G* comme dans les mss. Δ.

Le commentaire. — Les règles adoptées pour la Collection G. Budé nous imposaient de tenir les notes explicatives dans des limites étroites; nous avons tâché cependant de ne rien omettre qui fût essentiel à l'intelligence du texte. Le lecteur qui voudra bien se reporter aux Notices que nous avons placées en tête de chaque groupe de lettres y trouvera des éclaircissements qui, joints aux notes du bas des pages et aux Notes complémentaires, répondront, nous l'espérons du moins, à ses légitimes exigences. Sans doute arrivera-t-il plus d'une fois que, pour les noms propres, on souhaite de plus amples renseignements : nous sommes dans l'obli-

1. Elle est ajoutée, de première main, pour les lettres des livres I et II ; elle manque pour le livre III.

gation de renvoyer à l'Index historique qui sera publié à la fin de la *Correspondance*. Nous nous proposons également, s'il nous est donné d'achever l'œuvre entreprise, de consacrer un dernier volume à une étude générale sur la correspondance de Cicéron, ou plutôt sur Cicéron d'après sa correspondance. C'est pourquoi nous nous sommes borné, dans la présente Introduction, à préciser les conditions dans lesquelles nous est parvenue cette correspondance, et à justifier brièvement la méthode que nous avons suivie pour l'établissement du texte et pour la disposition des lettres.

SIGLA

EPISTVLAE AD FAMILIARES

LIBRI I-VIII

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

M^1 = manus prima. — M^2 = correctiones inlatae per saec. X-XII. — M^3 = correctiones inlatae post apographum P (cod. Med. 49,7) a. 1392 scriptum. — M^{corr} = correctiones incertae manus.

Codices transalpini.

G = cod. Harleianus 2773, saec. XII.
R = cod. Parisinus 17812, saec. XII.

ω = consensus codd. M, GR.

S = fragm. Freierianum, saec. XII (?).
I = fragm. Hamburgense, saec. XII (?).
T = folium palimpsesti Taurinensis, saec. VI.

LIBRI IX-XVI

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

Codices transalpini.

V = cod. Parisinus 14761, saec. XV.
D = cod. Palatinus 598, saec. XV.
H = cod. Harleianus 2682, saec. XI.
F = cod. Berolinensis lat. fol. 252, saec. XII/XIII.

ψ = consensus codd. M, V D H(F).

L = fragmentum Heilbronnense (ad XII, 19-23), saec. XII.
ς = codices recentiores editionesue ueteres.

COMMENTARIOLVM PETITIONIS

V D HF.
recc. = codices recentiores, praecipue Lagomarsiniani.

EPISTVLAE AD Q. FRATREM, AD BRVTVM, AD ATTICVM.

Codices italici.

M = cod. Mediceus 49, 18, a. 1393.
M[1] = manus prima. — *M*[2] = correctiones Colucci Salutati. — *M*[3] = correctiones Nicolai Nicoli. — *M*[4] = correctiones Leonardi Arretini. — *M*[corr] = correctiones incertae manus.

Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
b = cod. Berolinensis 168, saec. XV.
d = cod. Laurentianus 217, saec. XV.

m = cod. Berolinensis 166, a. 1408.
s = cod. Urbinas 322, saec. XV.
Δ = consensus codd. *M b d m s*.

E = cod. Ambrosianus E 14 inf., saec. XIV.
R = cod. Parisinus 8538, a. 1419.
P = cod. Parisinus 8536, saec. XV.
Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
O = cod. Taurinensis lat. 495, saec. XV.
V = cod. Palatinus 1510, saec. XV.
Cod. Antoninianus, cod. Faërni (= codd. Malaspinae).
Σ = consensus codd. *E, RPOV*.

G = cod. Parisinus 16248, saec. XIV/XV.
Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
H = cod. Landianus 8 (in Bibl. Placentina), saec. XIV/XV.
N = cod. Laurentianus 49 (conu. suppr.), saec. XIV/XV.
Π = consensus codd. *GHN*.

Ω = consensus codicum italicorum.

Codices transalpini.

W = fragmenta cod. Wurceburgensis, saec. XI.
Z = cod. Tornesianus. Hunc codicem ex annotationibus Lambini (Z^{la}) et Bosii (Z^{b}) cognouimus. Cum post aliquam lectionem *Z* inscribitur, eo significatur et Lambinum et Bosium eam lectionem ex *Z* attulisse.

Cr.^{m} = lectiones in margine editionis Cratandrinae ascriptae.

Editiones.

ed. Iens. = ed. Iensoniana princeps. Venetiis, 1470.
ed. Rom. = ed. Romana princeps. Romae, 1470.
ed. Asc.^{2} = ed. Ascensiana altera. Parisiis, 1522.
ed. Crat. = ed. Cratandrina. Basileae, 1528.
uett. = consensus earum iiii ueterum editionum. Consensum *ed. Asc.*^{2} et *ed. Crat.*, cum hanc ex illa originem duxisse constaret, non notauimus.
La.^{c} = lectiones ex uetere quodam codice *(Z?)* sumptae atque in margine editionis Lambinianae posterioris (a. 1572) positae.
La.^{m} = lectiones ex aliis codd. sumptae uel correctiones in margine editionis Lambinianae posterioris positae.

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES ANTÉRIEURES AU CONSULAT

(68-64 av. J.-C.)

NOTICE

Les onze premières lettres de la Correspondance de Cicéron s'échelonnent de la fin de 68 à juillet 65. Elles sont toutes adressées à Atticus.

T. Pomponius Atticus appartenait à une excellente famille de l'ordre équestre. Il fut, au cours de ses études, le condisciple de Cicéron dont il était l'aîné de trois ans[1] ; celui-ci le retrouva à Athènes en 79, et c'est là qu'ils se lièrent d'une amitié qui dura sans nuages jusqu'à la mort de Cicéron. Effrayé par le sort d'un sien cousin, le tribun de la plèbe P. Sulpicius, qui avait été tué par les partisans de Sylla, il alla vivre à Athènes, bien décidé à ne jamais prendre part à la vie politique. Il y resta une vingtaine d'années, de 87 à 68 ; il y accrut considérablement sa fortune, et mérita en même temps la reconnaissance des Athéniens. Il revint à Rome tout pénétré de culture grecque, et avec le surnom d'Atticus.

Il est plus que probable que la première lettre à Atticus que nous ayons conservée n'est pas la première que Cicéron ait adressée à son ami. Si nous ne possédons pas les lettres antérieures à la fin de 68, c'est apparemment qu'Atticus ne s'avisa qu'à partir de ce moment-là de conserver la correspondance de Cicéron. Les Verrines, le *Pro Fonteio*, le *Pro Caecina* avaient mis Cicéron, alors âgé de 38 ans, au premier rang des orateurs de Rome ; il était entré dans la carrière politique, ayant

1. Cicéron était né le 3 janvier 106, Atticus à la fin de 110. Cf. Drumann-Gröbe, *Gesch. Roms*, V, 3, p. 11, n. 6. — Sur Atticus, en dernier lieu, Alice Byrne, *Atticus*, diss. Bryn Mawr, 1920.

été l'année précédente édile curule : Atticus ne pouvait douter désormais que son ami ne fût appelé à jouer un grand rôle.

Le caractère d'Atticus a été diversement apprécié. Son biographe ancien, Cornélius Népos, a pour lui une admiration sans bornes. Gaston Boissier, dans le chapitre de *Cicéron et ses amis* qu'il lui a consacré, fait les réserves qui conviennent. Son égoïsme, son éloignement systématique des affaires publiques, une largeur d'esprit excessive sur les moyens à employer pour faire fortune, voilà des côtés peu sympathiques de son caractère. Mais ses qualités d'esprit et de cœur sont indéniables ; spirituel et cultivé, obligeant à l'extrême, séduisant par ses manières, par sa conversation, par une sorte de charme qui lui était propre, enfin véritable maître dans l'art de se faire des amis et de les garder. Il avait de la vie une conception tout épicurienne, et il l'a réalisée dans sa perfection exquise mais étroitement limitée.

Les lettres *I-VII* forment une correspondance suivie, comme on le voit par les allusions qui y sont faites aux mêmes affaires, — affaire d'Acutilius, réconciliation d'Atticus et de Luccéius, achat de statues pour le Tusculanum. Or, les lettres *VI* et *VII* (*Att.*, I, 10 et 11) nous reportent à l'année 67, parce qu'il y est question des comices qui devaient élire Cicéron préteur pour l'année 66. La lettre *I* (*Att.*, I, 6), qui annonce un événement survenu le 23 novembre, sera datée « peu après le 23 novembre 68 ».

On a cru jusqu'ici, sur la foi des manuscrits, que l'événement annoncé dans cette lettre était la mort du père de Cicéron : *pater nobis decessit a. d. VIII. Kal. Decembr.* Comme il n'en est pas question dans *Att.*, I, 5, cette lettre-ci devait être de peu antérieure au 23 novembre, et *Att.*, I, 6 de peu postérieure : ainsi *Att.*, I, 5

serait la lettre *I*, *Att.*, I, 6 la lettre *II*[1]. Mais nous pensons que *pater*, dans *Att.*, I, 6, 2, doit être corrigé en *frater*. Une mention aussi sèche de la mort de son père par Cicéron a de quoi surprendre : il a parlé ailleurs de lui dans des termes qui témoignent de sentiments filiaux[2]. Il y a plus : si l'on en croit Asconius[3], Cicéron aurait perdu son père pendant qu'il briguait le consulat, c'est-à-dire en 64. La correction de Madvig *discessit* (« nous a quittés ») exigerait *a nobis* au lieu de *nobis*. Il nous paraît plus probable qu'on est en présence d'une faute de l'archétype, *pater* pour *frater*, due à ce qu'on n'a pas compris que *frater* ne désignait pas Quintus, dont il est question immédiatement avant, mais Lucius Cicéron, leur cousin germain, dont Cicéron dit dans le *De finibus*, V, 1, 1 : *L. Cicero, frater noster cognatione patruelis, amore germanus*. On supposera sans peine que si Cicéron dit seulement *frater*, sans préciser autrement, c'est que Lucius était déjà gravement malade quand Atticus a quitté Cicéron.

Il résulte de ces observations qu'*Att.*, I, 6 serait la lettre *I*, *Att.*, I, 5 la lettre *II*. Au § 1 de cette dernière lettre, Cicéron parle de nouveau de Lucius dans des termes qui paraissent bien répondre à des condoléances d'Atticus. De même, les § suivants *(Quod ad me scribis... De litterarum missione... De Acutiliano autem negotio... Quod scribis... etc...)* sont autant de réponses à des paragraphes de la lettre d'Atticus. La lettre *I* doit être parvenue à Atticus avant son embarquement : on voit en effet au § 3 de la lettre *II* que Cicéron n'a pas eu jusque-là d'occasion de courrier pour l'Épire. En arri-

1. La chronologie des lettres écrites par Cicéron de 68 à 60, telle que l'ont établie les plus récents éditeurs, est fondée principalement sur l'excellent mémoire de W. Sternkopf, *Ciceros Korrespondenz aus den Jahren* 68-60 *v. Chr.*, diss. Elberfeld 1889.

2. Cf. *De or.*, II, 1.

3. *In or. in toga candida*, p. 64, 11 Stangl.

vant en Épire, où il avait récemment acheté une propriété, Atticus répondit à la lettre *I*. A cette lettre d'Atticus répond à son tour la lettre *II*, adressée, selon toute apparence, à Athènes. Le temps nécessaire pour que la nouvelle de la mort de Lucius ait pu parvenir à Atticus et les condoléances de celui-ci à Rome nous amène à la fin de 68 ou au début de 67.

Cornélius Népos donne, non sans quelque hésitation[1], comme date à laquelle Atticus quitta Athènes et rentra à Rome, le consulat de L. Aurélius Cotta et de L. Manlius Torquatus, c'est-à-dire l'année 65. En réalité, comme on le voit clairement par la lettre *II*, Atticus était à Rome en 68 ; il quitta l'Italie pour l'Epire et Athènes en décembre de cette année, et revint à Rome en janvier 64, après avoir annoncé son prochain retour dès la fin de 67.[2]

Cicéron fait plusieurs fois allusion, dans la correspondance de cette époque, à sa villa de Tusculum. Il venait, apparemment, de l'acheter (en 68 ?). Elle avait, au dire de Pline, appartenu précédemment à Sylla[3]. Ce fut sa villa préférée, celle où il séjourna le plus, où il se reposait le plus volontiers des fatigues du barreau et de la politique, en compagnie d'invités de marque avec lesquels on discutait littérature ou philosophie ; les entretiens du *De diuinatione* et des Tusculanes ont pour cadre la villa de Tusculum. On ne connaît pas avec certitude l'emplacement de cette villa : l'hypothèse la plus probable la situe près de Grottaferrata, sur la colline *delle Ginestre*[4].

1. Corn. Nep., *Att.*, 4, 5 : *Tranquillatis autem rebus romanis remigrauit Romam, ut opinor L. Cotta L. Torquato consulibus.*
2. Cf. les lettres *VIII*, 2 ; *IX*, 1 ; *XI*, 2.
3. Plin., *H. N.*, XXII, 6, 12. Cf. lettre *CX* (*Att.*, IV, 5, 2).
4. Cf. O. E. Schmidt, *Ciceros Villen*, dans *Neue Jahrb.* de Ilberg, 1899, p. 466-472 ; F. Grossi Gondi, *Il Tusculano nell'età classica*, 1908, p. 64-97 ; R. Cagnat, *Le Tusculanum de Cicéron*, dans *J. des Savants*, 1911, p. 145-152. *Contra*, et en faveur de la Badia de Grottaferrata, G. A. Harrer, *Am. J. of arch.*, 1924, p. 266.

Nous voyons Cicéron spécialement préoccupé, en 67, d'aménager et de décorer, dans cette villa, un gymnase, agrémenté d'un xyste, ou grande allée ombragée[1] ; ce gymnase, qu'il appelait son Académie, était moins destiné aux exercices physiques qu'à la promenade et à la conversation. Atticus, chargé par Cicéron de lui envoyer d'Athènes des œuvres d'art pour orner le gymnase de Tusculum, lui fit successivement deux envois. Le premier, à la fin de 67, comprenait des bronzes de Mégare, des Herméraklès à tête de bronze, et peut-être plusieurs autres statues propres à orner un gymnase. Le second, dans la deuxième moitié de 66 ou la première moitié de 65, comprenait une Hermathéna, c'est-à-dire un hermès d'Athéna, un buste de la déesse supporté par un pilier ; cette statue s'identifie peut-être avec l'Hermathéna Ludovisi du Musée des Thermes, à Rome. Il y a lieu de penser, d'après la lettre *IX*, 3, que cette Hermathéna était accompagnée d'autres hermès : peut-être les retrouve-t-on dans deux Héraklès, un Hermès, un Dionysos et un Discobole qui font également partie de la collection Ludovisi. L'ensemble de ces six hermès aurait été copié, sur l'ordre d'Atticus, d'après des hermès qui ornaient, sur l'Acropole d'Athènes, le téménos d'Athéna Erganè[2]. Nous renvoyons pour plus de détails à notre article dans la *Revue de philologie*, 1931, p. 224-230.

Nous avons rangé dans la Correspondance, avec les plus récents éditeurs, le *Commentariolum petitionis* (lettre *XII*). Les manuscrits le donnent comme une lettre de Quintus à son frère Marcus ; et si la forme épistolaire enveloppe ici un véritable traité, n'en pourrait-on pas dire autant, par exemple, de la lettre de

1. Cf. *I*, 2 ; *II*, 7 ; *IV*, 2 ; *V*, 2 ; *VI*, 3.
2. Sur ces hermès et leur emplacement, cf. Ch. Picard, *L'Acropole*, II, 1932, p. 11.

Cicéron à son frère sur le gouvernement de sa province[1] ? Quant à la question de l'authenticité du *Commentariolum petitionis*, soulevée à deux reprises, en 1872 par A. Eussner[2] et vingt ans plus tard par G. L. Hendrickson[3], elle paraît, après avoir fait couler beaucoup d'encre, bien résolue aujourd'hui dans le sens de l'affirmative[4]. L'argument le plus troublant qui ait été produit par Eussner contre l'authenticité est la coïncidence qu'on remarque en cinq passages entre le *Commentariolum petitionis* et le discours de Cicéron *In toga candida*. Eussner en concluait qu'un rhéteur d'époque postérieure s'était servi du discours *In toga candida* pour composer une pseudo-lettre de Quintus. Mais on admettra sans peine que Cicéron ait pu se souvenir dans son discours de la lettre de son frère, soit réminiscence, soit qu'il voulût faire honneur à Quintus.

Le *Commentariolum petitionis* se date de la fin de 65 ou du début de 64. Cicéron avait commencé sa campagne électorale en juillet 65 (cf. lettre *X*) ; il se connaissait alors trois concurrents, Galba, Antoine, Cornificius ; quand Quintus écrit, la situation s'est modifiée : il ne nomme, comme concurrents sérieux, qu'Antoine et Catilina (§ 12). Il parle du procès de Catilina (§ 10) comme ayant eu lieu depuis quelque temps déjà : or, ce procès a eu lieu après juillet 65 (cf. lettre *XI*). Voilà pour le *terminus post quem*. D'autre part, le *Commenta-*

1. *Q. fr.*, I, 1 (*XXX*).
2. Edition du *Comm. pet.*, Würzbourg, 1872.
3. *Amer. Journal of philol.*, XIII (1892), p. 200-212 ; *The Commentariolum petitionis attributed to Quintus Cicero*, Decennial publ. of the Univ. of Chicago, VI (1903), p. 71 sq.
4. Sans entrer dans le détail de la discussion, nous renvoyons à l'étude qui termine l'Introduction de l'éd. Tyrrell et Purser, I, 3e éd., p. 116-132 ; au c. r. du mémoire d'Hendrickson par W. Sternkopf dans *Berl. philol. Wochenschrift*, 1904, p. 265-272 et 296-301 ; enfin à l'article de E. Bruhn dans les *Neue Jahrbücher* de Ilberg, 1908, p. 254-263.

riolum petitionis, qui vise à conseiller Cicéron pour sa campagne, a été nécessairement écrit quelques mois avant les élections, lesquelles eurent lieu en juillet 64.

Quintus Cicéron était de quatre ans plus jeune que son frère. Il avait épousé Pomponia, sœur d'Atticus ; comme on le voit par les lettres *I*, 2 et *II*, 2, l'entente, dès les premières années de leur union, ne régnait guère. Les choses n'allèrent pas mieux par la suite : voir, en particulier, la lettre *CLXXXII* (*Att.*, V, 1, 3 sq.). Quintus venait d'être édile (en 65) quand il composa le *Commentariolum petitionis* : il y a mis sa propre expérience de candidat. Il avait des ambitions littéraires : il composa un ouvrage historique[1], plusieurs tragédies[2], un poème épique sur l'expédition de César en Bretagne[3]. Sa grande lettre sent l'effort : c'est une composition soignée, mais qui n'est pas exempte de gaucherie et d'une certaine raideur scolaire. Quintus s'est sans doute souvenu, en écrivant son *Commentariolum*, de l'exemple de Varron, qui, moins de sept ans plus tôt, avait composé pour Pompée, consul désigné, un *commentarium* εἰσαγωγικόν où il le conseillait sur la conduite à tenir au Sénat[4]. Il a dû en outre s'inspirer du περὶ φιλοτιμίας de Théophraste[5].

Outre le *Commentariolum petitionis*, nous ne possédons plus de Quintus Cicéron que quatre lettres, une à son frère et trois à l'affranchi Tiron[6].

1. *Att.*, II, 16, 4 *(XLIII)* ; cf. *Q. fr.*, II, 11, 4 *(CXXXIII)*.
2. Cf. *Q. fr.*, II, 15, 3 *(CXLIV)* ; III, 1, 4, 13 *(CXLV)* ; III, 5, 7 *(CLIII)* ; III, 7, 6 *(CLVII)*.
3. *Q. fr.*, II, 15, 4 *(CXLIV)* ; III, 4, 4 *(CLI)*. Cf. *Schol. Bob.* in *Pro Archia*, p. 175, 31 Stangl : *fuit Q. Tullius non solum epici, uerum etiam tragici carminis scribtor.*
4. A. Gell., *N. A.*, XIV, 7, 1.
5. Cf. *Att.*, II, 3, 3 *(XXIX)*.
6. *Fam.*, XVI, 16 ; 8, 26, 27.

I. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 6).

Rome, peu après le 23 novembre 68.

1. Je ne m'exposerai plus désormais à ce que tu puisses m'accuser de négligence à t'écrire. Tâche seulement, toi qui as tant de loisir, de ne rien me céder là-dessus. La maison de Rabirius à Naples, pour laquelle déjà tu avais fait, en imagination, des plans d'achèvement, M. Fontius l'a achetée pour 130.000 sesterces. J'ai voulu que tu en fusses averti, pour le cas où, par hasard, cela importerait à tes projets.

2. Mon frère Quintus, à ce qu'il me semble, est à l'égard de Pomponia dans les dispositions que nous souhaitons : il est actuellement avec elle dans ses domaines d'Arpinum, et il a avec lui quelqu'un qui est un *esprit cultivé*, D. Turranius. C'est le 23 novembre que nous avons perdu notre cousin[1].

Voilà à peu près ce que j'avais à t'apprendre. Je t'en prie, si tu peux trouver quelques objets d'art *propres à orner un gymnase*, pour l'endroit que tu sais, ne les laisse pas échapper[2]. J'aime ma villa de Tusculum au point de n'éprouver de contentement intime qu'une fois que j'y suis arrivé. Informe-moi aussi exactement que possible de toutes tes occupations et de tes projets.

1. Lucius Cicéron. Voir la Notice, p. 58-59.
2. *Ibid.*, p. 61.

I. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 6).

Scr. Romae paulo post VIII. Kal. Dec. a. 686/68.

1. Non committam posthac ut me accusare de epistolarum negligentia possis ; tu modo uideto in tanto otio ut par in hoc mihi sis. Domum Rabirianam Neapoli, quam tu iam dimensam et exaedificatam animo habebas, M. Fontius emit HS cccıↄↄↄ $\overline{\text{xxx}}$. Id te scire uolui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret.

2. Q. frater, ut mihi uidetur, quo uolumus animo est in Pomponiam et cum ea nunc in Arpinatibus praediis erat et secum habebat hominem χρηστομαθῆ D. Turranium. *Fr*ater nobis decessit a. d. VIII. Kal. Decembr.

Haec habebam fere quae te scire uellem. Tu uelim, si qua ornamenta γυμνασιώδη reperire poteris quae loci sint eius quem tu non ignoras, ne praetermittas. Nos Tusculano ita delectamur ut nobismet ipsis tum denique cum illo uenimus placeamus. Quid agas omnibus de rebus et quid acturus sis fac nos quam diligentissime certiores.

I. — *M* 51 r° ; *R* 26 r° ; *P* 28 r° ; *G* 54 v°.

1. 2 uideto in : uide cum *RPO¹V* || 3 in hoc ΣΠ : *om.* Δ || 5 m. fontius Ω : m. fontinus *Zᵇ* m' fonteius *Ursinus*.

2. 1 frater *ego* : pater Ω || 4 decessit : disc- *Madvig* || uiii *M¹*, Σ : uii *uel* iiii (Δ) uii *G* iiii *edd.* || 6 γυμνασιώδη reperire *uulg.* : gymnasio dereperire (Ω).

II. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 5).

Rome, fin de 68 ou début de 67.

1. Quel chagrin j'ai éprouvé de la mort de mon cousin Lucius, quelle perte je fais dans ma vie publique comme dans ma vie privée, tu es mieux placé que personne, en raison de l'amitié qui nous lie, pour en juger. Tout l'agrément que peuvent procurer à un homme les qualités de cœur et de caractère d'un de ses semblables, je le trouvais en lui. C'est pourquoi je ne doute point que tu n'en sois affecté aussi : outre que tu prends part à mon chagrin, tu as toi-même perdu un parent et un ami qui avait tous les mérites et tous les dévouements, qui t'aimait par penchant naturel non moins que par l'effet de ce que je lui disais de toi.

2. Pour ce que tu m'écris de ta sœur, elle pourra te dire elle-même de quel cœur j'ai tâché d'obtenir que les sentiments de mon frère Quintus à son égard fussent ce qu'ils doivent être[1]. Estimant qu'il montrait trop d'aigreur, je lui ai adressé une lettre qui était bien faite pour le calmer comme on calme un frère, pour l'avertir comme peut faire un aîné, pour lui reprocher ses torts comme on fait à un homme qui s'égare. Et d'après ce qu'il m'a, par la suite, souvent écrit, j'ai confiance que tout est dans l'ordre et selon nos vœux.

3. C'est sans raison que tu m'accuses de ne pas t'écrire. Jamais en effet notre chère Pomponia ne m'a fait savoir qu'il y eût quelqu'un à qui je pusse remettre une lettre ; en outre, il ne m'est pas arrivé d'avoir, quant

1. Pomponia, sœur d'Atticus, était mariée à Quintus Cicéron. Leurs caractères ne s'accordaient pas. Cf. en particulier *Att.*, V, 1, 3 sq. *(CLXXXII)*.

II. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 5).

Scr. Romae ex. a. 686/68 uel in. a. 687/67.

1. Quantum dolorem acceperim et quanto fructu sim priuatus et forensi et domestico Lucii fratris nostri morte in primis pro nostra consuetudine tu existimare potes. Nam mihi omnia quae iucunda ex humanitate alterius et moribus homini accidere possunt ex illo accidebant. Quare non dubito quin tibi quoque id molestum sit, cum et meo dolore moueare et ipse omni uirtute officioque ornatissimum tuique et sua sponte et meo sermone amantem affinem amicumque amiseris.

2. Quod ad me scribis de sorore tua, testis erit tibi ipsa quantae mihi curae fuerit ut Q. fratris animus in eam esset is qui esse deberet. Quem cum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi quibus et placarem ut fratrem et monerem ut minorem et obiurgarem ut errantem. Itaque ex iis quae postea saepe ab eo ad me scripta sunt confido ita esse omnia ut et oporteat et uelimus.

3. De litterarum missione sine causa abs te accusor. Numquam enim a Pomponia nostra certior sum factus esse cui dare litteras possem, porro autem neque mihi

II. — *M* 50 v° ; *R* 25 v° ; *P* 27 v° ; *G* 53 v°.

1. 8 tuique *G*, M^2 : que M^1 quod *R* tuique quod *P*.
2. 2 fuerit ΣΠ : fuerat Δ || q. fratris M^{corr}, *RP* : que f- M^1, *G* || 7 ut et : et ut *RPO*.

à moi, personne qui partît pour l'Epire, et nous n'entendons pas dire encore que tu sois à Athènes.

4. La commission dont tu m'avais chargé au sujet de l'affaire d'Acutilius[1], je m'en suis acquitté dès mon arrivée à Rome après ton départ ; mais il s'est trouvé qu'il n'y avait aucun besoin de se presser, et que d'un autre côté, estimant que tu étais capable de décider par toi-même, je préférais voir Peducéus, plutôt que moi, te donner des conseils par lettre. En effet, comme j'ai pendant plusieurs jours complaisamment écouté Acutilius, dont tu sais, je pense, ce qu'est la conversation, on ne saurait dire que j'aie trouvé ennuyeux de t'écrire sur ses plaintes, puisque j'avais accepté volontiers de les entendre, ce qui ne laissait pas d'être assez pénible. Mais toi qui m'accuses, sache qu'on ne m'a remis de ta part qu'une seule lettre : et pourtant, tu as eu plus de temps pour écrire et plus d'occasions de courriers.

5. Tu m'écris que même si l'on t'en voulait à l'extrême je devrais m'employer à une réconciliation : je comprends ce que tu veux dire et je n'ai pas manqué de m'y employer; mais il a été étrangement blessé[2]. Je n'ai pas omis de dire ce qu'il y avait à dire sur ton compte ; mais jusqu'où dois-je aller ? je pense qu'il me faut régler mon effort sur tes désirs : dis-moi bien ce qu'ils sont, et tu verras que si je n'ai pas voulu montrer plus de zèle que toi, en revanche, je n'en aurai pas moins que tu ne le souhaites.

6. A propos de l'affaire de Tadius, j'ai eu un entretien avec lui, et il m'a dit que tu lui avais écrit dans le sens suivant : plus d'inquiétude à avoir, puisqu'il y avait possession d'usage. Je m'étonne que tu ne saches

1. Sur cette affaire, cf. *Att.*, I, 8, 1 *(IV)* et 4, 1 *(IX)*.
2. Il s'agit de Luccéius : cf. *Att.*, I, 11, 1 *(VII)*. Le « on » *(si cuius animus)* du début de la phrase paraît désigner Luccéius plutôt qu'exprimer une pensée générale.

accidit ut haberem qui in Epirum proficisceretur nequedum te Athenis esse audiebamus.

4. De Acutiliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum a tuo digressu Romam ueni, confeceram ; sed accidit ut *et* contentione nihil opus esset et ut ego, qui in te satis consilii statuerim esse, mallem Peducaeum tibi consilium per litteras quam me dare. Etenim cum multos dies aures meas Acutilio dedissem, cuius sermonis genus tibi notum esse arbitror, non mihi graue duxi scribere ad te de illius querimoniis, cum eas audire, quod erat subodiosum, leue putassem. Sed abs te ipso qui me accusas unas mihi scito litteras redditas esse, cum et otii ad scribendum plus et facultatem dandi maiorem habueris.

5. Quod scribis, etiam si cuius animus in te esset offensior, a me recolligi oportere, *teneo* quid dicas neque id neglexi, sed est miro quodam modo affectus. Ego autem quae dicenda fuerunt de te non praeterii ; quid autem contendendum esset ex tua putabam uoluntate statuere oportere. Quam si ad me perscripseris, intelliges me neque diligentiorem esse uoluisse quam tu esses neque neglegentiorem fore quam tu uelis.

6. De Tadiana re mecum Tadius locutus est te ita scripsisse, nihil esse iam quod laboraretur, quoniam hereditas usu capta esset. Id mirabamur te ignorare, de

3. 4 proficisceretur : - entur *M*[1], *G*[1] || 5 audiebamus : - ramus *Sternkopf.*
4. 3 ut et *uulg.* : ut ex Ω || 8 scribere Δ : rescr- ΣΠ.
5. 1 cuius : cui *RP* || in te esset offensior a me : interesset ora me *M*[1] || 2 <teneo> *add. Orelli* || 5 uoluntate : uoluntatem *Z*[1a] uoluntate me *Lambin, edd.* [*sed uide* INTROD., *p.* 40].
6. 1 tadiana re : tadianara *RP* || te ita : certa *RP* || 3 usu capta : usucapta *M*.

pas que dans le cas de tutelle légitime — c'est la situation, me dit-on, de la jeune fille — il ne peut y avoir aucune prescription[1].

7. Je suis heureux que ton acquisition d'Epire te plaise. Occupe-toi, je te prie, comme tu veux bien me l'écrire, de ce que je t'ai demandé de me procurer et de ce qui te paraîtra convenir à ma propriété de Tusculum, dans la mesure où tu le pourras faire sans embarras. Car cet endroit est le seul où je me repose de tous mes ennuis et de toutes mes fatigues. 8. Nous attendons chaque jour mon frère Quintus. Térentia souffre beaucoup de rhumatismes. Elle a pour toi, pour ta sœur, pour ta mère beaucoup d'affection, et te salue mille fois, ainsi que Tulliola, notre délicieuse enfant. Prends soin de ta santé, aime-nous, et sois assuré que je t'aime d'un amour de frère.

III. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 7).

Rome, début de février 67.

Chez ta mère cela va bien, et nous prenons soin d'elle. Je me suis engagé à payer à L. Cincius[2] 20.400 sesterces le 13 février. De ton côté, je voudrais que tu prisses soin de me faire avoir au plus tôt ce que tu m'écris

1. On voit que Tadius détenait le bien d'une pupille et prétendait s'en déclarer propriétaire en se prévalant de la possession prolongée *(usucapio)*. Or, les *res mancipi* d'une femme en tutelle légitime ne pouvaient pas, en principe, être acquises par usucapion. Cf. GAIVS, *Inst.*, II, 47 et I, 192 ; *Fragments du Vatican*, 1 et 259.

2. C'était un homme d'affaires d'Atticus, qui gérait ses intérêts à Rome pendant son absence. Il est plusieurs fois question de lui par la suite : *Att.*, I, 8, 2 *(IV)*, 1, 1 *(X)*, 16, 17 *(XXII)*, 20, 1 *(XXVI)*.

tutela legitima, in qua dicitur esse puella, nihil usu capi posse.

7. Epiroticam emptionem gaudeo tibi placere. Quae tibi mandaui et quae tu intelliges conuenire nostro Tusculano uelim, ut scribis, cures, quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis et laboribus uno illo in loco conquiescimus. 8. *Q.* fratrem cottidie expectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet. Et te et sororem tuam et matrem maxime diligit salutemque tibi plurimam adscribit et Tulliola deliciae nostrae. Cura ut ualeas et nos ames et tibi persuadeas te a me fraterne amari.

III. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 7).

Scr. Romae ante Id. Febr. a. 687/67.

Apud matrem recte est, eaque nobis curae est. L. Cincio HS XXCD constitui me curaturum Idibus Febr. Tu uelim ea quae nobis emisse et parasse scribis des operam ut quam primum habeamus et uelim cogites, id quod

6. 4 usu capi posse ΣΠ, M^2 : usucepisse Δ.
7. 4 et Σ, M^4 : sed $M^{1\text{-}3}$ *om.* M^2 || 2 conquiescimus : -cemus M^1.
8. 1 q. *Lambin, edd.* : quo Ω, *uett.* || 2 cottidie *R* : quottidie *P* quotidie *M*, *G* || 2 expectamus : -abamus *G* || 4 adscribit *RP*, *G* : ascr- M^1 scribit M^{corr}.

III. — *M* 51 r° ; *R* 26 r° ; *P* 28 r° ; *G* 54 v°. *Haec epistula in codd. cum superiore iuncta est ; sed in M post uerba* apud matrem... curae est *nouus incipit uersus.*

1 curae M^2 : cure *RP*, *G* cura M^1 || l. *RP* : cl. *M* c.l. *G* || cincio *M* : cintio *R*, *G* emptio *P* || 3 emisse : emisse <te> *Baiter.*

avoir acheté et tenir prêt pour moi ; pense aussi, je te prie, comme tu me l'as promis, aux moyens de me faire une bibliothèque. Tout ce que je me promets de plaisir pour le jour de ma retraite dépend de ton obligeance.

IV. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 8).

Rome, 2e moitié de février 67.

1. Chez toi cela va comme nous voulons. Ta mère et ta sœur sont entourées de soins affectueux par mon frère Quintus et par moi-même. J'ai eu un entretien avec Acutilius. Il affirme que son agent ne lui a rien écrit, et s'étonne que cette discussion se soit élevée entre vous, car celui-ci s'était opposé à ce qu'il fût garanti que sa créance sur toi n'allait pas au-delà du chiffre en question[1]. Tu as, m'écris-tu, réglé à l'amiable l'affaire de Tadius[2] : j'ai pu me rendre compte qu'il t'en savait gré et en était très heureux. Notre ami, qui est, ma foi, le meilleur des hommes et qui m'aime fort, t'en veut vraiment beaucoup[3]. Si je savais le prix que tu attaches à la chose, je pourrais alors travailler à bon escient.

2. J'ai fait payer à L. Cincius 20.400 sesterces pour les statues en marbre de Mégare, conformément à tes instructions. Tes hermès en marbre Pentélique avec têtes en bronze, dont tu m'as parlé dans ta lettre, sont pour moi un vrai régal que je savoure d'avance. Aussi voudrais-je que tu me les envoies au plus tôt, et avec eux, en aussi

1. M. à m. : « qu'il fût garanti qu'on ne te réclamait rien de plus ». C'est la formule ordinaire des quittances. Acutilius, créancier d'Atticus, prétendait que celui-ci lui devait toujours de l'argent.
2. Cf. *Att.*, I, 5, 6 *(II)*.
3. Il s'agit de l'historien Luccéius. Cf. *Att.*, I, 5, 5 *(II)*.

mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostrae, quam cum in otium uenerimus habere uolumus, in tua humanitate positam habemus.

IV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 8).

Scr. Romae post Id. Febr. a. 687/67.

1. Apud te est ut uolumus. Mater tua et soror a me Quintoque fratre diligitur. Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat a suo procuratore quicquam scriptum esse et miratur istam controuersiam fuisse, quod ille recusarat satis dari amplius abs te non peti. Quod te de Tadiano negotio decidisse scribis, id ego Tadio et gratum esse intellexi et magnopere iucundum. Ille noster amicus, uir me hercule optimus et mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc si quanti tu aestumes sciam, tum quid mihi elaborandum sit scire possim.

2. L. Cincio HS ccıↃↃ ccıↃↃ cccc pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curaui. Hermae tui Pentelici cum capitibus aëneis, de quibus ad me scripsisti, iam nunc me admodum delectant. Quare uelim et eos et signa et cetera quae tibi eius loci et nostri studii et tuae elegantiae esse uidebuntur quam plurima quam pri-

IV. — *M* 51 v°; *R* 27 r°; *P* 28 r°; *G* 55 r°.

1. 4 recusarat : -at *P* -arit *Malaspina* -aret *Ernesti* || 5 dari (Ω) : -e *P*, *uett.* || 6 decidisse *uulg.* : decepisses *M*[1], *RV*, *G* decipisses *P* decipisset *M*[4] || 7-8 uir me hercule ΔΠ : et mehercule uir *RPOV* || 9 (a)estumes *G* : estimes *R* extimes *M*, *P*.

2. 2 pentelici cum *G*, *M*[3] : pentelicum *M*[1] pente licitum *R* licitum [*om.* tui pente *spatio relicto*] *P*.

grand nombre que possible, les statues et autres objets d'art qui te paraîtront convenir à l'endroit en question, à mes préférences, à ton goût si pur : surtout ce qui te semblera fait pour un gymnase et pour un xyste. Car je suis là-dessus si emballé que je mérite bien ton aide, mais aussi presque le blâme d'autrui. S'il n'y a pas de navire de Lentulus, embarque-les où tu voudras.

3. Tulliola, notre délicieuse enfant, réclame ton petit cadeau et s'en prend à moi comme à ton garant. Mais je suis plus décidé à renier la dette qu'à payer pour toi.

V. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 9).

Rome, mars ou avril 67.

1. C'est à de trop rares intervalles qu'on me remet une lettre de toi, alors qu'il t'est plus facile de trouver des gens partant pour Rome que je n'en puis trouver partant pour Athènes, et que tu es plus assuré de ma présence à Rome que je ne le suis de la tienne à Athènes. Cette incertitude est cause de la brièveté de la présente lettre, car, étant dans le doute sur ta résidence, je ne veux pas que notre correspondance intime tombe entre des mains étrangères.

2. J'attends impatiemment les statues en marbre de Mégare et les Hermès dont tu m'as parlé. Tout ce que tu auras en ce genre qui te paraîtra digne de mon Académie, n'hésite pas à me l'envoyer, et aie confiance en ma cassette. Je mets là mon plaisir : je recherche ce qui est particulièrement *propre à l'ornement d'un gymnase.* Lentulus promet ses bateaux. Je te demande de t'occuper activement de la chose. Thyillus te prie, et moi aussi,

mumque mittas et maxime quae tibi gymnasi xystique uidebuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur ut abs te adiuuandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli nauis non erit, quo tibi placebit imponito. **3**. Tulliola deliciolae nostrae tuum munusculum flagitat et me ut sponsorem appellat ; mi autem abiurare certius est quam dependere.

V. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 9).

Scr. Romae m. Mart. aut Apr. a. 687/67.

1. Nimium raro nobis abs te litterae afferuntur, cum et multo tu facilius reperias qui Romam proficiscantur quam ego qui Athenas, et certius tibi sit me esse Romae quam mihi te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam breuior haec ipsa epistola est quod, cum incertus essem ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonem in alienas manus deuenire.

2. Signa Megarica et Hermas, de quibus ad me scripsisti, uehementer expecto. Quicquid eiusdem generis habebis dignum Academia tibi quod uidebitur ne dubites mittere et arcae nostrae confidito. Genus hoc est uoluptatis meae ; quae γυμνασιώδη maxime sunt, ea quaero.

2. 8 uidebuntur : uidebantur *M*¹ || 9 prope : propere *M*¹, *P*¹.

V. — *M* 51 v° ; *R* 27 r° ; *P* 28 v° ; *G* 55 r°.

1. 6 illum nostrum *M* : nostrum illum *RP*, *G*.
2. 3 academia *uulg.* : ach- *M*, *RP*, *G* || dubites ΣΠ, *M*³ : -taris *M*¹, *Cr.*ᵐ, *uulg.* [*cf. Sjögren*, Eranos, XVI (1916), p. 7 s q. ; *Schmalz-Hofmann*, Lat. Gramm., p. 573] || 4 uoluptatis *uulg.* : uolun- Ω.

à sa prière, de le renseigner sur les *cérémonies traditionnelles des Eumolpides*[1].

VI. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 10).

Tusculum, entre avril et juillet 67.

1. J'étais dans ma propriété de Tusculum (cette formule est pour répondre à ton « J'étais au Céramique »), je me trouvais donc là, quand un jeune esclave envoyé de Rome par ta sœur me remit une lettre qu'on avait apportée pour moi de ta part et m'annonça que ce même jour après midi elle ferait partir quelqu'un pour te joindre. C'est ce qui fait que j'écris quelques mots de réponse à ta lettre, mais que, pressé par le temps, je dois me borner à ce court billet.

2. En premier lieu, je te promets que j'apaiserai notre ami[2], ou même que j'obtiendrai une réconciliation complète. Je m'y employais bien jusqu'ici de mon propre chef, mais à présent mon zèle sera d'autant plus vif et mes sollicitations se feront d'autant plus pressantes que tu me parais, d'après ta lettre, en avoir le plus vif désir. Il y a une chose dont tu dois te rendre compte : il a été profondément blessé ; mais comme je ne vois pas qu'au fond il y ait aucun motif sérieux de ressentiment, j'ai pleine confiance qu'il restera fidèle à ses devoirs d'amitié et nous rendra les armes.

1. Thyillus était un poète ami de Cicéron (cf. *Att.*, I, 16, 15 [*XXII*]) qui doit probablement être identifié avec un poète de l'Anthologie nommé Θύιλλος *(Anth. Pal.*, VII, 223 ; cf. X, 5 et VI, 170 ; *Anth. Planud.*, X, 5). Sans doute voulait-il introduire dans un de ses poèmes une description des mystères d'Eleusis, qui étaient célébrés par la famille athénienne des Eumolpides.
2. Luccéius. Cf. *Att.*, I, 8, 1 *(IV)* et 5, 5 *(II)*.

Lentulus nauis suas pollicetur. Peto abs te ut haec cures diligenter. Thyillus te rogat et ego eius rogatu Εὐμολπιδῶν πάτρια.

VI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 10).

Scr. in Tusculano inter m. Apr. et Quint. a. 687/67.

1. Cum essem in Tusculano (erit hoc tibi pro illo tuo : « Cum essem in Ceramico ») uerum tamen cum ibi essem, Rom*a* puer a sorore tua missus epistolam mihi abs te allatam dedit nuntiauitque eo ipso die post meridiem missur*am* e*am* qui ad te proficisceretur. Eo factum est ut epistolae tuae rescriberem aliquid, breuitate temporis tam pauca cogerer scribere.

2. Primum tibi de nostro amico placando aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego etsi mea sponte ante faciebam, eo nunc tamen et agam studiosius et contendam ab illo uehementius, quod tantam ex epistola uoluntatem eius rei tuam perspicere uideor. Hoc te intellegere uolo, pergrauiter illum esse offensum ; sed quia nullam uideo grauem subesse causam, magnopere confido illum fore in officio et in nostra potestate.

2. 6 nauis *M*[2] : auis *M*[1] aues *G, R* uires *P* || 7 cures diligenter ΣΠ : d- c- Δ || thyillus *Baiter* : chiy- *M*[1], *R* thyu- *G, M*[2] chisi- *P* [*cf.* Att., I, 16, 15].

VI. — *M* 51 v° ; *R* 27 r° ; *P* 28 v° ; *G* 55 v°. *Haec epistula in codd. cum superiore iuncta est.*

1. 3 roma *edd.* : - am Ω || 5 missuram *ed. Asc.*[2], *Victorius* : -rum Ω, iturum *Z, edd.* || eam *ego* : eum Ω.

2. 2 etsi mea *M* : etsi me *G* etsi mea ēm *R* etsi eī mea *P* [*fieri potest ut RP textum corruptum pro* etsi mea iam *praebeant*] || 5 uoluntatem *M*[1], ΣΠ : uolupt- (Δ).

3. Mes statues et les Herméraklès, je voudrais que, comme tu me l'écris, tu saisisses la première occasion favorable pour les embarquer ; de même, si tu peux trouver quelque autre statue *qui convienne* à l'endroit que tu connais, et particulièrement des œuvres d'art qui te paraîtront propres à une palestre et à un gymnase. Il faut te dire que j'écris ceci y étant assis, en sorte que les lieux mêmes me dictent ma demande. Je te prie en outre de me procurer des bas-reliefs que je puisse enchâsser dans les murs de mon petit atrium*, et deux margelles ornées de reliefs.

4. Pour ta bibliothèque, garde-toi de la promettre à personne, si enragé amateur que tu puisses trouver : car je mets de côté toutes mes petites économies pour l'acquérir comme consolation de ma vieillesse.

5. En ce qui concerne mon frère, j'ai tout lieu de croire que la situation est ce que j'ai toujours désiré et travaillé à obtenir. Il y a maints signes favorables, dont le moindre n'est pas que ta sœur est enceinte.

6. Pour mon élection*, je n'oublie pas que je t'ai laissé toute latitude, et depuis longtemps je dis bien haut à nos amis communs qui s'attendent à te voir arriver que non content de ne pas t'appeler, je t'empêche de venir, me rendant compte que tu as bien plus d'intérêt à faire ce que tu as à faire en ce moment que je n'en ai, moi, à t'avoir à mes côtés pour les élections. Sois donc, je te prie, dans les mêmes sentiments que tu éprouverais si tu avais été envoyé où tu es pour t'occuper d'une affaire me concernant. Quant à moi, tu me trouveras à ton retour — et auparavant tu ne manqueras pas de l'entendre dire — animé des mêmes sentiments que si le résultat obtenu — s'il en est un, — l'avait été non seulement en ta présence, mais grâce à toi. Tulliola t'assigne à jour fixe, elle ne cite pas de répondant*.

3. Signa nostra et Hermeraclas, ut scribis, cum commodissime poteris uelim imponas, et si quod aliud οἰκεῖον eius loci quem non ignoras reperies et maxime quae tibi palaestrae gymnasiique uidebuntur esse. Etenim ibi sedens haec ad te scribebam ut me locus ipse admoneret. Praeterea *t*ypos tibi mando quos in tectorio atrioli possim includere et putealia sigillata duo.

4. Bibliothecam tuam caue cuiquam despondeas, quamuis acrem amatorem inueneris ; nam ego omnis meas uindemiolas eo reseruo ut illud subsidium senectuti parem.

5. De fratre confido ita esse ut semper uolui et elaboraui. Multa signa sunt eius rei, non minimum quod soror praegnans est.

6. De comitiis meis et tibi me permisisse memini et ego iam pridem hoc communibus amicis qui te expectant praedico, te non modo non arcessi a m*e* sed prohibe*ri*, quod intelligam multo magis interesse tua te agere quod agendum es*t* hoc tempore quam mea te adesse comitiis. Proinde eo animo et uelim esse quasi mei negotii causa in ista loca missus esses ; me autem eum et offendes erga te et audies quasi mihi, si quae parta erunt, non modo te praesente sed per te parta sint. Tulliola tibi diem dat, sponsorem non appellat.

3. 4 palestrae M^{corr}, *uett.* : pallestra M^{1}, *R* palestra *G* palestia *P* || 6 typos *uulg.* : lypos Δ lipos ΣΠ.

6. 3 accersi a me *Cr.*^{m} : arcessiam *R*, *G* arcessam *M* accersam *P* || 4 prohiberi *Cr.*^{m} : -bebo Ω, *uett.* [*in P ex* prouidebo *correctum*] || 5 est *Manutius* : esset Ω, *uett.* [*codicum lectionem defendit Sjögren*, Eranos, XVI, p. 13] || 7 me autem *G*, M^{2} : sin autem M^{1}, *RP* || 10 non appellat ΣΠ, M^{2} appellat M^{1} <me> app- *Klotz*.

VII. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 11).

Rome, juillet ou août 67.

1. J'agissais auparavant de mon propre chef ; puis les deux lettres que tu m'as écrites avec tant de soin dans le même sens sont venues échauffer mon zèle. A cela s'ajoutaient les inlassables exhortations de Salluste[1], qui me poussait à ne rien négliger auprès de Luccéius pour renouer les liens de votre vieille amitié. Mais après avoir tout fait, non seulement je n'ai pu obtenir qu'il revînt à ses sentiments antérieurs, mais encore je n'ai même pas pu lui arracher le motif de son obstination. Sans doute il met sans cesse en avant ce fameux arbitrage où tu t'es prononcé contre lui et les griefs que déjà quand tu étais ici je voyais bien qu'il avait contre toi ; néanmoins il y a certainement quelque autre chose qui a de plus profondes racines dans son cœur ; et cela, ni tes lettres, ni mon ambassade ne sont aussi capables de le détruire que ne le sera ta présence : non point seulement tes paroles, mais ton seul visage d'ami qu'il connaît bien : il suffira que tu penses que la chose en vaut la peine, et tu le penseras, j'en suis sûr, pour peu que tu m'écoutes et que tu veuilles ne pas démentir ton bon cœur. Et pour que tu n'ailles pas te demander avec étonnement pourquoi, t'ayant précédemment fait savoir par lettre que j'espérais le voir nous rendre les armes, je semble maintenant avoir perdu confiance, je te dirai qu'il me paraît avoir fait dans l'obstination de son parti-pris et dans l'opiniâtreté de son ressentiment des progrès incroyables. Mais tout

1. Non pas l'historien, C. Sallustius Crispus, mais un fidèle ami de Cicéron, Cn. Sallustius.

VII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 11).

Scr. Romae m. Quint. aut Sext. a. 687/67.

1. Et mea sponte faciebam antea et post duabus epistolis tuis perdiligenter in eandem rationem scriptis magnopere sum commotus. Eo accedebat hortator assiduus Sallustius ut agerem quam diligentissime cum Lucceio de uestra uetere gratia reconcilianda. Sed cum omnia fecissem, non modo eam uoluntatem eius quae fuerat erga te recuperare non potui, uerum ne causam quidem elicere immutatae uoluntatis. Tametsi iactat ille quidem illud suum arbitrium et ea quae iam tum cum aderas offendere eius animum intellegebam, tamen habet quiddam profecto quod magis in animo eius insederit, quod neque epistolae tuae neque nostra *al*legatio tam potest facile delere quam tu praesens non modo oratione sed tuo uultu illo familiari tolles, si modo tanti putaris, id quod, si me audies et si humanitati tuae constare uoles, certe putabis. Ac ne illud mirere cur, cum ego antea significarem tibi per litteras me sperare illum in nostra potestate fore, nunc eidem uidear diffidere, incredibile est quanto mihi uideatur illius uoluntas obstinatior et in hac iracundia *o*ffirmatior. Sed haec aut

VII. — *M* 52 r° ; *R* 27 r° (*sequitur* 26 v°) ; *P* 29 r° ; *G* 56 r°.

1. 5 uetere : - i *G*, M^2 ‖ 8 iactat M^1, *R* : iaceat *P* iactet *G*, M^2 ‖ 9 suum : tuum *Heruagius* ‖ 12 nostra allegatio s^1, *Malaspina* : nostra legatio (Ω), *uett.* nostre leg- M^1 ‖ 17 significarem Ω ; - arim *ed. Crat.*, *uulg.* [*cf.* Att., XII, 31, 1] ‖ 18 eidem [= ı -] Ω, *uett.* idem *uulg.* ‖ 20 offirmatior *Ascensius* : aff - Ω.

cela sera guéri par ta venue, ou bien alors celui-là en portera la peine à qui en sera la faute.

2. Tu me disais dans ta lettre que tu me croyais déjà préteur désigné : apprends qu'il n'y a pas à Rome, à l'heure actuelle, de pire persécution que celle dont sont victimes, de mille façons, les candidats, et que l'on ne sait pas quand auront lieu les comices*. Mais Philadelphus te parlera de cela. **3.** Envoie-moi, je te prie, au plus tôt ce que tu as acquis pour mon Académie. C'est un lieu dont le charme est extraordinaire, que l'on en jouisse ou que seulement l'on y pense. Tes livres, garde-toi de les céder à personne : conserve-les, comme tu me l'écris, pour moi. J'ai pour eux une vraie passion, comme j'ai, à présent, du dégoût pour tout le reste : on a peine à croire à quel point, au bout de si peu de temps, tu trouveras les choses gâtées depuis ton départ.

VIII. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 3).

Rome, fin de 67.

1. Ta grand'mère, sache-le, est morte du regret de ton absence, et aussi de la peur de voir les féries latines ne plus rester fidèles à la tradition et ne pas amener sur le mont Albain les victimes rituelles[1]. L. Sauféius t'enverra, je pense, la consolation appropriée[2].

2. Nous t'attendons ici pour le mois de janvier d'après certain bruit qui court ; à moins que ce ne soit d'après

1. La grand'mère d'Atticus devait être une vieille femme dévote. Cela n'excuse pas, aux yeux d'un moderne, le ton plaisant qu'adopte ici Cicéron.

2. L. Sauféius était un disciple d'Epicure, pour qui la mort n'est pas un mal; de plus, il écrivait volontiers, et intarissablement : cf. *Att.*, II, 8, 1 *(XXXV)*.

sanabuntur cum ueneris aut ei molesta erunt in utro culpa erit.

2. Quod in epistola tua scriptum erat me iam arbitrari designatum esse, scito nihil tam exercitum esse nunc Romae quam candidatos omnibus iniquitatibus nec quando futura sint comitia sciri. Verum haec audies de Philadelpho. **3.** Tu uelim quae Academiae nostrae parasti quam primum mittas. Mire quam illius loci non modo usus sed etiam cogitatio delectat. Libros uero tuos caue cuiquam tradas ; nobis eos, quemadmodum scribis, conserua. Summum me eorum studium tenet sicut odium iam ceterarum rerum ; quas tu incredibile est quam breui tempore quanto deteriores offensurus sis quam reliquisti.

VIII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 3).

Scr. Romae ex. a. 687/67.

1. Auiam tuam scito desiderio tui mortuam esse et simul quod uerita sit ne Latinae in officio non manerent et in montem Albanum hostias non adducerent. Eius rei consolationem ad te L. Saufeium missurum esse arbitror. **2.** Nos hic te ad mensem Ianuarium expectamus ex quodam rumore an ex litteris tuis ad

2. 3 iniquitatibus : in equit - *M*, *G*.
3. 1 ac(h)ademiae nostrae Δ : nostrae ac(h) ademiae ΣΠ ‖ 2 mire quam : <me> *add. Orelli* ‖ 5 me eorum *R*, *G*, *M²* : meorum *M¹*, *om. P.*

VIII. — *M* 50 r° ; *R* 25 v° ; *P* 27 r° ; *G* 53 r°. *Haec epistula in codd. cum* Att. I, 2 *iuncta est.*

des lettres que tu as écrites à d'autres ? car à moi tu ne m'as rien écrit à ce sujet. Les statues que tu m'as procurées ont été débarquées à Caïète[1]. Je ne les ai pas vues ; il ne m'a pas été possible, en effet, de quitter Rome. J'ai envoyé quelqu'un pour régler le transport. Je te suis très reconnaissant de me les avoir procurées si bien et à si bon prix.

3. Tu voudrais que je calme notre ami ; tu m'en as souvent écrit. J'ai tout fait, tout essayé ; mais il est étrangement prévenu. Je pense qu'on t'a parlé des soupçons qu'il a conçus ; néanmoins, je te mettrai au courant à ton retour. Je n'ai pu lui faire rendre son amitié à Salluste, bien que celui-ci fût présent. Je t'écris ceci parce que Salluste avait pris l'habitude de me faire des reproches à ton sujet. Il a pu voir par sa propre expérience que l'homme n'est guère traitable, et que mes soins ne t'ont pas fait défaut à toi non plus. Nous avons fiancé Tulliola à C. Pison Frugi, fils de Lucius.

IX. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 4).

Rome, début de 66.

1. Tu nous donnes bien souvent la fausse joie de ton retour. Hier encore, nous pensions déjà te voir arriver, quand soudain tu nous a renvoyés au mois de juillet. Mon avis à présent c'est que, dans la mesure où tu pourras le faire sans te gêner, tu viennes pour la date que tu dis : tu y gagneras d'être là pour l'élection de mon frère Quintus[2], de nous voir après un si long temps,

1. C'est-à-dire sur la plage entre Formies et Gaëte. Voir plus loin, p. 189, n. 2.
2. Q. Cicéron fut élu édile plébéien en 66 pour l'année 65.

alios missis ; nam ad me de eo nihil scripsisti. Signa quae nobis curasti, ea sunt ad Caietam exposita. Nos ea non uidimus ; neque enim exeundi Roma potestas nobis fuit. Misimus qui pro uectura solueret. Te multum amamus quod ea abs te diligenter paruoque curata sunt.

3. Quod ad me saepe scripsisti de nostro amico placando, feci et expertus sum omnia, sed mirandum in modum est animo abalienato. Quibus de suspicionibus etsi audisse te arbitror, tamen ex me cum ueneris cognosces. Sallustium praesentem restituere in eius ueterem gratiam non potui. Hoc eo ad te scripsi quod is me accusare de te solebat. In se expertus est illum esse minus exorabilem, meum studium nec tibi defuisse. Tulliolam C. Pisoni L. f. Frugi despondimus.

IX. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 4).

Scr. Romae in. a. 688 /66.

1. Crebras expectationes nobis tui commoues. Nuper quidem cum te iam aduentare arbitraremur, repente abs te in mensem Quintilem reiecti sumus. Nunc uero sentio, quod commodo tuo facere poteris, uenias ad id tempus quod scribis ; obieris Quinti fratris comitia, nos longo

3. 7 solebat : solebat. <at> *Bosius* || 8 nec tibi : nec <sibi nec> tibi *Klotz* [*de* nec = ne... quidem *apud Cic.*, *uide* Top. 23 : ut, si in urbe fines non reguntur, nec aqua in urbe arceatur ; Fam., IV, 4, 1 : nec hoc εἰρωνευόμενος. *Cf.* Att., II, 17, 2 *(XLIV)*; 18, 1 *(XLV)*].

IX. — *M* 50 r° ; *R* 25 v° ; *P* 27 r° ; *G* 53 v°.

1. 2 te iam ΣΠ : iam te Δ.

de régler ton conflit avec Acutilius. Péducéus aussi m'a dit de t'écrire dans ce sens : nous pensons en effet qu'il est utile que tu en viennes enfin à un arrangement. Mon entremise t'est acquise aujourd'hui comme hier.

2. Quant à moi, ici, la façon dont j'ai réglé l'affaire de C. Macer a rencontré dans le peuple une incroyable et exceptionnelle approbation. Je lui avais été favorable : mais je dois dire que sa condamnation m'a valu, du fait de l'opinion populaire, de plus grands avantages que je n'en eusse retiré, s'il avait été acquitté, de sa reconnaissance*.

3. Ce que tu m'écris au sujet de l'Hermathéna m'est extrêmement agréable : c'est proprement l'ornement qui convient à mon Académie, car Hermès décore habituellement tous les gymnases, et Minerve va spécialement au mien[1]. Aussi voudrais-je que, comme tu me l'écris, tu ornes ce lieu des autres objets d'art aussi, les plus nombreux possible[2]. Les statues que tu m'as envoyées précédemment, je ne les ai pas encore vues. Elles sont dans ma propriété de Formies, pour laquelle je me dispose à partir en ce moment. Je les apporterai toutes dans celle de Tusculum. La décoration de ma villa de Caïète[3], ce sera pour le jour où je serai un richard. Garde tes livres, et ne désespère pas que je puisse un jour les faire miens. Si j'y arrive, je suis plus riche que Crassus et je méprise maisons de rapport et terres de quiconque.

1. Cicéron joue sur le mot composé *Hermathena* ; mais on ne doit pas conclure de ce texte que l'Hermathéna en question était un double buste d'Hermès et d'Athéna : c'était un buste d'Athéna sur pilier carré. Cf. la Notice, p. 61.

2. Probablement d'autres hermès. Cf. *ibidem*.

3. *Formianum* et *Caietanum* désignent une seule et même villa : voir plus loin, p. 189, note 2.

interuallo uiseris, Acutilianam controuersiam transegeris. Hoc me etiam Peducaeus ut ad te scriberem admonuit. Putamus enim utile esse te aliquando iam rem transigere. Mea intercessio parata et est et fuit.

2. Nos hic incredibili ac singulari populi [de] uoluntate de C. Macro transegimus. Cui cum aequi fuissemus, tamen multo maiorem fructum ex populi existimatione illo damnato cepimus quam ex ipsius si absolutus esset gratia cepissemus.

3. Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum : est *id* ornamentum Academiae proprium meae, quod et Hermes commune omnium et Minerua singulare est insigne eius gymnasii. Quare uelim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quae mihi antea signa misisti, ea nondum uidi ; in Formiano sunt, quo ego nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo. Caietam, si quando abundare coepero, ornabo. Libros tuos conserua et noli desperare eos *me* meos facere posse. Quod si adsequor, supero Crassum diuitiis atque omnium uicos et prata contemno.

1. 6 acutilianam *uulg.* : ac opil- M^1 ac upil- *G*, M^2 acupil- *R* accupil- *P* || 8 iam : eam *Heruagius, fortasse recte.*
2. 1 uoluntate M^{corr} *b d* : de uol- M^1*m*, ΣΠ.
3. 2 gratum. est id *ego* : gratum estet M^1 gr- est et M^{corr}, *RPOV*, *G* gratum E gr- est. est *Wesenberg* gratum. est *coni. Sjögren*, Comm. Tull., p. 39 || academiae : ach- *M*, *RP*, *G* || 4 insigne ΣΠ : *om.* Δ || 10 eos <me> meos *Lambin, edd.*

X. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 1).

Rome, peu avant le 17 *juillet* 65.

1. Ma candidature, à laquelle je sais que tu t'intéresses fort, voici où elle en est, pour autant qu'on puisse jusqu'ici faire un pronostic[1]. P. Galba est seul à faire campagne : sans fard ni fausse politesse, à la manière franche des anciens, on lui dit non. A ce qu'on croit, cette hâte excessive à faire acte de candidat n'a pas été sans servir mes chances. Car généralement ceux qui lui refusent leur appui lui disent qu'ils me le doivent. Ainsi j'espère que ma cause est en progrès, entendant répéter avec insistance que mes amis se révèlent les plus nombreux. Je pense commencer ma campagne au moment même où, d'après Cincius, ton esclave doit partir en emportant cette lettre, c'est-à-dire le 17 juillet, au Champ de Mars, pendant l'élection des tribuns. Mes concurrents, pour ne parler que des candidats certains, seront Galba, Antoine et Q. Cornificius. Je pense qu'à ce dernier nom ou tu as éclaté de rire, ou tu as poussé de grands soupirs. Mais il y a mieux, je veux que tu te frappes le front de stupeur : d'après certains, Césonius aussi en serait. C. Aquillius, je ne crois pas : il a assuré le contraire, s'est excusé sur sa mauvaise santé, a fait valoir les obligations de sa royauté judiciaire[2]. Catilina sera certainement sur les rangs, si le tribunal décide qu'il ne fait pas jour en plein midi*. Aufidius et Palicanus, tu n'attends pas, je pense, que je te parle d'eux.

1. On est à un an des élections auxquelles Cicéron doit être candidat.
2. C. Aquillius était un jurisconsulte en renom (cf. *Pro Caecina*, 27, 77). Il avait été collègue de Cicéron à la préture.

X. — AD ATTICVM.
(Att., I, 1*)*.

Scr. Romae paulo ante XVI. Kal. Sext. a. 689/65.

1. Petitionis nostrae, quam tibi summae curae esse scio, huiusmodi ratio est, quod adhuc coniectura prouideri possit. Prensat unus P. Galba. Sine fuco ac fallaciis more maiorum negatur. Vt opiniost hominum, non aliena rationi nostrae fuit illius haec praepropera prensatio. Nam illi ita negant uulgo ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero nobis profici, cum hoc percrebrescit, plurimos nostros amicos inueniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius dicebat, in campo comitiis tribuniciis a. d. xvi. Kal. Sextilis. Competitores, qui certi esse uideantur, Galba et Antonius et Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse aut ingemuisse. Vt frontem ferias, sunt qui etiam Caesonium putent. *C.* Aqu*i*ll*i*um non arbitrabamur, qui denega*uit* et iurauit morbum et illud suum regnum iudiciale opposuit. Catilina, si iudicatum erit meridie non lucere, certus erit competitor. De Aufidio et de Palicano non puto te expectare dum scribam. **2.** De iis qui nunc petunt Caesar certus putatur.

X. — *M* 49 r° ; *R* 25 r° ; *P* 26 r° ; *G* 52 r°.
Cicero attico sal. *G*, M^2 : *om.* M^1, *E*, *RP* [*cf.* INTROD., p. 46].

1. 4 opiniost : opinio'st *La.*[c] opiniosi *G* opinio si *RPOV* opinio sc *M* || 9 tempore quo M^{corr} : te quo M^1, *G* quo te RPO^1V || 10 cincius : cic- *P* cit- *R* || 15 putent. c. aquillium *ego* : potentia qui illum Δ putent iaquillum *G* putant qui illum RO^1V putent qui illum *P* || arbitrabamur Δ : -tramur Σ, *G* || 16 denegauit *Ernesti* : denegant Ω et negauit *Z* || iurauit *G*, Z^{la} cur- Δ iurant *RPOV* ||. 17 aufidio : auli filio *Goueanus* || 18 palicano : pelli- *RP*.

2. Des candidats de cette année, on pense que César est sûr de passer[1]. La lutte est, croit-on, entre Thermus et Silanus : ils sont si dépourvus d'amis et de réputation qu'il ne serait pas *impossible*, à mon avis, de leur opposer Turius*. Mais je suis seul de mon avis. Il me semble que ce qu'il y aurait de plus favorable à mes intérêts ce serait que César eût pour collègue Thermus. En effet, il n'est personne parmi les candidats de cette année qui, s'il retombe sur la mienne, doive, semble-t-il, avoir plus de chances, parce qu'il est curateur de la voie Flaminienne, et que rien ne sera plus facile que de l'avoir achevée à ce moment-là : je l'accollerais volontiers à l'autre consul de cette fois-ci[2]. Voilà, en gros, quelles sont, pour le moment, mes réflexions sur les concurrents. Je vais mettre un soin extrême à m'acquitter de tout ce qui compose ma tâche de candidat, et sans doute, puisque la Gaule semble avoir une grosse importance électorale, quand à Rome l'activité des tribunaux se sera refroidie, je m'échapperai, en septembre, avec une mission du Sénat, pour aller rejoindre Pison*, et je serai de retour en janvier. Quand je me serai bien rendu compte des dispositions de la noblesse, je t'en informerai. J'espère que le reste marchera bien, pourvu que je n'aie pas affaire à d'autres rivaux que ceux qui sont présentement à Rome. Tâche de m'assurer, puisque tu es moins loin de lui que moi, la forte troupe d'électeurs dont dispose notre ami Pompée. Dis-lui que je ne lui en voudrai pas s'il ne vient pas à mon élection. Voilà, sur ce sujet, ce qu'il en est.

3. Il y a une chose sur laquelle je désire fort obtenir ton pardon. Cécilius, ton oncle, étant frustré d'une

1. L. Julius César, cousin du futur dictateur, et frère de Julie, mère d'Antoine. Il fut élu, avec C. Marcius Figulus.
2. C'est-à-dire Lucius César.

Thermus cum Silano contendere existimatur ; qui sic inopes et ab amicis et existimatione sunt ut mihi uideatur non esse ἀδύνατον Turium obducere. Sed hoc praeter me nemini uidetur. Nostris rationibus maxime conducere uidetur Thermum fieri cum Caesare. Nemo est enim ex iis qui nunc petunt qui, si in nostrum annum reciderit, firmior candidatu*s* fore uideatur, propterea quod curator est uiae Flaminiae, quae tum erit absoluta sane facile : eum libenter nunc *al*teri consuli acc*u*derim. Petitorum haec est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam et fortasse, quoniam uidetur in suffragiis multum posse Gallia, cum Romae a iudiciis forum refrixerit, excurremus mense Septembri legati ad Pisonem ut Ianuario reuertamur. Cum perspexero uoluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero prolixa esse his dumtaxat urbanis competitoribus. Illam manum tu mihi cura ut praestes, quoniam propius abes, Pompei, nostri amici. Nega me ei iratum fore si ad mea comitia non uenerit. Ad quae haec huiusmodi sunt.

3. Sed est quod abs te mihi ignosci peruelim. Caecilius, auunculus tuus, a P. Vario *cum* magna pecunia

2. 1 c(a)esar M^{corr}, *uett.* : -ri M^1, *RP*, *G* || 4 turium Σ [th- *P*], *G*, M^2 : torium Z^b curum M^1 curium *uett.*, *edd.* || 5 me nemini M^{corr} : mei ne minime M^1, *RP* nemini me *G* || 8 candidatus fore *s*, *uett.* : -tum ore M^1, Σ, *G* -tum fore M^{corr} || uideatur M^{corr} *s*, *uett.* : -batur M^1, Σ, *G* || 9 tum erit *RP*, *Z* : cum erit Δ, *G*, *edd.* || 10 libenter M^1, *RP* : lu- *G*, M^2 || nunc alteri *Breccia*, Boll. di filol. class., VII, p. 254 : nunc ceteri Δ, *uett.* nuntiteri *G*, M^2 nunciteri *ROV*, Z^{1a} *om. P spatio relicto* || 11 accuderim *Bosius* : acci- Ω [*totius huius loci, quem non nulli desperatum putauerunt, permultae propositae sunt emendationes ; quarum recentissimam, ut uidetur, tentauit Gurlitt*, Philol., 1914, p. 406 : nunc caesari conciliauerim] || 12 canditatorio M^{corr} : -oria M^1, *RP*, *G* || 21 ad qu(a)e M^1, *G* : ad quem *RP* atque M^{corr}, *uulg.* [*cf.* R. de phil., 1931, p. 223].

3. 2 cum M^2, *uett.* : ecino M^1 et in *RP*, *G*.

grosse somme d'argent par P. Varius, a cité en justice son cousin A. Caninius Satyrus au sujet des biens que frauduleusement, dit-il, Varius a cédés à celui-ci par contrat. Les autres créanciers s'associent à la poursuite, entre autres L. Lucullus et P. Scipion, et celui qui sera, pensent-ils, syndic si les biens sont mis en vente, L. Pontius. Mais cette histoire de syndic est ridicule. Et maintenant voici le point délicat. Cécilius m'a demandé de l'assister contre Satyrus. Ce Satyrus, il n'est presque pas de jour qu'il ne vienne chez moi ; il est extrêmement attaché à L. Domitius, et je viens immédiatement après ; il m'a rendu de grands services, ainsi qu'à mon frère Quintus, au cours de nos candidatures. 4. Je me suis donc trouvé fort gêné par mes relations avec Satyrus, et plus encore par celles que j'entretiens avec Domitius, qui est l'homme sur qui je compte le plus pour ma campagne. J'ai expliqué cela à Cécilius ; en même temps je lui ai représenté également que, si le conflit était entre lui et Satyrus seuls, je lui aurais donné satisfaction ; mais que dans un procès où était engagé l'ensemble des créanciers, et surtout quand ceux-ci étaient des hommes considérables, capables de défendre aisément leurs intérêts communs sans l'aide de celui que Cécilius voulait faire intervenir en son nom, il était juste qu'il tînt compte de mes obligations d'amitié et des circonstances particulières où je me trouve. Il m'a paru prendre la chose moins bien que je n'eusse souhaité et qu'il n'est d'usage de le faire quand on est homme du monde, et depuis il a rompu délibérément les relations qui s'étaient établies entre nous depuis quelques jours.

Je t'en prie, excuse l'attitude que j'ai prise, et considère que c'est un devoir de délicatesse qui m'a empêché de m'employer à ruiner la réputation d'un ami dans un moment très douloureux de son existence, quand cet

fraudaretur, agere coepit cum eius *f*ratre A. Caninio Satyro de iis rebus quas eum dolo malo mancupio accepisse de Vario diceret. Vna agebant ceteri creditores, in quibus erat *L.* Lucullus et P. Scipio et is quem putabant magistrum fore si bona uenirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est de magistro. Nunc cognosce re*m*. Rogauit me Caecilius ut adessem contra Satyrum. Dies fere nullus est quin hic Satyrus domum meam uentitet ; obseruat L. Domitium maxime, me habet proximum ; fuit et mihi et Q. fratri magno usui in nostris petitionibus. 4. Sane sum perturbatus cum ipsius Satyri familiaritate tum Domiti, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstraui haec Caecilio simul et illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satis facturum fuisse ; nunc in causa uniuersorum creditorum, hominum praesertim amplissimorum, qui sine eo quem Caecilius suo nomine perhiberet facile causam communem sustinerent, aequom esse eum et officio meo consulere et tempori. Durius accipere hoc mihi uisus est quam uellem et quam homines belli solent, et postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit.

Abs te peto ut mihi hoc ignoscas et me existimes humanitate esse prohibitum ne contra a*mici* summam existimationem miserrimo eiius tempore uenirem, cum is

3. 3 fratre a. caninio *uulg.* : erat re a c- (Δ) erat de a c- M^{corr} (?) erat re c- *G* erat rec- *R* rec- *P* || 4 de iis *R* : de his *M* [*in rasura*], *G, P* || eum : cum *RP* || mancupio *G*, M^2 : manci- *RP om.* M^1 || 5 diceret M^{corr}, *RP* : dicere et (Δ) dicere *G* || 6 <L.> Lucullus *Bailer* || et is *s, H, uulg.* : ei is *G* eius (Δ) is *RPO*^{1}*V* || 8 cognosce rem *Turnèbe* : cognoscere Ω || 12 usui in : usui *G* ipsum *RP*.
4. 8 aequom esse *ego* : equum esse *M, P* equum *R* equo mense *G* || 13 humanitate *G*, M^3 : -ti M^1, *RP* || 14 ne contra ΣΠ, *uell.* : *om.* Δ || amici *uulg.* : animum M^1 animus *R* aniciis M^2 a uiciis *G* an̄ [*spatio post rel.*] *P* || 15 eiius M^2 : ei uis M^1 ei ius *RV* ciuis *P* eius *G*.

ami ne m'avait rien épargné de son dévouement et de ses bons offices. Si tu veux être plus sévère, mets que j'ai reculé devant les nécessités de ma campagne électorale. Je pense, quant à moi, que même s'il en est ainsi, je mérite le pardon :

Car ce n'est pas pour un mouton de sacrifice,
Ni même pour la peau d'un bœuf[1]...

Tu te rends compte, en effet, de la course que j'ai à fournir, et comme il m'importe non seulement de garder, mais encore de gagner toutes les bienveillances possibles. J'espère t'avoir convaincu, en tout cas j'en ai le plus vif désir.

5. Ton Hermathéna fait mes délices, et on l'a mise en si belle place que c'est le gymnase tout entier qui paraît être *une œuvre d'art offerte à la déesse*[2]. Je t'aime bien.

XI. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 2).

Rome, après le 17 *juillet* 65.

1. Je t'annonce qu'un fils m'est né ; Térentia va bien. Pas de lettre de toi depuis longtemps. Pour ma part, je t'ai dit en détail, dans une lettre précédente, où en sont mes affaires. Je pense en ce moment à défendre

1. Hom., *Il.*, XXII, 159, à propos d'Achille poursuivant Hector : « Car l'enjeu de la lutte, ce n'était pas un mouton de sacrifice, ni même une peau de bœuf, prix ordinairement proposés aux coureurs ».

2. ἀνάθημα. Cf. *app. crit.* Le mot, et l'idée même, paraissent avoir été empruntés par Cicéron à l'historien grec Ephore parlant de l'Acropole d'Athènes. Cf. notre article dans *R. de phil.*, 1931, p. 224 sq.

omnia sua studia et officia in me contulisset. Quod si uoles in me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiam si id sit, mihi ignoscendum esse,

ἐπεὶ οὐχ ἱερήιον οὐδὲ βοείην.

Vides enim in quo cursu *simus* et quam omnis gratias non modo retinendas uerum etiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse, cupio quidem certe.

5. Hermathena tua ualde me delectat et posita ita belle est ut totum gymnasium [eliu] ἀνάθημα esse uideatur. Multum te amamus. [L. Iulio Caesare C. Marcio Figulo consulibus].

XI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 2).

Scr. Romae, post XVI. Kal. Sext. a. 689 /65.

1. Filiolo me auctum scito salua Terentia. Abs te *iam* diu nihil litterarum. Ego de meis ad te rationibus

4. 21 simus *uulg.* : sumus Ω, *uett.* [uides enim, in quo cursu sumus, quam... *(deleto* et*) coni. R. Durand*] || 23 quidem : equidem *G.*

5. 2 ἀνάθημα *ego* [*cf.* R. de phil., 1931, p. 224] : eliu ἀνάθημα *G* eliu anaθma *M*[1] eluiana θηma *R* cliuana uia *P* hermathena *M*[4] ἡλίου ἀνάθημα *uulg.* eius ἀνάθημα *Schütz* || 3 l. iulio caesare c. marcio figulo consulibus *deleui* [*haec uerba, cum in codd. epp.* Att. I, 1 *et* 2 *continenter scriptae sint, — nisi quod M*[4] *epp. post* consulibus *disiunxit — ab edd. ep.* 2 *ineunti attributa sunt. At Caesar et Figulus eo tempore quo ep.* 2 *scripta est nondum coss., sed tantum coss. design. dici poterant. Nomina coss. cum quater tantum* (Att. I, 1, 12, 13, 18) *in Ciceronis epp. adscripta sint, interpolata esse suspicari licet.*]

XI. — *M* 50 r° ; *R* 25 v° ; *P* 27 r° ; *G* 53 r°.

1. 2 iam *Boot* : etiam Ω tam *uulg.*

Catilina, mon compétiteur. Nous avons les juges que nous avons voulu, l'accusateur y a mis la plus grande complaisance[1]. J'espère que, s'il est acquitté, il sera plus amical pour moi dans la campagne électorale ; s'il ne l'est pas, je supporterai la chose avec philosophie.

2. J'ai besoin que tu arrives sans tarder : car l'on s'attend tout à fait à ce que des nobles qui sont tes amis soient hostiles à mon élection. Je prévois que pour me les concilier ta présence me sera des plus utiles. Aussi tâche d'être à Rome, comme tu l'as décidé, au début de janvier.

XII. — QUINTUS CICÉRON.

PETIT MANUEL DE CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Premiers mois de 64 av. J.-C.

QUINTUS, A SON FRÈRE MARCUS, SALUT.

I. 1. Bien qu'il ne te manque aucun des moyens de réussir que peuvent donner le talent naturel, l'expérience ou l'application, néanmoins, en raison de l'affection qui nous lie, je n'ai pas jugé déplacé de t'écrire tout au long les pensées qui me venaient à l'esprit tandis que jour et nuit je réfléchissais sur ta candidature : je n'ai pas la prétention qu'elles t'apprennent quelque chose de nouveau, mais j'ai voulu te présenter sous une vue d'ensemble et en un système rationnel des idées

1. L'accusateur, P. Clodius, se rendait coupable de *praeuaricatio*. Voir la note* pour la p. 76, l. 25. Fenestella, érudit du temps d'Auguste et de Tibère, a prétendu que Cicéron avait en effet défendu Catilina ; mais Asconius (*In toga cand.*, p. 66 Stangl) le nie formellement.

scripsi antea diligenter. Hoc tempore Catilinam competitorem nostrum defendere cogitamus. Iudices habemus quos uoluimus, summa accusatoris uoluntate. Spero, si absolutus erit, coniunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis ; sin aliter acciderit, humaniter feremus. **2.** Tuo aduentu nobis opus est maturo ; nam prorsus summa hominum est opinio tuos familiares nobiles homines aduersarios honori nostro fore. Ad eorum uoluntatem mihi conciliandam maximo te mihi usui fore uideo. Quare Ianuario ineunte, ut constituisti, cura ut Romae sis.

XII. — Q. TVLLI CICERONIS COMMENTARIOLVM PETITIONIS.

Scr. in. a. 690/64.

QVINTVS MARCO FRATRI SALVTEM DICIT.

I. **1.** Etsi tibi omnia suppetunt ea quae consequi ingenio aut usu homines aut diligentia possunt, tamen amore nostro non sum alienum arbitratus ad te perscribere ea quae mihi ueniebant in mentem dies ac noctes de petitione tua cogitanti, non ut aliquid ex his noui addisceres, sed ut ea quae in re dispersa atque infinita

1. 4 iudices : et iu- *RP* || 5 uoluimus (Δ), *G* : uolumus Σ || 6 illum Δ : nullum *RPO*[1]*V om. E, G.*
2. 5 ineunte ΣΠ : mense Δ [*cf. Sjögren,* Comm. Tull., p. 144].

XII. — V 235 v° ; D 115 v° ; H 53 r°.
Incipit commentarium consulatus petitionis feliciter VH commentarium consulatus petitionis incipit D.

I. **1.** 2 aut diligentia D : ad diligentiam V aut intelligentia HF *secl. Bücheler* || 4 dies ac VDF : dies et H || 6 addisceres *Lambin* : -rem VDHF adiicerem *recc.*

qui, dans la pratique, apparaissent isolées et mal définies. Bien que la force du naturel soit considérable, il semble cependant que, lorsqu'il s'agit d'une affaire qui ne dure que quelques mois, on puisse donner le pas sur lui à des façons d'être et d'agir artificielles*.

2. Demande-toi quels sont les caractères de la cité dont tu fais partie, ce que tu recherches, qui tu es. C'est presque chaque jour qu'il te faut, en descendant au forum, méditer ces pensées : « Je suis un homme nouveau, je brigue le consulat, ma cité est Rome. »

La nouveauté de ton nom, tu y remédieras principalement par ta gloire d'orateur. Toujours l'éloquence a procuré la plus grande considération. Celui qu'on juge digne d'être l'avocat de personnages consulaires ne peut être tenu pour indigne du consulat. Puisque donc cette gloire est ton tremplin, que tout ce que tu es, tu le lui dois, présente-toi toujours pour parler avec une préparation aussi parfaite que si, dans chaque cause, on devait porter un jugement d'ensemble sur ton talent.

3. Les ressources que, je le sais, tu t'es ménagées dans cet art, fais en sorte de les avoir toutes prêtes et à ta portée, et rappelle-toi souvent ce que Démétrius a écrit sur l'application que mettait Démosthène à s'entraîner[1]. Ensuite veille à faire paraître combien nombreux sont tes amis et à quelles catégories ils appartiennent. Tu as en effet ce que peu d'hommes nouveaux ont eu : tous les publicains, l'ordre équestre presque tout entier, beaucoup de municipes qui te sont exclusivement dévoués, beaucoup de particuliers, de tous les ordres, que tu as défendus, bon nombre de collèges, avec cela une foule de jeunes gens que l'étude de l'éloquence t'a attachés, des amis qui chaque jour sont autour de toi empressés et nombreux.

1. Cf. *De diu.*, II, 96 : *ut Demosthenem scribit Phalereus, cum* rho *dicere nequiret, exercitatione fecisse ut planissime diceret.*

uiderentur esse ratione et distributione sub uno aspectu ponerentur. Quamquam plurimum natura ualet, tamen uidetur in paucorum mensum negotio posse simulatio naturam uincere.

2. Ciuitas quae sit cogita, quid petas, qui sis. Prope cottidie tibi hoc ad forum descendenti meditandum*st* : « Nouus sum, consulatum peto, Roma est. »

Nominis nouitatem dicendi gloria maxime subleuabis. Semper ea res plurimum dignitatis habuit. Non potest qui dignus habetur patronus consularium indignus consulatu putari. Quamobrem quoniam ab hac laude proficisceris et quicquid es ex hoc es, ita paratus ad dicendum uenito quasi in singulis causis iudicium de omni ingenio futurum sit. **3.** Eius facultatis adiumenta, quae tibi scio esse seposita, ut parata ac prompta sint cura et saepe quae *de* Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius recordare. Deinde *uide* ut amicorum et multitudo et genera appareant. Habes enim ea quae *non multi homines* noui habuerunt, omn*is* publicanos, totum fere equestrem ordinem, multa propria municipia, multos abs te defensos homines cuiusque ordinis, aliquot collegia, praeterea studio dicendi conciliatos plurimos adolescentulos, cottidianam amicorum assiduitatem et frequentiam.

1. 8 quamquam ... uincere *in* § 42 *post* uideare *transposuit Puteanus ; lacunam ego potius coniecerim uel ante* quamquam *uel post* uincere || 10 naturam D : -rarum VHF.

2. 1 prope : proinde *Bährens* nempe *coni. Bücheler* porro *coni. Purser* propterea *libentius conicerem, si coniectura aliqua opus esset* || 2 meditandumst *ego, auctore R. Durand* : meditandum sit *codd.*

3. 2 scio VD : sotio H socio F || 3 <de> *add. edd. uett.* || 4 <uide> *add. Bährens* || 6 <non multi homines> *add. Schwarz ex* Fam. 5, 18, 1 || omnis *edd.* : omnibus VD^1HF in omnibus D^2.

4. Efforce-toi de conserver ces avantages en faisant comprendre par des avertissements, par des prières, par tous les moyens possibles, à ceux qui te doivent de la reconnaissance, qu'ils n'auront pas d'autre occasion de te la prouver, à ceux qui veulent t'obliger, que l'heure est venue de le faire. Ceci aussi paraît capable d'aider beaucoup un homme nouveau : la sympathie des nobles, et principalement des consulaires. Il est utile que les personnages au nombre et au rang desquels tu veux atteindre te jugent eux-mêmes digne d'être de ce nombre et à ce rang. **5.** Il faut les solliciter tous avec soin, il faut leur faire parler en ta faveur et les persuader que nous avons toujours partagé les opinions politiques des grands, que nous avons fort peu recherché la faveur populaire ; que si nous paraissons avoir parfois tenu un langage démocratique, nous l'avons fait dans le dessein de nous concilier Cn. Pompée, voulant que l'amitié, ou tout au moins la neutralité d'un homme dont l'influence est si considérable, nous fût assurée dans notre candidature*. **6.** Avec cela travaille à avoir pour toi les jeunes gens de la noblesse, ou à conserver ceux qui te sont déjà attachés. Ils t'apporteront beaucoup de considération. Tu en as un grand nombre : fais en sorte qu'ils sachent toute l'importance que tu leur attribues. Si tu amènes ceux qui se contentent de n'être pas hostiles à se faire les champions de ta cause, ils te seront des auxiliaires très précieux.

II. **7.** Ce qui t'aide aussi beaucoup dans ta position d'homme nouveau, c'est d'avoir pour concurrents des nobles dont personne n'oserait dire que leur noblesse doit leur servir plus qu'à toi tes mérites. Dès à présent, P. Galba et L. Cassius, qui sont de haute naissance, qui donc imaginerait qu'ils briguent le consulat ? Tu vois donc que des hommes qui appartiennent aux plus grandes familles, parce qu'ils sont sans force propre, ne peuvent t'être comparés.

4. Haec cura ut teneas commonendo et rogando et omni ratione efficiendo ut intelligant qui debent tua causa, referendae gratiae, qui uolunt, obligandi tui tempus sibi aliud nullum fore. Etiam hoc multum uidetur adiuuare posse nouum hominem, hominum nobilium uoluntas et maxime consularium. Prodest, quorum in locum ac numerum peruenire uelis, ab his ipsis illo loco ac numero dignum putari. 5. Hi rogandi omnes sunt diligenter et ad eos adlegandum persuadendumque est iis nos semper cum optimatibus de re p. sensisse, minime popularis fuisse ; si quid locuti populariter uideamur, id nos eo consilio fecisse ut nobis Cn. Pompeium adiungeremus, ut eum qui plurimum posset aut amicum in nostra petitione haberemus aut certe non aduersarium. 6. Praeterea adulescentis nobilis elabora ut habeas uel ut teneas studiosos quos habes. Multum dignitatis adferent. Plurimos habes ; perfice ut sciant quantum in iis putes esse. Si adduxeris ut ii qui non nolunt cupiant, plurimum proderunt.

II. 7. Ac multum etiam nouitatem tuam adiuuat qu*od* eiusmodi nobiles tecum petunt, ut nemo sit qui audeat dicere plus illis nobilitatem quam tibi uirtutem prodesse oportere. Iam P. Galbam et L. Cassium summo loco natos quis est qui petere consulatum putet ? Vides igitur amplissimis ex familiis homines, quod sine neruis sunt, tibi pares non esse.

4. 1 commonendo *Koch, ex* 5, 19 : com̄endo V commendando DHF || 7 ab his : ab is *uel* ab iis *edd.* || numero dignum V, *recc.* : dignum numero DHF ac *et* numero *secl. Bücheler.*

5. 1 hi V, *uulg.* : hii D hic HF hice *Bährens* i *Bücheler* ii *Purser* || 2 adlegandum V : -endum DHF || 3 est VD : *post* adlegendum HF || posset VDF : -it H.

6. 5 non nolunt VD, *uulg.* : nolunt HF uolunt *Bücheler.*

II. 7. 1 adiuuat quod *uulg.* : -at atque V -ant atque DHF || 4 iam : nam *Lambin.*

8. Mais, diras-tu, Antoine et Catilina sont redoutables. Non point : un homme actif, habile, irréprochablement honnête, éloquent, bien vu de ceux qui exercent les fonctions de juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs, tous deux assassins dès l'enfance, tous deux débauchés, tous deux dans la misère. Nous avons vu les biens du premier confisqués[1], et puis nous l'avons entendu affirmer sous serment qu'il lui était impossible, à Rome, de lutter d'égal à égal avec un Grec devant les tribunaux* ; nous savons qu'il fut chassé du Sénat par les censeurs qui l'estimèrent à son juste prix ; nous l'avons eu comme compétiteur pour la préture, soutenu par ces amis qui s'appelaient Sabidius et Panthéra, alors qu'il n'avait plus un esclave à faire vendre* ; ce qui ne l'empêcha pas d'aller, une fois préteur, acheter sur le marché aux esclaves[2] une maîtresse qu'il entretint chez lui au su de tous. Et comme candidat au consulat, il a préféré piller tous les hôteliers au cours d'une légation déshonorante plutôt que de rester à Rome et d'adresser ses sollicitations au peuple romain*. 9. Quant à l'autre, ah ! dieux bons ! de quel éclat brille-t-il donc ? D'abord, il est aussi noble qu'Antoine. L'est-il davantage ? Non. Mais il est plus valeureux. Comment cela ? C'est qu'Antoine a peur de son ombre, tandis que lui ne craint même pas les lois : né dans la misère à laquelle son père s'était réduit, élevé au milieu des stupres de sa sœur, il a puisé dans le sang de ses concitoyens la force virile : son premier pas dans la vie publique fut pour massacrer des chevaliers romains. Nous n'avons pas oublié ces fameux Gaulois qui, à l'époque, faisaient tomber les têtes des Titinius, des Nannius, des Tanusius* : Sylla leur avait donné pour chef unique

1. Cf. *In toga candida*, p. 63, 13 Stangl.
2. *De machinis emit*. Les *machinae* étaient des tréteaux sur lesquels on exposait les esclaves à vendre.

8. At Antonius et Catilina molesti sunt. Immo homini n*a*uo, industrio, innocenti, diserto, gratioso apud eos qui res iudicant, optandi competitores ambo a pueritia sicarii, ambo libidinosi, ambo egentes. Eorum alterius bona proscripta uidimus, uocem denique audiuimus iurantis se Romae iudicio aequo cum homine Graeco certare non posse, ex senatu eiectum scimus optima *ac* uera censorum existimatione, in praetura competitorem habuimus amico Sabidio et Panthera, qu*om* *i*am ad tabulam quos poneret non haberet; quo tamen in magistratu amicam quam domi palam haberet de machinis emit. In petitione autem consulatus copones omnes compilare per turpissimam legationem maluit quam adesse et populo Romano supplicare. 9. Alter uero, di boni! quo splendore est? Primum nobilitate eadem [qua Catilina]. Num maiore? Non. Sed uirtute. Quamobrem? Quod *Anto*nius umbram suam metuit, hic n*e* leges quidem, natus in patris egestate, educatus in soror*is* stupris, corroboratus in caede ciuium, cuius primus ad rem p. aditus in equitibus R. occidendis fuit. Nam illis quos meminimus Gallis, qui tum Titiniorum ac Nanniorum ac Tanusiorum capita demebant, S*u*lla unum Catilinam

8. 2 nauo *Puteanus* : nouo VDHF *om. recc.* || 8 ac uera *ego* : uero VDHF uerorum *Bährens del. Bücheler* [*haud absurde, cum plane fieri possit ut* uera (*postea in* uero *corruptum*) *pro uerbi praecedentis interpretatione positum sit*] || 10 quom iam *ego* : quam VDHF quod [*cum* habebat] *recc.* cum *Lambin* || 13 copones *cod. Turnebi* compones V : caupadoces H[1]F cauponis D caupones H[corr], cappadoces *Bücheler.*

9. 1 di V : dii DHF || 2 qua catilina *del. Lambin* || 3 antonius *Corradus* : manius VHF inanius D || 4 hic ne *Lambin* : hic nec (V) DHF || 5 sororis *uulg.* : -re VDH[1] -rum F H[corr] || 8 nanniorum VDH : mannorum F manliorum *Bücheler* || 9 demebant : -etebant *coni. Gesner* || 9 sulla *edd.* : sy- DHF si- V || 10 optimum q. caecilium *edd.* : -mumque caucilium DHF -mumque conc- V.

Catilina, et c'est au milieu d'eux qu'il tua de ses mains un homme parfait entre tous, Q. Cécilius, le mari de sa sœur, chevalier romain étranger à tous les partis, qui avait toujours été par tempérament un homme paisible et à qui l'âge donnait alors de nouvelles raisons de l'être.

III. **10.** Et maintenant, comment pourrais-je dire candidat au consulat un homme qui a promené à travers toute la ville, en le battant de verges sous les yeux du peuple de Rome, M. Marius, citoyen cher entre tous au cœur de ce peuple*, qui l'ayant mené ainsi devant un monument funéraire*, lui a fait subir là toutes sortes de supplices, qui, tandis qu'il vivait encore et résistait, l'a décapité avec son épée en le tenant de la main gauche par les cheveux, et enfin a emporté dans ses mains la tête coupée, cependant qu'entre ses doigts le sang coulait en ruisseaux ? Cet homme qui, après cela, a vécu dans la compagnie d'histrions et de gladiateurs, trouvant dans les premiers des complices de ses débauches et dans ceux-ci des auxiliaires de ses crimes ; qui n'a jamais pu entrer nulle part, fût-ce dans les lieux les plus sacrés, les mieux préservés par la religion, sans que sa perversité y fît naître, même en l'absence de toute faute de la part d'autrui, un soupçon d'infamie*; qui a pris pour amis intimes, au Sénat, des Curius et des Annius, dans les salles de vente*, des Sapala et des Carvilius, dans l'ordre équestre des Pompilius et des Vettius ; qui a tant d'audace, tant de scélératesse, tant d'habileté enfin et de hardiesse dans l'assouvissement de ses passions, qu'il est allé souiller de jeunes garçons encore vêtus de la robe sacrée de l'enfance* jusque dans les bras, peut-on dire, de leurs parents. Qu'ai-je besoin, à présent, de te parler de l'Afrique, de ce qu'ont raconté les témoins ? ce sont choses connues, et je te conseille de lire et de relire leurs dépositions*. Pourtant, je ne dois pas passer sous silence les deux faits suivants :

praefecerat ; in quibus ille hominem optimum, *Q*. Caecilium, sororis suae uirum, equitem R., nullarum partium, cum semper natura tum etiam aetate iam quietum, suis manibus occidit.

III. **10**. Quid ego nunc dicam petere eum consulatum, qui hominem carissimum populo R., M. Marium, inspectante populo R. uitibus per totam urbem ceciderit, ad bustum egerit, ibi omni cruciatu lacerarit, uiuo stanti collum gladio sua dextera secuerit, cum sinistra capillum eius a uertice teneret, caput sua manu tulerit, cum inter digitos eius riui sanguinis fluerent ? qui postea cum histrionibus et cum gladiatoribus ita uixit ut alteros libidinis, alteros facinoris adiutores haberet, qui nullum in locum tam sanctum ac tam religiosum accessit in quo non, etiam si aliis culpa non esset, tamen ex sua nequitia dedecoris suspicionem relinqueret ; qui ex curia Curios et Annios, ab atriis Sapalas et Caruilios, ex equestri ordine Pompilios et Vettios sibi amicissimos compararit ; qui tantum habet audaciae, tantum nequitiae, tantum denique in libidine artis et efficacitatis, ut prope in parentum gremiis praetextatos liberos constuprarit ? Quid ego nunc tibi de Africa, quid de testium dictis scribam ? Nota sunt, et ea tu saepius legito ; sed tamen hoc mihi non praetermittendum uidetur, quod primum ex eo iudicio tam egens discessit quam quidam

III. **10**. 5 stanti : spiranti *Puleanus* || 7 fluerent V, *uulg.* : fluerunt D fluxerunt HF || 8 et cum : et H || 11 aliis : in aliis *Ernesti* alia *Tyrrell* || 14 uettios *Lambin, uulg.* : uectios D. *cod. Turnebi*, nectios V uitias F uittias H [uitios *conicere possis : cf. Tac.*, Ann. VI, 10, Vitia Fufii Gemini *(cos. a. 29)* mater ; *C.I.L.*, VI, 29095] || 15 habet : habeat *Bücheler* || 18 tibi VD : *om.* HF.

il est sorti du procès aussi pauvre que l'étaient certains de ses juges avant ce fameux acquittement, et il en a recueilli une telle impopularité que chaque jour on demande qu'il soit rappelé devant les juges. Sa situation le porte à craindre, même s'il se tient tranquille, bien plus qu'à braver le risque qu'il encourrait en bougeant.

11. Combien les conditions de ta candidature sont plus favorables que celles que connut naguère un autre homme nouveau, C. Célius ! Il était en compétition avec deux personnages qui étaient de la plus haute noblesse, et dont cependant la naissance était la moindre qualité : esprits supérieurs, hommes d'une haute moralité, qui avaient rendu d'innombrables services, enfin qui savaient admirablement conduire une campagne électorale et s'y employaient avec ardeur. Et cependant Célius l'emporta sur l'un d'eux, alors qu'il lui était très inférieur par la naissance et n'avait sur lui à peu près aucune supériorité*.

12. Ainsi donc, si tu mets en œuvre les moyens que te donnent si largement la nature et les études auxquelles tu t'es toujours consacré, si tu fais ce qu'exigent les circonstances où tu te trouves, ce que tu peux, ce que tu dois, la lutte ne sera pas difficile contre ces compétiteurs, que leur naissance illustre bien moins que leurs vices. Peut-on trouver quelqu'un, en effet, qui soit assez mauvais citoyen pour vouloir, par un seul vote, faire sortir du fourreau et brandir contre la république deux poignards* ?

IV. **13.** Puisque je viens d'exposer les moyens que tu as et que tu peux avoir de remédier à la nouveauté de ton nom, il me faut maintenant, je pense, parler de la grandeur du but que tu te proposes. Tu recherches le consulat : c'est un honneur dont il n'est personne qui ne te juge digne, mais tu as beaucoup d'envieux. Tu prétends en effet, étant de rang équestre, au poste

iudices eius ante illud iudicium fuerunt, deinde tam inuidiosus ut aliud in eum iudicium cottidie flagitetur. Hic se sic habet ut magis timeat, etiam si quierit, quam ut contemnat si quid commouerit. **11.** Quanto melior tibi fortuna petitionis data est quam nuper homini nouo C. Coelio! Ille cum duobus hominibus ita nobilissimis petebat ut tamen in his omnia pluris essent quam ipsa nobilitas, summa ingenia, summus pudor, plurima beneficia, summa ratio ac diligentia petendi. Ac tamen eorum alterum Coelius, cum multo inferior esset genere, superior nulla re paene, superauit.

12. Quare tibi, si facies ea quae natura et studia, quibus semper usus es, largiuntur, quae temporis tui ratio desiderat, quae potes, quae debes, non erit difficile certamen cum his competitoribus, qui nequaquam sunt tam genere insignes quam uitiis nobiles. Quis enim reperiri potest tam improbus ciuis qui uelit uno suffragio duas in rem p. sicas destringere?

IV. **13.** Quoniam quae subsidia nouitatis haberes et habere posses exposui, nunc de magnitudine petitionis dicendum uidetur. Consulatum petis, quo honore nemo est quin te dignum arbitretur, sed multi qui inuideant; petis enim homo ex equestri loco summum locum ciuitatis atque ita summum ut forti homini, diserto,

10. 22 illud iudicium *recc.* : illū iudiciū VD illud in eum iud- HF illud [*secl.* in eum iud-] *Bücheler* ‖ 22 fuerunt DH : fuere V *om.* F ‖ 24 timeat... contemnat : -eant... -nant *Tydeman* ‖ quierit.. commouerit : -is ...-is *coni. Orelli.*
12. 3 erit VD : *om.* HF *post* certamen *transposuit Bücheler* ‖ 5 insignes : *secl. Bücheler.*

qui est le plus haut dans l'Etat et qui, tout en étant le plus haut, a ceci de particulier que parmi ceux qui y parviennent, l'homme courageux, éloquent, intègre en reçoit beaucoup plus d'honneur que les autres. Ne va pas croire que ceux qui l'ont occupé ne voient pas de quelle considération tu jouiras quand tu l'auras obtenu à ton tour. Quant à ceux qui sont de famille consulaire et n'ont pu arriver où étaient parvenus leurs ancêtres, il faut, j'imagine, qu'ils t'aiment beaucoup pour ne pas te porter envie. Et je pense que de leur côté les hommes nouveaux qui ont été préteurs acceptent mal, à moins de t'être attachés par la reconnaissance, l'idée que tu ailles plus loin qu'eux dans la carrière des honneurs. **14.** Dans le peuple même, combien sont jaloux ! quelles ne sont pas, en raison des habitudes de ces dernières années*, leurs préventions contre les hommes nouveaux ! ce sont là des choses qui, j'en suis sûr, ne t'échappent point. Il est inévitable aussi que les procès que tu as plaidés t'aient fait quelques ennemis. Enfin regarde autour de toi et demande-toi si, pour avoir servi avec tant de zèle la gloire de Pompée, tu peux penser que cela t'ait valu des amitiés. **15.** Ainsi donc, aspirant au plus haut poste de l'Etat et te rendant compte qu'il y a des intérêts et des passions qui te sont contraires, il importe que ta campagne soit en tout point méthodique, vigilante, active, industrieuse.

V. **16.** La brigue des magistratures comporte deux sortes d'activité : l'une consiste à s'assurer le dévouement de ses amis, l'autre à gagner la faveur du peuple. Le dévouement des amis, il faut se l'assurer par l'obligeance, par la fidélité aux devoirs de l'amitié, par l'ancienneté des relations, par les agréments d'un naturel aimable. Mais ce nom d'amis, quand on est candidat, a un sens plus large que dans le reste de l'existence. Quiconque en effet montre quelque sympathie

innocenti multo idem ille honos plus amplitudinis quam ceteris afferat. Noli putare eos qui sunt eo honore usi non uidere tu cum idem sis adeptus quid dignitatis habiturus sis. Eos uero qui consularibus familiis nati locum maiorum consecuti non sunt suspicor tibi, nisi si qui admodum te amant, inuidere. Etiam nouos homines praetorios existimo, nisi qui tuo beneficio uincti sunt, nolle abs te se honore superari. **14.** Iam in populo quam multi inuidi sint, quam consuetudine horum annorum ab ho*min*ibus nouis alienati, uenire tibi in mentem certo scio ; esse etiam non nullos tibi iratos ex iis causis quas egisti necesse est. Iam illud tute circumspicito, quod ad Cn. Pompei gloriam augendam tanto studio te *de*disti, num quos tibi putes ob eam causam esse amicos. **15.** Quamobrem cum et summum locum ciuitatis petas et uideas esse studia quae aduersentur, adhibeas necesse est omnem rationem et curam et laborem et diligentiam.

V. **16.** Et petiti*o* magistratuum diuisa est in duarum rationum diligentiam, quarum altera in amicorum studiis, altera in populari uoluntate ponenda est. Amicorum studia beneficiis et officiis et uetustate et facilitate ac iucunditate naturae parta esse oportet. Sed hoc nomen amicorum in petitione latius patet quam in cetera uita. Quisquis est enim qui ostendat aliquid in te uoluntatis, qui colat, qui domum uentitet, is in amicorum numero

IV. **14.** 2 sint VD, *uulg.* : sunt HF [*haud spernendum*] || quam consuetudine DHF : quam multi cons- V, *recc.* || 3 hominibus *Lambin* : honor- VDHF || 7 dedisti *uulg.* : edid- VDHF || amicos : inimicos *Petreius.*

V. **16.** 1 et : *om.* D || petitio D : -nem HF -nem a V || magistratuum *recc.* : -tum D -tu V -tus HF, *uulg.* || 8 is in : is F.

pour toi, fait preuve d'empressement, vient souvent dans ta maison, tu dois le compter au nombre de tes amis. Mais enfin ceux qui sont plus authentiquement nos amis, à qui nous attache la parenté ou l'alliance ou la confraternité* ou quelque autre lien, c'est de ceux-là qu'il est particulièrement utile de se faire aimer. **17.** Ensuite, plus un homme est intime chez toi, plus il est de la maison, et plus tu dois travailler à ce qu'il t'aime et veuille te voir porté le plus haut possible ; tu feras de même pour les citoyens de ta tribu, pour tes voisins, pour tes clients, pour tes affranchis aussi, et enfin pour tes esclaves mêmes : car d'une façon générale tous les propos qui forment notre réputation d'homme public ont leur source dans notre entourage familier.

18. Puis, il faut se créer des amis de différentes sortes : pour l'apparence, des hommes illustres par leurs charges et par leur nom, qui, même s'ils ne font rien pour le recommander, apportent cependant au candidat un supplément de considération ; pour avoir la protection de la loi, des magistrats, parmi lesquels, au premier rang, les consuls, et après eux les tribuns de la plèbe ; pour obtenir le vote des centuries, des hommes jouissant d'une influence particulière. Ceux qui ont ou espèrent avoir grâce à toi les suffrages d'une tribu, ou d'une centurie, ou quelque avantage, voilà les gens qu'il faut particulièrement t'efforcer de gagner et de t'assurer. Au cours de ces dernières années, on a vu des hommes ambitieux travailler activement, en y employant tout le zèle possible, à se rendre capables d'obtenir des citoyens de leur tribu tout ce qu'ils leur demanderaient. Il te faut de ton côté travailler par tous les moyens en ton pouvoir à faire que ces hommes-là te soient dévoués de tout leur cœur, en toute sincérité.

19. Ah ! si les hommes étaient aussi reconnaissants qu'il convient, tous ces appuis devraient t'être

est habendus. Sed tamen qui sunt amici ex causa iustiore cognationis aut affinitatis aut sodalitatis aut alicuius necessitudinis, iis carum et iucundum esse maxime prodest. **17.** Deinde ut quisque est intimus ac maxime domesticus, ut is amet *et* qu*am* amplissimum esse te cupiat ualde elaborandum est, tum ut tribules, ut uicini, ut clientes, ut denique liberti, postremo etiam serui tui ; nam fere omnis sermo ad forensem famam a domesticis emanat auctoribus. **18.** Deinde sunt instituendi cuiusque generis amici, ad speciem homines illustres honore ac nomine, qui etiam si suffragandi studia non nauant, tamen adferunt petitori aliquid dignitatis ; ad ius obtinendum magistratus, ex quibus maxime consul*es*, deinde tr. pl., ad conficiendas centurias homines excellenti gratia. Qui abs te tribum aut centuriam aut aliquod beneficium aut habeant aut habere sperent, eos prorsus magnopere et compara et confirma. Nam per hos annos homines ambitiosi uehementer omni studio atque oper*a* elaborarunt, ut possent a tribulibus suis ea quae peterent impetrare. Hos tu homines, quibuscumque poteris rationibus, ut ex animo atque ex [illa] summa uoluntate tui studiosi sint elaborato. **19.** Quod si satis grati homines essent, haec tibi omnia parata esse

16. 10 cognationis V : cogni- DHF.

17. 1 ut quisque DF : ut quisquis VH quisquis *Bährens* || 2 amet et quam *cod. Lagomarsianus* 50, *uulg.* : amet quod VDHF etiam quam *Bücheler.*

18. 1 deinde VDHF : denique *recc., uulg.* || 5 consules *uulg.* : consul VDHF || 7 tribum VDF : -unatum H || 8 aut habeant aut habere sperent V, *cod. Turnebi* : aut habeant aut ut habeant sperent D aut ut habeant sperent HF [*sed* ut habeant *iterum suprascr. m. p.* H] aut habent aut sperant *Bücheler* || 9 prorsus : rursusF || 10 opera elaborarunt *Turnèbe* : opere laborarunt VD opere laborant HF opera elaborant *Kayser* || possent VD : -int HF || 13 illa VDF : illo H *secl. ego, ut ab* ima *corruptum, quod uerbum pro* summa *adscriptum esse arbitror.*

acquis, comme j'ai d'ailleurs confiance qu'ils le sont. En effet, dans ces deux dernières années, tu t'es attaché quatre associations auxquelles appartiennent des hommes dont l'influence électorale est des plus puissantes, C. Fundanius, Q. Gallius, C. Cornélius, C. Orchivius*. Quelles conditions leurs confrères, en venant te confier la cause de ces personnages, ont acceptées et souscrites, je le sais, car j'assistais à l'entretien. Tu dois donc t'appliquer à exiger d'eux qu'ils s'acquittent présentement, en multipliant les avertissements, les prières, les encouragements, en leur faisant sans cesse comprendre qu'ils n'auront jamais une autre occasion de témoigner leur reconnaissance. Il n'est pas douteux que l'espoir des services que tu peux leur rendre encore, joint au souvenir de bienfaits si récents, ne doive les exciter à se dépenser en ta faveur. **20.** Et puisque à tout prendre ce sont les amitiés de ce genre, celles que tu t'es acquises par tes plaidoyers, qui sont l'appui le plus efficace de ta candidature, fais en sorte d'assigner à chacun de tes obligés un rôle bien défini et bien réglé. Et s'il est vrai qu'aucun d'eux n'a jamais subi de ta part aucune sollicitation importune, fais-leur bien comprendre, en revanche, que tout ce que tu étais en droit d'attendre d'eux tu l'as mis en réserve pour la circonstance présente.

VI. **21.** Puisque, par ailleurs, trois choses surtout amènent les hommes à la bienveillance et à ce zèle électoral dont nous nous occupons ici, à savoir les bienfaits, l'espérance et la sympathie désintéressée, il convient d'examiner comment il faut mettre en œuvre chacun de ces moyens. Dans les moindres bienfaits, l'électeur trouve motif suffisant pour favoriser un candidat : à plus forte raison ceux que tu as sauvés — et ils sont légion — n'auront-ils garde de ne pas comprendre que s'ils ne s'acquittent pas envers toi dans une circonstance comme celle-ci, ils ne se feront jamais bien

debebant, sic uti parata esse confido. Nam hoc biennio quattuor sodalitates hominum ad ambitionem gratiosissimorum tibi obligasti, C. Fundani, Q. Galli, C. Corneli, C. Orchiui. Horum in causis ad te deferundis quid tibi eorum sodales receperint et confirmarint scio, nam interfui. Quare hoc tibi faciendum est, hoc tempore ut ab his quod debent exigas saepe commonendo, rogando, confirmando, curando ut intellegant nullum se umquam aliud tempus habituros referendae gratiae. Profecto homines et spe reliquorum tuorum officiorum et *t*am recentibus beneficiis ad studium nauandum excitabuntur. **20.** Et omnino quoniam eo genere amicitiarum petitio tua maxime munita est, quod ex causarum defensionibus adeptus es, fac ut plane his omnibus quos deuinctos tenes discriptum ac dispositum suum cuique munus sit. Et quemadmodum nemini illorum molestus nulla in re umquam fuisti, sic cura ut intellegant omnia te quae ab illis tibi deberi putaris ad hoc tempus reseruasse.

VI. **21.** Sed quoniam tribus rebus homines maxime ad beniuolentiam atque haec suffragandi studia ducuntur, beneficio, spe, adiunctione animi ac uoluntate, animaduertendum est quemadmodum cuique horum generi sit inseruiendum. Minimis beneficiis homines adducuntur ut satis causae putent esse ad studium suffragationis, nedum ii quibus saluti fuisti, quos tu habes plurimos, non intellegant, si hoc tuo tempore tibi

19. 3 debebant VD : debeant HF || 5 c. corneli(i) V, *recc.* : *om.* DHF || 8 faciendum est : faciendum F || 12 homines : hi omnes *Bücheler* || et tam *coni. Tyrrell* : etiam VDHF et *uulg.*

20. 3 omnibus V, *uulg.* : hominibus DHF, *recc.* || 4 discriptum V : des- DHF || 6 nulla VDHF : ulla *Lambin, edd.* [*codd. lectionem seruandam censet R. Durand, coll. Lucil.*, 551 *Marx* : proprium nil neminem habere ; *Petr.* Sal., 42, 7 ; *Cic.*, Verr., II, 2, 24, 60].

VI. **21.** 1 homines : *om.* F.

voir de personne. Cela étant, il n'en faut pas moins les solliciter, et aussi les amener à penser que nous pouvons devenir à notre tour les obligés de ceux qui ont été jusqu'à présent les nôtres. **22.** Pour ceux qui te sont attachés par l'espérance — catégorie où l'on trouve encore bien plus de zèle et de dévouement — tâche de leur paraître toujours tout disposé à les aider, et ensuite fais-leur comprendre que tu es un observateur et un juge attentif des services qu'ils te rendent, fais-leur voir que tu sais parfaitement distinguer et apprécier ce qui vient de chacun. **23.** La troisième source du zèle électoral, c'est, nous l'avons dit, la sympathie spontanée : il conviendra de la fortifier en te montrant reconnaissant, en appropriant ton langage aux raisons qui sembleront déterminer la sympathie de chacun, en manifestant des sentiments qui répondent aux leurs, en leur faisant espérer que cette première amitié deviendra une liaison intime. Et pour tous les hommes de ces différentes catégories, tu devras juger et peser soigneusement les possibilités de chacun, afin de savoir comment tu dois chercher à plaire à chacun, ce que tu peux attendre et réclamer de chacun. **24.** Il y a en effet des gens influents dans leur quartier ou dans leur municipe, il y a des gens actifs et fortunés qui, même s'ils n'ont pas jusqu'à présent recherché l'influence électorale, sont néanmoins très capables d'improviser une action en faveur d'un candidat dont ils sont les obligés ou à qui ils désirent plaire. Les hommes de cette espèce, tu dois les cultiver de manière qu'ils comprennent d'eux-mêmes que tu vois ce que tu peux attendre de chacun, que tu es sensible à ce que tu reçois, que tu gardes le souvenir de ce que tu as reçu. Mais il y en a d'autres qui ou bien sont dépourvus d'influence ou bien même sont odieux aux citoyens de leur tribu, qui n'ont ni l'énergie ni les ressources nécessaires pour pouvoir

non satis fecerint, se probatos nemini umquam fore. Quod cum ita sit, tamen rogandi sunt atque et in hanc opinionem adducendi ut qui adhuc nobis obligati fuerint iis uicissim nos obligari posse uideamur. **22.** Qui autem spe tenentur, quod genus hominum multo etiams*t* diligentius atque officiosius, iis fac ut propositum ac paratum auxilium tuum esse uideatur, denique ut spectatorem te officiorum esse intellegant diligentem, ut uidere te plane atque animaduertere quantum a quoque proficiscatur appareat. **23.** Tertium illud genus est studiorum uoluntarium, quod agendis gratiis, accommodandis sermonibus ad eas rationes propter quas quisque studiosus tui esse uidebitur, significand*a* erga illos pari uoluntate, adducenda amicitia in spem familiaritatis et consuetudinis confirmari oportebit. Atque in his omnibus generibus iudicato et perpendito quantum quisque possit, ut scias et quemadmodum cuique inseruias et quid a quoque exspectes ac postules. **24.** Sunt enim quidam homines in suis uicinitatibus et municipiis gratiosi, sunt diligentes et copiosi, qui etiam si antea non studuerunt huic gratiae, tamen ex tempore elaborare eius causa cui debent aut uolunt facile possunt. His hominum generibus sic inseruiendum est ut ipsi intelligant te uidere quid a quoque exspectes, sentire quid accipias, meminisse quid acceperis. Sunt autem alii qui aut nihil possunt aut etiam odio sunt tribulibus suis nec habent tantum animi ac facul-

21. 10 et VDHF : etiam *uulg.*
22. 2 etiamst *Bücheler* : etiam si VDHF || 6 proficiscatur : proficiatur F perficiatur *Bücheler.*
23. 1 illud : id H *del. Bährens* || 2 studiorum : *del. Bücheler* || 4 significanda *uulg.* : -do VDHF || 8 ut scias et : ut scias F.
24. 5 hominum : omnium F || 9 ac : aut *recc., uulg.*

improviser une campagne : prends soin de les discerner, afin de ne pas fonder sur l'un d'eux de trop grands espoirs que décevrait la médiocrité du secours fourni.

VII. **25.** Bien qu'il soit nécessaire d'avoir acquis au préalable des amitiés solides qui vous donnent de l'assurance et un appui effectif, cependant le moment même de la brigue permet d'acquérir des amitiés fort nombreuses et fort utiles. En effet, parmi tant de désagréments, la situation de candidat présente du moins cet avantage : tu peux sans honte, ce que tu ne saurais faire dans la vie courante, admettre qui tu veux à ton amitié, des gens que tu ne pourrais, dans un autre temps, inviter à être tes amis sans que ta conduite parût déplacée : en période électorale, au contraire, si tu ne le faisais pas, et auprès de beaucoup de personnes et d'une façon active, tu semblerais un piètre candidat. **26.** Or, je t'affirme ceci, c'est qu'il n'y a personne, à moins que quelque lien ne l'attache à l'un de tes concurrents, dont tu ne puisses aisément obtenir, si tu t'en donnes la peine, qu'il s'acquière, en te rendant service, ton amitié et ta reconnaissance : il suffira qu'il se rende compte que tu attaches un grand prix à son concours, que tu es sincère, qu'il fait un bon placement, et qu'il naîtra de là une amitié non point passagère et électorale, mais solide et durable. **27.** Personne, tu peux m'en croire, pour peu qu'il ait quelque bon sens, ne laissera échapper cette occasion à lui offerte de devenir ton ami, surtout quand la chance te donne pour concurrents des hommes dont l'amitié est ou à dédaigner ou à fuir et qui sont incapables je ne dis pas même de pratiquer avec succès, mais seulement d'essayer la méthode que je te conseille. **28.** Comment, par exemple, Antoine pourrait-il entreprendre de gagner à sa cause, de convier à son amitié des citoyens qu'il est incapable, à lui seul, d'appeler par leur nom ? Pour ma part, je ne trouve rien de plus

tatis ut enitantur ex tempore. Hos internoscas uideto, ne spe in aliquo maiore posita praesidii parum comparetur.

VII. 25. Et quamquam partis ac fundatis amicitiis fretum ac munitum esse oportet, tamen in ipsa petitione amicitiae permultae ac perutiles comparantur. Nam in ceteris molestiis habet hoc tamen petitio commodi : potes honeste, quod in cetera uita non queas, quoscumque uelis adiungere ad amicitiam, quibuscum si alio tempore agas ut te utantur, absurde facere uideare, in petitione autem nisi id agas et cum multis et diligenter, nul*l*us petitor esse uideare. 26. Ego autem tibi hoc confirmo, esse neminem, nisi aliqua necessitudine competitorum alicui tuorum sit adiunctus, a quo non facile, si contenderis, impetrare possis ut suo beneficio promereatur se ut ames et sibi ut debeas, modo ut intellegat te magni aestimare, ex animo agere, bene se ponere, fore ex eo non breuem et suffragatoriam sed firmam et perpetuam amicitiam. 27. Nemo erit, mihi crede, in quo modo aliquid sit, qu*i* hoc tempus sibi oblatum amicitiae tecum constituendae praetermittat, praesertim cum tibi hoc casus adferat ut *ii* tecum petant quorum amicitia aut contemnenda aut fugienda sit, et qui hoc quod ego te hortor non modo adsequi sed ne incipere quidem possint. 28. Nam qu*i* inci-

24. 10 internoscas uideto ne *uulg.* : internos eas uideto ne V ut internos casui deto ne D internoscas et uideto ne *recc.* inter [ut inter F] nos calumniatores HF.

VII. 25. 3 comparantur : -entur F || 4 petitio V : noticio HF: noticia D || 5 potes HF : potest D possis V ut possis *recc.* || 7 alio : aliquo F || ut te utantur V, *recc.* : *om.* DHF, *edd.* || 9 nullus *uulg.*. -ius VDHF.

26. 2 nisi : nisi si *recc.*

27. 2 qui *uulg.* : quid VDF quod H || 4 ut ii *uulg.* : uti VDHF

28. 1 qui *Gesner* : quid VDHF.

sot que de croire au dévouement d'un homme qu'on ne connaît pas. Il faut je ne sais quelle gloire et quel prestige exceptionnels, il faut de grandes actions d'éclat, pour que des électeurs portent aux honneurs, sans que personne sollicite leurs suffrages, un candidat dont ils sont inconnus ; mais qu'un homme malhonnête, paresseux, dont l'obligeance est nulle, nul le talent, qui est perdu de réputation, qui n'a aucun ami, passe avant un candidat qui a pour lui le dévouement du plus grand nombre et l'estime de tous, cela ne peut se faire que si l'on se rend coupable d'une impardonnable négligence.

VIII. **29.** Travaille donc à t'assurer, par des amitiés nombreuses et variées, toutes les centuries. Et en premier lieu, — cela saute aux yeux — tu dois entourer de tes soins les sénateurs et les chevaliers romains; dans tous les autres ordres, les personnes actives et influentes. Beaucoup de citadins oisifs sont capables d'action, bien des affranchis mêlés à la vie du forum ont de l'influence et savent s'en servir. Ceux que tu pourras atteindre soit directement, soit par des amis communs, ne ménage pas ta peine pour en faire des partisans enthousiastes, va à eux, envoie-leur des émissaires, montre-leur que le service qu'ils te rendent est à tes yeux des plus considérables. **30.** Puis il te faut t'occuper de la ville entière, de tous les collèges, cantons et quartiers. Si tu sais gagner à ton amitié les principaux personnages de ces groupes, par eux tu tiendras facilement la masse électorale. Après cela, c'est toute l'Italie que tu dois avoir, tribu pas tribu, présente à la pensée et à la mémoire ; ne souffre pas qu'il y ait un municipe, une colonie, une préfecture, enfin un endroit quelconque de l'Italie où tu ne possèdes un appui suffisant ; **31.** recherche et découvre dans chaque région ceux qui seront tes agents, connais-les personnellement, va à eux, attache-les à ta cause, fais en sorte qu'ils

piat Antonius homines adiungere atque inuitare ad amicitiam quos per se suo nomine appellare non possit ? Mihi quidem nihil stultius uidetur quam existimare esse eum studiosum tui quem non noris. Eximiam quandam gloriam et dignitatem ac rerum gestarum magnitudinem esse oportet in eo quem homines ignoti nullis suffragantibus honore afficiant ; ut quidem homo nequam, iners, sine officio, sine ingenio, cum infamia, nullis amicis hominem plurimorum studio atque omnium bona existimatione munitum praecurrat, sine magna culpa neglegentiae fieri non potest.

VIII. 29. Quamobrem omnes centurias multis et uariis amicitiis cura ut confirmatas habeas. Et primum, id quod ante oculos est, senatores equitesque Romanos, ceterorum *ordinum omnium* nauos homines et gratiosos complectere. Multi homines urbani industrii, multi libertini in foro gratiosi nauique uersantur. Quos per te, quos per communes amicos poteris, summa cura ut cupidi tui sint elaborato, appetito, adlegato, summo beneficio te affici ostendito. **30.** Deinde habeto rationem urbis totius, collegiorum omnium, pagorum, uicinitatum. Ex his principes ad amicitiam tuam si adiunxeris, per eos reliquam multitudinem facile tenebis. Postea totam Italiam fac ut in animo ac memoria tributim discriptam comprensamque habeas, ne quod municipium, coloniam, praefecturam, locum denique Italiae ne quem esse patiare in quo non habeas firmamenti

28. 7 quem VD : *om.* HF || 8 homo nequam *Gulielmus* : honē quam V hōie quā D hominē quā HF || 9 infamia V H[corr] : -mis H[1] -nia DF.

VIII. 29. 4 ordinum omnium *Bücheler, coll.* Pro C. Rab., 20 *et* 27 hominum VDHF ordinum *Lambin.*

30. 1 habeto rationem D, *uulg.* : habet orationem VHF || 2 omnium : montium *Mommsen, coll.* De domo, 28, 74 || 6 discriptam *edd.* : des- DHF districtam V.

fassent campagne pour toi autour d'eux et soient, si j'ose dire, candidats pour ton compte. Ils désireront ton amitié, s'ils voient que tu recherches la leur. Tu le leur feras comprendre en leur tenant un langage approprié. Les gens des municipes et de la campagne, il suffit que nous les connaissions par leur nom pour qu'ils croient être de nos amis ; si avec cela ils pensent se ménager, par notre amitié, quelque appui, ils ne laissent pas échapper une occasion de nous obliger. Les candidats en général, et particulièrement tes compétiteurs, ignorent ces gens-là ; toi, tu ne les ignores pas, et il te sera facile de les connaître parfaitement : condition sans laquelle il n'est pas d'amitié possible. **32.** Cependant, cette condition, bien qu'importante, ne suffit pas : il faut que s'ensuive l'espoir d'une amitié qui porte des fruits utiles, il faut que l'on voie en toi mieux qu'un bon nomenclateur*, un ami véritable. Quand de la sorte tu te seras assuré d'une part le concours dans les centuries de ceux-là même qui, ayant des ambitions personnelles, se sont acquis une grande influence auprès des citoyens de leur tribu, d'autre part l'ardente sympathie des autres, de ceux qui peuvent agir sur quelque portion de leur tribu par suite de la situation dont ils jouissent dans leur municipe, dans leur quartier ou dans leur collège, tu devras avoir la plus grande confiance.

33. Pour ce qui est des centuries de cavaliers, je crois qu'on peut beaucoup plus aisément se les assurer en s'en donnant la peine. En premier lieu, fais la connaissance des cavaliers (ils sont peu nombreux), puis fais leur conquête (ces très jeunes gens sont à un âge où on se laisse beaucoup plus facilement gagner à l'amitié) ; j'ajoute que tu as pour toi, dans la jeunesse, tout ce qu'il y a d'esprits distingués et ayant le goût des lettres ; et il y a ceci encore, que tu es de l'ordre équestre et qu'ils voteront avec leur ordre, pourvu que tu prennes

quod satis esse possit, **31.** perquiras et inuestiges homines ex omni regione, eos cognoscas, adpetas, confirmes, cures ut in suis uicinitatibus tibi petant et tua causa quasi candidati sint. Volent te amicum, si suam a te amicitiam expeti uidebunt. Id ut intelligant oratione ea quae ad eam rationem pertinet habenda consequere. Homines municipales ac rusticani, si nomine nobis noti sunt, in amicitia se esse arbitrantur ; si uero etiam praesid*i* se al*i*quid sibi constituere putant, non amittunt occasionem promerendi. Hos ceteri et maxime tui competitores ne norunt quidem, tu et nosti et facile cognosces, sine quo amicitia esse non potest. **32.** Neque id tamen satis est, tametsi magnum est, sed consequatur spes utilitatis atque amicitiae, ne nomen*cl*ator solum sed amicus etiam bonus esse uideare. Ita cum et hos ipsos, propter suam ambitionem qui apud tribules suos plurimum gratia possint, studiosos in centuriis habebis et ceteros qui apud aliquam partem tribul*i*um propter municipii aut *uicin*itatis aut conlegii rationem ualent cupidos tui constitueris, in optima spe esse debebis. **33.** Iam equitum centuriae multo facilius mihi diligentia posse teneri uidentur. Primum cognosc*e* equites (pauci enim sunt), deinde appet*e* (multo enim facilius illa adulescentulorum ad amicitiam aetas adiun-

31. 1 perquiras et : perq- etiam et V, *recc.* || 2 eos : eosque *recc.* idoneosque *Eussner* || 7 nomine nobis VD : nom- uobis H nobis nom- F nom- tantum *uel* nom- tantum nobis *recc.* || 8 se esse : esse se F || 9 praesidi se aliquid *uulg.* : praesidisse alii quid VD praesidis alii quid H praesides alii F.

32. 2 sed consequatur *ego* : non se cons- V si non cons- *recc., uulg.* sed sequitur HF || 3 nomenclator *edd.* : nomendator V nomine dator D commendator HF nomenculator *Can.* 210, *cod. Vossianus* || 6 possint : -unt *Lambin, uulg.* || 7 tribulium *uulg.* : -lum VDHF || 8 uicinitatis *Turnèbe* : ciuit- VDHF.

33. 2 cognosce *Orelli* : -i VDHF -endi sunt *recc.* || 3 appete *Orelli* : ap(p)eti DHF adepti V adipiscendi *recc.*

soin de fonder le dévouement de ces centuries non seulement sur la sympathie générale de l'ordre équestre, mais aussi sur des amitiés particulières*. Et quel zèle admirable que celui des jeunes gens ! Qu'il s'agisse de vous recommander aux suffrages, d'aller visiter l'électeur, de venir annoncer les nouvelles, de vous faire cortège, quelle activité et combien honorable pour le candidat !

IX. 34. Puisque j'ai parlé de cortège, c'est aussi une chose à laquelle on doit veiller, d'en avoir un chaque jour où toutes les catégories, tous les ordres, tous les âges soient représentés. Car cette affluence pourra, à elle seule, permettre d'évaluer ce que seront tes forces et tes moyens sur le Champ de Mars. Il faut distinguer, à ce point de vue, trois sortes de gens : ceux qui viennent vous saluer chez vous — j'entends ceux qui viennent en personne —, ceux qui vous conduisent au forum, ceux qui vous accompagnent partout. 35. Parmi les premiers, à ceux qui sont de l'espèce vulgaire et qui, selon la mode d'aujourd'hui, se font représenter par un délégué*, il faut faire croire que cet hommage, si mince soit-il, t'est extrêmement agréable ; à ceux qui viendront chez toi, fais bien voir que tu le remarques ; montre-le à leurs amis, pour qu'ils le leur rapportent, dis-le leur souvent à eux-mêmes. C'est ainsi que souvent les gens, allant visiter plusieurs compétiteurs et voyant qu'il y en a un qui est particulièrement sensible à ce genre d'hommage, se donnent à lui, abandonnent les autres et peu à peu cessant d'être à tout le monde pour être à vous, deviennent des votants non plus douteux, mais sûrs. Et tu dois aussi prendre bien soin, si tu as entendu dire ou si tu t'es aperçu que celui qui t'a fait des promesses joue, comme on dit, double jeu, de ne pas laisser voir que, par d'autres ou par toi-même, tu le sais ; si quelqu'un, jugeant qu'il est suspect, veut se justifier, affirme-lui

gitur); deinde habes tecum ex iuuentute optimum quemque et studiosissimum humanitatis; tum autem, quod equester ordo tuus est, sequentur illi auctoritatem ordinis, si abs te adhibebitur ea diligentia ut non ordinis solum uoluntate sed etiam singulorum amicitiis eas centurias confirmatas habeas. Iam studia adulescentulorum in suffragando, in obeundo, in nuntiando, in adsectando mirifice et magna et honesta sunt.

IX. **34.** Et quoniam adsectationis mentio facta est, id quoque curandum est ut cottidiana cuiusque generis et ordinis et aetatis utare. Nam ex ea ipsa copia coniectura fieri poterit quantum sis *in* ipso campo uirium ac facultatis habiturus. Huius autem rei tres partes sunt, una salutatorum, cum domum ueniunt, altera deductorum, tertia adsectatorum. **35.** In salutatoribus, qui magis uulgares sunt et hac consuetudine quae nunc est plures ueniunt, hoc efficiendum est ut hoc ipsum minimum officium eorum tibi gratissimum esse uideatur. Qui domum tuam uenient, i*is* significato te animaduertere; eorum amicis qui illis renuntient ostendito, saepe ipsis dicito. Sic homines saepe, cum obeunt pluris competitores et uident unum esse aliquem qui haec officia maxime animaduertat, ei se dedunt, deserunt ceteros, minutatim ex communibus proprii, ex fucosis firmi suffragatores euadunt. Iam illud teneto diligenter, si eum qui tibi promiserit audieris fucum, ut

33. 6 autem, quod *uulg.* : aut emi quod VD [i *in archetypo ut initium uerbi* illi *scriptum esse uerisimile est*] autem emi quod HF || 7 sequentur VDH[corr] : sequuntur H[1] secuntur autem F || 8 adhibebitur : -ibetur F || 11 obeundo VD : ob(o)ediendo HF.

IX. **34.** 4 sis in *uulg.* : si sint VDHF || 6 cum domum ueniunt : *secl. Orelli* [*perperam : uide comment.*].

35. 3 plures *edd.* : -is VDHF || 5 uenient iis *recc.* : uenienti VD uenient HF || 7 dicito *uulg.* : dig- VDHF || obeunt VD : obediunt HF.

que tu n'as jamais douté de ses sentiments, que tu ne dois pas en douter. Car celui qui pense qu'on n'est pas content de lui ne saurait en aucune manière être notre ami. Mais il importe de connaître les intentions réelles de chacun, pour pouvoir établir, de ton côté, la mesure de ta confiance. **36.** La conduite au forum est un hommage plus sérieux que le salut du matin : tu marqueras et feras bien savoir qu'il t'est aussi plus agréable, et, dans la mesure du possible, tu descendras au forum à heures fixes. Cela contribue beaucoup à la réputation, au prestige d'un candidat que d'avoir tous les jours autour de lui, quand il descend au forum, un cortège nombreux. **37.** La troisième catégorie est celle des gens qui vous accompagnent partout. Ceux qui le font volontairement, aie soin de leur faire comprendre qu'un si grand service te fait leur obligé pour toujours ; quant à ceux qui ont une dette envers toi, exige d'eux, si leur âge et leurs occupations le leur permettent, qu'ils soient constamment avec toi, et s'ils ne peuvent personnellement t'accompagner, qu'ils chargent de cet office leurs proches ou leurs amis. Je désire vivement, et je crois très important pour le succès, que tu sois toujours très entouré. **38.** Avec cela, c'est une source de grande réputation et de très haute estime que d'avoir à tes côtés ceux que tu as défendus et qui te doivent leur salut, leur acquittement. Demande-le leur sans ambages : puisque, sans qu'il leur en coûtât rien, ils ont, grâce à toi, conservé celui-ci un bien matériel, celui-là l'honneur, celui-là la vie et toute sa fortune, et puisqu'ils ne trouveront aucune autre occasion de te marquer leur reconnaissance, qu'ils te la témoignent à présent en te faisant cortège.

X. **39.** Étant donné que tout mon propos roule sur le dévouement de nos amis, je ne crois pas devoir passer sous silence ce qui, en cette matière, exige des

dicitur, facere *a*ut senseris, ut te id audisse aut scire dissimules, si qui tibi se purgare uolet quod suspectum esse arbitretur, adfirmes te de illius uoluntate numquam dubitasse nec debere dubitare. Is enim qui se non putat satis facere amicus esse nullo modo potest. Scire autem oportet quo quisque animo sit, ut et quantum cuique confidas constituere possis. **36.** Iam deductorum officium quo maius est quam salutatorum, hoc gratius tibi esse significato atque ostendito et, quod eius fieri poterit, certis temporibus descendito. Magnam affert opinionem, magnam dignitatem cottidiana in deducendo frequentia. **37.** Tertia est ex hoc genere adsidua adsectatorum copia. In ea quos uoluntarios habebis, curato ut intellegant te sibi in perpetuum summo beneficio obligari ; qui autem tibi debent, ab iis plane hoc munus exigit*o*, qui per aetatem ac negotium poterunt, ipsi tecum ut adsidui sint, qui ipsi sectari non poterunt, suos necessarios in hoc munere constituant. Valde ego te uolo et ad rem pertinere arbitror semper cum multitudine esse. **38.** Praeterea magnam affert laudem et summam dignitatem, si ii tecum erunt qui a te defensi et qui per te seruati ac iudiciis liberati sunt. Haec tu plane ab his postulato ut, quoniam nulla impensa per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnes optinuer*i*nt, nec aliud ullum tempus futurum sit ubi tibi referre gratiam possint, hoc te officio remunerentur.

X. **39.** Et quoniam in amicorum studiis haec

35. 13 aut *uulg.* : ut VD aut ut HF uelle *recc.* || te id VD, *recc.* : te uel HF te *Bücheler* || 15 esse : esse <se> *Klotz* || 18 et quantum VDH : quantum F <quid> et quantum *Bährens*.

37. 2 adsectatorum *uulg.* : a(d)spect - VDHF || 5 exigito *Orelli* : -it V -itur DHF -e *recc.* || 7 ego te : te ego V.

38. 1 affert : -ret *Wesenberg* || 5 honestatem : honorem F || 6 o(p)tinuerint *Müller* : -runt VDHF.

précautions. La ruse, les embûches, la perfidie sont partout. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer l'éternelle discussion sur les signes qui permettent de distinguer l'ami sincère et le faux ami : tout ce qui importe en l'occurrence, c'est de te mettre en garde. Tes mérites exceptionnels ont conduit fatalement certains hommes à feindre d'être tes amis tout en te portant envie. Aussi, souviens-toi de ce précieux précepte d'Epicharme : « Ne pas accorder sa confiance à la légère, c'est l'essentiel de la sagesse* » ; **40.** et après t'être assuré le zèle de tes amis, informe-toi aussi de ce qui caractérise en général les envieux et les ennemis. Il y en a de trois sortes : d'abord les gens que tu as blessés, en second lieu ceux qui éprouvent pour toi, sans raison, de l'antipathie, en troisième lieu ceux qui sont grands amis de tes rivaux. Ceux que tu as blessés en plaidant contre eux pour un ami, fais-leur de franches excuses, rappelle les obligations que te créait l'amitié, fais-leur espérer que s'ils deviennent tes amis ils trouveront chez toi, pour la défense de leurs intérêts, le même zèle officieux. Pour ceux à qui, sans motif, tu es antipathique, efforce-toi, en leur rendant des services, ou en leur en faisant espérer, ou en témoignant de ton dévouement à leur égard, de les faire revenir de sentiments si déraisonnables. Ceux enfin qui ont quelque hostilité contre toi parce qu'ils sont les amis de tes rivaux, tâche de les gagner, eux aussi, par les mêmes moyens que les précédents, et, si tu peux le leur faire admettre, montre-leur que tu éprouves de la bienveillance pour ces rivaux mêmes.

XI. **41.** Puisque j'en ai assez dit sur la constitution des amitiés, il faut parler de cette autre part de l'activité d'un candidat qui consiste à s'assurer la faveur du peuple. Cela exige que l'on connaisse les électeurs par leur nom, qu'on sache les flatter, qu'on soit assidu,

omnis oratio uersatur, qui locus in hoc genere cauendus sit praetermittendum non uidetur. Fraudis atque insidiarum et perfidiae plena sunt omnia. Non est huius temporis perpetua illa de hoc genere disputatio, quibus rebus beniuolus et simulator diiudicari possit ; tantum est huius temporis admonere. Summa tua uirtus eosdem homines et simulare tibi se esse amicos et inuidere coegit. Quamobrem Ἐπιχάρμειον illud teneto, neruos atque artus esse sapientiae non temere credere **40.** et, cum tuorum amicorum studia constitueris, tum etiam obtrectatorum atque aduersariorum rationes et genera cognoscito. Haec tria sunt, unum quos laesisti, alterum qui sine causa non amant, tertium qui competitorum ualde amici sunt. Quos laesisti cum contra eos pro amico diceres, iis te plane purgato, necessitudines commemorato, in spem adducito te in eorum rebus, si se in amicitiam *tuam* contulerint, pari studio atque officio futurum. Qui sine causa non amant, eos aut beneficio aut spe aut significando tuo erga illos studio dato operam ut de illa animi prauitate deducas. Quorum uoluntas erit abs te propter competitorum amicitias alienior, iis quoque eadem inserui*to* ratione qua superioribus et, si probare poteris, te in eos ipsos competitores tuos beniuolo esse animo ostendito.

XI. **41.** Quoniam de amicitiis constituendis satis dictum est, dicendum est de illa altera parte petitionis quae in populari ratione uersatur. Ea desiderat nomen-

X. **39.** 2 oratio : ratio F || 3 sit : est F.
40. 4 unum VD, *uulg.* : *om.* HF || 7 diceres iis te *recc.* : dicere si iste V diceres si iste D dicere HF || purgato VD : -tio HF || 8 in spem DF : in spe V ad spem H || 9 <tuam> *add. Müller* || 14 inseruito ratione *Turnèbe* : inserunt oratione V inserui or- DHF.
XI. **41.** 2 dicendum est : dicendum V || 3 nomenclationem : nomen elat- D nomendat- V.

qu'on soit généreux, qu'on excite l'opinion, qu'on éveille des espérances politiques. **42.** D'abord, le soin que tu prends de bien connaître les citoyens, fais-le paraître à tous les yeux, et perfectionne cette connaissance chaque jour. Je crois qu'il n'y a rien qui rende plus populaire et dont on vous sache plus de gré. Ensuite, dis-toi bien que ce qui n'est pas dans ta nature, tu dois savoir feindre assez pour avoir l'air de le faire naturellement. Par exemple, l'aménité, celle qui convient à un homme bon et aimable, ne te fait pas défaut, mais cela ne suffit pas, la flatterie s'impose : elle a beau être mauvaise et avilissante dans la vie ordinaire, elle n'en est pas moins, quand on est candidat, une nécessité. Elle est coupable, en effet, quand elle corrompt l'homme à qui elle s'adresse ; quand elle le rend plus bienveillant, elle est moins à blâmer, et elle constitue vraiment une nécessité pour le candidat, dont l'air, la physionomie, le langage doivent être changeants et s'adapter aux façons de penser et de sentir de tous ceux qu'il aborde. **43.** Pour ce qui est de l'assiduité, elle ne comporte pas de précepte : le mot, à lui seul, montre assez en quoi elle consiste. Il y a grand intérêt, sans doute, à ne pas s'absenter ; toutefois, le véritable avantage de l'assiduité, ce n'est pas seulement d'être à Rome et au forum, c'est de faire continuellement acte de candidat, d'adresser souvent la parole aux mêmes personnes, de ne pas risquer, autant que faire se pourra, que quelqu'un puisse prétendre n'avoir pas été sollicité par toi, et sollicité instamment et activement. **44.** La générosité, elle, s'exerce sur un vaste domaine. Elle se manifeste dans l'usage que nous faisons de notre fortune, lequel sans doute ne peut s'étendre jusqu'au grand public, mais les amis qui profitent de notre libéralité la prônent, et le public nous en sait gré; elle se manifeste dans les banquets, que tu dois veiller à donner et à faire

clationem, blanditiam, assiduitatem, benignitatem, rumorem, spem in re p. **42.** Primum id quod facis, ut homines noris, significa ut appareat, et auge ut cottidie melius fiat. Nihil mihi tam populare neque tam gratum uidetur. Deinde id quod natura non habes induc in animum ita simulandum esse ut natura facere uideare. Nam comitas tibi non deest, ea quae bono ac suaui homine digna est, sed opus est magnopere blanditia, quae etiam si uitiosa est et turpis in cetera uita, tamen in petitione necessariast. E*t*enim cum deteriorem aliquem ads*en*tando facit, tum improba est, cum amiciorem, non tam uituperanda, petitori uero necessaria est, cuius frons et uultus et sermo ad eorum quoscumque conuenerit sensum et uoluntatem commutandus et accommodandus est. **43.** Iam assiduitatis nullum est praeceptum, uerbum ipsum docet quae res sit. Prodest quidem uehementer nusquam discedere, sed tamen hic fructus est assiduitatis, non solum esse Romae atque in foro sed assidue petere, saepe eosdem appellare, non committere ut quisquam possit dicere, quod eius consequi possis, s*e* abs te non *esse* rogatum, et ualde ac diligenter rogatum. **44.** Benignitas autem late patet. [Et] est in re familiari, quae quamquam ad multitudinem peruenire non potest, tamen ab amicis laudatur, multitudini grata est ; est in conuiuiis, quae fac et abs

42. 1 id VD : *om.* HF || 5 *post* uideare *sententiam* quamquam... uincere *ex* § 1 *translatam inseruit Puteanus* || 8 turpis in VD : inturpi HF || 9 necessariast. etenim *ego* : necessarias te enim V necessaria est te enim D^{1} necessaria te enim D^{2}HF || 10 a(d)sentando *uulg.* : adsectando VDH adsectatio H^{corr} *pr. manu* assectatio sectando F.
43. 7 se abs te non esse *cod. Lagom.* 50 : si abs te non sit VDHF.
44. 2 et *del. Baiter* || 4 fac et V : facete DHF.

donner par tes amis, tant à des invités pris ici et là que tribu par tribu ; elle est aussi dans la façon de rendre service : tu dois te prodiguer, être à tout le monde, veiller à ce qu'on ait la nuit comme le jour un large accès auprès de toi, et ce ne sont point seulement les portes de ta maison qui doivent être ouvertes, mais ton air et ton visage, qui sont les portes de l'âme : s'ils laissent voir un cœur qui se retire et se renferme, il importe peu que ton huis soit grand ouvert. Les hommes, en effet, ne veulent pas seulement qu'on leur fasse des promesses, surtout lorsqu'ils s'adressent à un candidat, ils veulent encore qu'on les fasse généreusement et en des termes qui les honorent. **45.** Voici donc un précepte que tu suivras aisément : ce que tu as l'intention de faire, montre-toi disposé à le faire avec zèle et avec plaisir ; il en est un autre plus difficile à suivre, et qui convient mieux aux circonstances qu'à ton caractère : ce qu'il ne t'est pas possible de faire, ou bien refuse-le aimablement, ou bien même ne le refuse pas du tout ; après tout, la première attitude est d'un homme bon, la seconde d'un bon candidat. Lorsqu'on nous demande ce que nous ne pouvons promettre sans trahir l'honneur ou notre intérêt, si par exemple quelqu'un nous prie de prendre en mains sa cause contre un de nos amis, il faut refuser courtoisement, en montrant les obligations que te crée l'amitié, en marquant combien ce refus te coûte, en donnant l'assurance que tu sauras, dans une autre occasion, dédommager de ce refus.

XII. **46.** J'ai ouï raconter que quelqu'un, à propos d'un certain nombre d'avocats à qui il avait demandé de plaider sa cause, disait que les termes dans lesquels on avait refusé lui avaient été plus agréables que ceux dont on s'était servi pour accepter. Ainsi les hommes sont plus sensibles à l'air et aux paroles dont on les accueille qu'à la réalité du bienfait lui-même. Mais

te et ab amicis tuis concelebrentur et passim et tributim ; est etiam in opera, quam peruulga et communica, curaque ut aditus ad te diurni nocturnique pateant, neque solum foribus aedium tuarum sed etiam uultu ac fronte, quae est animi ianua ; quae si significat uoluntatem a*b*ditam esse ac retrusam, parui refert patere ostium. Homines enim non modo promitti sibi, praesertim quod a candidato petant, sed etiam large atque honorifice promitti uolunt. **45.** Quare hoc quidem facile praeceptum est, ut quod *f*acturus sis id significes te studiose ac libenter esse facturum ; illud difficilius et magis ad tempus quam ad naturam accommodatum tuam, quod facere non possis, ut id aut iucunde neges *aut etiam omnino non neges*, quorum alterum est tamen boni uiri, alterum boni petitoris. Nam cum id petitur, quod honeste aut sine detrimento [est] nostro promittere non possumus, quomodo si qui roget ut contra amicum aliquem causam recipiamus, belle negandum est, ut ostendas necessitudinem, demonstres quam moleste feras, aliis te id rebus exsarturum esse persuadeas.

XII. **46.** Audiui hoc dicere quendam de quibusdam oratoribus, ad quos causam suam detulisset, gratiorem sibi orationem *eius* fuisse qui negasset quam illius qui recepisset. Sic homines fronte et oratione magis quam

44. 9 quae si VD, *uulg.* : quae HF || 10 abditam *uulg.* : add- VHF ad- D || 12 a candidato *recc.* : aquādidato V aquandi dato D equandū dato HF || large V, *uulg.* : longe DHF.

45. 2 facturus *Bailer* : act- VDHF || 5 aut VD : *om.* HF || 6 <aut etiam omnino non neges> *conieci praeeunte Purser* || 8 est *om. recc.*, *uulg.* || 12 exsarturum *cod. Lagom.* 50, *Lambin*, *edd.* : exaucturum VD, *codd. Gruteri* exacturum HF.

XII. 46. 3 <eius> *add. Manutius.*

ce précepte du refus courtois, tu l'approuveras sans peine ; l'autre, celui du non-refus, il est quelque peu dur de le faire admettre à un Platonicien comme toi : pourtant, je dirai ce que ta situation demande. En effet, les personnes à qui tu as refusé ton assistance en raison de quelque devoir d'amitié, celles-là peuvent, malgré tout, te quitter sans rancune et sans humeur ; mais celles à qui tu as refusé en disant que tu es empêché soit par les affaires de tes amis, soit par des causes plus importantes ou dont tu t'étais chargé antérieurement, celles-là s'en vont fâchées ; et tout le monde est ainsi : on aime mieux un mensonge qu'un refus. **47.** C. Cotta, un maître dans l'art de la brigue, avait coutume de dire qu'il promettait ses services à tout le monde, tant que cela n'allait pas contre ses devoirs, et qu'il s'acquittait envers ceux qu'il estimait avoir le plus d'avantage à obliger ; « s'il ne refusait à personne, c'est que souvent il se produisait quelque chose qui empêchait celui à qui il avait fait une promesse d'en profiter, souvent il se trouvait lui-même avoir plus de loisirs qu'il ne l'avait cru ; et d'ailleurs on ne pouvait avoir sa maison pleine si l'on ne prenait d'autres engagements que ceux qu'on était sûr de pouvoir tenir : le hasard fait que telle affaire aboutit contre notre attente tandis que telle autre, que nous croyions avoir en mains, reste, pour une raison quelconque, en suspens ; et puis, encourir la colère de celui à qui on a menti, c'est la dernière chose à craindre. » **48.** Ce risque, si l'on fait une promesse, est incertain, éloigné, limité à un petit nombre de cas : refuse-t-on, au contraire, on se fera des ennemis à coup sûr, et sur-le-champ, et en plus grand nombre. Bien plus nombreux, en effet, sont ceux qui demandent de pouvoir compter sur le concours d'autrui que ceux qui en usent. Il vaut donc mieux t'exposer à subir quelque jour la colère de quelques solliciteurs, au forum,

ipso beneficio reque capiuntur. Verum hoc probabile est, illud alterum subdurum tibi homini Platonico suadere, sed tamen tempori consulam. Quibus enim te propter aliquod officium necessitudinis adfuturum negaris, tamen ii possunt abs te placati aequique discedere ; quibus autem iccirco negaris, quod te impeditum esse dixeris aut amicorum hominum negotiis aut grauioribus causis aut ante susceptis, inimici discedunt, omnesque hoc animo sunt ut sibi te mentiri malint quam negare.
47. C. Cotta, in ambitione artifex, dicere solebat se operam suam, quod non contra officium rogaretur, polliceri solere omnibus, impertire iis apud quos optime poni arbitraretur ; ideo se nemini negare, quod saepe accideret causa cur is cui pollicitus esset non uteretur, saepe ut ipse magis esset uacuus quam putasset ; neque posse eius domum compleri qui tantum modo reciperet quantum uideret se obire posse ; casu fieri ut agantur ea quae non putaris; illa quae credideris in manibus esse ut aliqua de causa non agantur ; deinde esse extremum ut irascatur is cui mendacium dixeris.
48. Id, si promittas, et incertum est et in diem et in paucioribus ; sin autem [id] neges, et certe abalienes et statim et pluris. Plures enim multo sunt qui rogant ut uti liceat opera alterius quam qui utantur. Quare satius est ex his aliquos aliquando in foro tibi irasci quam

46. 9 aequique *uulg.* : et quique V (a)eque DHF || 13 sunt VD : sint HF || sibi *uulg.* : tibi VDHF.
47. 8 casu VD : causa HF.
48. 2 id *del. Puteanus* || 4 utantur VD : utuntur HF.

que de les irriter tous, sur le champ, chez toi, étant donné surtout qu'on s'irrite bien plus contre ceux qui refusent que contre un homme qu'on voit empêché par une raison de telle nature qu'il n'en désire pas moins accomplir sa promcsse, s'il a quelque possibilité de le faire. **49.** Je ne voudrais pas que l'on croie qu'en traitant ces questions au cours d'un développement sur la recherche dc la faveur populaire dans la campagne électorale, je me suis écarté de mon plan : mon idée est que tous ces préceptes-ci ont moins de rapport au zèle de nos amis qu'à notre popularité. Sans doute, quelques-uns d'entre eux se rattachent au chapitre du zèle dcs amis : répondre aimablement, se dévouer chaleureusemcnt aux affaires de nos amis et à leur défense; toutefois, ce dont je traite ici, c'est des moyens de te concilier la masse : avoir ta maison pleine avant le jour, tenir un grand nombre d'électeurs par l'espoir que tu les défendras, faire en sorte qu'on soit plus ton ami lorsqu'on te quitte que lorsqu'on t'aborde, obtenir un concert de louanges qui frappe sans cesse les oreilles du plus grand nombre de gens possible.

XIII. **50.** Il me faut en effet parler maintenant de l'opinion publique, qui doit te préoccuper au plus haut point. Mais ce qui a été dit dans tout cc qui précède vaut aussi pour répandrc ta réputation : gloire d'orateur, affection des publicains et de l'ordrc équestre, sympathie des nobles, empressement dcs jeunes gens, assiduité de ceux que tu as défcndus, foule accourue des municipes et manifestemcnt vcnue pour toi, les citoyens disant et pensant que tu les connais bien, que tu leur adresses la parole aimablemcnt, quc tu ne cesses de solliciter activement leurs suffrages, que tu cs bon et généreux, ta maison pleine quand il fait encore nuit noire, toutes les catégories de citoyens t'entourant en foule, chacun satisfait par tes promesses et

omnis continuo domi, praesertim cum multo magis irascantur iis qui negent, quam *ei* quem uideant ea ex causa impeditum, ut facere quod promisit cupiat si ullo modo possit. **49.** Ac ne uidear aberrasse a distributione mea, qui haec in hac populari parte petitionis disputem, hoc sequor, haec omnia non tam ad amicorum studia quam ad popularem famam pertinere, et si inest aliquid ex illo genere, benigne respondere, studiose inseruire negotiis ac periculis amicorum, tamen hoc loco ea dico, quibus multitudinem capere possis, ut de nocte domus compleatur, ut multi spe tui praesidi teneantur, ut amiciores abs te discedant quam accesserint, ut quam plurimorum aures optimo sermone compleantur.

XIII. **50.** Sequitur enim ut de rumore dicendum sit, cui maxime seruiendum est. Sed quae dicta sunt omni superiore oratione, eadem ad rumorem concelebrandum ualent, dicendi laus, studia publicanorum et equestris ordinis, hominum nobilium uoluntas, adulescentulorum frequentia, eorum qui abs te defensi sunt assiduitas, ex municipiis multitudo eorum quos tua causa uenisse appareat, bene ut homines nosse, comiter appellare, adsidue ac diligenter petere, benignum ac liberalem esse loquantur et existiment, domus ut multa nocte compleatur, omnium generum frequentia adsit, satis fiat oratione omnibus, re operaque multis, perfi-

48. 7 ei quem uideant *Petreius* : hi quem u- H hi qui inu- V hi(i) qui u- DF || ea ex causa HF : ea causa VD.

49. 5 aliquid HF : -od VD -od dictum *Can.* 210, *codd. Lagom.* || studiose VD : -so HF.

XIII. 50. 3 oratione V, *uulg* : ratione DHF || 8 bene ut : bene <te> ut *Lambin, uulg.* || comiter V, *uulg.* : -tes DHF || 9 ac diligenter VD : dil- HF *del. Bücheler* || 10 loquantur : <et> loq- *Wesenberg* || multa nocte : multa de n- *coni. Bücheler.*

plus d'un par leur réalisation, ton activité inlassable, ta méthode habile et diligente obtenant, dans la mesure du possible, non point que ta réputation parvienne de ces partisans jusqu'au peuple, mais que le peuple, de lui-même, ait pour toi leurs sentiments. **51.** Déjà tu t'es acquis la masse des électeurs urbains et la sympathie de ceux qui gouvernent les assemblées populaires, en faisant charger Pompée d'honneurs, en acceptant de défendre Manilius, en défendant Cornélius*; il nous faut réchauffer cette popularité que jusqu'à présent personne n'a possédée sans avoir du même coup la faveur des plus grands personnages. Il faut aussi faire en sorte de ne laisser ignorer à personne que Pompée t'est extrêmement favorable, et que le succès de ta candidature a pour sa politique une très grande importance. **52.** Enfin tâche que toute ta campagne se déploie magnifiquement, qu'elle soit brillante, pleine d'éclat, populaire, qu'elle ait une tenue et une dignité hors de pair, et aussi que tes concurrents voient s'élever contre eux, si quelque fait réel le permet, un soupçon déshonorant de crime, ou de débauche, ou de largesses coupables, approprié à leur caractère. **53.** Il faut encore, dans cette candidature, avoir le plus grand soin que l'on attende beaucoup de ta politique et que l'on fonde sur toi de flatteuses espérances : tu éviteras, toutefois, au cours de ta campagne, d'intervenir dans la conduite des affaires, tant au Sénat que dans l'assemblée du peuple. Tu garderas pour toi tes desseins politiques*, laissant le Sénat juger d'après ta conduite antérieure que tu seras un défenseur de son autorité, les chevaliers romains, les gens de la bonne société et riches, attendre de toi, d'après ton passé, la défense de leur repos et de la tranquillité publique, la masse, d'après le seul témoignage des discours favorables au peuple que tu as prononcés dans les assemblées populaires

ciatur id quod fieri potest labore et arte ac diligentia, non ut ad populum ab his hominibus fama perueniat sed ut in his studiis populus ipse uersetur. **51.** Iam urbanam illam multitudinem et eorum studia qui contiones tenent adeptus es in Pompeio ornando, Manilii causa recipienda, Cornelio defendendo ; excitanda nobis sunt quae adhuc habuit nemo quin idem splendidorum hominum uoluntates haberet. Efficiendum etiam illud est ut sciant omnes Cn. Pompei summam esse erga te uoluntatem et uehementer ad illius rationes te id assequi quod petis pertinere. **52.** Postremo tota petitio cura ut pompae plena sit, ut illustris, ut splendida, ut popularis sit, ut habeat summam speciem ac dignitatem, ut etiam, si qu*a* possit *r*e, competitoribus tuis existat aut sceleris aut libidinis aut largitionis accommodata ad eorum mores infamia. **53.** Atque etiam in hac petitione maxime uidendum est ut spes rei p. bona de te sit et honesta opinio ; nec tamen in petendo res p. capessenda est neque in senatu neque in contione, sed haec tibi sunt retinenda ut senatus te existimet ex eo quod ita uixeris defensorem auctoritatis suae fore, equites R. et uiri boni ac locupletes ex uita acta te studiosum otii ac rerum tranquillarum, multitudo ex eo quod dumtaxat oratione in contionibus ac iudicio popularis fuisti, te a suis commodis non alienum futurum.

50. 14 his hominibus VD : his omn- HF iis homin- *Lambin.*
51. 3 manilii VD : manlii HF || 7 cn. D, *uulg.* : c. V g. HF.
52. 4 si qua possit re *Sternkopf* : si quae possit ne V si quae poscit [-is F] ne DH(F) si qua possit in *Palermus* si qua possit noua *coni. Bücheler.*

et devant les tribunaux, espérer que tu ne seras pas contraire à ses intérêts.

XIV. 54. Telles sont les pensées qui me viennent à l'esprit à propos de ces deux avertissements du matin que je t'ai suggérés en te disant qu'il te faut chaque jour, quand tu descends au forum, méditer les deux propositions suivantes : « Je suis un homme nouveau ; je brigue le consulat ». Reste la troisième : « Il s'agit de Rome », d'une cité formée du concours des nations, qui est pleine de pièges, où la tromperie règne, où les vices de tout genre sont nombreux, où il faut supporter l'insolence, l'orgueil blessant, la malveillance, les dédains, le caractère antipathique et les importunités de tant de gens. Il m'apparaît qu'il faut beaucoup de sagesse et d'habileté, quand on vit au milieu des vices si divers et si graves d'une si nombreuse population, pour éviter de mécontenter, de donner prise aux bavardages, de tomber dans les pièges tendus, pour que le même homme se trouve adapté à une telle diversité de mœurs, de propos et de sentiments. 55. Aussi dois-tu sans relâche persévérer dans la voie où tu t'es engagé, celle de la supériorité dans l'éloquence. C'est grâce à elle qu'à Rome on garde les sympathies, qu'on en gagne de nouvelles, qu'on évite embûches et coups. Et puisque c'est bien le défaut le plus grave de notre cité que d'oublier régulièrement la vertu et le mérite quand la corruption intervient, tâche de bien te connaître à cet égard, de comprendre que tu es homme à inspirer à tes compétiteurs la crainte la plus vive d'un procès et de ses périls. Qu'ils sachent que tu les surveilles, que tu as l'œil sur eux ; ils ne redouteront pas seulement ton activité, ton autorité et la puissance de ta parole, mais aussi, à coup sûr, l'affection qu'a pour toi l'ordre équestre[1].

1. On sait que les chevaliers faisaient partie des jurys, avec les sénateurs et les *tribuni aerarii.*

XIV. **54.** Haec mihi ueniebant in mentem de duabus illis commonitionibus matutinis, quo*d* tibi cottidie ad forum descendenti meditandum esse dixeram : « Nouus sum, consulatum peto ». Tertium restat : « Roma est », ciuitas ex nationum conuentu constituta, in qua multae insidiae, multa fallacia, multa in omni genere uitia uersantur, multorum arrogantia, multorum contumacia, multorum maliuolentia, multorum superbia, multorum odium ac molestia perferenda est. Video esse magni consilii atque artis in tot hominum cuiusque modi uitiis tantisque uersantem uitare offensionem, uitare fabulam, uitare insidias, esse unum hominem accommodatum ad tantam morum ac sermonum ac uoluntatum uarietatem. **55.** Quare etiam atque etiam perge tenere istam uiam quam insti*t*isti : excelle dicendo. Hoc et tenentur Romae homines et alliciuntur et ab impediendo ac laedendo repelluntur. Et quoniam in hoc uel maxime est uitiosa ciuitas quod largitione interposita uirtutis ac dignitatis obliuisci solet, in hoc fac ut te bene noris, id est ut intellegas eum esse te qui iudicii ac periculi metum maximum competitoribus afferre possis. Fac ut se abs te custodiri atque obseruari sciant ; cum diligentiam tuam, cum auctoritatem uimque dicendi tum profecto equestris ordinis erga te studium pertimescent.

XIV. **54.** 1 mihi ueniebant VD : u - m- HF || 2 commonitionibus V : commotion- DHF commentation- *Palermus* cogitation- *Bücheler* || quod *Lambin* : quo VDHF || 4 nouus sum VD : nouissimum HF || 9 odium : odia H.
55. 3 institisti *Gruter* : instituisti VDHF || 4 homines VD : *om.* HF.

56. Je ne veux pas, d'ailleurs, qu'en leur ouvrant ces perspectives tu aies l'air de préparer déjà leur mise en accusation, mais seulement que tu te serves de cette crainte pour atteindre plus facilement le but que tu te proposes. Et il faut que tu tendes vraiment toutes tes forces, toutes tes facultés de manière que nous obtenions le succès de notre campagne. Il n'est pas, je le vois bien, d'assemblée électorale si ravagée par la corruption qu'on n'y trouve quelques centuries qui votent gratuitement pour les candidats auxquels elles sont particulièrement attachées. **57.** Ainsi donc, si nous savons proportionner nos soins à l'importance de la chose, porter au plus haut degré de zèle ceux qui nous veulent du bien, distribuer les rôles entre les citoyens influents et qui soutiennent notre cause, mettre devant les yeux de nos rivaux la perspective d'un procès, effrayer leurs trésoriers, contenir par quelque moyen leurs distributeurs, on peut arriver à ce qu'il n'y ait pas de corruption ou que ses effets soient nuls. **58.** Voilà ce que j'ai cru non pas savoir mieux que toi, mais pouvoir plus aisément, en raison de tes occupations présentes, réunir en un tout, et mettre par écrit pour te le communiquer. Je n'ai pas eu en vue, en écrivant ces pages, tous ceux qui briguent les honneurs, mais toi particulièrement et ta candidature actuelle ; pourtant, si tu vois quelque chose à y changer, ou s'il y a quelque lacune, je te prie de me le dire. Je veux en effet qu'on ait dans ces pages-là un petit manuel de campagne électorale à tout point de vue parfait.

---

56. Atque haec ita *n*olo te illis proponere ut uideare accusationem *i*am meditari, sed ut hoc terrore facilius hoc ipsum quod agis consequare. Et plane sic contende omnibus neruis ac facultatibus ut adipiscamur quod petimus. Video nulla esse comitia tam inquinata largitione quibus non gratis aliquae centuriae renuntient suos magnopere necessarios. **57.** Quare si aduigilamus pro rei dignitate et si nostros ad summum studium beniuolos excitamus et si hominibus *gratiosis studiosis*que nostri suum cuique munus discribimus et si competitoribus iudicium proponimus, sequestribus metum inicimus, diuisores ratione aliqua coercemus, perfici potest ut largitio nulla fiat aut nihil ualeat.

58. Haec sunt quae putaui non melius scire me quam te sed facilius his tuis occupationibus colligere unum in locum posse et ad te prescripta mittere. Quae tametsi scripta ita sunt ut non ad omnis qui honores petant sed ad te proprie et ad hanc petitionem tuam ualeant, tamen tu si quid mutandum esse uidebitur aut omnino tollendum aut si quid erit praeteritum uelim hoc mihi dicas ; uolo enim hoc commentariolum petitionis haberi omni ratione perfectum.

56. 1 nolo te *Bücheler* : uolo te HF te uolo VD || ut : <non> ut *Lambin* [*seruato* uolo] || 2 iam *uulg.* : tam VDHF.

57. 3 beniuolos : *secl. Bücheler* || gratiosis studiosisque *Lag.* 50 : studiosis gratiosisque VD studiis gr- HF studiosis *Bücheler* || 4 discribimus H : dissc- V distribuimus D^1 describimus FD^m, *recc.* || 7 nulla : aut nulla *Lag.* 50 || fiat VDH^2 : fit H^{1}F sit *Bücheler.*

58. 4 scripta ita sunt VDH : ita sunt scripta F, *uulg.* || 6 tu si quid mutandum esse VDF : si quid mut- H.

DEUXIÈME PARTIE

DU CONSULAT DE CICÉRON AU CONSULAT DE CÉSAR

(63-59 av. J.-C.)

I. — LETTRES DE L'ANNÉE 62.

NOTICE

Nous n'avons aucune lettre de Cicéron des années 64 et 63, c'est-à-dire de l'année où il fut élu consul et de celle où il remplit sa charge. La lettre *XI*, écrite dans l'été de 65, se terminait par une allusion au prochain retour d'Atticus, pour le mois de janvier 64. Il semble qu'il ait séjourné à Rome du début de 64 à la fin de 62 ; ainsi s'explique tout naturellement l'absence de lettres à Atticus pendant cette période. La correspondance se rouvre avec *Att.*, I, 12 *(XVII)*, qui est datée du 1er janvier 61. Atticus venait de gagner l'Epire, où il avait, dans les environs de Buthrote, de grands domaines. Il devait y rester deux ans.

Nous possédons quatre lettres de l'années 62. La première est adressée à Cicéron par Q. Cécilius Métellus Céler, la deuxième est la réponse de Cicéron. Q. Métellus Céler avait été préteur pendant le consulat de Cicéron. Comme celui-ci ne voulait pas gouverner une province après sa sortie de charge, on fut amené à confier à Métellus, bien qu'il ne fût que préteur, le commandement d'une province consulaire, la Gaule Cisalpine. D'où le titre de proconsul que lui donne l'intitulé des lettres *XIII* et *XIV*[1]. Quand il était encore préteur, au début

1. Il arrivait, lorsqu'on manquait de commandants d'armées, que l'on donnât l'imperium proconsulaire à un préteur sortant de charge (M. Marcellus en 215, cf. Liv., XXIII, 30, 19), ou même à un *priuatus* ou simple particulier (Scipion, le futur Africain,

de novembre 63, Métellus avait été envoyé par Cicéron dans le Picénum et l'*ager Gallicus* pour recruter une armée destinée à combattre Catilina[1]. A son retour à Rome, en décembre (*XIV*, 4, *cum proxime Romam uenisti*), il prit à l'égard de Cicéron une attitude peu amicale, se refusant à louer devant le Sénat les services qu'il avait rendus à la république (*XIV*, 1-2). Une fois proconsul, il commanda trois légions destinées à barrer à Catilina la route des Alpes, jusqu'à la défaite et à la mort de Catilina à Pistoia, dans l'hiver de 62. C'est pendant ce commandement[2] qu'il écrit à Cicéron pour se plaindre de la façon dont il a traité son frère, le tribun de la plèbe Q. Métellus Népos. Celui-ci, qui était entré en charge le 10 décembre 63, se montra aussitôt hostile au vainqueur de la conjuration. Le 29 décembre, comme Cicéron se disposait à prononcer le serment que tous les magistrats prêtaient à leur sortie de charge, *nihil contra leges fecisse*, et à ajouter quelques mots, Népos lui interdit de parler au peuple, et l'autorisa seulement à prêter le serment d'usage : alors Cicéron jura qu'il avait sauvé Rome et la République[3]. Il ne devait pas tarder à prendre, avec ses amis du Sénat, une éclatante

en 211, cf. Liv., XXVI, 18, 7-10). — Les conditions dans lesquelles Métellus fut nommé proconsul de Gaule Cisalpine sont exposées dans la lettre *XIV*, § 3-4. Cicéron parle d'une *sortitio*, ou tirage au sort des provinces, et d'un sénatus-consulte qui l'a immédiatement suivie. Le rapport de cette *sortitio* et du s. c. n'est pas très clair. Faut-il supposer que le consul Antoine, au rôle de qui Cicéron fait une allusion assez mystérieuse, a mis la Gaule Cisalpine en dehors de la *sortitio*, rendant ainsi possible son attribution à Métellus par le Sénat *extra sortem ?* Le s. c. aurait eu alors pour objet cette attribution. Nous supposerions plus volontiers que le rôle d'Antoine consista à aider le sort dans la désignation de Métellus, et que le s. c. eut pour objet l'*ornatio prouinciae*, ou vote des sommes nécessaires au gouvernement de la province et à l'entretien des troupes.

1. Cf. Cic., *Cat.*, II, 5 et 26 ; Sall., *Cat.*, 30, 5.
2. Cf. lettre *XIII*, 2 : *qui exercitui praesum, qui bellum gero.*
3. Cf. *In Pis.*, 3, 6.

revanche : à la suite d'une émeute qu'avait provoquée une proposition de Métellus Népos et de César, alors préteur, tendant à rappeler Pompée d'Asie pour « mettre un terme à la tyrannie de Cicéron »[1], le tribun et le préteur avaient été, par un vote du Sénat, suspendus de leurs fonctions. La mesure fut ensuite rapportée.

C'est à propos de ces événements que s'échangèrent les lettres *XIII* et *XIV*. Il n'est pas besoin d'insister sur leur différence de ton : celle de Métellus est cassante, brutale, volontairement blessante ; pourtant, Cicéron répondit longuement, en donnant des explications détaillées, sur un ton à la fois conciliant et digne. Cette réponse dut avoir l'effet qu'il en attendait, car nous le verrons par la suite entretenir de bons rapports avec Métellus Céler. Pendant le consulat de ce personnage, en 60, Cicéron, à deux reprises, parle de lui à Atticus avec éloge[2].

La lettre de Cicéron est écrite en prose métrique, comme toutes celles que Cicéron soignait particulièrement[3].

La lettre *XV* est adressée à Pompée. Le vainqueur de Mithridate était en train de réorganiser l'Orient au profit de Rome. Il venait d'adresser au Sénat une lettre officielle au sujet de laquelle Cicéron le congratule d'abord. Cette lettre ne doit pas être confondue avec celle par laquelle Pompée annonça, au milieu de 63, la mort de Mithridate, et qui lui valut l'honneur de dix jours

1. Plvt., *Cic.*, 23.
2. *Att.*, I, 19, 4 *(XXV)* : *Metellus est consul sane bonus et nos admodum diligit* ; 20, 5 *(XXVI)* : *Metellus tuus est egregius consul.* Ce n'est cependant pas une raison pour admettre, sur la foi des manuscrits, que Métellus soit nommé, au début de cette même année 60, entre Quintus Cicéron et Atticus, parmi les intimes à qui Cicéron pourrait se confier (*Att.*, I, 18, 1 [*XXIV*]).
3. Cf. H. Bornecque, *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron*, p. 63.

d'actions de grâce ; sa nouvelle lettre, relative à son activité politique et administrative en Asie, devait, sur la proposition de Cicéron, provoquer le vote de douze jours de prières publiques[1]. Cicéron remercie ensuite Pompée d'une lettre personnelle qui ne lui a d'ailleurs pas procuré une entière satisfaction : l'habile homme a senti que le triomphe de Cicéron sur le parti populaire ne serait pas de longue durée, et il veut se ménager des amis dans les deux camps.

La lettre ne peut guère être antérieure au début d'avril 62, car une lettre mettait environ six semaines pour parvenir de Rome en Asie, et Pompée avait appris, quand il écrivait la lettre à laquelle répond Cicéron, les événements de décembre 63.

On pourra trouver que Cicéron, dans la façon dont il apprécie son propre rôle, manque de modestie : il manque, du même coup, d'habileté, car les termes dans lesquels il parle de lui pouvaient porter ombrage à Pompée. C'est d'ailleurs la seule maladresse d'une lettre dont tous les termes sont pesés avec le soin le plus délicat. La comparaison qui y est faite, dans la dernière phrase, de Pompée avec Scipion Emilien, le second Africain, donne à penser que dès cette époque Cicéron associait la personne de Pompée à l'idée du *princeps ciuitatis*, qu'il devait développer huit ans plus tard dans le *De re publica*.

Cette lettre est métrique, comme les deux autres lettres de Cicéron à Pompée que nous connaissons[2].

La lettre *XVI* nous met en présence de P. Sestius, qui devait, comme tribun de la plèbe en 57, intervenir énergiquement en faveur du rappel de Cicéron, et être

1. Cf. *De prou. cons.*, 11, 27. — Sternkopf, *Rhein. Museum*, 1892, p. 468-472.
2. *Att.*, VIII, 11 B et D.

défendu par lui l'année suivante[1]. Il avait, après sa questure, accompagné en Macédoine, en qualité de proquesteur, pour l'année 62, Antoine, l'ex-collègue de Cicéron au consulat. Il désirait rester encore dans sa province en 61 ; aussi, dans les derniers mois de 62 — on nommait les nouveaux questeurs le 5 décembre et on répartissait entre eux les provinces tout de suite après — avait-il fait agir ses amis pour qu'on ne lui désignât pas de successeur. La lettre se date par la mention de Q. Fufius Calénus, qui fut tribun de la plèbe en 61 : cette mention nous fournit un *terminus post quem*, 10 décembre 62, jour de l'entrée en charge des tribuns. Le *terminus ante* est fourni par la phrase suivante : *res tota in mensem Ianuarium reiecta erat.*

On trouve dans cette lettre la première allusion à l'achat par Cicéron de sa maison du Palatin. Il plaisante sur les embarras d'argent que cette acquisition somptueuse lui cause. Aulu-Gelle rapporte qu'il emprunta deux millions à P. Sylla, qu'il allait défendre en justice, ce dont l'opinion publique s'émut beaucoup[2] : P. Clodius, l'année suivante, devait lui reprocher en plein Sénat cette acquisition, évidemment comme étant au-dessus de ses moyens[3]. Plutarque dit que Cicéron acheta cette maison au centre de Rome pour que les clients qui venaient le saluer le matin eussent moins de chemin à faire[4] ; il voulait surtout avoir une habitation dans le quartier aristocratique, et digne du grand personnage qu'il était devenu.

1. Cf. *Pro Sestio.*
2. A. Gell., *N. A.*, XII, 12.
3. Cf. *Att.*, I, 16, 10 *(XXII)*.
4. Plvt., *Cic.*, 8.

XIII. — DE Q. MÉTELLUS CÉLER.
(*Fam.*, V, 1).

Gaule Cisalpine, janvier 62.

Q. MÉTELLUS CÉLER, FILS DE QUINTUS, PROCONSUL, SALUE M. TULLIUS CICÉRON.

1. Si tu es en bonne santé, c'est bien. J'avais pensé, en raison des sentiments mutuels qui nous unissent et du rapprochement intervenu, que je ne serais pas, en mon absence, l'objet de railleries blessantes, et que Métellus, mon frère, ne se verrait pas, pour un mot prononcé[1], attaqué, sur ton initiative, dans son existence civile* et dans ses biens. Il se peut qu'il fût mal défendu par le sentiment de ce qu'il se doit à lui-même* : du moins la dignité de notre famille, aussi bien que mon zèle pour toi et ton parti et mon dévouement à la chose publique auraient dû lui fournir un appui suffisant. Au lieu de cela, le voilà traqué, et moi-même abandonné par ceux qui auraient dû être les derniers à le faire.

2. Je suis dans la peine et en habits de deuil*, pendant que j'ai à gouverner une province, à commander une armée, à conduire une guerre. Votre façon d'agir a été déraisonnable et peu conforme à la douceur de mœurs de nos ancêtres : aussi ne devrez-vous pas vous étonner, toi et tes amis, si vous avez à le regretter. De ta part, je ne m'attendais pas, envers moi et les miens, à si peu de constance. Par ailleurs, en ce qui me concerne, ce ne sont point des chagrins domestiques ni les outrages de personne qui me feront oublier ce que je dois à la république.

1. *Ob dictum.* Ce mot est rapporté dans la lettre suivante, § 8 : *etenim paulo ante in contione dixeral, etc...*

XIII. — Q. METELLI CELERIS.

(*Fam.*, V, 1)

Scr. in Gallia cisalpina m. Ian. a. 692/62.

Q. METELLVS Q. F. CELER PROCOS. S. D. M. TVLLIO CICERONI.

1. Si uales, benest. Existimaram pro mutuo inter nos animo et pro reconciliata gratia nec absentem ludibrio laesum iri nec Metellum fratrem ob dictum capite ac fortunis per te oppugnatum iri. Quem si parum pudor ipsius defendebat, debebat uel familiae nostrae dignitas uel meum studium erga uos remque publicam satis subleuare. Nunc uideo illum circumuentum, me desertum, a quibus minime conueniebat. **2.** Itaque in luctu et squalore sum, qui prouinciae, qui exercitui praesum, qui bellum gero. Quae quoniam nec ratione nec maiorum nostrum clementia administrastis, non erit mirandum si uos paenitebit. Te tam mobili in me meosque esse animo non sperabam. Me interea nec domesticus dolor nec cuiusquam iniuria ab re p. abducet.

XIII. — M 64 v° ; G 47 r° ; R 71 r°.

1. 1 benest M : bene est GR || 2 absentem G : -e M,R absentem <me a te> *Wesenberg* [*cf.* Fam., V, 2, 1] || 8 a quibus M,G : a quo quidem R.

2. 1 itaque M : *om.* GR || 3 nostrum R : nrm̄ M nostrorum G || 4 te tam mobili R : et ammob- M et tam mob- G || 5 sperabam : -aram *Wesenberg*.

XIV. — A Q. MÉTELLUS CÉLER.
(*Fam.*, V, 2).

Rome, fin janvier ou début de février 62.

M. TULLIUS CICÉRON, FILS DE MARCUS, SALUE Q. MÉTELLUS CÉLER, FILS DE QUINTUS, PROCONSUL.

1. Si tu es en bonne santé, ainsi que ton armée, c'est bien. Tu m'écris que « tu avais pensé, en raison des sentiments mutuels qui nous animent et du rapprochement intervenu, que tu ne serais jamais l'objet de mes railleries blessantes ». Je ne comprends pas bien le sens de ce reproche ; cependant je soupçonne qu'on t'a rapporté un propos que j'ai tenu au Sénat, tandis que je développais cette idée qu'une foule de gens sont mécontents que j'aie sauvé la république : j'ai dit que des personnes qui te touchent de près, et à qui tu n'avais pas pu refuser, avaient obtenu de toi le sacrifice des éloges que tu avais d'abord cru de ton devoir de me décerner devant le Sénat. Ce disant, j'ai ajouté que la tâche avait été répartie entre nous de la façon suivante quand il s'est agi de sauver l'état : moi protégeant la ville contre les trahisons et les entreprises criminelles du dedans, toi assumant la défense de l'Italie contre les ennemis en armes et les conjurés secrets ; que cette association que nous avions formée pour accomplir un si grand et si glorieux devoir, tes proches l'avaient ruinée ; qu'ils avaient craint, te voyant honoré par mes soins des charges les plus considérables et les plus flatteuses, quelque réciprocité de ta part. **2.** Comme dans cette intervention j'exposais quelles espérances j'avais fondées sur ton discours et quelle avait été mon erreur, on trouva à mes propos quelque agrément, et l'on rit un peu, non de toi, mais plutôt des illusions que j'avais eues et de m'entendre confesser ouverte-

XIV. — AD Q. METELLVM.
(*Fam.*, V, 2)

Scr. Romae ex. m. Ian. uel in. Febr. a. 692/62.

M. TVLLIVS M. F. CICERO Q. METELLO Q. F. CELERI PROCOS. S. D.

1. Si tu exercitusque ualetis, benest. Scribis ad me « te existimasse pro mutuo inter nos animo et pro reconciliata gratia numquam te a me ludibrio laesum iri ». Quod cuius modi sit, satis intellegere non possum, sed tamen suspicor ad te esse allatum me in senatu, cum disputarem permultos esse qui rem p. a me conseruatam dolerent, dixisse a te propinquos tuos, quibus negare non potuisses, impetrasse ut ea quae statuisses tibi in senatu de mea laude esse dicenda reticeres. Quod cum dicerem, illud adiunxi, mihi tecum ita dispertitum officium fuisse in rei p. salute retinenda, ut ego urbem a domesticis insidiis et ab intestino scelere, tu Italiam et ab armatis hostibus et ab occulta coniuratione defenderes, atque hanc nostram tanti et tam praeclari muneris societatem a tuis propinquis labefactatam, qui, cum tu a me rebus amplissimis atque honorificentissimis ornatus esses, timuissent ne quae mihi pars aps te uoluntatis mutuae tribueretur. **2.** Hoc in sermone cum a me exponeretur, quae mea expectatio fuisset orationis tuae quantoque in errore uersatus essem, uisa est oratio non iniucunda, et mediocris quidam est risus

XIV. — M 64 v° ; G 47 r° ; R 71 r°.

1. 17 ne quae : neque M,G nequa R.
2. 4 est risus GR : et risus M.

ment et ingénument que j'avais désiré tes louanges. Et vraiment ce que j'ai dit ne peut être que flatteur pour toi : j'avouais avoir souhaité, au comble de la gloire, que néanmoins un mot de ta bouche fît entendre ton témoignage.

3. Quand tu écris : « en raison des sentiments mutuels qui nous animent », j'ignore ce que tu entends par « mutuel » dans l'amitié : pour moi, l'amitié est mutuelle quand on l'échange à parts égales. Si je disais que j'ai renoncé à mon gouvernement pour l'amour de toi, tu trouverais que je manque de sérieux : ce sont des considérations personnelles qui m'ont déterminé, et de ce parti que j'ai pris je recueille chaque jour plus d'avantages et plus d'agrément. Ce que je prétends, c'est que je n'eus pas plus tôt fait abandon de mon gouvernement devant l'assemblée du peuple que je me suis mis à penser aux moyens de t'en faire bénéficier. Comment s'est fait le tirage au sort entre vous*, je n'en veux rien dire : je désire seulement que tu te doutes que rien, en cette affaire, n'a été fait par mon collègue à mon insu. Rappelle-toi la suite : avec quelle diligence j'ai, ce jour-là, après le tirage au sort, réuni le Sénat, tout ce que j'ai dit sur ton compte : tu m'as déclaré alors toi-même que mon discours, à force d'être flatteur pour toi, avait été désobligeant pour tes collègues. **4.** Et le sénatus-consulte qui fut voté ce jour-là a un préambule tel que, tant qu'il subsistera, on ne pourra pas douter de mon dévouement à ton égard*. Quant à mon attitude après ton départ, je te prie de te rappeler ce que j'ai dit de toi au Sénat, le langage que j'ai tenu dans les assemblées populaires, la lettre que je t'ai adressée. Une fois rassemblés tous ces souvenirs, juge toi-même, je te prie, si ta venue à Rome, lors de ton dernier voyage, a répondu à tout cela selon les lois de l'amitié mutuelle.

consecutus non in te sed magis in errorem meum, et quod me aps te cupisse laudari aperte atque ingenüe confitebar. Iam hoc non potest in te non honorifice esse dictum, me in clarissimis meis atque amplissimis rebus tamen aliquod testimonium tuae uocis habere uoluisse.

3. Quod autem ita scribis : « pro mutuo inter nos animo », quid tu existimes esse in amicitia mutuum, nescio ; equidem hoc arbitror, cum par uoluntas accipitur et redditur. Ego si hoc dicam, me tua causa praetermisisse prouinciam, tibi ipse le*u*ior uidear esse ; meae enim rationes ita tulerunt, atque eius mei consilii maiorem in dies singulos fructum uoluptatemque capio ; illud dico, me, ut primum in contione prouinciam deposuerim, statim quem ad modum eam tibi traderem, cogitare coepisse. Nihil dico de sortitione uestra ; tantum te suspicari uolo, nihil in ea re per collegam meum me insciente esse factum. Recordare cetera, quam cito senatum illo die facta sortitione coegerim, quam multa de te uerba fecerim, cum tu ipse mihi dixisti orationem meam non solum in te honorificam sed etiam in collegas tuos contumeliosam fuisse. **4.** Iam illud senatus consultum quod eo die factum est ea praescriptione est ut, dum id exstabit, officium meum in te obscurum esse non possit. Postea uero quam profectus es, uelim recordere quae ego de te in senatu egerim, quae in contionibus dixerim, quas ad te litteras miserim. Quae cum omnia collegeris, tu ipse uelim iudices, satisne uideatur his omnibus rebus tuus aduentus, cum proxime Romam uenisti, mutue respondisse.

2. 7 iam : nam *Wesenberg*.
3. 5 ipse : ipsi *Martyni-Laguna* || leuior *uulg.* : lenior ω || 8 contione M : content- GR || 13 illo M : ea GR.
4. 8 rebus M : *om.* GR.

5. Tu me parles du « rapprochement intervenu » entre nous : mais je ne comprends pas pourquoi tu parles de rapprochement quand on n'a jamais cessé d'être unis. 6. Tu m'écris que Métellus, ton frère, n'aurait pas dû « se voir attaquer par moi pour un mot prononcé ». D'abord, sois persuadé, je te prie, que j'approuve très fort de pareils sentiments et que j'aime à voir le cœur d'un frère rempli d'une affection si naturelle ; en second lieu, s'il s'est trouvé quelque occasion où, dans l'intérêt de la république, je me sois opposé à ton frère, pardonne-moi : la république m'est chère autant qu'à personne*. Si maintenant je me suis défendu quand il se jetait sur moi avec la dernière violence, qu'il te suffise de ne pas entendre à ton tour mes plaintes au sujet des outrages de ton frère. Ayant appris qu'il se préparait savamment à employer pour ma perte toutes les forces de son tribunat, je fis des démarches auprès de Claudia, ta femme, et auprès de votre cousine Mucia*, dont j'avais éprouvé en plusieurs occasions le dévouement, conforme à l'amitié qui m'unit à Pompée, et leur demandai de le faire renoncer à ses projets injurieux. 7. Mais lui — et je sais de source sûre que tu appris la chose — le 29 décembre, m'a infligé un affront que jamais n'a subi le plus modeste magistrat, fût-il le pire ennemi des lois ; il me l'a infligé à moi consul, et qui venais de sauver la république : il m'a empêché de parler au peuple au moment de ma sortie de charge. Mais cet affront tourna hautement à ma gloire : car, comme il me permettait seulement de prononcer le serment, je fis à pleine voix le plus véridique et le plus beau des serments, et le peuple, à son tour, à pleine voix jura que j'avais juré la vérité. 8. Après un affront si éclatant, je n'en dépêchai pas moins le jour même à Métellus des amis communs pour obtenir de lui qu'il renonçât à son attitude ; il leur répondit qu'il

5. Quod scribis de « reconciliata *gratia* » nostra, non intellego cur reconciliatam esse dicas, quae numquam imminutast. 6. Quod scribis non oportuisse « Metellum, fratrem tuum, ob dictum a me oppugnari », primum hoc uelim existimes, animum mihi istum tuum uehementer probari et fraternam plenam humanitatis ac pietatis uoluntatem ; deinde, si qua ego in re fratri tuo rei publicae causa restiterim, ut mihi ignoscas (tam enim sum amicus rei p. quam qui maxime) ; si uero meam salutem contra illius impetum in me crudelissimum defenderim, satis habeas nihil me etiam tecum de tui fratris iniuria conqueri. Quem ego cum conperissem omnem sui tribunatus conatum in meam perniciem parare atque meditari, egi cum Claudia, uxore tua, et cum uestra sorore Mucia, cuius erga me studium pro Cn. Pompei necessitudine multis in rebus perspexeram, ut eum ab illa iniuria deterrerent. 7. Atqui ille, quod te audisse certo scio, pr. K. Ian., qua iniuria nemo umquam in *mi*nimo magistratu improbissimus ciuis adfectus est, ea me consulem adfecit, cum rem p. conseruassem, atque abeuntem magistratu contionis habendae potestate priuauit. Cuius iniuria mihi tamen honori summo fuit ; nam, cum ille mihi nihil nisi ut iurarem permitteret, magna uoce iuraui uerissimum pulcherrimumque ius iurandum, quod populus idem magna uoce me uere iurasse iurauit. 8. Hac accepta tam insigni iniuria tamen illo ipso die misi ad Metellum communis

5. 1 gratia nostra *Baiter* : nostra M,G *om.* R gratia *Mendelssohn* || 3 imminutast M : imminuta est R imminuta G.
6. 6 restiterim R : -tuerim M,G || 14 cn. *edd.* : gn. M,R gnei G.
7. 1 atqui R : atque M,G || 2 scio GR : *om.* M[*in fine paginae*] || 3 in minimo *Lambin* : inanimo M,G in aliquo R.

n'était pas libre. Et en effet n'avait-il pas, quelques heures avant, déclaré au peuple que celui qui avait sévi contre des citoyens sans les entendre ne devait pas avoir le droit de se faire entendre lui-même ? Ah ! quel esprit sérieux, et quel grand citoyen ! il estimait que le châtiment infligé par le Sénat, avec l'aveu de tous les gens de bien, à des hommes qui avaient voulu incendier Rome et massacrer magistrats et sénateurs, allumer la plus formidable des guerres, était mérité aussi par celui qui avait garanti le Sénat du carnage, Rome de l'incendie, l'Italie de la guerre[1]. J'ai donc fait front à l'attaque : j'ai combattu Métellus, ton frère, en sa présence. Au Sénat, le 1er janvier, j'ai discuté avec lui sur la politique d'une manière à lui faire sentir qu'il trouverait devant lui un homme courageux et résolu. Le 3 janvier, il fit un discours, et, tous les trois mots, il m'interpellait, il me menaçait : ce qu'il voulait avant tout, c'était, par tous les moyens possibles, me jeter bas : pas de jugement raisonné ni de discussion, mais une charge à fond, par surprise. Si je n'avais pas résisté à ses folles attaques avec une résolution virile, qui n'aurait attribué les actes énergiques de mon consulat au hasard des circonstances plutôt qu'à ma volonté ?

9. Tels étaient les desseins de Métellus sur moi, et si tu les as ignorés, tu dois considérer que ton frère t'a caché des choses d'une importance capitale ; si au contraire il t'en a donné quelque connaissance, tu dois estimer que je suis plein de mansuétude, en ne te demandant aucun compte à ce sujet. Si tu comprends maintenant que ce n'est point d'une parole de Métellus, comme tu l'écris, que je me suis ému, mais bien de ce qu'il méditait contre moi et de ses dispositions haineuses, reconnais la douceur de mon caractère, s'il

1. Ce sont les termes mêmes du s. c. du 3 déc. 63, qui avait décrété des prières d'action de grâce en l'honneur de Cicéron. Cf. *Cat.*, III, 6, 15.

amicos qui agerent cum eo ut de illa mente desisteret. Quibus ille respondit sibi non esse integrum ; etenim paulo ante in contione dixerat ei qui in alios animum aduertisset indicta causa *dic*e*ndi* ipsi potestatem fieri non oportere. Hominem grauem et ciuem egregium ! qui, qua poena senatus consensu bonorum omnium eos adfecerat qui urbem incendere et magistratus ac senatum trucidare, bellum maximum conflare uoluissent, eadem dignum iudicaret eum qui curiam caede, urbem incendiis, Italiam bello liberasset. Itaque ego Metello, fratri tuo, praesenti restiti. Nam in senatu K. Ianuariis sic cum eo de re p. disputaui, ut sentiret sibi cum uiro forti et constanti esse pugnandum. A. d. tertium Non. Ian. cum agere coepisset, tertio quoque uerbo orationis suae me appellabat, mihi minabatur, neque illi quicquam deliberatius fuit quam me, quacumque ratione posset, non iudicio neque disceptatione sed ui atque inpressione euertere. Huius ego temeritati si uirtute atque animo non restitissem, quis esset qui me in consulatu non casu potius existimaret quam consilio fortem fuisse ?

9. Haec si tu Metellum cogitare de me nescisti, debes existimare te maximis de rebus a fratre esse celatum ; sin autem aliquid impertiuit tibi sui consilii, lenis a te et facilis existimari debeo, qui nihil tecum de his ipsis rebus expostulem. Et si intellegis non me « dicto » Metelli, ut scribis, sed consilio eius animoque in me inimicissimo esse commotum, cognosce nunc humanitatem meam, si

8. 5 qui in GR : quin M || 6 dicendi *uulg.* : adiciendi ω || 17 quicquam R : quisquam M,G || 18 deliberatius M : -rius R -turus G || quacumque R : quic- M,G.
9. 5 intellegis GR : -it M.

faut appeler douceur, en présence de la plus cruelle injure, ce qui est plutôt faiblesse et indolence coupable. Je n'ai jamais soutenu de motion contre ton frère ; chaque fois qu'on a proposé quelque mesure, je me suis rallié d'un mot, sans me lever, aux avis qui m'ont paru les plus modérés. Et j'ajouterai encore ceci : bien que j'eusse dû, désormais, ne plus m'en soucier, j'ai pourtant vu sans déplaisir — j'y ai même contribué pour ma part — un sénatus-consulte venir au secours de mon ennemi, parce que cet ennemi était ton frère[1].

10. Ainsi donc je n'ai pas « attaqué » ton frère, j'ai répondu aux attaques de ton frère ; et à ton endroit je n'ai pas, comme tu le dis, « manqué de constance », mais au contraire j'en ai eu assez pour rester fidèle à mon amitié quand la tienne m'abandonnait. Et à cette heure même, quand tu m'écris une lettre presque menaçante pour moi et mon parti, voici ma réponse : je ne te pardonne pas seulement ton irritation, je t'en félicite hautement : car je sais par moi-même quelle est la force de l'affection fraternelle. Je te demande en retour de juger toi aussi de façon équitable l'irritation que j'ai éprouvée ; s'il est vrai que les tiens m'ont attaqué avec acharnement, avec cruauté, sans raison, j'attends de toi le verdict suivant : que non seulement je ne devais pas céder, mais qu'encore j'avais droit, quand de si grands intérêts étaient en jeu, à ton aide et à celle de ton armée*. J'ai toujours tenu, quant à moi, à ton amitié ; j'ai travaillé à te faire sentir la vivacité de la mienne. Je reste dans ces dispositions, et j'y resterai aussi longtemps que tu le voudras bien, plus prêt à me réconcilier avec ton frère pour l'amour de toi qu'à sacrifier à la brouille qui me sépare de lui quoi que ce soit de nos bonnes relations.

1. Ce s. c. rétablissait Métellus dans ses fonctions de tribun dont il avait été un moment privé. Voir la Notice, p. 107-108.

humanitas appellandast in acerbissima iniuria remissio animi ac dissolutio. Nullast a me umquam sententia dicta in fratrem tuum ; quotienscumque aliquid est actum, sedens *ii*s adsensi, qui mihi lenissime sentire uisi sunt. Addam illud etiam, quod iam ego curare non debui, sed tamen fieri non moleste tuli atque etiam, ut ita fieret, pro mea parte adiuui, ut senati consulto meus inimicus, quia tuus frater erat, subleuaretur.

10. Quare non ego « oppugnaui » fratrem tuum, sed fratri tuo repugnaui nec in te, ut scribis, « animo fui mobili », sed ita stabili, ut in mea erga te uoluntate etiam desertus ab officiis tuis permanerem. Atque hoc ipso tempore tibi paene minitanti nobis per litteras hoc rescribo atque respondeo : Ego dolori tuo non solum ignosco, sed summam etiam laudem tribuo (meus enim me sensus quanta uis fraterni sit amoris admonet) ; a te peto ut tu quoque aequum te iudicem dolori meo praebeas ; si acerbe, si crudeliter, si sine causa sum a tuis oppugnatus, ut statuas mihi non modo non cedendum sed etiam tuo atque exercitus tui auxilio in eius modi causa utendum fuisse. Ego te mihi semper amicum esse uolui, me ut tibi amicissimum esse intellegeres laboraui. Maneo in uoluntate et, quoad uoles tu, permanebo citiusque amore tui fratrem tuum odisse desinam quam illius odio quicquam de nostra beniuolentia detraham.

9. 8 appellandast M : appellanda sit GR || in acerbissima GR : ina ceru- M || remissio animi R : -ssio -mo M -sso -mo G || 9 nullast M : nulla est GR || 11 iis *uett.* : his ω || 12 debui M,G : potui R || 14 pro mea GR : prome M || senati M : -tus GR.
10. 12 tui GR : tu M || 13 utendum GR : utest dum M.

XV. — A POMPÉE.

(*Fam.*, V, 7).

Rome, avril 62.

M. TULLIUS CICÉRON, FILS DE MARCUS, SALUE CN. POMPÉE LE GRAND, FILS DE GNÉUS, IMPERATOR.

1. Si tu es en bonne santé ainsi que ton armée, c'est bien[1]. Ta lettre officielle m'a causé, comme à tout le monde, une joie incroyable ; tu y as fait briller une espérance de paix magnifique, et que je n'avais jamais cessé, pour ma part, d'annoncer à tous sur la seule garantie de tes talents. Mais il faut que tu le saches : la lettre a porté un coup terrible à tes vieux ennemis, amis d'aujourd'hui : leurs grands espoirs sont par terre.

2. Quant à la lettre personnelle que tu m'as adressée, quoique je n'y aie trouvé que de bien faibles marques de tes bonnes dispositions à mon égard, néanmoins, sache-le, elle m'a fait plaisir : car rien, à mon habitude, ne me procure plus de joie que la conscience des services que je rends ; s'il arrive qu'on ne me paie pas de retour, très aisément j'accepte que la balance du compte soit en ma faveur. Il est une chose dont je suis sûr : si mon dévouement extrême ne m'a guère avancé dans ton amitié, l'intérêt public nous rapprochera et nous liera l'un à l'autre. **3.** Et pour ne pas te laisser ignorer ce que j'ai regretté de ne pas trouver dans ta lettre, je vais te parler à cœur ouvert, comme l'exigent mon

1. S. T. E. Q. V. B. E. : *Si tu exercitusque ualetis, bene est.* Cicéron n'use jamais de formules analogues quand il écrit à ses amis intimes ; mais il en use pour Térentia *(si uales, bene est ; ego ualeo).* Les formules de ce genre devaient servir pour les personnages officiels (cf. les deux lettres précédentes) et les femmes.

XV. — AD POMPEIVM.

(*Fam.*, V, 7)

Scr. Romae m. Apr. a. 692/62.

M. TVLLIVS M. F. CICERO S. D. CN. POMPEIO CN. F. MAGNO IMPERATORI.

1. S. T. E. Q. V. B. E. Ex litteris tuis, quas publice misisti, cepi una cum omnibus incredibilem uoluptatem; tantam enim spem otii ostendisti, qua*nt*am ego semper omnibus te uno fretus pollicebar. Sed hoc scito, tuos ueter*e*s hostis, nouos amicos, uehementer litteris perculsos atque ex magna spe deturbatos iacere. **2.** Ad me autem litteras quas misisti, quamquam exiguam significationem tuae erga me uoluntatis habebant, tamen mihi scito iucundas fuisse ; nulla enim re tam laetari soleo quam meorum officiorum conscientia ; quibus si quando non mutue respondetur, apud me plus officii residere facillime patior. Illud non dubito quin, si te mea summa erga te studia parum mihi adiunxerint, res p. nos inter nos conciliatura coniuncturaque sit.

3. Ac ne ignores quid ego in tuis litteris desiderarim, scribam aperte, sicut et mea natura et nostra amicitia

XV. — M 69 r° ; G 48 r° ; R 72 v°.

CN. POMPEIO CN. *edd.* : gn. pompeio gn. M,R gneo p- cneo G.

1. 3 quantam ς : quam ω || 5 ueteres *uulg.* : -ris ω || litteris : l- his *Klotz* tuis l- *Martyni-Laguna*.

2. 8 adiunxerint : -unt *Cratander* || 9 conciliatura G : -tur M,R.

caractère et notre amitié. J'ai fait des choses au sujet desquelles je comptais trouver dans ta lettre, tant en raison de nos bons rapports qu'en considération du bien public, quelques félicitations ; j'explique ton silence par la crainte de froisser quelqu'un[1]. Mais ce que j'ai fait pour le salut de la patrie, le monde entier, sache-le bien, l'approuve hautement. Quand tu reviendras, tu reconnaîtras dans ma conduite tant de sagesse et tant de courage que tu accepteras sans peine de nous voir, toi, bien plus grand que l'Africain, moi, qui ne suis pas trop inférieur à Lélius, associés dans la politique et dans l'amitié.

XVI. — A P. SESTIUS.
(*Fam.*, V, 6).

Rome, après le 10 *décembre* 62.

M. CICÉRON SALUE P. SESTIUS, FILS DE LU PROQUESTEUR.

1. Décius, le libraire[2], est venu me trouver et m'a demandé de m'employer à ce qu'on ne te donnât pas de successeur en ce moment ; bien que je le tinsse pour un honnête homme et pour ton ami, cependant, n'ayant pas oublié quelles lettres tu m'avais précédemment adressées, je n'ai guère cru, sur la foi de cet homme pourtant sérieux, que ton désir fût à ce point changé. Mais quand après cela ta femme Cornélia est venue voir Térentia et que moi-même je me suis entretenu

1. Cicéron pense à Q. Métellus Népos (cf. la lettre précédente), qui venait d'être, avant son tribunat, légat de Pompée.

2. Le mot *librarius* désigne d'une façon générale un personnage, soit esclave d'un particulier, soit industriel et commerçant libre, qui s'occupe des livres, *libri* ; d'où deux sens principaux : copiste, libraire.

postulat. Res eas gessi, quarum aliquam in tuis litteris et nostrae necessitudinis et rei p. causa gratulationem exspectaui ; quam ego abs te praetermissam esse arbitror, quod uererer*e* ne cuius animum offenderes. Sed scito ea quae nos pro salute patriae gessimus orbis terrae iudicio ac testimonio comprobari ; quae, cum ueneris, tanto consilio tantaque animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi multo maior*i* quam Africanus fuit [a] me non multo minore*m* quam Laelium facile et in re p. et in amicitia adiunctum esse patiare.

XVI. — AD P. SESTIVM.

(*Fam.*, V, 6).

Scr. Romae post IV. Id. Dec. a. 692/62.

M. CICERO S. D. P. SESTIO L. F. PROQ.

1. Cum ad me Decius librarius uenisset egissetque mecum ut operam darem ne tibi hoc tempore succederetur, quamquam illum hominem frugi et tibi amicum existimabam, tamen, quod memoria tenebam cuius modi ad me litteras antea misisses, non satis credidi homini prudenti tam ualde esse mutatam uoluntatem tuam. Sed, postea quam et Cornelia tua Terentiam

3. 4 et nostrae M : nostrae GR || 6 uererere ς : uerere M uerebare GR || 10 maiori *uulg.* : -re M -rei *Mendelssohn* [maiori... multo *om.* GR] || 11 a me M : a *del. Cratander* iam me *Klotz* || minorem *edd.* : -re ω.

avec Q. Cornélius, j'ai pris soin d'assister à toutes les séances du Sénat et je me suis donné beaucoup de mal pour obtenir que Q. Fufius, tribun de la plèbe, et les autres à qui tu avais écrit, voulussent bien croire ma parole plutôt que tes lettres. Toute la question a été renvoyée au mois de janvier, mais le succès est facile.

2. Encouragé par tes félicitations, — ne m'avais-tu pas exprimé il y a quelque temps tes vœux de bonne chance pour avoir, me disais-tu, acheté une maison à Crassus ? — j'ai acheté cette maison même pour 3.500.000 sesterces[1], un peu après tes félicitations. Aussi je t'annonce que j'ai à présent de telles dettes que j'ai envie de me faire conspirateur, si l'on veut de moi ; mais les uns me rejettent parce qu'ils me détestent, et ils ne dissimulent pas leur haine de celui qui a châtié la conjuration ; les autres sont incrédules, ils craignent de ma part un piège et n'imaginent point qu'un homme qui a tiré tous les prêteurs d'un si mauvais pas puisse se trouver à court d'argent. Je trouve abondamment à emprunter à six pour cent ; et ce que j'ai fait a valu quelque considération à ma signature.

3. J'ai visité à fond ta maison et toutes les constructions, et je les ai trouvées fort bien. Quoique chacun remarque qu'Antoine n'est pas à mon égard ce qu'il devrait être, je l'ai défendu au Sénat[2] avec beaucoup d'énergie et de dévouement, et le Sénat a été extrêmement sensible à mon discours et à l'autorité de mon intervention. Écris-moi, s'il te plaît, plus souvent.

1. Environ 3.500.000 francs de notre monnaie. Sur cette acquisition, voir la Notice, p. 110.

2. On commençait sans doute déjà à demander le remplacement d'Antoine dans son gouvernement de Macédoine et à lui reprocher ses malversations. Les attaques se précisèrent en janvier. Cf. la Notice pour l'année 61, p. 122, et les lettres *XVII*, 1, *XVIII*, 3.

conuenit, et ego cum *Q.* Cornelio locutus sum, adhibui diligentiam, quotienscumque senatus fuit, ut adessem, plurimumque in eo negotii habui ut *Q.* Fufium, tr. pl., et ceteros ad quos tu scripseras cogerem mihi potius credere quam tuis litteris. Omnino res tota in mensem Ianuarium reiecta erat, sed facile obtinebatur.

2. Ego tua gratulatione commotus, quod ad me pridem scripseras uelle te bene *e*uenire, quod de Crasso domum emissem, emi eam ipsam domum |XXXV| aliquanto post tuam gratulationem. Itaque nunc me scito tantum habere aeris alieni ut cupiam coniurare, si quisquam recipiat ; sed partim odio inducti me excludunt et aperte uindicem coniurationis oderunt, partim non credunt et a me insidias metuunt nec putant ei nummos desse posse, qui ex obsidione feneratores exemerit omnis. Semissibus magna copia est ; ego autem meis rebus gestis hoc sum adsecutus, ut bonum nomen existimer.

3. Domum tuam atque aedificationem omnem perspexi et uementer probaui. Antonium, etsi eius in me officia omnes desiderant, tamen in senatu grauissime ac diligentissime defendi senatumque uementer oratione mea atque auctoritate commoui. Tu ad me uelim litteras crebrius mittas.

XVI. — M 68 v° ; G 48 r° ; R 72 r°.

1. 8 cum q. *uulg.* : cumque M,R cum quinto et G || 10 ut q. *uulg.* : utq. [= utque] M utque R ut G.

2. 2 euenire *uulg.* : uenire ω || 3 |XXXV| *Mendelssohn* : XXXV ω || 7 et aperte GR : ea aperte M || 9 desse M : deesse GR || 10 omnis GR : omni M .omnino *Victorius, Tyrrell* .omni bono nomini *coni. Billeter* .† omni *Mendelssohn, Sjögren.*

3. 2 *et* 4 uementer M : uehe- GR.

II. — LETTRES DE L'ANNÉE 61.

NOTICE.

La correspondance avec Atticus reprend, après plus de trois années d'interruption, au 1er janvier 61, avec la lettre *XVII*. Atticus avait quitté Rome, à petites étapes, pour l'Epire et l'Achaïe, à la fin de novembre ou dans les tout premiers jours de décembre 62 : on voit en effet par *Att.*, I, 12,3 *(XVII)* qu'il n'était plus à Rome au moment du sacrilège de Clodius : or, les fêtes de la Bonne Déesse se célébraient dans la nuit du 3 au 4 décembre. La lettre *XVII* est la première qui fasse allusion à cet événement, si important dans la biographie de Cicéron, puisqu'il est à l'origine de son inimitié mortelle avec Clodius. Ce personnage, qui faisait partie du *grex Catilinae*, de cette bande de jeunes débauchés que Cicéron appelle *barbatuli iuuenes*[1], était l'amant de la femme de César, Pompéia. Aidé par elle et par son esclave Abra, il avait pu s'introduire dans la maison de César, alors préteur, la nuit où on y célébrait les mystères de la Bonne Déesse, rigoureusement réservés aux femmes. Il s'était déguisé, pour la circonstance, en joueuse de cithare : reconnu, il put, grâce à Abra, prendre la fuite[2]. Ce fut un grand scandale ; le Sénat en délibéra, et les Vestales firent recommencer le sacrifice. Cicéron jugea d'abord très sévèrement l'incartade, puis il inclina à l'indulgence : le 25 janvier, il écrit à Atticus : « Moi-même, qui dès le début aurais volontiers

1. *Att.*, I, 14, 5 *(XX)* ; 16, 11 *(XXII)*.
2. Cf. PLVT., *Caes.*, 10 ; *Cic.*, 28.

montré la rigueur d'un Lycurgue, chaque jour je me radoucis »[1]. Mais la lettre *XX*, écrite le 13 février, nous le montre revenu à la sévérité, peut-être sous l'influence de sa femme Térentia, jalouse de Clodia, sœur du coupable[2]. La lettre *XXII*, écrite vers la fin de juin, raconte le procès de Clodius, terminé par un acquittement. Cicéron est indigné : il est très loin de l'indulgence du début. C'est que l'affaire a pris une tournure politique : tous les éléments de trouble et de désordre, tous les anciens amis de Catilina s'étaient groupés autour de Clodius ; Cicéron et les gens de son parti voyaient renaître le péril révolutionnaire. Aussi Cicéron était-il intervenu énergiquement dans le procès : et cette intervention lui valut de la part de Clodius une haine mortelle. Il avait commencé par prendre parti dans les débats qui avaient eu lieu pour savoir à quelle juridiction Clodius serait soumis : *Quas ego pugnas et quantas strages edidi !* Puis, le jour du procès venu, il avait témoigné ; Clodius invoquait un alibi : le jour de la fête de la Bonne Déesse, il était à Intéramna, à 140 kilomètres de Rome ; Cicéron déclara que trois heures avant, ce jour-là, Clodius était venu le voir. Il ne se borna pas à ce témoignage : après l'acquittement, il attaqua Clodius en plein Sénat. De l'*altercatio*, de l'échange de répliques qui eut lieu alors entre les deux hommes, la lettre *XXII* contient un récit d'une animation et d'un relief saisissants.

La lettre *XVII* débute par une allusion assez obscure aux tractations conduites entre Cicéron et Antoine par un personnage que désigne le seul sobriquet de *Teucris*,

1. *Att.*, I, 13, 3 *(XIX)*.
2. Cf. Plvt., *Cic.*, 29. — Pour plus de détails, voir notre livre *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, De Boccard, 1921, p. 10 sq.

« la Troyenne »[1]. On a dit que ce sobriquet cachait Antoine : il est plus probable qu'il désigne quelque parente ou amie d'Antoine qui servait d'intermédiaire entre le proconsul et son ancien collègue : peut-être s'agit-il de Cornélia, femme de P. Sestius, proquesteur d'Antoine[2]. Ce dernier était menacé de se voir rappeler de son gouvernement de Macédoine et citer en justice pour péculat. Il souhaitait que Cicéron l'aidât à être prorogé, ce qui retarderait l'accusation, et acceptât, le cas échéant, de le défendre devant les juges. Mais Cicéron désirait, en échange, obtenir de lui un prêt d'argent pour payer la maison qu'il venait d'acquérir sur le Palatin[3].

Là-dessus, des bruits fâcheux étaient parvenus aux oreilles de Cicéron : Antoine, disait-on, racontait à tout venant qu'un pacte l'unissait à son ancien collègue, et qu'ils devaient se partager l'argent volé en Macédoine. Cicéron charge Atticus, qui doit rejoindre Antoine, de tirer cette affaire au clair (*XVII*, 2). En outre, il écrit vers le même temps à Antoine pour lui marquer, en termes voilés — Atticus précisera de vive voix — son mécontentement (*XVIII*, 2). Cette lettre a également pour objet de recommander Atticus au proconsul : l'ami de Cicéron avait une créance sur les habitants de Sicyone, en Achaïe, et il pensait, apparemment, demander à Antoine des troupes qui lui auraient permis de faire pression sur les autorités municipales de Sicyone[4].

On a remarqué, à propos de cette lettre à Antoine, qu'à partir de la dernière phrase du § 2 (*Meus in te animus...*) elle paraissait recommencer. Il ne nous paraît

1. Lettre *XVII*, 1 ; cf. *XIX*, 6 et *XX*, 7.
2. Cf. *Fam.*, V, 6, 1 *(XVI)* ; SPRINGER, *Suppl. Tullianum*, p. 25.
3. Voir plus haut, p. 110.
4. *Att.*, I, 13, 1 *(XIX)* ; cf. I, 19, 9 *(XXV)*. — A rapprocher l'affaire de Brutus, créancier des Salaminiens (voir tome III).

pas exact d'en conclure, comme on l'a fait[1], que nous sommes en présence d'un brouillon suivi d'une nouvelle rédaction. Nous croirions plus volontiers que la première rédaction est celle d'une lettre adressée directement à Antoine, et la deuxième celle d'un billet confié à Atticus pour qu'il le remît au proconsul. Mais il est au moins aussi probable qu'on est en présence d'une lettre unique, offrant un exemple, non sans analogue dans la Correspondance[2], de développement binaire, par reprise des thèmes déjà traités. Ici, d'ailleurs, aux deux thèmes *plaintes* et *recommandation* de la première partie la deuxième en ajoute un autre, *menaces*.

La lettre, bien qu'adressée à un personnage officiel, n'est pas métrique, sans doute parce qu'intime et destinée à Antoine seul[3].

Sur six lettres adressées à Atticus pendant l'année 61, cinq sont datées ; seule la lettre *XXII* (*Att.*, I, 16) ne porte pas de date. Elle est sûrement postérieure au 15 mai (cf. § 9) et antérieure au 27 juillet (cf. § 13). Le mois demeure incertain ; fin juin ou début de juillet est la datation la plus probable. On voit en effet par les premiers mots de la lettre qu'Atticus connaît l'acquittement de Clodius, et que Cicéron a reçu de lui une lettre demandant des détails. Le procès s'est terminé dans la première quinzaine de mai, car la séance du Sénat du 15 mai dont il est question au § 9 paraît bien avoir été la première qui ait eu lieu après le procès. Atticus, qui était rentré en Epire après avoir été trouver Antoine (cf. § 16), a dû apprendre le procès fin mai ou début de juin, et écrire à ce moment-là à Cicéron. D'autre

1. Cf. Introd., p. 12, note 5.
2. Cf. *Fam.*, III, 2 ; V, 8.
3. Cf. Bornecque, *o. c.*, p. 27.

part, on voit par les §§ 12 et 13 de la lettre *XXII* qu'on n'est pas loin de la date normale des comices consulaires — vers le 10 juillet — qui viennent d'être renvoyés au 27.[1]

La lettre *XXI*, datée du 15 mars, avait appris à Atticus la nomination de Quintus, préteur de l'année précédente, au gouvernement de la province d'Asie. Cicéron paraît supposer, dans cette lettre, qu'Atticus accompagnera Quintus en Asie. Mais on voit par la lettre suivante (*XXII*, 14) qu'Atticus, dans sa réponse, informa Cicéron qu'il n'en ferait rien. La lettre *XXIII*, datée du 5 décembre, nous permet de comprendre la décision d'Atticus : il était, avant même que Quintus fût nommé gouverneur d'Asie, en désaccord avec son beau-frère ; d'autre part, il préférait sa tranquillité aux ennuis d'une situation officielle. Cornélius Népos ajoute un motif d'amour-propre : il ne voulait pas, lui qui aurait pu, s'il l'avait voulu, être préteur, figurer dans la suite d'un préteur[2]. Quintus paraît avoir pris le refus d'Atticus comme une injure personnelle ; il

1. La cause que donne Cicéron de ce renvoi n'est pas claire, parce qu'il fait intervenir deux lois, la *lex Aelia* et la *lex Fufia*, sur la nature desquelles nous sommes insuffisamment renseignés. Ces deux lois, contemporaines (vers 154 av. J.-C.), définissaient le droit des magistrats d'empêcher la tenue des comices en annonçant qu'ils avaient vu des auspices défavorables *(obnuntiatio)*. Cicéron loue souvent le pouvoir qu'elles donnaient aux consuls d'empêcher les comices convoqués par les tribuns. Lurco avait été constamment victime de la *lex Aelia* dans les premiers temps de son tribunat, ce que Cicéron exprime plaisamment en disant qu'elle « est entrée en charge avec lui », *(magistratum simul cum lege Aelia iniit)*. D'autre part, d'après une scholie du discours *In Vatinium* (*Sch. Bob.*, p. 148 Stangl), une clause de ces lois aurait interdit toute assemblée législative dans les trois nundines précédant les comices électoraux ; c'est de cette clause qu'aurait été dispensé Lurco *(solutus est et Aelia et Fufia)*, pour porter sa loi sur la brigue à la veille des élections (cf. Tyrrell, t. I^3, p. 424 ; W. F. Macdonald, *Journal of Rom. studies*, 1929, p. 176).

2. Corn. Nepos, *Att.*, 6, 4.

évita de le rencontrer lorsqu'il traversa l'Epire pour gagner sa province (§ 2), et il lui écrivit plusieurs lettres d'amers reproches (§ 1) — une, en particulier, de Salonique (§ 4), — dont Atticus envoya à Cicéron des copies.

Cette fâcheuse brouille des deux beaux-frères nous a valu du moins une belle lettre de Cicéron, où il montre, dans une situation difficile, toute la délicatesse de son cœur : sans accuser son frère, il sait trouver les mots qui consoleront Atticus et prépareront une réconciliation prochaine.

XVII. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 12).

Rome, 1er *janvier* 61.

1. Cette Troyenne-là[1] est vraiment la lenteur en personne, et Cornélius n'est plus revenu voir Térentia. Il faudra avoir recours, je crois, à Considius, à Axius, à Sélicius : car pour Cécilius, ses parents mêmes ne peuvent en tirer un sou à moins de douze pour cent*. Mais pour en revenir à mon premier propos, je ne connais rien de plus effronté, de plus fourbe, de plus lent que cette femme : « J'envoie un affranchi ; j'ai donné ordre à Titus » ; ce ne sont que *prétextes* et *ajournements*. Mais peut-être *le hasard mieux que nous*...[2] ; car ceux qui sont comme les annonceurs de Pompée me déclarent qu'il soutiendra ouvertement la nécessité du remplacement d'Antoine, et en même temps un préteur fera une proposition au peuple dans ce sens. L'affaire est de telle nature que ni l'opinion des gens de bien ni l'opinion populaire ne me permettent de le défendre sans compromettre ma réputation, et qu'au surplus je n'en ai nulle envie, ce qui est une raison péremptoire. Il arrive en effet ceci, que je te donne mission de tirer au clair.

2. J'ai un affranchi, un parfait coquin, — j'ai nommé Hilarus — qui est comptable, et ton client. Valérius,

1. Voir la Notice, p. 122.

2. Souvenir d'un vers de Ménandre (cf. MEINEKE, IV, p. 361) : ταὐτόματον ἡμῶν καλλίω βουλεύεται, « le hasard mieux que nous décide. »

XVII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 12).

Scr. Romae Kal. Ian. a. 693/61.

1. Teucris illa lentum sane negotium, neque Cornelius ad Terent*ia*m postea rediit. Opinor, ad Considium, Axium, Selicium confugiendum est ; nam a Caecilio propinqui minore centesimis nummum mouere non possunt. Sed ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius, astutius, lent*i*us uídi. « Libertum mitto, Tito mandaui ». Σκήψεις atque ἀναβολαί; sed nescio an ταὐτόματον ἡμῶν. Nam mihi Pompeiani pr*o*dromi nuntiant aperte Pompeium acturum Antonio succedi oportere eodemque tempore aget praetor ad populum. Res eius modi est ut ego nec per bonorum nec per popularem existimationem honeste possim hominem defendere, nec mihi libeat, quod uel maximum est. Etenim accidit hoc, quod totum cuius modi sit mand*o* tibi ut perspicias. **2.** Libertum ego habeo sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem et clientem tuum. De eo mihi Valerius

XVII. — *M* 52 v° ; *R* 26 v° ; *P* 29 v° ; *G* 56 v°.
Haec epistula in codd. cum superiore iuncta est.

1. 2 ad terentiam *Victorius*: ad te rem Ω || 4 minore : -is SENECA, *ep.* 118,2 || centesimis *M*¹, *P* : -esumis *M*² ·ensumis *G* -essimis R || nummum *M*¹, *ROV* : nummi *M*² numi *G* minimum *P* || 6 lentius *s*, *Victorius* : lentulus (Ω) letus *P* || mitto : mittito *coni. Reid, collato* § 2 libertum esse missum || 8 prodromi *uulg.* : prud- Ω || 13 maximum est ΣΠ, *M*² : max-sit (Δ) || 14 mando *ed. Asc*² : mandat (Ω).

l'interprète, me dit de lui, et Thyillus[1] m'écrit avoir appris la chose suivante : il est auprès d'Antoine ; et Antoine dit à qui veut l'entendre que dans les sommes d'argent qu'il lève il y a une part qui est pour moi, que j'ai envoyé un affranchi pour surveiller nos bénéfices communs. J'ai été vivement ému, quoique je n'en veuille rien croire ; mais il est certain que des bruits ont couru. Cherche, enquête, scrute à fond toute cette histoire, et fais vider les lieux à ce fripon, si tu en as le moyen. Valérius dit tenir ce qu'il rapporte de Cn. Plancius[2]. Je remets entre tes mains toute l'affaire en te demandant de voir ce qu'il en est.

3. Pompée — la chose est sûre — est dans les meilleures dispositions pour moi. On approuve fort son divorce avec Mucia[3]. Tu as su, je crois, que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, pendant qu'on offrait un sacrifice officiel, et qu'il a pu se sauver grâce à une petite esclave ; le scandale, on te l'a dit, est considérable. Je ne doute pas que tu n'en sois peiné.

4. Je ne sais que t'écrire encore ; et je suis, ma foi, assez troublé en t'écrivant. Un jeune esclave fort gentil, qui était mon lecteur, Sosithée, vient de mourir, et j'en ai plus de chagrin qu'on n'en devrait, semble-t-il, avoir pour la mort d'un esclave. Écris-moi souvent, je te prie. Si les nouvelles manquent, écris ce qui te passera par la tête. 1er janvier.

1. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 70, note 1.

2. Cn. Plancius, pour qui Cicéron devait, sept ans plus tard, prononcer le *Pro Plancio*, était alors tribun militaire en Macédoine.

3. C'était la cousine de Q. Métellus Céler. Sa conduite n'avait pas été sans reproche pendant la longue absence de Pompée (cf. Plvt., *Pomp.*, 42 ; Svet., *Caes.*, 50). Plutarque dit que la raison du divorce est expliquée dans des lettres de Cicéron : elles ne nous sont point parvenues.

interpres nuntiat Thy*ill*usque se audisse scribit haec, esse hominem cum Antonio ; Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare partem mihi quaeri et a me custodem communis quaestus libertum esse missum. Non sum mediocriter commotus neque tamen credidi, sed certe aliquid sermonis fuit. Totum inuestiga, cognosce, perspice et nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amoue. Huius sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane totum ut uideas cuius modi sit.

3. Pompeium nobis amicissimum constat esse. Diuortium Muciae uehementer probatur. P. Clodium, Appi f., credo te audisse cum ueste muliebri deprehensum domi C. Caesaris cum sacrificium pro populo fieret, eumque per manus seruulae seruatum et eductum ; rem esse insigni infamia. Quod te moleste ferre certo scio.

4. Quid praeterea ad te scribam non habeo, et me hercule eram in scribendo conturbatior. Nam puer festiuus anagnostes noster Sositheus decesserat meque plus quam serui mors debere uidebatur commouerat. Tu uelim saepe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam uenerit scribito. Kal. Ianuariis [M. Messalla, M. Pisone cos.].

2. 4 thyillusque *Baiter* [*cf.* Att., I, 9, 2] : thyrliusque Δ tiyliusque *G* tyliusque *R* tuliusque *P* || 12 plancium ΣΠ : plaucium *uel* plautium (Δ).

3. 4 sacrificium : *del. Victorius, uulg.* || 5 seruulae *m s, uett.* : seprula *M*[1], *P* seprulle *R* sprulle *G* seruilie *M*[4] || 6 certo (Δ), *G* : -e *E, RPV.*

4. 1 quid : quod *ed. Asc.*[2], *uulg.* || 3 sositheus *G* : sositeus *R* sosisteus *M* sosisthenes *P* || 6 m. messala m. pisone cos. [coss. *edd.*] : *del. ego* [*cf. app. crit. in* Att., I, 1, 5 (*ep. X*)].

XVIII. — A ANTOINE.
(*Fam.*, V, 5).

Rome, janvier 61.

M. CICÉRON SALUE C. ANTONIUS, FILS DE MARCUS, IMPERATOR.

1. J'avais décidé que je ne t'écrirais d'autres lettres que des lettres de recommandation : non que j'eusse lieu de leur attribuer beaucoup de pouvoir sur toi, mais pour ne pas laisser paraître aux yeux de ceux qui m'en demandaient que notre amitié s'était quelque peu refroidie. Pourtant, en voyant partir T. Pomponius, qui sait mieux que personne quel a été mon dévouement et tout ce que j'ai fait pour toi, qui t'aime et qui m'est extrêmement attaché, j'ai pensé que je devais t'écrire quelques mots, d'autant plus que je n'ai pas d'autre moyen de lui donner à lui-même satisfaction.

2. J'attendrais de toi les plus importants services, que cela ne devrait surprendre personne. Car j'ai tout fait pour toi de ce qui touchait tes intérêts, ta charge, ta dignité. Que tu ne m'aies nullement payé de retour, personne ne le sait mieux que toi-même : j'ai même appris de plusieurs côtés que tu as fait quelque chose en sens contraire. Je n'ose dire que « j'en ai été informé », de peur d'employer précisément le mot que, dit-on, tu as pris l'habitude de m'attribuer, faussement d'ailleurs[1]. Mais, ce qu'on m'a rapporté, j'aime mieux que tu l'apprennes par Pomponius, qui n'en a pas été moins peiné, plutôt que par une lettre de moi.

Mes sentiments à ton égard, le dévouement excep-

1. Cf. *Att.*, I, 14, 5 (*XX*) : *Clodius... me tantum « comperisse omnia » criminabatur.* On reprochait à Cicéron d'avoir dit ce mot à propos de la conjuration de Catilina, et d'avoir condamné les conjurés sur ses prétendues « informations ».

XVIII. — AD C. ANTONIVM.
(*Fam.*, V, 5).

Scr. Romae m. Ian. a. 693/61.

M. CICERO S. D. C. ANTONIO M. F. IMP.

1. Etsi statueram nullas ad te litteras mittere nisi commendaticias (non quo eas intellegerem satis aput te ualere, sed ne iis qui me rogarent aliquid de nostra coniunctione imminutum esse ostenderem), tamen, cum T. Pomponius, homo omnium meorum in te studiorum et officiorum maxime conscius, tui cupidus, nostri amantissimus, ad te proficisceretur, aliquid mihi scribendum putaui, praesertim cum aliter ipsi Pomponio satis facere non possem.

2. Ego si abs te summa officia desiderem, mirum nemini uideri debeat. Omnia enim a me in te profecta sunt, quae ad tuum commodum, quae ad honorem, quae ad dignitatem pertinerent. Pro his rebus nullam mihi abs te relatam esse gratiam tu es optimus testis, contra etiam esse aliquid abs te profectum ex multis audiui ; nam « comperisse » me non audeo dicere, ne forte id ipsum uerbum ponam, quod abs te aiunt falso in me solere conferri. Sed ea quae ad me delata sunt malo te ex Pomponio, cui non minus molesta fuerunt, quam ex meis litteris cognoscere. Meus in te animus quam singulari

XVIII. — M 67 v° ; G 47 v° ; R 72 r°.

1. 3 aput M : apud GR.
2. 2 a me GR : me M [*sed una uel duo litterae ante erasae*].

tionnel qu'ils m'ont inspiré, le Sénat et le peuple romain en témoignent ; quelle a été ta reconnaissance, tu peux en juger toi-même ; quelle est ta dette, chacun en est juge. **3.** Ce que j'ai fait pour toi auparavant, j'y ai été conduit par un mouvement du cœur ; ce que j'ai fait ensuite, par le désir de demeurer d'accord avec moi-même. Mais ce qui reste à faire, crois-moi, exige de ma part encore bien plus de zèle, bien plus de réflexion et de travail. Si je vois que je ne dépense pas tout cela en pure perte, j'emploierai toutes mes forces à persévérer ; mais si je sens que je ne suis pas payé de retour, je ne courrai pas le risque de passer pour fou à tes yeux mêmes. Le danger en question[1], et ce qu'il est, tu pourras l'apprendre de Pomponius. Quant à Pomponius lui-même, je te le recommande chaudement : je ne doute pas que par égard pour lui seul tu ne sois prêt à le servir en toute chose ; je ne t'en demande pas moins, s'il te reste encore un peu d'amitié pour moi, d'en faire montre entièrement à propos de son affaire[2]. Il n'est rien en quoi tu puisses m'obliger davantage.

XIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 13).

Rome, 25 *janvier* 61.

1. J'ai reçu jusqu'à présent trois lettres de toi : l'une par M. Cornélius, à qui tu l'as remise, si je ne me trompe, aux Trois Tavernes[3], l'autre que m'a donnée ton hôte de Canusium, la troisième que tu as remise, à ce que tu

1. Cf. la lettre précédente, § 1, et la Notice, p. 122.
2. Le recouvrement de sa créance sur les Sicyoniens. Voir la Notice, p. 122.
3. Station de la voie Appienne, à 30 milles (45 kil.) de Rome.

officio fuerit, et senatus et p. R. testis est ; tu quam gratus erga me fueris, ipse existimare potes ; quantum mihi debeas, ceteri existimant. **3.** Ego quae tua causa antea feci, uoluntate sum adductus posteaque constantia ; sed reliqua, mihi crede, multo maius meum studium maioremque grauitatem et laborem desiderant. Quae ego si non profundere ac perdere uidebor, omnibus meis uiribus sustinebo ; sin autem ingrata esse sen*t*iam, non committam ut tibi ipsi insanire uidear. Ea quae sint et cuiusmodi, poteris ex Pomponio cognoscere. Atque ipsum tibi Pomponium ita commendo ut, quamquam ipsius causa confido te facturum esse omnia, tamen abs te hoc petam ut, si quid in te residet amoris erga me, id omne in Pomponi negotio ostendas. Hoc mihi nihil gratius facere potes.

XIX. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 13).

Scr. Romae VI. Kal. Febr. a. 693 /61.

1. Accepi tuas tris iam epistulas, unam a M. Cornelio quam a Tribus ei Tabernis, ut opinor, dedisti, alteram quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit, tertiam

2. 13 gratus R : -is M,G || 14 existimant : -ent *ed. Neap.* 1474.
3. 3 meum GR : mecum M || 6 sin M : si GR || sentiam M² : sententiam ω.

XIX. — *M* 53 r° ; *R* 26 v°, *sequitur* 27 v° ; *P* 30 r° ; *G* 57 r°.

1. 2 a tribus ΣΠ, *M²* [a *post deletum*] : tribus *M¹*, *uulg.* || ei *ante* tabernis ΣΠ : *ante* dedisti Δ.

m'écris, de ton bateau, quand déjà l'ancre était relevée[1]. Elles étaient toutes trois, pour parler le langage des rhéteurs, non point seulement assaisonnées du sel de l'esprit le plus fin, mais encore embellies des marques de la plus tendre amitié. Ces lettres réclament de façon pressante une réponse : si j'ai quelque peu tardé, c'est que je ne trouve pas de courrier sûr. Combien, en effet, sont capables de porter une lettre de quelque poids sans la lire d'un bout à l'autre pour que le fardeau en soit plus léger ? A cela s'ajoute que je ne †... à chaque départ pour l'Epire[2]. Je pense en effet qu'après avoir sacrifié des victimes devant l'autel de ton Amalthée, tu es parti aussitôt pour faire le siège de Sicyone*. Mais je n'en suis pas moins dans l'incertitude sur la date à laquelle tu pars retrouver Antoine, sur le temps que tu comptes rester en Epire. Et dans ces conditions, je n'ose confier ni à des Achéens, ni à des Epirotes une lettre où je m'exprime avec quelque liberté.

2. Il s'est passé depuis que tu m'as quitté des choses qui méritent bien une lettre de moi, mais on ne saurait s'exposer à ce qu'une telle lettre soit perdue, ou ouverte, ou interceptée. Apprends donc d'abord que ce n'est pas moi qui ai été invité à opiner le premier, mais qu'on m'a préféré le pacificateur des Allobroges* ; que le Sénat a accueilli la chose par des murmures, tandis que de mon côté je n'en étais pas fâché. Je me trouve en effet dispensé d'avoir des égards pour un extravagant, et plus libre pour soutenir en dépit de ses désirs le rang que j'ai dans l'État ; et d'ailleurs celui qui opine le second

1. *Ancora solula* : l'expression est singulière ; Cicéron dit habituellement *ancoram tollere* et *nauem* ou *funem soluere*. Mais il n'y a pas lieu de corriger le texte : Cicéron cite — et peut-être non sans malice — les termes dont s'est servi Atticus.

2. Passage corrompu. Cf. app. crit. Il doit y avoir une lacune d'un ou plusieurs mots — latins ou grecs — après *non*. Le sens, d'après la suite, paraît être : « je ne <suis pas sûr de pouvoir t'atteindre> à chaque départ pour l'Epire ».

quam, ut scribis, ancora soluta de phaselo dedisti ; quae fuerunt omnes, *ut* rhetorum pu*eri* loquuntur, cum humanitatis sparsae sale tum insignes amoris notis. Quibus epistulis sum equidem abs te lacessitus ad rescribendum ; sed idcirco sum tardior quod non inuenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est qui epistulam paulo grauiorem ferre possit nisi eam pellection*e* releuarit ? Accedit eo quod mihi non † ut quisque in Epirum proficiscitur. Ego enim te arbitror caesis apud Amaltheam tuam uictumeis statim esse ad Sicyonem oppugnandum profectum neque tamen id ipsum certum habeo quando ad Antonium proficiscare aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus neque Epiroticis paulo liberiores litteras committere audeo.

2. Sunt autem post discessum a me tuum res dignae litteris nostris, sed non committendae eiusmodi periculo ut aut interire aut aperiri aut intercipi possint. Primum igitur scito primum me non esse rogatum sententiam praepositumque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante senatu neque me inuito esse factum. Sum enim et ab obseruando homine peruerso liber et ad dignitatem in re p. retinendam contra illius uoluntatem solutus, et ille secundus in dicendo locus habet

1. 4 anc(h)ora soluta : -is -is *P om. R* ancora sublata *Lambin* ancora <sublata, ora> soluta *Peerlkamp* || 5 <ut> rhetorum pueri *Madvig* : rhetorum pure Ω [*om. P*] omnia ῥητόρων φωνῇ *Gurlitt*, Philol., 1914, p. 405, *satis obscure* || 7 rescribendum Δ, G : scrib- *RPV* || 10 pellectione *Malaspina* : -nem (Ω) || 11 non ut quisque Ω : non <utilis est> ut quisque *Müller* non <utilis> qui usque *J. Ziehen*, Phil. Woch., 1922, p. 499 nonus quisque *Gurlitt*, Philol., 1914, p. 406 || 12 c(a)esis M^{corr} *bs, uett.* : cessis (Ω) || 13 uictumeis *b s* : uictum eis (Ω) uictimis M^{4}, *uett.* || sicyonem M^{3} : sycionem *G, R* sicronem *P* screronem M^{1}.
2. 4 primum : *om. RP* || 8 retinendam contra : *om.* M^{1}.

a presque autant d'autorité que le premier, tout en ayant l'avantage de n'être pas prisonnier de la faveur du consul. Le troisième est Catulus, le quatrième, si cela aussi t'intéresse, Hortensius. Quant au consul[1], c'est un petit esprit, et un esprit mal fait, d'ailleurs un de ces plaisantins du genre chagrin qui n'ont pas besoin d'être spirituels pour faire rire, et sa face est plus drôle que ses facéties ; il ne se soucie pas de l'intérêt public, il se tient à l'écart du parti des honnêtes gens, la république n'a rien de bon à espérer de lui, parce que la bonne volonté lui manque, ni rien de mal à craindre, parce que l'audace lui fait défaut. Son collègue a pour moi les plus grands égards, il est du bon parti et le défend.
3. Le désaccord entre eux n'est encore que léger ; mais je crains que l'infection ne gagne. Tu as su en effet, je pense, que pendant le sacrifice officiel offert dans la maison de César un homme s'y est introduit en vêtements de femme, et que, les Vestales ayant dû recommencer ce sacrifice, Q. Cornificius a parlé de la chose au Sénat (c'est lui, note-le, qui a pris cette initiative, et non pas, comme tu pourrais le croire, quelqu'un de nous[2]) ; là-dessus un sénatus-consulte a renvoyé l'affaire aux Vestales et aux pontifes, qui ont déclaré qu'il y avait sacrilège ; alors les consuls, sur un nouveau sénatus-consulte, ont affiché un projet de mise en accusation ; César a signifié le divorce à sa femme. Pison, dans cette affaire, par amitié pour P. Clodius, s'emploie à ce qu'une proposition dont il est lui-même l'auteur, et qu'il fait en vertu d'un sénatus-consulte, et qui vise une atteinte grave à la religion, soit rejetée. Messalla, jusqu'à présent, montre une grande sévérité. Les bons citoyens cèdent aux prières de Clodius et se tiennent à l'écart ; on recrute des bandes ; moi-même, qui au début avais eu la rigueur

1. M. Pupius Pison Calpurnianus. Son collègue était M. Valérius Messala.
2. C.-à-d. des consulaires. Cornificius n'était qu'ancien préteur.

auctoritatem paene principis, uoluntatem non *nimis* deuinctam beneficio consulis. Tertius est Catulus, quartus, si etiam hoc quaeris, Hortensius. Consul autem ipse paruo animo et prauo tamen, cauillator genere illo moroso quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis quam facetiis ridiculus, nihil agens cum re p., seiunctus ab optimatibus, a quo nihil speres boni rei p. quia non uult, nihil metuas mali quia non audet. Eius autem collega et in me perhonorificus et partium studiosus ac defensor bonarum. **3.** Qui nunc leuiter inter se dissident ; sed uereor ne hoc quod infectum est serpat longius. Credo enim te audisse, cum apud Caesarem pro populo fieret, uenisse eo muliebri uestitu uirum, idque sacrificium cum uirgines instaurassent, mentionem a Q. Cornificio in senatu factam (is fuit princeps, ne tu forte aliquem nostrum putes) ; postea rem ex s. c. ad uirgines atque ad pontifices relatam idque ab iis nefas esse decretum ; deinde ex s. c. consules rogationem promulgasse ; uxori Caesarem nuntium remisisse. In hac causa Piso amicitia P. Clodi ductus operam dat ut ea rogatio quam ipse fert et fert ex s. c. et de religione antiquetur. Messalla uehementer adhuc agit seuere. Boni uiri precibus Clodi remouentur a causa, operae comparantur, nosmet ipsi, qui L*y*curgei a principio fuissemus, cotidie demitigamur ; instat et urget

2. 10 uoluntatem *G, RP* : et uol- M, *uulg.* || non nimis *uulg.* : nominis Ω || 11 catulus : autem cat- *RP* || 13 tamen Ω : tantum *uett. praeter Rom.* [*cf. Lehmann,* De Cic. ad Att. epp., p. 193] || 15 cum M^1, *E, RPO*^{1}*V, uett.* : in *G*, M^2 || 17 metuas ΣΠ : speres Δ || audet : uidet M^1.

3. 1 qui nunc (Σ) Π, M^2 : quinymo M^1 qui in uno *RP* || 11 clodi(i) *m s, E, uett. praeter Iens.* : claudi *M, RPO*^{1} *V, G* || 12 fert et fert M^1 (?) *E, R* : fert et effert *G*, M^2 fert et fecit M^{corr} fert *P* || 15 lycurgei *s, uett.* : lic- M^{corr}, *(R)P* lit- M^1 lig- *E, G.*

d'un Lycurgue, chaque jour je me radoucis ; Caton reste menaçant et poursuit avec vigueur. Enfin que te dirai-je ? j'ai peur que de tout ceci, les bons citoyens renonçant à aller jusqu'au bout et les mauvais se faisant les champions du coupable, il ne résulte de grands maux pour la république. 4. Ton grand ami, (tu sais qui je veux dire ?[1]) celui dont tu m'as écrit qu'il s'était mis à louer parce qu'il n'osait pas blâmer, a pour moi, si l'on en croit les marques qu'il en donne, beaucoup d'amitié, d'attachement, d'affection, et en public il fait mon éloge : en secret, mais c'est un secret transparent, il me jalouse. Nulle vraie bienveillance en lui, nulle franchise, nulle clarté dans son attitude politique, ni honnêteté, ni courage, ni indépendance. Je t'écrirai là-dessus une autre fois avec plus de détail : mes informations sont encore insuffisantes, et d'autre part je n'ose confier une lettre sur de tels sujets à ce messager sorti je ne sais d'où.

5. Les préteurs n'ont pas encore tiré au sort les provinces. On en est au même point que lorsque tu es parti. J'insérerai dans mon discours la *peinture idéale** de Misène et de Pouzzoles que tu me demandes. Oui, la date du trois décembre était inexacte : je m'en étais aperçu. Ce qui te plaît dans mes discours, crois-moi, me plaisait fort aussi, mais je n'osais pas, jusqu'à présent, le dire ; maintenant, ayant ton approbation, j'y trouve bien plus *d'atticisme*[2]. J'ai fait quelques additions au discours contre Métellus*. Tu recevras le volume, puisque par amitié pour moi tu es devenu *amateur d'éloquence*.

6. Que te dirai-je encore de nouveau ? Quoi donc ? Ah ! oui : Messalla, le consul, a acheté la maison d'Autronius 3.300.000 sesterces. Tu me demandes ce que cela peut me faire. Voici : cet achat a fait juger que j'avais fait une bonne affaire*, et d'autre part on a commencé

1. Pompée.
2. Cicéron joue sur le nom d'*Atticus*.

Cato. Quid multa ? uereor ne haec in*f*ecta a bonis, defensa ab improbis magnorum rei p. malorum causa sit. **4.** Tuus autem ille amicus (scin quem dicam ?), de quo tu ad me scripsisti, postea quam non auderet reprehendere, laudare coepisse, nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat, occulte sed ita ut perspicuum sit inuidet. Nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς illustre, nihil honestum, nihil forte, nihil liberum. Sed haec ad te scribam alias subtilius ; nam neque adhuc mihi satis nota sunt et huic terrae filio nescio cui committere epistulam tantis de rebus non audeo.

5. Prouincias praetores nondum sortiti sunt. Res eodem est loci quo reliquisti. Τοποθεσίαν quam postulas Miseni et Puteolorum includam orationi meae. « A. d. III. Non. Decembr. » mendose fuisse animaduerteram. Quae laudas ex orationibus, mihi crede, ualde mihi placebant, sed non audebam antea dicere ; nunc uero, quod a te probata sunt, multo mi ἀττικώτερα uidentur. In illam orationem Metellinam addidi quaedam. Liber tibi mittetur, quoniam te amor nostri φιλορήτορα reddidit.

6. Noui tibi quidnam scribam ? quid ? etiam. Messalla consul Autronianam domum emit HS |XXXIII|. « Quid id ad me ? » inquis. Tantum quod ea emptione et nos bene emisse iudicati sumus et homines intellegere

3. 17 infecta *scripsi auctore Lehmann* : iniecta (Ω) neglecta *s, uett. praeter Rom.*

4. 6 illustre nihil honestum ΣΠ, *Z* : nihil hon- nihil illustre Δ [*sed in M*[1] illustre nihil hon- nihil ill-].

5. 5 ualde mihi Π, *M*[3] : ualde *RP om. M*[1] || 7mi *M, RP, G* : mihi *uulg.*

6. 2 autronianam *M* : aut romanam *RP, G* || |XXXIII| *ego* : CXXXIIII *M, G* CXXXVII *R* XXXIII *P* [C *initio et* I *in fine ex hastis centena milia exprimentibus corrupta esse opinor ; cf.* R. de phil., 1931, p. 230 || 3 inquis ΣΠ : inquies Δ, *uett.*

à comprendre qu'il est légitime d'avoir recours à la bourse de ses amis pour faire une acquisition qui vous met à un certain rang. La Troyenne n'en finit pas ; pourtant il y a de l'espoir. De ton côté, achève l'affaire que je t'ai confiée. Tu auras bientôt une lettre où je m'exprimerai plus librement. Le 25 janvier.

XX. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 14).

Rome, 13 *février* 61.

1. J'ai peur qu'il n'y ait une insupportable prétention à te dire combien je suis occupé : mais enfin je le suis, au point que j'ai à peine le temps d'écrire cette toute petite lettre, et encore ai-je dû le dérober aux affaires les plus importantes.

La première harangue de Pompée au peuple, je t'ai déjà mandé[1] ce qu'elle fut : les pauvres ne l'ont pas aimée, les mauvais citoyens l'ont trouvée vide, elle n'a pas plu aux riches, elle a paru sans portée aux bons citoyens : aussi l'accueil était-il frais. Puis, poussé par le consul Pison, Fufius, un tribun de la plèbe qui n'a pas le moindre sérieux, produit Pompée devant le peuple. Cela se passait au Circus Flaminius, et précisément il s'y tenait, ce jour-là, les *grandes assises* du marché de la semaine. Il lui demanda s'il approuvait que les juges qui devaient composer le jury du préteur fussent choisis par ledit préteur. C'est la règle que le Sénat avait établie au sujet du sacrilège de Clodius[2].

2. Alors Pompée parla *en aristocrate fieffé* : il répondit — et avec de longs développements — qu'en toute

1. Cette lettre ne nous a pas été conservée.
2. A l'ordinaire, les juges étaient tirés au sort.

coeperunt licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam peruenire. Teucris illa lentum negotium est, sed tamen est in spe. Tu ista confice. A nobis liberiorem epistulam expecta. VI. Kal. Febr. [M. Messalla M. Pisone cos.].

XX. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 14).

Scr. Romae Id. Febr. a. 693/61.

1. Vereor ne putidum sit scribere ad te quam sim occupatus, sed tamen ita distinebar ut uix huic tantulae epistulae tempus habuerim atque id ereptum e summis occupationibus. Prima contio Pompei qualis fuisset scripsi ad te antea, non iucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non grauis ; itaque frigebat. Tum Pisonis consulis impulsu leuissimus tribunus pl. Fufius in contionem producit Pompeium. Res agebatur in circo Flaminio et erat in eo ipso loco illo die nundinarum πανήγυρις. Quaesiuit ex eo placeretne ei iudices a praetore legi, quo consilio idem praetor uteretur. Id autem erat de Clodiana religione ab senatu constitutum. **2.** Tum Pompeius μάλ' ἀριστοκρατικῶς locutus est senatusque auc-

6. 8 m. messala m. pisone cos. [coss. *edd.*] : *del. ego* [*cf. app. crit. in* Att., I, 1, 5 *(ep. X)*].

XX. — *M* 53 v° ; *R* 27 v°.; *P* 30 v° ; *G* 58 r°.
Haec epistula in codd. cum Att. I, 13 *iuncta est.*

1. 2 ita : *om. M* || uix huic ΣΠ : huic uix Δ || 6 frigebat *s* : erig- (Ω) erigebatur *uett.* || 10 placeretne ei Π, *M*[2] : placeret nec *M*[1], *R*[2] -rent nec *R*[1]*P* -ret ne .c. *M*[1].

matière l'autorité du Sénat lui paraissait et lui avait toujours paru du plus haut prix. Après cela, ce fut le tour du consul Messalla qui demanda à Pompée, dans le Sénat, ce qu'il pensait du sacrilège et de la proposition qui avait été affichée[1]. Pompée, dans sa réponse, loua *en termes généraux* toutes les décisions émanant du Sénat, et, quand il se fut rassis à sa place près de moi, il me dit qu'il estimait en avoir assez dit sur « ces histoires ». **3.** Crassus alors, voyant qu'il avait recueilli des applaudissements parce qu'on supposait qu'il approuvait mon consulat, se leva et parla fort éloquemment de mon consulat : il en vint à dire que d'être sénateur, d'être citoyen, d'être libre, d'être en vie, il me le devait : chaque fois qu'il voyait sa femme, sa maison, sa patrie, chaque fois il avait devant les yeux le bienfait qu'il avait reçu de moi. En un mot, tout ce beau développement que dans mes discours, dont tu es l'Aristarque, tu me vois orner de couleurs variées, l'incendie, le carnage (tu connais ces *phrases ronflantes**) il l'a filé avec beaucoup de force. J'étais assis à côté de Pompée. J'ai pu me rendre compte qu'il était ému, se demandant si Crassus était en train de s'attirer une reconnaissance que pour sa part il avait omis de mériter, ou si ce que j'avais fait était assez grand pour que la glorification en fût aussi agréable au Sénat, — mieux encore, pour qu'elle fût faite par un homme qui me devait d'autant moins cet hommage que tous mes écrits, en louant Pompée, l'avaient égratigné.

4. Ce jour-là m'a beaucoup rapproché de Crassus ; mais je n'en ai pas moins été sensible à tout ce que l'autre a pu m'accorder d'éloges plus ou moins enveloppés*. Et quant à moi, ah ! bons dieux ! *quels frais de toilette j'ai faits* pour Pompée, qui ne m'avait pas encore

1. Cf. *Att.*, I, 13, 3 *(XIX)*.

toritatem sibi omnibus in rebus maximi uideri semperque uisam esse respondit et id multis uerbis. Postea Messalla consul in senatu de Pompeio quaesiuit quid de religione et de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in senatu ut omnia illius ordinis consulta γενικῶς laudaret mihique, ut adsedit, dixit se putare satis ab se etiam « de istis rebus » esse responsum. **3.** Crassus, postea quam uidit illum excepisse laudem ex eo quod [hi] suspicarentur homines ei consulatum meum placere, surrexit ornatissimeque de meo consulatu locutus est, ut ita diceret, « se quod esset senator, quod ciuis, quod liber, quod uiueret, mihi acceptum referre ; quotiens coniugem, quotiens domum, quotiens patriam uideret, totiens se beneficium meum uidere. » Quid multa ? totum hunc locum quem ego uarie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas ληκύθους) ualde grauiter pertexuit. Proximus Pompei*um* sedebam. Intellexi hominem moueri, utrum Crassum inire eam gratiam quam ipse praetermisisset, an esse tantas res nostras quae tam libenti senatu laudarentur, ab eo praesertim qui mihi laudem illam eo minus deberet quod meis omnibus litteris in Pompeiana laude perstrictus esset. **4.** Hic dies me ualde Crasso adiunxit, et tamen ab illo aperte tecte quicquid est datum libenter accepi. Ego autem ipse, di boni! quo modo ἐνεπερπερευσάμην nouo

2. 3 omnibus in rebus : in r- omn- *R* in omn- r- *P* || maximi *E* (?), *ed. Iens.* : maxime *M*[1], (Σ) Π -mam *M*[2], *uulg.* || 9 de istis : demptis *Cr*[m].

3. 3 hi *del. Lambin* : ii *R* hinc *Goueanus* || 12 pompeium *Z*, DIOMEDES [*Gr. Lat.*, ed. Keil, p. 410, 7] : -io Ω, *uett.* || 13 utrum (Σ), *M*[2], *uett* : uerum *M*[1] *del. Wesenberg* || 16 meis omnibus : in eis omn- *M*[1], *R* meis orationibus omn- *ed. Rom.*

4. 2 tecte Δ : -o ΣΠ, *M*[2].

entendu* ! Si jamais je fus riche en *périodes* bien arrondies, en *transitions* habiles, en *raisonnements* serrés, en *argumentations* savantes, ce fut bien ce jour-là. Enfin quoi ? le grand vacarme. Le *thème*, en effet, était celui-ci : la dignité de l'ordre sénatorial sauvegardée, l'accord de l'ordre équestre avec lui, l'union de toute l'Italie, les restes de la conjuration en train d'agoniser, la vie moins chère, la paix rétablie. Tu sais si ma voix s'enfle sur ce sujet : ah ! quel tonnerre ! Je ne t'en dis pas plus long, car tu as dû m'entendre d'où tu es.

5. Pour la situation politique à Rome, elle est la suivante. Le Sénat est un véritable *Aréopage*. La fermeté, la sévérité, la vigueur mêmes. Le jour étant venu où, en vertu d'un sénatus-consulte, la proposition de loi devait être portée devant le peuple, nos jeunes barbes*, toute la fameuse bande de Catilina, sous la conduite de Curion le fils, ou plutôt la fille, courent de tous côtés et cherchent à obtenir du peuple qu'il rejette la proposition. Pison, le consul, auteur de la proposition, parlait contre elle. Les bandes de Clodius avaient occupé les passerelles donnant accès au bureau de vote ; on s'arrangeait, en distribuant les bulletins, pour n'en donner aucun qui portât approbation du projet. Alors voici Caton qui bondit à la tribune, et qui vous administre au consul Pison une merveilleuse volée de bois vert*, si l'on peut qualifier ainsi un langage plein de force, plein d'autorité, enfin le langage même du salut. A cela vient s'ajouter encore l'intervention de notre ami Hortensius, sans compter nombre de citoyens du parti honnête ; mais particulièrement remarquable fut l'intervention de Favonius. Grâce à ces efforts convergents des bons citoyens, on renvoie les comices, on convoque le Sénat. Il se réunit au grand complet, et on vote sur la motion suivante, tandis que Pison livrait bataille contre elle et que Clodius se jetait tour

auditori Pompeio ! Si umquam mihi περίοδοι, si καμπαί, si ἐνθυμήματα, si κατασκευαί suppeditauerunt, illo tempore. Quid multa ? clamores. Etenim haec erat ὑπόθεσις, de grauitate ordinis, de equestri concordia, de consensione Italiae, de in*ter*mortuis reliquiis coniurationis, de uilitate, de otio. Nosti iam in hac materia sonitus nostros. Tanti fuerunt ut ego eo breuior sim quod eos usque istim exauditos putem.

5. Romanae autem se res sic habent. Senatus Ἄρειος πάγος ; nihil constantius, nihil seuerius, nihil fortius. Nam cum dies uenisset rogationi ex s. c. ferendae, concursabant barbatuli iuuenes, totus ille grex Catilinae, duce filiola Curionis, et populum ut antiquaret rogabant. Piso autem consul lator rogationis eidem erat dissuasor. Operae Clodianae pontis occuparant ; tabellae ministrabantur ita ut nulla daretur « VTI ROGAS ». Hic tibi *in* rostra Cato aduolat, commulcium Pisoni consuli mirificum facit, si id est commulcium, uox plena grauitatis, plena auctoritatis, plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius, multi praeterea boni ; insignis uero opera *F*auoni fuit. Hoc concursu optimatium comitia dimittuntur, senatus uocatur. Cum decerneretur frequenti senatu, contra pugnante Pisone, ad pedes omnium singillatim acc*i*dente Clodio,

4. 4 καμπαί *Bosius* : καvπoι *P* καρποι *M*, *R*, *G* || 8 de intermortuis *Lambin* : de ĩmortuis M^1 de inm- *G* de in m- *RP* dein m- M^3 || uilitate *uulg.* : util- Ω, *uett.* || 11 istim M^1 : isti me *G* istinc M^{corr}, *RP*.

5. 1 se res sic Δ, *G* : res sic se *RPOV*, *uett. praeter Rom.* || 6 eidem (Ω) : idem *s*, *uett.* eiusdem *P* || 9 commulcium Z^{la} : commulticium Δ comulticium *G* cum multum *RP* conuicium M^4, *ed. Asc.*[3] || consuli : consilium *RP* || 10 commulcium *M* : comulticium *G* quo multorum *RP* conuicium *ed. Asc.*[3] || 13 fauoni M^{corr}, *uett. praeter Rom.* : auoni (Ω) || 14 optimatium: -tum M^1, *uett.* || 16 singillatim M^{corr}, *G* : sig- Δ, *RP*, *uett.* || accidente *uulg.* : acced- Ω.

à tour aux pieds de tous les sénateurs : les consuls devront exhorter le peuple à accepter la proposition de loi ; quinze sénateurs environ approuvèrent Curion qui voulait qu'il n'y eût pas de sénatus-consulte ; de l'autre côté, il y en eut facilement quatre cents. La chose s'est faite : Fufius, pour la troisième fois, a cédé*. Clodius adresse au peuple des harangues misérables dans lesquelles il injurie grossièrement Lucullus, Hortensius, C. Pison, Messalla le consul : moi, il se borne à me reprocher « d'avoir été informé de tout »[1]. Le Sénat décide qu'il ne sera pas question des provinces des préteurs, ni des ambassades, ni de rien, avant que la proposition de loi ait été présentée au peuple.

6. Voilà ce qui se passe à Rome. Mais écoute encore ceci : c'est une chose que je n'espérais point. Messalla est un consul hors ligne, plein de courage, de fermeté, d'application, qui me loue, qui m'aime, qui prend modèle sur moi. Quant à l'autre, il a un vice qui rend ses vices moins redoutables : il est paresseux, endormi, incapable, *la fainéantise même* ; mais ses sentiments sont si foncièrement *mauvais*, qu'il a pris Pompée en haine du jour où il l'a entendu faire l'éloge du Sénat devant le peuple. Aussi a-t-il merveilleusement réussi à s'aliéner tous les gens de bien. Et ce qui inspire sa conduite, c'est, tout autant que l'amitié pour Clodius, le penchant pour la dépravation et pour les partis de désordre. Il n'y a d'ailleurs personne parmi les magistrats, à part Fufius, qui lui ressemble. Nous avons de bons tribuns de la plèbe, et dans Cornutus, pour le coup, un Pseudo-Caton. Que veux-tu de plus ?

7. Pour en revenir à mes affaires particulières, la *Troyenne*[2] a tenu ses promesses. De ton côté, acquitte-toi des missions que je t'ai données. Mon frère Quintus, qui a

1. Cf. *Fam.*, V, 5, 2 (*XVIII*), et p. 128, note 1.
2. Cf. les lettres *XVII*, 1, *XIX*, 7, et la Notice, p. 121-122.

ut consules populum cohortarentur ad rogationem accipiendam, homines ad quindecim Curioni nullum senatus consultum facienti adsenserunt ; facile ex altera parte cccc fuerunt. Acta res est. Fufius tertium concessit. Clodius contiones miseras habebat, in quibus Lucullum, Hortensium, C. Pisonem, Messallam consulem contumeliose laedebat ; me tantum « comperisse » omnia criminabatur. Senatus et de prouinciis praetorum et de legationibus et de ceteris rebus decernebat ut ante quam rogatio lata esset ne quid ageretur.

6. Habes res Romanas. Sed tamen etiam illud quod non speraram audi. Messalla consul est egregius, fortis, constans, diligens, nostri laudator, amator, imitator. Ille alter uno uitio minus uitiosus quod iners, quod somni plenus, quod imperitus, quod ἀπρακτότατος, sed uoluntate ita κακέκτης ut Pompeium post illam contionem in qua ab eo senatus laudatus est odisse coeperit. Itaque mirum in modum omnis a se bonos alienauit. Neque id magis amicitia Clodi adductus fecit quam studio perditarum rerum atque partium. Sed habet sui similem in magistratibus praeter Fufium neminem. Bonis utimur tribunis pl., Cornuto uero Pseudocatone. Quid quaeris ?

7. Nunc ut ad priuata redeam, Τεῦκρις promissa patrauit. Tu mandata effice quae recepisti. Q. frater, qui Argiletani aedifici reliquum dodrantem emit HS DCCXXV, Tusculanum uenditat, ut, si possit, emat Paci-

5. 19 ex altera parte facile (Δ) ‖ 20 acta : accepta *Madvig* ‖ tertium : tr. tum *Manutius* territus *Graeuius*.

6. 4 alter M^{corr}, *RPOV*, *uett.* : aliter M^1 autem *E*, *G*, M^2 ‖ uitio minus : minus uitio *G*, M^2 ‖ 7 c(o)eperit ΣΠ, M^{corr} : -rat (Δ).

7. 3 argiletani aedifici *uulg.* : arguit e lanie dilici *M*, *in cett. codd. uarie corruptum* ‖ 4 uenditat : uendicat M^1 uin- M^{corr}.

acheté 725.000 sesterces les trois quarts restants du bâtiment de l'Argilétum[1], cherche à vendre sa villa de Tusculum afin d'acheter, s'il le peut, la maison de Pacilius. Je me suis réconcilié avec Luccéius ; je vois qu'il a grande envie d'être candidat ; je l'aiderai. Et toi, que fais-tu ? où es-tu ? où en sont tes affaires ? renseigne-moi avec tout le détail possible. Le 13 février.

XXI. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 15).

Rome, 15 *mars* 61.

1. Quintus, mon si délicieux frère, a obtenu du tirage au sort la province d'Asie[2] : tu le sais, car je ne doute pas que la rumeur publique ne t'en ait informé plus vite que les lettres d'aucun de nous. Maintenant donc, puisque nous avons toujours passionnément aimé la gloire, que nous sommes plus *philhellènes* que quiconque et qu'on nous tient pour tels, qu'enfin notre dévouement à la république nous a valu la haine de bien des gens et mainte inimitié particulière, *rappelle toute ta force*[3], et applique-toi efficacement à nous obtenir l'estime et l'affection de tous. **2.** Je t'en écrirai plus long là-dessus dans la lettre que je remettrai à Quintus en mains propres. Dis-moi, je te prie, où en sont les commissions que je t'ai données, et aussi où en est ton affaire. Car depuis que tu as quitté Brindes on ne m'a remis aucune lettre de toi. J'ai grand désir de savoir ce que tu fais. Le 15 mars.

1. Il avait hérité de l'autre quart. L'Argilétum était un quartier de Rome très fréquenté et de population très dense, qui mettait en communication le forum et la Subura.

2. Le tirage au sort des provinces prétoriennes avait été retardé à cause de l'affaire du sacrilège de Clodius (cf. *XX*, § 5 *in fine*).

3. Homère, *Iliade*, XXII, 268.

lianam domum. Cum Lucceio in gratiam redii. Video hominem ualde petiturire. Nauabo operam. Tu quid agas, ubi sis, cuiusmodi istae res sint, fac me quam diligentissime certiorem. Idibus Febr.

XXI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, I, 15).

Scr. Romae Id. Mart. a. 693 /61.

1. Asiam Q. suauissimo fratri obtigisse audisti. Non enim dubito quin celerius tibi hoc rumor quam ullius nostrum litterae nuntiarint. Nunc quoniam et laudis auidissimi semper fuimus et praeter ceteros φιλέλληνες et sumus et habemur et multorum odia atque inimicitias rei p. causa suscepimus, παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο curaque *et* effice ut ab omnibus et laudemur et amemur. **2.** His de rebus plura ad te in ea epistula scribam quam ipsi Quinto dabo. Tu me uelim certiorem facias quid de meis mandatis egeris atque etiam quid de tuo negotio ; nam ut Brundisio profectus es, nullae mihi abs te sunt redditae litterae. Valde aueo scire quid agas. Idibus Martiis.

7. 5 redii *b d, Madvig* : redi (Ω) || uideo *Turnèbe* : uidero (Ω) [uideor *P*] || 6 petiturire *Z*[1a] : petitur ire Ω.

XXI. — *M* 54 v° ; *R* 28 v° ; *P* 31 v° ; *G* 59 v°.

1. 7 et effice ut *uett. praeter Rom.* : effice ut Δ, *E, ROV* cffic [*spatio post relicto*] *G* efficiet ut *P*.

2. 1 in ea *M*[corr] : mea *M*[1], *E, P, G om. R* || 4 brundisio : brundu- *M* [*sic semper M*[1]], *G, P*[*sic fere semper*] brundo- *R* || 5 aueo (Δ), *uett.* : habeo *RP, G, M*[2] [*post deletum*].

XXII. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 16).

Rome, fin juin ou juillet 61.

1. Tu me demandes ce qui est arrivé au sujet du procès, pour que l'issue en ait été si contraire à l'attente générale, et en même temps tu veux savoir comment il se fait que j'aie combattu plus mollement qu'à mon habitude. Je te répondrai *en commençant, suivant la méthode d'Homère, par la fin**. Tant que j'eus à défendre l'autorité du Sénat*, j'ai mis dans la lutte une ardeur, une véhémence qui m'ont valu d'être acclamé, entouré de la plus flatteuse façon. Si jamais je t'ai paru montrer du courage civique, à coup sûr, dans cette affaire-là, tu m'aurais admiré. En effet, comme le personnage avait cherché refuge dans des assemblées populaires et, là, se servait de mon nom pour exciter la haine[1], ah ! dieux immortels ! quels combats j'ai livrés, et quels massacres ! quelles charges contre Pison, contre Curion, contre toute la bande ! Comme j'ai fustigé la pusillanimité des vieillards, les mœurs honteuses de la jeunesse* ! Souvent (j'en atteste les dieux !) j'aurais voulu que tu fusses auprès de moi non seulement pour me conseiller, mais aussi pour être témoin de mes luttes superbes.

2. Mais une fois qu'Hortensius eut imaginé que Fufius, tribun de la plèbe, portât une loi sur le sacrilège qui ne présentait d'autre différence avec la rogation des consuls que le mode de désignation des juges* (or, tout était là) et quand il eut livré bataille pour faire accepter son idée, s'étant persuadé, et ayant persuadé à d'autres qu'il n'était pas de juges qui pussent l'absoudre, alors je carguai les voiles, prévoyant un jury de gueux, et

1. Cf. *Att.*, I, 14, 5 (*XX*) : *Clodius contiones miseras habebat, etc...*

XXII. — AD ATTICVM.

(Att., I, 16).

Scr. Romae ex. m. Iun. uel m. Quint. a 693/61.

1. Quaeris ex me quid acciderit de iudicio quod tam praeter opinionem omnium factum sit, et simul uis scire quomodo ego minus quam soleam proeliatus sim. Respondebo tibi ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς. Ego enim quam diu senatus auctoritas mihi defendenda fuit, sic acriter et uehementer proeliatus sum ut clamor concursusque maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi umquam sum uisus in re p. fortis, certe me in illa causa admiratus esses. Cum enim ille ad contiones confugisset in iisque meo nomine ad inuidiam uteretur, dei immortales! quas ego pugnas et quantas strages edidi! quos impetus in Pisonem, in Curionem, in totam illam manum feci! quo modo sum insectatus leuitatem senum, libidinem iuuentutis! Saepe (ita me dii iuuent!) te non solum auctorem consiliorum meorum, uerum etiam spectatorem pugnarum mirificarum desideraui. 2. Postea uero quam Hortensius excogitauit ut legem de religione Fufius tr. pl. ferret, in qua nihil aliud a consulari rogatione differebat nisi iudicum genus (in eo autem erant omnia), pugnauitque ut id ita fieret, quod et sibi et aliis persuaserat nullis illum iudicibus effugere posse,

XXII. — *M* 54 v° ; *R* 28 v° ; *P* 31 v° ; *G* 59 v°.

1. 10 dei *M, R, G* : dii *P* di *edd.* || di immortales... edidi *tetrametrum trochaïcum* [*omisso* et] *Ciceronem rettulisse coniecit Ribbeck*, Com. rom. fragm., p. 143.
2. 3 fufius *RP, G* : fus- *M, E, uett.* || 5 pugnauitque ΣΠ, *M*corr : pugnauique (Δ) || ut id ita (Σ), *G* : ut ita Δ.

je bornai mon témoignage à ce qui était si connu et si prouvé qu'il m'était impossible de le passer sous silence[1]. Si donc tu me demandes la raison de l'acquittement, je te dirai, pour revenir maintenant de la seconde question *à la première*, que ce fut la pauvreté des juges et leur malhonnêteté. Et si l'on a eu de tels juges, la faute en est à la tactique d'Hortensius : dans sa crainte que Fufius n'opposât son véto à la loi qui était proposée en vertu du sénatus-consulte, il n'a pas vu qu'il valait mieux laisser le personnage en posture d'accusé, dans ses habits de deuil, que de confier son sort à un jury incapable de fermeté. Mais, n'écoutant que sa haine, il se hâta de porter l'affaire devant le tribunal, prétendant qu'un glaive de plomb suffirait à l'égorger.

3. Veux-tu savoir à présent ce que fut le procès ? On ne s'attendait pas qu'il finît de la sorte : aussi blâme-t-on maintenant, d'après les résultats, la tactique d'Hortensius ; pour ma part, je l'ai blâmée dès le début. Quand on eut procédé, au milieu des cris, à la récusation, l'accusateur[2], comme eût fait un censeur soucieux de ses devoirs, récusant les pires, l'accusé, comme un chef de gladiateurs plein de bonté, écartant les plus honnêtes, à peine les juges prirent-ils séance que les gens de bien conçurent de vives inquiétudes. Jamais en effet on ne vit, dans un tripot, plus honteux assemblage. Sénateurs tarés, chevaliers décavés, tribuns dits du Trésor, mais qui avaient perdu le leur. Il y avait parmi eux une poignée d'honnêtes gens, dont notre homme n'avait pas pu se débarrasser par la récusation et qui, l'air consterné d'être assis au milieu de personnes qui leur ressemblaient si peu, étaient en effet pleins de tristesse et fort émus de ce contact avec l'infamie. 4. Au début cependant, chaque fois qu'une délibération était ouverte sur une

1. Ce témoignage ruina l'alibi de Clodius. Cf. la Notice, p. 121.
2. L. Cornélius Lentulus Crus, préteur en 58, consul en 49.

contraxi uela perspiciens inopiam iudicum neque dixi quicquam pro testimonio nisi quod erat ita notum atque testatum ut non possem praeterire. Itaque si causam quaeris absolutionis, ut iam πρὸς τὸ πρότερον reuertar, egestas iudicum fuit et turpitudo. Id autem ut accideret commissum est Hortensii consilio ; qui dum ueritus est ne Fufius ei legi intercederet quae ex s. c. ferebatur, non uidit illud, satius esse illum in infamia relinqui ac sordibus quam infirmo iudicio committi, sed ductus odio properauit rem deducere in iudicium, cum illum plumbeo gladio iugulatum iri tamen diceret..

3. Sed iudicium si quaeris quale fuerit, incredibili exitu, sic uti nunc ex euentu ab aliis (a me tamen ex ipso initio) consilium Hortensii reprehendatur. Nam ut reiectio facta est clamoribus maximis, cum accusator tamquam censor bonus homines nequissimos reiceret, reus tamquam clemens lanista frugalissimum quemque secerneret, ut primum iudices consederunt, ualde diffidere boni coeperunt. Non enim umquam turpior in ludo talario consessus fuit, maculosi senatores, nudi equites, tribuni non tam aerati quam, ut appellantur, aerari. Pauci tamen boni inerant quos reiectione fugare ille non potuerat, qui maesti inter sui dissimilis et maerentes sedebant et contagione turpitudinis uehementer permouebantur. 4. Hic ut quaeque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat

2. 8 notum *E*, *RP*, *M*^corr : nouum (Δ)Π ‖ 17 iugulatum *M*^corr *s*, *O*¹*V*, *uett.* : iugulum (Ω).
3. 11 fugare *b d*¹, *uett. praeter Rom.* : eff- (Ω) ‖ 12 potuerat : poterat *M*¹, *E*.

demande d'une des parties, c'était une sévérité surprenante, sans un avis discordant : l'accusé n'avait rien obtenu, l'accusateur avait plus qu'il ne demandait. Hortensius (que veux-tu de plus ?) triomphait d'avoir vu si juste ; il n'était personne qui ne considérât déjà Clodius non comme un accusé, mais comme un condamné, mille fois pour une. Tu as appris, je pense, comment, à mon apparition comme témoin et en entendant les huées de ceux qui assistaient Clodius, les juges se levèrent comme un seul homme, m'entourèrent, montrèrent, à la vue de tous, leur gorge à Clodius pour qu'il les frappât à ma place. Le trait me parut bien plus glorieux pour moi que n'avait été l'hommage de tes concitoyens à Xénocrate*, quand, appelé en témoignage, il se vit empêché par eux de prêter serment, ou, chez nous, le refus des juges qui ne voulurent pas jeter les yeux sur les comptes de Métellus Numidicus*, alors que, selon l'usage, on les faisait circuler ; oui, ce qui m'est arrivé est bien plus beau encore. 5. Lorsque donc on entendit les juges se déclarer prêts à me défendre comme le sauveur de la patrie, l'accusé s'effondra, et, du même coup, tous ses avocats se calmèrent. Quant à moi, je me vis entouré, le lendemain, d'une foule aussi nombreuse que celle qui me reconduisit chez moi le jour où je cessai d'être consul. Nos fameux Aréopagites de clamer qu'ils ne viendront plus siéger si on ne leur donne des gardes. On les invite à voter là-dessus : une seule voix n'en voulut pas. La question est portée devant le Sénat ; il rend un décret plein de fermeté et conçu dans les termes les plus flatteurs : les juges sont félicités, les magistrats sont invités à faire le nécessaire. Chacun pensait que notre homme ferait défaut.

Et maintenant, ô Muses, dites-moi
*Comment éclata l'incendie...**

Tu connais ce Nannéen chauve*, l'auteur de ce discours si flatteur pour moi dont je t'ai parlé. En deux jours,

seueritas nulla uarietate sententiarum. Nihil impetrarat reus : plus accusatori dabatur quam postulabat ; triumphabat (quid quaeris ?) Hortensius se uidisse tantum ; nemo erat qui illum reum ac non miliens condemnatum arbitraretur. Me uero teste producto credo te ex acclamatione Clodi aduocatorum audisse quae consurrectio iudicum facta sit, ut me circumsteterint, ut aperte iugula sua pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quae mihi res multo honorificentior uisa est quam aut illa, cum iurare tui ciues Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt, aut cum tabulas Metelli Numidici, cum eae ut mos est circumferrentur, nostri iudices aspicere noluerunt. Multo haec, inquam, nostra res maior.
5. Itaque iudicum uocibus, cum ego sic ab iis ut salus patriae defenderer, fractus reus et una patroni omnes conciderunt ; ad me autem eadem frequentia postridie conuenit quacum abiens consulatu sum domum reductus. Clamare praeclari Ariopagitae se non esse uenturos nisi praesidio constituto. Refertur ad consilium. Vna sola sententia praesidium non desiderauit. Defertur res ad senatum. Grauissime ornatissimeque decernitur : laudantur iudices, datur negotium magistratibus. Responsurum hominem nemo arbitrabatur.

Ἔσπετε νῦν μοι, Μοῦσαι...
ὅππως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε.

Nosti caluum ex Nanneianis illum, illum laudatorem meum, de cuius oratione erga me honorifica ad te scrip-

4. 3 impetrarat : -bat *Lambin* || 5 quid quaeris : *ante* nemo *transponendum coni. Müller* || 8 aduocatorum Σ : -rem (Δ), *G* || 12 iurare *M*[corr], *uett.* : -aret *RP* -arent *M* [*in rasura*], *E*, *OV*, *G* || 14 circumferrentur : -feren- *M*, *RPOV*.
5. 6 pr(a)esidio *s*, *E*, *P*, *uett.* : pr(a)escio (Δ), *R* preseio *G* || 13 illum illum *M*, *G* : illum *E*, *RP*, *uett.*

sans autre aide que celle d'un seul esclave, et qui sortait de son école de gladiateurs, il a réglé toute l'affaire, convoquant chez lui, promettant, cautionnant, donnant. Ce n'est pas tout (ô Dieux bons, quelle ignominie !) : les nuits de certaines femmes et les faveurs de jeunes gens de la noblesse procurées par son entremise ont complété, pour plus d'un juge, le prix d'achat. Dans ces conditions, les honnêtes gens s'abstenant totalement de paraître, le forum étant rempli d'esclaves, il s'est trouvé pourtant 25 juges assez courageux pour mieux aimer, en présence du plus grand danger, se perdre eux-mêmes, s'il le fallait, que laisser tout perdre ; 31 furent plus sensibles à la faim qu'à l'infamie. Catulus, en ayant rencontré un, lui dit : « Pourquoi nous demandiez-vous des gardes ? Vous aviez peur, sans doute, qu'on vous prît vos écus ? »

6. Tu sais maintenant — j'ai été aussi bref que possible — ce que fut le procès et comment s'explique l'acquittement. Tu demandes, après cela, où en est la république, et où j'en suis moi-même. Cet affermissement de la situation politique dont tu m'attribuais le mérite, tandis que je le rapportais aux dieux, qui paraissait solidement assuré par l'union de tous les honnêtes gens et par l'exemple de mon consulat, si quelque dieu ne nous vient en aide, sache-le, il nous échappe ; et ce qui nous l'enlève, ce n'est rien d'autre que ce jugement, si jugement il y a, quand trente personnages qui sont ce que le peuple romain a de moins consciencieux et de plus malhonnête anéantissent, pour quelques misérables écus, toute loi humaine et divine, quand un Talna, un Plaute, un Spongia et autres rebuts de ce genre décident que ce qui a été commis, au su de tous, au su des bêtes même, que cela ne le fut jamais.

7. Cependant, je veux te rassurer sur la république : elle a reçu une cruelle blessure, mais le mal ne triomphe

seram. Biduo per unum seruum et eum ex ludo gladiatorio confecit totum negotium ; arcessiuit ad se, promisit, intercessit, dedit. Iam uero (o dii boni, rem perditam !) etiam noctes certarum mulierum atque adolescentulorum nobilium introductiones nonnullis iudicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita summo discessu bonorum, pleno foro seruorum xxv iudices ita fortes tamen fuerunt ut summo proposito periculo uel perire maluerint quam perdere omnia ; xxxi fuerunt quos fames magis quam fama commouerit. Quorum Catulus cum uidisset quendam, « Quid uos » inquit « praesidium a nobis postulabatis? an ne nummi uobis eriperentur timebatis? »
6. Habes, ut breuissime potui, genus iudicii et causam absolutionis. Quaeris deinceps qui nunc sit status rerum et qui meus. Rei p. statum illum, quem tu meo consilio, ego diuino confirmatum putabam, qui bonorum omnium coniunctione et auctoritate consulatus mei fixus et fundatus uidebatur, nisi quis nos deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc iudicio, si iudicium est triginta homines populi Romani leuissimos ac nequissimos nummulis acceptis ius ac fas omne delere et, quod omnes non modo homines uerum etiam pecudes factum esse sciant, id Talnam et Plautum et Spongiam et ceteras huiusmodi quisquilias statuere numquam esse factum. 7. Sed tamen ut te de re p. consoler, non ita, ut sperarunt mali tanto imposito rei p. uul-

5. 14 ludo gladiatorio Σ, *uell.* : ludo glad- ludo M^1 glad- ludo (Δ), *G* || 20 tamen : tum *E om. P* || 24 quid... eriperentur [*omisso* timebatis] *adfert* Seneca, Ep., 97,6 || a nobis *E*, PO^1V, Z^b, Seneca : uobis M^1 nobis M^{corr}, *R* [quid nos inquit presidium postulabatis *G*].
6. 6 quis M^{1-4}, *RP* : qui *E* [*cf.* Fam., XVI, 12, 1] quia *G*, M^2 || 12 talnam Ω : th- *uulg.* [*cf. Fast. cons. a.* 591, *C.I.L.*, I^2, p. 146].

pas aussi allègrement que les méchants l'ont espéré. Oui, ils avaient fait ce calcul : puisque la religion, la morale, l'honnêteté des jugements, l'autorité du Sénat étaient à terre, la corruption et la licence victorieuses vengeraient hautement sur les gens de bien les cuisants souvenirs qu'avait laissés aux méchants la sévérité de mon consulat. 8. Ce fut moi encore (car je n'ai pas le sentiment de manquer à la modestie quand je parle de moi devant toi, surtout dans une lettre que je ne veux pas qu'on lise à d'autres) ce fut moi, dis-je, qui rendis courage une fois encore aux bons citoyens, rassurant, stimulant chacun. Oui, en poursuivant et harcelant les juges mercenaires, j'ai *fermé la bouche* à tous ceux que cette belle victoire enchante et qui l'ont patronnée; je n'ai jamais laissé le consul Pison maintenir aucune de ses positions, je lui ai enlevé la Syrie qui déjà lui était promise, j'ai rappelé le Sénat à son ancienne sévérité, et je lui ai fait relever la tête ; j'ai confondu Clodius, face à face, en plein Sénat, non seulement par un discours suivi, qui fut des plus accablants, mais encore par une altercation dans le goût que voici ; tu vas pouvoir en savourer quelques traits : quelques-uns seulement, car le reste perd de sa force et de son agrément, quand on n'est plus dans la chaleur de la dispute, du *combat*, comme vous dites à Athènes.

9. Donc, quand on se réunit au Sénat le 15 mai, ayant été invité à donner mon avis, je parlai longuement des intérêts supérieurs de la république, et une inspiration divine me dicta le développement suivant : « Les pères conscrits ne devaient pas, pour un coup reçu, se laisser abattre, se décourager : la blessure était de celles, semblait-il, qu'on ne devait pas dissimuler, mais dont il ne fallait pas s'alarmer, car à vouloir l'ignorer nous serions taxés de sottise, et de lâcheté si nous avions peur ; deux fois on avait acquitté Lentulus ; deux fois

nere, alacris exsultat improbitas in uictoria. Nam plane ita putauerunt, cum religio, cum pudicitia, cum iudiciorum fides, cum senatus auctoritas concidisset, fore ut aperte uictrix nequitia ac libido poenas ab optimo quoque peteret sui doloris quem improbissimo cuique inusserat seueritas consulatus mei. 8. Eidem ego ille (non enim mihi uideor insolenter gloriari cum de me apud te loquor, in ea praesertim epistola quam nolo aliis legi) eidem, inquam, ego recreaui afflictos animos bonorum unum quemque confirmans, excitans ; insectandis uero exagitandisque nummariis iudicibus omnem omnibus studiosis ac fautoribus illius uictoriae παρρησίαν eripui, Pisonem consulem nulla in re consistere umquam sum passus, desponsam homini iam Syriam ademi, senatum ad pristinam suam seueritatem reuocaui atque abiectum excitaui, Clodium praesentem fregi in senatu cum oratione perpetua plenissima grauitatis tum altercatione huiusmodi ; ex qua licet pauca degustes ; nam cetera non possunt habere eandem neque uim neque uenustatem remoto illo studio contentionis quem ἀγῶνα uos appellatis. 9. Nam ut Idibus Maiis in senatum conuenimus, rogatus ego sententiam multa dixi de summa re p., atque ille locus inductus a me est diuinitus, ne una plaga accepta patres conscripti conciderent, ne deficerent ; uulnus esse eiusmodi quod mihi nec dissimulandum nec pertimescendum uideretur, ne aut ignorando stultissimi *aut metuendo ignauissimi*

7. 7 inusserat *E, G* : inuns- *R* iuss- *P* innups- M^1 inruss- M^2.
8. 1 mei eidem *M, P, G* : mei idem *E, uett.* meide R || 3 in ea : mea *M* [*cf.* Att., I, 15, 2] || 4 eidem *M, G* : idem *E, P, uett.* inde *R* || 13 huiusmodi (Δ) : eius- Σ, *G, uett.* || 14 eandem Σ : *om.* Δ, *G.*
9. 7 <aut metuendo ignauissimi> *add. Lambin e codd. Memmianis.*

Catilina* ; notre homme était le troisième que des juges avaient lâché contre la république. Non, Clodius, tu te trompes : ce n'est pas le séjour de Rome, c'est la prison que te réserve l'acquittement des juges ; ils n'ont pas voulu te garder dans la cité, mais t'enlever la ressource de l'exil. Ainsi donc, pères conscrits, reprenez courage, soutenez votre dignité. Elle subsiste, cette union des gens de bien dans la république ; les honnêtes gens ont un sujet de douleur de plus, mais leur vaillance n'est pas entamée ; ce n'est pas un malheur nouveau qui nous a frappés, on s'est seulement aperçu d'un mal qui existait déjà. Le jugement d'un scélérat en a fait découvrir plusieurs autres. »

10. Mais que fais-je ? il s'en faut de peu que je n'aie mis mon discours dans ma lettre. Je reviens à l'altercation. Le beau mignon* se lève, il me reproche d'avoir été à Baïes. C'est faux ; et d'ailleurs, en quoi cela le regarde-t-il ? « On croirait à t'entendre, répliquai-je, que j'ai été dans un lieu interdit. » — « Qu'est-ce qu'un paysan d'Arpinum a à faire avec des eaux chaudes ? » — Et moi : « Va dire cela à ton avocat, qui s'est pris de passion pour les thermes d'un Arpinate. » Tu connais, en effet, les thermes de Marius au bord de la mer*. — « Jusques à quand, s'écria-t-il, supporterons-nous ce roi ? » — « Tu parles de roi, répliquai-je, quand Rex n'a pas fait mention de toi ? » Il avait dévoré en espérance la succession de Rex.* — « Tu as, dit-il, acheté une maison. » — « Ne dirait-on pas, m'écriai-je, qu'il m'accuse d'avoir acheté des juges ? » — « Tu as eu beau jurer, ils ne t'ont pas cru. » — « 25 juges, dis-je, m'ont fait confiance, mais toi, il y en a 31, puisqu'ils se sont fait payer d'avance, qui ne t'en ont fait aucune. » Des huées l'assaillirent, sous lesquelles il se tut et resta coi.

11. Pour ma situation personnelle, elle est la suivante : auprès des honnêtes gens, la même que lorsque

iudicaremur ; bis absolutum esse Lentulum, bis Catilinam, hunc tertium iam esse a iudicibus in rem p. immissum. « Erras, Clodi ; non te iudices urbi sed carceri reseruarunt, neque te retinere in ciuitate sed exsilio priuare uoluerunt. Quamobrem, patres conscripti, erigite animos, retinete uestram dignitatem. Manet illa in re p. bonorum consensio ; dolor accessit bonis uiris, uirtus non est imminuta ; nihil est damni factum noui, sed quod erat inuentum est. In unius hominis perditi iudicio plures similes reperti sunt. » **10.** Sed quid ago ? paene orationem in epistulam inclusi. Redeo ad altercationem. Surgit pulchellus puer, obicit mihi me ad Baias fuisse. Falsum, sed tamen quid huic ? « Simile est » inquam, « quasi in operto dicas fuisse. » « Quid » inquit « homini Arpinati cum aquis calidis ? » « Narra » inquam « patrono tuo, qui Arpinatis aquas concupiuit. » Nosti enim *Mari* marinas. « Quousque » inquit « hunc regem feremus ? » « Regem appellas » inquam « cum Rex tui mentionem nullam fecerit ? » Ille autem Regis hereditatem spe deuorarat. « Domum » inquit « emisti. » « Putes » inquam « dicere : Iudices emisti. » « Iuranti » inquit « tibi non crediderunt. » « Mihi uero » inquam « xxv iudices crediderunt, xxxi, quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. » Magnis clamoribus afflictus conticuit et concidit.

11. Noster autem status est hic. Apud bonos iidem sumus quos reliquisti, apud sordem urbis et faecem

10. 4 falsum : sals- *Manutius* [*cf. Tenney Frank*, Am. J. of phil., 1920, p. 277] || huic Ω, *uett.* : hoc *Cr.*[m] huc *coni. Brachmann*, Phil. Woch., 1923, p. 116 || 5 in operto dicas ΣΠ : dic- in op- Δ || 8 <mari> marinas *ego* [*cf.* R. de phil., 1928, p. 211] : marinas Ω Marianas *ed. Rom.* || 11 putes : putas *uett. praeter Rom.* potes *coni. Brachmann*, l. l.

tu m'as quitté ; auprès de la tourbe, de la lie de la population, bien meilleure qu'alors. En effet, d'une part il n'est pas mauvais pour moi qu'on voie l'impuissance de mon témoignage : cela a été une saignée pour mon impopularité, saignée sans douleur, d'autant que tous ces zélés organisateurs du scandale reconnaissent que l'évidence de ma déclaration a dû être rachetée à prix d'argent. D'un autre côté, la clientèle des réunions publiques, cette sangsue du Trésor, basse plèbe misérable et famélique, pense que mon ami Pompée a pour moi une affection toute particulière : et, ma foi, ce sont d'étroites et agréables relations d'amitié qui nous lient, au point que nos conspirateurs de soupers fins, nos jeunes barbes, l'appellent dans leurs conversations Gnéus Cicéron. C'est pourquoi aux jeux, aux combats de gladiateurs, je recueille de merveilleuses *marques d'approbation*, sans que nulle flûte pastorale y mêle le moindre sifflet.

12. A présent on attend les élections consulaires ; mon ami Pompée, en dépit de tout le monde, y pousse le fils d'Aulus*, et ce ne sont ni son autorité ni ses amitiés qu'il met en œuvre dans cette bataille, mais ces moyens dont Philippe disait qu'ils permettent de prendre d'assaut toute citadelle, pourvu qu'on y puisse faire grimper un petit âne chargé d'or. Et ce fameux consul qui ressemble à un comédien de bas étage* a pris, dit-on, l'affaire en mains, et a chez lui des distributeurs de subsides, ce que pour ma part je ne crois pas. Mais on a déjà fait, à la demande de Caton et de Domitius, deux sénatus-consultes qui sont fort mal accueillis, parce qu'on les juge dirigés contre le consul : l'un permet des perquisitions chez les magistrats, l'autre déclare que celui qui loge dans sa maison des distributeurs de subsides agit contre la république.

13. D'autre part Lurco, tribun de la plèbe, qui est

multo melius nunc quam reliquisti. Nam et illud nobis non obest, uideri nostrum testimonium non ualuisse ; missus est sanguis inuidiae sine dolore atque etiam hoc magis quod omnes illi fautores illius flagitii rem manifestam illam redemptam esse a iudicibus confitentur. Accedit illud, quod illa contionalis *hi*rudo aerari, misera ac ieiuna plebecula, me ab hoc Magno unice diligi putat, et hercule multa et iucunda consuetudine coniuncti inter nos sumus usque eo ut nostri isti comissatores coniurationis, barbatuli *iu*uen*e*s, illum in sermonibus « Cn. Ciceronem » appellent. Itaque et lud*is* et gladiatoribus mirandas ἐπισημασίας sine ulla pastoricia fistula auferebamus.

12. Nunc est expectatio comitiorum ; in qua*e* omnibus inuitis trudit noster Magnus Auli filium atque in eo neque auctoritate neque gratia pugnat sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quae modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul autem ille deterioris histrionis similis suscepisse negotium dicitur et domi diuisores habere ; quod ego non credo. Sed s. c. duo iam facta sunt odiosa, quod in consulem facta putantur, Catone et Domitio postulante, unum, ut apud magistratus inquiri liceret, alterum, cuius *domi* diuisores habitarent, aduersus rem p. **13.** Lurco autem tr. pl., qui magis-

11. 3 multo ΣΠ, M^{corr}, *uett.* : -a Δ ‖ melius : meliust *Reid* ‖ nunc quam M^{corr}, *uulg.* : nunquam Δ cuiquam *G*, M^{3} [*post deletum*] quam Σ, *uett.* quam quom *Bücheler* ‖ 8 hirudo *ed. Asc.*[2] : trudo Ω ‖ 12 iuuenes *ed. Asc.*[2] : tuens [tueri *RP*] (Ω) ‖ 13 ludis et *s* : ludis M^{4} ludet si (Ω).

12. 1 comitiorum in : in com- in *M*, *G* ‖ quae *Corradus* : qua Ω, *uett.* ‖ 6 deterioris : deterior *Sternkopf* δευτερεύοντος *Seyffert* ‖ 11 cuius domi *Manutius* : cuiusmodi (Ω), *uett.*

entré en charge avec la loi Aelia comme compagne, s'est vu dispenser et de l'Aelia, et de la Fufia[1], pour qu'il pût porter une loi sur la brigue : et notre boiteux de bon augure* l'a fait afficher. On a donc renvoyé les comices au 27 juillet. La nouveauté de cette loi, c'est que celui qui aura promis de l'argent aux citoyens d'une tribu, s'il n'en a point donné, reste impuni, si au contraire il en a donné, il doit, sans que de toute sa vie la prescription intervienne, 3.000 sesterces à chacun de ces citoyens. J'ai dit que P. Clodius n'avait pas attendu cette loi pour s'y conformer : il était dans ses habitudes de promettre et de ne point donner. Mais, dis-moi, te rends-tu compte que mon fameux consulat, que Curion, jadis[2], appelait une *apothéose*, deviendra, si le candidat en question est nommé consul, la plus basse fève du plant* ? Aussi, à mon avis, *il faut être philosophe*, comme tu l'es toi-même, et n'attacher à ces misérables consulats aucune espèce d'importance.

14. Tu as résolu, me dis-tu, de ne pas aller en Asie : à la vérité, j'eusse préféré que tu y allasses, et je crains dans cette affaire quelque ennui. Cependant, je ne puis blâmer ta résolution, surtout quand moi-même je me suis refusé à aller gouverner une province.

15. Les inscriptions que tu as composées et placées dans ton Amalthéum me suffiront, d'autant plus que Thyillus m'a lâché et qu'Archias n'a rien écrit sur moi* : je crains qu'ayant achevé son poème en grec pour les Luculli, il ne regarde à présent du côté d'un drame Cécilien[3]. **16.** J'ai remercié Antoine de ta part et ai confié ma lettre à Mallius. — Si je ne t'ai écrit jusqu'à

1. Voir la Notice, p. 124, note 1.
2. Curion le père avait été, jusqu'au procès de Clodius, du côté des *optimates*.
3. C'est-à-dire un drame en l'honneur des *Metelli*, qui appartenaient à la *gens Caecilia*. Cicéron joue sur le mot, qui rappelle le nom du vieux poète dramatique Cécilius.

tratum simul cum lege Aelia iniit, solutus est et Aelia et Fufia ut legem de ambitu ferret, quam ille bono auspicio claudus homo promulgauit. Ita comitia in a. d. VI. Kal. Sext. dilata sunt. Noui est in lege hoc, ut qui nummos in tribu pronuntiarit, si non dederit, impune sit, sin dederit, ut quoad uiuat singulis tribulibus HS CIↃ CIↃ CIↃ debeat. Dixi hanc legem P. Clodium iam ante seruasse ; pronuntiare enim solitum esse et non dare. Sed heus tu ! uidesne consulatum illum nostrum, quem Curio antea ἀποθέωσιν uocabat, si hic factus erit, fabam im*am* futurum ? Quare, ut opinor, φιλοσοφητέον, id quod tu facis, et istos consulatus non flocci facteon.

14. Quod ad me scribis te in Asiam statuisse non ire, equidem mallem ut ires, ac uereor ne quid in ista re minus commode fiat ; sed tamen non possum reprehendere consilium tuum, praesertim cum egomet in prouinciam non sim profectus.

15. Epigrammatis tuis quae in Amaltheo posuisti contenti erimus, praesertim cum et Thyillus nos reliquerit et Archias nihil de me scripserit. Ac uereor ne, Lucull*is* quoniam Graecum poema condidit, nunc ad Caecilianam fabulam spectet. **16.** Antonio tuo nomine gratias egi eamque epistulam Mallio dedi. Ad te ideo

13. 2 simul cum : insimul cum M^1 insimulatum *Munro* || 6 tribu : -us *ed. Iens., uulg.* -ubus *Wesenberg* || 7 tribulibus (Σ)Π : tribubus Δ, *P* || 11 fabam imam *ego* [R. de philol., 1928, p. 212 ; *cf.* FESTVS, p. 363 (496 *Lindsay*) : « Tam perit quam extrema faba » in prouerbio est, quod ea plerumque aut proteritur aut decerpitur a praetereuntibus] fabaminium *P* fabam minimum M^1 fabam minium *R* fabam mimum *E, G,* M^c, Z^{la} || 13 non flocci Z^{la}, $Cr.^m$: non elocci *E, G* non cloeci *R* none loci *M* non docti *P*.

15. 1 quae M^2 *b d s, uett.* : qui *rell.* || 2 thyillus *Baiter* [*cf.* Att., I, 9, 2] : chlylius M^1 thilyus *G* thlilyus M^3 thillius *R* tillius *P* || 3 et archias ... scripserit *om.* M^1 || 4 lucullis *Bosius* : -us Ω, *uett.* || poema M^3 *b d s, uett.* : poetam *rell.*

présent qu'à de trop rares intervalles, c'est que je n'avais pas de messager convenable et ne savais guère où adresser ma lettre. — Je t'ai fait valoir à ton prix. **17.** Pour Cincius, s'il remet entre mes mains quelque part de tes intérêts, je m'en chargerai ; mais pour le moment les siens l'occupent davantage, et mon appui ne lui manque pas. Si tu dois avoir une résidence fixe, attends-toi à recevoir souvent de mes lettres : mais écris-moi souvent, toi aussi. **18.** Je voudrais que tu me dises comment est ton *Amalthéon*, quelle est sa décoration, quel *paysage* en forme le cadre, et que tu m'envoies les poèmes et les récits que tu possèdes sur *Amalthée.* J'ai envie d'en faire un dans ma villa d'Arpinum[1]. Je t'enverrai quelqu'un de mes écrits ; mais je n'ai rien d'achevé encore.

XXIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 17).

Rome, 5 *décembre* 61.

1. Oui, les sentiments de mon frère Quintus sont bien changés, l'idée qu'il se fait de toi, sa façon de te juger ne sont plus les mêmes : je l'ai bien vu par ta lettre, celle qui contenait des copies de lettres de lui. J'en ai éprouvé tout le chagrin que devait me faire éprouver la profonde affection que je vous porte à tous deux ; j'en ai conçu aussi quelque étonnement, me demandant ce qui avait bien pu se passer pour que mon frère Quintus fût si fort blessé, ou changeât à ce point de sentiment. A vrai dire, déjà auparavant je l'avais bien remarqué, et toi-même en me quittant tu m'avais

1. Cf. *Att.*, II, 1, 11 *(XXVII)* et p. 155, note 1. — Sur Amalthée, cf. *Att.*, I, 13, 1 *(XIX)* et la note* pour la p. 130, l. 13. — Pour τοποθεσία, cf. note* pour la p. 132, l. 20. O. E. Schmidt, *Ciceros Villen*, *Neue Jahrb.* de Ilberg, 1899, p. 341 sq., pense qu'il s'agit ici de paysages peints sur les murs de l'Amal-

antea rarius scripsi quod non habebam idoneum cui darem, nec satis sciebam quo darem. Valde te uenditaui. **17.** Cincius si quid ad me tui negoti detulerit, suscipiam ; sed nunc magis in suo est occupatus ; in quo ego ei non desum. Tu si uno in loco es futurus, crebras a nobis litteras expecta ; ast pluris etiam ipse mittito. **18.** Velim ad me scribas cuiusmodi sit Ἀμαλθεῖον tuum, quo ornatu, qua τοποθεσίᾳ, et quae poemata quasque historias de Ἀμαλθείᾳ habes ad me mittas. Libet mihi facere in Arpinati. Ego tibi aliquid de meis scriptis mittam. Nihil erat absoluti.

XXIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 17).

Scr. Romae Non. Dec. a. 693/61.

1. Magna mihi uarietas uoluntatis et dissimilitudo opinionis ac iudicii Q. fratris mei demonstrata est ex litteris tuis in quibus ad me epistularum illius exempla misisti. Qua ex re et molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque uestrum adferre debuit, et admiratione quidnam accidisset quod adferret Q. fratri meo aut offensionem tam grauem aut commutationem tantam uoluntatis. Atque illud a me iam ante intellegebatur, quod te quoque ipsum disceden-

16. 4 nec... darem *om. G* || quo *Vrsinus* : quoi *M* quid *RPOV, uett.* || ualde *G, uett. praeter Iens.* : uale *M, R* male *P* || uenditaui *M* : -caui *R, G* indicauit *P.*
17. 4 expecta. ast : expectato *Muret* expecta, sed *Madvig.*

laissé voir que tu t'en doutais : il y avait en lui je ne sais quelle prévention, il était blessé, et certains soupçons fâcheux s'étaient emparés de son esprit. Ayant désiré l'en guérir, maintes fois déjà avant qu'il eût tiré au sort sa province, et plus vivement encore depuis, je ne me rendais pas compte qu'il fût aussi fâché que ta lettre me le fait voir, et d'autre part je n'obtenais pas tout le succès que je souhaitais.

2. Je me consolais toutefois à la pensée que très certainement il te verrait soit à Dyrrachium, soit en quelque lieu du pays où tu te trouves ; et j'espérais, je croyais fermement que cette entrevue apaiserait tout, quand vous auriez causé et discuté, ou même simplement quand vous vous seriez vus et abordés. Car la bonté, l'amabilité de mon frère Quintus, et cette sensibilité qui le rend aussi prompt à oublier les griefs qu'à les concevoir, il ne sert de rien que je t'en parle, à toi qui les connais bien. Mais c'est un vrai malheur que tu ne l'aies vu nulle part. En effet, ce que la malice de quelques personnes lui avait mis dans l'esprit a prévalu sur les devoirs de l'amitié, sur votre alliance, sur l'affection qui vous liait auparavant, et qui aurait dû l'emporter.

3. Où est la responsabilité de cette malheureuse situation ? il m'est plus facile d'avoir une opinion là-dessus que de l'exprimer : j'ai peur, en défendant les miens, de ne pas épargner les tiens. Car, mon idée, la voici : à supposer que la famille[1] n'ait été pour rien dans la blessure, elle aurait pu au moins guérir le mal qui avait été fait. Mais ce qui vicie toute l'affaire — et cela va même beaucoup plus loin qu'il ne paraît — je te l'expli-

théum, et servant de cadre à des scènes mythologiques inspirées de la légende d'Amalthée. C'est possible ; mais τοποθεσία peut désigner aussi un décor d'arbres, de parterres, de portiques créé autour du sanctuaire.

1. Cicéron vise Pomponia, sœur d'Atticus et femme de Q. Cicéron, qui ne s'entendait guère, on le sait, avec son mari.

tem a nobis suspicari uidebam, subesse nescio quid opinionis incommodae sauciumque esse animum et insedisse quasdam odiosas suspiciones. Quibus ego mederi cum cuperem et antea saepe et uehementius etiam post sortitionem prouinciae, nec tantum intellegebam esse offensionis quantum litterae tuae declarant, nec tantum proficiebam quantum uolebam. **2.** Sed tamen hoc me ipse consolabar quod non dubitabam quin te ille aut Dyrrachii aut in istis locis uspiam uisurus esset ; quod cum accidisset, confidebam ac mihi persuaseram fore ut omnia placarentur inter uos non modo sermone ac disputatione sed conspectu ipso congressuque uestro. Nam quanta sit in Q. fratre meo comitas, quanta iucunditas, quam mollis animus et ad accipiendam et ad deponendam offensionem, nihil attinet me ad te qui ea nosti scribere. Sed accidit perincommode quod eum nusquam uidisti. Valuit enim plus quod erat illi nonnullorum artificiis inculcatum quam aut officium aut necessitudo aut amor uester ille pristinus, qui plurimum ualere debuit. **3.** Atque huius incommodi culpa ubi resideat facilius possum existimare quam scribere ; uereor enim ne, dum defendam meos, non parcam tuis. Nam sic intellego, ut nihil a domesticis uulneris factum sit, illud quidem quod erat eos certe sanare potuisse. Sed huiusce rei totius uitium, quod aliquanto etiam latius patet quam uidetur, praesenti tibi commodius

XXIII. — *M* 56 v° ; *R* 29 v° ; *P* 34 r° ; *G* 62 v°.

1. 11 esse animum Ω [*sed* eius *in M supra* esse *scriptum, post deletum*] : esse eius an- *Lambin, uulg.* || 13 et antea ΣΠ : antea Δ || 15 esse ΣΠ : ei esse Δ, *uett.* || declarant Σ -rarant Δ, *G* -rarunt *Wesenberg.*

2. 8 animus et ΣΠ : animus Δ.

querai mieux de vive voix. 4. Pour la lettre qu'il t'a écrite de Thessalonique et les propos qu'il a, crois-tu, tenus à Rome à tes amis et pendant son voyage, j'ignore si l'affaire est aussi grave que cela, mais en tout cas je mets tout mon espoir dans la délicatesse et la bonté de tes sentiments pour mettre fin à une situation aussi pénible. Si tu poses en principe que souvent les hommes les meilleurs sont irritables, et qu'ils sont également faciles à calmer, qu'une nature aussi bouillante, si je puis dire, et aussi impressionnable est généralement le fait d'un bon cœur, qu'enfin — et c'est là le principal — nous devons entre nous supporter nos torts, nos défauts, nos injures, cela s'apaisera sans peine, comme je l'espère ; et je te demande en grâce d'agir ainsi. Car t'aimant comme je t'aime, il m'importe extrêmement qu'il n'y ait personne dans ma famille ou qui ne t'aime point ou que tu n'aimes pas.

5. Bien inutile était ce passage de ta lettre où tu passes en revue toutes les possibilités d'une situation avantageuse, soit dans les provinces, soit à Rome, qui en mainte occasion, et notamment sous mon consulat, se sont offertes à toi, et que tu as négligées. Je n'ignore rien, en effet, de ta noblesse de sentiments et de ta grandeur d'âme, et je n'ai jamais pensé qu'il y eût entre nous d'autre différence que celle de l'orientation de nos vies : une certaine ambition m'a conduit à rechercher les honneurs ; d'autres idées, qui sont fort loin de mériter le blâme, t'ont conduit à d'honorables loisirs. Mais pour ce qui est du vrai mérite, celui qui réside dans la probité, la conscience, le sentiment du devoir, je ne mets ni moi ni personne au-dessus de toi ; et pour la façon de m'aimer, si je laisse l'affection de mon frère et des miens, je te donne la première place. 6. J'ai pu voir en effet, voir et étudier à fond, dans les diverses

exponam. **4.** De iis litteris quas ad te Thessalonic*a* misit et de sermonibus quos ab illo et Romae apud amicos tuos et in itinere habitos putas, e*c*quid tantum causae sit ignoro, sed omnis in tua posita est humanitate mihi spes huius leuandae molestiae. Nam si ita statueris, et irritabilis animos esse optimorum saepe hominum et eosdem placabilis et esse hanc agilitatem, ut ita dicam, mollitiamque naturae plerumque bonitati*s* et, id quod caput est, nobis inter nos nostra siue incommoda siue uitia siue iniurias esse tolerandas, facile haec, quemadmodum spero, mitigabuntur ; quod ego ut facias te oro. Nam ad me qui te unice diligo maxime pertinet neminem esse meorum qui aut te non amet aut abs te non ametur.

5. Illa pars epistulae tuae minime fuit necessaria, in qua exponis quas facultates aut prouincia*li*um aut urbanorum commodorum et aliis temporibus et me ipso consule praetermiseris. Mihi enim perspecta est et ingenuitas et magnitudo animi tui ; neque ego inter me atque te quicquam interesse umquam duxi praeter uoluntatem institutae uitae, quod me ambitio quaedam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis, diligentiae, religionis neque me tibi neque quemquam antepono, amoris uero erga me, cum a fraterno amore domesticoque discessi, tibi primas defero. **6.** Vidi enim, uidi penitusque perspexi in meis uariis

4. 1 litteris : tuis *add. RPOV* ‖ thessalonica *uulg.* : -am Ω, *uett.* ‖ 3 ecquid *Manutius* : et quid Ω ‖ 8 bonitatis *s*, *R*[2], *Aldus nepos* : -ti (Ω), *uett.*

5. 2 prouincialium *ed. Asc.*[2] : -arum Ω ‖ 4 est et ΣΠ : est Δ ‖ 5 ingenuitas : integritas *M*[1], *uett. praeter Iens.* ‖ 12 amore *M*[corr] *ms*, *P*, *uett.* : more *M*[1], (Σ), *G del. Ernesti.*

occasions de ma vie, comment tu sais t'inquiéter et comment tu sais te réjouir. Souvent il m'a été donné de recevoir avec joie tes félicitations dans le succès, d'accueillir avec reconnaissance tes encouragements dans le danger. Et maintenant que tu n'es plus là, je ne regrette pas seulement tes conseils, qui sont excellents, mais aussi ta conversation, qui est pour moi si pleine de charme. Je ne saurais dire où j'en suis le plus privé : est-ce dans ma vie publique, qui ne souffre de ma part nulle négligence ? est-ce au forum, où je me dépensais jadis pour parvenir aux honneurs, et où je travaille aujourd'hui pour entretenir les relations qui me permettront de garder mon rang ? est-ce dans mes soucis domestiques, qui réclament ta présence et ton entretien, maintenant plus que jamais, après le départ de mon frère ? En un mot, que je travaille ou me repose, que je sois en affaires ou de loisir, au forum ou chez moi, dans ma vie publique ou privée, je ne saurais me passer plus longtemps de tes conseils et de ton entretien, où je goûte tout le charme de la plus exquise amitié.

7. Ce sont là des choses dont souvent notre délicatesse nous a l'un et l'autre retenus de parler ; mais aujourd'hui j'y ai été contraint par ce passage de ta lettre où tu as entrepris de justifier et de disculper à mes yeux ta personne et ton caractère. Quant aux ennuis que te cause l'inimitié de ce cœur blessé, ils comportent du moins ceci d'heureux, que ta résolution de ne pas accepter d'emploi dans les provinces était connue de moi et de tes autres amis, que tu l'as nettement affirmée bien avant : en sorte que, si vous n'êtes pas ensemble en Asie, on ne saurait l'attribuer à un désaccord, à une brouille entre vous, mais à une volonté raisonnée de ta part. Ainsi le tort qui a été fait à votre amitié sera réparé, et la nôtre, qui a toujours été religieusement préservée, demeurera intacte.

temporibus et sollicitudines et laetitias tuas. Fuit mihi saepe et laudis nostrae gratulatio tua iucunda et timoris consolatio grata. Quin mihi nunc te absente non solum consilium quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio quae mihi suauissima tecum solet esse, maxime deest — quid dicam ? in publica re, quo in genere mihi neglegenti esse non licet, an in forensi labore, quem antea propter ambitionem sustinebam, nunc ut dignitatem tueri gratia possim, an in ipsis domesticis negotiis, in quibus ego cum antea tum uero post discessum fratris te sermonesque nostros desidero ? Postremo non labor meus, non requies, non negotium, non otium, non forenses res, non domesticae, *non publicae,* non priuatae carere diutius tuo suauissimo atque amantissimo consilio ac sermone possunt.

7. Atque harum rerum commemorationem uerecundia saepe impediuit utriusque nostrum ; nunc autem ea fuit necessaria propter eam partem epistulae tuae per quam te ac mores tuos mihi purgatos ac probatos esse uoluisti. Atque in ista incommoditate alienati illius animi et offensi illud inest tamen commodi, quod et mihi et ceteris amicis tuis nota fuit et abs te aliquan*t*o ante testificata tua uoluntas omittendae prouinciae, ut quod una non estis non dissensione ac discidio uestro sed uoluntate ac iudicio tuo factum esse uideatur. Quare et illa quae uiolata expiabuntur, et haec nostra quae sunt sanctissime conseruata suam religionem obtinebunt.

6. 4 quin ΣΠ : qui Δ || 7 publica re (Ω), *uell.* : re p. *P*, publicane re Z^b, *edd.* || 10 in ipsis ΣΠ : ipsis Δ || 14 non publicae *add. uulg.* : *om.* Ω, *uell.*

7. 7 aliquanto *Cr.*ᵐ : -do Δ, *G,OV*, *uell.* aliquañ *RP* || 8 ante testificata *E*, Π, *Cr.*ᵐ : test- ante *RPO* test- Δ, *V*, *uell. praeter Iens.*

8. Nous vivons ici dans une situation politique précaire, misérable et sujette à bouleversements. Tu as appris en effet, je pense, que nos amis les chevaliers se sont presque détachés du Sénat : ils ont, en premier lieu, trouvé fort mauvais qu'en vertu d'un sénatus-consulte une enquête ait été proposée sur les juges qui avaient accepté de l'argent. Je me trouvais absent par hasard quand on fit ce décret ; mais, m'étant aperçu que l'ordre équestre prenait mal la chose, sans toutefois oser le dire ouvertement, j'en ai fait reproche au Sénat, et mes paroles ont produit, m'a-t-il semblé, grande impression : j'ai parlé avec beaucoup de force et d'abondance dans une cause qui ne laissait pas d'être gênante.

9. Mais voici une autre gentillesse des chevaliers, et presque intolérable : je l'ai pourtant supportée, — mieux, je lui ai prêté l'appui de mon éloquence. Ceux qui ont reçu des censeurs la ferme des impôts d'Asie sont venus se plaindre au Sénat : « ils s'étaient laissé entraîner, ils avaient conclu à trop haut prix » ; et il sont demandé la résiliation du marché. J'ai été le premier à les appuyer : ou plutôt non, le second, car Crassus les a encouragés à ne pas craindre de faire cette demande. C'est un défi à l'opinion ; rien de moins honorable qu'une pareille requête et qu'un pareil aveu de légèreté. Mais il y avait grand danger que, s'ils n'obtenaient rien, ils devinssent tout à fait hostiles au Sénat. Pour y parer, c'est encore moi qui ai fourni le principal effort : j'ai obtenu qu'ils eussent un Sénat au grand complet et fort bien disposé, et j'ai fait un grand discours sur l'honneur et la concorde des deux ordres, le 1er décembre et le lendemain. L'affaire cependant n'est pas encore achevée ; mais la bonne volonté du Sénat est désormais évidente. Une seule voix en effet s'était élevée contre la requête, celle de Métellus, consul désigné, et un autre devait

8. Nos hic in re p. infirma, misera commutabilique uersamur. Credo enim te audisse nostros equites paene a senatu esse diiunctos ; qui primum illud ualde grauiter tulerunt, promulgatum ex s. c. fuisse ut de eis qui ob iudicandum accepissent quaereretur. Qua in re decernenda cum ego casu non affuissem sensissemque id equestrem ordinem ferre moleste neque aperte dicere, obiurgaui senatum, ut mihi uisus sum, summa cum auctoritate et in causa non uerecunda admodum grauis et copiosus fui.

9. Ecce aliae deliciae equitum uix ferendae ! quas ego non solum tuli sed etiam ornaui. Asiam qui de censoribus conduxerunt questi sunt in senatu se cupiditate prolapsos nimium magno conduxisse, ut induceretur locatio postulauerunt. Ego princeps in adiutoribus atque adeo secundus ; nam ut illi auderent hoc postulare Crassus eos impulit. Inuidiosa res, turpis postulatio et confessio temeritatis. Summum erat periculum ne, si nihil impetrassent, plane alienarentur a senatu. Huic quoque rei subuentum est maxime a nobis perfectumque ut frequentissimo senatu et liberalissimo uterentur, multaque a me de ordinum dignitate et concordia dicta sunt K. Decembr. et postridie. Neque adhuc res confecta est, sed uoluntas senatus perspecta ; unus enim contra dixerat Metellus consul designatus, *a*tqu*e* erat dicturus, ad quem propter diei

8. 5 accepissent : pecuniam acc- *uett. praeter Rom.*
9. 3 asiam *RP* [asyam *R*], *G* : asiani Δ, *E*, *uett.* || conduxerunt : -rant *Bosius* || 7 auderent *M*corr : laudarent Ω || 11 liberalissimo *E*, *P* : liberal- *R*, *G*, *M*[1] [*post deletum*] libentissimo Δ, *uett.* || 16 atque erat *Boot* : qui erat Ω, *uett.*

parler — mais la nuit vint avant qu'on ait pu lui donner la parole —, c'était notre héros Caton[1].

10. C'est ainsi que pour ma part, sauvegardant le système que nous avons imaginé et mis en œuvre, je protège comme je peux cette union que j'ai cimentée de mes mains ; néanmoins, comme tout cela est bien peu solide, je suis en train de m'aménager, pour maintenir ma situation politique, certaine route qui, je l'espère, sera sûre. Je ne saurais me bien expliquer là-dessus par lettre ; je vais pourtant me faire entendre à demi-mot. Je suis dans les meilleurs termes avec Pompée. Je t'entends d'ici. Mais je prendrai les précautions qu'il faut prendre, et je t'écrirai une autre fois avec plus de détail sur la politique que je compte pratiquer.

11. Luccéius, sache-le, a l'intention d'être candidat au consulat sans plus tarder. On dit en effet qu'il n'y aura que deux concurrents : César pense à s'entendre avec lui par l'intermédiaire d'Arrius, et Bibulus imagine qu'il pourra faire alliance avec notre personnage par l'intermédiaire de C. Pison[2]. Tu ris ? Il n'y a pas là de quoi rire, crois-moi. Que t'écrirai-je d'autre ? Quoi ? La matière ne manque pas, mais ce sera pour plus tard. Fais-moi savoir pour quand tu veux qu'on t'attende. Dès maintenant je te demande simplement ceci, que je désire tant : reviens au plus tôt. Le 5 décembre.

1. Sur l'attitude intransigeante de Caton à l'égard des chevaliers et la façon dont Cicéron l'apprécie, voir *Att.*, I, 18, 7 *(XXIV)* et II, 1, 8 *(XXVII)* ; *De off.*, III, 22, 88. Cf. Dio, XXXVIII, 7, 4 sq.

2. L. Luccéius est cet historien, ami de Cicéron, à qui Cicéron demanda, dans une lettre fameuse (*Fam.*, V, 12 [*CXI*]) d'écrire l'histoire de son consulat. Sur son entente avec César pour les élections de l'année 60, cf. Svet., *Iul.*, 19 : il fut convenu que Luccéius, qui était fort riche, distribuerait de l'argent aux électeurs en son nom et au nom de César ; ce que voyant, les aristocrates firent des largesses électorales au nom de Bibulus.

breuitatem peruentum non est, heros ille noster Cato.

10. Sic ego conseruans rationem institutionemque nostram tueor, ut possum, illam a me conglutinatam concordiam. Sed tamen quoniam ista sunt tam infirma, munitur quaedam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, uia ; quam tibi litteris satis explicare non possum, significatione parua ostendam tamen. Vtor Pompeio familiarissime. Video quid dicas. Cauebo quae sunt cauenda, ac scribam alias ad te de meis consiliis capessendae rei p. plura.

11. Lucceium scito consulatum habere in animo statim petere. Duo enim soli dicuntur petituri ; Caesar cum eo coire per Arrium cogitat et Bibulus cum hoc se putat per C. Pisonem posse coniungi. Rides ? Non sunt haec ridicula, mihi crede. Quid aliud scribam ad te, quid ? Multa sunt, sed in aliud tempus. *Quod ad tempus* te expectar*i* uelis, cures ut sciam. Iam illud modeste rogo, quod maxime cupio, ut quam primum uenias. Nonis Decembribus.

10. 3 tam infirma Σ : tamen firma (Δ), *G.*
11. 6 <quod ad tempus> *add. ego* || te (Σ), *G*, M^2 [*post deletum*] : quoad te *P om.* (Δ) || expectari *ego* : -re Ω || 7 modeste : mol- *G.*

III. — LETTRES DE L'ANNÉE 60.

NOTICE

Les lettres de l'année 60 sont toutes adressées à Atticus. La première *(XXIV)*, datée du 20 janvier, et la seconde *(XXV)*, datée du 15 mars, retracent avec des détails pleins d'intérêt l'évolution de la situation politique. Cicéron y trouve des motifs d'inquiétude qu'il ne dissimule pas à son ami. Un tribun de la plèbe, C. Hérennius, sans doute soudoyé par Clodius, s'emploie à le faire passer dans la plèbe, afin qu'il puisse être élu tribun. Il fallait pour cela que Clodius se fît adopter par un plébéien, et cette adoption devait être ratifiée par une loi curiate, ce qui n'allait pas sans difficulté. Hérennius essaya de faire voter une loi substituant, pour la circonstance, les comices centuriates[1] aux comices curiates. Ses efforts furent contrecarrés par les vétos de ses collègues. Clodius n'arriva à ses fins que plus d'un an après, en 59,[2] grâce au concours de César et de Pompée ; assez tôt cependant pour obtenir dès cette année-là le tribunat qui devait être si funeste à Cicéron.

Pendant que C. Hérennius travaillait pour Clodius, un autre tribun, L. Flavius, inspiré par Pompée, proposait

1. *XXIV*, 4 : *uniuersus populus in campo Martio.* Comme C. Hérennius, en sa qualité de tribun de la plèbe, ne pouvait présenter lui-même son projet de loi devant les comices, le consul Métellus consentit à le prendre à son compte et à le faire afficher *(promulgatio)* : complaisance de pure forme *(dicis causa)*, car Métellus savait bien que des collègues d'Hérennius étaient décidés à opposer leur véto (cf. *XXV*, 5).

2. Peu avant avril 59 : cf. *Att.*, II, 7, 2 *(XXXIV)* et 9, 1 *(XXXVI)*.

une loi agraire qui inquiétait assez Cicéron pour qu'il se donnât la peine d'élaborer un contre-projet[1]. Q. Métellus Céler, l'un des consuls, ayant essayé de faire échec à la proposition du tribun, Flavius provoqua une émeute et fit mener le consul en prison[2]. L'autre consul, L. Afranius[3], instrument docile entre les mains de Pompée, laissait faire.

Ce qui donnait à la situation politique une gravité particulière, c'est que l'union du parti sénatorial et des chevaliers, à laquelle Cicéron avait tant travaillé et sur laquelle il fondait les plus grandes espérances, était menacée par suite de l'intransigeance de Caton. Les publicains, estimant avoir accepté à un prix trop élevé la ferme des impôts d'Asie, demandaient la révision du marché ; Caton s'y opposait avec vigueur. Le danger était déjà apparu à la fin de 61 ;[4] il se précisa au cours de l'année 60.[5] Le futur héros d'Utique ne voulait pas entendre parler de nécessité politique quand la vertu

1. *XXIV*, 6 ; *XXV*, 4.
2. Dio, XXXVII, 50, 1-5 ; *Att.*, II, 1, 7 *(XXVII)*.
3. Afranius est constamment désigné par Cicéron, dans les lettres de cette période (*XXII*, 12 ; *XXIV*, 5 ; *XXVI*, 5 ; cf. *XXIX*, 1), par *Auli filius*. Il est attesté par une inscription (*C. I. L.*, I, 601 = IX, 5275) et par le sommaire du livre XXXVII de Dion Cassius que le père du consul de 60 portait bien le prénom d'Aulus. On a beaucoup discuté sur le sens de cette appellation. Est-ce pour ne pas désigner trop clairement un ami de Pompée ? Mais, *XXIV*, 5, il n'y a aucun mystère, le contexte marque bien nettement qu'il s'agit du collègue de Métellus. Est-ce pour souligner qu'il n'est rien par lui-même ? Mais il faudrait que son père eût été illustre, et le père s'est élevé moins haut que le fils. Est-ce donc au contraire pour souligner qu'Afranius est *homo nouus* ? Mais le sarcasme est déplacé dans la bouche de Cicéron. En fin de compte, nous supposerions volontiers que la mère d'Afranius avait eu quelque liaison qui avait fait scandale, et qu'en l'appelant *Auli filius* Cicéron souligne malicieusement qu'Aulus Afranius n'était que le père putatif du consul.
4. *Att.*, I, 17, 8 et 9 *(XXIII)*.
5. *Att.*, I, 18, 7 *(XXIV)* ; II, 1, 8 *(XXVII)*.

était en cause ; Cicéron, tout en rendant hommage à sa haute conscience, trouvait qu'il oubliait un peu trop que l'on était « dans la cité fangeuse de Romulus », et non « dans la cité idéale de Platon ». Si les chevaliers ne soutiennent plus les nobles, toute la politique conservatrice s'écroule, et Cicéron est livré sans défense aux représailles des démocrates qu'il a vaincus et humiliés sous son consulat. Car quel fond peut-on faire sur ces grands seigneurs qui ne songent qu'à leurs viviers[1] ?

Malgré tant de soucis, Cicéron cependant n'éprouve pas encore d'inquiétude pour lui-même. C'est qu'il a une entière confiance dans l'amitié toute-puissante de Pompée[2]. Aussi fait-il, malgré tout, figure d'homme heureux. Nous le voyons s'installer avec délices dans sa gloire de grand avocat et de grand homme politique. Il a écrit une histoire de son consulat en latin et en grec, et un poème sur le même sujet[3] ; il publie un recueil des discours qu'il a prononcés pendant cette année à jamais fameuse[4]. Que la vanité l'inspire, ce n'est guère contestable. Mais on l'a trop dit ; et l'on n'a pas assez marqué que Cicéron obéissait, en même temps, à de plus hauts mobiles. Cette fiévreuse apologie personnelle est aussi un acte politique : Cicéron essaie de fortifier son parti et de sauver l'union, si compromise, des deux ordres.

1. *Att.*, I, 18, 6 *(XXIV)* ; 19, 6 *(XXV)* et 20, 3 *(XXVI)* : *piscinari* ; II, 1, 7 *(XXVII)* ; II, 9, 1 *(XXXVI)* : *isti piscinarum Tritones.* Cf. Macrob., *Saturn.*, III, 15, 6 : *piscinas autem quam refertas habuerint pretiosissimis piscibus Romani illi nobilissimi principes, Lucullus, Philippus et Hortensius ; quos Cicero piscinarios appellat.*

2. Cf. *Att.*, I, 19, 7 *(XXV)* ; II, 1, 6 *(XXVII)*.

3. *Att.*, I, 19, 10 *(XXV)* ; cf. II, 3, 4 *(XXIX)*. Il devait écrire en 55-54 un nouveau poème *De temporibus meis*.

4. *Att.*, II, 1, 3 *(XXVII)*. Cicéron n'a pas fait figurer dans le recueil de ses *orationes consulares* le *Pro Pisone* et le *Pro Murena*, parce que c'étaient des plaidoyers, non des discours politiques. Cf. *Att.*, II, 7, 1 *(XXXIV)*, et note* pour la p. 227, l. 3.

Il s'occupe, par ailleurs, d'enrichir sa bibliothèque ; il a construit dans sa villa d'Arpinum un sanctuaire de la nymphe Amalthée, à l'imitation de ce qu'Atticus a fait à Buthrote[1].

Les lettres *XXIV* et *XXV* portent, on l'a vu, la date d'envoi. Il n'en est pas de même de la lettre *XXVI* ; mais comme Cicéron y répond à une lettre d'Atticus reçue le 12 mai, elle est nécessairement postérieure, et sans doute de peu, à cette date. On remarquera, d'après les premiers mots de cette lettre, que la lettre d'Atticus, reçue le 12 mai, avait été remise au courrier le 13 février, soit près de trois mois plus tôt ; et que cette lettre du 13 février répondait elle-même à une lettre de Cicéron *(XXIII)* écrite plus de deux mois auparavant, le 5 décembre 61. Mais celle-ci, à son tour, est séparée de la précédente lettre de Cicéron à Atticus (*XXII*, début de juillet 61) par près de cinq mois. De même encore la lettre *Att.*, II, 1 *(XXVII)* répond à une lettre d'Atticus, reçue le 1er juin 60, qui paraît avoir elle-même répondu à *Att.*, I, 18 *(XXIV)*, écrite le 20 janvier[2]. Il résulte de ces constatations que, depuis le début de juillet 61 au plus tard jusqu'au printemps de 60, tout se passe comme si Atticus n'avait pas résidé en Epire, que les courriers reliaient à Rome en quinze jours ou

1. Cf. *Att.*, II, 1, 11 *(XXVII)* : *Amalthea mea te expectat et indiget tui*. Cela veut dire que Cicéron, qui en juillet 61 (cf. *Att.*, I, 16, 18 [*XXII*]) faisait part à Atticus de son projet de bâtir un *Amaltheum* dans sa villa d'Arpinum, a mis son projet à exécution et est en train d'achever l'aménagement et la décoration, pour quoi les conseils de son ami lui seront précieux. On a prétendu (Th. Schiche, *Jahresb. des philol. Vereins*, 1904, p. 374 sq.) que cette phrase signifiait : « Je t'attends pour commencer la construction », et que l'*Amaltheum* d'Arpinum ne fut jamais construit, parce qu'il n'en est pas question dans le *De legibus*, qui a pour cadre la villa d'Arpinum. C'est trop conclure d'un silence.

2. Comparez I, 18, 8 et II, 1, 4 ; I, 18, 6 et II, 1, 6.

trois semaines, mais avait résidé — ou voyagé — dans une région beaucoup plus éloignée et moins accessible. Cette absence d'Atticus de son domaine d'Epire paraît coïncider avec le moment où il s'est définitivement résolu à ne pas accompagner Quintus Cicéron en Asie[1]. Il est vraisemblable qu'il est allé à Sicyone, pour tâcher d'y obtenir le règlement de sa créance[2] ; il doit aussi avoir voyagé dans le Péloponèse, car il ne saurait guère avoir demeuré à Sicyone pendant près d'un an.

La lettre *XXVII* se date du milieu de juin environ. Cicéron répond à une lettre d'Atticus qu'on lui a remise le 1er juin, alors qu'il se rendait à Antium[3] ; mais, quand il écrit, il est rentré à Rome[4]. La réponse n'a donc pas été immédiate. D'ailleurs, les comices électoraux plébéiens ont eu lieu depuis plusieurs jours déjà, puisque Favonius a eu le temps d'accuser son rival et se porte candidat aux élections de l'année suivante[5] ; ceci nous éloigne également de la date du 1er juin. Mais d'autre part César est attendu dans deux jours de sa province

1. Voir la Notice pour l'année 61, p. 124-125.
2. Cf. *Att.*, I, 19, 9 *(XXV)* : *Tu si tuis blanditiis tamen a Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris, uelim me facias certiorem.*
3. § 1 : *Kal. Iuniis eunti mihi Antium.* C'est la première mention que nous rencontrions, dans la Correspondance, de la maison de Cicéron à Antium. Cette maison était située dans la ville même : cf. *Att.*, IV, 8, 1 *(CXIV)* : *Aedificati tibi in agris nihil reperio. In oppido est quiddam, de quo est dubium sitne uenale, ac proximum quidem nostris aedibus.* C'est par erreur qu'on a longtemps répété, à la suite de Drumann, que Cicéron avait à Antium une maison de ville et une maison de campagne. L'erreur s'est fondée sur *Att.*, II, 12, 2 *(XXXVII)*, *emerseram commodum ex Antiati in Appiam*, où *ex Antiati* a été compris « de ma villa d'Antium », alors qu'il faut l'entendre « du territoire d'Antium ».
4. § 9 : *cum Caesarem uidero, qui aderit biduo.*
5. Cf. § 9. — Les élections des magistrats plébéiens ont précédé, cette année-là, celles des magistrats curules, qui ont eu lieu à partir du 10 juillet (les jours du 1er au 9 juillet n'étaient pas comitiaux).

d'Espagne ultérieure ; comme il venait se présenter au consulat, il devait être présent à Rome, pour se faire inscrire, un *trinundinum*, soit au moins 17 jours, avant la date des élections[1] ; or, celles-ci pouvaient avoir lieu à partir du 10 juillet, et nous savons par Suétone que la date en était déjà fixée quand César arriva[2]. Cela ne nous permet guère de descendre au-delà du 20 juin. Enfin la mention d'un message de Pomponia disant qu'Atticus arriverait en juillet (§ 11) paraît bien indiquer qu'on est encore en juin.

Au moment où Cicéron écrit cette lettre, Atticus est rentré en Epire[3].

Les lettres *XXVIII* et *XXIX* ont été écrites, à peu de distance l'une de l'autre, en décembre 60. Atticus est rentré en Italie, et il séjourne très probablement chez sa sœur, dans une des villas que Quintus Cicéron possédait à Arpinum. Le fils de Quintus et de Pomponia est malade, et Atticus le soigne. Cicéron, quand il écrit la lettre *XXVIII*, n'est pas à Rome[4], mais dans une de ses villas, peut-être Antium. Par contre, il est rentré à Rome quand il écrit la lettre suivante[5].

Aux §§ 3 et 4 de la lettre *XXIX*, Cicéron donne à son ami des indications particulièrement précieuses sur l'attitude qu'il compte prendre pendant le consulat de César *(Venio nunc ad mensem Ianuarium...)* et sur les démarches que César a fait faire auprès de lui pour s'assurer son concours, ou tout au moins sa neutralité bienveillante. L'intermédiaire était Cornélius Balbus, un notable de Gadès dont Pompée avait fait un citoyen

1. Cf. *Fam.*, XVI, 12, 3.
2. Svet., *Caes.*, 18 : *edictis iam comitiis.*
3. Cf. § 1, *Corcyrae* ; § 4, *cum sis in propinquis locis.*
4. Cf. *XXVIII*, 2 : Κορινθίων *et* Ἀθηναίων *puto me Romae habere.*
5. Cf. *XXIX*, 1.

romain, et qui avait été *praefectus fabrum* de César en Espagne : celui-là même qui avait négocié entre César, Pompée et Crassus la conclusion du pacte qu'on a nommé le triumvirat. Ce pacte était très vraisemblablement déjà conclu en décembre 60, lorsque Cicéron écrit la lettre *XXIX* : quand Balbus lui disait que « César avait l'intention de prendre conseil de Pompée et de lui, et de s'employer à rapprocher Crassus et Pompée », il y a tout lieu de croire que Balbus représentait le triumvirat, déjà réalisé, comme un projet, en même temps qu'il proposait à Cicéron d'y entrer, de l'élargir en un quattuorvirat. Cicéron ne comprit pas : il crut qu'il pouvait compter, en tout état de cause, sur l'amitié de Pompée, et qu'il serait capable de l'éloigner de César. Cette visite de Balbus, mandataire de César, prend, à la lumière des événements qui ont suivi, une importance capitale dans la biographie de Cicéron : elle marquait pour le grand consulaire l'heure du destin.

Le projet essentiel de César pour l'année de son consulat, c'était une loi agraire par laquelle il comptait faire enfin aboutir ces vœux de réforme sociale qui étaient, depuis les Gracques, le ferment le plus actif du programme démocratique ; il espérait que Cicéron, *leader* de la majorité sénatoriale, l'aiderait à apaiser les craintes des conservateurs. Nous voyons Cicéron hésiter entre une opposition résolue qu'il considère comme son devoir politique et une alliance où il aperçoit bien — malgré de dangereuses illusions — que son intérêt l'engage. Un troisième parti s'offre à lui : ne pas se prononcer, ne pas bouger, rester neutre. Le pire peut-être : car l'opposition pouvait le rendre redoutable et le faire respecter, l'alliance lui procurer les avantages du pouvoir tout en l'associant à un vaste programme de réformes nécessaires ; l'inaction l'exposait à la vengeance de César et à l'abandon de ses amis.

Pourtant, dès ce moment, il envisage de sortir de l'arène politique, de se retirer dans l'*ager Solonius* ou à Antium[1] : c'est ce qu'il devait faire au début d'avril 59.

1. *Ire in Solonium (i.e. in uillam in Solonio agro sitam) aut Antium.* On sait que Cicéron avait une maison à Antium. Quant à l'*ager Solonius*, il était situé, nous dit Festus (p. 296 Lindsay, *s. u. Pomonal*), au sud du 12e mille de la *uia Ostiensis.* Cicéron parle du Solonium à deux reprises à propos de l'acteur Roscius, qui y avait été élevé (*De diu.*, I, 36, 79 ; II, 31, 66) ; il le donne comme *campus agri Lanuuini* ; mais il est assez probable, étant donné le témoignage très précis de Festus, que le texte offre la confusion fréquente *Lanuuium — Lauinium.* Roscius était mort en 62 ou peu avant (cf. *Pro Archia*, 17 ; *Schol. Bob.*, p. 178 Stangl). Nous croirions volontiers que ce personnage, fort riche, grand ami de Cicéron qui l'avait défendu en justice quelque quinze ans plus tôt, avait légué à Cicéron sa propriété de Solonium.

XXIV. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 18).

Rome, 20 *janvier* 60.

1. Il n'est rien en ce moment, sache-le, qui me fasse autant défaut qu'un homme à qui je puisse m'ouvrir de tout ce qui me cause quelque souci ; qui m'aime, qui ait l'esprit bien fait, devant qui je puisse, quand je parle avec lui, ne rien feindre, ne rien dissimuler, ne rien cacher. C'est que mon frère n'est plus là, qui est *toute simplicité* et toute affection. † ... † pas un homme, mais

Une grève, le ciel vide,
Un pur désert[1].

Et toi, dont si souvent l'entretien et les conseils ont soulagé ma peine et mon angoisse, qui es l'allié constant de ma vie publique, le confident de toute ma vie intime, qui as part à tout ce que je dis et à tout ce que je décide, où donc es-tu ? Je suis tellement abandonné de tous que je n'ai d'heures paisibles que celles que je passe avec ma femme, ma fille chérie et mon délicieux Cicéron. Car ces belles amitiés publiques qui me courtisent avec un visage fardé, elles ont quelque éclat sur la place, mais ne m'apportent en mon privé nulle véritable joie. Aussi, quand ma maison est bien pleine le matin, quand

1. Cette citation n'a pu être identifiée : cf. RIBBECK, *Trag. rom. fragm.*, p. 298. Pour la mention du consul Métellus dans les mss., voir plus haut, p. 108 et note 2.

XXIV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 18).

Scr. Romae XI. Kal. Febr. a. 694 /60.

1. Nihil mihi nunc scito tam deesse quam hominem eum quocum omnia quae me curà aliqua adficiunt una communicem, qui me amet, qui sapiat, quicum ego *cum* loquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam. Abest enim frater ἀφελέστατος et amantissimus. †Metellus† non homo sed

litus atque áer et sólitudó me*r*a.

Tu autem qui saepissime curam et angorem animi mei sermone et consilio leuasti tuo, qui mihi et in publica re socius et in priuatis omnibus conscius et omnium meorum sermonum et consiliorum particeps esse soles, ubinam es ? Ita sum ab omnibus destitutus ut tantum requietis habeam quantum cum uxore et filiola et mellito Cicerone consumitur. Nam illae ambitiosae nostrae fucosaeque amicitiae sunt in quodam splendore forensi, fructum domesticum non habent. Itaque cum bene

XXIV. — *M* 58 r° [*sed ab* 18, 1 reperire *usque ad* 19, 11 et talis *M (necnon m) deficit*] ; *R* 30 v° ; *P* 35 v° ; *G* 64 v°.

1. 2 una : uno *Müller, del. Ernesti* || 4 cum loquar *Orelli* : conloquar *M*[1] coll- Σ, *G* etiam loquar *M*[2] || 6 metellus : mei. tullius [*cf.* Att. VIII, 11B, 4] *Madvig* mei. ille [*sc.* Pompeius] *Sternkopf* me tellus [*suppl.* deuoret] *tanquam ex Accio poeta in* Philoct. *Wesenberg* me circum *coni. R. Durand* || 7 mera *uett. praeter Rom.* : mea Ω.

je descends au forum pressé par des troupes d'amis, il ne m'est pas possible, dans toute cette foule, de trouver personne avec qui je puisse ou plaisanter librement ou soupirer sans contrainte. Voilà pourquoi je t'attends, je désire ta présence, je t'appelle même dès maintenant. Il y a bien des choses, en effet, qui m'inquiètent, m'oppressent : il me semble que si je pouvais les confier à ton oreille, en une seule promenade, je m'en trouverais soulagé.

2. Et je ne te dirai rien ici de mes chagrins domestiques, de tant d'épines et de pointes : je ne saurais les confier à cette lettre et à un courrier qui est pour moi un inconnu. D'ailleurs (car je ne voudrais pas que tu t'en effraies) ils ne sont pas très graves ; mais enfin ils sont là, et j'en sens la piqûre, et je n'ai pas d'ami dont les conseils ou l'entretien les apaise. Quant à la république, sans doute le courage ne nous abandonne pas, mais de nouvelles blessures naissent sans cesse du remède même. En effet, je n'ai qu'à résumer brièvement ce qui s'est passé depuis ton départ, et tu ne pourras pas ne point t'écrier que Rome ne peut plus vivre bien longtemps. Car c'est après ton départ, si je ne me trompe, que la comédie de Clodius a commencé ; ayant cru y trouver l'occasion de cautériser la plaie de la licence et de mettre un frein aux excès de nos jeunes gens, j'ai embouché vigoureusement la trompette, j'ai dépensé sans compter toutes les forces de mon cœur et de mon esprit, non point en haine de quelqu'un, mais dans l'espoir sinon de réformer notre cité, du moins de guérir ses plaies.

3. Mais un coup terrible lui a été porté par un jugement que l'argent et le stupre ont souillé. Et vois ce qui s'en est suivi. On nous a imposé un consul[1] que per-

1. L. Afranius. Cf. plus loin, § 5 et Notice, p. 153, n. 3.

completa domus est tempore matutino, cum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna turba neminem possumus quocum aut iocari libere aut suspirare familiariter possimus. Quare te expectamus, te desideramus, te iam etiam arcessimus. Multa sunt enim quae me sollicitant anguntque ; *quae* mihi uideor auris nactus tuas unius ambulationis sermone exhaurire posse.

2. Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes et scrupulos occultabo neque ego huic epistulae atque ignoto tabellario committam. Atque hi (nolo enim te permoueri) non sunt permolesti, sed tamen insident et urgent et nullius amantis consilio aut sermone requiescunt ; in re p. uero, quamquam animus est praesens, tamen uol*nera* etiam atque etiam ipsa medicina efficit. Nam ut ea breuiter quae post tuum discessum acta sunt colligam, iam exclames necesse est res Romanas diutius stare non posse. Etenim post profectionem tuam primus, ut opinor, introitus fuit fabulae Clodianae, in qua ego nactus, ut mihi uidebar, locum resecandae libidinis et coercendae iuuentutis uehemens *fl*aui et omnes profudi uires animi atque ingenii mei non odio adductus alicuius sed spe non corrigendae sed sanandae ciuitatis. 3. Afflicta res p. est empto constupratoque iudicio. Vide quae sint postea consecuta. Consul est impositus is nobis quem

1. 21 arcessimus : accers- *P*, *uett.* ‖ 22 anguntque qu(a)e *Z*[la], *uett.* : anguntque *uel* angunt qu(a)e Ω.

2. 7 uolnera *ego* : uoluntas Ω, *uett.* uolnus *Sternkopf* ‖ 12 fuit fabul(a)e *E*, *P* : fabule fuit *R* fuit in causam fab- *bds*, *G*, *uulg.* ‖ 14 flaui *Cr.*[m], *Klotz*, *Sjögren* [*cf.* Att. II, 16, 2 φυσᾷ ; QVINT., XII, 6, 5, *magna semper flandi tumore*] : faui Π fui Σ, *uett.* ‖ 16 non corrigend(a)e sed : corrigendae et *Lambin*, *uulg.*

3. 2 constupratoque : stupr- *G* ‖ 3 is nobis : nobis is *G*.

sonne, sauf nous, qui sommes philosophes, ne pourrait regarder sans soupirer. Et ceci, quel coup ! Après un sénatus-consulte sur la brigue et un autre sur les tribunaux[1], pas de loi qui les confirme, des attaques violentes contre le Sénat, les chevaliers indisposés contre lui. Ainsi l'année qui vient de s'écouler a ruiné les deux soutiens de la république que j'avais, seul, élevés : elle a jeté bas l'autorité du Sénat et rompu l'accord des deux ordres. Et maintenant voici une nouvelle année qui promet d'être bien remarquable. Pour commencer, le sacrifice annuel à Juventas n'a pas été célébré : Memmius a initié à ses propres mystères la femme de M. Lucullus, et Ménélas, l'ayant trouvé mauvais, a divorcé. Mais tandis que le berger de l'Ida avait réservé ses offenses au seul Ménélas, notre moderne Pâris n'a pas mieux traité Agamemnon*.

4. Il y a aussi un certain C. Hérennius, tribun de la plèbe ; peut-être ne le connais-tu même pas : pourtant, tu peux le connaître, car il est de ta tribu, et c'était son père, Sextus, qui y faisait la distribution des subsides électoraux. Ce personnage entreprend de faire passer P. Clodius dans la plèbe, et il propose que l'ensemble du peuple réuni au Champ de Mars soit appelé à voter sur la question. Je l'ai accueilli, au Sénat, comme je sais faire, mais il n'y a rien de plus apathique que cet homme-là. 5. Métellus est un très bon consul et il a de l'amitié pour moi, mais d'avoir, pour la forme, fait afficher cette même proposition au sujet de Clodius, cela diminue son autorité[2]. Quant au fils d'Aulus, ô dieux immortels, quelle lâcheté, quel manque de cœur chez ce soldat ! comme il mérite bien de recevoir chaque jour au visage, comme il fait, les injures d'un Palicanus[3] !

1. Sur le premier, cf. *XXII*, 12 ; sur le second, *XXIII*, 8.
2. Voir, sur tout cela, la Notice, p. 152 et note 1.
3. M. Lollius Palicanus : cf. *Att.*, I, 1, 1 *(X)*. Pour « le fils d'Aulus » (le consul L. Afranius), voir la Notice, p. 153, note 3.

nemo praeter nos philosophos aspicere sine suspiri*tu* posset. Quantum hoc uulnus ! facto s. c. de ambitu, de iudiciis, nulla lex perlata, exagitatus senatus, alienati equites Romani [quod erat qui ob rem iudicandam]. Sic ille annus duo firmamenta rei p. per me unum constituta euertit ; nam et senatus auctoritatem abiecit et ordinum concordiam diiunxit. Instat hic nunc annus egregius. Eius initium eiusmodi fuit ut anniuersaria sacra Iuuent*a*tis non committerentur ; nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiauit ; Menelaus aegre id passus diuortium fecit. Quamquam ille pastor Idaeus Menelaum solum contempserat, hic noster Paris tam Menelaum quam Agamemnonem liberum non putauit. 4. Est autem C. Herennius quidam tr. pl., quem tu fortasse ne nosti quidem ; tametsi potes nosse, tribulis enim tuus est et Sextus pater eius nummos uobis diuidere solebat. Is ad plebem P. Clodium traducit idemque fert ut uniuersus populus in campo Martio suffragium de re Clodi ferat. Hunc ego accepi in senatu, ut soleo, sed nihil est illo homine lentius. 5. Metellus est consul egregius et nos amat, sed imminuit auctoritatem suam quod habet dicis caus*a* promulgatum illud idem de Clodio. Au*l*i autem filius, o dii immortales ! quam ignauus ac sine animo miles ! quam dignus qui Palicano, sicut facit, os ad male audiendum cottidie

3. 4 suspiritu Z^b : -rio Ω, *uett.* || 5 posset : -it *Faërnus* || 7 *uerba* quod erat... iudicandam *e glossa quadam uerbis* s. c. de iudiciis *apposita (cf.* Att. I, 17, 8) *in* Ω *irrepsisse constat, del. uulg.* || 10 nunc annus Σ : nunc ille a- *bds, G, uett.* || 12 iuuentatis *Lambin* : -tutis (Σ) -tuti *H, uett.*

4. 5 fert *bds, G, uulg.* : refert [reff- *R*] Σ.

5. 3 dicis causa *Lambin* : dicis causam *E, P,* Z^{1a} dicis tamen *R* dicit causam *bd, G* || 4 auli *uulg.* : auti *R, G* eius *P* || 6 cottidie *R* : coti- *G* quoti- *P.*

6. Une loi agraire a été proposée par Flavius ; elle est assez anodine, la même à peu près que la loi Plotia[1]. Mais, pendant ce temps, on chercherait en vain *un véritable homme d'Etat, et son ombre même*. Quelqu'un aurait pu l'être, mon ami Pompée (car il est mon ami, et je veux que tu le saches) ; mais il se contente de protéger, en gardant un prudent silence, sa belle petite toge brodée*. Quant à Crassus, pas un mot contre qui a les faveurs du peuple. Les autres, tu les connais : leur sottise est telle, qu'on les voit nourrir l'espoir de sauver leurs viviers quand la république aura péri.

7. Il n'en est qu'un qui veille, mais il y emploie plus de fermeté et d'honnêteté que, selon moi, de sagesse ou de talent : c'est Caton ; voilà plus de deux mois qu'il tourmente les malheureux publicains, qui lui furent si dévoués, et empêche le Sénat de leur répondre[2]. De cette façon, nous sommes obligés de ne rien décider sur les autres affaires avant qu'on ait donné réponse aux publicains. Il n'est pas jusqu'à la réception des ambassades qui ne doive, je pense, être renvoyée.

8. Tu vois comme les flots qui nous portent sont agités ; et si les termes de ma lettre te laissent deviner les choses si graves que je ne te dis pas, reviens nous voir enfin : sans doute les lieux où je t'appelle méritent plutôt qu'on les fuie, mais attache à notre amitié assez de prix pour y vouloir venir, même au risque d'y partager mes ennuis. Ne crains pas d'ailleurs qu'on te recense comme absent : je veillerai à faire en tous lieux* les déclarations et affichages nécessaires. Mais être recensé à la veille de la clôture solennelle, c'est d'un pur marchand* : aussi fais en sorte que nous te voyions au plus tôt. Adieu. Le 20 janvier.

1. Sur la *lex Flauia*, cf. *Att.*, I, 19, 4 (*XXV*). La *lex Plotia* nous est mal connue.
2. Voir la Notice, p. 153.

praebeat! 6. Agraria autem promulgata est a Flauio sane leuis eadem fere quae fuit Plotia. Sed interea πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ' ὄναρ quisquam inueniri potest; qui poterat, familiaris noster (sic est enim; uolo te hoc scire) Pompeius togulam illam pictam silentio tuetur suam. Crassus uerbum nullum contra gratiam. Ceteros iam nosti; qui ita sunt stulti ut amissa re p. piscinas suas fore saluas sperare uideantur. 7. Vnus est qui curet constantia magis et integritate quam, ut mihi uidetur, consilio aut ingenio, Cato; qui miseros publicanos quos habuit amantissimos sui tertium iam mensem uexat neque iis a senatu responsum dari patitur. Ita nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante quam publicanis responsum sit. Quare etiam legationes re*i*ectum iri puto.

8. Nunc uides quibus fluctibus iactemur, et si ex iis quae scripsimus tanta etiam a me non scripta perspicis, reuise nos aliquando et, quamquam sunt haec fugienda quo te uoco, tamen fac ut amorem nostrum tanti aestimes ut eo uel cum his molestiis peruenire uelis. Nam ne absens censeare curabo edicendum et proponendum locis omnibus; sub lustrum autem censeri germani negotiatoris est. Quare cura ut te quam primum uideamus. Vale. xi. Kal. Febr. [Q. Metello, L. Afranio cos.].

6. 5 togulam *Cr.*[m] : leg- (Ω) [teg- *RP*].
7. 7 reiectum *uett. praeter Rom.* : rel- *G*, *OV* relictum *bds*, *E*, *RP*.
8. 2 perspicis reuise *P* : p- creuisse *E* percipis creuisse *R* perspici scire uisse *bds*, *G* || 9 q. metello l. afranio cos. [coss. *edd.*] : *del. ego* [*cf. app. crit. in* Att. I, 1, 5 (*X*)].

XXV. — A ATTICUS.

(*Att.*, I, 19).

Rome, 15 *mars* 60.

1. Si j'avais autant de loisirs que toi, si d'autre part je consentais à t'adresser des lettres aussi brèves que celles que tu m'envoies d'habitude, je n'aurais pas de peine à te vaincre, et à t'écrire bien plus souvent que tu ne fais. Mais, outre que je suis extrêmement, incroyablement occupé, j'ai l'habitude de ne laisser parvenir de moi à toi aucune lettre qui soit vide de matière et de pensée. Je t'exposerai d'abord, comme il convient quand on s'adresse à un citoyen qui aime sa patrie, l'état des affaires publiques ; ensuite, puisque après elle j'ai la seconde place dans ton cœur, je te donnerai aussi de moi les nouvelles que je pense ne t'être pas indifférentes.

2. Quant aux affaires publiques, le plus grave pour le moment c'est la crainte d'une guerre avec les Gaulois. En effet, les Héduens, nos frères, viennent de subir une défaite[1] ; les Helvètes — la chose est certaine — sont en armes et se livrent à des incursions dans la Province. Le Sénat a décrété que les consuls tireraient au sort entre eux, comme province, les deux Gaules[2], qu'on ferait une levée, que les exemptions

1. Cf. Caes., *Bell. Gall.*, I, 31, 12 : il s'agit de la victoire d'Admagétobrige (région de Sélestat ?) remportée par le chef germain Arioviste. Sur le titre exceptionnel de *frères* accordé par le Sénat aux Héduens, cf. Caes., *Bell. Gall.*, I, 33, 2 ; Cic., *Fam.*, VII, 10, 4.

2. Les provinces qui devaient être gouvernées par les consuls de 60, à leur sortie de charge avaient été désignées, conformément à la loi Sempronia, avant les élections de 61. Le sénatus-consulte en question décida que les deux Gaules seraient substituées, par tirage au sort, à l'une de ces provinces. Sur la réunion de la Narbonnaise et de la Cisalpine, voir la note* pour la p. 77, l. 20. Le gouvernement des Gaules échut à Q. Métellus Céler (cf. *XXVI*, 5) ; mais il mourut au début de 59.

XXV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 19).

Scr. Romae Id. Mart. a. 694 /60.

1. Non modo si mihi tantum esset otii quantum est tibi, uerum etiam si tam breuis epistulas uel*lem* mittere quam tu soles, fac*il*e te superarem et in scri*bend*o multo essem crebrior quam tu. Sed ad summas atque incredibiles occupationes meas accedit quod nullam a me soleo epistulam ad te sine*re* *sine* [absque] argumento ac sententia *per*uenire. Et primum tibi, ut aequum est ciui amanti patriam, quae sint in re p. exponam ; deinde quoniam tibi amore nos proximi sumus, scribemus etiam de nobis ea quae scire te non nolle arbitramur.

2. Atque in re p. nunc quidem maxime Gallici belli uersatur metus. Nam Haedu*i* fratres nostri pugna*m* *nu*per malam pugnarunt et *Heluetii* sine dubio sunt in armis excursionesque in prouinciam faciunt. Senatus

XXV. — *M* 58 r° [*sed in M (nec non in m) haec epistula deest usque ad* et talis (§ 11) ; *R* 31 r° ; *P* 36 r° ; *G* 65 v°.

1. 2 uellem *Ernesti* : uelim Ω, *uett.* || 3 quam *P*, *Manutius* : quod Ω [tam breuis epistula a me mitteretur quod soles facere *R*] || facile *Manutius* : facere Ω, *uett.* || scribendo *Murel* : scripto Ω, *uett.* || 6 soleo *R*, *G* : solo *E*, *POV*, *uett.* uolo *Baiter* || sine <re sine> *ego* : sine *G* sino Σ, *uett.* *del.* *Wölfflin* || absque *om.* *b del.* *Baiter* (*cf.* *Lejay*, R. de phil., 1912, p. 243] || 7 peruenire *Cr.*^m : euenire (Ω) uenire *E* || 8 sint : sunt *R*, *s*, *uett.* *praeter* *Crat.* || 9 nos amore tibi Σ : tibi amore nos *bds*, *G*, *uett.*

2. 2 haedui *uulg.* : hedues *bds*, *E* h(a)ec duos *RP* he·due *G* || pugnam *Koch* : -ant Ω, *uett.* || 3 nuper malam *Meutzner* : pueri malam Σ pueri in alam *G* pueri in ala mihi *bds* permalam *Koch* || heluetii *uett.* *praeter* *Iens.* : *om.* Ω.

de service seraient suspendues, que des députés munis de pleins pouvoirs seraient envoyés chez les peuples de Gaule et s'emploieraient à empêcher qu'ils ne s'unissent aux Helvètes. Les députés sont Q. Métellus Créticus, L. Flaccus et — n'est-ce pas verser *de l'huile parfumée sur un plat de lentilles* * ? — Lentulus, fils de Clodianus.

3. Et ici je ne puis omettre de signaler que, le sort m'ayant désigné le premier parmi les consulaires, le Sénat, qui était fort nombreux, fut d'avis, à l'unanimité, qu'il fallait me garder à Rome. Même chose advint ensuite à Pompée : il apparaissait qu'on voulait nous garder tous les deux comme les gages de la sûreté publique. Et pourquoi rechercherais-je des *applaudissements* étrangers, quand ma patrie m'en offre de semblables * ?

4. Pour la situation intérieure, elle est la suivante. Flavius, tribun de la plèbe, se démène pour faire passer une loi agraire dont Pompée est l'inspirateur ; elle n'a rien qui plaise à l'opinion populaire, à part la personnalité de celui qui l'a inspirée. Pour moi, je suis d'avis — et le peuple a écouté favorablement mes propositions — d'ôter de cette loi tout ce qui peut gêner les intérêts des particuliers ; j'en affranchis le territoire qui était *ager publicus* sous le consulat de P. Mucius et de L. Calpurnius* ; je confirme dans leur possession les colons de Sylla ; je laisse leurs terres aux habitants de Volaterra et d'Arrétium, dont Sylla avait confisqué le territoire sans toutefois le partager ; le seul article de la loi que je ne rejette pas, c'est celui qui prévoit l'achat de terres à l'aide du supplément de revenu qu'on retirera, pendant une période de cinq ans, des nouveaux états tributaires[1]. Le Sénat est hostile à l'ensemble de la loi, parce qu'il soupçonne Pompée d'y chercher quelque nouvel accroissement de puissance. Quant à Pompée, il veut que la loi aboutisse, il y met de l'acharnement.

1. Il s'agit des conquêtes de Pompée en Orient.

decreuit ut consules duas Gallias sortirentur, dilectus haberetur, uacationes ne ualerent, legati cum auctoritate mitterentur qui adirent Galliae ciuitates darentque operam ne eae se cum Heluetiis coniungerent. Legati sunt Q. Metellus Creticus et L. Flaccus et, τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, Lentulus Clodia*ni* filius. 3. Atque hoc loco illud non queo praeterire, quod cum de consularibus mea prima sors exisset, una uoce senatus frequens retinendum me in urbe censuit. Hoc idem post me Pompeio accidit, ut nos duo quasi pignora rei p. retineri uideremur. Quid enim ego aliorum in me ἐπιφωνήματα expectem cum haec domi nascantur ?

4. Vrbanae autem res sic se habent. Agraria lex a Flauio tr. pl. uehementer agitabatur auctore Pompeio ; quae nihil populare habebat praeter auctorem. Ex hac ego lege secunda contionis uoluntate omnia illa tollebam quae ad priuatorum incommodum pertinebant, libera*b*am agrum eum qui P. Mucio, L. Calpurnio cos. publicus fuisset, Sullanorum hominum possessiones confirmabam, Volaterranos et Ar*ret*inos, quorum agrum Sulla publicarat neque diuiserat, in sua possessione retinebam ; unam rationem non reiciebam, ut ager hac aduenticia pecunia emeretur quae ex nouis uectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariae senatus aduersabatur suspicans Pompeio nouam quandam potentiam quaeri ; Pompeius uero ad uoluntatem perferendae legis incubuerat. Ego autem magna

2. 5 dilectus (Σ) : dilectus dilectus *G* de- *bds* || 8 coniungerent Σ : iung- *bds* iungere *G* || 10 clodiani *Sigonius* : clodiae Ω, *uett.*
3. 7 nascantur *R* : innasc- (Ω), *uett.*
4. 6 liberabam *Manutius* : -aram *bds*, *E*, *OV*, *G*, *uett.* liberam *R* liberum *P* || 8 arretinos *uulg.* : artemiuos (Ω)

Moi, tout en rencontrant de ce chef une grande faveur chez ceux qui prétendent à des lots, je confirme tous les particuliers dans leurs possessions : c'est qu'en effet, comme tu le sais, ce qui fait la force de notre parti, ce sont les riches ; d'un autre côté, je donne satisfaction au peuple et à Pompée (et c'est ce que je désire aussi) par ma proposition d'achat : j'estime que si on y procède avec soin, ou peut du même coup vider la sentine de Rome et peupler les solitudes de l'Italie. Mais la guerre est venue à la traverse de tout cela, et on n'en parle plus guère. Métellus est un consul tout à fait bon, et il m'aime beaucoup. Quant à l'autre, il est si nul qu'il ignore absolument la valeur de ce qu'il a acheté*.

5. Telles sont les nouvelles politiques, à moins que tu ne penses qu'on doive compter comme telle l'entreprise d'un certain Hérennius, tribun de la plèbe, homme de la même tribu que toi, parfait vaurien et gueux achevé, qui a plusieurs fois déjà essayé de faire passer P. Clodius dans la plèbe ; on lui oppose des vétos en masse. Et voilà, je pense, pour la situation politique.

6. En ce qui me concerne, depuis ce fameux 5 décembre, où je me suis acquis une gloire exceptionnelle et immortelle, mais qui m'a valu aussi beaucoup d'envieux et d'ennemis*, je n'ai pas cessé de m'inspirer dans ma politique des mêmes grands sentiments et de me maintenir au rang où je m'étais élevé ; mais quand d'abord l'acquittement de Clodius m'eut fait toucher du doigt le peu de fond qu'on pouvait faire sur une justice infirme, quand ensuite je vis que nos amis les publicains se laissaient si facilement séparer du Sénat — tout en me restant à moi, personnellement, fidèles — et que les heureux propriétaires, je veux parler de tes amis les amateurs de viviers, ne se cachaient point de me porter envie, j'ai pensé que je devais m'assurer des forces plus sérieuses et de plus fermes appuis. 7. J'ai donc

cum agrariorum gratia confirmabam omnium priuatorum possessiones ; is enim est noster exercitus hominum, ut tute scis, locupletium ; populo autem Pompeioque (nam id quoque uolebam) satis faciebam emptione, qua constituta diligenter et sentinam urbis exhauriri et Italiae solitudinem frequentari posse arbitrabar. Sed haec tota res interpellata bello refrixerat. Metellus est consul sane bonus et nos admodum diligit ; ille alter nihil ita est ut plane quid emerit nesciat.

5. Haec sunt in re p., nisi etiam illud ad rem p. putas pertinere, Herennium quendam tr. pl., tribulem tuum, sane hominem nequam atque egentem, saepe iam de P. Clodio ad plebem traducendo agere coepisse. Huic frequenter interceditur. Haec sunt, ut opinor, in re p.

6. Ego autem, ut semel Nonarum illarum Decembrium iunctam inuidia ac multorum inimicitiis eximiam quandam atque immortalem gloriam consecutus sum, non destiti eadem animi magnitudine in re p. uersari et illam institutam ac susceptam dignitatem tueri ; sed postea quam primum Clodi absolutione leuitatem infirmitatemque iudiciorum perspexi, deinde uidi nostros publicanos facile a senatu diiungi, quamquam a me ipso non diuellerentur, tum autem beatos homines, hos piscinarios dico amicos tuos, non obscure nobis inuidere, putaui mihi maiores quasdam opes et firmiora praesidia esse quaerenda. 7. Itaque primum eum qui nimium

4. 18 locupletium : -tum *RP* || pompeioque *E, R P, uett. praeter Rom.* : pompeio *bd, G* et pompeio *s, cd. Rom., uulg.* || 24 quid emerit *Cr.*[m] quidem erit *bd, P, G* quid ē erit [=quid em *uel* quid est] *R* quid est erit *O*[1]*V*.

commencé par amener Pompée, qui trop longtemps était resté muet sur les actes de mon consulat, à m'attribuer devant le Sénat, et non pas une fois, mais souvent et avec une grande abondance de paroles, le salut de l'empire romain et par conséquent du monde ; déclarations qui me furent moins utiles qu'elles ne le furent à la république : car ces actes-là ne sont pas si obscurs qu'ils aient besoin d'attestation, ni d'un mérite si douteux qu'ils aient besoin de louanges ; par contre, il y avait certains mauvais citoyens qui pensaient qu'un conflit entre Pompée et moi naîtrait d'une divergence de vue sur ces événements. Je me suis lié avec lui d'une telle amitié que chacun de nous, grâce à ces liens, peut suivre avec plus d'assurance sa ligne de conduite personnelle, tout en ayant une situation politique plus solidement établie.

8. D'autre part, la jeunesse débauchée et efféminée dont les haines avaient été excitées contre moi, je l'ai si bien calmée par certaine amabilité de ma façon que tous ils ont pour moi plus d'égards que pour personne. Enfin, j'évite désormais toute rudesse envers qui que ce soit, mais j'évite aussi toute recherche de popularité qui se traduirait par de la faiblesse : je mets dans ma conduite entière un si parfait équilibre que tout en restant un ferme serviteur de la république, j'accorde à mes intérêts privés, en raison de la faiblesse des honnêtes gens, de l'injustice de mes ennemis, de la haine que m'ont vouée les mauvais citoyens, certains soins prudents et attentifs ; et j'ai beau être engagé dans mes nouvelles amitiés, ce n'est pas sans que bien souvent le rusé Sicilien, Epicharme, ne vienne me fredonner à l'oreille son refrain bien connu :

Sois sobre et méfiant : ces deux préceptes-là,
Ce sont les nerfs de la sagesse.

Tu as maintenant sous les yeux, je crois, comme un schéma de la ligne de conduite que je me suis tracée.

diu de rebus nostris tacuerat Pompeium adduxi in eam uoluntatem ut in senatu non semel sed saepe multisque uerbis *h*ui*u*s mihi salutem imperii atque orbis terrarum adiudicarit ; quod non tam interfuit mea (neque enim illae res aut ita sunt obscurae ut testimonium, aut ita dubiae ut laudationem desiderent) quam rei p., quod erant quidam improbi qui contentionem fore aliquam mihi cum Pompeio ex rerum illarum dissensione arbitrarentur. Cum hoc ego me tanta familiaritate coniunxi ut uterque nostrum in sua ratione munitior et in re p. firmior hac coniunctione esse possit. 8. Odia autem illa libidinosae et delicatae iuuentutis quae erant in me incitata sic mitigata sunt comitate quadam mea me unum ut omnes illi colant. Nihil iam denique a me asperum in quemquam fit nec tamen quicquam populare ac dissolutum, sed ita temperata tota ratio est ut rei p. constantiam praestem, priuatis meis rebus propter infirmitatem bonorum, iniquitatem maleuolorum, odium in me improborum adhibeam quandam cautionem et diligentiam atque ita, tametsi *h*is nouis amicitiis implicati sumus, ut crebro mihi uafer ille Siculus insusurret Epicharmus cantilenam illam suam :

νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενῶν.

Ac nostrae quidem rationis ac uitae quasi quandam formam, ut opinor, uides.

7. 4 huius *Manutius* : suis Ω, *uett.*
8. 4 fit *E* : sit *rell.* || 7 meis rebus *bds*, *E*, Π : rebus meis *RPOV* || 10 tametsi his *Bool* : tametsi eis *bds*, *G* tamen si eis *E*, *RP*

9. Quant à ton affaire, au sujet de laquelle tu m'écris souvent, je n'y puis rien pour le moment. Ce fameux sénatus-consulte a été voté en effet par la masse des sénateurs muets* avec le plus grand empressement, sans qu'aucun de nous l'appuyât. Tu vois mon nom parmi ceux des commissaires à la rédaction : mais tu peux te rendre compte par le texte même que la question à l'ordre du jour était différente, et que cet article sur les peuples libres a été ajouté sans qu'on sache pourquoi*. Et c'est l'ouvrage de P. Servilius le fils, qui fut parmi les derniers à donner son avis. Mais il n'est pas possible en ce moment de modifier le décret. Aussi les meetings de protestation, qui au début étaient très fréquentés, ont depuis longtemps cessé de se tenir. Si toi pourtant tu as réussi, à force de cajoleries, à tirer quelques sous des Sicyoniens, fais-le moi savoir, je te prie.

10. Je t'envoie[1] le récit de mon consulat écrit en grec : s'il s'y trouve quelque chose qui à un Attique comme toi paraisse peu grec ou d'un style peu savant, je ne te tiendrai pas le langage que te tint à Palerme, si je ne me trompe, Lucullus au sujet de son Histoire : pour qu'on ne pût douter, disait-il, qu'elle était d'un Romain, il y avait semé tout exprès quelques barbarismes et solécismes ; s'il y a des fautes de ce genre dans le mien, je ne m'en suis pas aperçu et ne l'ai pas fait exprès. Quand j'aurai achevé mon récit en latin, je te l'enverrai. Troisièmement, attends-toi à recevoir un poème : je ne veux omettre sur mon compte aucun genre d'éloge. Et là-dessus ne va pas me dire :

Qui donc louera son propre père ?*

Si en effet il y a au monde quelque chose qui soit plus digne de louange, je consens d'être blâmé pour n'avoir pas choisi un autre sujet. Toutefois ce n'est pas un *panégyrique* que j'écris, mais une *œuvre d'histoire*.

1. Par Cossinius. Cf. § 11 et *Att.*, I, 20, 6 *(XXVI)*.

9. De tuo autem negotio saepe ad me scribis : cui mederi nunc non possumus. Est enim illud s. c.-summa pedariorum uoluntate, nullius nostrum auctoritate factum. Nam quod me esse ad scribendum uides, ex ipso s. c. intellegere potes aliam rem tum relatam, hoc autem de populis liberis sine causa additum. Et ita factum est a P. Seruilio filio qui in postremis sententiam dixit. Sed immutari hoc tempore non potest. Itaque conuentus qui initio celebrabantur iam diu fieri desierunt. Tu si tuis blanditiis tamen a Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris, uelim me facias certiorem.

10. Commentarium consulatus mei Graece compositum misi ad te. In quo si quid erit quod homini Attico minus Graecum eruditumque uideatur, non dicam quod tibi, ut opinor, Panhormi Lucullus de suis historiis dixerat, se quo facilius illas probaret Romani hominis esse idcirco barbara quaedam et soloeca dispersisse ; apud me si quid erit eiusmodi, me imprudente erit et inuito. Latinum si perfecero, ad te mittam. Tertium poema expectato, ne quod genus a me ipso laudis meae praetermittatur. Hic tu caue dicas : τίς πατέρ' αἰνήσει; si est enim apud homines quicquam quod potius [si] laudetur, nos uituperemur qui non potius alia laudemus ; quamquam non ἐγκωμιαστικὰ sunt haec sed ἱστορικὰ quae scribimus.

9. 9 celebrabantur *E, P, uett.* : -brantur *bds, RO¹V, G* || 10 si Σ : *om. bds., G.*

10. 6 soloeca : σόλοικα *codices Malaspinae* || 10 si est : sic est *P* sicut *G* || 11 si *del. Tyrrell* : sit *ed. Asc.²*, *uulg.*

11. Mon frère Quintus m'écrit une lettre de justification et m'affirme qu'il n'a tenu à personne de propos incorrects sur ton compte. Mais ce sont là des questions qu'il nous faut traiter de vive voix, avec le plus grand soin et la plus grande attention : il suffit seulement que tu reviennes enfin nous voir. Cossinius, à qui je remets cette lettre, me paraît un parfait honnête homme, sérieux, plein d'amitié pour toi, tel enfin que ta lettre me l'annonçait. Le 15 mars.

XXVI. — A ATTICUS.
(*Att.*, I, 20).

Rome, milieu de mai 60.

1. Je venais de rentrer de ma villa de Pompéi à Rome le 12 mai, quand notre cher Cincius m'a remis la lettre que tu lui avais donnée le 13 février. C'est à cette lettre que va répondre celle-ci. Et d'abord je suis heureux que tu te rendes bien compte de ce que je pense de toi ; d'autre part l'extrême modération dont tu as fait preuve à propos de ces incidents où il me paraissait que nous avions été, moi et les miens[1], quelque peu rudes et désagréables, me cause une vive joie, et j'y vois la marque non seulement d'une amitié qui n'est pas médiocre, mais encore d'un grand caractère et d'une haute sagesse. Tu m'as écrit à ce sujet avec tant de douceur, de soin, de bonne grâce, de bonté, que non seulement toute nouvelle exhortation de ma part serait déplacée, mais que je ne pouvais même pas attendre de toi ni de personne autant d'indulgence et de générosité : dans ces conditions, je crois qu'il n'y a pas de

1. *A nobis atque nostris.* Il est surprenant de voir Cicéron se reconnaître ici des torts envers Atticus. Peut-être *nostris* n'est-il qu'une glose de *nobis* (« nous », c'est-à-dire « les miens », et en particulier Quintus). Cf. app. crit.

11. Quintus frater purgat se mihi per litteras et adfirmat nihil a se cuiquam de te secus esse dictum. Verum haec nobis coram summa cura et diligentia sunt agenda ; tu modo nos reuise aliquando. Cossinius hic, cui dedi litteras, ualde mihi bonus homo et non leuis et amans tui uisus est et talis qualem esse eum tuae mihi litterae nuntiarant. Idibus Martiis.

XXVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, I, 20).

Scr. Romae medio m. Mai. a. 694 /60.

1. Cum *e* Pompeiano me Romam recepissem a. d. IIII. Idus Maias, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit quam tu Idibus Febr. dederas. Ei nunc epistulae litteris his respondebo. Ac primum tibi perspectum esse iudicium de te meum laetor, deinde te in iis rebus quae mihi asperius a nobis atque nostris et iniucundius actae uidebantur moderatissimum fuisse uehementissime gaudeo idque neque amoris mediocris et ingenii summi ac sapientiae iudico. Qua de re cum ad me ita suauiter, diligenter, officiose, humaniter scripseris ut non modo te hortari amplius non debeam sed ne expectare quidem abs te aut ab ullo homine tantum

11. 7 nunciarant *M*[1] : nun(t)iarunt *G*, *M*[2] enuntiarant *RPO*[1]*V*.

XXVI. — *M* 58 r° ; *R* 32 r° ; *P* 37 v° ; *G* 67 v°.

1. 1 e *add. s, uett. praeter Iens.* || 3 ei *M*[corr] *ms, uett.* : et *M*[1], ΣΠ || 6 nobis atque nostris : nobis atque *del. Schütz* atque nostris *potius deleuerim* || 9 et ingenii Σ : sed ing- ΔΠ || 10 humaniter ΣΠ : et hum-Δ || scripseris *M*[corr], *E*, *uett.* : -eras Δ, *RPOV*, *G*.

meilleur parti que de ne plus rien écrire là-dessus. Quand nous nous reverrons, nous en parlerons, s'il y a lieu, de vive voix.

2. Pour ce que tu m'écris de la politique, tu en raisonnes, toi, en ami et en sage, et ta façon de voir ne s'éloigne pas de la mienne : je ne dois rien céder du rang que j'occupe dans l'État; mais je ne dois pas non plus aller à l'intérieur des lignes d'autrui sans emmener des troupes à moi, et celui dont tu me parles n'a rien de grand, rien d'élevé, rien qui ne soit humble soumission à l'opinion populaire[1]. N'empêche, le plan de conduite que j'ai adopté n'a peut-être pas été inutile à ma tranquillité, et il a été beaucoup plus utile encore, ma foi, à la république qu'à moi-même : briser les assauts des mauvais citoyens contre moi, tout en fixant les opinions flottantes d'un homme dont l'heureuse fortune, l'autorité, l'influence sont des plus considérables, et en l'amenant à faire l'éloge de mon consulat après avoir été l'espoir des malhonnêtes gens. Ah ! s'il m'avait fallu, pour agir ainsi, sacrifier quelque chose de mes principes, rien ne m'eût paru mériter un tel sacrifice ; en réalité, j'ai tout conduit de telle manière que je ne me suis pas déconsidéré en le suivant, mais que c'est lui qui, au contraire, a fortifié sa situation morale par l'approbation qu'il m'a donnée. 3. J'agis quant au reste et j'agirai de façon à ne pas risquer de laisser croire que les actions que j'ai accomplies, c'est le hasard qui me les a fait faire. Mes braves gens, ceux à qui tu fais allusion, et cette *Sparte** dont tu parles, cette charge particulière qui m'est échue, je ne les abandonnerai jamais : et si c'est elle qui m'abandonne, je n'en resterai pas moins fidèle à mes opinions. Et pourtant persuade-toi bien de ceci : je suis seul, depuis la mort de Catulus, à marcher sur cette route du parti des honnêtes gens,

1. Il s'agit de Pompée. De même dans la phrase suivante.

facilitatis ac mansuetudinis potuerim, nihil duco esse commodius quam de his rebus nihil iam amplius scribere. Cum erimus congressi, tum si quid res feret coram inter nos conferemus.

2. Quod ad me de re p. scribis, disputas tu quidem et amanter et prudenter, et a meis consiliis ratio tua non abhorret; nam neque de statu nobis nostrae dignitatis est recedendum neque sine nostris copiis intra alterius praesidia ueniendum, et is de quo scribis nihil habet amplum, nihil excelsum, nihil non summissum atque populare. Verum tamen fuit ratio mihi fortasse ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis, sed mehercule rei p. multo etiam utilior quam mihi ciuium improborum impetus in me reprimi, cum hominis amplissima fortuna, auctoritate, gratia fluctuantem sententiam confirmassem et a spe malorum ad mearum rerum laudem conuertissem. Quod si cum aliqua leuitate mihi faciendum fuisset, nullam rem tanti existimassem; sed a me ita sunt acta omnia non ut ego illi adsentiens leuior sed ut ille me probans grauior uideretur. **3.** Reliqua sic a me aguntur et agentur ut non committamus ut ea quae gessimus fortuito gessisse uideamur. Meos bonos illos uiros, quos significas, et eam quam mihi dicis obtigisse Σπάρταν non modo numquam deseram sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen uelim existimes, me hanc uiam optimatem post Catuli mortem nec praesidio

2. 7 uerum Δ, *uell.* : utrum ΣΠ, *M*[3] [*post deletum*] || 10 ciuium (Σ), *G*, *Cr.*[m] : cum Δ || 14 existimassem : aesti- *ed. Asc*[2], *Schmalz* || 15 sed a me *M*[1], (Σ) Π : sed tamen *E* sed tamen a me (Δ), *uell.*
3. 3 meos *M*[corr], (Σ) Π : in eos Δ || 4 illos uiros ΣΠ : uiros illos Δ, *uell.* || 8 optimatem *RP*, *G* : optu- *M*[3] ocii mortem *M*[1] optimatum (Δ), *E*, *OV*, *uell.*

sans nulle protection ni escorte. Car, comme le dit Rhinton[1], si je ne me trompe :

Les uns sont des zéros, et les autres s'en moquent.

Quant à l'envie que me portent les amateurs de viviers, ou bien je t'en parlerai dans une autre lettre, ou bien je réserverai ce sujet pour ton retour. Mais rien ne me séparera du Sénat : le devoir l'exige, c'est ce qu'il y a de plus conforme à mes intérêts, et puis aussi je ne suis pas du tout mécontent de l'estime où l'on m'y tient.

4. Au sujet des Sicyoniens, comme je te l'ai écrit précédemment, il n'y a pas grand'chose à espérer du Sénat. Personne, en effet, ne se plaint plus. Dans ces conditions, si tu comptes là-dessus, il y en a pour longtemps. Essaye, si tu le peux, d'un autre moyen d'attaque. Lorsqu'on a fait le décret, on n'a pas bien vu qui il touchait, et par ailleurs les sénateurs muets se sont précipités pour le voter[2]. Quant à songer à l'abroger, il n'en est pas temps encore, car d'une part il ne se produit pas de protestations, et d'autre part, beaucoup, soit malignité, soit qu'ils le jugent équitable, en sont ravis.

5. Ton ami Métellus est un consul hors ligne : je ne lui reproche qu'une chose, c'est que les nouvelles de Gaule annonçant que tout est tranquille ne le remplissent pas de joie[3]. Il nourrit, je crois, l'ambition du triomphe. Je lui voudrais en cela plus de modération ; pour tout le reste, il est de premier ordre. Quant au fils d'Aulus, il se comporte de telle manière que son consulat n'est pas un consulat, mais un *soufflet* pour notre ami Magnus*.

6. Je t'ai envoyé une de mes œuvres : l'histoire de mon consulat écrite en grec. J'ai remis le livre à L. Cossinius. J'imagine que mes ouvrages latins te plaisent, mais que celui-ci, en grec, excite la jalousie du Grec

1. Rhinton de Tarente, auteur de tragi-comédies, dont il ne reste rien.

2. Cf. *XXV*, 9.

3. Cf. *XXV*, 2 et p. 164, n. 2.

ullo nec comitatu tenere. Nam ut ait *Rhinton*, ut opinor,

οἱ μὲν παρ' οὐδέν εἰσι, τοῖς δ' οὐδὲν μέλει.

Mihi uero ut inuideant piscinarii nostri aut scribam ad te alias aut in congressum nostrum reseruabo. A curia autem nulla me res diuellet, uel quod ita rectum est uel quod rebus meis maxime consentaneum uel quod a senatu quanti fiam minime me paenitet.

4. De Sicyoniis, ut ad te scripsi antea, non multum spei est in senatu ; nemo est enim iam qui queratur. Quare si id expectas, longum est ; alia uia, si qua potes, pugna. Cum est actum, neque animaduersum est ad quos pertineret et raptim in eam sententiam pedarii cucurrerunt. Inducendi s. c. maturitas nondum est, quod neque sunt qui querantur et multi partim maleuolentia, partim opinione aequitatis delectantur.

5. Metellus tuus est egregius consul ; unum reprehendo quod otium nuntiari *e* Gallia non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc uellem mediocrius ; cetera egregia. Auli filius uero ita se gerit ut eius consulatus non consulatus sit sed Magni nostri ὑπώπιον.

6. De meis scriptis misi ad te Graece perfectum consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te Latinis meis delectari, huic autem Graeco Graecum inuidere. Alii si scripserint, mittemus ad te ; sed, mihi

3. 9 rhinton *ed. Asc.*[2] : phinton *M*[1], *E*, *R* phynton *G* phynthon *M*[corr] phiton *P*.
4. 1 ad te scripsi Δ : scripsi ad te ΣΠ ‖ 2 iam qui *M*[corr], *E*, Π, *uett.* : qui iam *RPOV* idem qui *M*[1].
5. 2 e *uett.* : *om.* Ω.

que tu es. Si d'autres écrivent sur ce sujet, je t'enverrai leur ouvrage ; mais — je parle sérieusement — à peine ont-ils lu le mien, que — comment cela se fait-il ? — la main qui écrivait se paralyse.

7. Pour en venir maintenant à mes affaires, L. Papirius Pétus, homme de bien et qui m'aime, m'a fait cadeau des livres que Ser. Claudius a laissés. Ton ami Cincius m'affirmant que la loi qui porte son nom me permettrait d'accepter, j'ai dit que je les recevrais volontiers si Pétus me les apportait*. Je te prie donc, si tu m'aimes et si tu ne doutes pas de mon amitié, de tâcher, en y employant amis, clients, hôtes, affranchis enfin et esclaves, qu'il ne s'en perde pas le moindre feuillet. Car j'ai le plus grand besoin et des livres grecs que je soupçonne Claudius d'avoir laissés, et des latins que je sais qu'il avait. Je consacre chaque jour davantage le temps que me laissent mes travaux du forum à me reposer dans ce genre d'études. Tu me feras très, très grand plaisir si tu mets à ceci le soin que tu mets d'habitude aux choses que tu penses me tenir à cœur ; je te recommande aussi de veiller aux intérêts de Pétus, ce dont il te remercie beaucoup ; et ne tarde plus à venir nous voir : ce n'est pas seulement une prière, c'est un conseil.

XXVII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 1).

Rome, vers le milieu de juin 60.

1. Le 1er juin, comme j'allais à Antium, abandonnant avec enthousiasme les combats de gladiateurs que donnait M. Métellus*, je rencontrai ton esclave. Il me remit de ta part une lettre et le récit de mon con-

crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur. **7.** Nunc ut ad rem meam redeam, L. Papirius Paetus, uir bonus amatorque noster, mihi libros eos quos Ser. Claudius reliquit donauit. Cum mihi per legem Cinciam licere capere Cincius amicus tuus diceret, libenter dixi me accepturum si attulisset. Nunc si me amas, si te a me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique ac seruos tuos ut scida ne qua depereat ; nam et Graecis iis libris quos suspicor, et Latinis quos scio illum reliquisse, mihi uehementer opus est. Ego autem cotidie magis quod mihi de forensi labore temporis datur in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris si in hoc tam diligens fueris quam soles in iis rebus quas me ualde uelle arbitraris, ipsiusque Paeti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias, et ut iam inuisas nos non solum rogo sed etiam suadeo.

XXVII. — AD ATTICVM.
(Att., II, 1).

Scr. Romae medio fere m. Iun. a. 694/60.

1. Kal. Iuniis eunti mihi Antium et gladiatores M. Metelli cupide relinquenti uenit obuiam tuus puer. Is mihi litteras abs te et commentarium consulatus mei Graece scriptum reddidit. In quo laetatus sum me

7. 11 labore ΣΠ : *om.* Δ ‖ 15 agit *M*[1], *RPOV* : aget *G*, *M*[2].

XXVII. — *M* 59 r° ; *R* 32 v° ; *P* 38 v° ; *G* 68 v°.

1. 4 sum me (Σ) Π, *uett.* : sum Δ, *R*.

sulat écrit en grec. Je me félicitai, dans ces conditions, d'avoir, assez longtemps avant[1], remis à L. Cossinius, pour qu'il te le portât, un ouvrage, également en grec, sur le même sujet. Car si j'avais lu le tien avant, tu aurais pu dire que je t'avais pillé. Toutefois, ce que tu as écrit là (car je l'ai lu avec plaisir) m'a paru avoir un petit air négligé et embroussaillé; mais ces pages ont pour parure le mépris même des ornements, et, comme les femmes, elles sentent bon parce qu'elles ne sentent rien*. Mon livre, lui, a épuisé la boîte à parfums d'Isocrate, tous les coffrets à bijoux de ses disciples, et il a fait aussi un large usage des couleurs aristotéliennes : tu l'as, comme une autre lettre de toi me l'apprend, rapidement parcouru à Corcyre, et depuis tu as dû le recevoir des mains de Cossinius ; je n'aurais pas osé t'envoyer cet exemplaire, si je ne l'avais revu lentement et en critique difficile à contenter. **2.** Mais j'ai déjà reçu de Rhodes une réponse de Posidonius où il me dit que la lecture de ces *souvenirs*, que je lui avais envoyés pour qu'il écrivît sur le même sujet avec plus d'élégance, bien loin de l'avoir excité à cette entreprise, l'en avait tout à fait découragé. Enfin quoi ? j'ai jeté le désarroi chez les Grecs. Et le résultat, c'est que la foule des auteurs qui me pressaient de leur fournir une matière qu'ils embelliraient a renoncé, maintenant, à m'importuner. Si, pour ta part, mon livre te plaît, tu veilleras à ce qu'on le trouve à Athènes et dans les autres villes de Grèce : car il me semble qu'il peut apporter quelque lustre à mes actions.

3. Quant à mes modestes discours, je t'enverrai ceux que tu me demandes, et d'autres encore, puisque ce que j'écris pour répondre aux désirs des jeunes gens* te procure à toi aussi de l'agrément. Il m'a paru bon

2. Le 15 mars : cf. *Att.*, I, 19, 10 et 11 *(XXV)*.

aliquanto ante de iisdem rebus Graece item scriptum librum L. Cossinio ad te perferendum dedisse ; nam si ego tuum ante legissem, furatum me abs te esse diceres. Quamquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi atque incompta uisa sunt ; sed tamen erant ornata hoc ipso quod ornamenta neglexerant et, ut mulieres, ideo bene olere quia nihil olebant uidebantur. Meus autem liber totum Isocrati myrothecium atque omnis eius discipulorum arculas ac non nihil etiam Aristotelia pigmenta consumpsit. Quem tu Corcyrae, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti, post autem, ut arbitror, a Cossinio accepisti. Quem tibi ego non essem ausus mittere nisi eum lente ac fastidiose probauissem. **2.** Quamquam ad me rescripsit iam Rhodo Posidonius se, nostrum illud ὑπόμνημα *cum* legere*t*, quod ego ad eum ut ornatius de iisdem rebus scriberet miseram, non modo non excitatum esse ad scribendum sed etiam plane perterritum. Quid quaeris ? conturbaui Graecam nationem. Ita uulgo qui instabant ut darem sibi quod ornarent iam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis ut et Athenis sit et in ceteris oppidis Graeciae ; uidetur enim posse aliquid nostris rebus lucis adferre. **3.** Oratiunculas autem et quas postulas et pluris etiam mittam, quoniam quidem ea quae nos scribimus adulescentulorum studiis excitati te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum,

2. 1 rescripsit : scripsit Π, *Cr.*[m] || posidonius *uett. praeter Iens.* : poss- Ω || 2 cum legeret *ed. Asc.*[2], *uulg.* : legere Ω legisset *M*[corr] [postquam *ante* nostrum *inserto*] || 5 perterritum : det- *Lambin.*

3. 4 fuit... offerebam *secl. Bool, Tyrrell, auctore Orelli, qui iam inde ab* oratiunculas *totum hunc locum interpolatum — haudquaquam recte — iudicauit.*

en effet — suivant l'exemple de ton grand concitoyen Démosthène qui avait brillé d'un si vif éclat dans les *Philippiques*, et s'était éloigné, dans ces discours-là, de l'éloquence judiciaire, qui sent un peu la chicane, pour apparaître sous les dehors d'un *personnage plus grave* et *plus homme d'Etat* — de veiller à ce qu'il y eût aussi de moi des discours auxquels s'attachât le nom de harangues consulaires. Le premier est mon discours du 1[er] janvier au Sénat, le second mon discours au peuple, tous deux sur la loi agraire ; le troisième à propos d'Othon* ; le quatrième pour Rabirius ; le cinquième sur les fils des proscrits* ; le sixième, quand je fis connaître au peuple que je renonçais à ma province ; le septième, celui par lequel je chassai Catilina ; le huitième, celui que je fis au peuple le lendemain de sa fuite ; le neuvième, devant le peuple, le jour où les Allobroges divulguèrent le complot ; le dixième au Sénat, le 5 décembre. Il y en a, en outre, deux petits*, qui sont comme des *fragments détachés* de mon *De lege agraria*. Je veillerai à ce que tu possèdes tout ce *recueil*. Et puisque tu ne goûtes pas moins mes actions que mes écrits, tu trouveras, dans les mêmes livres, tout ensemble ce que j'ai fait et ce que j'ai dit : ou bien alors il ne fallait rien me demander ; je ne m'offrais pas de moi-même.

4. Tu me demandes à quelle fin je te presse de revenir ; tu me donnes à entendre, en même temps, que des affaires te retiennent, et néanmoins tu te déclares prêt à accourir non seulement si besoin est, mais pour peu que je le désire. Non, rien d'urgent, à la vérité ; mais il me semble que tu pourrais mieux distribuer tes temps d'absence. Tu restes trop longtemps absent, surtout n'étant pas bien loin : tu nous manques, et nous te manquons. Encore, pour le moment, c'est le calme : mais s'il était possible que la folie du beau mignon* allât

quod in eis orationibus quae Philippicae nominantur enituerat tuus ille ciuis Demosthenes, et quod se ab hoc refractariolo iudiciali dicendi genere abiunxerat ut σεμνότερός τις et πολιτικώτερος uideretur, curare ut meae quoque essent orationes quae consulares nominarentur. Quarum una est in senatu Kal. Ianuariis, altera ad populum de lege agraria ; tertia de Othone ; quarta pro Rabirio ; quinta de proscriptorum filiis ; sexta cum prouinciam in contione deposui ; septima qua Catilinam emisi ; octaua quam habui ad populum postridie quam Catilina profugit ; nona in contione quo die Allobroges inuo*l*garunt ; decima in senatu Nonis Decembribus. Sunt praetera duae breues, quasi ἀποσπασμάτια legis agrariae. Hoc totum σῶμα curabo ut habeas ; et quoniam te cum scripta tum res meae delectant, iisdem ex libris perspicies et quae gesserim et quae dixerim ; aut ne poposcisses ; ego enim tibi me non offerebam.

4. Quod quaeris quid sit quo te arcessam, ac simul impeditum te negotiis esse significas neque recusas quin, non modo si opus sit sed etiam si uelim, accurras, nihil sane est necesse, uerum tamen uidebare mihi tempora peregrinationis commodius posse d*i*scribere. Nimis abes diu, praesertim cum sis in propinquis locis, neque nos te fruimur et tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est, sed, si paulo plus furor Pulchelli progredi

3. 6 tuus ille ciuis *E, RO*, Π : ciuis ille tuus Δ, *PV, uulg.* || demosthenes : *del. Manutius* || 7 refractariolo *M*[1] (?) *RPO*[1]*V, G, Z*[1a], refracto- (Δ), *E. uett.* || ut (Δ), Π, *Z*[1a] : ne *M*[1] *om. E, RP* || 8 et *M*[1], *RP, G* : καὶ (Δ), *uett.* || 13 qua Σ : quo *M, G* quom *Orelli* || 16 inuolgarunt *Bosius* : inuocarunt Ω indicarunt *Manutius* inuocaram *Reid.*

4. 1 quo *M, POV, uett.* : quod *R, G, uulg.* || 2 negotiis Δ, *uett.* : -tii ΣΠ || 5 discribere *Z*[1a] : desc- Ω distribuere *M*[2] [*post deletum*].

un peu plus loin, pour le coup, je te ferais venir. En fait, Métellus le retient et le retiendra : il y est admirable. Oui, que veux-tu ? c'est un consul patriote, et — je l'ai toujours jugé ainsi — foncièrement honnête. 5. Quant à l'autre, il ne fait pas semblant : il veut réellement devenir tribun de la plèbe. Comme on discutait la chose au Sénat, j'ai mis le personnage à la raison : j'ai flétri l'inconstance d'un homme qui, à Rome, prétendait être tribun, quand en Sicile il avait dit cent fois que c'était l'édilité qu'il voulait ; j'ajoutai qu'il n'y avait pas lieu de nous inquiéter beaucoup, car il ne lui serait pas plus permis de perdre la république quand il serait plébéien que ne l'avaient pu, sous mon consulat, des gens de son espèce qui étaient des patriciens. Puis, comme il avait dit, se faisant valoir à ce propos dans une harangue populaire, qu'il était venu en sept jours du détroit de Messine, que personne n'avait eu le temps d'aller à sa rencontre, qu'il était entré à Rome de nuit, je déclarai qu'il n'y avait là rien de nouveau pour lui. « Tu es venu de Sicile à Rome en sept jours ? mais n'étais-tu pas allé de Rome à Interamna en trois heures[1] ? Tu es entré de nuit ? tu l'avais déjà fait[2]. On n'est pas allé à ta rencontre ? mais alors non plus, et c'est alors surtout que tu aurais dû trouver quelqu'un sur ton chemin. » Enfin, que te dirai-je ? l'homme est plein d'insolence, mais je le rends sage, et je n'y emploie pas moins ce genre de traits que des discours d'une gravité soutenue. Aussi, maintenant, je vais jusqu'à plaisanter et faire des mots avec lui-même, en conversation privée ; il y a plus : comme nous accompagnions ensemble un candidat, il me demande si j'avais l'habitude de donner une place aux Siciliens pour les

1. Cf. plus haut, p. 121.
2. Dans la maison de César, la nuit où on y célébrait les mystères de la Bonne Déesse : cf. *Att.*, I, 16 *(XXII)*.

posset, ualde ego te istim excitarem. Verum praeclare Metellus impedit et impediet. Quid quaeris ? est consul φιλόπατρις et, ut semper iudicaui, natura bonus. **5.** Ille autem non simulat, sed plane tr. pl. fieri cupit. Qua *de* re cum in senatu ageretur, fregi hominem et inconstantiam eius reprehendi qui Romae tribunatum pl. peteret cum in Sicilia aedilitatem se pe*t*ere dic*ti*tasset, neque magnopere dixi *e*sse nobis laborandum, quod nihilo magis ei liciturum esset plebeio rem publicam perdere quam similibus eius me consule patriciis esset licitum. Iam cum se ille septimo die uenisse a freto neque sibi obuiam quemquam prodire potuisse et noctu se introisse dixisset in eoque se in contione iactasset, nihil ei noui dixi accidisse. « Ex Sicilia septimo die Romam : a*t* tribus horis Roma Interamnam. Noctu introisse : idem ante. Non est itum obuiam : ne tum quidem quom iri maxime debuit. » Quid quaeris ? hominem petulantem modestum reddo non solum perpetua grauitate orationis sed etiam hoc genere dictorum. Itaque iam familiariter cum ipso etiam cauillor ac iocor ; quin etiam cum candidatum

4. 9 istim *M*[1], *G* : istinc (Δ), *RPOV* || excitarem : exercit- *M*.
5. 2 qua de re cum *uulg.* : quare cum [quom *M*[2]] Ω || 4 tribunatum *uulg.* : tr. Ω, *uett.* || 5 (a)edilitatem (Δ), *RP*, *G*, *uett.* : heredit- *M*[1] heraedilit- *Z*[b] Herae aedilit- *Bosius*, *T. Frank*, Am. J. of philol., 1929, p. 239 [*at* hereditatem *ab eo quod sequitur in M*[1], *RP*, *Z*[b] sepe hereditasset, *quod ipsum a* sepe teredictitasset *corruptum est, originem trahere apparet ;* heraedilitatem *nihil aliud est nisi* hereditatem (aedilitatem) *praue lectum*] || se petere dictitasset *Corradus*, *uulg.* : sepe eredactitasset *G* sepe hereditasset *M*[1], *RP*, *Z*[b] sepe dictitasset. sed (Δ), *uett.* || 6 dixi esse *uulg.* : dixisse Ω, *uett.* || 7plebeio rem *M*[corr], *s*, *uett.* : plebeiorum (Ω) || 11 in eoque... accidisse *om.* *R* || eoque *M*[1-4], *OV* eoque que *P* eo quo *G*, *M*[3] || 12 at *Lambin* : ac *G* a Δ, *RPOV* ante *Lehmann* || 13 introisse (Ω), *uett.* : -isti *Sternkopf* [*sed uide Sjögren*, Eranos, XVI (1916), p. 21] || 14 ne tum (Δ),*uett.* : ne cum *M*[1], *G* mecum *RPO*[1]*V* || quom iri *M*[corr] *s* : quo miri (Δ), *P* quo iniri *R* cum iri *G* || 17 cum ipso etiam Σ, *G*, *codd. Malaspinae* : cum ipso Δ.

combats de gladiateurs. Je lui dis que non. « Eh bien, moi, reprit-il, qui viens de devenir leur patron*, je vais me mettre à le faire ; mais ma sœur, qui dispose d'une si belle longueur de place dans l'espace réservé au consul, ne m'en donne pas plus d'un pied. — Elle ne t'abandonne qu'un pied ? lui répondis-je. Allons donc ! elle n'a rien à te refuser*. » Le mot, me diras-tu, est peu digne d'un consulaire. Je l'avoue ; mais aussi je déteste cette femme qui est elle-même si peu digne d'un consul :

Femme toujours en révolte,
En guerre avec son mari.

Et non pas seulement avec Métellus, mais aussi avec Fabius[1], parce qu'elle trouve mauvais † ... †

6. Tu me demandes des nouvelles de la loi agraire[2] : elle paraît bien à présent avoir fait long feu. Quant aux reproches que tu me fais, en quelque sorte, d'une main légère, sur mon amitié avec Pompée, je ne voudrais pas que tu croies que c'est le désir d'être protégé qui m'a porté à cette alliance ; mais les circonstances sont telles que, si jamais il se produisait entre nous deux quelque conflit, inévitablement les plus violentes discordes déchireraient la république. J'ai voulu parer à ce danger ; mais non pas en sortant moi-même de la ligne de conduite irréprochable que je me suis tracée : bien plutôt en le rendant meilleur et en le faisant renoncer quelque peu à sa versatilité démagogique. Il parle, sache-le, des actes de mon consulat, contre lesquels tant de gens avaient voulu le prévenir, avec bien plus d'éloge que de ses propres actions : car il rend témoignage que s'il a bien servi l'Etat, moi je l'ai sauvé. Quel avantage peut me procurer une semblable attitude, je ne sais ; mais assurément la république en profite. Et si César aussi, qui a en ce moment un

1. Sans doute un amant de Clodia.
2. La *lex Flauia* : cf. *Att.*, I, 19, 4 *(XXV)*.

deduceremus, quaerit ex me num consuessem Siculis locum gladiatoribus dare. Negaui. « At ego » inquit « nouos patron*us* instituam ; sed soror, quae tantum habeat consularis loci, unum mihi solum pedem dat. » « Noli » inquam « de uno pede sororis queri ; licet etiam alterum tollas. » Non consulare, inquies, dictum. Fateor ; sed ego illam odi male consularem.

Ea est enim séditiosa, ea cúm uiro bellúm gerit, neque solum cum Metello sed etiam cum Fabio, quod eos † nihil esse † moleste fert.

6. Quod de ágraria lege quaeris, sane iam uidetur refrixisse. Quod me quodam modo molli bracchio de Pompeii familiaritate obiurgas, nolim ita existimes, me mei praesidii causa cum illo coniunctum esse, sed ita res erat instituta ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in re p. discordias uersari esset necesse. Quod a me ita praecautum atque prouisum est, non ut ego de optima illa mea ratione decederem, sed ut ille esset melior et aliquid de populari leuitate deponeret. Quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius quam de suis praedicare ; sibi enim bene gestae, mihi conseruatae rei p. dat testimonium. Hoc facere illum mihi quam prosit nescio ; rei

5. 19 deduceremus ΣΠ : deducerem is Δ || 20 nouos patronus *ego* : nouos patronos Δ, *Z*[1a], *uett.* [*cf. Bosius*, Animaduers., p. 36 : « *fortasse de industria sic scripsit Cicero, cum indicare uellet Clodium etiam in Latino sermone pronuntiando sicili<ci>ssitasse* »] non uos patronos *RP*, *G* nouus patronus *uulg.* || 25 ea... gerit *uersus iambicus, si* enim *uel* est enim *tollitur* [*Ribbeck*, Com. rom. fr., ed. 3[a], p. 136] || 27 nihil esse (Σ), *M*[2] : mihi esse *G*, *M*[4] esse in hoc esse *M*[1], in hoc esse *Victorius*, *Bosius*, *Tyrrell* [*i. e. hoc agere, ne Clodius tr. plebis fiat*] eos mihi esse amicos *uett. praeter Rom.*

6. 7. atque ΣΠ, *s* : atque ita (Δ) || prouisum : prae- *M*[1-4] || 13 prosit (Σ), *uett.* : prosint *M*[1] profuit *M*[corr] possit *G*, *M*[4] [*post deletum*].

fort vent en poupe, je tâche à l'amener à de meilleurs sentiments, est-ce rendre si mauvais service à la république ? 7. Je dirai plus : si je n'avais pas un ennemi, si tous — et ce serait justice — étaient avec moi, il ne faudrait pas, pour cela, accorder moins de prix au traitement qui prétend guérir les parties malades de la république qu'à l'opération chirurgicale qui vise à les supprimer. Mais, en fait, maintenant que cette cavalerie que j'avais placée sur le *cliuus Capitolinus**, en t'instituant son porte-étendard et son chef, a abandonné le Sénat, que de leur côté nos grands s'imaginent toucher le ciel du doigt s'ils ont dans leurs viviers des barbeaux qui viennent manger à la main, et ne veulent pas d'autres soucis, ne crois-tu pas que je rends quelque service, en obtenant que ceux qui ont le pouvoir de nuire n'en aient pas la volonté ? 8. Car enfin notre ami Caton, pour qui j'ai autant d'affection que tu peux en avoir, va parfois, avec les meilleures intentions et une parfaite loyauté, contre les intérêts de la république : il opine comme si nous étions dans la *cité idéale* de Platon, et non dans la cité fangeuse de Romulus. Quoi de plus juste, en droit, que de faire comparaître en justice le juge qui s'est laissé corrompre ? Caton a donc conclu dans ce sens, et le Sénat s'est rangé à son avis : mais les chevaliers ont déclaré la guerre à la curie ; non pas à moi, car j'ai été d'un avis différent. Quoi de plus impudent que des publicains qui dénoncent leur contrat ? Et cependant, on aurait dû, pour garder l'alliance de l'ordre équestre, faire là-dessus un sacrifice. Caton s'y opposa, et finit par triompher. Conséquence : à présent qu'un consul a été mis en prison*, qu'à plusieurs reprises on a, une fois de plus, déchaîné l'émeute, nous n'avons trouvé de soutien chez aucun de ceux dont le concours, pendant mon consulat, et de même sous les consuls qui sont venus après moi, nous aidait à défendre la république. Quoi

p. certe prodest. Quid ? si etiam Caesarem, cuius nunc uenti ualde sunt secundi, reddo meliorem, num tantum obsum rei p. ? **7.** Quin etiam si mihi nemo inuideret, si omnes, ut erat aequum, fauerent, tamen non minus esset probanda medicina quae sanaret uitiosas partes rei p. quam quae exsecaret. Nunc uero, cum equitatus ille quem ego in cliuo Capitolino te signifero ac principe collocaram senatum deseruerit, nostri autem principes digito se caelum putent attingere si mul*l*i barbati in piscinis sint qui ad manum accedant, ali*a* autem neglegant, nonne tibi satis prodesse uidero si perficio ut nolint obesse qui possunt ? **8.** Nam Catonem nostrum non tu amas plus quam ego ; sed tamen ille optimo animo utens et summa fide nocet interdum rei p. ; dicit enim tanquam in Platonis πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli fa*e*ce sententiam. Quid uerius quam in iudicium uenire qui ob rem iudicandam pecuniam acceperit ? Censuit hoc Cato, et adsensit senatus ; equit*es* curiae bellum, non mihi ; nam ego dissensi. Quid impudentius publicanis renuntiantibus ? fuit tamen retinendi ordinis causa faciunda iactura. Restitit et peruicit Cato. Itaque nunc consule in carcere incluso, saepe item seditione commota, aspirauit nemo eorum quorum ego concursu itemque ii consules qui post me fuerunt rem p. defendere solebant. « Quid ergo ? istos » inquies « mercede conductos habebimus ? » Quid faciemus, si aliter non

6. 15 num : non *M*[1], *P*.
7. 7 mulli *ed. Asc.*[2] : multi Ω ‖ 8 sint (Σ) Π : sunt Δ, *P* ‖ alia *Malaspina* : alii Ω, *uett.* ‖ 9 ut ii [*uel* hi *uel* hii] Σ, *G* : ut Δ, *uett.*
8. 4 tanquam in ΣΠ, *M*[2], *uett.* : tanquam Δ ‖ 5 fece *m*, *uett. praeter Iens.* : face (Ω) ‖ 7 et ΣΠ : *om.* Δ, *uett.* ‖ equites *Lambin* : -ti Ω, *uett.* ‖ 10 faciunda *M*, *E*, *G* : facienda *RPOV* ‖ 13 ii [hi *G*], Π, *M*[2] : *om. M*[1], *RPOV*.

donc ? me diras-tu, faudra-t-il que nous achetions ces gens-là ? Eh ! que ferons-nous, si nous ne pouvons les avoir autrement ? Veux-tu que nous devenions les esclaves des affranchis et des esclaves même ? Mais, pour parler comme toi, *assez de choses sérieuses.*

9. Favonius a enlevé le vote de ma tribu* plus honorablement que celui de la sienne ; celle de Luccéius n'a pas été pour lui. Il a accusé Nasica : le geste lui fait peu d'honneur ; toutefois, il y a mis de la modération ; quant à son discours, il donnait à croire qu'à Rhodes il s'était plus occupé de tourner la meule que d'entendre Molon*. Il m'en a un peu voulu d'avoir défendu l'accusé. Mais le voici de nouveau candidat, par souci du bien public*. Quant à Luccéius, je te dirai ce qu'il fait quand j'aurai vu César, qui sera ici dans deux jours*.

10. Le tort que te font les Sicyoniens, tu le mets au compte de Caton et de son émule Servilius. Mais quoi ? la responsabilité du mal ne s'étend-elle pas à une foule de gens de notre parti ? Puisqu'ils le veulent, approuvons la mesure, au risque de nous trouver seuls, après cela, dans les luttes politiques*.

11. Mon Amalthée t'attend et a besoin de toi*. Ma villa de Tusculum et celle de Pompéi font ma joie, à cela près qu'elles m'ont couvert de dettes : oui, moi, le grand protecteur des créances, mes villas m'écrasent sous le bronze : non pas leurs bronzes de Corinthe, mais celui que je dois aux banquiers du forum.

En Gaule nous espérons que le calme règne. Attends-toi à recevoir au premier jour mes « Pronostics »* en même temps que mes modestes discours. Mais que cela ne t'empêche pas de m'écrire quand tu penses arriver. Car Pomponia m'a fait dire que tu serais à Rome au mois de juillet : cela est en contradiction avec la lettre que tu m'as adressée au sujet de ton recensement*.

12. Pétus, comme je te l'ai écrit précédemment,

possumus ? an libertinis atque etiam seruis seruiamus ? Sed, ut tu ais, ἅλις σπουδῆς.

9. Fauonius meam tribum tulit honestius quam suam, Luccei perdidit. Accusauit Nasicam inhoneste ac modeste tamen ; dixit *ita* ut Rhodi uideretur molis potius quam Moloni operam dedisse. Mihi quod defendissem leuiter suscensuit. Nunc tamen petit iterum rei p. causa. Lucceius quid agat scribam ad te cum Caesarem uidero, qui aderit biduo.

10. Quod Sic*y*onii te laedunt, Catoni et eius aemulatori attribuis Seruilio. Quid ? ea plaga nonne ad multos bonos uiros pertinet ? Sed si ita placuit, laudemus, deinde in dissensionibus soli relinquamur.

11. Amalthea mea te expectat et indiget tui. Tusculanum et Pompeianum ualde me delectant, nisi quod me, illum ipsum uindicem aeris alieni, aere non Corinthio sed hoc circumforaneo obruerunt. In Gallia speramus esse otium. Prognostica mea cum oratiunculis prope diem expecta, et tamen quid cogites de aduentu tuo scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari iussit te mense Quintili Romae fore : id a tuis litteris quas ad me de censu tuo miseras discrepabat.

12. Paetus, ut antea ad te scripsi, omnes libros quos frater suus reliquisset mihi donauit. Hoc illius munus in

9. 3 dixit ita ut *Cr.*^{m} : dixit aut (Δ), *RO*^{1}*V*, *G* dixit ut *M*^{corr}, *uett.* dixit *P* || 5 suscensuit *M*^{1} : succ- (Δ), *RPOV*, *uett.* sustinuit *G*, *M*^{3} [*post deletum*].

10. 1 sicyonii te *uett.* : sicionii te *M*^{2} sicyoniatae *G*, *M*^{3} sic roma te *M*^{1} sic romani te *RP* || 4 dissensionibus : discess- *Manutius* || relinquamur : -antur *G*.

11. 3 corinthio : -theo *M* || 5 cum (Δ) Π, *uett.* : quin *M*^{1}, *RPO*^{1}*V* || 9 censu ΣΠ, *Z*^{b}, *M*^{3} [*post deletum*] : accĕnsu *M*^{1} accessu (Δ).

m'a fait don de tous les livres que son cousin[1] a laissés. Le sort de ce cadeau qu'il m'a fait est entre tes mains. Si tu m'aimes, occupe-toi de leur conservation et de leur transport : rien ne peut m'être plus agréable ; et je voudrais que tu prennes soin non seulement des grecs, mais aussi et surtout des latins. Je considérerai ce petit présent comme venant de toi. J'ai fait partir une lettre pour Octavius[2] : je ne lui avais parlé de rien. C'est que je ne pensais pas que ce fût à cela que tu t'occupais dans les provinces, et je ne te mettais pas au nombre des prêteurs d'argent[3]. Mais je lui ai écrit, comme je le devais, en y mettant tous mes soins.

XXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 2).

Antium (?), décembre 60.

1. Aie soin, je t'en prie, de la santé de notre petit Cicéron[4] : il me semble que *je suis malade avec lui.*

2. J'ai entre les mains la *Constitution de Pelléne*, et, ma parole, Dicéarque fait un beau tas à mes pieds[5]. Ah ! le grand homme ! et comme il y a plus à apprendre de lui que de Procilius ! Je pense avoir à Rome ses *Constitutions* de *Corinthe* et d'*Athènes*. Puisses-tu m'en croire, lis-le : je te le dis, c'est un homme admirable.

1. Ser. Claudius. Cf. la lettre précédente, § 7.
2. C. Octavius, père de l'empereur Auguste, successeur d'Antoine dans la province de Macédoine.
3. *In tocullionibus* : mot forgé par Cicéron sur le grec τόκος, sans doute pour éviter le mot de *fenerator*, « usurier ».
4. Le fils de Quintus Cicéron, neveu de Cicéron et d'Atticus.
5. Cicéron vient de lire plusieurs livres de la *Constitution de Pelléne*, ouvrage du péripatéticien Dicéarque : les *uolumina* déroulés jonchent le sol autour de lui.

tua diligentia positum est. Si me amas, cura ut conseruentur et ad me perferantur ; hoc mihi nihil potest esse gratius ; et cum Graecos tum uero Latinos diligenter ut conserues uelim. Tuum esse hoc munusculum putabo. Ad Octauium dedi litteras ; cum ipso nihil eram locutus ; neque enim ista tua negotia prouincialia esse puta bam neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui, diligenter.

XXVIII. — AD ATTICVM.

(Att., II, 2*)*.

Scr. Anti (?) m. Dec. 694 /60.

1. Cura, amabo te, Ciceronem nostrum : συννοσέειν οἱ uidemur. **2.** Πελληναίων in manibus tenebam et hercule magnum aceruum Dicaearchi mihi ante pedes extruxeram. O magnum hominem et *un*de multo plura didiceris quam de Procilio ! Κορινθίων et Ἀθηναίων puto me Romae habere. Mihi credas, lege ; te haec doceo :

12. 3 conseruentur : seru- M^{corr}, *G* || cum : quom *G*, M^{2} [*post deletum*] || latinos diligenter ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : dil- lat- Δ, *uulg.* || 9 tocullionibus *s*, Z^{1a} : toculo- M^{1}, *RP*, *G* toculio- M^{corr} [*post in* tocullo- *correctum*].

XXVIII. — *M* 60 v° ; *R* 33 v° ; *P* 40 r° ; *G* 70 v°.

1. 1 συννοσέειν οἱ *ego* : cinos ΘΕΙΟΙ M^{1}, *R*, *G*, CINOCΘΕΙΟΙ M^{2} ΘΕΙΟΙ *P* cui nos συννοσεῖν *Murel* ei nos συννοσεῖν *Schütz, haud absurde.*

2. 3 et unde *Cr.*[m] : et eo M^{1} et eodem Π, M^{2} et cum *RP* || 5 credas G^{1}, *b s* [*de subiunctiuo pro imperatiuo uide* Att., IV, 19, 4 *(CLVI)* ; XII, 29, 2] : credes *RP*, G^{2}, M^{2} [*post deletum*] hrēdes M^{1} [*fortasse ex* Ἡρώδης *latine translato ortum ; unde fieri potest ut uerbum delendum sit*] || te ΣΠ : *om.* Δ || h(a)ec *M*, *G* : hoc *RP*.

Si Hérode avait le sens commun, il le lirait plutôt que d'écrire une seule ligne. Il a lancé sur moi une lettre ; toi, à ce que je vois, il t'a attaqué de plus près. J'aimerais mieux avoir pris part à la conjuration que d'y avoir tenu tête, si j'avais pu penser qu'il me faudrait entendre cet homme-là en parler[1]. **3.** Sur l'ivraie, tu déraisonnes ; sur le vin, à la bonne heure[2] !

Mais dis-donc ! as-tu pensé à ceci : le 1er arrive*, et Antoine n'arrive pas, et on forme le jury ? Car voici ce qu'on m'apprend : Nigidius menace, devant l'assemblée du peuple, d'attaquer tout juge qui fera défaut. Quoi qu'il en soit, si tu as entendu dire quelque chose au sujet de l'arrivée d'Antoine, mande-le moi, je te prie, et puisque tu ne viens pas jusqu'ici, je compte sur toi, en tout cas, pour dîner à la maison[3] la veille du 1er. Garde-toi bien d'y manquer. Prends soin de ta santé.

XXIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 3).

Rome, décembre 60.

1. Voici d'abord, je pense, une *bonne nouvelle*. Valérius a été acquitté ; c'était Hortensius qui le défendait. On croit que c'est là un jugement de complaisance rendu à la prière du fils d'Aulus* ; et je soupçonne Epicrate de s'être, comme tu l'écris, déchaîné. Car les brodequins qu'il portait, et ces bandes blanches dont il s'était entouré les jambes, ne me disent rien qui vaille*. Je saurai ce que cela signifie quand tu seras là.

1. Apparemment, Hérode avait écrit une histoire du consulat de Cicéron, et demandait à celui-ci, dans la lettre dont il est question, de vouloir bien en entendre la lecture.

2. Sans doute Atticus parlait-il dans sa lettre de remèdes à administrer au jeune Quintus. Pline, *H. N.*, XXII, 160, donne l'ivraie comme un remède de la goutte.

3. A Rome.

mirabilis uir est. Ἡρώδης, si homo esset, eum potius legeret quam unam litteram scriberet. Qui me epistula petiuit, ad te, ut uideo, comminus accessit. Coniurasse mallem quam restitisse coniurationi, si illum mihi audiendum putassem. **3.** De lolio sanus non es ; de uino laudo.

Sed heus tu, *e*cquid uides Kalendas uenire, Antonium non uenire ? iudices cogi ? Nam ita ad me mittunt, Nigidium minari in contione se iudicem qui non adfuerit compellaturum. Velim tamen si quid est de Antonii aduentu quod audieris scribas ad me et, quoniam huc non uenis, cenes apud nos utique pridie Kal. Caue aliter facias. Cura ut ualeas.

XXIX. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 3).

Scr. Romae m. Dec. a. 694/60.

1. Primum, ut opinor, εὐαγγέλια. Valerius absolutus est Hortensio defendente. Id iudicium A*uli f*ilio condonatum putabatur ; et Epicratem suspicor, ut scribis, lasciuum fuisse. Etenim mihi caligae eius *e*t fasciae cretatae non placebant. Quid sit sciemus cum ueneris.

3. 1 lolio *Reid* [*cf. Plin.*, N. H., XXII, 160] : lollio *M*, *G* Lolio *RP* || uino : Vinio *Pius* || 3 ecquid *uulg.* : hec [hoc *P*] quid Ω || 9 ualeas : uideas ualeas *G*, *M*[2].

XXIX. — *M* 60 v° ; *R* 33 v° ; *P* 40 v° ; *G* 71 r° *(a* § 1 ueneris *usque ad* § 4 interea *lacunam praebet)*.

1. 2 auli filio *Tunstall* : hatilio *M*, *G* atilio *R* attilio *P* || 3 epicratem : iphicr- *coni. Tyrrell* || 4 mihi : *om. M*[1] || et *Orelli* : ut Ω, *uett.*

2. Tu blâmes l'étroitesse de mes fenêtres : apprends que, ce faisant, tu blâmes la *Cyropédie*[1]. En effet, comme je lui faisais la même remarque, Cyrus m'a prétendu que les *vues* sur les jardins ne sont pas aussi agréables quand les ouvertures sont larges. *Soit*, en effet, *le point de vision* α, *l'objet qu'on voit* β, γ, *les rayons* δ, *et cetera.* Car tu comprends la suite : si la vision se faisait par *choc d'images* sur les yeux, ces *images* se trouveraient fort mal à l'aise dans des embrasures étroites ; mais, de fait, *l'émission* des rayons visuels s'opère à merveille*. Si tu as des critiques à faire sur le reste, je ne te donnerai pas raison sans discuter, à moins qu'il ne s'agisse de corrections qui puissent s'effectuer sans dépense.

3. J'en viens à présent au mois de janvier et à la *base de ma politique* : je poserai, *à la manière de Socrate, les termes de l'alternative,* mais je n'en dirai pas moins, finalement, selon les habitudes de son école, *ma préférence.* La chose, à coup sûr, mérite une délibération sérieuse. Trois partis : ou m'opposer réellement à la loi agraire, ce qui n'ira pas sans lutte, mais lutte pleine d'honneur ; ou rester tranquille, ce qui équivaut à aller à Solonium[2] ou à Antium ; ou encore prêter mon appui à la loi, sur quoi César compte, me dit-on, au point de n'en pas douter. J'ai reçu en effet la visite de Cornélius : je veux parler de Cornélius Balbus, l'ami de César. Il m'affirme que César, en toute chose, prendra conseil de Pompée et de moi, et s'emploiera à rapprocher Crassus de Pompée.

4. Il y a à ceci les avantages suivants : union étroite avec Pompée ; si je le veux, avec César aussi ; réconciliation avec mes ennemis ; paix avec la masse popu-

1. Proprement, « l'éducation de Cyrus » : titre d'un célèbre ouvrage de Xénophon. Cicéron joue sur le nom de son architecte, qui s'appelait Cyrus. — Atticus vient de visiter la villa de Cicéron à Arpinum, où celui-ci avait construit récemment un *Amaltheum* (cf. la Notice, p. 155).

2. Voir la Notice, p. 159 et note 1.

2. Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito te Κύρου παιδείαν reprehendere. Nam cum ego idem istuc dicerem, *Cy*rus aiebat uirid*ar*iorum διαφάσεις lateis luminibus non tam esse suauis; etenim ἔστω ὄψις μὲν ἡ α, τὸ δὲ ὁρώμενον β, γ, ἀκτῖνες δὲ δ κ.τ.λ. Vides enim cetera. Nam si κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις uideremus, ualde laborarent εἴδωλα in angustiis. Nunc fit lepide illa ἔκχυσις radiorum. Cetera si reprehenderis, non feres tacitum, nisi si quid erit eiusmodi quod sine sumptu corrigi possit.

3. Venio nunc ad mensem Ianuarium et ad ὑπόστασιν nostram ac πολιτείαν, in qua Σωκρατικῶς εἰς ἑκάτερον sed tamen ad extremum, ut illi solebant, τὴν ἀρέσκουσαν. Est res sane magni consilii; nam aut fortiter resistendum est legi agrariae, in quo est quaedam dimicatio sed plena laudis, a*ut* quiescendum, quod est non dissimile atque ire in Solonium aut Antium, aut etiam adiuuandum, quod a me aiunt Caesarem sic expectare ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius, hunc dico Balbum, Caesaris familiarem. Is adfirmabat illum omnibus in rebus meo et Pompeii consilio usurum daturumque operam ut cum Pompeio Crassum coniungeret. 4. Hic sunt haec, coniunctio mihi summa cum Pompeio, si placet, etiam cum Caesare, reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine, senectutis otium

2. 3 cyrus *uulg.* : girus (Ω) gyrus *R, uell.* || aiebat uiridariorum *Bosius* : aiebat uiridiorum *RP* aiebatur idiorum Δ aiebat ui radiorum *coni. Tunstall* || lateis *M, RP* lacteis *V* latteis *N* : latis *uulg.* || 4 ἀκτῖνες *uulg.* : ΑΚΤΕΙΝΕΣ *M, P* || 2 δ κ.τ.λ. [=καὶ τὰ λοιπά] *ego* [*cf.* R. de Phil., 1931, p. 231 sq.] : ΛΙΤΑ *M, P* ΑΙΤΑ *R* δ καὶ ε *uulg.*
3. 2 Σωκρατικῶς *uell. praeter Iens.* : socraticos Ω || 5 in quo Δ : in qua *RPV* || 6 aut *M*corr *s, ed. Asc.*[2] : ad (Ω).
4. 2 etiam *E,R, uell.* : et etiam *P* et tam *M*.

laire ; tranquillité de mes vieux jours. Mais cette belle †... me trouble, celle que j'ai mise dans mon livre III[1] :

Cependant, la carrière où ta prime jeunesse,
Montra tant de courage et de haute vertu,
Où, consul, tu passas ces brillantes promesses,
Poursuis-là, Cicéron, et fais croître sans cesse
Chez les bons citoyens la gloire de ton nom.

C'est Calliope elle-même qui m'a prescrit cette conduite, dans ce livre où maints passages s'inspirent d'une si *noble pensée politique* : aussi ne saurais-je hésiter à toujours penser que

Le meilleur augure, le seul,
Est de lutter pour son pays[2].

Mais réservons cela pour nos promenades des *Compitalia*[3]. N'oublie pas la veille de ce jour : je ferai chauffer la salle de bains ; Térentia invite Pomponia ; nous prierons aussi ta mère. Apporte-moi le « *Traité de l'ambition* » *de Théophraste*, que tu prendras dans la bibliothèque de mon frère Quintus.

1. Il s'agit du poème — perdu — que Cicéron avait écrit sur son consulat. Voir la Notice, p. 154 et note 3.
2. *Iliade*, XII, 243.
3. Fêtes populaires en l'honneur des Lares des carrefours. Elles se célébraient, à une date variable, aux environs du 1er janvier : en 59, d'après ce passage rapproché de la fin de la lettre précédente, le jour même du 1er janvier (de même en 58 : cf. Cic., *In Pis.*, 4, 8).

Sed me † καταχρεσις mea illa commouet quae est in libro tertio :

Interea cursus quos prima a parte iuuentae
Quosque adeo consul uirtute animoque petisti,
Hos retine atque auge famam laudesque bonorum.

Haec mihi cum in eo libro in quo multa sunt scripta ἀριστοκρατικῶς Calliope ipsa praescripserit, non opinor esse dubitandum quin semper nobis uideatur

εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

Sed haec ambulationibus Compitaliciis reseruemus. Tu pridie Compitalia memento. Balneum calfieri iubebo. Et Pomponiam Terentia rogat ; matrem adiungemus. Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας affer mihi de libris Quinti fratris.

4. 4 καταχρεσις : καταχλεῖς *Turnèbe, edd.* || 9 in eo *E, uett. praeter Rom.* : meo Δ, *RP, G* || 14 memento : -tote *G, M*[a] || balneum Δ [n *in rasura M*], *uett.* : obalmeum *R* ob alineum *P om. G* || iubebo : uid- *RP,G* || 16 φιλοτιμίας *Cr.*[m] [*cf.* Diog. Laert., V, 45] : ΦΙΛΟΤΕΙΑΟ *M*[1], *RP* [ΦΙΑΟ- *R*], *G* φιλολογίας uel φιλοθείας *M*[corr].

TROISIÈME PARTIE

LE CONSULAT DE CÉSAR

(59 av. J.-C.)

NOTICE

La lettre *XXX* (*Q. fr.*, I, 1) fait une sorte de pendant à la lettre *XII* (*Commentariolum petitionis*). Comme Quintus avait rédigé pour Marcus un petit manuel de campagne électorale, celui-ci lui adressa, à l'occasion de sa troisième année de proconsulat[1], une longue lettre qui peut être considérée, à certains égards, comme une sorte de traité du gouvernement des provinces. C'est ce qui explique que la lettre soit métrique, alors que les vingt-sept autres lettres de Cicéron à son frère ne le sont pas[2].

Cependant, la lettre de Cicéron est moins didactique et plus personnelle que celle de Quintus. Les conseils de Cicéron, si l'on peut souvent en faire des préceptes généraux, s'adressent néanmoins spécialement à son frère, sont appropriés à son caractère et aux conditions particulières de la tâche qui lui incombait. Quintus était irritable et violent, et cela n'avait pas laissé de lui créer, en Asie et à Rome, au cours de ses deux années de proconsulat, de sérieuses difficultés. Cicéron l'exhorte, avec beaucoup de ménagements, à maîtriser ses impulsions. Il n'ose pas prononcer le nom de Statius, esclave favori et homme de confiance de Quintus, que celui-ci devait affranchir quelques mois plus tard[3] ; mais nous

1. Le gouvernement de la province d'Asie fut à plusieurs reprises, à la fin de la République, confié à d'anciens préteurs, mais avec le titre de proconsuls. Pour Quintus, cf. Cic., *De diu.*, I, 28 ; Svet., *Aug.*, 3.

2. Cf. H. Bornecque, *o. c.*, p. 17 sq.

3. Cf. *Att.*, II, 18, 4 (*XLV*).

voyons par ce que Cicéron se résolut à écrire à son frère à la fin de l'année[1] quel tort cette « Eminence grise » avait fait au proconsul d'Asie dans l'esprit des provinciaux et des gens de Rome. Il y a tout lieu de croire qu'en écrivant à Quintus les conseils qu'il lui donne aux §§ 12 et suivants de la lettre *XXX* sur la façon de se comporter à l'égard de son entourage, Cicéron songeait à Statius.

Quintus avait d'autre part à concilier ses devoirs de gouverneur honnête avec les intérêts des publicains, qui étaient puissants à Rome et dont Cicéron avait besoin pour maintenir l'unité de son parti, fondée sur l'alliance, déjà bien compromise[2], de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre. Aussi voyons-nous le chef des *optimates* dépenser des trésors d'ingéniosité dialectique pour éviter la contradiction où il se débattait lui-même entre les exigences de la politique active et l'idéal que sa philosophie morale lui proposait.

Enfin l'ensemble de la lettre est animé d'un souci très vif de l'honneur du nom, et cela contribue encore à lui donner un accent personnel qui n'est pas celui d'un traité. Une étroite solidarité unit les deux frères : ce que Quintus fera de bien en Asie, ce qu'il fera de mal, tout sera porté à leur compte commun. On sent frémir sous les conseils du frère aîné cette préoccupation de sa « gloire » qui fut peut-être, parmi les mobiles dont s'inspira Cicéron dans sa vie publique, le plus actif et le plus constant.

La lettre se date par le rapprochement des premiers mots avec *Att.*, II, 16, 4 *(XLIII)* : Quintus, dans une lettre que Cicéron avait entre les mains fin avril 59, se plaignait d'avoir été prorogé dans son gouvernement ; comme les lettres mettaient environ six semaines pour

1. *Q. fr.*, I, 2 *(LIII)*.
2. Voir plus haut, p. 153-154.

aller de Rome en Asie ou inversement, cela nous reporte environ trois mois en arrière, c'est-à-dire en janvier 59. On voit d'ailleurs, d'après le début de la lettre, que Cicéron n'a pas écrit sur-le-champ à Quintus la nouvelle de sa prorogation.

Les lettres *XXXI* - *XXXVI* (*Att.*, II, 4-9) forment une suite serrée. Atticus est à Rome et renseigne Cicéron, presque jour par jour, sur les événements politiques ; les réponses de Cicéron questionnent et commentent. La série des lettres se date grâce à *Att.*, II, 8, 1 *(XXXV)*, où nous voyons que Cicéron a attendu jusqu'au soir une lettre qu'Atticus avait remise le 15 avril. D'autre part, au § 2 de la même lettre, Cicéron dit à Atticus qu'il compte être dans sa propriété de Formies le 21 avril et en partir le 1er mai ; dans la première lettre de la série (*Att.*, II, 4, 6) il avait écrit : « Je serai aux environs du 1er soit dans ma villa de Formies, soit dans celle de Pompéi. » Il est clair d'ailleurs, d'après le contenu des lettres *XXXI-XXXV*, qu'elles se suivent de près. Elles ont donc été écrites entre le 1er et le 16 avril. Quant à l'endroit où les six lettres ont été écrites, il est nommé d'une façon particulièrement claire dans la lettre *XXXIII* (§ 1 *Anti* ; *hic Anti* ; § 2 *haec Antiatium ciuitas*).

Le plan de voyage indiqué à la fin des lettres *XXXV* et *XXXVI* montre que celle-ci a été écrite peu de temps après celle-là, le 17 ou le 18 avril. Le 19, jour des *Cerealia*, Cicéron quitte Antium pour Formies. Vers le milieu de l'après-midi, — exactement, à la 10e heure[1] —, il écrit, des Trois Tavernes, sur la voie Appienne, la

1. Entre 15 h. 15 et 16 h. 20, si l'on considère que le 19 avril du calendrier pré-julien correspond, d'après les calculs les plus probables, au 12 avril de l'année réelle. — Nous suivons, pour ces concordances, le système de Holzapfel (cf. DRUMANN-GRÖBE, *Geschichte Roms*, III, p. 755 sq.).

lettre *XXXVII* (*Att.*, II, 12). Le lendemain, dans la matinée, — à la 4e heure[1] —, de *Forum Appii*, station de la voie Appienne à environ 20 kil. au s.-e. des Trois Tavernes, il écrit un court billet, *Att.*, II, 10 *(XXXVIII)*.

Les lettres *XXXIX-XLIV* (*Att.*, II, 11, 13-17) ont été écrites de Formies[2], entre le 21 avril et le 5 mai. La lettre *XLIII* (*Att.*, II, 16) se date assez précisément par le fait qu'elle répond à une lettre reçue le 29 avril (§ 1), et les autres se datent, grâce à leur contenu, par rapport à elle[3].

Ces lettres à Atticus fourmillent d'allusions intéressantes aux événements politiques qui marquèrent le consulat de César. On se rappelle que Cicéron, dès la fin de 60, s'était posé devant son ami la question de l'attitude qu'il adopterait à partir du 1er janvier 59.[4] Que fit-il dans les trois premiers mois de l'année ? Nous n'avons là-dessus aucune donnée précise, car il n'y a pas de lettre à Atticus de janvier à avril, les deux amis étant tous deux à Rome ; et Dion Cassius, Appien,

1. La 4e heure du 20 avril 59 (= 13 avril) se place entre 8 h. 45 et 9 h. 50.

2. Le *Formianum* de Cicéron était situé entre Formies et Gaëte. Il l'appelle aussi *Caietanum* (*Att.*, I, 4, 2 [*IX*]) : c'est que le nom de *Caieta* ne désignait pas, dans l'antiquité, un bourg correspondant au Gaëte actuel, mais la plage entre les hauteurs de Formies et le promontoire de Gaëte (cf. Strab., V, 3 ; *Att.*, I, 3, 2 *(VIII)* ; VIII, 3, 6). La villa de Cicéron dominait la mer, à un peu plus d'un mille du rivage (Liv. *apud* Sen., *Suas.*, VI, 17). Elle s'identifie peut-être avec des restes antiques situés dans la villa Caposele. Le même nom, Arrius, que portait un des voisins de campagne de Cicéron (*XLI*, 2 ; *XLII*, 3), se retrouve sur trois inscriptions de ce territoire (*C. I. L.*, X, 6101, 6122, 6136). C'est dans sa villa de Formies que Cicéron fut tué par les soldats d'Antoine. — Cf. O. E. Schmidt, *Ciceros Villen*, *l. c.*, p. 348 sq.

3. Pour plus de détails, cf. Sternkopf, *Ciceros Correspondenz aus den Jahren* 59 *u.* 58, dans *Jahrbücher f. class. Philol.*, 1892, p. 713 sq. ; F. F. Abbott, *Am. J. of philol.*, XIX (1898), p. 389 sq.

4. Cf. la Notice précédente, p. 157-159.

Suétone, Plutarque sont muets sur le rôle de Cicéron pendant cette période. Il est à présumer qu'il s'abstint d'intervenir au Sénat ; mais il dut mener une campagne d'opposition sourde, par des traits satiriques qui volaient de bouche en bouche, et dont sa correspondance avec Atticus, au cours du mois d'avril, nous donne une idée.

César, dès le début de son consulat, reprenant les projets du tribun Flavius qui avaient échoué l'année précédente[1], avait fait voter une loi agraire qui prévoyait le lotissement, en faveur des vétérans de Pompée et de citoyens pauvres, de toutes les terres du domaine public, sauf celui de Campanie, et de terres qu'on achèterait à l'aide des sommes levées par Pompée en Asie. Vingt commissaires furent chargés de l'application de la loi ; en outre, une commission de cinq membres, sans doute une émanation des vigintivirs, en surveillait l'exécution[2].

Vers la fin d'avril, César présenta une seconde loi qui, reprenant certaines dispositions de la loi agraire proposée par le tribun Rullus sous le consulat de Cicéron, prévoyait le lotissement des terres de Campanie, distribuées à 5.000 colons à raison de dix arpents par lot[3] ; les colons seraient des vétérans[4] et des pères de famille ayant au moins trois enfants[5]. Bibulus, le collègue de César, essaya de s'opposer au vote de cette seconde loi ; il faillit être tué sur le forum[6]. Renonçant à la lutte, il s'enferma chez lui et n'en sortit plus de huit mois[7].

Cicéron n'avait pas attendu l'émeute du forum et

1. Cf. *Att.*, I, 19, 4 *(XXV)* ; II, 1, 6 *(XXVII)*.
2. Cf. *XXXIII*, 2 ; *XXXIV*, 4.
3. *Att.*, II, 16, 1 *(XLIII)*.
4. Cic., *Phil.*, II, 101.
5. Svet., *Caes.*, 20.
6. Dio, XXXVIII, 6 ; App., II, 11 ; Svet., *Caes.*, 20 ; Plvt., *Cato*, 32.
7. Plvt., *Pomp.*, 48.

le renoncement forcé de Bibulus pour renoncer lui-même à toute opposition. Son départ de Rome pour Antium, au début d'avril, paraît avoir eu pour cause l'adoption de Clodius par un plébéien. Cela avait été une réplique foudroyante de César à des paroles amères que Cicéron avait prononcées dans son plaidoyer pour Antoine, son ancien collègue au consulat, accusé de péculat à son retour de Macédoine ; le jour même, trois heures après, César, en qualité de grand pontife, faisait voter à l'assemblée curiate l'adoption de Clodius par P. Fontéius, un plébéien de vingt ans à peine[1]. Pompée, en qualité d'augure, avait prêté son concours[2].

Cicéron, dans sa retraite d'Antium, tâche de se consoler de son impuissance en écrivant un ouvrage de géographie[3]. Mais la politique le tient toujours. Il attend impatiemment les lettres d'Atticus, qui, resté à Rome, le renseigne sur ce qui se passe. Les réponses de Cicéron sont toutes frémissantes de curiosité, d'âpreté satirique et de regrets. Un jour il déclare qu'il veut n'avoir plus de commerce qu'avec toutes les Muses[4] ; mais le lendemain il avoue qu'il ne se sent pas le cœur au travail[5]. Ce qui l'intéresse, c'est de composer des ἀνέκδοτα, une « histoire secrète » dont les pages vengeresses circuleront sous le manteau[6]. Il rêve d'une ambassade, soit auprès du roi d'Arménie Tigrane[7], soit en Égypte : le bruit court en effet que César pense l'y envoyer pour reconnaître les droits de Ptolémée Aulète au trône d'Alexandrie ; il aurait accepté, malgré d'honorables scrupules ; mais l'offre, à ce qu'il semble, ne vint pas[8]. César et

1. *De domo*, 16, 41 ; Svet., *Caes.*, 20.
2. *Att.*, II, 9, 1 *(XXXVI)* : *hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem* ; cf. VIII, 3, 3 : *ille in adoptando Clodio augur.*
3. *XXXI*, 1 et 3 ; *XXXIII*, 1.
4. *XXXII*, 2.
5. *XXXIII*, 1.
6. *XXXIII*, 2.
7. *XXXI*, 2 ; *XXXIV*, 2.
8. *XXXII*, 1.

Pompée aimèrent mieux faire leurs affaires eux-mêmes ; au témoignage de Suétone[1], la reconnaissance de Ptolémée leur rapporta 6.000 talents, environ 180 millions, qu'ils se partagèrent. Bibulus avait bien déclaré, le jour des comices qui ratifièrent cette mesure, que les auspices étaient défavorables ; mais César, à son ordinaire, passa outre[2].

Les lettres écrites par Cicéron à Atticus au mois d'avril 59 sont parmi les plus vives et les plus familières qu'il lui ait adressées ; on croirait parfois assister à un entretien des deux amis. C'est sans doute en raison de ce caractère intime que les mots grecs et les citations de poètes grecs, généralement nombreux dans la correspondance avec Atticus, apparaissent ici avec une fréquence particulière : la conversation entre Cicéron et Pomponius l'Athénien était certainement tout émaillée de grec. La familiarité de ces lettres explique aussi, en partie, que tant de noms propres y soient remplacés par des sobriquets ou par des qualifications plaisantes. Un autre motif parfois s'ajoute : le désir d'échapper à l'indiscrétion des porteurs de lettres. C'est le cas pour les nombreux sobriquets qui désignent Pompée. Le plus fréquent est *Sampsiceramus*[3] ; c'est une allusion à la victoire remportée par Pompée sur un dynaste oriental de ce nom, qui régnait sur Emèse et Aréthuse, en Syrie ; les inscriptions le nomment Σαμσιγέραμος. Une autre fois, Cicéron appelle Pompée *Hierosolymarius*[4] : ce dérivé de *Hierosolyma*, Jérusalem, ne se rencontre pas ailleurs ; Cicéron s'est peut-être plu à forger semblable épithète à cause de sa terminaison, par laquelle Pompée,

1. Svet., *Caes.*, 54.
2. *XLIII*, 2.
3. *XLI*, 1 ; *XLIII*, 2 ; *XLIV*, 1 et 2 ; *L*, 2 et 3.
4. *XXXVI*, 1.

qui a fait passer Clodius dans la plèbe, se trouve rapproché de l'illustre plébéien démagogue : il est le « Marius de Jérusalem ». Que l'à-peu-près soit détestable[1], ce n'est pas une raison pour que Cicéron ne l'ait pas risqué, surtout dans une lettre à son plus intime ami. C'est encore une allusion railleuse aux succès de Pompée en Orient que contient le mot *Arabarches*, « chef des Arabes », qu'on trouve dans une autre lettre[2]. Avant d'inventer ces divers surnoms orientaux, Cicéron avait inauguré la série des sobriquets de Pompée, dans une lettre de décembre 60, en l'appelant *Epicrates*[3] ; il faut ici songer, croyons-nous, à un amiral rhodien de ce nom qui lutta avec succès contre la piraterie pendant la 2e guerre de Macédoine et pendant la guerre contre Antiochus[4] : en appelant Pompée *Epicrates*, Cicéron vise sa campagne navale de 67 contre les pirates. Enfin, dans une lettre d'avril 59, il l'appelle *Gnaeus noster, collega Balbi*[5]. C'est toujours une raillerie sarcastique, mais sans intention de mystère, cette fois : M. Atius Balbus, beau-frère de César et grand-père maternel de l'empereur Auguste, était collègue de Pompée dans la commission des *uigintiuiri* chargés d'appliquer la loi agraire[6] ; Cicéron appelle Pompée « le collègue de Balbus » pour railler sa servilité à l'égard de César, qui l'a fait s'abaisser jusqu'à accepter des fonctions qui sont bien modestes pour lui.

Pompée n'est pas le seul sur qui Cicéron exerce sa verve. Si notre conjecture est exacte, dans la lettre

1. D'autant plus détestable que de *Marius* à *Hierosolym-ārius* il y avait une différence de prononciation.
2. *XLIV*, 3.
3. *XXIX*, 1.
4. Cf. une inscription de Délos, DITTENBERGER, *Syll.*², 264 ; LIV., XXXVII, 13 sq.
5. *XXXVII*, 1.
6. Cf. SVET., *Aug.*, 4.

XXXII, 3, il désigne l'augure Métellus Céler sous le pseudonyme d'*Attius*. Attius, ou Attus Navius, était cet augure légendaire qui, sur l'invitation de Tarquin, coupa une pierre avec un rasoir ; son nom est souvent cité comme celui de l'augure par excellence[1] ; en appelant Métellus *Attius*, Cicéron rend hommage aux qualités dont il a fait preuve dans l'augurat, mais avec une pointe d'ironie pour tant de sérieux mis au service d'un sacerdoce auquel les gens de son monde ne croient plus[2]. Clodia, sœur de P. Clodius et femme de Métellus Céler, est appelée à plusieurs reprises[3] Βοῶπις, « la déesse aux grands yeux » (littéralement : « aux yeux de vache »), épithète homérique de Junon. Est-ce pour railler une beauté que l'intelligence n'éclairait pas ? Plus vraisemblablement, il faut y voir une allusion aux mœurs incestueuses de Clodia[4], Junon ayant été à la fois sœur et femme de Jupiter. Publius est appelé, par allusion à son sacrilège, *sacerdos Bonae Deae*[5]. C'est sans doute Sex. Clodius, client de Publius et son homme à tout faire, recruteur de ses bandes armées, que cache le pseudonyme d'*Athenion*[6], nom d'un chef des esclaves révoltés de Sicile.

Les lettres *XLV-LII* (*Att.*, II, 18-25) se suivent chronologiquement dans l'ordre où les mss. nous les ont transmises, ce qui d'ailleurs est très souvent le cas. Cicéron était rentré à Rome, et Atticus était parti pour l'Epire. La lettre *XLV* a été écrite avant les représen-

1. Cf. *Att.*, X, 8, 6 : *haec collegi nostri ab Atto*, « ces présages de notre collège d'augures de l'école d'Attus. »
2. Cf. notre article dans *R. de phil.*, 1931, p. 233.
3. *XXXVI*, 1 ; *XXXVII*, 2 ; *XLI*, 1 ; *XLIX*, 5 ; *L*, 3.
4. Cf. *Pro Sestio*, 7, 16, *sororiis stupris ; De har. resp.*, 20, 42, *domesticis germanitatis stupris ; Att.*, II, 1, 5 (*XXVII*).
5. *XXXI*, 2.
6. *XXXVII*, 2.

tations théâtrales données à l'occasion des jeux Apollinaires, puisque Cicéron ne raconte que dans la suivante ce qui s'est passé à ces jeux : or, les *ludi Apollinares* se déroulaient du 6 au 13 juillet. La lettre *XLVI*, où sont rapportés les incidents des jeux Apollinaires, se situe, par là, vers le milieu de juillet. La lettre *XLVIII* est postérieure, sans doute de peu, au 25 juillet, date d'un incident qui est rapporté au § 3. Les lettres *XLIX-LII* se situent entre le 25 juillet et le 18 octobre, parce que leur contenu indique qu'elles sont antérieures aux élections, qui avaient été renvoyées par Bibulus au 18 octobre[1].

Cicéron, dans les lettres de cette période, apparaît préoccupé de l'attitude de Clodius, qui, passé dans la plèbe, va être élu tribun pour l'année 58, et qui menace de représailles le vainqueur de Catilina. Les triumvirs lui offrent des moyens d'y échapper : il pourrait, à son choix, remplir une « mission non officielle pour accomplissement d'un vœu[2] », ou aller en Gaule comme légat de César[3]. Mais ces offres lui paraissent — à bon droit — compromettantes, et il semble que l'honneur lui commande d'accepter la lutte avec son redoutable adversaire. D'ailleurs, Pompée l'assure qu'il retiendra Clodius, et Cicéron a foi dans l'amitié du triumvir. Pourtant, il soupçonne que Crassus presse Pompée d'abandonner sa cause ; il sent autour de lui des intrigues ; il voudrait bien qu'Atticus fût à ses côtés, l'aidât à y voir plus clair, Atticus qui avait — nous ne savons trop comment ni

1. Cf. *Att.*, II, 20, 6 *(XLVII)*.
2. *XLV*, 3 : *libera legatio uoti causa*. On donnait assez facilement à un sénateur qui voulait faire un voyage une « mission non officielle », sous des prétextes variés : pour accomplir un vœu, pour recueillir un héritage, pour obtenir le paiement d'une dette. Le sénateur en mission voyageait aux frais de l'État et avec les honneurs et privilèges d'un ambassadeur.
3. *XLV*, 3 ; *XLVI*, 5. Cf. *De prou. cons.*, 17, 41 ; Plvt., *Cic.*, 30.

pourquoi — les moyens de connaître par Clodia les projets de son frère[1].

La lettre *LI* (*Att.*, II, 24) contient le récit du prétendu complot contre Pompée, dénoncé au Sénat par Vettius, homme à tout faire à la solde de César. Celui-ci paraît avoir poussé Vettius à cette fausse dénonciation afin de compromettre un certain nombre de ses adversaires. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le détail de cette ténébreuse affaire. Qu'il nous suffise d'indiquer les deux points sur lesquels le texte que nous adoptons (§ 2, *a. d. iii. eius diei* ; § 3, *cum gladiatoribus Gabini*) modifie la version donnée jusqu'ici par les historiens[2]. Il n'est pas vrai que dès le 13 mai Bibulus ait averti Pompée de se méfier ; et c'est également une erreur de croire que les conjurés avaient projeté de tuer Pompée à de prétendus jeux de gladiateurs qui auraient été donnés en juin 59 par A. Gabinius, le futur consul de 58. Le passage de la lettre *LI* qui a fait croire à l'existence de ces jeux[3] dit simplement qu'on avait projeté d'attaquer Pompée sur le forum « avec les gladiateurs de Gabinius », obscur personnage qui devait entretenir une troupe de gladiateurs pour la louer aux fauteurs de troubles. Vettius n'a donc pas dénoncé deux complots successifs contre Pompée, l'un formé en mai-juin, l'autre en septembre-octobre : il n'est question que d'un seul, celui de septembre-octobre, dans la lettre de Cicéron comme dans les autres sources[4].

1. *XLIX*, 4 et 5.
2. Voir, par exemple, Drumann-Gröbe, *Geschichte Roms*, II, p. 200 sq. ; Ed. Meyer, *Caesars Monarchie u. das Principat des Pompeius*, p. 84.
3. On a rapproché de ce passage *Att.*, II, 19, 3 (*XLVI*), où l'on a voulu voir, sans raison valable, une mention des prétendus jeux de gladiateurs de Gabinius.
4. Voir, pour plus de détails, notre article dans *R. de phil.*, 1931, p. 239 sq.

La dernière lettre de l'année 59 *(LIII)* est une longue lettre de Cicéron à son frère Quintus. Elle a été écrite entre le 25 octobre (cf. la première phrase) et le 10 décembre, date à laquelle les nouveaux tribuns de la plèbe entraient en fonctions : ils ne sont encore, d'après la fin de la lettre, que *designati*. Cette lettre complète la lettre *XXX* (*Q. fr.*, I, 1), où Cicéron donnait à Quintus de sages conseils pour le gouvernement de sa province ; mais les conseils sont ici plus particuliers et plus personnels ; il s'y joint des recommandations pour des gens à qui Cicéron s'intéresse. Les deux derniers §§ donnent à Quintus des nouvelles de la situation politique; Cicéron paraît moins inquiet pour lui-même que dans les précédentes lettres à Atticus : soit que le mois de novembre lui ait apporté des raisons d'espérer, soit qu'il ne veuille pas inquiéter son frère.

Les lettres *LIV* et *LV* sont deux lettres de recommandation dont la date est indécise : tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle est antérieure à l'année 58, et c'est pourquoi nous les avons rangées à cette place. Les Βυλλίονες dont il est question dans la lettre *LIV* étaient un peuple d'Illyrie : la ville de Byllis était à l'embouchure de l'Aous, au sud d'Apollonie[1]. On en conclut que Culléolus, qui n'est pas autrement connu, gouvernait l'Illyricum[2]. Or, l'Illyricum a dépendu du commandement de César à partir de 58 ; les deux lettres

1. Cf. Strab., VII, 326.

2. Comme l'Illyricum n'a pas formé sous la République une province indépendante, mais a été, vraisemblablement, rattaché à la Gaule Cisalpine, il y a lieu de penser que Culléolus était un ancien préteur à qui on avait donné, avec le titre de proconsul (voir plus haut, p. 106 et n. 1) la Cisalpine et l'Illyrie. — Il se peut qu'il ait appartenu à la *gens Cornelia* : cf. un Cornélius Culléolus dans *De diu.*, I, 2, 4.

LIV et *LV* sont donc antérieures à cette date ; elles paraissent se suivre à quelques mois d'intervalle.

L. Luccéius, dont Cicéron recommande les intérêts à Culléolus, est ce personnage que nous avons vu, dans les premières lettres, brouillé avec Atticus[1], qui fut candidat au consulat en 60,[2] et à qui Cicéron devait écrire en 56 une lettre célèbre pour lui demander d'être son historien[3].

1. *I*, 5 ; *VI*, 2 ; *VII*, 1 ; *VIII*, 3.
2. *XX*, 7 ; *XXIII*, 11 ; *XXVII*, 9.
3. *Fam.*, V, 12 *(CXII)*.

XXX. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, I, 1).

Rome, début de 59.

MARCUS, A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

I. 1. Je ne doute point que cette lettre ne doive être devancée par maint messager, ni qu'au surplus la voix même de la renommée, avec cette promptitude qui lui est propre, ne te parvienne avant elle : tu sauras par d'autres, avant de la recevoir, qu'on a prolongé d'une troisième année tes travaux et les regrets que nous donne ton absence ; néanmoins, j'ai pensé qu'il fallait que cette fâcheuse nouvelle te fût annoncée par moi aussi. Dans mes lettres précédentes, dans plus d'une, quand d'autres avaient cessé de croire au succès, je n'en continuais pas moins de t'apporter l'espoir d'un prompt retour : je ne voulais pas seulement entretenir en toi le plus longtemps possible une attente agréable, mais nous faisions de tels efforts, et les préteurs de leur côté luttaient si énergiquement*, que je ne cessais pas de croire le succès possible.

2. Maintenant que, malheureusement, ni l'influence des préteurs ni notre zèle n'ont rien pu obtenir, il est bien difficile de ne pas être affligé de la chose ; cependant, il ne faut pas que des âmes comme les nôtres, qui ont été trempées par l'action et par la responsabilité des plus grandes affaires, se laissent briser et amollir par une contrariété. Et s'il est vrai que les maux qui doivent causer le plus de chagrin sont ceux que l'on s'est attirés par sa propre faute, il y a dans cette prorogation quelque

XXX. — AD QVINTVM FRATREM.
(Q. fr., I, 1).

Scr. Romae in. a. 695/59.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM

I. **1.** Etsi non dubitabam quin hanc epistolam multi nuntii, fama denique esset ipsa sua celeritate superatura tuque ante ab aliis auditurus esses annum tertium accessisse desiderio nostro et labori tuo, tamen existimaui a me quoque tibi huius molestiae nuntium perferri oportere. Nam superioribus litteris non unis sed pluribus, cum iam ab aliis desperata res esset, tamen tibi ego spem maturae decessionis afferebam, non solum ut quam diutissime te iucunda opinione oblectarem, sed etiam quia tanta adhibebatur et a nobis et a praetoribus contentio ut rem posse confici non diffiderem. **2.** Nunc quoniam ita accidit ut neque praetores suis opibus neque nos nostro studio quicquam proficere possemus, est omnino difficile non grauiter id ferre, sed tamen nostros animos maximis in rebus et gerendis et sustinendis exercitatos frangi et debilitari molestia non oportet. *Et* quoniam ea molestissime ferre homines debent quae ipsorum culpa contracta sunt, est quiddam

XXX. — *M* 14 r° ; *R* 8 r° [*huic epistulae ab initio usque ad* § 23 *correctiones in R duabus manibus* (R^2, R^3) *additae sunt*] ; *P* 1 r° ; *G* 16 r°.

I. 2. 6 <et> *add. Manutius.*

chose qui doit me chagriner plus que toi. C'est ma faute en effet — et tu m'avais exprimé un désir contraire aussi bien dans tes lettres qu'au moment de ton départ — si on ne t'a pas désigné de successeur pendant ta première année. Mon initiative a été imprudente : je pensais à l'intérêt vital des alliés, je voulais faire front aux prétentions éhontées d'un certain nombre de gens d'affaires, je désirais voir tes mérites accroître la gloire de notre nom ; mais ce faisant, je me suis exposé à ce que cette seconde année en entraînât une troisième. **3.** Puisque je confesse que ce qui arrive est de ma faute, il t'appartient, sage et bon comme tu l'es, de faire tout ce qu'il faut pour que soient corrigés par une administration diligente les effets de mon imprévoyance. Et si tu te portes avec une ardeur nouvelle à la conquête de l'opinion sous toutes ses formes, ne te contentant plus de l'emporter sur tes émules, mais essayant de te surpasser toi-même, si tu appliques toute ton intelligence, tous tes soins, toutes tes pensées, à rechercher d'abord, en toutes choses, la bonne réputation, crois-moi, d'une seule année ajoutée à tes fatigues naîtront pour nous de longues années de joie et une gloire qui s'étendra à notre postérité même. **4.** Aussi je te demande en premier lieu de ne pas te replier sur toi-même en t'abandonnant au découragement et de ne pas te laisser pour ainsi dire submerger par la grandeur de la tâche ; mais de te dresser, de tenir bon, et même d'aller de toi-même au-devant des besognes qui te sollicitent. Car les fonctions publiques que tu remplis ne sont pas de celles où la fortune est maîtresse, mais de celles où la raison et l'application ont le plus de pouvoir. Si tu avais à conduire quelque guerre importante et pleine de dangers et que je te visse prorogé dans ton commandement, je tremblerais en pensant que du même coup ce serait le pouvoir de la fortune sur nous qui

in hac re mihi molestius ferendum quam tibi. Factum est enim mea culpa contra quam tu mecum et proficiscens et per litteras egeras ut priore anno non succederetur ; quod ego, dum sociorum saluti consulo, dum impudentiae non nullorum negotiatorum resisto, dum nostram gloriam tua uirtute augeri expeto, feci non sapienter, praesertim cum id commiserim ut ille alter annus etiam tertium posset adducere. **3.** Quod quoniam peccatum meum esse confiteor, est sapientiae atque humanitatis tuae curare et perficere ut hoc minus sapienter a me prouisum diligentia tua corrigatur. Ac si te ipse uehementius ad omnes partes bene audiendi excitaris, non ut cum aliis sed ut tecum iam ipse certes, si omnem tuam mentem, curam, cogitationem ad excellentem in omnibus rebus laudis cupiditatem incitaris, mihi crede, unus annus additus labori tuo multorum annorum laetitiam nobis, gloriam uero etiam posteris nostris afferet. **4.** Quapropter hoc te primum rogo ne contrahas ac demittas animum neue te obrui tamquam fluctu sic magnitudine negotii sinas contraque erigas ac resistas siue etiam ultro occurras negotiis. Neque enim eiusmodi partem rei publicae geris in qua fortuna dominetur, sed in qua plurimum ratio possit et diligentia. Quod si tibi bellum aliquod magnum et periculosum administranti prorogatum imperium uiderem, tremerem animo quod eodem tempore esse intellegerem etiam fortunae potestatem in nos prorogatam.

2. 11 sociorum saluti Σ, *G* : saluti sociorum Δ || 12 impudenti(a)e M^{corr} *bd* : imprud- *rell.* || 13 expeto (Δ), *P* : expedito M^{1-2} [*post deletum*], *G* expecto M^{corr}, *R*.
3. 7 ad excellentem ΣΠ, M^{2} : et de exc- M^{1} et exc- M^{corr} ad excellentis *Ernesti* || 10 gloriam, Π, M^{2} : i(m)mo Σ, M^{2} [*in rasura*] *E,RPOV*.

aurait été prorogé. 5. Mais en fait, dans la sorte d'intérêts publics dont tu as la charge, la part de la fortune est nulle ou extrêmement réduite : ils sont de telle nature qu'ils me semblent dépendre entièrement de la fermeté et de la modération de ton caractère. Nous n'avons à redouter, je pense, ni de tomber dans une embuscade, ni d'avoir à livrer une bataille rangée, ni de voir nos alliés faire défection, ni de ne pouvoir payer la solde des troupes ou leur fournir le blé nécessaire, ni d'avoir à réprimer une révolte de l'armée : toutes choses qui sont arrivées fort souvent aux chefs les plus habiles et, comme les meilleurs pilotes en face des éléments déchaînés, les ont mis dans l'impossibilité de résister à l'assaut de la fortune. Mais toi, tu as le privilège d'une paix profonde, d'une tranquillité absolue : eaux calmes qui, pourtant, peuvent engloutir le pilote, s'il s'endort, comme elles lui procurent, s'il veille, une traversée non seulement sûre, mais délicieuse. 6. Ta province, en effet, comprend d'abord des alliés qui sont ce qu'il y a de plus civilisé parmi les hommes, puis des citoyens romains dont les uns, étant publicains, tiennent à nous par les liens les plus étroits, dont les autres, faisant des affaires qui les enrichissent, estiment qu'ils doivent à mon consulat la préservation de leurs fortunes.

II. 7. Mais, précisément, me diras-tu, il y a entre ces gens-là des conflits graves, ils se causent fréquemment des torts réciproques, d'où naissent de vives querelles. Eh ! ma pensée serait-elle donc que tu n'as pas une tâche difficile à accomplir ? Je n'ignore pas qu'elle est considérable et exige un esprit des plus sages ; mais souviens-toi qu'à mon avis c'est affaire de sagesse bien plus que de chance. Quelle difficulté y a-t-il, en effet, à contenir les passions de ses subordonnés, si l'on sait commander aux siennes ? Je consens que pour les autres ce soit là une affaire d'importance et malaisée, comme

5. Nunc uero ea pars tibi rei p. commissa est in qua aut nullam aut perexiguam partem fortuna tenet et quae mihi tota in tua uirtute ac moderatione animi posita esse uideatur. Nullas, ut opinor, insidias hostium, nullam proelii dimicationem, nullam defectionem sociorum, nullam inopiam stipendii aut rei frumentariae, nullam seditionem exercitus pertimescimus, quae persaepe sapientissimis uiris acciderunt, ut, quemadmodum gubernatores optimi uim tempestatis, sic illi impetum fortunae superare non possent. Tibi data est summa pax, summa tranquillitas, ita tamen ut ea dormientem gubernatorem uel obruere, uigilantem etiam delectare possit. 6. Constat enim ea prouincia primum ex eo genere sociorum quod est ex hominum omni genere humanissimum, deinde ex eo genere ciuium qui aut, quod publicani sunt, nos summa necessitudine attingunt aut, quod ita negotiantur ut locupletes sint, nostri consulatus beneficio se incolumes fortunas habere arbitrantur.

II. 7. At enim inter hos ipsos exsistunt graues controuersiae, multae nascuntur iniuriae, magnae contentiones consequuntur. Quasi uero ego id putem non te aliquantum negotii sustinere. Intellego permagnum esse negotium et maximi consilii, sed memento consilii me hoc esse negotium magis aliquanto quam fortunae putare. Quid est enim negotii continere eos quibus praesis, si te ipse contineas ? Id autem sit magnum et difficile ceteris, sicut est difficillimum ; tibi et fuit hoc

5. 9 impetum fortunae ΣΠ : fort- imp- Δ.
II. 7. 6 me M^{corr}, E : mel M^{1}, RP, G.

elle l'est en effet au plus haut point ; mais pour toi ce fut toujours chose des plus faciles, et il ne pouvait, au vrai, en être autrement : car la nature t'a doué de telle sorte que même sans le secours de l'éducation tu aurais pu, semble-t-il, te dominer ; or, tu as reçu une éducation capable d'élever au-dessus de lui-même le naturel le plus ingrat. Alors que tu résisteras, comme tu le fais, à l'argent, à la volupté, à tous les désirs, il y aura lieu de craindre, apparemment, que tu ne puisses pas brider un marchand malhonnête, un publicain un peu trop avide ? Quant aux Grecs, ils te regarderont, vivant de la sorte, comme quelque héros des âges disparus, ou même comme un personnage divin qui serait descendu du ciel pour venir gouverner la province.

8. Si d'ailleurs je te parle ainsi aujourd'hui, ce n'est pas pour t'exhorter à bien faire, c'est pour t'inviter à être heureux de la conduite que tu tiens et que tu as tenue. C'est chose rare, en effet, que d'avoir exercé pendant trois ans le pouvoir suprême en Asie sans que ni une statue, ni un tableau, ni un vase, ni une étoffe, ni un esclave, ni la beauté de personne, ni aucune offre d'argent, toutes séductions dont abonde ta province, aient pu te détourner de l'intégrité la plus parfaite et la plus scrupuleuse. 9. Et y a-t-il privilège plus rare ou plus enviable que celui-ci ? une vertu comme la tienne, tant de mesure, tant de force d'âme ne restent pas enveloppées de ténèbres et dissimulées, mais elles rayonnent dans la grande lumière de l'Asie, elles éclatent aux regards de la plus illustre des provinces et le bruit en parvient à tous les peuples et à toutes les nations ; tes voyages ne répandent pas la terreur, les populations que tu visites ne sont pas épuisées par les exigences de ton luxe ni épouvantées de ton approche ; partout où tu te présentes, l'allégresse publique et la joie de chacun sont à leur comble, parce que chaque ville croit

semper facillimum et uero esse debuit, cuius natura talis est ut etiam sine doctrina uideatur moderata esse potuisse, ea autem adhibita doctrina est quae uel uitiosissimam naturam attollere possit. Tu cum pecuniae, cum uoluptati, cum omnium rerum cupiditati resistes, ut facis, erit, credo, periculum ne improbum negotiatorem, paulo cupidiorem publicanum comprimere non possis! Nam Graeci quidem sic te ita uiuentem intuebuntur ut quendam ex annalium memoria aut etiam de caelo diuinum hominem esse in prouinciam delapsum putent.

8. Atque haec nunc non ut facias, sed ut te facere et fecisse gaudeas scribo; praeclarum est enim summo cum imperio fuisse in Asia triennium sic ut nullum te signum, nulla pictura, nullum uas, nulla uestis, nullum mancipium, nulla forma cuiusquam, nulla condicio pecuniae, quibus rebus abundat ista prouincia, ab summa integritate continentiaque deduxerit. 9. Quid autem reperiri tam eximium aut tam expetendum potest quam istam uirtutem, moderationem animi, temperantiam non latere in tenebris neque esse abditam, sed in luce Asiae, in oculis clarissimae prouinciae atque in auribus omnium gentium ac nationum esse positam? non itineribus tuis perterreri homines, non sumptu exhauriri, non aduentu commoueri? esse quocumque ueneris et publice et priuatim maximam laetitiam, cum urbs custodem non tyrannum, domus hospitem non expilatorem recepisse uideatur?

7. 13 attollere ΣΠ : accolere (Δ) excolere *ed. Asc.*[2].
8. 2 gaudeas : –ebis *R*[1]*P* ‖ 7 deduxerit *M*, *R*[2] : duxerit *G* deduxit *R*[1]*P*.

recevoir son protecteur et non point son tyran, chaque maison un hôte et non point un détrousseur.

III. **10.** Mais l'expérience t'a certainement déjà appris qu'en pareille matière il ne suffit point du tout que tu possèdes, personnellement, ces qualités : il te faut encore exercer autour de toi une surveillance active, afin que, gardien de la province, on te voie, non content de remplir tes devoirs à l'égard des alliés, des citoyens romains, de l'Etat, te porter aussi garant pour tous ceux qui administrent en ton nom. Tu as d'ailleurs des lieutenants qui, d'eux-mêmes, sauront ne pas manquer aux devoirs de leur charge ; parmi eux, le premier par le rang, par le mérite, par l'âge, c'est Tubéron : je pense qu'écrivant l'histoire il pourra choisir dans ses annales maints exemples qu'il aura le désir et les moyens d'imiter ; quant à Alliénus, il est des nôtres, par ses façons de sentir, par l'amitié qu'il nous porte, et plus encore par le soin qu'il prend de vivre comme nous vivons. De Gratidius, que dirais-je ? je sais du moins que s'il a le souci de sa réputation, l'affection qu'il a pour ses cousins le rend également soucieux de la nôtre*. **11.** Ton questeur, tu ne l'as pas choisi, c'est le tirage au sort qui l'a désigné. Il faut qu'il trouve en lui-même la règle de son honnêteté, et qu'en même temps il se conforme à tes instructions générales et particulières. Si jamais quelqu'un de ces collaborateurs était trop bassement avare, tu le tolérerais dans la mesure où il ne ferait que négliger pour son compte des devoirs de conscience, mais tu ne permettrais pas qu'il transformât en une source de profits personnels un pouvoir que tu lui avais donné à titre d'honneur. Je ne suis pas du tout d'avis, en effet, surtout quand je considère le penchant des mœurs actuelles pour l'excessive indulgence et les ménagements intéressés, que tu fouilles toutes les turpitudes, que tu ailles scruter chaque cons-

III. **10.** His autem in rebus iam te usus ipse profecto erudiuit nequaquam satis esse ipsum has te habere uirtutes, sed esse circumspiciendum diligenter ut in hac custodia prouinciae non te unum sed omnes ministros imperii tui sociis et ciuibus et rei publicae praestare uideare. Quamquam legatos habes eos qui ipsi per se habituri sint rationem dignitatis suae ; de quibus honore et dignitate et aetate praestat Tubero, quem ego arbitror, praesertim cum scribat historiam, multos ex suis annalibus posse deligere quos uelit et possit imitari, Allienus autem noster *est* cum animo et beneuolentia tum uero etiam imitatione uiuendi. Nam quid ego de Gratidio dicam ? quem certe scio ita laborare de existimatione sua ut propte*r* amorem in nos fraternum etiam de *n*ostr*a* laboret. **11.** Quaestorem habes non tuo iudicio delectum sed eum quem sors dedit. Hunc oportet et sua sponte esse moderatum et tuis institutis ac praeceptis obtemperare. Quorum si quis forte esset sordidior, ferres eatenus quoad per se neglegeret eas leges quibus esset astrictus, non ut ea potestate quam tu ad dignitatem permisisses ad quaestum uteretur. Neque enim mihi sane placet, praesertim cum hi mores tantum iam ad nimiam lenitatem et ad ambitionen incubuerint, scrutari te omnes sordes, excutere unum quemque eorum, sed quanta sit in quoque fides tantum cuique committere. Atque inter hos eos, quos tibi comites

III. **10.** 5 tui : tuis *RP* || 11 noster est *Manutius* : noster et *M*[1](?) *M*[3], *G* noster *M*[2], *E*,*RP*, *uett.* || 13 certe : -o *R*[2], *uett. praeter Rom.* || 14 propter *Cr.*[m] : propterea Ω, *uett.* || 15 de nostra *Cr.*[m] : demo(n)strare Ω, *uett.* ||
11. 9 lenitatem : leuit- *P*, *uett.* || 12 hos eos (Δ), *E*, *R*[3]*OV*, *uett.* : nos eos *M*[1], *R*[1], *G*, hos *R*[3] nos eos *P*.

cience : contente-toi de proportionner ta confiance à la probité de chacun. Et parmi tes collaborateurs, ceux que l'Etat lui-même a désignés pour t'accompagner dans la province et t'aider à l'administrer, tu ne seras leur garant que dans les limites que j'ai tracées tout à l'heure.

IV. **12.** Mais ceux que tu as voulu avoir auprès de toi pour faire partie de ta maison ou pour être tes employés personnels, qui forment, comme on dit, une sorte de cohorte du préteur, ceux-là, nous sommes responsables non seulement de tous leurs actes, mais même de toutes leurs paroles. D'ailleurs, tu as auprès de toi des hommes pour qui l'affection te sera facile s'ils se conduisent bien, et que tu pourrais très aisément mettre au pas s'ils perdaient le souci de ta réputation. Peut-être ont-ils pu, quand tu étais encore novice, surprendre ta bonté ; plus on est homme de bien, plus on a de mal à soupçonner chez autrui la malhonnêteté ; mais voici ta troisième année : que ton intégrité y soit ce qu'elle fut dans les précédentes, mais encore mieux armée de méfiance et de surveillance attentive. **13.** Qu'on sache bien que tes oreilles n'entendent que ce qu'elles entendent réellement ; qu'elles ne soient point de celles auxquelles on peut murmurer, pour obtenir des gains illicites, des paroles mensongères et hypocrites. Que l'anneau qui porte ton sceau ne soit pas un instrument quelconque, mais le représentant de ta personne : non le ministre complaisant des désirs d'autrui, mais le témoin de tes volontés. Que l'*accensus** soit placé au rang que nos ancêtres lui ont assigné : il ne s'agissait point, pour eux, d'un emploi de faveur, mais d'une charge qui exigeait du travail, et ils ne la confiaient guère qu'à leurs affranchis, à qui ils donnaient des ordres à peu près comme à leurs esclaves. Que ton licteur soit le dispensateur de ta clémence, et non de la sienne* ; que les faisceaux et les haches portent devant toi le symbole

et adiutores negotiorum publicorum dedit ipsa res p., dumtaxat finibus iis praestabis quos ante praescripsi.

IV. **12.** Quos uero aut ex domesticis conu*i*ctionibus aut ex necessariis appar*i*tionibus tecum esse uoluisti, qui quasi ex cohorte praetoris appellari solent, horum non modo facta sed etiam dicta omnia praestanda nobis sunt. Sed habes eos tecum, quos possis recte facientes facile diligere, minus consulentes existimationi tuae facillime coercere. A quibus, rudis cum esses, uidetur potuisse tua liberalitas decipi ; nam ut quisque est uir optimus, ita difficillime esse alios improbos suspicatur ; nunc uero tertius hic annus habeat integritatem eandem quam superiores, cautiorem etiam ac diligentiorem. **13.** Sint aures tuae quae id quod audiunt existimentur audire, non in quas ficte et simulate quaestus causa insusurretur. Sit anulus tuus non ut uas aliquod sed tamquam ipse tu, non minister alienae uoluntatis sed testis tuae. Acce*n*sus sit eo numero quo eum maiores nostri esse uoluerunt, qui hoc non in beneficii loco sed in laboris ac muneris non temere nisi libertis suis deferebant, quibus illi quidem non multo secus ac seruis imperabant. Sit lictor non suae sed tuae lenitatis apparitor, maioraque praeferant fasces illi ac secures dignitatis insignia quam potestatis. Toti deni-

11, 14 finibus iis praestabis : f- hiis praestabit his M^1 f- iis praestabit iis *G* f- hiis praestabis M^2 hiis finibus praestabit R^1 his f- praestabis *P* f- his praestabis R^2.

IV. **12.** 1 conuictionibus *Victorius, uulg.* : conuinct- M^1, *R*, *G* coniunct- M^{corr} conuent- *P* || 2 apparitionibus *Victorius, uulg.* : apparat - (Ω) || 8 potuisse : potius potuisse *RP, ed. Iens.*

13. 2 audiunt : -ent *P* || 3 insusurretur : -raretur *E* -rraretur R^1P || sit anulus : sic an- R^1, *ed. Iens.* || 5 accensus *uett. praeter Iens.* : accessus (Ω) || numero : etiam numero *RP, uett. praeter Rom.* || 9 non suae sed : *post* suae *lacunam* [saeuitiae *Vrsinus* sedulitatis *Lehmann*] *uerisimiliter conicias.*

de ta dignité plus que de ta puissance. Enfin la province entière doit savoir qu'il n'est rien qui te soit plus cher que la vie de tes administrés, que leurs enfants, leur réputation, leur fortune. Cette opinion enfin doit s'établir que non seulement ceux qui auront reçu quelque chose, mais ceux même qui auront donné encourront, si tu viens à l'apprendre, ton inimitié. Et personne ne donnera, quand il sera bien reconnu qu'on n'obtient rien de toi par l'entremise de ceux qui feignent d'avoir auprès de toi un grand crédit. **14.** Toutefois ce que je te dis là ne signifie point que je veuille te voir marquer à ceux qui t'entourent une dureté ou une défiance excessives. S'il en est parmi eux qui, dans l'espace de deux ans, ne t'ont jamais donné le soupçon d'aimer trop l'argent, comme c'est le cas de Césius, de Chérippus, de Labéon, à ce que j'entends dire et à ce que je crois, les connaissant, je ne vois pas ce qu'à de tels hommes, et à tout autre de même espèce, tu ne pourrais, en toute sécurité, confier. Mais s'il en est un chez qui tu aies déjà trouvé à redire, qui t'ait donné matière à quelque soupçon, ne fais à celui-là aucun crédit, ne remets entre ses mains aucune part de ta réputation.

V. **15.** As-tu rencontré dans la province même quelqu'un qui, sans être auparavant connu de nous, a pénétré dans ton intimité, vois quelle confiance il convient de mettre en lui : ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir bien des honnêtes gens dans les provinces ; mais s'il est permis de l'espérer, en décider est chose périlleuse. En effet, la vraie nature de l'homme s'y cache sous mille apparences trompeuses qui tendent devant elle comme une sorte de voile : le front, les yeux, l'air du visage mentent fort souvent, et la parole constamment. Aussi comment, parmi des hommes de cette sorte, en découvrir qui, ayant été amenés par l'amour de l'argent à se priver de tous ces biens auxquels pour notre part nous ne

que sit prouinciae cognitum tibi omnium quibus praesis salutem, liberos, famam, fortunas esse carissimas. Denique haec opinio sit, non modo iis qui aliquid acceperint sed iis etiam qui dederint, te inimicum si id cognoueris futurum. Neque uero quisquam dabit, cum erit hoc perspectum, nihil per eos qui simulant se apud te multum posse abs te solere impetrari. **14.** Nec tamen haec oratio mea est eiusmodi ut te in tuos aut durum esse nimium aut suspiciosum uelim. Nam si quis est eorum qui tibi biennii spatio numquam in suspicionem auaritiae uenerit, ut ego Caesium et Chaerippum et Labeonem et audio et quia cognoui existimo, nihil est quod non et iis et si quis est alius eiusdem modi et committi et credi rectissime putem ; sed si quis est in quo iam offenderis, de quo aliquid senseris, huic nihil credideris, nullam partem existimationis tuae commiseris.

V. **15.** In prouincia uero ipsa si quem es nactus qui in tuam familiaritatem penitus intrarit, qui nobis ante fuerit ignotus, huic quantum credendum sit uide, non quin possint multi esse prouinciales uiri boni, sed hoc sperare licet, iudicare periculosum est. Multis enim simulationum inuolucris tegitur et quasi uelis quibusdam obtenditur unius cuiusque natura ; frons, oculi, uultus persaepe mentiuntur, oratio uero saepissime. Quam ob rem qui potes reperire ex eo genere hominum qui pecuniae cupiditate adducti careant iis rebus omnibus a quibus nos diuulsi esse non possumus, te autem, alienum hominem, ament ex animo ac non sui commodi causa

13. 13 fortunas esse (Δ), R^2 : esse fortunas M^1, ΣΠ.

14. 2 est haec oratio mea *RPOV*, *uett. praeter Rom.* || 6 et audio Δ, *G* : audio Σ, *uett. praeter Rom.* || 7 eiusdem : eius *E*, R^1, *uett.* || 8 sed : *om. P.*

V. **15.** 2 qui : quem *s*, R^2 || 9 potes : potest R^1*POV* [potes <eos> *uel* hominum <homines> *conicere haud absurdum uidetur*].

pouvons nous arracher[1], aient cependant pour toi, qui ne leur es rien, une amitié sincère et non intéressée ? Cela me paraît extrêmement difficile, surtout s'il est vrai que ces gens-là n'ont en général aucun ami parmi les simples particuliers, mais éprouvent toujours de l'amitié pour tous les préteurs. Si par hasard il se trouve quelqu'un parmi eux chez qui tu aies reconnu (cela n'est pas impossible) plus d'amitié pour ta personne que pour ta situation, inscris-le avec plaisir au nombre de tes amis ; mais si tu ne découvres rien de semblable, il n'y a pas d'espèce d'hommes dont tu doives te méfier davantage dans tes relations, car ils connaissent toutes les voies de l'argent, ne font rien que pour l'argent, et ne se soucient guère de la réputation d'un homme avec qui ils ne sont pas destinés à vivre. **16.** Parmi les Grecs aussi il faut soigneusement se garder d'avoir des amitiés particulières ; j'excepte une toute petite élite, s'il s'en trouve qui soient dignes de la Grèce antique. Mais en fait, il y a parmi eux une foule d'hommes fourbes, légers, et qu'une longue servitude a façonnés aux excès de la flatterie. Il faut, à mon avis, être aimable avec tous, mais ne former des liens d'hospitalité et d'amitié qu'avec les meilleurs d'entre eux ; ils sont excessifs dans l'amitié, sans être pour cela très sûrs, car ils n'osent jamais combattre nos désirs, et ils sont jaloux, tant des gens de leur nation que de ceux de la nôtre.

VI. **17.** Et maintenant, moi qui veux dans ces sortes de choses tant de précaution et tant d'attention, — peut-être même, j'en ai peur, suis-je trop exigeant — que crois-tu que je pense sur la question des esclaves ? Nous devons en tout lieu les gouverner d'une main ferme, mais dans les provinces plus qu'ailleurs. On peut à leur sujet formuler plus d'une règle ; mais voici la plus courte et la plus aisée à retenir : qu'ils se com-

1. Cicéron veut parler de tous les agréments de la vie à Rome.

simulent ? Mihi quidem permagnum uidetur, praesertim si idem homines priuatum non fere quemquam, praetores semper omnes amant. Quo ex genere si quem forte tui cognosti amantiorem (fieri enim potuit) quam temporis, hunc uero ad tuum numerum libenter adscribito ; sin autem id non perspicies, nullum genus erit in familiaritate cauendum magis, propterea quod et omnes uias pecuniae norunt et omnia pecuniae causa faciunt et quicum uicturi non sunt eius existimationi consulere non curant. **16.** Atque etiam e Graecis ipsis diligenter cauendae sunt quaedam familiaritates praeter hominum perpaucorum si qui sunt uetere Graecia digni ; sic uero fallaces sunt permulti et leues et diuturna seruitute ad nimiam adsentationem eruditi. Quos ego uniuersos adhiberi liberaliter, optimum quemque hospitio amicitiaeque *consuetudine* coniungi dico oportere ; nimiae familiaritates eorum neque tam fideles sunt : non enim audent aduersari nostris uoluntatibus et [non] inuident non nostris solum uerum etiam suis.

VI. **17.** Iam qui in eiusmodi rebus, in quibus uereor etiam ne durior sim, cautus esse uelim ac diligens, quo me animo in seruis esse censes ? quos quidem cum omnibus in locis tum praecipue in prouinciis regere debemus. Quo de genere multa praecipi possunt, sed hoc et breuissimum est et facillime teneri potest, ut ita se

15. 15 si quem *R*[3], *uett. praeter Iens* : si quidem Ω ‖ 18 genus erit : er- g- *RPOV*, *uett. praeter Rom.*

16. 4 graecia : gretia *M*[1-3], *R*[2] gratia *M*[co r], *G* gratia gretia *R*[1] ‖ sic : nunc *Ernesti* istic *coni. Tyrrell* ‖ 7 amicitiaeque <consuetudine> *coni. Purser* : amicitiaeque Ω -aque *uulg.* ‖ 10 inuident non *uett. praeter Iens.*, *uulg.* : non inu- non (Δ), *E*, *K*[3] Π non inuident *R*[1]*PV* uero inu- non *O*, *Manutius.*

17. 3 in seruis : in- os *POV*, *ed. Asc*[3]., *Ernesti*,

portent, dans les voyages que tu fais à travers l'Asie, comme si tu cheminais sur la voie Appienne, et que d'arriver à Tralles soit pour eux exactement comme d'arriver à Formies. Si quelqu'un de tes esclaves montre une fidélité exceptionnelle, emploie-le dans tes affaires domestiques et privées ; mais qu'il ne touche à rien de ce qui regarde les devoirs de ta charge et en général l'intérêt public. Il y a en effet bien des emplois que l'on pourrait sans danger confier à des esclaves fidèles, et que cependant, pour ne pas émouvoir l'opinion ni encourir son blâme, on ne doit pas leur confier.

18. Mais je me suis laissé aller peu à peu, je ne sais comment, à formuler un ensemble de préceptes, quand telle n'avait pas été au début mon intention. Quels conseils en effet pourrais-je donner à quelqu'un qui, je le vois bien, surtout en cette matière, n'a pas moins de sagesse que moi, et a même plus d'expérience ? J'ai pensé néanmoins que si la conduite que tu tiens était appuyée de mon autorité, tu éprouverais à l'observer un plaisir plus grand. Que tels soient donc les principes fondamentaux qui feront ta magistrature honorée : de ta part, intégrité et désintéressement ; chez tous ceux qui t'entourent, une conscience scrupuleuse ; une prudence très circonspecte et attentive dans le choix de tes relations, qu'il s'agisse des Grecs ou des citoyens domiciliés dans la province ; pour tes serviteurs, une discipline forte et soutenue. **19.** L'observation de ces règles, dans l'existence banale d'un homme privé comme moi, est simplement honorable ; elle paraîtra nécessairement quelque chose de divin quand on dispose d'un si grand pouvoir, quand les mœurs sont si corrompues et l'atmosphère de la province si démoralisante. Un tel système, de telles règles sont capables de fournir un solide appui, dans tes décisions et tes arrêts, à la sévérité dont tu as fait montre dans ces affaires qui nous

gerant in istis Asiaticis itineribus ut si iter Appia uia faceres, neue interesse quicquam putent utrum Trallis an Formias uenerint. Ac si quis est ex seruis egregie fidelis, sit in domesticis rebus et priuatis ; quae res ad officium imperii tui atque ad aliquam partem rei publicae pertinebunt, de iis rebus ne quid attingat. Multa enim quae recte committi seruis fidelibus possunt tamen sermonis et uituperationis uitandae causa committenda non sunt.

18. Sed nescio quo pacto ad praecipiendi rationem delapsa est oratio mea, cum id mihi propositum initio non fuisset. Quid enim ei praecipiam quem ego in hoc praesertim genere intelligam prudentia non esse inferiorem quam me, usu uero etiam superiorem ? Sed tamen si ad ea quae faceres auctoritas accederet mea, tibi ipsi illa putaui fore iucundiora. Quare sint haec fundamenta dignitatis tuae, tua primum integritas et continentia, deinde omnium qui tecum sunt pudor, dilectus in familiaritatibus et prouincialium hominum et Graecorum percautus et diligens, familiae grauis et constans disciplina. **19.** Quae cum honesta sint in his priuatis nostris cotidianisque rationibus, in tanto imperio, tam deprauatis moribus, tam corruptrice prouincia diuina uideantur necesse est. Haec institutio atque haec disciplina potest sustinere in rebus statuendis et decernendis eam seueritatem qua tu in iis rebus usus

17. 13 recte : ratione *RP*.

18. 2 id mihi (Δ), Π, *R*[2] : id mihi hoc *R*[1] mihi hoc *POV* || 10 dilectus : de- *bs*, *P*[2], *uett.*

19. 4 haec institutio atque haec... potest : hoc instituto atque hac... potes *P* || 6 qua : quam *M*, Π.

ont valu un certain nombre de haines dont j'éprouve une grande joie : car tu ne penses pas, j'imagine, que je puisse être ému des plaintes d'un Paconius, obscur personnage qui n'est même pas Grec, mais Mysien, ou plutôt Phrygien[1], ni des vociférations de Tuscénius, un fou furieux et un misérable, qui était possédé d'une cupidité honteuse, infâme, et à qui ton haut esprit de justice a fait rendre gorge.

VII. **20.** Une telle conduite, et les autres mesures pleines de sévérité que tu as prises dans ta province, il ne nous serait pas facile de les maintenir sans une absolue intégrité ; use donc d'une extrême rigueur dans les jugements que tu rends, mais à condition que la faveur ne vienne jamais l'altérer et qu'elle reste toujours impartiale. Cependant, il n'importe guère que ta justice soit impartiale et diligente, si ceux à qui tu as délégué quelque part de tes attributions judiciaires n'agissent pas comme toi. Et, à mon avis du moins, le gouvernement de l'Asie ne comporte pas des activités très variées : il repose tout entier, essentiellement, sur l'administration de la justice. De celle-ci la science n'est pas, en elle-même, compliquée, surtout quant aux provinces : il y faut seulement assez de fermeté et de sérieux pour ne pas offrir de prise à la faveur, ni même au soupçon. **21.** Il faut aussi qu'on puisse obtenir facilement ton audience, que tes arrêts soient prononcés avec douceur, que dans la fixation des sommes à acquitter comme dans la discussion entre parties tu te montres exact et scrupuleux. C'est par là que naguère Cn. Octavius* se fit tant aimer : à son tribunal le premier licteur n'eut qu'à se reposer, l'*accensus* qu'à se taire, chaque plaideur eut la parole aussi souvent et aussi longtemps

1. Mysiens et Phrygiens avaient, parmi les peuples de langue grecque, la réputation d'être de culture inférieure : cf. Cic., *Orat.*, 8, 25 : ... *Phrygia et Mysia, ... minime politae minimeque elegantes.*

es ex quibus non nullas simultates cum magna mea laetitia susceptas habemus ; nisi forte me Paconii nescio cuius, hominis ne Graeci quidem ac Mysi aut Phrygis potius, querelis moueri putas aut Tusceni, hominis furiosi ac sordidi, uocibus, cuius tu ex impurissimis faucibus inhonestissimam cupiditatem eripuisti summa cum aequitate.

VII. **20.** Haec et cetera plena seueritatis quae statuisti in ista prouincia non facile sine summa integritate sustineremus. Quare sit summa in iure dicendo seueritas, dummodo ea ne uarietur gratia sed conseruetur aequabilis. Sed tamen parui refert abs te ipso ius dici aequaliter et diligenter, nisi idem ab iis fiet quibus tu eius muneris aliquam partem concesseris. Ac mihi quidem uidetur non sane magna uarietas esse negotiorum in administranda Asia, sed ea tota iurisdictione maxime sustineri ; in qua scientiae praesertim prouincialis ratio ipsa expedita est, constantia est adhibenda et grauitas quae resistat non solum gratiae uerum etiam suspicioni.

21. Adiungenda etiam est facilitas in audiendo, lenitas in decernendo, in satisfaciendo ac disputando diligentia. His rebus nuper Cn. Octauius iucundissimus fuit, apud quem primus lictor quieuit, tacuit accensus, quotiens quisque uoluit dixit et quam uoluit diu ; quibus

19. 12 inhonestissimam : *RPOV*, *uett. praeter Rom.* : honest- Δ, *E*, Π.

VII. **20.** 5 abs te ΔΠ : a te Σ || 6 aequaliter : -biliter *PO* || 9 iurisdictione (Δ) *RP*, *uett.* : -is (*M*[1]), *E*, Π.

21. 1 etiam est : est etiam *RP* || facilitas : facultas *RP* || 3 CN. Octauius Ω [cū *M*[1] (?), *G*] : C. Octauius *ed. Iens.*, *uulg.*, *edd.* || 4 primus : primum *Malaspina* proximus *Orelli* || quieuit *Pantagathus* : qui fuit Ω, *uett.* || accensus *uett. praeter Iens.* : accensu (Δ), *E*, *G* accessu *M*[2], *RP*, *ed. Iens.*

qu'il voulut. Une pareille complaisance pourrait peut-être sembler excessive, si derrière elle il n'y avait eu une remarquable sévérité : il forçait les favoris de Sylla à restituer ce qu'ils s'étaient approprié par la violence et la terreur ; ceux qui, étant magistrats, avaient rendu des jugements iniques se voyaient contraints, étant redevenus simples particuliers, de se soumettre aux règles qu'ils avaient eux-mêmes posées. Sévérité qu'on digérerait malaisément si la douceur des manières n'en venait corriger l'âpreté. **22.** On apprécie de telles manières à Rome, où pourtant le citoyen a tant d'orgueilleuses prétentions, une liberté si mal réglée, où la licence n'a pas de bornes, où enfin il y a tant de magistrats, tant de garanties, où l'autorité du Sénat est si forte : mais en Asie, quelle joie peut donc causer un préteur aimable, dans un pays où une si grande multitude de citoyens et d'alliés, tant de villes, tant de peuples ont les yeux fixés sur le signe de tête d'un seul homme, où il n'y a aucun secours à attendre, aucun moyen de se plaindre, pas de Sénat, pas d'assemblée populaire ! Aussi, appartient-il à un homme qui est un grand caractère, et qui, naturellement raisonnable, a en outre reçu une forte éducation et a fait les meilleures études, de se montrer, dans l'exercice d'un pouvoir aussi absolu, tel que ses sujets ne regrettent pas l'absence d'un autre pouvoir au-dessus du sien.

VIII. **23.** Xénophon n'a pas écrit son fameux « Cyrus » selon la vérité historique, mais pour fournir une image du gouvernement tel qu'il doit être : le philosophe donne à son héros une sévérité extrême jointe à une très particulière douceur ; et ce n'est pas sans raison que notre grand Scipion* gardait toujours ce livre entre les mains : il n'est pas en effet un seul des devoirs d'un souverain vigilant et sage qui y soit omis. Or, si ces devoirs étaient tellement chers à Cyrus, qui

ille rebus fortasse nimis lenis uideretur, nisi haec lenitas illam seueritatem tueretur. Cogebantur Sullani homines quae per uim et metum abstulerant reddere ; qui in magistratibus iniuriose decreuerant, eodem ipsis priuatis erat iure parendum. Haec illius seueritas acerba uideretur, nisi multis condimentis humanitatis mitigaretur.
22. Quod si haec lenitas grata Romae est, ubi tanta arrogantia est, tam immoderata libertas, tam infinita hominum licentia, denique tot magistratus, tot auxilia, [tanta uis] tanta senatus auctoritas, quam iucunda tandem praetoris comitas in Asia potest esse, in qua tanta multitudo ciuium, tanta sociorum, tot urbes, tot ciuitates unius hominis nutum intuentur, ubi nullum auxilium est, nulla conquestio, nullus senatus, nulla contio ! Quare permagni hominis est et cum ipsa natura moderati, tum uero etiam doctrina atque optimarum artium studiis eruditi, sic se adhibere in tanta potestate ut nulla alia potestas ab iis quibus is praesit desideretur.

VIII. **23.** Cyrus ille a Xenophonte non ad historiae fidem scriptust, sed ad effigiem iusti imperii, cuius summa grauitas ab illo philosopho cum singulari comitate coniungitur ; quos quidem libros non sine causa noster ille Africanus de manibus ponere non solebat : nullum est enim praetermissum in iis officium diligentis

21. 6 lenis : leuis *P, ed. Iens.* || lenitas : leu- *P, ed. Iens.*

22. 3 denique... uis *om .* M^1 || 4 tanta uis *del. ego, cum haec uerba sententiae* tam infinita hominum licentia *glossa esse uideantur* : tanta <populi> uis *Ernesti* tanta uis <contionis> *Wesenberg* tanta uis <....> *uel* tanta uis <populi Romani> *coni. Klotz*, B. Ph. W., 1913, p. 1386 || 9 quare *G, Manutius, edd.* : quare tum *M* quare cum *RP* || 12 is praesit : praesit is *RP, ed. Iens.*

VIII. **23.** 2 scriptust *ego* : scriptus Ω [*sed littera* s *in M ita informata est ut e ligatura* st *oriunda esse uideatur*].

ne devait jamais descendre à la condition privée, quel soin ne doivent pas mettre à les observer ceux qui n'ont reçu le pouvoir qu'à charge de le rendre, et qui le tiennent des lois mêmes sous lesquelles ils devront venir se ranger à nouveau ?

24. A mon avis, il est un but auquel ceux qui commandent aux autres doivent tout rapporter : rendre aussi heureuses que possible les populations qu'ils auront à gouverner ; que tel soit ton principal souci, que tu l'aies eu dès le début, à peine avais-tu touché le rivage de l'Asie, c'est là un fait que la renommée, sans jamais se démentir, a rendu public, et que chacun se plaît à reconnaître. Et ce n'est pas seulement une obligation de celui qui commande à des alliés et à des citoyens, mais aussi de celui qui commande à des esclaves, à des animaux privés de la parole*, de se dévouer aux intérêts, au bonheur de ceux qu'il gouverne. 25. Tu observes ces devoirs-là — tous, je le constate, s'accordent à le dire — avec l'attention la plus scrupuleuse : aucune cité n'a contracté de dette nouvelle ; plusieurs se sont vues libérées par toi du fardeau écrasant des dettes anciennes ; maintes villes, détruites et presque abandonnées, dont deux, Samos et Halicarnasse, avaient été les perles de l'Ionie et de la Carie, ont été par tes soins ressuscitées* ; pas d'émeutes, pas de discordes intestines ; grâce aux mesures que tu prends, ce sont les citoyens les plus considérables qui administrent les cités ; le brigandage a disparu de la Mysie* ; en maint endroit tu as fait cesser les meurtres ; dans toute la province la paix règne, et ce ne sont pas seulement les routes et les campagnes, mais aussi les villes et les temples, où les vols étaient encore bien plus nombreux et plus graves, qui ont été débarrassés du brigandage ; la réputation, la fortune, la tranquillité des riches n'ont plus à souffrir de la dénonciation calomnieuse, cette pour-

et moderati imperii ; eaque si sic coluit ille qui priuatus futurus numquam fuit, quonam modo retinenda sunt iis quibus imperium ita datum est ut redderent, et ab iis legibus datum est ad quas reuertendum est ?

24. Ac mihi quidem uidentur huc omnia esse referenda iis qui praesunt aliis, ut ii qui erunt in eorum imperio sint quam beatissimi ; quod tibi *et* esse antiquissimum et ab initio fuisse, ut primum Asiam attigisti, constante fama atque omnium sermone celebratum est. Est autem non modo eius qui sociis et ciuibus, sed etiam eius qui seruis, qui mutis pecudibus praesit, eorum quibus praesit commodis utilitatique seruire. **25.** Cuius quidem generis constare inter omnes uideo abs te summam adhiberi diligentiam, nullum aes alienum nouum contrahi ciuitatibus, uetere autem magno et graui multas abs te esse liberatas, urbes compluris dirutas ac paene desertas, in quibus unam Ioniae nobilissimam, alteram Cariae, Samum et Halicarnassum, per te esse recreatas, nullas esse in oppidis seditiones, nullas discordias, prouideri abs te ut ciuitates optimatium consiliis administrentur, sublata Mysiae latrocinia, caedes multis locis repressas, pacem tota prouincia constitutam, neque solum illa itinerum atque agrorum sed multo etiam plura et maiora oppidorum et f*an*orum latrocinia esse depulsa, remotam a fama et a fortunis et ab otio locupletium illam acerbissimam ministram praetorum

24. 3 et esse *Manutius* : esse et [esset *M*[1], *G*] Ω, *uett.* || 7 eius qui seruis : eius *om. RP.*

25. 5 dirutas Δ, *E* : diruptas *RP*, Π || 7 cariae *M*[corr], *uett.* : cirrie *M*[1] ciariae *uel* cyarie ΣΠ, *M*[2] || 13 fanorum *Victorius* : furtorum Δ, *E*, Π furta *RP* furta et *uett.*, *Sjögren* || 15 locupletium *M*[1-3], *G* : -etum (Δ) *E*, *P* -ectum *R*.

voyeuse impitoyable de la cupidité des préteurs ; les dépenses imposées aux cités et les taxes auxquelles elles sont soumises sont réparties équitablement entre tous les habitants de leur territoire ; on a très facilement accès auprès de toi, tu prêtes une oreille attentive à toutes les plaintes ; il n'est pas d'indigence ni de faiblesse sans appui qui ait été repoussée je ne dis pas de ton tribunal, où tout le peuple est admis, mais de ta maison même et de ta chambre ; en un mot, dans toute ta façon de gouverner, il n'y a nulle dureté, nulle insensibilité, et tout, au contraire, y respire la clémence, la bonté, les sentiments d'un cœur vraiment humain.

IX. 26. Mais quel bien n'as-tu pas fait en délivrant l'Asie — mesure qui m'a valu maintes rancunes — de cette injuste et lourde charge, l'impôt des édiles* ! En effet, si on entend un noble se plaindre ouvertement que, par ton édit qui défend que l'on vote des sommes d'argent pour les jeux, tu lui enlèves, pour sa seule part, 200.000 sesterces, quel eût donc été le montant du versement total dans le cas où on aurait payé, comme la pratique en était déjà établie, pour tous ceux qui donnaient des jeux à Rome ? D'ailleurs, ces plaintes de nos gens, je les ai étouffées par la résolution que j'ai prise : je ne sais ce qu'on en peut penser en Asie, mais à Rome elle provoque la plus vive admiration. Pour m'élever un temple qui perpétuerait mon souvenir, les cités avaient voté des sommes d'argent : elles l'avaient fait le plus spontanément du monde, pour reconnaître à la fois mes grands services et tes très grands bienfaits ; la loi*, par une exception formelle, permettait d'accepter « de l'argent pour un temple et un monument commémoratif »; ce qu'on donnait n'était pas voué à être dissipé, mais au contraire devait subsister dans les ornements du temple auxquels ces dons seraient employés, en sorte qu'ils apparaissaient comme offerts moins à moi-même

auaritiae, calumniam, sumptus et tributa ciuitatum ab omnibus qui earum ciuitatum fines incolant tolerari aequaliter, facillimos esse aditus ad te, patere aures tuas querelis omnium, nullius inopiam ac solitudinem non modo illo populari accessu ac tribunali sed ne domo quidem et cubiculo esse exclusam tuo, toto denique imperio nihil acerbum esse, nihil crudele atque omnia plena clementiae, mansuetudinis, humanitatis.

IX. 26. Quantum uero illud est beneficium tuum quod iniquo et graui uectigali aedilicio cum magnis nostris simultatibus Asiam liberasti ! Etenim si unus homo nobilis queritur palam te, quod edixeris ne ad ludos pecuniae decernerentur, HS $\overline{\text{CC}}$ sibi eripuisse, quanta tandem pecunia penderetur, si omnium nomine quicumque Romae ludos facerent, quod erat iam institutum, erogaretur ? Quamquam has querelas hominum nostrorum illo consilio oppressimus, quod in Asia nescio quonam modo, Romae quidem non mediocri cum admiratione laudatur, quod, cum ad templum monumentumque nostrum ciuitates pecunias decreuissent, cumque id et pro meis magnis meritis et pro tuis maximis beneficiis summa sua uoluntate fecissent, nominatimque lex exciperet ut ad templum et monumentum capere liceret, cumque id quod dabatur non esset interiturum sed in ornamentis templi futurum, ut non mihi potius quam populo Romano ac dis immortalibus datum

25. 18 aequaliter : -biliter *uett. praeter Rom.* || 20 domo quidem : tua *add.* Σ, *uett. praeter Rom.* || 22 imperio : in imp- *E, G, uett. praeter Rom.*

IX. 26. 2 aedilicio cum *Lünemann* : aediliciorum Ω, *uett.* || 15 et monumentum : monumentumque *RP, uett. praeter Rom.*

qu'au peuple romain et aux dieux immortels ; et cependant cet hommage, qui était mérité, qui était légal, qui était spontané, je n'ai pas cru devoir l'accepter, pour diverses raisons, mais en particulier pour rendre la résignation plus facile à ceux qui n'avaient aucun droit, ni moral, ni légal, à une contribution de la province.

27. Attache-toi donc de tout ton cœur et avec toutes les ressources de ta volonté à gouverner selon les principes que tu as suivis jusqu'ici : aimer, protéger de toute manière, rendre aussi heureuses que possible les populations que le Sénat et le peuple romain ont placées sous ta loyale protection et remises en ton pouvoir. Si le tirage au sort t'avait désigné pour gouverner des Africains, des Espagnols ou des Gaulois, nations barbares et incultes, il n'en eût pas moins été de ton devoir d'homme civilisé de penser à leur bonheur, de te dévouer à leurs intérêts et à la protection de leurs existences. Mais quand les hommes placés sous nos ordres sont d'une race qui, non contente d'être civilisée, passe pour être le berceau de la civilisation, à coup sûr ils ont droit au premier chef à ce que nous leur rendions ce que nous avons reçu d'eux. 28. Je ne rougirai pas, en effet, de le dire, surtout quand ma vie et mes actes ne peuvent prêter au moindre soupçon d'indolence ou de légèreté : ce que nous sommes devenus*, nous le devons à des études, à des sciences et arts qui nous ont été transmis par les œuvres et les enseignements de la Grèce. C'est pourquoi ici la loyale protection qui est due généralement à tous les peuples ne suffit pas : nous avons, semble-t-il, un devoir particulier envers la race des hommes que tu gouvernes : ils ont été nos précepteurs, il nous faut avoir à cœur de faire paraître, dans nos rapports avec eux, ce qu'ils nous ont appris.

X. 29. Et à la vérité le grand Platon, ce prince de l'esprit et de la science, estimait que les Etats ne seraient

uideretur, tamen id, in quo erat dignitas, erat lex, erat eorum qui faciebant uoluntas, accipiendum non putaui cum aliis de causis tum etiam ut animo aequiore ferrent ii quibus nec deberetur nec liceret. **27.** Quapropter incumbe toto animo et studio omni in eam rationem qua adhuc usus es, ut eos quos tuae fidei potestatique senatus populusque Romanus commisit et credidit diligas et omni ratione tueare *e*t esse quam beatissimos uelis. Quod si te sors Afris aut Hispanis aut Gallis praefecisset, immanibus ac barbaris nationibus, tamen esset humanitatis tuae consulere eorum commodis et utilitati salutique seruire ; cum uero ei generi hominum praesimus, non modo in quo ipsa sit sed etiam a quo ad alios peruenisse putetur humanitas, certe iis eam potissimum tribuere debemus a quibus accepimus. **28.** Non enim me hoc iam dicere pudebit, praesertim in ea uita atque iis rebus gestis in quibus non potest residere inertiae aut leuitatis ulla suspicio, nos ea quae consecuti sumus iis studiis et artibus esse adeptos quae sint nobis Graeciae monumentis disciplinisque tradita. Quare praeter communem fidem quae omnibus debetur, praeterea nos isti hominum generi praecipue debere uidemur ut, quorum praeceptis sumus eruditi, apud eos ipsos quod ab iis didicerimus uelimus expromere.

X. **29.** Atque ille quidem princeps ingenii et doctrinae Plato tum denique fore beatas res publicas putauit, si aut docti ac sapientes homines eas regere coepis-

27. 5 et *Facciolati, uulg.* : ut Ω.
28. 2 atque (i)is : atque in (i)is *M*[1], *G* ‖ 5 sint : sunt *Wesenberg* ‖ 6 tradita : -ae *P, uett. praeter Rom.* *om. R.*
X. 29. 3 ac Σ, *G* : et *M, uulg.*

heureux que quand les savants et les philosophes en auraient pris en main le gouvernement, ou quand leurs gouvernants se seraient donnés tout entiers à la science et à la philosophie. Il est clair que, pour lui, cette alliance du pouvoir et du savoir est capable d'assurer le salut des Etats. Peut-être est-il arrivé une fois à l'Etat romain de la voir réalisée* : aujourd'hui, en tout cas, la province que tu gouvernes a ce bonheur : celui qui exerce sur elle le pouvoir souverain, c'est quelqu'un qui, depuis son enfance, a consacré le meilleur de son effort et de son temps à l'acquisition du savoir, à la conquête de la vertu et des plus hautes qualités de l'homme.

30. Donc, fais en sorte que cette année de travail supplémentaire qui t'est imposée apparaisse aussi comme une année de plus accordée au salut de l'Asie. Puisque l'Asie a mieux réussi à te retenir que nous à te faire rentrer, fais que la joie de ta province adoucisse nos regrets. Car si tu as montré un zèle incomparable à mériter des honneurs qui sont peut-être sans exemple, tu dois en déployer bien plus encore à en rester digne.

31. Ce que je pense, pour ma part, de ce genre d'honneurs, je te l'ai déjà écrit ; mon opinion n'a jamais varié : si ce sont ceux qu'on donne à tout le monde, ils sont sans valeur ; si des fins particulières et intéressées en dictent l'attribution, leur valeur est mince ; mais si — et c'est précisément le cas — ils sont la récompense de tes mérites, tu dois te donner beaucoup de peine pour en demeurer digne. Aussi, puisque tu exerces le pouvoir absolu dans ces villes de ta province qui te montrent tes vertus honorées d'un culte et mises au rang des dieux, tu te souviendras, dans toutes tes décisions, tous tes décrets, tous tes actes, des devoirs que t'imposent un rang si éminent dans l'opinion des hommes, des jugements si flatteurs, des honneurs si grands. Et ces devoirs, ils consisteront à penser au bien de

sent aut ii qui regerent omne suum studium in doctrina et sapientia collocassent. Hanc coniunctionem uidelicet potestatis et sapientiae saluti censuit ciuitatibus esse posse. Quod fortasse aliquando uniuersae rei publicae nostrae, nunc quidem profecto isti prouinciae contigit, ut is in eam summam potestatem haberet cui in doctrina, cui in uirtute atque humanitate percipienda plurimum a pueritia studii fuisset et temporis. **30.** Quare cura ut hic annus qui ad laborem tuum accessit idem ad salutem Asiae prorogatus esse uideatur. Quoniam in te retinendo fuit Asia felicior quam nos in deducendo, perfice ut laetitia prouinciae desiderium nostrum leniatur. Etenim si in promerendo ut tibi tanti honores haberentur quanti haud scio an nemini fuisti omnium diligentissimus, multo maiorem in his honoribus tuendis adhibere diligentiam debes. **31.** Equidem de isto genere honorum quid sentirem scripsi ad te ante. Semper eos putaui, si uulgares essent, uiles, si temporis causa constituerentur, leues ; si uero, id quod ita factum est, meritis tuis tribuerentur, existimabam multam tibi in his honoribus tuendis operam esse ponendam. Quare quoniam in istis urbibus cum summo imperio et potestate uersaris in quibus tuas uirtutes consecratas et in deorum numero collocatas uides, in omnibus rebus quas statues, quas decernes, quas ages, quid tantis hominum opinionibus, tantis de te iudiciis, tantis honoribus debeas cogitabis. Id autem erit eiusmodi

29. 5 et Δ Π, *E* : ac *RPOV*, *uett. praeter Rom.* || 9 in eam (Δ) Π : in causa [cā *notatum, quod ex uerbo* eā, *id est* eam, *praue lecto fluxisse apparet*] *R* in ea *E*, *P* || summam : -a *P* || 10 percipienda : prec- *R*[1] *PV*. *G*.
31. 3 uulgares : uolg- *M*[corr] || 12 eiusmodi : huius- *RP*.

tous, à guérir les maux des populations, protéger les existences, à vouloir qu'on t'appelle et qu'on te croie effectivement le père de l'Asie.

XI. **32.** A la vérité, tes bonnes intentions et ton dévouement sont fort contrariés par les publicains : nous déclarer contre eux, ce sera nous aliéner, aliéner à la république un ordre à qui nous devons beaucoup et dont le ralliement à la cause républicaine* est notre œuvre ; si d'autre part nous servons leurs désirs en toute occasion, ce sera consentir la ruine totale de ceux dont nous devons protéger non seulement les existences, mais aussi les intérêts. C'est là, à y bien réfléchir, la seule difficulté qu'offre pour toi, dans son ensemble, l'exercice du pouvoir. Car être désintéressé, maîtriser toutes ses passions, tenir en main ses subordonnés, faire que la justice soit égale pour tous, montrer de la bonne grâce à instruire les affaires, à écouter et à donner audience, ce sont là des mérites dont l'éclat passe la difficulté ; ils n'exigent point, en effet, un travail particulier, il n'y faut qu'une certaine application et de la bonne volonté. **33.** En revanche, cette question des publicains, nous avons pu nous rendre compte de ce qu'elle a de cruel pour les alliés d'après l'exemple des citoyens qui, récemment, quand il s'est agi de supprimer les péages d'Italie, se plaignaient moins de la taxe que d'un certain nombre d'abus commis par les collecteurs*. Aussi ne saurais-je ignorer ce que peuvent souffrir des hommes qui ne sont que des alliés et qui habitent aux extrémités du monde, ayant entendu, en Italie, les plaintes de citoyens romains. Etre capable, en cette matiere, de donner satisfaction aux publicains — surtout quand leurs contrats ont été faits à perte[1] — sans cependant laisser ruiner les alliés, cela semble le fait de je ne sais quelle vertu plus qu'humaine, — de la

1. Cf. *Att.*, II, 1, 8 *(XXVII).*

ut consulas omnibus, ut medeare incommodis hominum, prouideas saluti, ut te parentem Asiae et dici et haberi uelis.

XI. **32.** Atque huic tuae uoluntati ac diligentiae difficultatem magnam afferunt publicani. Quibus si adversamur, ordinem de nobis optime meritum et per nos cum re p. coniunctum et a nobis et a re publica diiungemus ; sin autem omnibus in rebus obsequemur, funditus eos perire patiemur quorum non modo saluti sed etiam commodis consulere debemus. Haec est una, si uere cogitare uolumus, in toto imperio tuo difficultas. Nam esse abstinentem, continere omnes cupiditates, suos coercere, iuris aequabilem tenere rationem, facilem te in rebus cognoscendis, in hominibus audiendis admittendisque praebere praeclarum magis est quam difficile ; non est enim positum in labore aliquo sed in quadam inductione animi et uoluntate. **33.** Illa causa publicanorum quantam acerbitatem adferat sociis intelleximus ex ciuibus qui nuper in portoriis Italiae tollendis non tam de portorio quam de non nullis iniuriis portitorum querebantur. Quare non ignoro quid sociis accidat in ultimis terris, cum audierim in Italia querelas ciuium. Hic te ita uersari ut et publicanis satisfacias, praesertim publicis male redemptis, et socios perire non sinas, diuinae cuiusdam uirtutis esse uidetur, id est tuae. Ac primum Graecis id quod acerbissimum est,

XI. **32.** 1 atque : -i *Baiter* || 3 aduersamur : -abimur *Orelli* || 5 diiungemus : diu ingem. *M*[1] disiungemus Π || 7 consulere debemus *s*, *RP*, *uett. praeter Iens.* : consulemus (Δ), *E*, Π || 10 iuris (Δ) *E*, Π : uiris *M*[1] et iuris *RP*, *uett. praeter Rom.* || 11 te : *om. E* se *Facciolati*, *uulg.* [*cf. Sjögren*, Comm. Tull., p. 122].

33. 10 est *uulg.* : et (Ω) est et *uett. praeter Rom.*

tienne proprement. Et d'abord pour des Grecs, la condition de tributaires, très dure par elle-même, ne doit pas leur paraître si dure que cela, pour la raison que, sans être soumis à Rome, ils étaient déjà, de par leurs propres lois, dans cette condition. D'autre part, il ne leur est pas possible de mépriser le publicain, puisqu'ils n'ont pas su se passer de lui pour payer d'eux-mêmes l'impôt que Sylla avait également réparti entre eux*. Et que les Grecs ne mettent pas plus de douceur à lever les impôts que n'en mettent nos publicains, on en a la preuve dans le fait suivant : les Cauniens, récemment, et tous les habitants des îles que Sylla avait rendues tributaires des Rhodiens, vinrent implorer du Sénat la grâce de payer le tribut à nous plutôt qu'aux Rhodiens. Ainsi donc il ne faut pas que le publicain fasse horreur à des peuples qui ont toujours été dans la condition de tributaires, ni qu'il soit méprisé de gens qui n'ont pas pu payer l'impôt directement, ni qu'il se voie repoussé par ceux même qui l'ont réclamé. **34.** L'Asie ne doit pas non plus perdre de vue qu'aucun des fléaux ni de la guerre extérieure ni des discordes intestines ne lui serait épargné si elle ne faisait partie de notre empire ; or, cet empire ne peut en aucune manière subsister sans impôts : qu'elle accepte donc sans regret de consacrer une part de ses revenus à se procurer une paix perpétuelle et les bienfaits de la sécurité.

XII. **35.** Si le publicain cesse de leur être, en soi et par principe, intolérable, alors ton esprit avisé et sage pourra leur rendre le reste plus doux : il leur est loisible, quand ils traitent avec les publicains, de considérer, au lieu de ne voir que la loi des censeurs*, l'avantage qu'ils ont à en finir et à se libérer des ennuis de la perception ; tu peux, de ton côté, — ce que tu as fait et continues de faire le mieux du monde — leur rappeler quelle place occupent les publicains dans le corps

quod sunt uectigales, non ita acerbum uideri debet, propterea quod sine imperio populi Romani suis institutis per se ipsi ita fuerunt. Nomen autem publicani aspernari non possunt, qui pendere ipsi uectigal sine publicano non potuerint quod iis aequaliter Sulla d*is*cripserat. Non esse autem leniores in exigendis uectigalibus Graecos quam nostros publicanos hinc intelligi potest quod Caunii nuper omnesqu*e* ex insulis quae erant a Sulla Rhodiis attributae confugerunt ad senatum, nobis ut potius uectigal quam Rhodiis penderent. Quare nomen publicani neque ii debent horrere qui semper uectigales fuerunt, neque ii aspernari qui per se pendere uectigal non potuerunt, neque ii recusare qui postulauerunt. **34.** Simul et illud Asia cogitet, nullam ab se neque belli externi neque domesticarum discordiarum calamitatem a*f*uturam fuisse, si hoc imperio non teneretur. Id autem imperium cum retineri sine uectigalibus nullo modo possit, aequo animo parte aliqua suorum fructuum pacem sibi sempiternam redimat atque otium.

XII. **35.** Quod si genus ipsum et nomen publicani non iniquo animo sustinebunt, poterunt iis consilio et prudentia tua reliqua uideri mitiora ; possunt in pactionibus faciendis non legem spectare censoriam sed potius commoditatem conficiendi negotii et liberationem molestiae ; potes etiam tu id facere, quod et fecisti egregie et facis, ut commemores quanta sit in publicanis dignitas,

33. 15 discripserat : *Bücheler* desc- Ω, *uett.* ‖ 18 Caunii *ed. Asc.*[2] : cauni Ω ‖ omnesque *Ernesti* : omnes qui (Ω).
34. 1 ab se ΔΠ : a se Σ, *uett.* ‖ 3 afuturam *uulg.* : abf- [obf- *R*] Ω.
XII. **35.** 2 iis : in (Σ) ‖ 6 et ΔΣ : *om.* Π.

social, tout ce que nous devons, nous, à cet ordre ; tu peux essayer, en oubliant que tu es le maître et sans employer la force de l'autorité légale et des faisceaux, de rapprocher les Grecs des publicains par le seul pouvoir de ton crédit et de ton autorité personnelle ; mais tu peux aussi leur demander, à eux qui t'ont tant d'obligation, qui te doivent tout, de nous laisser, en se montrant accommodants, maintenir et sauvegarder l'amitié qui nous lie aux publicains.

36. Mais pourquoi ces exhortations ? n'es-tu point capable de faire sans les conseils de personne ce que je te recommande, et même ne l'as-tu pas déjà réalisé en grande partie ? Je ne cesse en effet de recevoir chaque jour les remerciements des sociétés financières les plus honorables et les plus puissantes : et ce qui m'en double le prix, c'est que j'en reçois autant des Grecs. Or, l'entreprise est malaisée de créer communion de sentiments là où il y a opposition d'intérêts et presque de nature. Il est vrai qu'au demeurant tout ce que je viens de t'écrire ne visait pas à te donner des leçons (ta sagesse n'a besoin d'aucun précepteur) ; mais j'ai goûté, en t'écrivant, le plaisir de te rappeler tes vertus. N'empêche que dans cette lettre j'ai été plus long que je n'aurais voulu ou que je ne l'avais prévu.

XIII. **37.** Il n'y a qu'un point sur lequel je ne cesserai de te faire des recommandations, et je ne souffrirai pas, autant que cela dépendra de moi, qu'en te louant on ait à formuler une réserve. Tous ceux, en effet, qui arrivent de là-bas parlent de ta haute valeur morale, de ton intégrité, de ta bonté, mais à de si grands éloges, ils mêlent un reproche : tu t'emportes trop facilement. C'est un défaut qui dans la vie d'un simple particulier comme moi, dans l'existence de chaque jour, passe déjà pour un signe de légèreté et de faiblesse ; mais quand on exerce le pouvoir suprême, y joindre

quantum nos illi ordini debeamus, ut remoto imperio ac ui potestatis et fascium publicanos cum Graecis gratia atque auctoritate coniungas ; sed et ab iis de quibus optime tu meritus es et qui tibi omnia debent hoc petas, ut facilitate sua nos eam necessitudinem quae est nobis cum publicanis optinere et conseruare patiantur.

36. Sed qui ego te haec hortor, quae tu non modo facere potes tua sponte sine cuiusquam praeceptis, sed etiam magna iam ex parte perfecisti ? Non enim desistunt nobis agere cotidie gratias honestissimae et maximae societates ; quod quidem mihi idcirco iucundius est quod idem faciunt Graeci ; difficile est autem ea quae commodis, utilitate et prope natura diuersa sunt uoluntate coniungere. At ea quidem quae supra scripta sunt non ut te instituerem scripsi (neque enim prudentia tua cuiusquam praecepta desiderat), sed me in scribendo commemoratio tuae uirtutis delectauit ; quamquam in his litteris longior fui quam aut uellem aut quam me putaui fore.

XIII. 37. Vnum est quod tibi ego praecipere non desinam neque te patiar, quantum erit in me, cum exceptione laudari. Omnes enim qui istinc ueniunt ita de tua uirtute, integritate, humanitate commemorant ut in tuis summis laudibus excipiant unam iracundiam ; quod uitium cum in hac priuata cotidianaque uita leuis esse animi atque infirmi uidetur, tum uero nihil est tam deforme quam ad summum imperium etiam acerbitatem

35. 10 sed et (Δ) (Σ), *uett.* : sed *s*, *G* et *Faërnus*, *edd.* [*cf. Sjögren*, Comm. Tull., p. 123] || 13 conseruare : seruare *RP*.

36. 3 magna iam ex parte : iam ex p(a)rte magna *RP* || parte : perte *M*, *R* || 8 supra scripta : subscripta *P* scripta *R*.

XIII. 37. 3 laudari *R*², *uett. praeter Iens.* : -e *codd.* || 5 summis : *om. RP* || 7 uidetur *M*¹, Σ, *G* : -eatur (Δ)

les violences d'une âme irascible, vraiment, il n'y a rien qui fasse autant de tort à la beauté d'un caractère. Je n'entreprendrai point de t'exposer aujourd'hui ce que les plus grands philosophes disent de la colère, car je ne veux pas être trop long et, d'autre part, il ne manque pas d'ouvrages qui puissent aisément t'en instruire ; mais je ne crois pas devoir négliger ce qui est l'objet propre de toute lettre, à savoir, informer la personne à qui on écrit de ce qu'elle ignore.

38. Voici ce qu'en général chacun vient me dire : rien de plus aimable que toi, tant que tu ne te mets pas en colère ; mais quelqu'un vient-il à t'échauffer la bile en montrant une âme méchante et corrompue, tu t'emportes au point que personne ne reconnaît plus en toi la noblesse de sentiments et la politesse raffinée qui te sont habituelles. C'est pourquoi je déclare qu'il nous faut prendre garde, puisque les circonstances et la fortune, plus que je ne sais quelle passion de la gloire, nous ont fait une existence qui nous livre pour toujours aux propos de nos semblables, à ce qu'on ne dise pas, pour autant que cela dépend de nous, qu'il y avait dans notre caractère un vice grave. Et, ce disant, je ne prétends pas que tu changes ton caractère et que tu extirpes sur-le-champ une habitude profondément enracinée : l'entreprise, difficile chaque fois qu'il s'agit d'une disposition naturelle, l'est peut-être plus encore à l'âge que nous avons. Je te donne seulement le conseil suivant : si tu ne peux pas éviter tout à fait la colère, car c'est un sentiment qui s'empare de l'âme avant que la raison ait pu s'opposer à cet envahissement, arme-toi d'avance contre elle, dis-toi chaque jour qu'il te faut lui résister et que le moment où elle agite ton âme avec le plus de violence est aussi celui où tu dois le plus soigneusement contenir ta langue : vertu qui, à la vérité, ne me paraît pas moindre, parfois, que d'igno-

naturae adiungere. Quare illud non suscipiam ut quae de iracundia dici solent a doctissimis hominibus ea nunc tibi exponam, cum et nimis longus esse nolim et ex multorum scriptis ea facile possis cognoscere ; illud, quod est epistulae proprium, ut is ad quem scribitur de iis rebus quas ignorat certior fiat, praetermittendum esse non puto. **38.** Sic ad nos omnes fere deferunt : nihil, cum absit iracundia, dicere solent te fieri posse iucundius, sed, cum te alicuius improbitas peruersitasque commouerit, sic te animo incitari ut ab omnibus tua desideretur humanitas. Quare quoniam in eam rationem uitae nos non tam cupiditas quaedam gloriae quam res ipsa ac fortuna deduxit, ut sempiternus sermo hominum de nobis futurus sit, caueamus, quantum efficere et consequi possumus, ut ne quod in nobis insigne uitium fuisse dicatur. Neque ego nunc hoc contendo, quod fortasse cum in omni natura tum iam in nostra aetate difficile est, mutare animum et si quid est penitus insitum moribus id subito euellere, sed te illud admoneo ut, si hoc plene uitare non potes, quod ante occupatur animus ab iracundia quam prouidere ratio potuit ne occuparetur, ut te ante compares cotidieque meditere resistendum esse iracundiae, cumque ea maxime animum moueat tum tibi esse diligentissime linguam continendam ; quae quidem mihi uirtus non interdum minor uidetur quam omnino non irasci. Nam illud est non solum grauitatis sed non numquam etiam lentitudinis ;

37. 12 illud : *om. P.*
38. 2 dicere solent Ω : *om. ed. Asc.*[1], *edd.* [*cf. Sjögren*, Eranos, 1911, p. 213] || 14 potes : posses *R* possis *P* || 18 esse ΔΣ : *om.* Π || 19 non interdum : int- non *Klotz.*

rer l'emportement. Car ceci, assez souvent, trahit moins la dignité du caractère que l'apathie : au lieu que commander à ses sentiments et à ses paroles, lorsqu'on est en colère, ou, mieux encore, ne rien dire et maîtriser le tumulte de son âme et l'indignation qui la soulève, si ce n'est pas d'un sage parfait, c'est du moins d'un esprit supérieur. **39.** Et à cet égard il me revient que tu es à présent beaucoup plus traitable et plus doux : on ne me parle plus de ces transports violents, de ces paroles outrageantes, de ces injures qui sont si contraires aux habitudes de langage et aux sentiments d'un homme cultivé, et de plus si peu compatibles avec l'autorité et la dignité d'un magistrat. Car si les colères demeurent implacables, que de dureté ! et si elles se laissent fléchir, que d'inconstance ! Ceci d'ailleurs, à choisir entre deux maux, vaut mieux que cela.

XIV. **40.** Ta première année a donné lieu à bien des commentaires et des critiques sur ce point : c'était, je crois, que les injustices, les traits de cupidité, l'orgueil outrecuidant te surprenaient et te semblaient intolérables ; la seconde fut beaucoup plus calme, parce que l'accoutumance, la raison, et aussi, je pense, mes lettres t'ont donné plus de patience et de douceur ; il faut que la troisième soit si parfaite que personne ne puisse y trouver la moindre chose à reprendre. **41.** Et ce ne sont plus maintenant des exhortations ni des conseils que je t'adresse, ce sont les prières d'un frère : emploie toute ta volonté, tous tes soins, toutes tes pensées à provoquer un concert universel de louanges. Si nous étions d'une condition à n'occuper que médiocrement les conversations et l'opinion publique, on ne te demanderait rien d'exceptionnel, rien qui dépassât la mesure commune. Mais en fait l'éclat, la grandeur des événements auxquels nous avons été mêlés nous condamne, semble-t-il, si nous ne recueillons de ton gouvernement

moderari uero et animo et orationi cum sis iratus, aut etiam tacere et tenere in sua potestate motum animi et dolorem, etsi non est perfectae sapientiae, tamen est non mediocris ingenii. 39. Atque in hoc genere multo te esse iam commodiorem mitioremque nuntiant. Nullae tuae uehementiores animi concitationes, nulla maledicta ad nos, nullae contumeliae perferuntur, quae cum abhorrent a litteris, ab humanitate, tum uero contraria sunt imperio ac dignitati; nam si implacabiles iracundiae sunt, summa est acerbitas, sin autem exorabiles, summa leuitas, quae tamen ut in malis acerbitati anteponenda est.

XIV. 40. Sed quoniam primus annus habuit de hac reprehensione plurimum sermonis, credo, propterea quod tibi hominum iniuriae, quod auaritiae, quod insolentia praeter opinionem accidebat et intolerabilis uidebatur, secundus autem multo lenior, quod et consuetudo et ratio et, ut ego arbitror, meae quoque litterae te patientiorem lenioremque fecerunt, tertius annus ita debet esse emendatus ut ne minimam quidem rem quisquam possit ullam reprehendere. 41. Ac iam hoc loco non hortatione neque praeceptis sed precibus tecum fraternis ago totum ut animum, curam cogitationemque tuam ponas in omnium laude undique colligenda. Quod si in mediocri statu sermonis ac praedicationis nostrae res essent, nihil abs te eximium, nihil praeter aliorum consuetudinem postularetur. Nunc uero propter earum rerum in quibus uersati sumus

38. 23 motum : -us *RPOV*.
39. 1 multo te : te multo *P* te multum *R* || 2 iam ΔΠ : *om.* Σ || 6 sunt *HN*, AMMIANVS, 28, 1, 40 : sint ΔΣ, *G*.
XIV. 40. 3 iniuriae : -ia (Σ) || auaritiae : -ia *s*, *E* || 4 insolentia (Δ), *E*, *G*. *uett. praeter Iens* : -iae M^1, *RP* || 7 patientiorem ΔΠ : patientem (Σ).
41. 2 neque : atque *RP*.

provincial les plus glorieuses louanges, à ne pouvoir pas éviter les plus humiliants reproches. Oui, telle est notre destinée : tous les gens de bien nous sont favorables, mais aussi ils réclament, ils attendent de nous tous les efforts, toutes les qualités ; quant aux mauvais citoyens, comme nous leur avons déclaré une guerre éternelle, il leur suffit de la plus mince occasion pour qu'on les voie se livrer à la critique.

42. Puisque donc on t'a donné comme théâtre où produire tes vertus l'Asie tout entière, qui est bien le théâtre le mieux garni de spectateurs, le plus vaste, celui où règne le jugement le plus averti, dont, d'autre part, l'acoustique est telle que les manifestations du public et ses cris parviennent en écho jusqu'à Rome, travaille, je t'en prie, travaille sans relâche à donner l'impression que non seulement tu étais digne d'un pareil théâtre, mais même que tes mérites t'ont porté encore plus haut.

XV. **43**. Puisque les circonstances ont voulu que j'eusse à administrer la chose publique à Rome même, comme magistrat, et toi, dans une province, si, dans le rôle que j'ai dû jouer, je n'ai été inférieur à personne, fais en sorte que dans le tien tu éclipses tous tes rivaux. Et puis pense à ceci : désormais il ne s'agit pas pour nous d'une réputation à achever ni d'une gloire en espérance, mais nous livrons un combat pour une gloire acquise, et sa défense nous importe plus que ne fit sa conquête. Si je pouvais avoir des intérêts séparés des tiens, je ne souhaiterais rien au-dessus de l'état qui m'est désormais assuré. Mais non : la situation est telle que si tous tes actes et toutes tes paroles ne font pas, de là-bas, un juste pendant à mon consulat, tous mes travaux, tous mes périls, que tu as constamment partagés, seront, à mes yeux, sans fruit. S'il est vrai que pour nous faire un nom glorieux tu m'as aidé plus que personne,

splendorem et magnitudinem, nisi summam laudem ex ista prouincia assequimur, uix uidemur summam uituperationem posse uitare. Ea nostra ratio est ut omnes boni cum faueant tum etiam omnem a nobis diligentiam uirtutemque et postulent et expectent, omnes autem improbi, quod cum iis bellum sempiternum suscepimus, uel minima re ad reprehendendum contenti esse uideantur. **42.** Quare quoniam eiusmodi theatrum totius *Asiae uirtutibus tuis est datum* celebritate refertissimum, magnitudine amplissimum, iudicio eruditissimum, natura autem ita resonans ut usque Romam significationes uocesque referantur, contende, quaeso, atque elabora non modo ut his rebus dignus fuisse sed etiam ut illa omnia tuis artibus superasse uideare.

XV. **43.** Et quoniam mihi casus urbanam in magistratibus administrationem rei publicae, tibi prouincialem dedit, [et] si mea pars nemini cedit, fac ut tua ceteros uincat. Simul et illud cogita, nos non de reliqua et sperata gloria iam laborare sed de parta dimicare, quae quidem non tam expetenda nobis fuit quam tuenda est. Ac si mihi quicquam esset abs te separatum, nihil amplius desiderarem hoc statu qui mihi iam partus est. Nunc uero sic res sese habet ut, nisi omnia tua facta atque dicta nostris rebus istinc respondeant, ego me tantis meis laboribus tantisque periculis quorum tu omnium particeps fuisti nihil consecutum putem.

41. 12 omnem a nobis : a nobis omnem *RPOV, uett. praeter Rom.*
42. 1 totius Asiae uirtutibus tuis est datum celebritate *Cr.*[m] : totius celebritate (Ω) [totius celebr(it)ate uel totius As(i)e *RP*] est totius Asiae celebritate *uett.*
XV. **43.** 3 et *del. Malaspina* || 7 separatum Δ, *uett. praeter Iens.* : separatum *uel* seperatum Σ speratum *G* || 12 putem *E*[2], *POV, uett. praeter Rom.* : putem ut puto *R* [ut *ex* ul, *i. e.* uel *fluxisse apparet*] puto *ed. Rom.* *om. M, E*[1], *G.*

certainement tu travailleras aussi plus que personne à nous le conserver. Tu ne dois point ne faire état que de la seule opinion et du seul verdict de nos contemporains, mais tu as à compter aussi avec la postérité : celle-ci, à vrai dire, nous jugera plus équitablement, étant affranchie de la jalousie et de la malveillance. **44.** Enfin, il te faut songer encore à une chose : ce n'est pas pour toi seul que tu acquiers de la gloire ; et quand cela serait, tu ne la négligerais point cependant, puisque tu as voulu consacrer la mémoire de ton nom par les monuments les plus magnifiques[1] ; mais cette gloire, tu dois la partager avec moi, la transmettre à nos enfants : aussi dois-tu te garder de paraître, en la négligeant, non seulement trop peu soucieux de ton intérêt, mais encore animé de mauvais sentiments envers ta famille.

XVI. **45.** Ce discours que je te tiens n'a d'ailleurs pas pour objet de te tirer d'un somme, mais plutôt de stimuler ta course[2]. Tu continueras en effet d'agir comme par le passé, de provoquer l'éloge unanime de ton équité, de ta modération, de ta sévérité et de ton désintéressement ; mais l'exceptionnelle affection que tu m'inspires me donne, quand il s'agit de toi, une soif infinie de gloire. Et cependant j'estime que connaissant à présent l'Asie comme chacun connaît sa demeure, joignant à ta haute sagesse une si grande expérience, il n'est rien de ce qui touche à la bonne renommée dont tu ne te rendes parfaitement compte et qui ne te vienne chaque jour à l'esprit sans que personne ait à t'y faire penser. Mais quand je te lis, je crois t'entendre, et quand je t'écris, je crois te parler : c'est ce qui fait que plus une

1. Cicéron veut parler soit des monuments que les provinciaux avaient élevés à Quintus (cf. § 31), soit des *Annales* que Quintus avait écrites (cf. *Att.*, II, 16, 4 [*XLIII*]).

2. *Currentem incitasse.* Expression proverbiale, qui sert à traduire l'idée d'exhortations à demi superflues : cf. *Q. fr.*, II, 13, 2 ; *Att.*, V, 9, 1 ; VI, 7, 1.

Quod si ut amplissimum nomen consequeremur unus praeter ceteros adiuuisti, certe idem ut id retineamus praeter ceteros elaborabis. Non est tibi his solis utendum existimationibus ac iudiciis qui nunc sunt hominum sed iis etiam qui futuri sunt ; quamquam illorum erit uerius iudicium obtrectatione et maleuolentia liberatum. **44.** Denique etiam illud debes cogitare, non te tibi soli gloriam quaerere ; quod si esset, tamen non neglegeres, praesertim cum amplissimis monumentis consecrare uoluisses memoriam nominis tui ; sed ea tibi est communicanda mecum, prodenda liberis nostris ; in qua cauendum est ne, si neglegentior fueris, tibi parum consuluisse sed etiam tuis inuidisse uidearis.

XVI. **45.** Atque haec non eo dicuntur ut te oratio mea dormientem excitasse sed potius ut currentem incitasse uideatur. Facies enim perpetuo quae fecisti ut omnes aequitatem tuam, temperantiam, seueritatem integritatemque laudarent. Sed me quaedam tenet propter singularem amorem infinita in te auiditas gloriae. Quamquam illud existimo, cum iam tibi Asia sic uti unicuique sua domus nota esse debeat, cum ad tuam summam prudentiam tantus usus accesserit, nihil esse quod ad laudem attineat quod non tu optime perspicias et tibi non sine cuiusquam hortatione in mentem ueniat cotidie. Sed ego qui*a*, cum tua lego, te audire, et quia, cum ad te scribo, tecum loqui uideor, idcirco et

43. 15 solis ΔΠ : solum Σ.

44. 1 etiam illud *M*[1], Π : illud etiam (Δ) Σ, *uett.* || 5 tibi est *E*, Π : est tibi (Δ), *P* tibi *R*, *ed. Crat.* || 6 tibi parum : non solum tibi parum *s*, *uett. praeter Rom.* || 7 etiam tuis : tuis etiam *RP*, *uett. praeter Rom.*

XVI. **45.** 7 quamquam *M*[corr], *RP*, *uett.* : quam *M*[1], *E*, *G* || 10 attineat : pertineat *G* actinebat [*in* actinet *correctum*] *R* || 11 hortatione : exhort- *G*, *M*[2] || 12 quia... et quia *Wesenberg* : qui... et quia (Ω) qui... et qui *s*, *ed. Asc.*[2], *Rom.*

lettre de toi est longue, plus elle me fait de plaisir, et que de mon côté en t'écrivant je passe souvent la mesure.

46. Voici ma dernière prière et mon dernier conseil : fais comme les bons poètes et les acteurs qui savent leur métier : c'est dans la période finale de ta charge et pour le couronnement de ton œuvre qu'il te faut déployer le plus de zèle, de sorte que cette troisième année de ton gouvernement soit celle où paraisse le plus de perfection et de beauté*. Il te sera très facile d'y réussir, si tu penses que ton frère, dont l'approbation t'a toujours été plus chère que toutes les autres ensemble, est sans cesse à ton côté, qu'il est le témoin de toutes tes paroles et de toutes tes actions. Il me reste à te prier de prendre le plus grand soin de ta santé, si tu veux que la mienne et celle de tous les tiens soient bonnes.

XXXI. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 4).

Antium, 1re moitié d'avril 59.

1. Tu m'as fait le plus grand plaisir en m'envoyant le livre de Sérapion[1] : à la vérité — qu'il me soit permis de le dire entre nous — j'en comprends à peine la millième partie. J'ai donné ordre qu'on te le paie comptant, ne voulant pas que tu l'inscrives au chapitre des cadeaux. Mais puisque je parle argent, je t'en prie, occupe-toi d'en finir avec Titinius par n'importe quel moyen. S'il ne s'en tient pas aux conditions qu'il avait faites, je préfère

1. Sérapion d'Antioche, géographe mathématicien, mentionné par Pline, *N. H.*, ind. II, comme *gnomonicus*, et peut-être utilisé par lui.

tua longissima quaque epistula maxime delector et ipse in scribendo sum saepe longior.

46. Illud te ad extremum et oro et hortor ut, tamquam poetae boni et actores industrii solent, sic tu in extrema parte et conclusione muneris ac negotii tui diligentissimus sis, ut hic tertius annus imperii tui [tanquam tertius] perfectissimus atque ornatissimus fuisse uideatur. Id facillime facies, si me cui semper uni magis quam uniuersis placere uoluisti tecum semper esse putabis et omnibus iis rebus quas dices et facies interesse. Reliquum est ut te orem ut ualetudini tuae, si me et tuos omnes ualere uis, diligentissime seruias.

XXXI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 4).

Scr. Anti in. m. Apr. a. 695/59.

1. Fecisti mihi pergratum quod Serapionis librum ad me misisti ; ex quo quidem ego, quod inter nos liceat dicere, millesimam partem uix intellego. Pro eo tibi praesentem pecuniam solui imperaui, ne tu expensum muneribus ferres. Ast quoniam nummorum mentio facta est, amabo te, cura ut cum Titinio quoquo modo poteris transigas. Si in eo quod ostenderat non stat, mihi maxime

46. 4 tanquam tertius *del. ego* [*uide comm.*] : actus *add. uett. praeter Rom.* || 10 seruias : seruias. Vale *M*[2], *ed. Rom.*

XXXI. — *M* 61 v° ; *R* 34 r° ; *P* 40 v° ; *G* 71 r°.

1. 5 ast : at *M*[1] sed *Lambin* et *coni. Lehmann* || 6 titinio *Cr.*[m], *ed. Rom.* : tic- *Ω* || 7 quod (Δ), *uett.* : quos *M*[1-2], (Σ), *G.*

de beaucoup, pour ma part, qu'on rende ce qui a été acheté trop cher, si toutefois Pomponia y consent ; sinon, qu'on paye, plutôt que d'avoir le moindre ennui. Je souhaite fort que tu termines cette affaire avant ton départ avec le dévouement et le soin scrupuleux qui te sont habituels.

2. Clodius donc, me dis-tu, va chez Tigrane[1] ? J'accepterais bien d'y aller aux mêmes conditions ; mais j'en prends facilement mon parti. Il me convient mieux, pour me faire donner une mission, d'attendre que mon cher Quintus soit enfin, comme je l'espère, revenu aux loisirs de la vie privée, et que nous sachions quelle sorte de tribun sera notre prêtre de la Bonne Déesse[2]. En attendant, je me divertirai au commerce des Muses, sans me plaindre, que dis-je ? avec joie, avec bonheur : et il ne me viendra jamais à l'esprit d'envier Crassus[3], ni de regretter d'être resté fidèle à moi-même.

3. Je tâcherai de te satisfaire sur la géographie, mais je ne te promets rien de certain. C'est un grand travail ; cependant, pour t'obéir, je m'efforcerai de faire produire à ces vacances que je prends en ce moment hors de Rome quelque livre à ton intention. 4. De ton côté, fais-moi connaître tout ce que tu peux avoir découvert sur la situation politique, et particulièrement quels seront, selon toi, les nouveaux consuls. Pourtant, c'est trop de curiosité : car j'ai décidé de ne plus penser à la politique. 5. J'ai visité le bois de Térentia. Que te dirai-je ? à part le chêne de Dodone, il ne nous manque rien pour croire que nous possédons ton Epire même. 6. Je serai aux environs du 1er soit

1. Il n'accomplit pas, finalement, cette mission auprès du roi d'Arménie. Cicéron, dans la lettre *XXXIV* (§ 3), feint de la considérer comme sans importance : mais c'est qu'il voudrait qu'on la dépréciât aux yeux de Clodius et qu'on se servît de cela pour le brouiller avec les triumvirs.

2. Clodius. Cf. plus haut, p. 120 et 194.

3. Allusion à l'alliance de Crassus avec César et Pompée.

placet ea quae male empta sunt reddi, si uoluntate Pomponiae fieri poterit ; si ne id quidem, nummi potius reddantur quam ullus sit scrupulus. Valde hoc uelim antequam proficiscare amanter, ut soles, diligenterque conficias.

2. Clodius ergo, ut ais, ad Tigranem ! Velim, sir*emp*se condicione ; sed facile patior. Accommodatius enim nobis est ad liberam legationem tempus illud, cum et Quintus noster iam, ut speramus, in otio consederit et iste sacerdos Bonae deae cuiusmodi futurus sit sci*eri*mus. Interea quidem cum Musis nos delecta*b*imus animo aequo, immo uero etiam gaudenti ac libenti, neque mihi umquam ueniet in mentem Crasso inuidere neque paenitere quod a me ipse non desciuerim.

3. De geographia dabo operam ut tibi satis faciam ; sed nihil certi polliceor. Magnum opus est, sed tamen, ut iubes, curabo ut huius peregrinationis aliquod tibi opus exstet. 4. Tu quicquid indagaris de re p. et maxime quos consules futuros putes facito ut sciam. Tametsi nimis sum curiosus ; statui enim nihil iam de re p. cogitare. 5. Terentiae saltum perspeximus. Quid quaeris ? praeter quercum Dodonaeam nihil desideramus quo minus Epirum ipsam possidere uideamur. 6. Nos circiter Kal. aut in Formiano erimus aut in

1. 10 reddantur : add- *La.*[m]
2. 1 sirempse *ego* [*cf.* Pl., Amph. ,73 ; Festvs, p. 466, 9 *Lindsay* ; *in archetypo* sir̄pse *fuisse conicio*] sirpi(a)e *uel* sy- (Ω), *uett.* : scire qua *Sternkopf* turpiore *Reid* Scepsi *Gronov* || 2 condicione ΣΠ, *M*[corr] : -es (Δ) || 3 est : èrit *Ernesti* || 4 quintus : quintius *M*[1] quinctius *M*[corr] || 5 sit scierimus *Orelli* : scius sit *M*[1], *OV*, *Z*[b] iussit *R* scidus sit *M*[2] sit *M*[corr], *G* sit esse possit *P* || 6 delectabimus *uett. praeter Iens.* : -auimus Ω.
4. 3 nimis : minus *M* [nimis *M*[2], *post deletum*].

dans ma villa de Formies, soit dans celle de Pompéi. Si tu ne me trouves pas à Formies, sois assez bon pour venir jusqu'à Pompéi. Ce sera un très grand plaisir pour moi, et toi cela ne te détournera guère. **7.** Au sujet du mur, j'ai donné ordre à Philotimus de laisser faire ce que tu jugerais à propos. Cependant, je suis d'avis que tu fasses appel à Vettius. Aux temps où nous vivons, quand la vie des meilleurs citoyens est si incertaine, la jouissance de ma palestre du Palatin pendant un été m'est une chose précieuse ; mais aussi il n'est rien qui me chagrinerait davantage que de voir Pomponia et son enfant vivre dans la crainte perpétuelle d'un écroulement[1].

XXXII. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 5).

Antium, 1re moitié d'avril 59.

1. J'ai envie, vraiment, de visiter Alexandrie et le reste de l'Égypte, et c'est une envie qui ne date pas d'hier ; en même temps, je serais bien aise de m'éloigner d'ici, où l'on est las de moi, et d'y rentrer après avoir fait regretter mon absence. Mais étant données les circonstances, et la personnalité de ceux qui m'y enverraient*,

... je crains d'être blâmé
Par les Troyens et les Troyennes aux longs voiles.*

Que diront en effet nos gens de bien, s'il en reste ? ne prétendront-ils pas qu'une faveur m'a fait abandonner mes principes ?

Polydamas, tout le premier,
Me couvrira d'opprobre.*

Je veux parler de notre ami Caton, dont l'avis pour moi

1. Voir plus loin, p. 226, note 3.

Pompeiano. Tu, si in Formiano non erimus, si nos amas, in Pompeianum uenito. Id et nobis erit periucundum et tibi non sane deuium. 7. De muro imperaui Philotimo ne impediret quo minus id fieret quod tibi uideretur. *T*u censeo tamen adhibeas Vettium. His temporibus tam dubia uita optimi cuiusque magni aestimo unius aestatis fructum palaestrae Palatinae, sed ita tamen ut nihil minus uelim quam Pomponiam et puerum uersari in timore ruinae.

XXXII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 5).

Scr. Anti in. m. Apr. a. 695/59.

1. Cupio equidem et iam pridem cupio Alexandriam reliquamque Aegyptum uisere et simul ab hac hominum satietate nostri discedere et cum aliquo desiderio reuerti ; sed hoc tempore et his mittentibus

αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρῳάδας ἑλκεσιπέπλους.

Quid enim nostrei optimates, si qui reliqui sunt, loquentur ? an me aliquo praemio de sententia esse deductum ?

Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει,

Cato ille noster qui mihi unus est pro centum milibus.

7. 3 tu *ed. Crat., uetus codex Bosi* : ut Ω.

XXXII. — *M* 62 r° ; *R* 34 r° ; *P* 41 r° ; *G* 71 v°.

1. 1 alexandriam : -eam *M, G* ‖ 6 nostrei *M, G* : nostri *RP*.

en vaut cent mille[1]. Et que dira de moi l'histoire dans quelques siècles ? Je la redoute, quant à moi, bien plus que les caquets de nos contemporains. Mais — c'est, je crois, le bon parti — laissons venir et attendons. Si on me fait l'offre, je serai en quelque mesure le maître de la situation, et ne me trouverai pas pour cela empêché de délibérer. Et puis, ma foi ! un refus ne serait pas sans gloire. Aussi, si par hasard Théophane[2] t'en touche un mot, ne le décourage pas complètement.

2. J'attends une lettre de toi sur ce qui se passe là-bas : que raconte Arrius et comment supporte-t-il son abandon[3] ? quels consuls nous prépare-t-on ? sera-ce Pompée et Crassus, comme le bruit en court dans le peuple, ou bien, comme on me l'écrit, Servius Sulpicius avec Gabinius ? parle-t-on de quelques nouvelles lois ? y a-t-il, d'une façon générale, quelque chose de nouveau ? puisque Népos s'en va, à qui va-t-on donner l'augurat* ? c'est la seule chose, en vérité, par quoi les gens de là-bas peuvent me séduire. Faible caractère que le mien, n'est-ce pas ? Mais que m'importe cette ambition, quand je désire renoncer à toutes et me consacrer entièrement, de toute mon âme, à la *philosophie* ? Oui, tel est mon dessein ; que ne l'ai-je formé dès le début ! Mais enfin, puisque ces biens que j'ai crus si précieux, j'en ai éprouvé maintenant la vanité, je ne veux plus avoir de commerce qu'avec toutes les Muses. 3. Cependant, réponds-moi avec précision au sujet d'Attius[4] ; qui se propose-t-on de mettre à sa place ? qu'advient-il de son cousin P. Clodius ? Écris-moi tout, selon ta promesse, *à loisir* ; dis-moi, je te prie, quel jour tu penses quitter Rome,

1. Allusion à un dicton grec (HÉRACLITE, fr. 49), εἷς ἐμοὶ μύριοι, que Cicéron cite en grec dans *Att.*, XVI, 11, 1. Cf. *Brutus*, 51, 191.
2. Théophane de Mitylène, ami intime de Pompée.
3. Q. Arrius était candidat au consulat et César, malgré les services rendus (cf. *XXIII*, 11), refusait de le soutenir.
4. Cf. l'apparat critique, et, plus haut, p. 194.

Quid uero historiae de nobis ad annos DC praedica*b*unt? Quas quidem ego multo magis uereor quam eorum hominum qui hodie uiuunt rumusculos. Sed, opinor, excipiamus et expectemus. Si enim deferetur, erit quaedam nostra potestas, et tamen deliberabimus. Etiam hercule est in non accipiendo non nulla gloria. Quare si quid Θεοφάνης tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris.

2. De istis rebus expectó tuas litteras, quid Arrius narret, quo animo se destitutum ferat, et qui consules parentur, utrum, ut populi sermo, Pompeius et Crassus an, ut mihi scribitur, cum Gabinio Seruius Sulpicius, et num quae nouae leges et num quid noui omnino, et quoniam Nepos proficiscitur, cuinam auguratus deferatur; quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide leuitatem meam. Sed quid ego haec, quae cupio deponere et toto animo atque omni cura φιλοσοφεῖν? Sic, inquam, in animost; uellem ab initio, nunc uero, quoniam quae putaui esse praeclara expertus sum quam essent inania, cum omnibus Musis rationem habere cogito. 3. Tu tamen de *Att*io ad me rescribe certius, et nunc quis in eius locum paretur, et quid de P. Clodio fratre. Omnia, quemadmodum polliceris, ἐπὶ σχολῆς scribe, et quo die Roma te exiturum putes uelim ad me scribas,

1. 10 praedicabunt *La.*[m] : -arunt *M*[1], *RPOV*, Π -arint *E*, *M*[2], *uett.*, *Sjögren* || 13 deferetur *M*[1], *RPOV* : defertur *G*, *M*[2] || 14 et tamen *ROV*, Π : et tum *M* [*in rasura*], *P*, *uett.* || 16 tecum Δ, *uett.* : tectum ΣΠ, *M*[2] [*post deletum*].

2. 7 uide leuitatem *Muret* : uidele euit- *G* [l *in rasura*] uidete ciuit- *M*, *RPOV* uidete uitam *Z*[1a] || 10 animost *ego* : animo si Δ, *ROV*, *G* an- sic *M*[corr], *P* animo est *Victorius*.

3. 1 attio *ego* : tutio *G*, *M*[2], *Z*[b] cutio *M*[1], *R* curtio *P*, *edd.* || rescribe *ROV*, *G*, *uett.* : rescribere (Δ) scribe *P* || certius Δ, *uett. praeter Rom.* : recentius ΣΠ. || 3 fratre *M*[1] *m*, *ed. Rom.* [*cf.* R. de phil., 1931, p. 233] : flat et *rell.* || polliceris ΔΠ : tu poll- *(R) POV*, *uett. praeter Rom.*

afin que je t'informe de l'endroit où je serai, et réponds-moi par retour du courrier sur ce que je viens de t'écrire : car j'attends avec grande impatience une lettre de toi.

XXXIII. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 6).

Antium, 1re moitié d'avril 59.

1. Je t'avais promis, dans une lettre antérieure[1], que ces vacances que je prends hors de Rome produiraient un ouvrage : je ne réponds plus de rien maintenant. Je me suis si bien abandonné au repos que je ne puis m'en arracher. Je me divertis donc avec les livres, dont j'ai à Antium une aimable provision, ou bien je compte les vagues : car le temps qu'il fait n'est pas bon pour la pêche. Quant à écrire, c'est une chose pour laquelle j'éprouve une répugnance absolue. La *géographie* que j'avais décidé de composer est en effet une tâche immense. Eratosthène, que je m'étais proposé pour modèle, est fortement pris à parti par Sérapion et par Hipparque ; que sera-ce, dis-moi, quand il me faudra compter avec Tyrannion ? Et puis, ma foi ! c'est une matière difficile à débrouiller, et *monotone*, et moins susceptible *d'ornements* que je ne pensais ; enfin — c'est la raison principale — tous les prétextes me sont bons pour ne rien faire : je ne sais même pas si je ne me fixerai pas ici, à Antium, et n'y passerai pas tout le reste de cette période[2] : j'aimerais mieux, en tout cas, y avoir été duumvir que de l'avoir été à Rome*.

2. Toi, plus sage, tu t'es ménagé une maison à

1. *Att.*, II, 4 (*XXXI*) : cf. § 3, *curabo ut huius peregrinationis aliquod tibi opus exstet.*
2. L'année du consulat de César.

ut certiorem te faciam quibus in locis futurus sim, epistulamque statim des de iis rebus de quibus ad te scripsi. Valde enim expecto tuas litteras.

XXXIII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 6).

Scr. Anti in. m. Apr. a. 695/59.

1. Quod tibi superioribus litteris promiseram, fore ut opus extaret huius peregrinationis, nihil iam magnopere confirmo ; sic enim sum complexus otium ut ab eo diuelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Anti festiuam copiam, aut fluctus numero (nam ad lacertas captandas tempestastes non sunt idoneae) ; a scribendo prorsus abhorret animus. Etenim γεωγραφικά quae constitueram magnum opus est. Ita ualde Eratosthenes, quem mihi proposueram, a Serapione et ab Hipparcho reprehenditur. Quid censes si Tyrannio accesserit ? Et hercule sunt res difficiles ad explicandum et ὁμοειδεῖς nec ta*m* possunt ἀνθηρογραφεῖσθαι quam uidebantur et, quod caput est, mihi quaeuis satis iusta causa cessandi est, qu*i* etiam dubitem an hic Anti considam et hoc tempus omne consumam, ubi quidem ego mallem duumuirum quam Romae *me* fuisse. **2.** Tu uero sapientior Buthroti domum parasti. Sed, mihi

XXXIII. — *M* 62 r° ; *R* 34 v° ; *P* 41 v° ; *G* 72 r° [*sed uerba* sed mihi 2, 2... ad rem 2, 14 *om. G*].

1. 12 tam *uett.* : tamen Ω || 14 qui *ed. Rom.* : quin Ω || 16 duumuirum *RV*, Π : diu nimirum Δ, *uett. om P. spatio relicto* || <me> *add. Bosius.*

Buthrote. Mais, crois-moi, la cité d'Antium où je suis est bien peu différente de ce municipe-là. Penser qu'il puisse y avoir si près de Rome un lieu où quantité de gens n'aient jamais vu Vatinius ! où personne, sauf moi, ne se soucie de savoir comment se porte aucun des vigintivirs[1] ? où personne ne m'importune, et où tous m'aiment ? Ici, oui, ici vraiment, il ferait bon *prendre part aux affaires de la cité.* Car là-bas, c'est chose impossible et, au surplus, écœurante. Aussi vais-je composer des *histoires inédites* qui seront pour n'être lues qu'à toi, dans le style de Théopompe, et bien plus âpre encore. Toute ma *politique* se réduit à présent à haïr les méchants : encore est-ce sans colère, mais plutôt avec un certain plaisir, avec la volupté de l'écrivain.

Pour revenir aux faits, j'ai écrit aux questeurs urbains sur l'affaire de mon frère Quintus. Vois ce qu'ils racontent, s'il y a quelque espoir d'être payé en deniers, ou si nous en sommes réduits au cistophore de Pompée[2]. Avec cela, décide ce qu'il faut faire au sujet du mur[3]. Est-ce tout ? Non ; fais-moi savoir quand tu penses quitter Rome.

XXXIV. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 7).

Antium, 1re moitié d'avril 59.

1. Ma géographie, je veux encore y penser longuement. Quant aux deux discours que tu me demandes,

1. Voir la Notice, p. 190.
2. Pompée avait, pendant son séjour en Orient, frappé une grande quantité de *cistophores*. La somme que les questeurs devaient verser, au nom de son frère, entre les mains de Cicéron représentait l'indemnité qui lui était due pour sa troisième année de gouvernement provincial.
3. Le mur de sa palestre du Palatin, qui menaçait ruine du côté de la maison de Quintus, contiguë à la sienne (cf. *XXXI*, 7).

crede, proxima est illi municipio haec Antiatium ciuitas. Esse locum tam prope Romam ubi multi sint qui Vatinium numquam uiderint, ubi nemo sit praeter me qui quemquam ex uiginti uiris uiuum *et* saluum uelit, ubi me interpellet nemo, diligant omnes ! Hic, hic nimirum πολιτευτέον ; nam istic non solum non licet sed etiam taedet. Itaque ἀνέκδοτα a nobis, quae tibi uni legamus; Theopom*p*io genere aut etiam asperiore multo pangentur. Neque aliud iam quicquam πολιτεύομαι nisi odisse improbos, et id ipsum nullo cum stomacho sed potius cum aliqua scribendi uoluptate.

Sed ut ad rem, scripsi ad quaestores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide quid narrent, e*c*quae spes sit denari an cistophoro Pompeiano iaceamus. Praeterea de muro statue quid faciendum sit. Aliud quid ? Etiam. Quando te proficisci istinc putes fac ut sciam.

XXXIV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 7).

Scr. Anti in. m. Apr. a. 695/59.

1. De geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem *a* me duas postulas ; quarum alteram

2. 3 ciuitas (Δ), *uett.* : -tates M^1, *RP* || 6 uiuum et saluum *Victorius* : uiuum est saegium M^1, Z^b uiuum esse M^2 unum esse saluum *POV*, *uett. praeter Rom.* unum est saeuum *R* || 7 hic hic : hic *RP* || 9 a nobis *RPOV*, *uett.* : *om.* Δ || 10 theopompio *Goueanus* : -pomponio Ω || 15 ecquae *Manutius* : et qu(a)e Ω, *uett.* || 17 quid etiam : quin etiam M^2, *uett.*

XXXIV. — *M* 62 v° ; *R* 34 v° ; *P* 42 r° ; *G* 72 v°.

1. 2 <a> me *ed. Crat.* : me Ω.

je n'ai guère envie de les rédiger, l'un parce que †...†, l'autre parce que je ne veux pas publier l'éloge de quelqu'un que je n'aime pas*. Mais là aussi je verrai. Enfin je ferai quelque chose, car je ne veux pas que tu penses que j'ai pris pour de bon ma retraite.

2. Ce que tu m'écris à propos de Publius me fait grand plaisir ; je voudrais même que tu fasses là-dessus une enquête minutieuse et que tu m'en apportes le résultat quand tu viendras ici ; en attendant, mande-moi par écrit ce que tu peux savoir ou soupçonner, et particulièrement quelles sont ses intentions au sujet de l'ambassade. A la vérité, avant d'avoir lu ta lettre, je souhaitais qu'il partît : non pas, bien sûr, que je voulusse différer le moment de répondre à son assignation (car je me sens admirablement en forme pour plaider ce procès-là[1]) mais je pensais que s'il jouissait de quelque popularité pour s'être fait plébéien, il la perdrait du coup. « Quoi donc ? tu es passé dans la plèbe pour aller présenter tes hommages à Tigrane ? Dis-moi : est-ce que les rois d'Arménie ne rendent pas le salut aux patriciens ? » En un mot, j'avais aiguisé mes flèches pour en cribler cette mission qu'on lui confie. Mais s'il la dédaigne et si, comme tu me l'écris, son refus échauffe la bile et des magistrats qui ont proposé la loi curiate et des augures qui l'ont patronnée[2], nous allons jouir d'un spectacle qui n'aura rien de banal.

3. Pardieu ! à dire le vrai, on manque quelque peu d'égards envers notre ami Publius : d'abord, ayant été jadis le seul homme à pénétrer dans la maison de César, n'avoir pas pu aujourd'hui être un des vingt de sa commission ! En second lieu, on lui avait parlé d'une ambassade, et on lui en a donné une autre. Celle-là, la grasse

1. Clodius menaçait d'intenter un procès à Cicéron pour avoir fait mettre à mort sans jugement les complices de Catilina.

2. Voir la Notice, p. 191.

non libebat mihi scribere †qui absciram†, alteram, ne laudarem eum quem non amabam. Sed id quoque uidebimus. Denique aliquid extabit, ne *tibi* plane cessasse uideamur.

2. De Publio quae ad me scribis sane mihi iucunda sunt, eaque etiam uelim omnibus uestigiis indagata ad me adferas cum uenies, et interea scribas si quid intelleges aut suspicabere, et maxime de legatione quid sit acturus. Equidem antequam tuas legi litteras, [in] hominem ire cupiebam, non me hercule ut differrem cum eo uadimonium (nam mira sum alacritate ad litigandum), sed uidebatur mihi, si quid esset in *eo* populare quod plebeius factus esset, id amissurus. « Quid enim ? ad plebem transisti ut Tigranem ires salutatum ? Narra mihi, reges Armenii patricios resalutare non solent ? » Quid quaeris ? acueram *me* ad exagitandam hanc eius legationem. Quam si ille contemnit, et si, ut scribis, bilem id commouet et latoribus et auspicibus legis *curiatae*, spectaculum egregium. **3.** Hercule uerum ut loquamur, subcontumeliose tractatur noster Publius, primum qui, cum in domo Caesaris quondam unus uir fuerit, nunc ne in uiginti quidem esse potuerit ; deinde alia legatio dicta erat,

1. 3 qui absciram Δ, *OV*, *G*, Z^{1s} qui absaram *R* qui ab [*spatio relicto*] *P* || 5 tibi *P*, *uett.* : te Δ, *R*, Π *om.* $O^{1}V$.

2. 5 in *del. Manutius* : in <legationem> *Müller* || 7 nam... hercule *om.* *G* || 8 in eo populare *s*, *P*, *uett. praeter Rom.* : in p- *M* inp- *R* || 11 resalutare *RP*O^{1}*V*, $Cr.^{m}$: sal- Δ, *uett.* || 12 me *uett.* : *om.* Ω || 14 bilem id (Δ), *uett.* : bilem is M^{1} bileniis *R (P)* || 15 curiatae *s*, *uett. praeter Iens.* : curitates (Δ), *O P* ciuitates *R*.

3. 2 primum qui *OV*, Π, M^{2}, $Cr.^{m}$: et qui primum *RP* qui M^{1}, *uett. praeter Iens.* || cum in domo ΔΠ, *OV* : quom in *R* quomodo in *P* cum domi $Cr.^{m}$, *uetus codex Bosi*, *edd.*

prébende, où il s'agit de faire rentrer de l'argent, on la réserve, je pense, pour Drusus, le citoyen de Pisaurum, à moins que ce ne soit pour Vatinius, l'épulon* : celle-ci, mission de famine, simple office de courrier, on la donne à l'homme dont le tribunat est destiné par ces messieurs à servir leurs intérêts. Excite-le, je te prie, autant que faire se peut : il n'y a qu'un seul espoir de salut, c'est que ces gens-là se disputent entre eux ; et Curion m'a fait apercevoir certains commencements de brouille. Voici qu'Arrius, qui se voit arracher le consulat, frémit de rage. Mégabocchus et notre jeunesse sanguinaire sont dans des sentiments fort hostiles*. Que vienne, oui, que vienne s'ajouter encore cette querelle de l'augurat dont tu me parles, et j'espère que j'aurai l'occasion de t'adresser plus d'une belle lettre sur les choses de là-bas.

4. Mais je voudrais bien savoir ce que signifie cette allusion obscure de ta lettre, quand tu dis qu'à présent certains même des quinquévirs[1] commencent à parler. Qu'est-ce donc ? S'il y a là quelque chose de sérieux, la situation est meilleure que je ne l'avais pensé. Mais ne va pas croire que je te pose ces questions *du point de vue de l'action*, et parce que l'envie me travaillerait de prendre part à la vie publique. Il y a longtemps que j'étais dégoûté de tenir la barre, même quand cela m'était permis ; à présent que je suis forcé de quitter le navire, non point que j'aie abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a arraché des mains, je veux regarder de la terre les naufrages de ces messieurs, je veux, comme dit ton ami Sophocle :

Sous un toit, et le cœur en repos, écouter
Le ruissellement de la pluie[2].

1. Voir la Notice, p. 190.
2. Vers d'une tragédie perdue de Sophocle, probablement imités par Tibulle, I, 1, 45-48.

alia data est. Illa *o*p*i*ma ad exigendas pecunias Druso, ut opinor, Pisaurensi an epuloni Vatinio reseruatur ; haec ieiuna tabellari legatio datur ei cuius tribunatus ad istorum tempora reseruatur. Incende hominem, amabo te, quod potest. Vna spes est salutis istorum inter istos dissensio ; cuius ego quaedam initia sensi ex Curione. Iam uero Arrius consulatum sibi ereptum fremit ; Megabocchus et haec sanguinaria iuuentus inimicissima est. Accedat uero, accedat etiam ista rixa auguratus : spero me praeclaras de istis rebus epistulas ad te saepe missurum.

4. Sed illud quid sit scire cupio, quod iacis obscure *i*am etiam ex ipsis quinque uiris loqui quosdam. Qu*id*nam id est ? Si est enim aliquid, plus est boni quam putaram. Atque haec sic uelim existimes non me abs te κατὰ τὸ πρακτικὸν quaerere, quod gestiat animus aliquid agere in re p. Iam pridem gubernare me taedebat, etiam cum licebat ; nunc uero cum cogar exire de naui non abiectis sed ereptis gubernaculis, cupio istorum naufragia ex terra intueri, cupio, ut ait tuus amicus Sophocles,

κἂν ὑπὸ στέγῃ
πυκνῆς ἀκούειν ψακάδος εὑδούσῃ φρενί.

5. De muro quid opus sit uidebis. Castricianum

3. 5 opima *uulg.* : opt- Ω, *uell.* ‖ 6 pisaurensi an epuloni *Z* : -ensia nepoloni *M*[2], Π -entiane poloni *RP* -ensia neptiloni Δ ‖ 7 ieiuna tabellari legatio *V*, *(N)*, *Cr.*[m] : ieiunata bella relegatio *M*[1] ieiuna tabella relegatio *M*[corr] ei una tabellaris legatio *G*, *M*[2] cicumata bellari legatio [circumacta et *P*] *R* (*P*) ‖ 9 potest : potes *codd. Malaspinae, ed. Asc.*[2].

4. 2 iam *s*, *uell. praeter Rom.* : tam (Ω) ‖ quidnam *s*, *P*, *ed. Crat.* : quodnam (Ω) ‖ 7 cum cogar : quoniam cogar *G*, *M*[2] ‖ 8 ereptis ΣΠ, *M*[2] : receptis Δ.

5. Tu verras, pour le mur, ce qu'il y a à faire. Je corrigerai l'erreur de Castricius : pourtant, Quintus m'avait écrit 15.000 sesterces, et non pas, comme à ta sœur, 30.000. Térentia te donne le bonjour. Mon petit Cicéron te charge de faire à son sujet à Aristodème la même réponse que tu lui as faite au sujet de son cousin, le fils de ta sœur. Je ne négligerai pas ce que tu me rappelles au sujet d'*Amalthée*[1]. Porte-toi bien.

XXXV. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 8).

Antium, le 15 *avril au soir ou le* 16 *avril* 59.

1. Comme j'attendais impatiemment une lettre de toi vers le soir, à mon habitude, voici qu'on m'annonce que de jeunes esclaves viennent d'arriver de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils ont une lettre. Ils répondent que non. « Comment ? dis-je, rien de Pomponius ? » Au ton de ma voix et à mon air ils prirent peur, et confessèrent qu'ils en avaient reçu une, mais l'avaient perdue en route. Que te dirai-je de plus ? j'en fus très affecté. Je n'ai reçu de toi tous ces jours-ci aucune lettre qui ne contînt quelque chose d'instructif et de plaisant. Si donc celle que tu as remise le 15 avril m'apportait quelque nouvelle historique, écris-moi au plus tôt, pour ne pas me la laisser ignorer ; si elle n'enfermait rien d'autre que du badinage, tu me le dois aussi.

Sache que Curion le jeune[2] est venu me dire bonjour. Ce qu'il m'a dit de Publius s'accordait parfaitement

1. Voir la note * pour la p. 130, l. 13, et plus haut, p. 155, n. 1.
2. Sur ce personnage, voir la note * pour la p. 245, l. 16.

mendum nos corrigemus, et tamen ad me Qu*intus HS* ccıↃↃ ıↃↃ scripserat, non *ut* ad sororem tuam HS xxx*M*. Terentia tibi salutem dicit. Cicero tibi mandat ut Aristodemo idem de se respondeas quod de fratre suo, sororis tuae filio, respondisti. De Amaltheia quod me admones non neglegemus. Cura ut ualeas.

XXXV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 8).

Scr. Anti XVI. uel XV. Kal. Mai. a. 695/59.

1. Epistulam cum a te auide expectarem ad uesperum, ut soleo, ecce tibi nuntius pueros uenisse Roma! Voco, quaero ecquid litterarum. Negant. « Quid ais ? » inquam « nihilne a Pomponio ? » Perterriti uoce et uultu confessi sunt se accepisse, sed excidisse in uia. Quid quaeris ? permoleste tuli ; nulla enim abs te per hos dies epistula inanis aliqua re utili et suaui uenerat. Nunc si quid in ea epistula quam ante diem xvi. Kal. Maias dedisti fuit historia dignum, scribe quam primum, ne ignoremus ; sin nihil praeter iocationem, redde id ipsum.

Et scito Curionem adulescentem uenisse ad me salutatum. Valde eius sermo de Publio cum tuis

5. 2 quintus *uett. praeter Iens.* : qu(a)e Ω ‖ HS *Wesenberg* : di *M*[1] cli *G* cʟↃ *M*[3], diciscunt *R*[1] dicunt *R*[3]*P* ‖ 3 ccıↃↃ ıↃↃ *RP* : ccʟↃↃ ʟↃↃↃ *M*[1-3] cclii. liii *G* ‖ non ut *Malaspina* : non Ω ‖ *M ego* : a *M*[1], *P* at Π, *M*[3] a te *R* ‖ 6 amaltheia *M*[1], *G* : -teia *R* -thea *P*.

XXXV. — *M* 63 r° [*inscriptio deest*] ; *R* 35 r° ; *P* 42 v° ; *G* 73 r°.

1. 2 roma : -am *M*[1], *R*, *G* ‖ 3 ecquid *E*, *uett.* : et quid *M*[1], *R* et quicquid *G*, *M*[3] [*post deletum*] si quid *P*.

avec tes lettres. Il ressent lui-même de merveilleuse façon

La haine des cruels tyrans[1].

Tout comme toi il m'a raconté que la jeunesse brûlait d'indignation et ne pouvait pas souffrir ce qui se passe. Bonne affaire : quant à nous, si l'on peut mettre son espoir en elle, m'est avis que nous devons nous occuper d'autre chose. Je me consacre, pour ma part, à l'histoire. Pourtant, tu as beau me croire un Sauféius[2], il n'y a pas plus paresseux que moi.

2. Voici mon plan de voyage, qui te permettra de décider où tu dois venir me voir. J'ai l'intention d'arriver dans ma propriété de Formies le jour des Parilia[3] ; ensuite, puisque tu estimes que dans les circonstances présentes je dois m'abstenir des délices du golfe*, je quitterai Formies le 1er mai pour être à Antium le 3. Il doit y avoir en effet des jeux à Antium du 4 au 6 ; Tullia a envie de les voir. De là je pense aller dans ma villa de Tusculum, puis à Arpinum, et à Rome pour le 1er juin. Fais en sorte que je te voie soit à Formies, soit à Antium, soit à Tusculum. Récris-moi ta lettre précédente et ajoutes-y quelque chose de nouveau.

XXXVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 9).

Antium, 17 *ou* 18 *avril* 59.

1. Cécilius le questeur m'ayant fait savoir à l'improviste qu'il envoyait un esclave à Rome, je t'écris ce mot

1. Citation de Lucilius, plus complète dans *Att.*, VI, 3, 7.
2. Cf. *Att.*, I, 3, 1 *(VIII)*, et note 2.
3. Fête de Palès, déesse latine des troupeaux, le 21 avril.

litteris congruebat ; ipse uero mirandum in modum

reges odisse superbos.

Peraeque narrabat incensam esse iuuentutem neque ferre haec posse. Bene habemus ; nos, si in his spes est, opinor, aliud agamus. Ego me do historiae ; quamquam, licet me Saufeium putes esse, nihil me est inertius.

2. Sed cognosce itinera nostra, ut statuas ubi nos uisurus sis. In Formianum uolumus uenire Parilibus ; inde, quoniam putas praetermittendum nobis esse hoc tempore Cratera illum delicatum, Kal. Maiis de Formiano proficiscemur, ut Anti simus a. d. v. Nonas Maias. Ludi enim Antii futuri sunt a IIII. [Kal.] ad pr. Nonas Maias. Eos Tullia spectare uult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam ad Kal. Iunias. Te aut in Formiano aut Antii aut in Tusculano cura ut uideamus. Epistolam superiorem restitue nobis et adpinge aliquid noui.

XXXVI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 9).

Scr. Anti XIV. uel XIII. Kal. Mai. a. 695 /59.

1. Subito cum mihi dixisset Caecilius quaestor puerum se Romam mittere, haec scripsi raptim, ut

2. 4 delicatum Z^{1a} : delig- Σ, *G*, M^2 deleg- (Δ) || 6 sunt a *E* : sunt ad M^1, *RP* sunt X ad *G*, M^{corr} [X *post deletum*] || Kal. *uel* K. *del. Manutius* || 8 te aut : te autem RPO^1V || 9 ut : ut nos RPO^1V.

XXXVI. — *M* 63 v° ; *R* 35 r° ; *P* 43 r° ; *G* 73 v°.

1. 2 mittere : uelle m- *RP*, *ed. Iens.*

à la hâte, pour obtenir de toi le compte rendu des merveilleux entretiens que tu as eus avec Publius : ceux dont tu me parles dans ta lettre, celui aussi dont tu fais mystère et dont tu déclares qu'il serait trop long d'écrire en détail ce que tu as répondu ; quant à celui qui n'a pas encore eu lieu, que notre *déesse aux grands yeux** doit te rapporter quand elle sera rentrée de Solonium, rien, sois-en bien assuré, ne peut m'être plus agréable que de le connaître. En vérité, si les conventions qui ont été faites à mon sujet ne sont pas observées, je me sens transporté au ciel : il saura, notre ami le vainqueur de Jérusalem, qui s'entend si bien à faire passer dans la plèbe, de quelle ingratitude il a payé mes discours les plus achevés : et tu peux t'attendre à m'en voir faire une fameuse *rétractation*. En effet, autant que je le puis prévoir, si ce vaurien est l'ami de nos tyrans, il ne pourra se tailler des succès ni au sujet du hargneux consulaire, ni même au sujet de tes amis les Tritons de viviers* : car, privés de tout appui, dépouillés de l'autorité que nous avions dans le Sénat, il n'y aura plus moyen de nous rendre odieux. Si au contraire il est en désaccord avec eux, cela ne rimera plus à rien de nous attaquer. Mais qu'il attaque donc !

Cette révolution s'est faite, tu peux m'en croire, assez joliment et avec moins de bruit que je n'eusse cru. Elle aurait pu être plus lente : c'est la faute de Caton ; mais c'est aussi celle de ces malhonnêtes gens qui n'ont tenu compte ni des auspices, ni de la loi Aelia, ni de la loi Junia Licinia, ni de la loi Cécilia Didia*, qui ont jeté au vent tout ce qui pouvait guérir la république, qui ont distribué des royaumes, donné des domaines à des tétrarques* et d'énormes sommes d'argent à quelques privilégiés. 2. Je vois bien où se porte à présent l'impopularité et où elle va se fixer. Tu pourras te dire

tuos *elicerem* mirificos cum Publio dialogos, **quom** eos de quibus scribis, tum illum quem abdis et **ais longum** esse quae ad ea responderis perscribere ; illum uero qui nondum habitus est, quem illa βοῶπις, cum e Solonio redierit, ad te est relatura, sic uelim putes, nihil hoc posse mihi esse iucundius. Si uero quae de me pacta sunt ea non seruantur, in caelo sum, ut sciat hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem quam bonam meis putissimis orationibus gratiam rettulerit. Quarum expecta diuinam παλινῳδίαν. Etenim quantum coniectura auguramur, si erit nebulo iste cum his d*y*nastis in gratia, non modo de cynico consulari sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se iactare. Non enim poterimus ulla esse inuidia spoliati opibus et illa senatoria potentia. Sin autem ab iis dissentiet, erit absurdum in nos inuehi. Verum tamen inuehatur. Festiue, mihi crede, et minore sonitu quam putaram, orbis hic in re p. est conuersus, citius omnino quam potuit ; id culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum qui auspicia, qui Aeliam legem, qui Iuniam et Liciniam, qui Cae*ci*liam et Didiam neglexerunt, qui omnia remedia rei p. effuderunt, qui regna, qui praedia tetrarchis, qui immanis pecunias paucis dederunt. **2.** Video iam quo inuidia transeat et ubi sit habitatura. Nihil me

1. 3 elicerem *uett. praeter Iens.* : *om.* Ω || quom eos M^{3} [*post deletum*] : quo meos *R*, *G* cum eos *rell.* || 4 abdis et M^{1-4} : abdisset et R^{1} abdis et et R^{2} abdidisset et *P* addis et M^{2}, *E*, *uett.* audis et M^{3} [*post deletum*] audisset *G* || 5 ea : eas M^{1} || 9 ut sciat : at sciet *coniecerim* || 11 putissimis : putidiss- *Turnèbe*, *Reid* || 13 dynastis in *uett. praeter Rom.* : di- in (Δ), *E* dinastisin *G* dinasti sin M^{1}, *R* donasti sine *P* || 16 inuidia Δ : in inu- (Σ), *G*. *uett. praeter Rom.* || 20 potuit : oportuit *Ernesti* || id : idque *coni. Wesenberg* || 23 caeciliam *Manutius* : c(a)eliam (Ω), *uett.* aeliam M^{1} || 24 qui praedia : qui <p. R.> praedia *Ernesti* quasi praedia *Klotz* [*fieri potest ut haec uerba nihil aliud sint quam glossema priorum uerborum* qui regna].

que ni l'expérience ni Théophraste[1] ne m'ont rien appris, si tu ne vois pas d'ici peu nos concitoyens regretter le temps de mon consulat. S'il est vrai, en effet, qu'on prit en haine la façon dont le Sénat usait de son pouvoir, maintenant que ce pouvoir est passé non pas au peuple, mais à trois hommes que rien n'arrête, que sera-ce, dis-moi ? Aussi ils peuvent bien distribuer le consulat, le tribunat de la plèbe à qui leur plaît, et même habiller le goître de Vatinius de la *robe de pourpre* de l'augure* : tu verras sous peu triompher non seulement ceux qui n'ont pas fait le moindre faux pas, mais aussi celui-là même qui a commis une faute, je veux dire Caton.

3. Pour ma part, si ton cher camarade Publius me le permet, j'ai l'intention de *rester sur l'expectative, en sophiste*; si, par contre, ses intentions à lui sont aussi dangereuses que tu me le dis, je me bornerai à me défendre et — c'est proprement la manière des sophistes — *je fais savoir*

Que je me défendrai contre tout agresseur[2].

Que la patrie me soit bienveillante : elle a eu de moi sinon plus que je ne lui devais, du moins plus, à coup sûr, qu'elle ne m'a demandé. J'aime mieux faire une mauvaise traversée avec un autre que moi à la barre, que de bien piloter moi-même quand le navire porte des passagers si ingrats. Mais nous serons plus à l'aise pour parler de ces choses de vive voix.

4. Voici maintenant la réponse à ta question. Je me propose d'être à Antium, retour de ma villa de Formies, le 3 mai. D'Antium, je compte partir le 7 pour ma villa de Tusculum. De toute façon, quand je serai rentré de Formies (je compte y être jusqu'au 29 avril) je t'en aviserai aussitôt. Térentia te donne le bonjour, et *le petit Cicéron salue Titus l'Athénien.*

1. Philosophe grec, disciple d'Aristote, très apprécié par Cicéron.
2. Homère, *Iliade*, XXIV, 369.

existimaris neque usu neque a Theophrasto didicisse, nisi breui tempore desiderari nostra illa tempora uideris. Etenim si fuit inuidiosa senatus potentia, cum ea non ad populum sed ad tris homines immoderatos redacta sit, quid *iam* censes fore ? Proinde isti licet faciant quos uolent coss., tr. pl., denique etiam Vatinii strumam sacerdoti διβάφῳ uestiant, uidebis breui tempore magnos non modo eos qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum qui peccauit, Catonem. **3.** Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit, σοφιστεύειν cogitamus, si ille cogitat tantum, dumtaxat nos defendere, et, quod est proprium artis huius, ἐπαγγέλλομαι

ἄνδρ' ἀπαμύνεσθαι ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.

Patria propitia sit. Habet a nobis, etiam si non plus quam debitum est, plus certe quam postulatum est. Male uehi malo alio gubernante quam tam ingratis uectoribus bene gubernare. Sed haec coram commodius.

4. Nunc audi quod quaeris. Antium me ex Formiano recipere cogito a. d. v. Nonas Maias; Antio uolo Nonis Maiis proficisci in Tusculanum. Sed cum e Formiano rediero (ibi esse usque ad pr. K. Maiias uolo), faciam statim te certiorem. Terentia tibi salutem, καὶ Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον τὸν Ἀθηναῖον.

2. 4 nisi Σ : si (Δ) Π ‖ uideris : non uid- *M*[4] ‖ 6 redacta : tralata *Cr.*[m] ‖ 7 iam *ed. Rom.* : etiam (Ω) nam *M*[corr] *s*, *Cr.*[m].

3. 2 publium : *del. Cobet* ‖ 3 cogitat tantum : contendere cogitat *Wesenberg* cogit tum *Orelli* cogit *Boot* [*uerisimiliter, cum* al. tantum *ut uerbi* dumtaxat *glossema superscriptum esse possit*] ‖ defendere : off- *P*, *uett. praeter Rom.*

4. 4 esse : esse uolo [*omisso* uolo *post maias*] *RP*, *uett. praeter Rom.* ‖ maiias *M* : maias *RP*, *G* ‖ 5 καὶ Κικέρων *m*, *ed. Asc.*[2], *Bosius* : ΚΑΙΚΕΡΩΝ *M*[1], *RP* κικέρων (Δ), *G* ‖ 6 μικρός : ΜΕΙΚΡΟΣ *M*[1], *RP*, *G* ‖ τόν *RP*, *ed. Asc.*[2] : *om. M*, *G*.

XXXVII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 12).

Les Trois Tavernes, 19 *avril* 59.

1. Comment ? ils osent prétendre que Publius n'a pas été bel et bien fait plébéien ? C'est vraiment de la tyrannie, et on ne saurait à aucun prix le souffrir. Que Publius m'envoie des gens pour recueillir ma déposition : je témoignerai sous serment que notre ami Gnéus, le collègue de Balbus, m'a raconté à Antium qu'il avait assisté à la prise des auspices[1].

O les délicieuses lettres de toi que j'ai reçues toutes deux en même temps ! Je ne sais quel *cadeau* te faire en échange : j'avoue qu'il t'en est bien dû un.

2. Mais vois un peu la *coïncidence*. Je venais juste de déboucher du territoire d'Antium[2] sur la voie Appienne, près des Trois Tavernes, le jour même des Céréalia[3], quand je tombe sur mon cher Curion, qui venait de Rome. Au même endroit, au même instant, un de tes esclaves avec des lettres. Curion de s'enquérir si je ne sais rien de neuf. Je lui dis que non. « Publius, reprend-il, brigue le tribunat. — Que dis-tu ? — Et en ennemi déclaré de César, avec l'intention d'annuler tout ce qu'il a fait. — Et César, qu'en dit-il ? — Il prétend qu'il n'a porté aucune loi au sujet de son adoption. » Après cela, il m'a exprimé la haine que lui, que Memmius, que Métellus Népos ont au cœur. J'ai embrassé le jeune homme et

1. Pour l'adoption de Clodius par un plébéien, voir la Notice, p. 191. Sur la désignation de Pompée par *collega Balbi*, voir p. 193.
2. Voir plus haut, p. 156, note 3.
3. Fêtes de Cérès, qui se célébraient, à l'époque républicaine, le 19 avril. Cf. § 4 et Notice, p. 188.

XXXVII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, II, 12).

Scr. Tribus Tabernis XII. Kal. Mai. a. 695/59.

1. Negent illi Publium plebeium factum esse ? Hoc uero regnum es*t* e*t* ferri nullo pacto potest. Emittat ad me Publius qui obsignent ; iurabo Cn. nostrum, collegam Balbi, Antii mihi narrasse in auspicio fuisse.

O suauis epistulas tuas uno tempore mihi datas duas ! Quibus εὐαγγέλια quae reddam nescio ; deberi quidem plane fateor. **2.** Sed uide συγκύρημα. Emerseram commode ex Antiati in Appiam ad Tris Tabernas ipsis Cerialibus, cum in me incurrit Roma ueniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epistulis. Ille ex me nihilne audissem noui. Ego negare. « Publius » inquit « tri*bunatum* pl. petit. » « Quid ais ? » « Et inimicissimus quidem Caesaris, et ut omnia » inquit « ista rescindat. » « Quid Caesar ? » inquam. « Negat se quicquam de illius adoptione tulisse. » Deinde suum, Memmii, Metelli Nepotis exprompsit odium. Complexus iuuenem dimisi

XXXVII. — *M* 64 v° ; *R* 35 v° ; *P* 43 v° ; *G* 74 v°.

1. 1 negent : -ant *Wesenberg* || plebeium *H, Z* : plebium *G* tr. plebium *M*¹ tr. pl. *uel* pleb. (Δ), *R* tribu. pl. *P* || esse : a se esse *coni. Orelli* || 2 est et ferri *Z*ᵇ : esse ferri *R,G* esse fari *P* esse ferre Δ || potest *RP, G* [*sed. littera* t *imperfecta*], *Z*ᵇ : -es Δ || 4 balbi anti(i) Ω, *uett.* : balbi ati [*i. e.* M. Ati Balbi] *Smith, Sjögren* || narrasse : narr- <se> *uulg.*

2. 1 commode : -um *Goueanus, fortasse recte* || 2 antiati *M*corr, *OV*, Π, *Cr.*ᵐ : antio *M*¹ anci *P om. R* || 6 tribunatum pl. *uulg.* : tr. pl. (Ω).

l'ai congédié, car j'avais hâte d'en venir à tes lettres. Où sont ceux qui disent que *de vive voix...?* Ah ! comme tes lettres m'ont mieux fait voir la situation que n'avaient fait ses paroles ! les projets qu'on remâche chaque jour, les plans de Publius, les trompettes guerrières de *la déesse aux grands yeux*, Athénion porte-enseigne[1], la lettre écrite à Gnéus, la conversation entre Théophane et Memmius : dans quelle impatience tu m'as mis d'avoir des nouvelles de ce banquet, de cette *orgie* ! Je suis *affamé* de détails ; cependant, je me résigne à ce que tu ne m'écrives pas le récit du *banquet*[2] : j'aime mieux l'entendre de ta bouche.

3. Tu m'exhortes à composer quelque chose : il est vrai que, comme tu le dis, j'ai toujours plus de matière ; mais elle est encore en fermentation : *c'est le vin nouveau à la saison des vendanges*. Quand elle sera reposée, je serai plus maître de ma rédaction. Si tu ne peux avoir l'ouvrage tout de suite, du moins seras-tu le premier à l'avoir, et pendant quelque temps le seul.

4. Tu as raison d'aimer Dicéarque[3]. C'est un homme de grande valeur, et un citoyen qui n'est pas de peu supérieur à nos maîtres, *aussi injustes qu'il est juste*[4]. Je t'écris cette lettre à la 10[e] heure, le jour des Céréalia, aussitôt après avoir lu les tiennes, mais je ne pense la remettre que demain, au premier messager que je trouverai. Térentia a pris grand plaisir à tes lettres. Elle te fait mille compliments, et *Cicéron le philosophe salue Titus l'homme d'Etat*[5].

1. Sur βοῶπις et Athénion, voir la Notice, p. 194.
2. Sur συμπόσιον = *conuiuium*, cf. *Fam.*, IX, 24, 3.
3. Célèbre philosophe sicilien, disciple d'Aristote.
4. ἀδικαίαρχοι : Cicéron joue sur le nom de Δικαί-αρχος ; ils sont « le contraire de Dicéarque ».
5. Les rôles sont renversés : Cicéron s'est retiré de la politique active et vit à la campagne, occupé de vastes lectures, tandis qu'Atticus vit à Rome et, pour renseigner son ami, fréquente les milieux politiques.

properans ad epistulas. Vbi sunt qui aiunt ζώσης φωνῆς? quanto magis uidi ex tuis litteris quam ex illius sermone quid ageretur, de ruminatione cotidiana, de cogitatione Publii, de lituis βοώπιδος, de signifero Athenione, de litteris missis ad Cn., de Theophanis Memmique sermone ; quantam porro mihi expectationem dedisti conuiui ist*ius* ἀσελγοῦς! Sum in curiositate ὀξύπεινος, sed tamen facile patior te id ad me συμπόσιον non scribere ; praesentem audire malo.

3. Quod me ut scribam aliquid hortaris, crescit mihi quidem materies, ut dicis, sed tota res etiam nunc fluctuat, κατ' ὀπώρην τρύξ. Quae si decesserit, magis erunt iudicata quae scribam. Quae si statim a me ferre non potueris, primus habebis tamen *et* aliquamdiu solus.

4. Dicaearchum recte amas ; luculentus homo est et ciuis haud paulo melior quam isti nostri ἀδικαίαρχοι. Litteras scripsi hora decima Cerialibus statim ut tuas legeram, sed eas eram daturus, ut putaram, postridie ei qui mihi primus obuiam uenisset. Terentia *del*ectata est [et] tueis litteris ; impertit tibi multam salutem, καὶ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικὸν Τίτον ἀσπάζεται.

2. 17 conuiuii istius *Cr.*[m] : conuiuiis tuis Ω, *uett.*

3. 3 τρύξ *Bosius* : ΤΡΑΧΥϹ (Ω) || decesserit : desederit *cod. Helmstadtiensis*, *uulg.* || 4 iudicata : liquata *coni. Orelli* [de *iudicare* = *decernere*, *cf.* Fam., VII, 33, 2 ; Att. X, 8B, 1] || 5 habebis *M*[corr], *uett.* : -it (Ω) || et *uulg.* : id (Ω).

4. 4 putaram : -bam *Wesenberg* || 5 delectata *Victorius* : adfiect- *M* fiect- *G* affectata *RPOV* affecta *ed. Asc.*[2] || 6 et *om. uett. praeter Rom.* || tueis *M* : tu eis *RP* tuis *G*.

XXXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 10).

Forum Appii, 20 *avril* 59.

Admire, je te prie, ma fermeté d'âme. Je ne veux pas voir les jeux à Antium. Il y a en effet *quelque inconvenance*, quand je veux éviter qu'on me soupçonne de mener en quoi que ce soit la vie d'un voluptueux, à *me montrer* tout à coup séjournant hors de Rome non seulement pour mon plaisir, mais pour un plaisir inepte. Je t'attendrai donc dans ma propriété de Formies jusqu'au 7 mai. Maintenant fais-moi savoir quel jour je te verrai. Forum Appii, à la 4e heure[1]. J'ai envoyé une autre lettre, un peu auparavant, des Trois Tavernes.

XXXIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 11).

Formies, 21 *ou* 22 *avril* 59.

1. Je te le dis : j'ai l'impression d'un véritable exil depuis que je suis dans ma villa de Formies. Il n'y avait pas de jour en effet, lorsque j'étais à Antium, où je ne fusse mieux informé de ce qui se passait à Rome que ceux même qui étaient à Rome. Car tes lettres me donnaient des nouvelles non seulement de la ville, mais de

1. Voir la Notice, p. 189 et note 1.

XXXVIII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 10).

Scr. Appi Foro XI. Kal. Iun. a. 695/59.

Volo ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet; est enim ὑποσόλοικον, quom uelim uitare omnium deliciarum suspicionem, repente ἀναφαίνεσθαι non solum delicate sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad Nonas Maias te in Formiano expectabo. Nunc fac ut sciam quo die te uisuri simus. Ab Appi Foro hora IIII. . Dederam aliam paulo ante a Tribus Tabernis.

XXXIX. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 11).

Scr. in Formiano X. uel IX. Kal. Mai. a. 695/59.

1. Narro tibi, plane relegatus mihi uideor postea quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii cum essem, quo die non melius scirem Romae quid ageretur quam ii qui erant Romae. Etenim litterae

XXXVIII. — *M* 64 r° ; *R* 35 v° ; *P* 43 v° ; *G* 74 v°.

2 quom *M*corr : quam Ω ‖ 5 maias : maiias *M*corr ‖ 6 simus *E*,*R*, *G*, *uett. praeter Rom.* : sumus Δ, *POV* ‖ 7 ante a Tribus *uulg.* : ante atribus *RP*, *G* antea tribus (Δ).

XXXIX. — *M* 64 r° ; *R* 35 v° ; *P* 43 v° ; *G* 74 v°.

1. 2 quam *M*², *E*, *uett.* : cum *M*¹, *RPOV*, *G*.

la situation politique, et ne se bornaient pas à ce qui arrivait, mais annonçaient ce qui arriverait. Maintenant, à part les bribes que je recueille quand un voyageur passe par ici, impossible de rien savoir. Aussi, quoique j'attende ta venue, remets cependant à l'esclave qui te porte cette lettre, et à qui j'ai donné l'ordre de revenir sur-le-champ et à la course, une lettre d'un bon poids, où je trouve non seulement toute la chronique, mais encore tout ce que tu penses de la situation ; fais-moi savoir aussi le jour où tu penses quitter Rome. **2.** Pour moi, j'ai l'intention de rester dans ma villa de Formies[1] jusqu'au 6 mai. Si tu n'es pas venu avant, je te verrai sans doute à Rome. Car à quoi bon t'inviter à Arpinum ?

Apre terre, mais qui nourrit de rudes hommes,
Et je n'en connais pas de plus douce à mon cœur[2].

Voilà donc ce que j'avais à te dire ; et prends soin de ta santé.

XL. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 13).

Formies, vers le 23 *avril* 59.

1. Crime abominable ! La lettre que je t'avais écrite des Trois Tavernes[3], *sur l'heure*, en réponse à tes si délicieuses lettres, personne ne te l'a remise ! Imagine-toi

1. Sur le *Formianum* de Cicéron, voir la Notice, p. 189, n. 2.
2. Homère, *Odyssée*, IX, 27 : paroles d'Ulysse à propos d'Ithaque.
3. C'est la lettre *XXXVII* (*Att.*, II, 12).

tuae non solum quid Romae sed etiam quid in re p., neque solum quid fieret uerum etiam quid futurum esset indicabant. Nunc nisi si quid ex praetereunte uiatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quamquam iam te ipsum expecto, tamen isti puero quem ad me statim iussi recurrere da ponderosam aliquam epistulam plenam omnium non modo actorum sed etiam opinionum tuarum, ac diem quo Roma sis exiturus cura ut sciam. **2.** Nos in Formiano esse uolumus usque ad prid. Nonas Maias. Eo si ante eam diem non ueneris, Romae te fortasse uidebo ; nam Arpinum quid ego te inuitem ?

Τρηχεῖ', ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος, οὔτ'ἄρ' ἔγωγε
ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι.

Haec igitur, et cura ut ualeas.

XL. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 13).

Scr. in Formiano circ. VIII. Kal. Mai. a. 695 /59.

1. Facinus indignum ! epistulam αὐθωρεὶ tibi a Tribus Tabernis rescriptam ad tuas suauissimas epistulas [scriptam] neminem reddidisse ! At scito eum fasciculum

1. 5 etiam : *om. R* || in : *om. G* || 7 nisi si (Δ) Π : nisi *M*[corr], Σ || 12 diem *E, P, uett.* : die *M, ROV*, Π.
2. 1 nos : nisi *G, M*[2] [*post deletum*] || 7 et cura *M*[1], Σ : cura *G, M*[2] [*cf. Sjögren,* Comm. Tull., p. 115].

XL. — *M* 64 v° ; *R* 36 r° ; *P* 44 r° ; *G* 75 r°.

1. 2 suauissimas epistulas *M*[corr] : su- ep- scriptam (Ω) [epistulas suauissime scriptas *P*] || 3 at scito *M*[corr], *P, uett.* : adscito *M*[1], *R, G.*

que le paquet dans lequel je l'avais placée a été porté, le jour même où je l'ai remis, à ma maison de Rome, et de là rapporté à Formies. J'ai dit qu'on te la rapporte, afin que tu y voies quel plaisir m'avaient fait les tiennes.

2. Tu m'écris qu'à Rome on ne dit mot : je le pensais. Mais je te réponds qu'à la campagne on ne se tait pas, et les champs même ne peuvent plus supporter votre tyrannie. Si tu viens dans notre *Télépyle des Lestrygons*[1] — c'est Formies que je veux dire — quels murmures n'entendras-tu pas ! comme la colère y gronde ! comme notre ami Magnus y est détesté ! son surnom est en train, de même que celui de Crassus Divès, de perdre sa signification. Tu peux m'en croire, je n'ai jusqu'ici rencontré personne qui souffrît ce qui se passe aussi patiemment que moi. Aussi, crois-moi, *philosophons*. Je puis t'affirmer sous serment qu'il n'est rien qui vaille cela. Si tu as ta lettre pour les Sicyoniens[2], accours bien vite à Formies : je pense quitter ma villa le 6 mai.

XLI. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 14).

Formies, entre le 24 *et le* 29 *avril* 59.

1. Quelle envie tu me donnes de connaître les propos de Bibulus, et ta conversation avec la *déesse aux grands yeux*, et encore ce que fut ce dîner si fin ! Aussi arrange-toi

1. Hom., *Od.*, X, 81 : Λάμου αἰπὺ πτολίεθρον | Τηλέπυλον Λαιστρυγονίην. L'identification du pays des Lestrygons avec la région de Formies (cf. Plin., *N. H.*, III, 59) n'est qu'une des nombreuses localisations admises dès l'antiquité. A cette identification se rattachait la légende de la fondation de Formies par Lamos, ancêtre prétendu de la famille des Lamia (cf. Hor., *Carm.*, III, 17 ; Ovid., *Met.*, XIV, 233 sq.).

2. Atticus ne voulait partir pour la Grèce que muni d'une lettre officielle qui lui permettrait de se faire payer par la ville de

quo illam conieceram domum eo ipso die latum esse quo ego dederam et ad me in Formianum relatum esse. Itaque tibi tuam epistulam iussi referri, ex qua intellegeres quam mihi tum illae gratae fuissent. **2.** Romae quod scribis sileri, ita putabam ; at hercule in agris non siletur, nec iam ipsi agri regnum uestrum ferre possunt. Si uero in hanc Τηλέπυλον ueneris Λαιστρυγονίην, Formias dico, qui fremitus hominum ! quam irati animi ! quanto in odio noster amicus Magnus ! cuius cognomen una cum Crassi Diuitis cognomine consenescit. Credas mihi uelim, neminem adhuc offendi qui haec tam lente quam ego fero ferret. Quare, mihi crede, φιλοσοφῶμεν. Iuratus tibi possum dicere nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes, aduola in Formianum, unde nos pridie Nonas Maiias cogitamus.

XLI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 14).

Scr. in Formiano inter VII. et pr. Kal. Mai. a. 695 /59.

1. Quantam tu mihi moues expectationem de sermone Bibuli, quantam de colloquio βοώπιδος, quantam

2. 3 nec iam : ne etiam *G* nec etiam *M*corr ‖ 5 qui fremitus : infremitus *M*¹ qui inf- *M*² ‖ 12 maiias *scripsi ex* niauas *M*¹.

XLI. — *M* 65 r° ; *R* 36 r° ; *P* 44 r° ; *G* 75 v°.

1. 2 quantam etiam *s, uett. praeter Rom.* : quantum etiam (Ω).

pour venir, comme si tu avais à désaltérer quelqu'un qui meurt de soif. Pourtant il n'est rien désormais qui me paraisse plus à craindre que de voir notre grand Sampsicéramus[1], quand il se sentira flagellé par les propos d'un chacun et qu'il verra que ce qu'on a fait[2] est *facile à détruire*, ne se précipite dans la violence. Et moi, je me sens à ce point brisé que j'aimerais mieux *vivre sous la tyrannie* dans l'oisiveté où nous nous consumons plutôt que de livrer bataille avec les meilleures espérances. **2.** Quant à produire quelque chose, comme tu m'y exhortes si souvent, impossible. C'est une basilique que j'ai, et non point une villa, tant les gens de Formies s'y pressent † ... †*. Mais je laisse de côté la foule du matin : à partir de la quatrième heure[3], le commun des gens de Formies n'est pas gênant. Seulement, il y a C. Arrius, mon plus proche voisin ; il vit même à présent sous mon toit : ne va-t-il pas jusqu'à dire que s'il ne va pas à Rome, c'est pour pouvoir philosopher ici avec moi toute la journée ? De l'autre côté, voici Sébosus, l'ami de Catulus. Où me sauver ? Ma parole ! je partirais bien sur-le-champ pour Arpinum, si je ne voyais qu'il est plus commode de te recevoir ici ; mais pas plus tard que le 6 mai : considère en effet quelles gens je suis condamné à entendre. Merveilleuse occasion d'avoir à bon compte mon domaine de Formies, si on voulait me l'acheter maintenant, pendant que j'ai chez moi ces fâcheux ! Et tu voudrais que fût de mon goût cette belle formule : « Attaquons-nous à quelque grand ouvrage, qui demande de la méditation et des loisirs ? » N'importe : je tiendrai ma promesse, et n'y épargnerai pas ma peine.

Sicyone les sommes qui lui étaient dues. Cf. *Att*, I, 13, 1 *(XIX)*, 19, 9 *(XXV)*, 20, 4 *(XXVI)*

1. Sobriquet qui désigne Pompée. Voir la Notice, p. 192.
2. Cicéron vise les actes de César pendant son consulat.
3. Depuis le lever du soleil. Si le 24 avril 59 correspond au 17 avril de l'année réelle, le début de la 4ᵉ heure est vers 8 h. 45.

etiam de illo delicato conuiuio ! Proinde ita fac uenias *ut* ad sitientis auris. Quamquam nihil est iam quod magis timendum nobis putem quam ne ille noster Sampsiceramus, quom se omnium sermonibus sentiet uapulare et cum has actiones εὐανατρέπτους uidebit, ruere incipiat. Ego autem usque eo sum eneruatus ut hoc otio quo nunc tabescimus malim ἐντυραννεῖσθαι quam cum optima spe dimicare.

2. De pangendo quod me crebro adhortaris, fieri nihil potest. Basilicam habeo, non uillam, frequentia Formianorum · †ad quam partem basilicae tribum Aemiliam†. Sed omitto uulgus : post horam quartam molesti ceteri non sunt. C. Arrius proximus est uicinus, immo ille quidem iam contubernalis, qui etiam se idcirco Romam ire negat ut hic mecum totos dies philosophetur. Ecce ex altera parte Sebosus, ille Catuli familiaris. Quo me uertam ? Statim me hercule Arpinum irem, ni te in Formiano commodissime expectari uiderem dumtaxat ad pr. Nonas Maiias ; uide enim quibus hominibus aures sint deditae meae. Occasionem mirificam, si qui nunc, dum hi apud me sunt, emere de me fundum Formianum uelit ! Et tamen illud probem : « Magnum quid adgrediamur et multae cogitationis atque otii » ? Sed tamen satis fiet a nobis neque parcetur labori.

1. 3 ita : cito *Pluygers* || <ut> ad *Vdalbinus* : ad Ω, *Sjögren* <quasi> ad *Müller* || 6 quom *Müller* : quem Δ cum *RP, G.*

2. 3 ad : at *uett. praeter Iens.* || partem : parem *Bosius* [*de toto hoc loco alii alia coniecerunt.* at cui parem basilicae ! ipsam Aemiliam. *coni. R. Durand*] 11 uide *M*[1], *uett. praeter Iens.* : -i *bd, RPO V*,Π, *Z*[b], *Sjögren* uideo *ms* -es *M*[4], *uulg.* || 12 occasionem : <o> occ- *Müller.*

XLII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 15).

Formies, entre le 24 *et le* 29 *avril* 59.

1. Oui, tu dis vrai : la situation politique ne m'apparaît pas moins incertaine que ne le marque ta lettre ; toutefois, je trouve de l'agrément à la diversité même des propos et des opinions que tu me rapportes. Je crois en effet être à Rome quand je lis tes lettres, et entendre les bruits contradictoires qui courent habituellement dans les circonstances graves. Mais il y a une chose que je ne puis tirer au clair : quel expédient pourrait-il bien inventer pour résoudre la question agraire* sans que personne fît d'opposition ? 2. Quant au courage que montre, me dis-tu, Bibulus en ajournant les comices, que signifie-t-il ? Il permet de juger son caractère, mais quel remède apporte-t-il à la situation politique ? Je le vois bien, c'est en Publius qu'on met son espoir. Eh bien ! soit, qu'on le fasse tribun de la plèbe : à défaut d'autre utilité, cela aura l'avantage de te faire revenir plus tôt d'Epire. Car il ne me paraît pas possible que tu te passes du spectacle de son tribunat, surtout s'il prétend se livrer à quelque discussion avec moi. Il n'est d'ailleurs pas douteux que, s'il se produit quelque menace de ce genre, tu accourras. Mais admettons qu'il me laisse en repos : je ne m'en promets pas moins, s'il *fait le bonheur* de la république, un spectacle de choix, pourvu que je puisse y assister en ta compagnie.

3. Bon ! juste au moment où j'écris ces lignes, voici Sébosus ! Je n'ai pas fini d'en gémir, que j'entends le « Bonjour ! » d'Arrius. Et l'on appelle cela quitter Rome !

XLII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, II, 15).

Scr. in Formiano inter VII. et pr. Kal. Mai. a. 695/59.

1. Vt scribis, ita uideo non minus incerta in re p. quam in epistula tua, sed tamen ista ipsa me uarietas sermonum opinionumque delectat. Romae enim uideor esse cum tuas litteras lego et, ut fit in tantis rebus, modo hoc modo illud audire. Illud tamen explicare non possum, quidnam inuenire possit nullo recusante ad facultatem agrariam. **2.** Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione quid habet nisi ipsius iudicium sine ulla correctione rei p. ? Nimirum in Publio spes est. Fiat, fiat tr. pl., si nihil aliud, ut eo citius tu ex Epiro reuertare ; nam ut illo tu careas non uideo posse fieri, praesertim si mecum aliquid uolet disputare. Sed id quidem non dubium est quin, si quid erit eiusmodi, sis aduolaturus. Verum ut hoc non sit, tamen, si εὐεργετῇ rem publicam, praeclarum spectaculum mihi propono, modo te concessore spectare liceat.

3. Cum haec maxime scriberem, ecce tibi Sebosus ! Nondum plane ingemueram, « salue » inquit Arrius. Hoc

XLII. — *M* 65 r° ; *R* 36 r° ; *P* 44 v° ; *G* 76 r°.

1. 6 inuenire Ω : -ri *ed. Asc.*^{2}.
2. 8 si εὐεργετῇ *ego* : siue ruet [*spatio inde relicto*] M^{1} siueruetget *Cr.*^{m} seruetget *Z* seruet *G*, M^{2}, *uett.* eruet *R* [ut hoc nō sitineruet *scripsit R*] si encruet *P* siue ruet <siue re> get *Müller*.
3. 1 maxime : -ume M^{2}.

Est-ce échapper aux gens, que de tomber sur ceux-là ? Je vais chercher asile

Dans les montagnes paternelles,
Au pays qui fut mon berceau[1].

Si je ne peux finalement être seul, j'aime mieux être avec des paysans qu'avec ces beaux esprits ; je t'attendrai néanmoins dans ma villa de Formies, puisque tu ne me dis rien de précis, jusqu'au 5 mai.

Térentia t'est très reconnaissante des soins attentifs que tu apportes à la controverse avec Mulvius. Elle ne sait pas que, ce faisant, tu défends la cause de tous ceux qui détiennent des terres du domaine public[2]. A ceci près que toi, du moins, tu paies quelque chose aux publicains, tandis qu'elle refuse même ce quelque chose. Elle te salue donc, ainsi que Cicéron, *cet enfant qui est un pur aristocrate.*

XLIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 16).

Formies, vers le 1er mai 59.

1. Le 29 avril, comme j'avais achevé de dîner et commençais déjà à m'endormir, on m'a remis la lettre où tu me parles des terres de Campanie[3]. Que te dirai-je ? sur le moment, j'en reçus un coup qui m'ôta le sommeil, mais c'était plus l'effet de mes réflexions que de la contrariété. Et voici à peu près les pensées qui me venaient. D'abord, d'après ce que tu m'avais écrit dans ta lettre

1. On a supposé que le vers cité par Cicéron était emprunté à son poème sur Marius.

2. Mulvius doit être un publicain ou un agent des publicains, qui réclamait à Térentia une redevance pour une de ses terres provenant de l'*ager publicus*.

3. Voir la Notice, p. 190.

est Roma decedere! Quos ego homines effugi, cum in hos incidi! Ego uero

In montis patrios et ad incunabula nostra

pergam. Denique si solus non potuero, cum rusticis potius quam cum his perurbanis, ita tamen ut, quoniam tu nihil certi scribis, in Formiano tibi praestoler usque ad III. Nonas Maiias.

4. Terentiae pergrata est assiduitas tua et diligentia in controuersia Muluiana. Nescit omnino te communem causam defendere eorum qui agros publicos possideant; sed tamen tu aliquid publican*i*s pendis, haec etiam id recusat. Ea tibi igitur et Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς, salutem dicunt.

XLIII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 16).

Scr. in Formiano circa Kal. Mai. a. 695/59.

1. Cenato mihi et iam dormitanti pridie K. Maiias epistula est illa reddita in qua de agro Campano scribis. Quid quaeris? primo ita me pupugit ut somnum mihi ademerit, sed id cogitatione magis quam molestia; cogitanti autem haec fere succurrebant. Primum ex eo

3. 6 solus : solus esse *Reid* || 8 nihil certi ΣΠ [certi *post* scribis *G*[1]], *uett. praeter Rom.* : certi nihil Δ || 9 ad : a. d. *Orelli* ad a. d. *Wesenberg.*
4. 4 publicanis *uett. praeter Rom.* : -nos Ω [-no spendis *G*].

XLIII. — *M* 65 v° ; *R* 36 v° ; *P* 45 r° ; *G* 76 r°.

1. 3 primo : -um *G*, *M*[2], *uett. praeter Rom.*

précédeute — tu avais entendu dire par un de ses amis que certaine mesure serait proposée qui ne rencontrerait l'opposition de personne — j'avais craint quelque mesure particulièrement grave : celle-ci ne me paraît point telle. Ensuite, et c'est pour me consoler, il semble que toute l'attente des distributions de terres se soit concentrée sur la Campanie : or ce pays, à supposer que les lots soient de dix arpents, n'admet pas plus de 5.000 hommes ; toute la multitude restante deviendra nécessairement hostile aux auteurs de la loi. Enfin, s'il y a une chose qui puisse accroître l'indignation des honnêtes gens, que je vois déjà fort émus, c'est bien celle-là : d'autant plus qu'après la suppression des péages d'Italie[1], après le lotissement des terres de Campanie, quelle source nationale de revenus nous reste-t-il, à part l'impôt du vingtième[2] ? et encore suffira-t-il, je pense, de la moindre réunion populaire pour le faire disparaître sous les clameurs de nos laquais. 2. Que médite notre ami Gnéus ? je n'en sais absolument plus rien :

Il n'a plus à jouer de la petite flûte,
Mais il souffle dans d'énormes tuyaux rustiques,
Et sans user de la sourdine,*

l'homme qui s'est laissé mener aussi loin que tu me dis. Jusqu'à présent, il s'armait des *sophismes* suivants : il approuvait les lois de César : quant à la procédure suivie pour les faire passer, leur auteur seul en était responsable ; — il avait donné son suffrage à la loi agraire* : qu'il eût été ou non possible d'y opposer un véto, cela ne le regardait pas ; — pour l'affaire du roi d'Alexandrie, il avait été d'avis d'en finir : que Bibulus eût alors observé ou non le ciel, ce n'était pas à lui de s'en inquiéter ; — au sujet des publicains, il avait voulu

1. Cf. *Q. fr.*, I, 1, 33 *(XXX)* et note * pour la p. 214, l. 26.
2. Impôt de 5 % sur les affranchissements.

quod superioribus litteris scripseras, ex familiar*i* te illius audisse prolatum iri aliquid quod nemo improbaret, maius aliquid timueram. Hoc mihi eiusmodi non uidebatur. Deinde ut me ego*met* consoler, omnis expectatio largitionis agrariae in agrum Campanum uidetur esse deriuata, qui ager, ut dena iugera sint, non amplius homines quinque milia potest sustinere; reliqua omnis multitudo ab illis abalienetur necesse est. Praeterea si ulla res est quae bonorum animos quos iam uideo esse commotos uehementius possit incendere, haec certe est, et eo magis quod portoriis Italiae sublatis, agro Campano diuiso, quod uectiga*l* superest domesticum praeter uicesimam ? quae mihi uidetur una contiuncula clamore pedisequorum nostrorum esse peritura.
2. Cn. quidem noster iam plane quid cogitet nescio ;

φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβειᾶς ἄτερ,

qui quidem etiam istuc add*u*ci potuerit. Nam adhuc haec ἐσοφίζετο, s*e* leges Caesaris probare, actiones ipsum praestare debere ; agrariam legem sibi placuisse, potuerit intercedi*i* necne nihil ad se pertinere ; de rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici, Bibulus de caelo tum seruasset necne sibi quaerendum non fuisse ; de publicanis uoluisse illi ordini commodare, quid[quid]

1. 6 familiari te *uulg.* : familiaritate Ω, *uell.* || 9 egomet *Cr.*[m], *uulg.* : ego Ω, *uell.* || 12 homines *M*[1] *m*, *R* : -um *cell.* [*cf.* Fam. V, 20, 6 ; X, 17, 1 (*Plancus*) ; 30, 1 (*Galba*)] || 17 uectigal *uell. praeter Iens.* : -li [uet- *M*[1]] Ω || 18 uicesimam : uicensumam *G*, *M*[3] [*post deletum*].
2. 1 cn. *uel* CN. Ω : gnaeus *uulg.* || 2 σμικροῖσιν *O*, *ed. Crat.*, *uulg.* : CMEIKPOICIN *M*[1], (*R*) (*P*), *G* || 4 adduci *uell. praeter Rom.* : addici (Ω) adigi *Lehmann* || 5 se *Lambin* : si Ω, *Z*[1a], *uell.* || 7 intercedi *Heruagius* : -it Ω || 9 necne sibi : nec gn sibi *G* nec ignes sibi *M*[1] || 10 quid *cod. unus Malaspinae*, *Heruagius* : quidquid *uel* quicquid Ω, *uell.*

obliger cet ordre* : il n'avait pu voir ce qui se passerait si Bibulus descendait au forum au moment de la discussion. Mais aujourd'hui, ô Sampsicéramus ! Quel sera ton langage ? diras-tu que, nous ayant créé des revenus dans l'Antiliban, tu pouvais bien nous ôter ceux de Campanie ? Ah ! comment t'y prendras-tu pour soutenir pareille thèse ? Mais il répond : « Je vous fermerai la bouche avec l'armée de César* .» Eh bien ! non ! Si tu dois, toi, me fermer la bouche, ce sera moins grâce à l'armée dont tu me menaces que grâce à l'ingratitude de ces soi-disant bons citoyens qui ne m'ont jamais récompensé ni remercié je ne dis pas par des marques effectives de reconnaissance, mais même en paroles.

3. Certes, si je me décidais à résister, je trouverais bien quelque moyen de le faire. Mais mon parti est pris : puisque ton cher Dicéarque et mon ami Théophraste* sont en si vive opposition, l'un — ton philosophe — mettant plus haut que tout *la vie active*, et l'autre — le mien — prônant *la vie contemplative*, je veux les contenter tous deux. Je crois que vraiment j'en ai assez fait pour satisfaire Dicéarque ; à présent, je me retourne vers cette école qui non seulement m'autorise à me reposer, mais me blâme de ne pas l'avoir toujours fait. Donc, ô mon cher Titus, livrons-nous à ces belles études, et retournons enfin à ce que nous n'aurions jamais dû quitter.

4. Tu me parles de la lettre que t'a écrite mon frère Quintus : moi aussi j'en ai reçu une qui était

*Lion par devant, et par derrière**...

Je ne sais que dire : les premières lignes déplorent son maintien en Asie dans des termes qui toucheraient le cœur le plus dur ; puis il s'apaise si bien qu'il me demande de revoir et de publier ses *Annales*. J'attire par ailleurs ton attention sur ce que tu m'écris touchant

futurum fuerit si Bibulus tum in forum descendisset se diuinare non potuisse. Nunc uero, Sampsicerame, quid dices ? uectigal *te* nobis in monte Antilibano constituisse, agri Campani abstulisse ? Quid ? hoc quemadmodum optinebis ? « Oppressos uos » inquit « tenebo exercitu Caesaris. » Non me hercule me tu quidem tam isto exercitu quam ingratis animis eorum hominum qui appellantur boni, qui mihi non modo praemiorum sed ne sermonum quidem umquam fructum ullum aut gratiam rettulerunt. **3.** Quod si in eam me partem incitarem, profecto iam aliquam reperirem resistendi uiam. Nunc prorsus hoc statui, ut, quoniam tanta controuersia est Dicaearcho familiari tuo cum Theophrasto amico meo ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον longe omnibus anteponat, hic autem τὸν θεωρητικόν, utrique a me mos gestus esse uideatur. Puto enim me Dicaearcho adfatim satis fecisse ; respicio nunc ad hanc familiam quae mihi non modo ut requiescam permittit, sed reprehendit quia non semper quierim. Quare incumbamus, o noster Tite, ad illa praeclara studia et eo unde discedere non oportuit aliquando reuertamur.

4. Quod de Quinti fratris epistula scribis, ad me quoque fuit πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ... Quid dicam nescio ; nam ita deplorat primis uersibus mansionem suam ut quemuis mouere possit, ita rursus remittit ut me roget ut annalis suos emendem et edam. Illud tamen quod scribis animaduertas uelim de portorio circumuectionis ;

2. 11 si bibulus ΣΠ : sibi bib- Δ || descendisset : disc- *M, R, G* || 13 uectigal : uet- *M, R* || te *uulg.* : se Ω, *uett.* || 15 optinebis *R, G* : obt- *M, P* || 16 me tu *uett.* : metu (Ω).
3. 7 uideatur M^{corr}, P^1, *uett. praeter Rom.* : uidebatur (Ω).
4. 5 annalis *R, G*, M^2 : -i *P* -es M^1 || 6 scribis : -it *ed. Asc.*[2].

les droits de douane des marchandises en transit ; il te dit que, sur l'avis de son conseil, il a renvoyé la question au Sénat : évidemment, il n'avait pas encore lu la lettre où je lui expliquais, après mûr examen, qu'on n'en devait point le paiement. Je te prie, si quelques Grecs sont déjà venus d'Asie à Rome pour cette affaire, de les voir, et de leur faire connaître, au cas où tu le jugerais à propos, mon avis sur la question. S'il m'est possible de voter sans expliquer mon vote*, comme je ne veux pas qu'une cause excellente soit perdue au Sénat*, je donnerai satisfaction aux publicains ; *mais dans le cas contraire* (je te parlerai franchement) mes sympathies vont plutôt, en cette occasion, à l'Asie entière et aux marchands : eux aussi ont de gros intérêts en jeu. Cette démarche que je te demande me paraît très nécessaire pour le bien de notre parti* : mais c'est à toi d'en décider.

Les questeurs, dis-moi, en sont-ils toujours à se demander s'ils paieront en cistophores ? Car s'il n'y a pas d'autre moyen, quand nous les aurons tous essayés, je me résignerai à ce paiement-là, qui est un pis-aller*. Je te verrai dans ma maison d'Arpinum et tu y recevras une hospitalité rustique, puisque celle que je t'offrais ici au bord de la mer, tu l'as dédaignée.

XLIV. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 17).

Formies, entre le 2 *et le* 5 *mai* 59.

1. Je suis tout à fait de ton avis : Sampsicéramus est un révolutionnaire. Il n'y a rien qu'on ne doive craindre : *il vise, de l'aveu de tous, à la tyrannie.* Que signifie, en effet, ce soudain mariage* ? et les terres de

ait se de consili sententia rem ad senatum reiecisse : nondum uidelicet meas litteras legerat quibus ad eum re consulta et explorata perscripseram non deberi. Velim, si qui Graeci iam Romam ex Asia de ea causa uenerunt, uideas et, si tibi uidebitur, iis demonstres quid ego de ea re sentiam. Si possum discedere, ne causa optima in senatu pereat, ego satis faciam publicanis ; εἰ δὲ μή (uere tecum loquar), in hac re malo uniuersae Asiae et negotiatoribus ; nam eorum quoque uehementer interest. Hoc ego sentio ualde nobis opus esse. Sed tu id uidebis. Quaestores autem, quaeso, num etiam de cistophoro dubitant ? Nam si aliud nihil erit, cum erimus omnia experti, ego *ne illud* quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati uidebimus et hospitio agresti accipiemus, quoniam maritimum hoc contempsisti.

XLIV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 17).

Scr. in Formiano inter VI. et III. Non. Mai. a. 695 /59.

1. Prorsus ut scribis ita sentio : turbator Sampsiceramus. Nihil est quod non timendum sit ; ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. Quid enim ista repentina adfini-

4. 7 consili Π, *M*[a] : -uli *R* -ulis Δ, *P* || 12 discedere : decidere *Madvig* || 19 ne illud *Corradus* : illud ne Ω, *uett.* || contemnam. Quod extremum est : te *scripsit Tyrrell.*

XLIV. — *M* 66 r° ; *R* 37 r° ; *P* 45 v° ; *G* 77 v°.

1. 1 turbator *Iunius* : -atur ΔΠ -atus *RPO*[1]*V* -at *Pius.*

Campanie ? et l'argent répandu à pleines mains[1] ? Si le mal ne devait pas aller plus loin, ce serait déjà trop ; mais la situation est telle qu'il ne peut s'arrêter là. Car quel plaisir peuvent-ils trouver à ces choses-là toutes seules ? Ils n'en seraient jamais venus où ils en sont, si ce n'était pour eux s'ouvrir l'accès à d'autres entreprises néfastes. Mais, comme tu me l'écris, nous ne verserons pas de larmes là-dessus à Arpinum, environ le 10 mai, car nous ne voulons pas que notre travail, que nos veilles consumées sur les livres aient été peine perdue : nous nous entretiendrons d'une âme sereine.

2. Dieux immortels ! ce n'est même plus, comme autrefois, *l'espérance* qui me console, mais bien plutôt *l'indifférence*, remède que j'emploie, plus qu'en toute autre occasion, lorsqu'il s'agit de politique. J'irai plus loin : ce petit fond de vanité qu'il y a en moi, ce faible que j'ai pour la gloire (c'est une bonne chose que de connaître ses défauts) est quelque peu réjoui de ce qui se passe. J'étais souvent, en effet, tourmenté d'une inquiétude : les titres de Sampsicéramus à la reconnaissance de la patrie ne paraîtraient-ils pas, dans quelques siècles, supérieurs aux miens ? Et voilà certes une préoccupation dont je suis maintenant délivré. Car il est si bien tombé qu'à côté de lui la *Phocidienne* de Curius a l'air de se tenir debout*. 3. Mais nous parlerons de cela de vive voix. Je crois d'ailleurs que tu seras encore à Rome quand j'y viendrai : j'accepterai sans peine cette solution, si elle t'agrée. Si au contraire tu viens à Arpinum, comme le promet ta lettre, tâche, je te prie, de tirer de Théophane des renseignements sur les dispositions de l'Émir[2] à mon égard. Tu t'informeras,

1. La loi agraire de César distribuait à des colons l'*ager publicus* de Campanie, et prévoyait l'achat, avec les deniers de l'Etat, d'autres terres en Italie.

2. Pompée : voir la Notice, p. 192-193. Sur Théophane, cf. p. 224, n. 2.

tatis coniunctio, quid ager Campanus, quid effusio pecuniae significant ? Quae si essent extrema, tamen esset nimium mali, sed ea natura rei est ut haec extrema esse non possint. Quid enim eos haec ipsa per se delectare possunt ? Numquam huc uenissent nisi ad alias res pestiferas aditus sibi compararent. Verum, ut scribis, haec in Arpinati a. d. VI. circiter Idus Maiias non deflebimus, ne et opera et oleum philologiae nostrae perierit ; sed conferemus tranquillo animo. **2.** Dei immortales, nec tam me εὐελπιστία consolatur, ut antea, quam ἀδιαφορία, qua nulla in re tam utor quam in hac ciuili et publica. Quin etiam quod est subinane in nobis et non ἀφιλόδοξον (bellum est enim sua uitia nosse), id afficitur quadam delectatione. Solebat enim me pungere ne Sampsicerami merita in patriam ad annos sexcentos maiiora uiderentur quam nostra. Hac quidem cura certe iam uacuus sum ; iacet enim ille sic ut Phocis Curiana stare uideatur.

3. Sed haec coram. Tu tamen uideris mihi Romae fore ad nostrum aduentum, quod sane facile patiar si tuo commodo fieri possit ; sin ut scribis ita uenies, uelim ex Theophane *expiscere* quonam in me animo sit Arabarches. Quaeres scilicet κατὰ τὸ κηδεμονικὸν et ad me

1. 8 alias res *M*[1], *RPOV*, *uett.* : res alias *M*[corr], *G* || 10 deflebimus *M*[4] : defleu- Ω defleamus *uett. praeter Iens.* || 12 conferemus *uulg.* : -amus Ω, *uett.*

2. 1 dei *M*, *RP*, *G* : di *edd.* || 2 nec *ego* : neque Ω, *uett.* [d(e)i immortales *ante* uerum *transposuit Heruagius* ; *lacunam ante* neque *coni. Wesenberg* ; *sed de* nec = ne... quidem *uide* Att. I, 3, 3 (*VIII*), *app. crit.* ; *cf.* Att. II, 18, 1 (*XLV*). *De* neque *pro* ne... quidem *uel rarissime usitato, uide M. Bonnet*, Le latin de Grégoire de Tours, p. 311, n. 3] || consolatur *ed. Asc.*[2] : -antur Ω || 7 sexcentos *RP*, *G* : secen- *M* || maiiora *M* : maiora *RP*, *G* || 8 sum *M*[4], *Cr.*[m] : consumi *G*, *M*[2] est summe *RPO*[1]*V* est *M*[1] || 9 iacet enim *Cr.*[m] : hac etenim *M*, *G* etenim *RPO*[1]*V* || phocis : πτῶσις *Bosius*.

3. 4 expiscere *Victorius* : respicere (Ω) [re *in rasura M*], *uett.* || 5 arabarches : ala- *Z*[b].

n'est-ce pas, *avec ta sollicitude habituelle*, et tu me rapporteras de tes entretiens une sorte de *code* qui réglera ma conduite. De ses propos, nous pourrons tirer quelques conjectures sur la situation générale.

XLV. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 18).

Rome, juin ou début de juillet 59.

1. J'ai reçu un certain nombre de lettres de toi, et elles m'ont fait voir avec quelle impatience angoissée tu souhaitais avoir des nouvelles. Nous sommes de tous côtés réduits à l'impuissance ; nous ne refusons plus la servitude, mais nous redoutons la mort et l'exil, comme si c'étaient des maux pires : ils sont pourtant bien moindres. Et cette situation, sur laquelle tout le monde gémit, personne ne dit même un mot pour y remédier. Le *but* de nos maîtres c'est, je le soupçonne, de ne laisser à personne aucune largesse à faire*. Une seule voix s'élève et les combat énergiquement : c'est celle du jeune Curion*. Il reçoit les applaudissements les plus vifs, on s'empresse au forum pour le saluer de la plus flatteuse façon, et avec cela les bons citoyens lui prodiguent mille témoignages de sympathie. Fufius est poursuivi de huées, d'injures, de sifflets. Cela ne nous donne pas plus d'espoir, mais plus de chagrin, car on voit que dans la cité les sentiments sont libres, mais l'action enchaînée.

2. Sans entrer dans le *détail* de chaque chose, voici où on en est arrivé dans l'ensemble : il n'y a aucun espoir que jamais non seulement les particuliers, mais les magistrats mêmes puissent agir librement. Cependant, sous ce régime d'oppression, les conversations, du moins dans les cercles et les dîners, ont plus de hardiesse qu'auparavant. Le mécontentement commence à l'emporter

ab eo quasi ὑποθήκας adferes quemadmodum me geram. Aliquid ex eius sermone poterimus περὶ τῶν ὅλων suspicari.

XLV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 18).

Scr. Romae m. Iun. aut in. Quint. a. 695/59.

1. Accepi aliquot epistulas tuas, ex quibus intellexi quam suspenso animo et sollicito scire *au*eres quid esset noui. Tenemur undique neque iam quo minus seruiamus recusamus, sed mortem et eiectionem quasi maiora timemus, quae multo sunt minora. Atque hic status, qui una uoce omnium gemitur, nec uerbo cuiusquam subleuatur. Σκοπὸς est, ut suspicor, illis qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Vnus loquitur et palam aduersatur adulescens Curio. Huic plausus maximi, consalutatio forensis perhonorifica, signa praeterea beneuolentiae permulta a bonis impertiuntur. Fufium clamoribus et conuiciis et sibilis consectantur. His ex rebus non spes sed dolor est maior, cum uideas ciuitatis uoluntatem solutam, uirtutem alligatam. 2. Ac ne forte quaeras κατὰ λεπτὸν de singulis rebus, uniuersa res eo est deducta spes ut nulla sit aliquando non modo priuatos uerum etiam magistratus liberos fore. Hac

3. 6 adferes *Cr.*[m] : a(d)ferre Ω, *uett.*

XLV. — *M* 66 v° ; *R* 37 r° ; *P* 46 r° ; *G* 77 v°.

1. 2 aueres *M*[corr] *s, uett.* : haberes (Ω) ‖ 5 hic status qui : <nunc est> *add. Wesenberg* hic <est> status qui *Boot* ‖ 6 nec *ego* : neque Ω, *uett.* [*cf.* Att., II, 17, 2 *(XLIV), app. crit.*] ‖ 7 σκοπός *uulg.* : CKOTOS *M*, *R*, *G* CKOΘOS *P*.
2. 2 κατὰ λεπτόν *ed. Asc.*[2] : catalepton Ω.

sur la crainte, mais sans que le désespoir cesse de régner partout. Il y a même dans la loi sur la Campanie un article exigeant que les candidats prêtent devant le peuple un serment accompagné d'imprécations pour le cas où ils proposeraient un mode de possession des terres différent de celui que fixent les lois Juliennes. En général, ils jurent sans hésitation : on estime que Latérensis a agi en galant homme en renonçant à briguer le tribunat, afin de n'avoir pas à jurer.

3. Mais je ne veux pas en écrire plus long sur la situation politique. Je suis mécontent de moi-même, et j'éprouve à écrire un extrême chagrin. Je défends ma situation : étant donnée la contrainte qui pèse sur tous, ma conduite est exempte de bassesse ; mais pour quelqu'un qui a fait les grandes choses que j'ai faites, elle est trop peu courageuse. César me propose très aimablement d'être son légat ; on m'offre d'autre part une mission non officielle pour accomplissement d'un vœu. Mais cette mission ne me protège qu'imparfaitement en face des scrupules du beau mignon, et elle me tient éloigné au moment où arrivera mon frère ; la légation de César est plus sûre, et elle ne m'empêche pas d'être ici quand je voudrai. Je retiens cette offre, mais je ne pense pas en profiter : pourtant, après tout, on ne sait pas. Je ne veux pas fuir, je souhaite le combat. L'opinion m'est très favorable. Mais enfin je ne jure de rien, et je te prie de garder le silence à ce sujet.

4. L'affranchissement de Statius m'inquiète fort[1], et j'ai quelques autres sujets de tourment : mais à présent je suis bien endurci. Je te voudrais auprès de moi, j'aimerais tant t'avoir ! conseils ni consolations ne me feraient défaut. En tout cas, tiens-toi prêt, si je lance un cri d'appel, à accourir.

1. Sur Statius, voir la Notice, p. 186-187.

tamen in oppressione sermo in circulis dumtaxat et in conuiuiis est liberior quam fuit. Vincere incipit timorem dolor, sed ita ut omnia sint plenissima desperationis. Habet etiam Campana lex execrationem in contione candidatorum, si mentionem fecerint quo aliter ager possideatur atque ut ex legibus Iuliis. Non dubitant iurare ceteri ; Laterensis existimatur laute fecisse quod tribunatum pl. petere destitit ne iuraret.

3. Sed de re publica non libet plura scribere. Displiceo mihi nec sine summo scribo dolore. Me tueor ut oppressis omnibus non demisse, ut tantis rebus gestis parum fortiter. A Caesare ualde liberaliter inuitor in legationem illam, sibi ut sim legatus, atque etiam libera legatio uoti causa datur. Sed haec et praesidi apud pudorem Pulchelli non habet satis et a fratris aduentu me ablegat, illa et munitior est et non impedit quo minus adsim quom uelim. Hanc ego teneo, séd usurum me non puto, neque tamen scit quisquam. Non lubet fugere, aueo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil adfirmo ; tu hoc silebis.

4. De Statio manu misso et nonnullis aliis rebus angor equidem, sed iam prorsus occallui. Tu uellem ego ue*l* cuperem adesses ; nec mihi consilium nec consolatio deesset. Sed ita te para ut, si inclamaro, aduoles.

2. 4 hac tamen *H*, *Bosius* : ac tamen *M*[1], *G* attamen *M*[corr], *RP* [atamen R[1]] || 9 quo aliter Σ : qualiter *M*[1] quo *G*,*M*[2] || 10 atque ΣΠ : ad qu(a)e Δ, *uett.* || 11 laute Σ, *Z*[b], *G*, *M*[2] [*post deletum*] : recte *M*[1], *uett. praeter Iens.*

3. 6 praesidi : -ii *M*[corr], *uett. praeter Iens.* -ia Ω || 9 quom *m* : quam (Δ) Π qua Σ.

4. 3 uel *Müller* : ue (Ω) || cuperem : cum pereo *coni. J. Ziehen*, Phil. Woch., 1922, p. 500, *perperam*.

XLVI. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 19).

Rome, milieu de juillet 59.

1. Bien des choses me tourmentent, et la situation politique si troublée, et les dangers qui me menacent personnellement, et qui sont innombrables. Mais rien ne me chagrine plus que l'affranchissement de Statius[1].

Quoi ? Pas plus de respect de mon autorité ?
Mais laissons là l'autorité :
Une brouille avec moi n'a donc rien qui l'effraie[2] ?

Je ne sais à quoi me résoudre ; ce qui est grave, c'est moins le fait en lui-même que les commentaires qu'il provoque. Et puis, je ne suis même pas capable de m'irriter contre ceux que j'aime bien : je me contente de souffrir, ce que je fais du reste à merveille. Mes autres ennuis ont de plus grandes causes. Mais les menaces de Clodius et les luttes en perspective ne m'émeuvent que médiocrement. Car je crois pouvoir à mon gré soit les affronter avec honneur, soit m'y dérober en évitant tout désagrément. Tu me diras peut-être : « L'honneur ? Le temps en *est passé*, comme celui des *glands*[3] : pense, si tu m'aimes, à ta sûreté. » Hélas ! je suis bien à plaindre : pourquoi n'es-tu pas ici ? Toi, sûrement, rien ne t'échapperait : moi, *je suis aveugle*, sans doute, et *j'aime* trop *vivre en beauté*.

2. Sache-le bien : il n'y a jamais rien eu d'aussi bas, d'aussi vil, d'aussi universellement odieux aux

1. Cf. la lettre précédente, § 4, et la Notice, p. 186-187.
2. Ter., *Phormio*, 232.
3. L'époque préhistorique, où l'homme, ne connaissant pas encore le blé, se nourrissait de glands.

XLVI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 19).

Scr. Romae medio m. Quint. a. 695/59.

1. Multa me sollicitant et ex rei p. tanto motu et ex his periculis quae mihi ipsi intenduntur et sexcenta sunt ; sed mihi nihil est molestius quam Statium manu missum :

Néc meum imperium, ac mitto imperium, nón simultatem meam
Reueréri saltem !

Nec quid faciam scio, neque tantum est in re quantus est sermo. Ego autem ne irasci possum quidem iis quos ualde amo ; tantum doleo ac mirifice quidem. Cetera in magnis rebus. Minae Clodii contentionesque *quae* mihi proponuntur modice me tangunt ; etenim uel subire eas uideor mihi summa cum dignitate uel declinare nulla cum molestia posse. Dices fortasse : « Dignitatis ἅλις, tamquam δρυός ; saluti, si me amas, consule. » Me miserum ! cur non ades ? nihil te profecto praeteriret. Ego fortasse τυφλώττω et nimium τῷ καλῷ προσπέπονθα.
2. Scito nihil umquam fuisse tam infame, tam turpe, tam *p*eraeque omnibus generibus, ordinibus, aetatibus

XLVI. — *M* 67 r° ; *R* 37 v° ; *P* 46 v° ; *G* 78 v°.

1. 2 his (Ω) : hiis *R* iis *uulg.* ‖ 10 in magnis : magnis in *G* ‖ minae : in me *RP* ‖ quae *add. uett. praeter Iens.* ‖ 14 saluti *P*, *ed. Asc.*[2] : -is (Ω) ‖ 15 te profecto : profecto te *M*[1].
2. 2 peraeque *Cr.*[m] : -i *Z*[la] de re que *M*[1], *G* denique (Δ) Σ, *uett.*

gens de toute condition, de tous les ordres, de tout âge, que l'état de choses actuel : cela va plus loin que je n'aurais cru, plus loin même, ma parole ! que je n'eusse souhaité. Ces démocrates-là[1] ont fini par apprendre à siffler même aux gens les plus raisonnables. Bibulus est porté aux nues : pourquoi ? je n'en sais rien ; mais on le loue comme s'il était vrai qu'

A lui seul, en temporisant,
Il a sauvé la République*.

Pompée, qui est si cher à mon cœur, s'est ruiné lui-même, et j'en éprouve une peine infinie. Personne ne leur obéit de plein gré, et j'ai peur qu'ils ne soient obligés de se faire craindre. Pour moi, je ne les combats point, à cause de mon amitié pour Pompée ; je ne les approuve pas non plus, car ce serait renier toute ma conduite passée, que j'ai voulue *respectueuse de la légalité**.

3. Quant à ce que pense le peuple, c'est surtout au théâtre et aux divers spectacles qu'on a pu s'en rendre compte. Aux jeux de gladiateurs*, tant le maître que ses acolytes ont été sifflés outrageusement. Aux jeux Apollinaires, le tragédien Diphile a attaqué notre ami Pompée avec insolence ; on l'a forcé de redire mille fois le vers :

Notre misère t'a fait grand.

Le théâtre entier l'a acclamé quand il a récité :

Cette même valeur dont tu fais vanité
Un jour te coûtera des larmes.

Et de même toute la suite. C'est qu'aussi de tels vers ont l'air d'avoir été écrits tout exprès par un ennemi de Pompée. La tirade :

Si rien ne te contraint, ni la loi ni les mœurs,

etc... provoqua un grand murmure et des cris. Quand

1. Les triumvirs.

offensum quam hunc statum qui nunc est, magis me hercule quam uellem, non modo quam putarem. Populares isti iam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in caelo est, nec quare scio, sed ita laudatur quasi

Vnus homo nobis cunctando restituit rem.

Pompeius, nostri amores, quod mihi summo dolori est, ipse se adflixit. Neminem tenent uoluntate ; *ne* metu necesse sit iis uti uereor. Ego autem neque pugno cum illa caussa propter illam amicitiam, neque approbo, ne omnia improbem quae antea gessi ut ὀρθά. **3.** Populi sensus maxime theatro et spectaculis perspectus est ; nam gladiatoribus, qua dominus, qua aduocati sibilis conscissi ; ludis Apollinaribus Diphilus tragoedus in nostrum Pompeium petulanter inuectus est :

Nóstra miseriá tu es magnus...

miliens coactus est dicere ;

Eándem uirtutem ístam ueniet témpus cum grauitér gemes

totius theatri clamore dixit itemque cetera. Nam et eiusmodi sunt ii uersus ut in tempus ab inimico Pompeii scripti esse uideantur.

Si néque leges neque móres cogunt...

et cetera magno cum fremitu et clamore sunt dicta.

2. 5 sibilare : sibi laudare *G, M*[2] [*post deletum*] || 9 amores *E, Cr.*[m] : -re (Ω) || 10 ne *Schütz :* an Ω [an an*P*] || 12 caussa *ego* [*cf.* QVINT., Inst. or., I, 7, 20] : cussam *M*[1], (Σ) cassam *M*[2] causam *G* causa *M*[3], *uell.* accusem *P* || 13 ut ὀρθά *ego* : utor uia Ω <media> utor uia *Wesenberg.*

3. 6 miseria nostra magnus est VAL. MAX., VI, 2, 9 || 8 gemes : -as VAL. MAX., *l. c.* || 10 ut in : uti in *M*[1].

César parut, l'applaudissement fut anémique ; Curion le fils vint après lui : on l'applaudit comme on applaudissait Pompée quand il y avait encore une république*. César a été très sensible à ce coup : on dit qu'une lettre vole vers Capoue, où est Pompée*. Ils en veulent personnellement aux chevaliers qui se sont levés pour applaudir Curion ; ils déclarent la guerre à tout le monde. Ils menacent la loi Roscia, la loi frumentaire même*. La situation est des plus troubles. Pour ma part, j'eusse mieux aimé qu'on laissât passer sans rien dire leurs entreprises ; mais j'ai peur que ce soit impossible. On a beau voir qu'il faut se résigner, on ne se résigne point ; mais il s'est fait à présent un accord unanime, fondé sur la haine plus que sur des moyens de résistance efficaces.

4. L'ami Publius me menace : c'est un ennemi déclaré ; nous allons voir éclater une affaire qui te fera, bien sûr, voler ici. Je crois pouvoir compter sur le très ferme appui de cette armée de mon consulat, qui comprend tous les bons citoyens, et même les tièdes. Pompée me donne les marques d'un dévouement au-dessus du commun. Le même Pompée prétend que Clodius ne soufflera pas mot de moi : en quoi il ne cherche pas à me tromper, mais il se trompe.

Cosconius vient de mourir : on m'a invité à prendre sa place*. C'était m'appeler à faire le mort. J'aurais été couvert de honte devant l'opinion, et pour ma *sûreté* même, à laquelle tu me presses de veiller, rien n'eût été plus funeste. En effet, ces commissaires sont mal vus des bons citoyens : j'aurais partagé leur impopularité sans cesser d'être impopulaire auprès des mauvais.

5. César désire m'avoir pour légat. Le refuge est plus honorable ; mais je ne veux pas fuir le danger. — Qu'est-ce donc ? — Oui, j'aime mieux me battre. Mais il n'y a rien de sûr. Je le répète : ah ! si tu étais ici ! Mais enfin, si c'est nécessaire, je t'appellerai. — Mais qu'y a-t-il encore ?

Caesar cum uenisset mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est ut salua re p. Pompeio plaudi solebat. Tulit Caesar grauiter. Litterae Capuam ad Pompeium uolare dicebantur. Inimici erant equitibus qui Curioni stantes plauserant, hostes omnibus ; Rosciae legi, etiam frumentariae minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram quod erat susceptum ab illis silentio transiri, sed uereor ne non liceat. Non ferunt homines quod uidetur esse tamen ferendum ; sed est iam una uox omnium magis odio firmata quam praesidio.

4. Noster autem Publius mihi minitatur, inimicus est. Impendet negotium, ad quod tu scilicet aduolabis. Videor mihi nostrum illum consularem exercitum bonorum omnium, etiam satis bonorum habere firmissimum. Pompeius significat studium erga me non mediocre ; idem adfirmat uerbum de me illum non esse facturum ; in quo non me ille fallit sed ipse fallitur. Cosconio mortuo sum in eius locum inuitatus. Id erat uocari in locum mortui. Nihil me turpius apud homines fuisset neque uero ad istam ipsam ἀσφάλειαν quicquam alienius. Sunt enim illi apud bonos inuidiosi, ego apud improbos meam retinuissem inuidiam, alienam adsumpsissem.

5. Caesar me sibi uo*l*t esse legatum. Honestior haec declinatio periculi ; sed ego hoc non repudio. Quid ergo est ? Pugnare malo. Nihil tamen certi. Iterum dico : utinam adesses ! Sed tamen si erit necesse, arcessemus.

3. 16 capuam : capoam *M*, *G* || 21 transiri *Manutius* : -e Ω, *uett.*
4. 5 pompeius : -eiius M^{corr} || studium : *om.* M^1.
5. 1 uolt *ego, auctore R. Durand* : uolet Ω, *Sjögren* uellet *uett.* uult *Victorius, uulg.* || haec declinatio : decl- haec *G*, M^3.

qu'y a-t-il ? — Voici mon avis : je suis sûr que tout est perdu. Car à quoi bon *faire des façons* plus longtemps ? Mais je t'écris à la hâte et, ma foi, non sans crainte. Un autre jour, je te dirai tout, si je trouve un messager parfaitement sûr, ou bien, si je dois parler à mots couverts, tu ne laisseras pas de me comprendre. Dans ces lettres, je serai Lélius, et toi Furius[1] ; le reste sera *en énigmes.* Je fais ici ma cour à Cécilius* et ne néglige rien pour lui témoigner mon respect. J'apprends qu'on t'a envoyé les édits de Bibulus*. Ils mettent notre ami Pompée dans une furieuse colère.

XLVII. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 20).

Rome, juillet 59.

1. Anicatus, comme je savais que tu en avais le désir, m'a toujours trouvé à son service. Pour Numestius, à la suite de ta recommandation chaleureuse, je l'ai admis dans mon amitié. Cécilius, j'ai pour lui toutes les attentions possibles. Varron est tel que je le souhaite. Pompée m'aime, il a de l'affection pour moi. « Tu crois ? » me diras-tu. Je crois : il m'en persuade tout à fait ; mais c'est que je veux être persuadé. Les habiles, par toutes sortes de récits, de préceptes, de vers, enseignent qu'il faut se tenir sur ses gardes. et ne pas croire à ce qu'on vous dit : je suis le premier conseil, celui de me tenir sur mes gardes ; mais quant à suivre l'autre, celui de ne pas croire, je ne saurais. **2.** Clodius, jusqu'à présent, se borne à des menaces. Pompée affirme que ce sont menaces vaines ; il le jure ; il va même jusqu'à déclarer que Clodius le tuera avant

1. L. Furius Philus, consul en 136, ami de Lélius. Cf. *XLVII*, 5.

Quid aliud ? quid ? Hoc opinor : certi *sumus* perisse omnia ; quid enim ἀκκιζόμεθα tam diu ? Sed haec scripsi properans et me hercule timide. Posthac ad te aut, si perfidelem habebo cui dem, scribam plane omnia aut, si obscure scribam, tu tamen intelleges. In iis epistulis me Laelium, te Furium faciam ; cetera erunt ἐν αἰνιγμοῖς. H*ic* Caecilium colimus et obseruamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te missa. Iis ardet dolore et ira noster Pompeiius.

XLVII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 20).

Scr. Romae m. Quint. a. 695 /59.

1. Anicato, ut te uelle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis studiose scriptis libenter in amicitiam recepi. Caecilium quibus rebus p*oss*um tueor diligenter. Varro satis facit nobis. Pompeiius amat nos carosque habet. « Credis ? » inquies. Credo ; prorsus mihi persuadet, sed quia uolo. Pragmatici homines omnibus historiis, praeceptis, uersibus denique cauere iubent et uetant credere : alterum facio ut caueam, alterum ut non credam facere non possum. 2. Clodius adhuc mihi denuntiat periculum. Pompeiius adfir-

5. 5 certi sumus *uett. praeter Iens.* : certissimus (Ω) || 11 hic *ed. Asc.*[2] : hoc Ω.

XLVII. — *M* 68 r° ; *R* 38 r° ; *P* 47 r° ; *G* 79 v°.

1. 1 anicato : amice cato *RPO*[1]*V* || 3 possum *b, uett.* : paruni (Ω) par est *M*[corr] || 6 uolo. pragmatici : uolgo pr- *Bücheler, edd.*

de pouvoir porter la main sur moi. On négocie. Dès qu'il y aura quelque certitude, je t'écrirai. S'il faut se battre, je t'appellerai pour que tu prennes ta part de mes luttes; si on me laisse en repos, je ne t'enlèverai point à ton Amalthée[1].

3. Je ne veux te dire que quelques mots de la situation politique. Car à présent je redoute que le papier même ne nous trahisse. Aussi, désormais, si j'ai un certain nombre de choses à t'écrire, je les envelopperai des voiles de l'*allégorie.* La république est en train maintenant de mourir d'une maladie nouvelle, qui est la suivante : alors que tout le monde blâme ce qui a été fait, s'en plaint, en souffre, qu'il n'y a là-dessus nulle discordance, qu'on parle à découvert et qu'on gémit tout haut, nul remède cependant n'est apporté : c'est que d'une part nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir résistance sans tuerie, et d'autre part, nous ne voyons de terme à nos abandons que dans l'anéantissement final. 4. Bibulus est si admiré et si aimé qu'on le porte aux nues ; ses édits et ses discours au peuple sont copiés et lus partout. Il a atteint les sommets de la gloire par une route nouvelle. Rien ne donne aujourd'hui autant de popularité que de haïr ceux qui en font métier.

5. Que sortira-t-il de tout cela ? Je me le demande en tremblant. Enfin, si je vois se dessiner quelque chose, je t'écrirai moins mystérieusement. De ton côté, si tu m'aimes comme je ne doute pas que tu m'aimes, tiens-toi prêt à accourir à mon appel. Mais je travaille et travaillerai à n'avoir pas à t'appeler. Pour ce que je t'avais dit, que mes lettres seraient adressées à Furius, il n'est pas nécessaire de changer ton nom : je m'appellerai Lélius, et tu resteras Atticus ; je n'écrirai pas de ma main et ne me servirai point de mon cachet, du moins si ma lettre est de telle nature que je ne veuille point la voir tomber dans des mains étrangères.

1. Cf. note * pour la p. 130, l. 13.

mat non esse periculum, adiurat ; addit etiam se prius occisum iri ab eo quam me uiolatum iri. Tractatur res. Simul et quid erit certi, scribam ad te. Si erit pugnandum, arcessam ad societatem laboris ; si quies dabitur, ab Amalthea te non commouebo.

3. De re *p.* breuiter ad te scribam ; iam enim charta ipsa ne nos prodat pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda, ἀλληγορίαις obscurabo. Nunc quidem nouo quodam morbo ciuitas moritur, ut, cum omnes ea quae sunt acta improbent, querantur, doleant, uarietas in re nulla sit, aperteque loquantur et iam clare gemant, tamen medicina nulla adferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur nec uidemus qui finis cedendi praeter exitium futurus sit. 4. Bibulus hominum admiratione et beneuolentia in caelo est ; edicta eius et contiones describunt et legunt. Nouo quodam genere in summam gloriam uenit. Populare nunc nihil tam est quam odium popularium. 5. Haec quo sint eruptura timeo ; sed si dispicere quid coepero, scribam ad te apertius. Tu si me amas tantum quantum profecto amas, expeditus facito ut sis si inclamaro ut accurras ; sed do operam et dabo ne sit necesse. Quod scripseram me Furio scripturum, nihil necesse est tuum nomen mutare ; me faciam Laelium et te Atticum, neque utar meo chirographo neque signo, si modo erunt eiusmodi litterae quas in alienum incidere nolim.

3. 1 de re p. *uett. praeter Iens.* : de re Ω || 3 ἀλληγορίαις *ed. Asc.*[2] : ΗΓΟΡΙΑΙΣ *M, RP, G* || 6 in re nulla : nulla in re *M*[1], *uulg.* || 8 internecione *M, Z*[1a]: -nit- *E* -uent- *RPO*[1]*V* -empt- *G* || 9 exitium Σ, *M*[corr] : -tum (Δ), *G*.
5. 6 me furio Σ : et (Δ) Π ut f- *Orelli* me ut f- *Boot.*

6. Diodote est mort ; il m'a laissé une somme qui va peut-être à 100.000 sesterces*. Bibulus a renvoyé les comices au 18 octobre, et ce lui fut une occasion d'un édit digne d'Archiloque. Vibius m'a remis les livres* : l'auteur est un mauvais poète, ce qui ne l'empêche pas d'être aussi ignorant ; il me rend cependant quelques services. J'en prends copie et te les renvoie.

XLVIII. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 21).

Rome, après le 25 *juillet* 59.

1. Pourquoi te décrire par le menu la situation politique ? Tout est perdu, et la condition où se trouve la république est plus misérable encore que celle où tu l'as laissée : car alors on la voyait soumise à une tyrannie qui était capable de plaire à la masse, et qui, tout en étant pénible aux bons citoyens, n'était cependant pas de nature à causer leur perte ; aujourd'hui, cette tyrannie est devenue soudain si odieuse à tous, qu'on frémit en se demandant quels éclats elle nous prépare. Nous avons pu voir combien ces gens-là sont irascibles et emportés : parce que Caton les avait irrités, ils ont ruiné tout l'ordre légal ; du moins usaient-ils de poisons si doux que nous pouvions espérer une mort sans souffrances ; mais à présent les sifflets du populaire, les propos des honnêtes gens, le murmure de l'Italie ont, j'en ai peur, enflammé leur colère. 2. J'espérais, quant à moi, — comme je te le disais souvent aussi dans nos conversations — que la roue du char de l'Etat aurait tourné assez doucement pour qu'on pût à peine en entendre le grincement, à peine en voir l'ornière sur le sol* ; et il en eût été ainsi en effet, si l'on avait pu

6. Diodotus mortuus est ; reliquit nobis HS fortasse $\bar{C}$. Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem xv. Kal. Nouembris distulit. A Vibio libros accepi. Poeta ineptus et tamen scit nihil, sed est non inutilis. Describo et remitto.

XLVIII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 21).

Scr. Romae post VIII. Kal. Sext. a. 695/59.

1. De re publica quid ego tibi subtiliter ? Tota periit atque hoc est miserior quam reliquisti, quod tum uidebatur eiusmodi dominatio ciuitatem oppressisse quae iucunda esset multitudini, bonis autem ita molesta ut tamen sine pernicie, nunc repente tanto in odio est omnibus ut quorsus eruptura sit horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum sumus experti qui Catoni irati omnia perdiderunt, sed ita lenibus uti uidebantur uenenis ut posse uideremur sine dolore interire ; nunc uero sibilis uulgi, sermonibus honestorum, fremitu Italiae uereor ne exarserint. 2. Equidem sperabam, ut saepe etiam loqui tecum solebam, sic orbem rei publicae esse conuersum ut uix sonitum audire, uix impressam orbitam uidere possemus ; et

6. 2 $\bar{c}$ *ego* : centiens *uel* -es (Ω) centum *Malaspina* || 3 nouembris *R* : nouembr̄ *P* nouem *M* nouen̄ *G* || et tamen : nec t- *ed. Asc.*[2] || 4 scit Δ, *E*,*R*, *uett.* : sit *P*, *G* || inutilis : utilis *G*.

attendre que la bourrasque eût passé. Mais, après avoir longtemps soupiré en secret, on s'est mis ensuite à faire entendre des gémissements, et finalement à parler et à crier tous ensemble.

3. Aussi notre ami, qui ne savait ce que c'est que d'être impopulaire, qui avait toujours vécu parmi les louanges, au milieu d'un océan de gloire, à présent, le corps malade, l'âme brisée, ne sait où se tourner : il voit qu'aller de l'avant, c'est courir à l'abîme, que revenir en arrière, c'est faire preuve d'inconséquence : les bons citoyens lui sont hostiles, les mauvais eux-mêmes ne l'aiment pas. Et vois comme j'ai le cœur sensible. Je n'ai pu retenir mes larmes quand je l'ai vu, le 25 juillet, haranguer le peuple au sujet des édits de Bibulus[1]. Lui qui autrefois, dans ce même forum, se faisait si magnifiquement valoir, adoré du peuple, approuvé de tous, comme il était humble à présent, abattu, et comme on voyait qu'il n'était pas plus content de lui que ne l'étaient ses auditeurs ! 4. Quel spectacle ! il enchantait Crassus[2], mais lui seul, et non pas les autres. Car à cette chute d'un homme qui était monté jusqu'aux cieux, on voyait bien qu'il n'en était pas venu là délibérément, mais qu'un faux-pas l'y avait fait glisser ; et tout de même que si Apelle avait vu sa Vénus couverte de boue, ou Protogène son fameux Ialysos*, ils en auraient, je crois, conçu un vif chagrin, de même cette figure que j'avais peinte et parachevée en y employant toutes les couleurs de mon art, je n'ai pu sans une extrême douleur la voir subitement gâtée. Bien que personne, après l'affaire de Clodius[3], ne pensât que je fusse tenu d'être son ami, j'avais pour lui de tels trésors d'affection que nul tort ne les pouvait épuiser. Donc, les édits qu'a

1. Cf. *XLVI*, 5, et note * pour la p. 250, l. 10.
2. Sur la jalousie de Crassus à l'égard de Pompée, cf. *XX*, 3.
3. L'adoption de Clodius par un plébéien. Voir la Notice, p. 191.

fuisset ita, si homines transitum tempestatis expectare potuissent. Sed cum diu occulte suspirassent, postea iam gemere, ad extremum uero loqui omnes et clamare coeperunt.

3. Itaque ille noster amicus insolens infamiae, semper in laude uersatus, circumfluens gloria, deformatus corpore, fractus animo, quo se conferat nescit ; progressum praecipitem, inconstantem reditum uidet ; bonos inimicos habet, improbos ipsos non amicos. Ac uide mollitiem animi. Non tenui lacrimas cum illum a. *d.* VIII. Kal. Sextilis uidi de edictis Bibuli contionantem. Qui antea solitus esset iactare se magnificentissime illo in loco summo cum amore populi, cunctis fauentibus, ut ille tum humilis, ut demissus erat, ut ipse etiam sibi, non iis solum qui aderant, displicebat ! 4. O spectaculum uni Crasso iucundum, ceteris non *i*tem ! Nam quia deciderat ex astris, lapsus potius quam progressus uidebatur, et, ut Apelles si Venerem, aut Protogenes si *I*alysum illum suum caeno oblitum uideret, magnum, credo, acciperet dolorem, sic ego hunc omnibus a me pictum et politum artis coloribus subito deformatum non sine magno dolore uidi. Quamquam nemo putabat propter Clodianum negotium me illi amicum esse debere, tamen tantus fuit amor ut exhauriri nulla posset iniuria.

XLVIII. — *M* 68 v° ; *R* 38 *r°* ; *P* 47 v° ; *G* 80 r°.

3. 1 noster amicus ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : am- noster Δ || 6 a. d. *Orelli* : ante Ω, *uett.* || 9 populi *M*[2-4], *uett. praeter Iens.* : publi *M*[1-3], *RPO*[1]*V* publico *E*, *G*.

4. 2 item *m*, *ed. Asc.*[2] : idem (Ω) || 3 potius : *post* progressus Δ || 4 protogenes si *Baiter* : proth- si *E* si prothogenes *M*[corr] si prothogenem si *M*[1] protogenem si *G* si prot(h)ogenem *RP* || 5 ialysum *M*[corr], *ed. Iens.*, *Rom.* : alyrsum *M*[1] alysum *E*, *G* ali- *R* alli-*P*.

publiés contre lui Bibulus, ce nouvel Archiloque, plaisent si fort au peuple que nous ne pouvons plus traverser l'endroit où ils sont affichés, tant est grande l'affluence de ceux qui les viennent lire ; Pompée en est cruellement atteint, au point d'en dépérir ; moi, ma foi, j'en suis peiné, car c'est trop faire souffrir quelqu'un qui m'a toujours été cher, et puis je redoute qu'avec la violence de sa nature, avec sa fougue d'homme de guerre, étant si peu fait, d'autre part, aux humiliations, il ne s'abandonne tout entier à son ressentiment et à sa colère.

5. Quant à Bibulus, je ne sais comment cela finira. Pour le moment, sa gloire est merveilleuse. Comme il avait renvoyé les comices au mois d'octobre, César, sachant qu'en général c'est une chose qui heurte les désirs du peuple, s'était imaginé qu'il pourrait, en haranguant la foule, la déterminer à une manifestation devant la maison de son collègue ; mais il eut beau multiplier les excitations à l'émeute, il ne put tirer de son public le moindre mot. Que te dirai-je ? ils sentent qu'ils ne peuvent compter d'aucun côté sur aucune sympathie : un recours à la force n'en est que plus à craindre.

6. Clodius est mon ennemi. Pompée assure qu'il ne fera rien contre moi. Mais je ne saurais m'y fier sans péril : je m'apprête à la résistance. J'espère que j'aurai l'appui chaleureux de tous les ordres. Il me serait doux de te revoir ; mais surtout la situation exige ta présence pour ce moment-là. Quelles ressources de sagesse, de courage, de force enfin m'apportera ta présence, si je te vois en temps utile ! Je suis content de Varron ; quant à Pompée, il parle comme un dieu. J'espère m'en tirer ou par une victoire glorieuse, ou du moins, sans ennui. Mais toi, que fais-tu, quelles sont tes distractions, où en es-tu avec les Sicyoniens[1] ? Ne manque pas de m'en informer.

1. Cf. plus haut, p. 122 et p. 237, note 2.

Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt iucunda ut eum locum ubi proponuntur prae multitudine eorum qui legunt transire nequeamus, ipsi ita acerba ut tabescat dolore, mihi me hercule molesta, quod et eum quem semper dilexi nimis excruciant et timeo tam uehemens uir tamque acer in ferro et tam insuetus contumeliae ne omni animi impetu dolori et iracundiae pareat.

5. Bibuli qui sit exitus futurus nescio. Vt nunc res se habet, admirabili gloria est. Qui cum comitia in mensem Octobrem distulisset, quod solet ea res populi uoluntatem offendere, putarat Caesar oratione sua posse impelli contionem ut iret ad Bibulum ; multa cum seditiosissime diceret, uocem exprimere non potuit. Quid quaeris ? sentiunt se nullam ullius partis uoluntatem tenere. Eo magis uis nobis est timenda.

6. Clodius inimicus est nobis. Pompeiius confirmat eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere : ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum omnium ordinum. Te cum ego desidero, tum uero res ad tempus illud uocat. Plurimum consilii, animi, praesidii denique mihi, si te ad tempus uidero, accesserit. Varro mihi satis facit. Pompeiius loquitur diuinitus. Spero nos au*t* cum summa gloria aut *certe* sine molestia discessuros. Tu quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyoniis egeris ut sciam cura.

4. 15 dilexi nimis *E,RP*, *G*, *M*[2] : dileximus Δ, *O*[1]*V* || 18 pareat *E*, Π, *M*[2] [*post deletum*], *uell.* : parcat *M*[1-4] parat *R* pereat *P*.

5. 7 sentiunt se *M*[corr] *s*, *E*, *uell. praeter Iens.* : sent- sed (Δ), *R*, *G* sent- sed se *P* || ullius Σ. *uell.* : ullus *M*[1] nullius *G*, *M*[2].

6. 8 aut... aut certe *Manutius* : aut certe... aut etiam Ω, *uell.*, *Sjögren* [*cf.* Eranos, 1916, p. 30] aut certaturos... aut etiam *Wesenberg*.

XLIX. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 22).

Rome, après le 25 *juillet* 59.

1. Comme je voudrais que tu fusses resté à Rome ! Bien sûr, si nous avions pu prévoir ce qui arrive... Car il nous serait très facile, alors, de tenir notre ami le beau mignon[1], ou, tout au moins, nous pourrions connaître ses intentions. Au lieu de cela, voici la situation. Il s'agite, il se démène, il ne sait ce qu'il veut, il menace maintes personnes ; il semble devoir se conduire suivant les inspirations du hasard. Quand il voit combien la situation actuelle a excité de haines, il paraît disposé à attaquer ceux qui l'ont créée ; mais quand, en revanche, il se rappelle leurs ressources et leurs forces[2], il se retourne contre nous, et moi, spécialement, je me vois menacé tantôt de violences et tantôt d'un procès.

2. Pompée lui a parlé et, d'après ce qu'il me rapporte (car je n'ai pas d'autre témoin), lui a parlé énergiquement, représentant qu'il aurait, lui, Pompée, la pire réputation de perfidie et de scélératesse si ma sécurité était menacée par un homme qu'il avait armé de ses propres mains en le laissant devenir plébéien ; d'ailleurs Clodius, ainsi qu'Appius, lui avait donné sa parole[3] à mon sujet ; s'il ne la tenait pas, il prendrait la chose d'une manière à faire comprendre à chacun qu'il avait mis notre amitié au-dessus de tout. A ces remontrances, et à bien d'autres semblables, l'homme,

1. Cf. *XXII*, 10, et note* pour la p. 143, l. 16.
2. *Exercitus* : cf. *XLIII*, 2, et note * pour la p. 242, l. 8.
3. *Fidem recepisse*. L'expression est insolite : cf. app. crit. *Recipere*, au sens de « prendre sur soi, s'engager à », est souvent associé par Cicéron à *promittere* ou *polliceri* (*Fam.*, V, 2 ; XIII, 10, 3 ; *Att.*, XIII, 1, 2 ; cf. *Fam.*, I, 9, 9).

XLIX. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 22).

Scr. Romae post VIII. Kal. Sext. a. 695/59.

1. Quam uellem Romae mansisses ! Profecto, si haec fore putassemus... Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus aut certe quid esset facturus scire possemus. Nunc se res sic habet. Volitat, furit, nihil habet certi, multis denuntiat ; quod fors obtulerit id acturus uidetur. Cum uidet quo sit in odio status hic rerum, in eos qui haec egerunt impetum facturus uidetur ; cum autem rursus opes eorum et uim exercitus recordatur, conuertit se in nos, nobis autem ipsis tum uim tum iudicium minatur. **2.** Cum hoc Pompeiius egit et, ut ad me ipse referebat (alium enim habeo neminem testem), uehementer egit, cum diceret in summa se perfidiae et sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo quem ipse armasset cum plebeium fieri passus esset ; sed fidem recepisse sibi et ipsum et Appium de me ; hanc si ille non seruaret, ita laturum ut omnes intellegerent nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Haec et in eam sententiam cum multa dixisset, aiebat

XLIX. — *M* 69 v° ; *R* 38 v° ; *P* 48 r° ; *G* 81 r°.

1. 1 mansisses : <mansisses> *add. Bosius, edd.* [*mihi quidem post* putassemus *sententia suspensa esse uidetur ; cf.* R. de phil., 1931, p. 237] || 8 eorum et uim *RP*, *codd. Malaspinae, ed. Crat.* : et uim Δ eorum uim *E*, O^{1}*V*, Π eorum et *Orelli* || 9 nos : bonos *Wesenberg* || tum uim *RP*, *G* : cum uim *M*.

2. 6 sed : *del. Lambin, uulg., fortasse recte* || fidem recepisse : f- dedisse *Lambin* fidem *del. Ernesti* || sibi : *om. G, ed.* $Asc.^{2}$.

affirme Pompée, opposa d'abord une longue et abondante contradiction, mais finalement il se rendit et déclara qu'il ne ferait rien de contraire à ses désirs. N'empêche que par la suite il n'a pas cessé de tenir sur moi les propos les plus violents. Ne le ferait-il pas, que je n'en aurais pas moins nulle confiance en lui, et ne relâcherais rien de mes préparatifs de défense.

3. De fait, j'agis de telle sorte que de jour en jour je me crée des amitiés plus dévouées et des moyens de résistance plus efficaces : je ne me mêle en rien de politique, je plaide, et je déploie dans mon rôle habituel d'avocat une activité extrême : je sens que cela ne m'attache pas seulement ceux que j'assiste, mais sert aussi ma popularité. Ma maison ne désemplit pas, on se presse sur mon chemin, on reparle de mon consulat, les sympathies se déclarent ; j'en viens à de tels espoirs que j'ai l'impression, par moments, que le combat dont on me menace n'est pas à fuir.

4. N'importe : j'ai besoin de tes conseils, de ton amitié tendre et sûre. Accours donc ! Rien ne m'embarrassera plus, quand je t'aurai. On peut beaucoup par notre ami Varron, et son appui sera plus solide quand tu seras là pour le presser ; on peut tirer beaucoup de Publius lui-même, savoir bien des choses, qui pour toi ne pourront pas rester secrètes ; bien des choses aussi — mais à quoi bon cette énumération ? j'ai besoin de toi pour tout. 5. Ce que je veux seulement que tu te persuades, c'est que toute difficulté sera résolue pour moi une fois que je t'aurai vu : mais le tout est que tu reviennes avant que l'autre entre en charge. Crassus fait pression sur Pompée[1] : si tu es là, toi qui as les moyens, par *la déesse aux grands yeux*[2], de savoir de l'intéressé lui-même quelle est la sincérité de ces gens-là,

1. Pour lui faire abandonner Cicéron.
2. Clodia, sœur de Clodius. Voir la Notice, p. 194, 195-6.

illum primo sane diu multa contra, ad extremum autem manus dedisse et adfirmasse nihil se contra eius uoluntatem esse facturum. Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil crederemus atque omnia, sicut facimus, pararemus. **3.** Nunc ita nos gerimus ut in dies singulos et studia in nos hominum et opes nostrae augeantur ; rem publicam nulla ex parte atting*i*mus, in causis atque in illa opera nostra forensi summa industria uersamur ; quod egregie non modo iis qui utuntur opera, sed etiam in uulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur, occurritur, renouatur memoria consulatus, studia significantur ; in eam spem adducimur ut nobis ea contentio quae impendet interdum non fugienda uideatur.

4. Nunc mihi et consiliis opus est tuis et amore et fide. Quare aduola. Expedita mihi erunt omnia si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt quae te urgente erunt firmiora, multa ab ipso Publio elici, multa cognosci quae tibi occulta esse non poterunt, multa etiam — sed absurdum est singula explicare cum ego requiram te ad omnia. **5.** Vnum illud tibi persuadeas uelim, omnia mihi fore explicata si te uidero ; sed totum est in eo, si antequam ille ineat magistratum. Puto Pompeium Crasso urgente, si tu aderis qui per βοῶπιν ex ipso intellegere possis qua fide ab illis agatur,

2. 14 atque *M*[1], *E*, *uett. praeter Iens.* : ad qu(a)e *M*[2] [*post deletum*], *PO*[1]*V*, *G* ad quem *R*.
3. 3 attingimus *ed. Asc.*[2] : -emus Ω || 5 utuntur opera : <nostra> *add. Wesenberg, prius* nostra *huc transponendum censuit Purser.*
4. 4 te urgente : te etiam urgente *RPO*[1]*V*, *uett. praeter Rom.* || 7 cum ego (Σ)Π, *M*[2] : tum ego Δ.
5. 3 totum *uulg.* : tantum Ω, *uett.*

je crois que je ne serai pas inquiété, ou qu'à tout le moins je saurai à quoi m'en tenir. Prières et exhortations, de moi à toi, sont inutiles ; ce que je souhaite, ce que les circonstances, ce que l'importance de l'affaire exigent, tu le vois assez.

6. Sur la situation politique, je ne puis rien t'écrire, sauf que nos maîtres sont détestés de tout le monde. Mais d'espoir de changement, point. Seulement, Pompée — c'est une chose que tu peux comprendre sans peine — a honte de lui-même et se repent amèrement. Je ne vois pas bien comment cela finira ; mais il est clair qu'il y aura quelque éclat.

7. Je t'ai renvoyé les ouvrages d'Alexandre[1] : c'est un écrivain peu soigné, et il n'est pas bon poète ; toutefois sa lecture n'est pas sans profit. J'ai reçu volontiers Numestius[2] au nombre de mes amis, et j'ai pu apprécier en lui un homme sérieux, sage, digne de la recommandation que tu lui avais donnée.

L. — A ATTICUS.
(*Att.*, II, 23).

Rome, avant le 18 *octobre* 59, *sans doute en août.*

1. C'est la première fois, je pense, que tu lis une lettre de moi qui ne soit pas écrite de ma main[3]. Tu pourras juger par là à quel point je suis occupé. N'ayant aucun moment de libre, et étant obligé, pour refaire

1. Cf. *XLVII*, 6 et la note * pour la p. 252, l. 4.

2. Il est probable que ce Numestius était venu d'Epire à Rome avec une lettre d'Atticus : cf. *Att.*, II, 20, 1 (*XLVII*). Il devait à quelque temps de là s'en retourner auprès d'Atticus avec une lettre de Cicéron : cf. *Att.*, II, 24, 1 et 5 (*LI*). Les mss. le nomment ici, et ici seulement, Numérius Numestius ; mais cf. app. crit.

3 On voit que Cicéron n'a pas encore eu recours à la précaution qu'il envisageait dans la lettre *XLVII*, 5.

nos aut sine molestia aut certe sine errore futuros. Precibus nostris et cohortatione non indiges ; quid mea uoluntas, quid tempus, quid rei magnitudo postulet intelligis.

6. De re publica nihil habeo ad te scribere nisi summum odium omnium hominum in eos qui tenent omnia. Mutationis tamen spes nulla. Sed, quod facile sentias, taedet ipsum Pompeium uehementer*que* paenitet. Non prouideo satis quem exitum futurum putem ; sed certe uidentur haec aliquo eruptura.

7. Libros Alexandri, neglegentis hominis et non boni poetae sed tamen non inutilis, tibi remisi. [Numerium] Numestium libenter accepi in amicitiam et hominem grauem et prudentem et dignum tua commendatione cognoui.

L. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 23).

Scr. Romae ante XV. Kal. Nou., fortasse m. Sext. a. 695 /59.

1. Numquam ante arbitror te epistolam meam legisse nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris quanta occupatione distinear. Nam cum uacui temporis nihil haberem, et cum recreandae uoculae causa necesse esset mihi ambulare, haec dictaui ambulans. **2.** Pri-

6. 4 sentias *s*, O^2, *uett. praeter Iens.* : sniãs *G* sniã e *(E)*, *R* sententia est PO^1V senten(t)ias (Δ) || pompeium uehementerque *ed. Asc.*[2] : pompeiumque uehementer Ω.
7. 2 non inutilis : non *om.* *G* || numerium (-rum *R*, *G*) *del. ego* [*cf.* Att. II, 20, 1 *et* 24, 1 ; R. de phil., 1931, p. 238].

L. — *M* 70 rº ; *R* 39 rº ; *P* 49 rº ; *G* 82 rº.

ma pauvre voix, de me promener[1], j'ai dicté ces lignes tout en marchant.

2. Donc, je veux d'abord t'apprendre que Sampsicéramus[2], notre ami, regrette vivement de s'être mis dans la situation où il est, et voudrait bien retrouver celle d'où il est tombé ; il me confie son chagrin, et de temps en temps me demande sans ambages de lui indiquer un remède ; mais je n'en puis trouver aucun. Sache ensuite que tous les chefs et tous les alliés du parti au pouvoir, sans que personne les combatte, s'affaiblissent, que jamais il n'y eut plus parfaite unanimité de sentiments ni de propos qu'à leur sujet.

3. Pour moi (car ce sont choses que, je le sais, tu souhaites savoir) je ne prends part à aucune délibération publique, je me suis porté tout entier vers le forum et ses travaux. Cela a pour conséquence — la chose est aisée à comprendre — que l'on parle beaucoup de mes actions passées et qu'on regrette le temps de mon consulat. Mais le frère de notre Boopis[3] lance et profère publiquement de terribles menaces ; devant Sampsicéramus, il nie qu'il ait de tels projets, mais devant les autres il s'en vante et les étale. C'est pourquoi, si tu m'aimes comme je ne doute pas que tu m'aimes, éveille-toi si tu dors ; mets-toi en marche si tu es debout ; si tu marches, cours ; si tu cours, vole ! On ne saurait croire de quel prix sont pour moi tes conseils, ta sagesse, et, ce qui passe tout, ton affection si sûre. Une chose de cette importance voudrait, sans doute, de longs

1. Cicéron venait de plaider beaucoup : cf. la lettre précédente, § 3, et celle-ci, § 3. Sur l'application de Cicéron à faire des promenades hygiéniques, cf. PLUTARQUE, *Cic.*, 8, qui nous apprend qu'il comptait ses pas.

2. Surnom de Pompée. Voir la Notice, p. 192.

3. Cf. *ibid.*, p. 194. Cicéron, qui jusqu'ici a désigné Clodia par l'épithète homérique d'Héra, fait maintenant de cette épithète un sobriquet à forme latine.

mum igitur illud te scire uolo, Sampsiceramum nostrum amicum uehementer sui status paenitere restituique in eum locum cupere ex quo decidit, doloremque suum impertire nobis et medicinam interdum aperte quaerere, quam ego possum inuenire nullam ; deinde omnes illius partis auctores ac socios nullo aduersario consenescere, consensionem uniuersorum nec uoluntatis nec sermonis maiorem umquam fuisse.

3. Nos autem (nam id te scire cupere certo scio) publicis consiliis nullis intersumus totosque nos ad forensem operam laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intellegi possit, in multa commemoratione earum rerum quas gessimus desiderioque uersamur. Sed Boopidis nostrae consanguineus non mediocris terrores iacit atque denuntiat et Sampsiceramo negat, ceteris prae se fert et ostentat. Quamobrem si me amas tantum quantum profecto amas, si dormis expergiscere, si stas ingredere, si ingrederis curre, si curris aduola. Credibile non est quantum ego in consiliis *et* prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore et fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desi-

2. 6 possum *Graeuius* : -em (Ω), *uett.* -e *G, Z* || inuenire (Δ), *P*, *uett. praeter Iens.* : -ri *M*[1-3], *R, G, Z* || nullam Δ, *RPOV*, *uett.* : nullam possum *G* nullam post *Z* nullam puto *Lambin, Sjögren* [*qui* posse inueniri nullam puto *scribi uoluerunt ; at ego* possum *in G et* post *in Z mihi persuadeo orta esse e correctione quadam in uetustissimo archetypo* [*X*] *posita, qua significatum fuerit* posse *in* possum *mutandum esse*] || 7 nullo : etiam nullo *RP*, *uett. praeter Rom.*

3. 1 certo : -e *RP* || 4 in multa : multa *M*[1], *RP* || 6 boopidis (Δ) Π : bo opidis *M*[1] bonus opidis *RP* βοώπιδος *ed. Asc.*[2], *uulg.* || nostr(a)e *R* : noster ΔΠ nostris *P* || 10 si ingrederis *M*[2], Σ, *uett.* : si non ing- *M*[1-3], *G* si uero ing- *M*[4], *Sjögren* || 11 et *uett. praeter Iens.*, *uulg.* : *om.* Ω, *Sjögren* || 12 quod ΔΠ : et quod (Σ) quodque *uett. praeter Iens.*, *uulg.*

discours ; mais nos cœurs sont si unis que peu de mots leur suffisent. Il est essentiel pour moi, si tu ne peux être à Rome au moment des comices, que tu y sois au moins quand il sera tribun désigné[1]. Porte-toi bien.

LI. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 24).

Rome, avant le 18 *octobre* 59.

1. La lettre que j'ai remise à Numestius était un appel aussi vif, aussi pressant qu'il est possible. Viens encore plus vite que je ne te le demandais, si tu le peux. Cependant, ne t'effraie point : je te connais, et je n'ignore pas combien toute amitié aisément s'inquiète et s'alarme ; mais il s'agit d'une affaire dont la nouvelle te sera plus pénible que les conséquences, je l'espère, n'en seront fâcheuses.

2. Vettius, ce fameux Vettius, qui fut mon indicateur[2], avait promis à César — c'est du moins ce que je crois comprendre — qu'il s'arrangerait pour compromettre Curion le fils dans quelque vilaine affaire. Il s'insinua donc dans la familiarité du jeune homme, le rencontra souvent, comme l'événement le prouve, et finit par conduire les choses au point de lui confier qu'il était décidé à attaquer Pompée avec l'aide de ses

1. Les comices avaient été renvoyés au 18 octobre *(XLVII*, 6). On peut induire de ce que dit ici Cicéron qu'en 59 les élections des magistrats plébéiens eurent lieu après celles des magistrats patriciens (il n'y avait pas d'ordre fixe).

2. Il avait renseigné Cicéron sur la conjuration de Catilina. Cf. Dio, XXXVII, 41, 2 ; Svet., *Caes.*, 17.

derat, coniunctio uero nostrorum animorum breuitate contenta est. Permagni nostra interest te, si comitiis non potueris, at declarato illo esse Romae. Cura ut ualeas.

LI. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 24).

Scr. Romae ante XV. Kal. Nou. a. 695/59.

1. Quas Numestio litteras dedi, sic te iis euocabam ut nihil acrius neque incitatius fieri posset. Ad illam celeritatem adde etiam si quid potes. Ac ne sis perturbatus (noui enim te et non ignoro quam sit amor omnis sollicitus atque anxius), sed res est, ut spero, non tam exitu molesta quam auditu. **2.** Ve*t*tius ille, ille noster index, Caesari, ut perspicimus, pollicitus est sese curaturum ut in aliquam suspicionem facinoris Curio filius adduceretur. Itaque insinuau*i*t in familiaritate*m* adulescentis et cum eo, ut res indicat, saepe congressus rem in eum locum deduxit ut diceret sibi certum esse cum suis seruis in Pompeium impetum facere eumque

3. 15 te : et te *RP* || 17 ualeas : suauissime mi a(t)tice *add. RP* mi suau- att- *add. uett. praeter Rom.*

LI. — *M* 70 v°; *R* 39 r°; *P* 49 r°; *G* 82 v°.

1. 2 illam celeritatem : illam κέλευσιν *Z*b(?) illa celeu *cod. Memmianus ap. Turnebum,* Adv., XXX, 13 illa κελεύματα *Lambin* || 4 quam... anxius *senarium ex fabula desumptum putat Tyrrell* || 6 auditu : ad- *Victorius, edd.*

2. 1 uettius *uulg.* : uect- Ω, *uett.* [*item infra*] || ille ille *M, E*: ille *rell.* || 4 insinuauit *Orelli* : in sinu aut Ω || familiaritatem *Orelli* : -te Ω.

esclaves et à le tuer. Curion rapporta le propos à son père, et celui-ci à Pompée. On porta l'affaire devant le Sénat. Vettius, introduit, commença par nier s'être jamais arrêté à causer avec Curion ; mais il ne persista pas longtemps : tout de suite, il demanda le bénéfice de l'impunité réservée aux dénonciateurs[1]. On se récria. Alors* il exposa qu'il s'était formé une troupe de jeunes gens, qui avait pour chef Curion, et dont avaient fait partie dès le début Paulus, Cépion — c'est de Brutus que je parle[2] —, Lentulus, fils du flamine, lequel était au courant ; dans la suite, C. Septimius, secrétaire de Bibulus, lui avait apporté un poignard de la part de Bibulus. Toute cette histoire fit rire : Vettius avait-il eu besoin, pour avoir un poignard, que le consul le lui donnât ? On rejeta d'autant plus aisément cette fable que, deux jours avant, Bibulus avait averti Pompée de se tenir sur ses gardes ; et Pompée l'en avait remercié.

3. On fit entrer Curion le fils et il répondit à ce qu'avait dit Vettius ; ce que celui-ci se vit reprocher le plus vivement à ce moment-là, ce fut d'avoir prétendu que les jeunes gens avaient formé le projet d'attaquer Pompée sur le forum avec les gladiateurs de Gabinius[3] : l'inspirateur en aurait été Paulus, qui — le fait était patent — se trouvait à cette époque en Macédoine. Le Sénat décrète que Vettius, ayant avoué qu'il avait porté des armes sur lui, serait mis en prison ; que celui qui l'en ferait sortir commettrait un crime d'Etat. L'opinion générale est qu'on avait monté l'intrigue suivante : Vettius se ferait arrêter, armé d'un poignard, sur le forum, et avec lui, ses esclaves pourvus d'armes ; puis il

1. Sur l'*indicium* (cf. § 4), voir Ps. Asconivs, *in Diuin.*, 34, p. 197 Stangl.
2. M. Junius Brutus, le futur meurtrier de César, avait été adopté par son oncle Q. Servilius Cépion.
3. Voir la Notice, p. 196.

occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille ad Pompeium. Res delata ad senatum est. Introductus Vettius primo negabat se unquam cum Curione restitisse ; neque id sane diu : nam statim fidem publicam postulauit. Reclamatum est. Tum exposuit manum fuisse iuuentutis duce Curione, in qua Paulus initio fuisset et [Cn.] Caepio hic Brutus et Lentulus, flaminis filius, conscio patre ; postea C. Septimium scribam Bibuli pugionem sibi a Bibulo attulisse. Quod totum inrisum est, Ve*t*tio pugionem defuisse nisi ei consul dedisset, eoque magis id e*i*ectum est quod a. d. III. *ei*us diei Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caueret insidias ; in quo ei Pompeius gratias egerat. **3.** Introductus Curio filius dixit ad ea quae Ve*t*tius dixerat, maximeque in eo tum quidem Ve*t*tius est reprehensus quod dixerat adulescentium consilium ut in foro cum gladiatoribus Gabini Pompeium adorirentur ; in eo principem Paulum fuisse, quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse. Fit s. c. ut Ve*t*tius, quod confessus esset se cum telo fuisse, in uincula coniceretur ; qui eum emisisset, eum contra rem p. esse facturum. Res erat in ea opinione ut putarent id esse actum ut Ve*t*tius in foro cum pugione et item serui eius comprehenderentur cum telis, deinde

2. 10 restitisse : constitisse *Cr.*^{m}, *edd.* rem constituisse *Reid* || 12 reclamatum est : <haud> recl- est *Bosius* relatum est *Malaspina* || 13 cn. *del. ego* [*cf.* R. de phil., 1931, p. 238] : q. *Corradus, edd.* || 18 eiectum *M*^{corr}, *ed. Asc.*^{2} : el- (Ω) || eius diei *ego* [*cf.* R. de phil., 1931, p. 239 sq.] : id. *uel* idus diei (Ω) id(us) decembr. *bds, E* id. mai. *ed. Asc.*^{2}, *uulg.* || 19 ut : *om. E,RP.*

3. 3 adulescentium consilium : <fuisse> *add. Lambin* <id fuisse> ad- cons- *Müller* || 4 ut in *M*^{corr}, *E, RP* : aut in *M*^{1}, *OV*, Π || cum : *secl. Manutius, edd.* [*sed uide* R. de phil., 1931, l. c.] || 5 adorirentur (Δ), *POV, uett.* : orir- *M*^{1}(?)$^{-2}$, *E,R,G* || 8 eum *M,R*^{1}*,G* : cum *R*^{2}*P del. Baiter* || emisisset *M, E* : emisset *rell.* || eum : *om. M*^{1}, *ed. Asc.*^{2}.

se déclarerait prêt à dénoncer ses complices ; et c'est ce qui se serait passé, si les Curion n'avaient auparavant averti Pompée. On donna ensuite lecture du sénatus-consulte devant le peuple. Mais le lendemain César, qui naguère, étant préteur, avait fait parler Q. Catulus d'en bas*, fit monter Vettius à la tribune et l'installa à cette place dont Bibulus, consul, ne pouvait approcher. Là le personnage dit tout ce qu'il voulut sur les affaires de l'Etat*, tenant le langage d'un homme qui était venu réciter une leçon apprise. Il commença par rayer de son discours Cépion, qu'il avait dénoncé au Sénat dans les termes les plus vifs : on voyait bien qu'une nuit s'était écoulée dans l'intervalle, et que certaine intervention nocturne s'était produite[1]. Ensuite, il dénonça des personnes que devant le Sénat il n'avait même pas effleurées d'un soupçon : L. Lucullus, qu'il prétendit lui avoir souvent envoyé C. Fannius — celui qui s'était porté accusateur contre P. Clodius — ; L. Domitius, dont il dit que sa maison avait été choisie pour être celle d'où sortiraient les agresseurs. Il ne prononça pas mon nom, mais il déclara qu'un consulaire beau parleur, voisin du consul, lui avait dit qu'il faudrait trouver un Servilius Ahala ou un Brutus. Il ajouta tout à la fin, ayant été rappelé par Vatinius alors que déjà on avait renvoyé l'assemblée, qu'il avait entendu dire par Curion que Pison, mon gendre, et M. Latérensis étaient du complot.

4. Actuellement, il a répondu d'une accusation de violence devant Crassus Divès : s'il est condamné, il a l'intention d'invoquer le privilège des dénonciateurs : s'il l'obtient, voilà des procès en perspective*. Quant à moi, en homme qui a l'habitude de ne rien juger méprisable, je ne les méprise pas, mais ils ne me font pas grand'peur*. Je reçois des marques du plus grand dévoue-

1. Allusion aux rapports de César avec Servilia, mère de Brutus.

ille se diceret indicaturum. Idque ita *f*actum esset nisi Curion*es* rem ante ad Pompeium detulissent. Tum s. c. in contione recitatum est. Postero autem die Caesar, is qui olim praetor cum esset Q. Catulum ex inferiore loco iusserat dicere, Ve*t*tium in rostra produxit eumque in eo loco constituit quo Bibulo consuli adspirare non liceret. Hic ille omnia quae uoluit de re p. dixit, *ut* qui illuc factus institutusque uenisset. Primum Caepionem de oratione sua sustulit, quem in senatu acerrime nominarat, ut appareret noctem et nocturnam deprecationem intercessisse. Deinde quos in senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominauit, *L.* Lucullum, a quo solitum esse ad se mitti C. Fannium, illum qui in P. Clodium subscripserat, L. Domitium, cuius domum constitutam fuisse unde eruptio fieret. Me non nominauit, sed dixit consularem disertum uicinum consulis sibi dixisse Ahalam Seruilium aliquem aut Brutum opus esse reperiri. Addidit ad extremum, cum iam dimissa contione reuocatus a Vatinio fuisset, se audisse a Curione his de rebus conscium esse Pisonem generum meum et M. Laterensem.

4. Nunc reus erat apud Crassum Diuitem Ve*t*tius de ui et, cum esset damnatus, erat indicium postulaturus. Quod si impetrasset, iudicia fore uidebantur. Ea nos, utpote qui nihil contemnere sol*e*remus, *non contemnebamus sed* non pertimescebamus. Hominum quidem summa erga nos studia significabantur ; sed pror-

3. 12 <f>actum *Ernesti* : actum Ω, *uett.* || 13 curiones *uett. praeter Iens.* : -is Ω || 18 re p. : re *Manutius* || ut *ed. Asc.*^{2}, *Victorius* : et Ω || 23 <L.> *add. Wesenberg* || 27 consulis Δ : -i ΣΠ || 28 aut brutum : aut etiam br- *RPO*^{1}*V*, *uett. praeter Rom.* || 30 audisse a Δ, *PO*^{2} : aud- ex *E*, *RO*^{1}*V*, *G*. *uett. praeter Rom.*

4. 4 soleremus *Klotz* : solemus Ω, *uett.* || <non contemnebamus sed> *add. Wesenberg.*

ment ; mais j'ai un profond dégoût de la vie : il y a partout de tels sujets de chagrin ! Récemment, nous avions redouté un massacre, quand les paroles d'un vieillard de grand courage, Q. Considius, sont venues dissiper ces craintes[1] ; mais la violence que nous avions lieu de redouter chaque jour s'est brusquement déchaînée. Enfin que te dirai-je ? il n'y a pas de sort plus misérable que le mien, il n'en est pas de plus heureux que celui de Catulus, parce que, après une vie pleine d'éclat, il est mort à temps. Néanmoins, au milieu des misères de l'heure présente, je reste ferme et tranquille, et je mets tous mes soins à défendre avec honneur non seulement ma vie, mais le rang même que j'occupe.

5. Pompée m'assure que je n'ai rien à craindre de Clodius et, chaque fois qu'il prend la parole, il parle de moi dans les termes les plus amicaux. Je désire t'avoir pour que tu sois mon conseiller, que tu partages mes peines, que tu sois associé à toutes mes pensées. J'ai chargé Numestius de te presser d'accourir : je le fais à mon tour, et j'y mets, si possible, plus d'insistance encore. Je ne respirerai que quand je t'aurai revu.

LII. — A ATTICUS.

(*Att.*, II, 25).

Rome, avant le 18 *octobre* 59.

1. Quand je te parlerai avec éloge d'un de tes amis, mon désir sera que tu le lui fasses savoir : c'est ainsi que l'autre jour, tu t'en souviens, je t'ai écrit au sujet des

1. Sur cette intervention de Q. Considius au Sénat, cf. PLVT., *Caes.*, 14.

sus uitae taedet ; ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. Modo caedem timueramus, quom oratio fortissimi senis, Q. Consid*i*, *metum* discuss*it* ; at ea *uis* quam cotidie timere potueramus subito exorta est. Quid quaeris ? nihil me *infortunatius, nihil* fortunatius est Catulo cum splendore uitae tum *mortis* tempore. Nos tamen in his miseriis erecto animo et minime perturbato sumus honestissimeque et dignitatem nostram magna cura tuemur.

5. Pompeius de Clodio iubet nos esse sine cura et summam in nos beniuolentiam omni oratione significat. Te habere consiliorum auctorem, sollicitudinum socium, omni in cogitatione coniunctum cupio. Quare ut Numestio mandaui tecum ut ageret, item atque eo, si potest, acrius te rogo ut plane ad nos aduoles. Respiraro si te uidero.

LII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, II, 25).

Scr. Romae ante XV. Kal. Nou. a. 695/59.

Cum aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, uolam illum scire ex te me id fecisse, ut nuper me scis

4. 8 quom *ego* : quam ΣΠ, *uett.* qu(a)e Δ quem metum *Madvig* || 9 q. consi<di metum> discussit at *ego* : q. consi [que cum si M^1] discusserat Ω q. considi(i) discusserat *uulg.* || ea uis quam *Wesenberg* : eam quam (Ω) [ea inquam M^1m eam inquam quam *P*] ea quam *s*, *H*, *uulg.* || 11 <infortunatius nihil> *add. Lambin* || 12 est *Bosius* : et Ω, *uett.* || mortis *Lambin* : hoc Ω || 14 honestissimeque : -issum- M^2 || et : *post* nostram *transposuit Graeuius* et dignitatem <et auctoritatem> *coni. Otto.*

5. 5 eo : adeo *Müller* [*cf. Löfstedt*, Syntactica, I, p. 243, n. 2].

bons procédés de Varron à mon égard, et tu m'as répondu que cela te faisait un plaisir extrême ; mais j'aimerais mieux que tu lui eusses écrit que j'étais content de lui, — non que je le fusse vraiment, mais afin qu'il me donnât sujet de l'être. Il est, en effet, tu ne l'ignores pas, d'un étrange caractère : *esprit tortueux, et qui...*[1] Mais de mon côté j'observe le précepte du poète : *la sottise des puissants...*[2]

Ah ! en revanche, ton autre ami, Hortalus[3], comme il a su me porter aux nues sans réserve, franchement, éloquemment, à propos de la préture de Flaccus et de la fameuse affaire des Allobroges* ! Sois-en sûr, il n'eût pas été possible d'être plus amical, ni plus flatteur, ni plus abondant. Écris-lui que je t'ai rapporté la chose en ces termes, j'y tiens beaucoup.

2. Mais pourquoi écrirais-tu ? je pense que tu arrives, que tu es tout près d'être ici. Car ma dernière lettre t'en priait. Je t'attends impatiemment, j'ai grand désir de ta présence, et, non moins que moi-même, c'est la situation, ce sont les circonstances qui te réclament.

Sur ce qui se passe ici, que te dire que je ne t'aie dit souvent ? Il n'est pas de situation plus désespérée que celle de la république, rien de plus détesté que les auteurs de ses maux. Pour moi, — je le crois, je l'espère, je le présume — une opinion publique inébranlablement bienveillante me sert de rempart. Accours donc : ou tu me tireras de toute peine, ou tu en prendras ta part. Je suis bref, parce que nous pourrons sous peu, je l'espère, nous entretenir de vive voix tout à notre aise. Prends soin de ta santé.

1. ... *ne pense rien sainement, mais est toujours contourné.* Euripide, *Andromaque*, 448 : ἑλικτὰ κοὐδὲν ὑγιὲς ἀλλὰ πᾶν πέριξ φρονοῦντες.

2. ... *il nous faut la supporter.* Euripide, *Phéniciennes*, 393 : τὰς τῶν κρατούντων ἀμαθίας φέρειν χρεών. — Varron était un ami influent de Pompée.

3. *Cognomen* de l'orateur Hortensius. Cf. Tac., *Ann.*, II, 37.

scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsisse eam rem summae tibi uoluptati esse. Sed ego mallem ad illum scripsisses *mihi* illum satisfacere, non quo faceret sed ut faceret ; mirabiliter enim moratus est, sicut nosti, ἑλικτὰ καὶ οὐδέν... Sed nos tenemus praeceptum illud : τὰς τῶν κρατούντων...

At hercule alter tuus familiaris Hortalus quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit, cum de Flacci praetura et de illo tempore Allobrogum diceret ! Sic habeto nec amantius nec honorificentius nec copiosius potuisse dici. Ei te hcc scribere a me tibi esse missum sane uolo.

2. Sed quid tu scribas ? quem iam ego uenire atque adesse arbitror ; ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te expecto, ualde desidero neque ego magis quam ipsa res et tempus poscit.

His de negotiis quid scribam ad te nisi idem quod saepe ? re p. nihil desperatius, iis quorum opera nihil maiore odio. Nos, ut opinio et spes et coniectura nostra fert, firmissima beneuolentia hominum muniti sumus. Quare aduola ; aut expedies nos omni molestia aut eris particeps. Ideo sum breuior quod, ut spero, coram breui tempore conferre quae uolumus licebit. Cura ut ualeas.

LII. — *M* 71 v° ; *R* 39 v° ; *P* 50 r° ; *G* 83 v°.

1. 5 mihi M^{corr}, *ed. Asc.*^{2} : nihil (Ω) || satisfacere M^{1-4}, *Cr.*^{m}, *uett. praeter Iens.* : -et *RP*, *G*, M^{3} [*post deletum*] || 6 non quo faceret *Cr.*^{m}, Z^{1a} : *om.* Ω, *uett.* || sed ut faceret : *del. M*, *om. uett. praeter Rom.* || 9 hortalus Z^{1a} : -atus Ω.

2. 6 re p. M^{2-4} [*de* M^{1} *non liquet*], *uett. praeter Iens.* : rei p. *RP*, *G*, M^{3} [*post deletum*].

LIII. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, I, 2).

Rome, entre le 25 *octobre et le* 10 *décembre* 59.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS.

I. 1. Statius[1] est arrivé chez moi le 25 octobre. Comme tu m'as écrit que pendant son absence tu serais pillé par tes gens, j'ai éprouvé quelque peine de le voir ici. Mais aussi son arrivée a eu pour effet de supprimer la curiosité impatiente et le concours de peuple qu'aurait suscités ton retour s'il avait quitté la province avec toi sans qu'on l'eût vu auparavant : et c'est là une conséquence qui me paraît assez heureuse. En effet, les bavardages ont pu s'épuiser, et on a déjà entendu maintes paroles du genre de : « *Je m'attendais à voir un homme grand...** »; je suis heureux qu'on en ait fini avec tout cela avant ton arrivée.

2. Quant à me l'envoyer pour qu'il se justifiât à mes yeux, ce n'était nullement nécessaire. D'abord, il ne m'a jamais été suspect, et ce que je t'ai écrit à son sujet, ce n'était point mon sentiment propre ; mais l'intérêt, la sûreté même de nous tous qui prenons part à la chose publique ne dépendant pas moins de l'opinion que de la vérité, je t'ai toujours mis par écrit ce qu'on disait et non ce que je pensais moi-même : or, qu'on parle beaucoup, et en termes sévères, Statius a pu, en venant ici, s'en rendre compte ; il s'est trouvé présent tandis qu'on me faisait un certain nombre de plaintes à son sujet, et il a pu s'apercevoir que c'était contre son nom que se déchaînait particulièrement la malveillance.

3. Une chose, en revanche, m'a toujours fort tour-

1. Voir la Notice, p. 186-187.

LIII. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, I, 2).

Scr. Romae inter VIII. Kal. Nou. et IV. Id. Dec. a. 695/59.

MARCVS QVINTO FRATRI.

I. **1.** Statius ad me uenit a. d. VIII. K. Nouembr. Eius aduentus, quod ita scripsisti direptum *iri* t*e* a tuis dum is abesset, molestus mihi fuit ; quod autem expectationem tui concursumque eum qui erat futurus si una tecum decederet neque antea uisus esset sustulit, id mihi non incommode uisum est accidisse. Exhaustus est enim sermo hominum et multae emissae iam eius modi uoces : ἀλλ' αἰεί τινα φῶτα μέγαν, quae te absente confecta esse laetor. **2.** Quod autem idcirco a te missus est mihi ut se purgaret, id necesse minime fuit. Primum enim numquam ille mihi fuit suspectus neque ego, quae ad te de illo scripsi, scripsi meo iudicio, sed cum ratio salusque omnium nostrum qui ad rem publicam accedimus non ueritate solum sed etiam fama niteretur, sermones ad te aliorum semper, non mea iudicia perscripsi. Qui quidem quam frequentes essent et quam graues aduentu suo Statius ipse cognouit ; etenim interuenit non nullorum querelis quae apud me de illo ipso habebantur, et sentire potuit sermones iniquorum in suum potissimum nomen erumpere. **3.** Quod autem me maxime mouere solebat, cum audiebam illum plus

LIII. — *M* 22 r° ; *R* 12 r° ; *P* 7 r° ; *G* 24 r°.

I. 1. 2 iri te *uulg.* : erit Ω iri *M*corr esse *uett.*

menté, lorsque j'entendais dire qu'il avait sur toi plus d'influence qu'il ne convenait à la gravité d'un homme de ton âge, d'un magistrat de ton rang, d'un esprit comme le tien — car imagines-tu le nombre de gens qui m'ont prié de les recommander à Statius ? combien de fois je l'ai entendu lui-même, au cours d'une conversation, me sortir sans broncher des formules comme : « Je n'ai pas été de cet avis, j'ai donné tel avertissement, j'ai persuadé de ceci, j'ai détourné de cela » ? en pareille matière, la fidélité fût-elle parfaite (et je la crois telle, puisque c'est ton opinion), n'empêche que la simple apparence d'un pareil crédit accordé à un affranchi ou à un esclave ne peut que nuire à notre dignité — oui, il faut t'en persuader (car, après tout, si j'ai le devoir de ne rien avancer à la légère, je dois aussi me garder des silences trop habiles) : tous les propos des gens qui désirent te décrier, c'est Statius qui y a donné matière ; jusqu'à présent on avait seulement pu se rendre compte que ta sévérité t'avait fait plus d'un ennemi ; après son affranchissement, ces ennemis ont eu de quoi alimenter leurs médisances.

II. 4. Je vais répondre à présent aux lettres que m'a remises L. Césius ; ce personnage pourra compter sur moi en toute occasion, puisque je vois que tel est ton désir. L'une de ces lettres est relative à Zeuxis de Blaundus[1] ; je te recommande chaudement, m'écris-tu, un homme qui a sans aucun doute tué sa mère. Je veux te donner quelques brèves explications là-dessus, et sur toute la question de mes relations avec les Grecs, pour que tu n'ailles pas t'étonner si je suis devenu tellement soucieux de plaire aux Grecs. C'est quand je me suis aperçu que leurs plaintes, à cause de leur génie du mensonge, trouvaient trop de créance, que j'ai employé tous

1. Le nom de *Blaundus*, ville de Phrygie, est attesté par des monnaies et des inscriptions. Cf. Pauly-Wissowa, *R.-E.*, III, p. 560.

apud te posse quam grauitas illius *tuae* aetatis, imperii, prudentiae postularet—quam multos enim mecum egisse putas ut se Statio commendarem, quam multa autem ipsum ἀσφαλῶς mecum in sermone ita posuisse : « Id mihi non placuit ; monui, suasi, deterrui » ? Quibus in rebus etiam si fidelitas summa est, (quod prorsus credo, quoniam tu ita iudicas), tamen species ipsa tam gratiosi liberti aut serui dignitatem habere nullam potest—atque hoc sic habeto (nihil tamen nec temere dicere nec astute reticere debeo), materiam omnem sermonum eorum qui de te detrahere uelint Statium dedisse ; antea tantum intellegi potuisse, iratos tuae *se*ueritati esse non nullos, hoc manumisso iratis quod loquerentur non defuisse.

II. 4. Nunc respondebo ad eas epistulas quas mihi reddidit L. Caesius, *c*ui quoniam ita te uelle intellego nullo loco deero ; quarum altera est de Bla*u*ndeno *Z*euxide, quem scribis certissimum matricidam tibi a me intime commendari. Qua de re et de hoc genere toto, ne forte me in Graecos tam ambitiosum factum esse mirere pauca cognosce. Ego cum Graecorum querelas nimium ualere sentirem propter hominum ingenia ad fallendum parata, quoscumque de te queri audiui qua-

3. 3 illius Ω, *uell.* : istius *Victorius, edd.* || <tuae> *add. ego* || 4 prudentiae : -ia *ed. Asc.*[2], *Orelli* || 6 ἀσφαλῶς : ἀφελῶς *Wesenberg* || posuisse *Wesenberg, Nipperdey* : potuisse Ω protulisse *Baiter* || 11 tamen [iam *(e tam̄ praue lecto ortum)* P] Ω : enim *M*[4], *uell. praeter Iens., uulg.* || 13 uelint : uellent *Ernesti* || 15 seueritati *uell. praeter Iens., uulg.* : ueritati [uirtuti *M*[4]] Ω, *Sjögren* [Comm. Tull., p. 126].

II. 4. 2 cui *b s, uell.* : qui (Ω) quoi *Tyrrell* || 3 blaundeno *Tyrrell* : blayndeno *R* blaind- *P* blayndemo *G* blainde Δ blaudeno *Manutius* || 4 zeuxide *ed. Asc.*[2] : et euxide [*7* (= et) *pro* z *lecto*] *R*, *G* reuxide *P* teuxide Δ.

les moyens possibles pour apaiser tous ceux qu'on me disait se plaindre de toi. Ce furent d'abord les Dionysopolitains, qui étaient fort montés : je me suis attaché le plus considérable d'entre eux, Hermippos, en m'entretenant avec lui, en l'admettant même dans mon amitié. J'ai déployé toute mon amabilité autour d'Hephéstios d'Apamée, autour de Mégariste d'Antandros, le plus insignifiant des hommes, autour de Nicias de Smyrne, autour des plus parfaites nullités, y compris Nymphon de Colophon. Si j'ai fait tout cela, ce n'était point que j'eusse beaucoup de goût ni pour ces personnages, ni pour leur nation ; ces esprits légers, courtisans, esclaves de leur intérêt et jamais de leur devoir, me donnent la nausée.
5. Pour en revenir à Zeuxis, il commençait à raconter ce que tu m'écris sur la conversation que M. Cascellius a eue avec lui : j'ai coupé court, et j'en ai fait mon ami. Mais je ne comprends pas quelle rage t'a pris : parce qu'à Smyrne tu avais fait coudre dans un sac[1] deux Mysiens, tu aurais voulu, me dis-tu, donner dans la partie supérieure de ta province un exemple semblable de ta sévérité, et pour cela, attirer Zeuxis entre tes mains par tous les moyens ; peut-être que s'il avait été mis en jugement, il n'eût pas fallu l'acquitter ; mais le rechercher, l'attirer par des cajoleries, comme tu me l'écris, pour l'amener au tribunal, cela ne s'imposait pas, surtout quand il s'agit d'un homme que le témoignage de ses compatriotes, et de bien d'autres avec eux, me représente chaque jour davantage comme presque plus considérable que n'est sa cité d'origine.

6. Mais, me diras-tu, je n'ai d'indulgence que pour les Grecs. Eh quoi ? n'ai-je pas apaisé par tous les moyens L. Cécilius ? et pourtant, quel homme ! quelle colère !

1. La punition traditionnelle des parricides consistait à être battu de verges, puis enfermé avec un chien, un coq, des serpents et un singe dans un sac de cuir qu'on jetait à la mer ou à la rivière.

cumque potui ratione placaui. Primum Dionys*opol*itas qui erant inimicissimi [mei] leniui ; quorum principem Hermippum non solum sermone meo sed etiam familiaritate deuinxi. Ego Apamensem *H*eph*aest*ium, ego leuissimum hominem, Megaristum Antandrium, ego Niciam Smyrnaeum, ego nugas maximas omni mea comitate sum complexus, Nymphonem etiam Colophonium. Quae feci omnia, non quo me aut hi homines aut tota natio delectaret ; pertaesum est leuitatis, adsentationis, animorum non officiis sed temporibus seruientium. **5.** Sed ut ad Zeuxim reuertar, cum is de M. Cascelli sermone secum habito quae tu scribis ea ipsa loqueretur, obstiti eius sermoni et hominem in familiaritatem recepi. Tua autem quae fuerit cupiditas tanta nescio, quod scribis cupisse te, quoniam Smyrnae duos Mysos insuisses in culleum, simile in superiore parte prouinciae edere exemplum seueritatis tuae et idcirco Zeuxim eli*c*ere omni ratione uoluisse, quem adductum in iudicium fortasse an dimitti non oportuerit, conquiri uero et elici blanditiis, ut tu scribis, ad iudicium necesse non fuit, eum praesertim hominem quem ego et ex suis ciuibus et ex multis aliis cotidie magis cognosco nobiliorem esse prope quam ciuitatem suam. **6.** At enim Graecis solis indulgeo. Quid ? L. Caecilium nonne omni ratione placaui ? quem hominem, qua ira, quo spiritu ! quem denique praeter Tuscenium cuius causa sanari non

4. 10 dionysopolitas *Vrsinus* : -sipolitas *ed. Asc.*[2] -sitas Ω || 11 mei : *om. G, secl. Manutius* || 13 hephaestium *Orelli* : et ephesium *RP* ephesium *M*, *G* || 16 sum complexus ΣΠ : comp- sum Δ || n(y)mphonem ΣΠ : nym(ph)ontem Δ, *uulg.*

5. 7 elicere *M*[4], *ed. Asc.*[2], *uulg.* : elig- Ω || 8 quem : ultra quem *M*[1] ultro quem *ed. Rom.* || 9 fortasse an (Δ) Π, *O V* : fortasse *E*, *RP*, *M*[4] || oportuerit : -at *M*[4] || 13 esse prope quam ciuitatem suam : esse quam pro ciuitate sua *Shuckburgh.*

6. 4 tuscenium *R* : tuscenum *P* tuscennium *G* tustennium *M.*

quelle tempête ! Y a-t-il personne enfin, sauf Tuscénius, dont le cas est sans remède, que je n'aie amené à des sentiments plus doux ? Une menace est sur nos têtes, Catiénus ; le personnage est mince et méprisable, mais il a la fortune d'un chevalier : lui aussi, on le calmera. Je ne te blâme pas d'avoir traité quelque peu sévèrement son père : je sais de science sûre que tu as eu tes raisons pour cela. Mais quel besoin de lui écrire une lettre comme celle que tu lui as envoyée ? « il se dressait de ses propres mains la croix dont tu l'avais précédemment tiré ; tu veillerais à le faire enfumer, aux applaudissements de toute la province ». Et pourquoi écrire à un certain C. Fabius (car T. Catiénius promène partout cette lettre-là aussi) « qu'il te revient que Licinius, le voleur d'esclaves, en compagnie de son rejeton, jeune vautour sorti du nid, lève des contributions » ? Et tu demandes ensuite à Fabius « de brûler vifs le père et le fils, si possible ; et dans le cas contraire, de te les envoyer, pour qu'ils soient brûlés après jugement ». Une pareille lettre, que tu as écrite à C. Fabius par manière de plaisanterie — si seulement elle est de toi —, comporte, à la lecture, une violence d'expression qui te fait du tort. 7. Reprends les recommandations de toutes mes lettres : tu verras que je ne t'ai rien reproché d'autre que l'âpreté et l'emportement de ton langage, et quelquefois, peut-être, un défaut d'exactitude des lettres que tu envoies. Si, en pareille matière, le poids de mes conseils avait prévalu sur ton tempérament un peu trop vif, ou sur cette sorte de volupté que l'on goûte à se mettre en colère, ou sur ta verve mordante, nous n'aurions certes pas à le regretter. Crois-tu donc que mon chagrin soit médiocre, quand j'apprends le bien qu'on pense de Vergilius, de ton voisin C. Octavius[1] ? Car si

1. Vergilius était propréteur en Sicile, C. Octavius en Macédoine.

potest non mitigaui ? Ecce supra caput homo leuis ac sordidus sed tamen equestri *cen*su, Catienus. Etiam is lenietur. Cuius tu in patrem quod fuisti asperior non reprehendo ; certo scio te enim fecisse cum causa. Sed quid opus fuit eiusmodi litteris quas ad ipsum misisti, « illum crucem sibi ipsum constituere, ex qua tu eum ante detraxisses ; te curaturum fumo ut combureretur plaudente tota prouincia » ? Quid uero ad C. Fabium nescio quem (nam eam quoque epistolam T. Catienus circumgestat) « renuntiari tibi Licinium plagiarium cum suo pullo miluino tributa exigere » ? Deinde rogas Fabium ut et patrem et filium uiuos comburat si possit ; si minus, ad te mittat uti iudicio comburantur. H*ae* litterae abs te per iocum missae ad C. Fabium, si modo sunt tuae, cum leguntur, inuidiosam atrocitatem uerborum habent. 7. Ac si omnium me*ar*um litterarum praecepta repetes, intelleges esse nihil a me nisi orationis acerbitatem et iracundiam et, si forte, raro litterarum missarum indiligentiam reprehensam. Quibus quidem in rebus si apud te plus auctoritas mea quam tua siue natura paulo acrior siue quaedam dulcedo iracundiae siue dicendi sal facetiaeque ualuissent, nihil sane esset quod nos paeniteret. Et mediocri me dolore putas adfici cum audiam qua sit existimatione Vergilius, qua tuus uicinus, C. Octauius ? Nam si te interioribus uicinis

6. 6 censu *uulg.* : incessu Ω || 8 certo scio te enim Δ, *G* : certe enim scio te *RP* [*cf.* Parad., 3, 23 ; Acad., 1, 7, 26] || 11 fumo : furno *Vrsinus* in furno *Wesenberg* || 12 c. fabium *bdms, uett.* : g. f- *M*, (Σ), *G*, q. f- *P* || 13 quem nam *R, uett.* : quemnam (Σ) Π, *M*² quamnam Δ || 14 renuntiari Σ : -e ΔΠ || 17 hae : he *G* hee *M*, *R* hec *P* eae *uulg.* || 18 c. ΔΠ : g. Σ || fabium : fau- *M*, *G*.

7. 1 mearum *P, uett. praeter Rom.* : mecum (Ω) mearum tecum *Wesenberg* || praecepta litterarum *M bd* || 2 nihil a me esse *RPOV* || 9 uergilius : <c.>uerg- *Orelli* || 10 c. octauius *bdms* : g. oct- *M*, Π gn. oct- *M*², (Σ) [*e* Q. fr. I, 1, 21 *correctum*].

tu te trouves supérieur à tes voisins d'Asie, le gouverneur de Cilicie et celui de Syrie*, en vérité, c'est te mettre bien haut ! Et ce qui fait mon chagrin, c'est que ceux que je viens de nommer, sans être meilleurs que toi, sont toutefois plus habiles dans l'art de se faire aimer : ils ne connaissent pas, pourtant, le Cyrus de Xénophon et son Agésilas, ces princes qui, bien que tout-puissants, n'ont jamais fait entendre à personne la moindre parole blessante.

III. 8. Je n'ignore pas, au reste, ce que j'ai obtenu en te donnant depuis le début des conseils de ce genre. Néanmoins, à présent que tu t'en vas — car c'est, il me semble, ce que tu es en train de faire —, laisse de toi, je t'en prie, un souvenir aussi agréable que possible. Tu as un successeur qui est la douceur même : pour tout le reste, son arrivée fera regretter ce que tu étais. Dans les envois de lettres, je te l'ai dit souvent, tu as montré trop de complaisance. Supprime, si tu le peux, toutes celles qui sont injustes, ou insolites, ou en contradiction avec d'autres. Statius m'a raconté qu'on te les apporte toutes rédigées, qu'il les lit et t'avertit si elles sont contraires à la justice ; mais qu'avant qu'il ne fût là, il ne se faisait aucun triage : d'où des recueils de lettres choisies, celles qu'on te reproche. 9. Sur ce chapitre, je ne te dis plus rien à présent : il est trop tard ; et tu peux savoir que j'ai pris soin de t'avertir à mainte reprise et de mainte façon. Mais j'insiste sur ce que j'ai écrit à Théopompe, à la suite de l'avis qu'il m'avait donné : charge des hommes qui te sont dévoués — c'est chose facile — de supprimer les lettres de ce genre, d'abord celles qui blessent la justice, puis celles où tu te contredis, puis celles dont la forme est choquante et contraire aux usages, enfin celles qui sont offensantes pour quelqu'un. Je ne pense pas, d'ailleurs, que cela soit si grave qu'on le dit ; et si tes occupations t'ont empêché d'y prêter l'attention suffisante, c'est le moment,

tuis, Ciliciensi et Syriaco, anteponis, ualde magni facis! Atque is dolor est quod, cum ii quos nominaui te innocentia non uincant, uincunt tamen artificio beniuolentiae colligendae, qui neque Cyrum Xenophontis neque Agesilaum nouerint, quorum regum summo imperio nemo umquam uerbum ullum asperius audiuit.

III. 8. Sed haec a principio tibi praecipiens quantum profecerim non ignoro; nunc tamen decedens, id quod mihi iam facere uideris, relinque, quaeso, quam iucundissimam memoriam tui. Successorem habes perblandum; cetera ualde illius aduentu tua requirentur. In litteris mittendis, saepe ad te scripsi, nimium te exorabilem praebuisti. Tolle omnes, si potes, iniquas, tolle inusitatas, tolle contrarias. Statius mihi narrauit scriptas ad te solere afferri, a se legi, et si iniquae sint fieri te certiorem; ante quam uero ipse ad te uenisset, nullum delectum litterarum fuisse; ex eo esse uolumina selectarum epistolarum quae reprehendi solerent.

9. Hoc de genere nihil te nunc quidem moneo (sero est enim) ac scire potes multa me uarie diligenterque monuisse; illud tamen quod Theopompo mandaui cum essem ammonitus ab ipso, uide per homines amantes tui, quod est facile, ut haec genera tollantur epistolarum primum iniquarum, deinde contrariarum, tum absurde et inusitate scriptarum, postremo in aliquem contumeliosarum. Atque ego haec tam esse quam audio non puto, et si sunt occupationibus tuis minus animaduersa

7. 11 ciliciensi *uulg.* : cilicensi [ali- *RP*] Ω, *uett.* ‖ magni facis M^1 [*corr. ex* magnificis) : magnum facis M^2, (Σ) Π, *Sjögren.*

III. 8. 7 exorabilem *Manutius* : inex- Ω, *uett.* ‖ 9 a se M^{corr} *s*, Σ : ad se (Δ) (Π) ab se *ed. Asc.*[2] ‖ sint : essent *Wesenberg.*

à présent, d'y regarder et d'y mettre ordre. J'ai lu une lettre écrite, à ce qu'on m'a dit, de la main de Sylla le nomenclateur[1] : elle n'est pas défendable ; j'en ai lu plusieurs qui respirent la colère.

10. Mais j'ai bien choisi mon temps pour te parler lettres : comme j'avais cette page en mains, j'ai reçu la visite de L. Flavius, préteur désigné, avec qui je suis très lié. Il m'a dit que tu avais écrit à ses agents une lettre, qui m'a paru des plus injustes, leur défendant de rien prélever sur les biens ayant appartenu à L. Octavius Nason, dont L. Flavius est héritier, avant d'avoir payé C. Fundanius ; il ajoutait que tu avais écrit de même aux habitants d'Apollonis de ne pas laisser toucher aux biens d'Octavius avant qu'on ait payé à Fundanius ce qui lui est dû. Cela me paraît invraisemblable : c'est si loin de ton habituelle sagesse ! Défense à l'héritier de toucher à l'héritage ? Et s'il nie la dette ? s'il ne doit rien du tout ? est-ce donc au préteur à juger qu'il y a dette ? Diras-tu que je ne suis pas bien disposé pour Fundanius ? que je ne suis pas son ami ? que je ne suis pas accessible à la pitié ? Personne n'est tout cela plus que moi ; mais il est des cas où les exigences de la procédure légale ne laissent aucune place aux faveurs de l'amitié. Et Flavius me disait que dans cette lettre, qu'il affirmait être de toi, on lisait ceci : ou bien tu serais reconnaissant comme tu sais l'être envers tes amis, ou bien on connaîtrait le traitement que tu réserves à tes ennemis. **11.** Qu'ajouterai-je ? Il était fort ému, il se plaignait à moi en termes vifs et me priait de mettre le plus grand soin à t'en écrire. C'est ce que je fais, et je te supplie très instamment d'une part de laisser aux agents de Flavius toute latitude de prélèvement, d'autre

1. Le nomenclateur était un serviteur chargé de nommer à son maître les gens qu'il rencontrait dans la rue ou qui venaient le visiter.

nunc perspice et purga. Legi epistolam, quam ipse scripsisse Sulla nomenclator dictus est, non probandam, legi non nullas iracundas.

10. Sed tempore ipso de epistolis. Nam cum hanc paginam tenerem L. Flauius, praetor designatus, ad me uenit, homo mihi ualde familiaris. Is mihi te ad procuratores suos litteras misisse, quae mihi uisae sunt iniquissimae, ne quid de bonis, quae L. Octaui Nasonis fuissent cui L. Flauius heres est, deminuerent, ante quam C. Fundanio pecuniam soluissent, itemque misisse ad Apollonidensis ne de bonis quae Octaui fuissent deminui paterentur, prius quam Fundanio debitum solutum esset. Haec mihi ueri similia non uidentur ; sunt enim a prudentia tua remotissima. Ne deminuat heres ? Qu*i*d, s*i* infitiatur ? quid, si omnino non debet ? quid ? praetor solet iudicare deberi ? Quid ? ego Fundanio non cupio, non amicus sum, non misericordia moueor ? Nemo magis ; sed uia iuris eius modi est quibusdam in rebus ut nihil sit loci gratiae. Atque ita mihi dicebat Flauius scriptum in ea epistula quam tuam esse dicebat, te aut quasi amicis tuis gratias acturum aut quasi inimicis incommoda laturum. **11.** Quid multa ? ferebat grauiter et uehementer mecum querebatur orabatque ut ad te quam diligentissime scriberem. Quod facio et te prorsus uehementer etiam atque etiam rogo ut et procuratoribus Flaui remittas de deminuendo et

10. 2 tenerem : texerem *Boot* || 3 is mihi : is mihi inquit *RP*, *uell. praeter Rom.* || 5 l. octaui *RPOV*, Π, *M*[a] : octaui Δ || 11 deminuat *uulg.* : dim- Ω, *uell.* || 12 quid si infitiatur *M*[corr] : quod sibi inf- Ω || debet *M*[corr], Π, *RP* debetur *M*[1], *OV*, *uell.* || 13 ego : ego etiam *RP* || 15 uia : uis *Müller* || 19 incommoda laturum : incommodaturum *RPO*[1]*V*, *Cr.*[m].
11. 5 deminuendo *uulg.* : dim- Ω, *uell.*

part de ne plus donner aux gens d'Apollonis d'instructions contraires aux intérêts de Flavius. Ce faisant, tu obligeras Pompée en même temps que Flavius. Je ne voudrais pas, grands Dieux ! me donner à tes yeux l'apparence de faire le généreux au prix d'une injustice que tu commettrais à l'égard de Fundanius ; mais je te demande de laisser en t'en allant, sous la forme d'un décret ou d'une lettre, quelque document officiel qui puisse être utile à Flavius et au succès de sa cause. Car il est très fâché, étant pour moi un ami irréprochable et étant fort jaloux de ses droits et de sa dignité, que ni l'amitié ni la justice de sa cause ne lui aient servi de rien auprès de toi ; et d'ailleurs, si je ne me trompe, Pompée et César t'ont, il y a quelque temps déjà, recommandé ses intérêts ; il t'avait écrit lui-même ; je l'avais fait de mon côté, certainement. Si donc il est chose au monde que tu estimes devoir faire pour moi, que ce soit celle-là. Si tu m'aimes, fais tout pour que Flavius nous en ait, à toi et moi, la plus grande reconnaissance. La requête que je t'adresse là, je ne saurais en faire qui me tienne plus à cœur.

IV. **12.** Ce que tu m'écris au sujet d'Hermias m'a fait, pardieu ! beaucoup de peine. Ma lettre était d'un style trop peu fraternel : j'étais sous le coup du discours que m'avait tenu Diodote, affranchi de Lucullus, je venais à peine de l'entendre parler du pacte, et j'étais en colère : je voudrais pouvoir la rappeler. Non, elle n'est pas d'un frère : il te faut, toi, la pardonner en frère. **13.** Tu me dis que Censorinus, Antoine, les Cassius, Scévola, ont de l'amitié pour toi : je m'en réjouis fort. Quant au reste, tu t'exprimes, dans cette même lettre, d'un ton que j'eusse souhaité moins grave : *sans laisser mon navire dévier de sa course..., mourir une bonne fois...** C'est là, sans doute, un langage excessif : mes reproches étaient tout affectueux ; ils portent sur plus d'un point*,

Apollonidensibus ne quid praescribas quod contra Flauium sit amplius. Et Flaui causa et scilicet Pompei facies omnia. Nolo me dius fidius ex tua iniuria in illum tibi liberalem me uideri, sed [et] te oro ut tu ipse auctoritatem et monumentum aliquod decreti aut litterarum tuarum relinquas quod sit ad Flauii rem et ad causam accommodatum. Fert enim grauiter homo et mei obseruantissimus et sui iuris dignitatisque retinens se apud te neque amicitia nec iure ualuisse ; et, ut opinor, Flauii aliquando rem et Pompeius et Caesar tibi commendarunt et ipse ad te scripserat Flauius et ego certe. Quare, si ulla res est quam tibi me petente faciendam putes, haec ea sit. Si me amas, cura, elabora, perfice ut Flauius et tibi et mihi quam maximas gratias agat. Hoc te ita rogo ut maiore studio rogare non possim.

IV. **12.** Quod ad me de Hermia scribis mihi me hercule ualde molestum fuit. Litteras ad te parum fraterne scripseram ; quas oratione Diodoti, Luculli liberti, commotus, de pactione statim quod audieram, iracundius scripseram et reuocare cupiebam. Huic tu epistulae non fraterne scriptae fraterne debes ignoscere. **13.** De Censorino, Antonio, Cassiis, Scaeuola te ab iis diligi, ut scribis, uehementer gaudeo. Cetera fuerunt in eadem epistula grauiora quam uellem, ὀρθὰν τὰν ναῦν et ἅπαξ θανεῖν. Maiora ista erunt ; meae obiurgationes fuerunt amoris plenissimae : quae sunt non nulla, sed tamen

11. 6 praescribas : persc- *uett. praeter Rom., Baiter* || 9 et *secl. Faernus* || 14 nec iure : ne(c) etiam iure *RP* || 17 me p(e)tente faciendam *G, edd.* : me fac- pet- Δ, *RP, uett.*

IV. **13.** 5 erunt : *del. Wesenberg* erant *Boot* || 6 quae sunt : questus sum *Wesenberg* desunt *Purser* quaerunt *Tyrrell* [*sed uide* Comm.].

mais d'importance relative et plutôt mince. Je n'aurais jamais pensé que tu méritasses, en quoi que ce soit, le moindre blâme, étant donnée la parfaite intégrité de ta vie, si nous n'avions des ennemis nombreux. Ce que mes lettres ont pu contenir d'avertissements ou de reproches m'était dicté par le souci de me tenir soigneusement sur mes gardes : attitude où je persiste, où je persisterai, et que je ne cesserai de te recommander pour toi-même.

14. Attale d'Hypépa m'a prié d'obtenir que tu ne mettes pas d'obstacle au paiement de la somme qui a été décrétée pour la statue de Q. Publicius ; je t'en prie et j'attire là-dessus ton attention : il ne faut pas que l'honneur décerné à un homme de ce mérite, et qui nous est si attaché, soit par ton intervention diminué ou retardé. Autre chose : notre ami Esope, le tragédien, a un esclave, Licinus — tu le connais — qui a pris la fuite. Il a demeuré à Athènes chez Patron, l'Epicurien, en se donnant pour un homme libre. Puis il a passé en Asie. Après cela un certain Platon de Sardes, Epicurien, qui fait de longs séjours à Athènes et qui s'y trouvait au moment où Licinus y était arrivé, ayant appris ensuite, par une lettre d'Esope, que c'était un esclave fugitif, le fit arrêter et emprisonner à Ephèse ; mais je n'ai pas bien pu comprendre, d'après sa lettre, si c'est dans la prison publique ou au moulin. Quoi qu'il en soit, puisqu'il est à Ephèse, je voudrais que tu le fasses rechercher et que tu t'occupes très soigneusement d'assurer son retour, au besoin en le ramenant avec toi. Ne t'arrête pas à son peu de valeur ; il ne vaut pas grand'chose, étant dès à présent un homme mort* ; mais le chagrin d'Esope est si grand devant l'audace criminelle de son esclave que tu ne saurais lui faire de plus grand plaisir que de le remettre entre ses mains.

V. **15.** Et voici maintenant les nouvelles que tu

mediocria et parua potius. Ego te numquam ulla in re dignum minima reprehensione putassem, cum te sanctissime gereres, nisi inimicos multos haberemus. Quae ad te aliqua monitione aut obiurgatione scripsi, scripsi propter diligentiam cautionis meae, in qua et maneo et manebo et idem ut facias non desistam rogare.

14. Attalus Hyp*ae*p*e*nus mecum egit ut se ne impedires quo minus quod ad Q. Public*i*i statuam decretum est erogaretur. Quod ego te et rogo et admoneo ne talis uiri tamque nostri necessarii honorem minui per te aut impediri uelis. Praeterea Aesopi *tragoedi* nostri familiaris Lic*in*us seruus tibi notus aufugit. Is Athenis apud Patronem Epicureum pro libero fuit ; inde in Asiam uenit. Postea Plato quidam Sardianus, Epicureus, qui Athenis solet esse multum et qui tum Athenis fuerat cum Licinus eo uenisset [et], cum eum fugitiuum esse postea ex Aesopi litteris cognosset, hominem comprehendit et in custodiam Ephesi tradidit, sed in publicam *an* in pistrinum non satis ex litteris eius intellegere potuimus. Tu, quoquo modo est, quoniam Ephesi est, hominem inuestiges uelim summaque diligentia uel tecum deducas. Noli spectare quanti homo sit ; parui enim pretii est, qui iam nihil sit. Sed tanto dolore Aesopus est affectus propter serui scelus et audaciam ut nihil ei gratius facere possis quam si illum per te recuperarit.

V. **15.** Nunc ea cognosce quae maxime exoptas.

13. 10 aliqua : <cum> aliqua *Lambin* aliqua <cum> *Orelli.*
14. 1 hypaepenus *Orelli* : hyphemenus (Δ), *G* yphemeneus *RP* ὑφειμένως *Gürlitt* || 2 publicii statuam *Schütz* : publiceni stat- Δ, *G* publice instat- *R* publice stat- *P* || 5 tragoedi nostri *ed. Asc.*[2] : nostri tragoedi Ω tragoedi *secl. Orelli, uerisimiliter* || 6 licinus *Boot* : -ius Ω, *uett.* || 10 et *del. uulg.* || 13 an *s, P, ed. Rom.* : uel (Ω) || 15 diligentia : <uel Romam mittas> *add. Wesenberg, sine necessitate* || 17 iam : tam *Orelli* || nihil sit : nihili sit *Lambin.*

souhaites le plus de connaître. Nous n'avons plus de république : c'est au point que Caton[1], un jeune étourdi, mais qui n'en est pas moins citoyen romain, et n'en porte pas moins le nom de Caton, vient de l'échapper belle : comme il voulait accuser Gabinius de brigue, et que les préteurs pendant plusieurs jours n'étaient pas visibles ou ne voulaient pas l'être, il prit la parole devant l'assemblée et traita Pompée de dictateur au petit pied[2]. Il s'en est fallu de rien qu'il fût massacré. Tu peux juger par cet exemple de l'état de la république. **16.** Pourtant, il ne semble pas que notre cause doive manquer de partisans : c'est merveille d'entendre leurs déclarations, leurs offres de service, leurs promesses. Je suis, pour ma part, plein d'espoir et plus encore de courage : d'espoir, au point d'être sûr que nous triompherons, de courage, au point d'être prêt, dans la situation politique présente, à braver tous les périls. Quoi qu'il en soit, voici où nous en sommes : s'il[3] me cite en justice, l'Italie tout entière accourra pour m'aider à sortir de la lutte avec une gloire nouvelle ; s'il veut employer la force, j'espère que l'appui de mes amis, et même de partis qui ne sont pas le mien me permettra de résister par la force. Chacun me dit que je puis compter non seulement sur lui-même, mais sur ses amis, ses clients, ses affranchis, ses esclaves, et enfin sur sa fortune. Notre vieille armée des honnêtes gens brûle de dévouement et d'amour pour moi. Ceux qui auparavant éprouvaient quelque éloignement ou quelque froideur, à présent, en haine de nos rois[4], s'unissent aux honnêtes gens. Pompée me promet tout, et César de même : ma confiance en eux ne va pas d'ailleurs jusqu'à me faire rien retrancher de mes prépa-

1. C. Porcius Caton, qui fut tribun de la plèbe en 56.
2. M. à m. « à titre privé » : c. à d. non investi du titre officiellement.
3. Clodius.
4. Les triumvirs.

Rem publicam funditus amisimus, adeo ut Cato, adulescens nullius consilii sed tamen ciuis Romanus et Cato, uix uiuus effugeret quod, cum Gabinium de ambitu uellet postulare neque praetores diebus aliquot adiri possent uel potestatem sui facerent, in contionem ascendit et Pompeium « priuatu*m* dictatorem » appellauit. Propius nihil est factum quam ut occideretur. Ex hoc qui sit status totius rei p. uidere potes. **16.** Nostrae tamen causae non uidentur homines defuturi ; mirandum in modum profitentur, offerunt se, pollicentur. Equidem cum spe su*m* maxima tum maiore etiam anim*o* : spe, *ut* superiores fore nos confida*m*, animo, ut in hac re publica ne casum quidem ullum pertimesca*m*. Sed tamen se res sic habet : si diem nobis dixerit, tota Italia concurret, ut multiplicata gloria discedamus ; sin autem ui agere conabitur, spero fore studiis non solum amicorum sed etiam alienorum ut ui resistamus. Omnes et se et suos amicos, clientes, libertos, seruos, pecunias denique suas pollicentur. Nostra antiqua manus bonorum ardet [et] studio nostri atque amore. Si qui antea aut alieniores fuerant aut languidiores, nunc horum regum odio se cum bonis coniungunt. Pompeius omnia pollicetur et Caesar ; quibus ego ita credo ut nihil de

V. **15.** 4 effugeret : -erit *Lambin* || gabinium *G*, *M*[2], *uett. praeter Iens.* : -num (Δ) (Σ) || 6 ascendit Δ, *E*, *uett.* [*cf.* De fin., II, 74] : esc- *G*, *M*[corr], *uulg.* descendit *RPO*[1]*V* || 7 priuatum *s*[1], *N*, *ed. Rom.* : -us (Ω).

16. 4 sum maxima *uett. praeter Iens.* : summa max- Ω || 5 animo *uett. praeter Iens.* : -a Ω || spe ut *ego* : sperent Ω ut sperem *Klotz* spe *Madvig* || confidam *ego* : confidant Ω ut confidam *Klotz*, *del. Madvig* || 6 ullum : illum *M*, *R* || pertimescam *ed. Rom.*, *Manutius* : -ant *codd.* || 13 ardet *uulg.* : ardet et Ω, *uett.* || 14 aut languidiores *bms*, *P* : et lang- *M*, *RV*, Π, *uett.* <aut tardiores> et lang- *coni. Sjögren.*

ratifs. Les tribuns de la plèbe désignés sont mes amis[1]. Les consuls[2] montrent les meilleures dispositions du monde ; parmi les préteurs, Domitius, Nigidius, Memmius, Lentulus me sont tout acquis et sont pleins du plus courageux civisme ; d'autres aussi ont de bons sentiments, mais ceux-là sont hors de pair. Donc, bon courage et bon espoir. Je te tiendrai d'ailleurs au courant, par des lettres fréquentes, du détail quotidien des événements.

LIV. — A CULLÉOLUS.
(*Fam.*, XIII, 42).

Rome, avant 58.

M. CICÉRON SALUE L. CULLÉOLUS, PROCONSUL.

1. Mon ami L. Luccéius, l'homme du monde le plus capable de gratitude, m'a dit en termes magnifiques, en me racontant que tu avais fait à ses agents les promesses les plus complètes et les plus larges, combien il t'en était reconnaissant. S'il a été à ce point sensible à tes paroles, combien ne crois-tu pas qu'il doive l'être au service lui-même, quand, ainsi que je l'espère, tu auras fait ce que tu as promis ? Sans doute, les gens de Byllis se sont montrés disposés à donner satisfaction à Luccéius d'après l'arbitrage de Pompée ; **2.** mais nous avons grand besoin du concours de ta bonne volonté, de ton autorité, de tes ordres. Je te prie très instamment de nous l'accorder. Et je te suis de mon côté très obligé d'avoir fait si bien savoir aux agents de Luccéius,

1. Sauf, naturellement, P. Clodius.
2. Les consuls désignés, L. Calpurnius Pison et A. Gabinius.

mea comparatione deminuam. Tr. pl. designati sunt nobis amici ; consules se optime ostendunt ; praetores habemus amicissimos et acerrimos ciues, Domitium, Nigidium, Memmium, Lentulum ; bonos etiam alios, sed hos singulares. Quare magnum animum fac habeas et spem bonam. De singulis tamen rebus quae cotidie gerantur faciam te crebro certiorem.

LIV. — AD CVLLEOLVM.
(*Fam.*, XIII, 42).

Scr. Romae ante a. 696/58.

M. CICERO S. D. L. *CVLLEOLO* PROCOS.

1. L. Lucceius, meus familiaris, homo omnium gratissimus, mirificas tibi apud me gratias egit, cum diceret omnia te cumulatissime et liberalissime procuratoribus suis pollicitum esse. Cum oratio tua tam ei grata fuerit, quam gratam rem ipsam existimas fore, cum, ut spero, quae pollicitus es feceris ? Omnino ostenderunt Bulliones sese Lucceio Pompei arbitratu satis facturos ;
2. sed uementer opus est nobis et uoluntatem et auctoritatem et imperium tuum accedere ; quod ut facias te etiam atque etiam rogo. Illudque mihi gratissimum est, quod ita sciunt Luccei procuratores et ita Lucceius

16. 17 deminuam *uulg.* : di- Ω, *uett.* || 19 acerrimos *M*corr, *ed. Asc.*[2] : acerbissimos Ω || 21 sed hos ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : *om.* Δ || animum fac ΣΠ : fac animum Δ, *uett.*, *uulg.*

LIV. — M 227 r° ; V 207 v° ; D 93 r° ; H 33 r°.

CVLLEOLO *uulg.* : lucceio M, VH luceio D.

1. 1 familiaris : *om.* M || 6 ostenderunt : -ere V.
2. 1 uementer M : uehem - VDH || auctoritatem aut gratiam M, H : aut auct- aut gr- V aut gr- aut auct- D.

et si bien comprendre à Luccéius lui-même, par la lettre que tu lui as écrite, qu'il n'est pas auprès de toi d'autorité plus haute ni d'amitié plus puissante que la mienne. Que l'événement le lui prouve : c'est la prière que je te renouvelle instamment.

LV. — A CULLÉOLUS.
(*Fam.*, XIII, 41).

Rome, avant 58.

CICÉRON A CULLÉOLUS, SALUT.

1. En faisant ce que tu as fait pour L. Luccéius, tu as obligé, sache-le bien, l'homme le plus reconnaissant qui soit ; et ce n'est pas seulement à lui que tu as fait un plaisir extrême, mais Pompée, chaque fois qu'il me voit (et c'est souvent) me dit qu'il t'en sait un gré tout particulier. J'ajoute encore ceci, à quoi — j'en suis sûr — tu es très sensible : tes bontés pour Luccéius me causent à moi-même un plaisir extrême.

2. Pour l'avenir, je ne doute pas que les dispositions bienveillantes que t'a inspirées jusqu'ici le souci de me plaire, tu n'y persévères désormais pour rester pareil à toi-même ; je ne laisse pas, néanmoins, de t'adresser une très instante prière : les services auxquels dès le début tu t'es déclaré prêt, que par la suite tu as rendus, aie à cœur d'y mettre finalement le comble. Ce sera une chose très agréable à Pompée comme à Luccéius, et le bienfait sera bien placé : je te l'affirme, je te le garantis.

Sur la situation politique, sur ce qui se passe ici et sur les pensées qui m'occupent, je t'ai écrit soigneusement il y a peu de jours et j'ai donné la lettre à tes gens. Adieu.

ipse ex litteris tuis quas ad eum misisti intellexit, hominis nullius aput te auctoritatem aut gratiam ualere plus quam meam. Id ut re experiatur iterum et saepius te rogo.

LV. — AD CVLLEOLVM.
(*Fam.*, XIII, 41).

Scr. Romae ante a. 696/58.

CICERO CVLLEOLO S.

1. Quae fecisti L. Luccei causa, scire te plane uolo te homini gratissimo commodasse, et cum ipsi quae fecisti pergrata sunt, tum Pompeius, quotienscumque me uidit (uidet autem saepe), gratias tibi agit singularis. Addo etiam illud, quod tibi iucundissimum esse certo scio, me ipsum ex tua erga Lucceium benignitate maxima uoluptate adfici. **2.** Quod superest, quamquam mihi non est dubium quin, cum antea nostra causa, nunc iam etiam tuae constantiae gratia mansurus sis in eadem ista liberalitate, tamen aps te uehementer etiam atque etiam peto ut ea quae initio ostendisti, deinceps fecisti, ad exitum augeri et cumulari per te uelis. Id et Lucceio et Pompeio ualde gratum fore teque aput eos praeclare positurum confirmo et spondeo.

De re p. deque his negotiis cogitationibusque nostris perscripseram ad te diligenter paucis ante diebus easque litteras dederam pueris tuis. Vale.

LV.— M 227 r° ; V 207 r° ; D 93 r° ; H 33 r°.

1. 2 commodasse VDH : commend- M ‖ 4 uidit M,HV -et D, *uulg.* [*cf.* Fam., VI, 5, 1].
2. 2 quin DH : qui M quod V.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Page 18, *ligne* 8. — Sur ce ms., cf. MENDELSSOHN, *Praef.*, p. XXII sq. ; GÜRLITT, *Zur Ueberlieferungsgeschichte von Ciceros ep. libri XVI (Jahrbücher f. cl. Philol., Suppl.* XXII, 1896, p. 507 sq. ; id., *Berl. philol. Wochenschrift*, 1897, p. 1003-1006. Le *Pal.* 598 a été utilisé par Gruter en 1619 ; il était alors à Heidelberg, d'où il fut apporté à Rome en 1623. Il faut renoncer à y voir, comme le voulait Gürlitt, une copie directe du *Laurisheimensis II* ; il est une copie d'une copie italienne. En effet, on lit au f° 120 r°, à la suite du *Commentariolum petitionis* et de la même main, quelques vers dus à un réviseur :

themata grata quidem notulis in margine fixi
et quod me latuit χ *littera signat item.*

Or, le signe χ se trouve à plusieurs reprises dans le texte même et de la main du copiste : donc, le scribe de D a reproduit scrupuleusement texte et corrections de son modèle. Ce modèle était italien, et du milieu du xv[e] siècle. En effet, toujours au même folio et de la même main, on lit huit vers à la gloire d'Alfonse I[er] de Naples ; ces vers se datent entre 1442, année où Alfonse d'Aragon s'installa à Naples, et 1458, année de sa mort. Si donc D procède du *Laurisheimensis II*, ce n'est que très indirectement : il dérive d'un exemplaire italien du milieu du xv[e] siècle, pris lui-même d'une copie qui a peut-être été apportée en Italie au moment du concile de Constance (1414), quand des hommes comme Poggio Bracciolini profitèrent de leur séjour au delà des Alpes pour rechercher dans les couvents d'Allemagne des mss. anciens.

P. 18, *l.* 17. — La collation du ms. D faite par A. Mau pour Mendelssohn n'est pas sans reproche. Les erreurs qui se sont glissées de ce fait dans l'édition Mendelssohn ont été reproduites dans l'édition Sjögren (Teubner, 1925). En particulier, on a souvent jusqu'ici attribué à D, contre FH et M, des leçons, d'ailleurs excellentes, qui ne s'y trouvent pas. Par exemple, on doit lire, *Fam.*, IX, 4, es] est M, DH (et non : es D] est MH) ; X, 13, 1, existimaui] existimarim (M), DH ; 33, 1, et duces] ut duces M, DH ; XI, 7, 3, ita animatus] et animatus DH ; XII, 7, 1, a tr. pl.] ad tr. pl. M, DH ; XIII, 44, GALLO] GALLIO M, DH ; XIV, 2, 4, quoniam] quando DHF ; 18, 1, sitis an] sitis aut DHF ; XV, 4, 14, ego M]

ergo DHF ; 5, 2, decretam M] derectam D *om.* HF ; 14, 1, te] *om.* M, DHF ; 15, 2, Achaia te] Achaia et M, DHF ; 19, s. d. ciceroni M, DHF.

P. 26, *l.* 14. — Avant Pétrarque, l'auteur anonyme d'un Florilège composé à Vérone en 1329 citait les passages de deux lettres à Brutus, et par conséquent avait dû connaître le ms. des Lettres à Atticus, Quintus et Brutus. Cf. Sabbadini, *Le scoperte dei codici greci e latini nei secoli XIV e XV*, I, p. 2 ; II, p. 90-97.

P. 27, *l.* 6. — Jean Galéas Visconti s'empara de Vérone en 1387 ; il dut transporter alors à Milan et à Pavie des manuscrits de la bibliothèque capitulaire.

P. 38, *l.* 3. — Sabbadini, *o. c.*, I, p. 73, pense que ce ms., avant de venir entre les mains de B. Capra, était dans la bibliothèque Visconti à Pavie : dans ce cas, sa provenance de Vérone serait encore plus probable (voir la note * précédente pour la p. 27, l. 6). — A. C. Clark, dans la brève mais excellente « Introduction critique » qu'il a placée en tête des « Lettres choisies » de Cicéron publiées par W. W. How (Oxford, 1926) a supposé que le *Veronensis* était encore conservé entier, au début du xve siècle, à la Bibliothèque de Pavie, sous le n° 610 ; Giovanni Corvini, secrétaire de Filippo Maria Visconti, l'aurait eu entre les mains entre 1424 et 1427. Mais dans ce cas on serait en droit de s'étonner qu'il ne nous soit point parvenu, ni aucune copie directe.

P. 39, *l.* 12. — Sur les leçons de *Z* fournies par Bosius et par Turnèbe, cf. A. C. Clark, *Philologus*, 1901, p. 195 sq. — Le ms. qui a servi à Cratander a longtemps été identifié, à la suite de Gürlitt, avec un ms. de Lorsch *(Laurisheimensis I)* ; mais il semblerait plutôt qu'il provînt de Fulda : cf. Sabbadini, *Storia e critica di testi latini*, p. 6 et note 5 ; A. C. Clark, dans W. W. How, *Select letters of Cicero, Introd.*, p. 19.

P. 71, *l.* 10. — Plusieurs maisons de Pompéi (maisons du Faune, du Labyrinthe, du Centenaire) offrent des exemples de petits *atria* secondaires, ou *atriola*. La lettre *CXLV* (*Q. fr.*, III, 1, 2) nous montre Quintus Cicéron se proposant d'en faire construire un dans une de ses villas. On comparera aussi le *cauaedium* de la villa Laurentine de Pline le Jeune (*Ep.*, II, 17, 5).

P. 71, *l.* 20. — Cicéron était candidat à la préture pour l'année 66. Il fut élu, et dans les conditions les plus flatteuses, le premier des candidats : cf. *De imp. Cn. Pompei*, 1, 2 ; *In toga candida*, fr. 5 (Asconius, p. 66 Stangl) ; *Brutus*, 93, 321.

P. 71, *l.* 34. — Cf. *Att.*, I, 8, 3 *(IV)* : dans cette lettre, Cicéron disait à Atticus que Tullia prétendait faire faire par son père le cadeau promis, mais qu'il ne l'entendait pas ainsi ; ici, il avise plaisamment Atticus qu'elle l'assigne, mais qu'elle renonce à la caution qu'elle avait précédemment invoquée.

P. 73, *l.* 7. — Cicéron fait allusion d'une part aux mesures contre la brigue proposées par le tribun de la plèbe C. Cornélius, d'autre part aux deux renvois successifs des comices provoqués par les

troubles qui avaient éclaté à la suite du conflit entre C. Cornélius et le Sénat. Cf. Dio, XXXVI, 38 et 39 ; Asconivs, *In Cornelianam*, p. 48 Stangl.

P. 75, *l.* 11.— C. Licinius Macer, père du poète et orateur Calvus, avait été accusé *de repetundis* et appelé devant le tribunal que présidait Cicéron, alors préteur. Cicéron, comme on le voit par ce passage, lui était favorable, mais le jury le condamna. D'après Plut., *Cic.*, 9, il mourut aussitôt après. Au dire de Val. Max., IX, 12, 7, il se serait suicidé en s'étouffant pendant qu'on dépouillait le scrutin, afin d'éviter la confiscation de ses biens, et Cicéron n'aurait pas prononcé la condamnation.

P. 76, *l.* 25. — Catilina était accusé par P. Clodius d'avoir détourné les deniers publics pendant sa propréture en Afrique. On voit que sa culpabilité paraît à Cicéron « claire comme le jour ». Il devait songer néanmoins, peu de temps après, à le défendre : cf. *Att.*, I, 2, 1 *(XI)*.

P. 77, *l.* 5. — On écrit généralement *Curium*, d'après la première main du *Mediceus*, et on pense qu'il s'agit de Q. Curius, qui devait être un des complices de Catilina (cf. Sall., *Cat.*, 23). Mais cela est impossible. En effet, le personnage, *homo quaestorius* (*In toga candida*, p. 72 Stangl), fut exclu du Sénat (Sall., *Cat.*, 23) très vraisemblablement par les censeurs de 70. Il ne pouvait rentrer au Sénat qu'en étant de nouveau questeur ; et le temps fait défaut entre 70 et 65 pour qu'il ait été questeur, préteur, et candidat au consulat. Au contraire, nous savons par un passage du *Brutus*, 67, 237, que L. Turius, *paruo ingenio sed multo labore*, ne manqua le consulat que de quelques voix (sans doute postérieurement à 63). Cf. notre article dans *R. de phil.*, 1931, p. 222.

P. 77, *l.* 20. — C. Calpurnius Pison était proconsul de Gaule Narbonnaise. Ce passage donne à penser que l'administration de la Gaule Cisalpine lui était également confiée, comme elle devait, sept ans plus tard, l'être à César. La partie de cette province au sud du Pô, ou Cispadane, dont les habitants avaient le droit de cité, exerçait une influence considérable sur les élections : cf. *Phil.*, II, 76.

P. 81, *l.* 5. — Nous laissons cette phrase à la place qu'elle occupe dans les manuscrits, contrairement à ce qu'ont fait les éditeurs précédents, qui l'ont transposée au § 42, où elle paraît interrompre la suite des idées (*Nam*, après cette phrase, ne se comprend guère). Il se peut qu'il y ait une lacune avant *Quamquam* ou après *uincere* ; mais l'idée exprimée nous paraît à sa place dans une introduction au *Manuel de campagne électorale* tel que l'a conçu Q. Cicéron, et après la réserve du début *(Etsi tibi omnia suppetunt...)*.

P. 82, *l.* 20. — Quintus dit « nous », comme si son frère et lui ne faisaient qu'un. Cicéron emploie souvent le même langage quand il s'adresse à Quintus (cf. la lettre *XXX*).

P. 83, *l.* 10. — Cf. *In toga candida*, p. 65 Stangl *(qui in sua*

ciuitate cum peregrino negauit se iudicio aequo certare posse); et le commentaire d'Asconius. Sur la similitude de l'expression ici et dans le discours *In toga candida*, cf. la Notice, p. 62. Antoine s'était rendu coupable de pillages en Achaïe à la tête de cavaliers de l'armée de Sylla. Traduit par les Grecs devant le tribunal du préteur M. Lucullus, il fut condamné, et s'inscrivit en faux contre le jugement (76 av. J.-C.).

P. 83, *l.* 14. — Nous nous écartons ici résolument de l'interprétation traditionnelle. On a traduit jusqu'à présent *ponere ad tabulam* par « placer — pour surveiller les opérations — près du tableau sur lequel les scrutateurs inscrivaient les résultats du dépouillement » (cf. Varro, *De re rust.*, III, 5, 18) ; la phrase signifierait qu'Antoine ne sut trouver d'autres amis, pour faire surveiller le scrutin, qu'un Sabidius et un Panthéra. Mais cette phrase, ainsi entendue, n'a aucun lien avec la suivante, dont le *tamen* est à peu près inintelligible. De plus, dans la phrase même, il faudrait, pour que le sens fût clair, lire, avec Wesenberg, *qu(om)* *<alios>*. Enfin il paraît peu vraisemblable qu'on ait laissé approcher du lieu où l'on dépouillait les votes des gens qui n'étaient pas citoyens ; et peut-on croire qu'un Sabidius et un Panthéra l'aient été ? Nous préférons lire *qu<om i> am*, et entendre *ponere ad tabulam* : « placer — pour être vendu — devant le tableau où étaient affichées les enchères » (cf. *Fam.* XIV, 2 [*LXXIX*], et la note). Antoine, sans cesse ruiné par ses débauches, n'avait plus un esclave à vendre pour faire face aux frais de sa candidature, et ce furent d'obscurs banquiers étrangers qui lui fournirent l'argent nécessaire.

P. 83, *l.* 20. — Antoine avait fait une chose que Cicéron lui-même fit ou se proposa de faire (cf. *Att.*, I, 1, 2 [*X*]) : il s'était fait donner par le Sénat une *legatio libera* pour aller solliciter les suffrages des municipes éloignés.

P. 83, *l.* 32. — Victimes des proscriptions de Sylla. Pour Nannius (ou Nannéius ?), voir la note * pour la p. 140, l. 34. — L. Tanusius était nommé avec Q. Cécilius, comme victime de Catilina, dans le discours *In toga candida* (Asconivs, p. 65 Stangl). — Titinius n'est pas autrement connu.

P. 84, *l.* 10. — M. Marius Gratidianus, deux fois préteur, s'était rendu très populaire, en particulier par ses mesures sur la frappe des monnaies. Tite-Live (*Ep.*, 88) et Valère-Maxime (IX, 2, 1) rendent Sylla, et non Catilina responsable de sa mort.

P. 84, *l.* 11. — Il s'agit du *bustum Catuli*, tombeau de Lutatius Catulus : cf. Sen., *De ira*, III, 18 et Val. Max., *l. c.*

P. 84, *l.* 23. — Allusion à l'intrigue de Catilina avec la Vestale Fabia, sœur de Térentia : d'où le *etiam si aliis culpa non esset* de Quintus. Cf. *In toga cand.*, p. 70, 25 Stangl : *cum ita uixisti ut non esset locus tam sanctus quo non aduentus tuus, etiam cum culpa nulla subesset, crimen afferret.*

P. 84, *l.* 25. — *Ab atriis.* On entend d'ordinaire ces mots comme signifiant ici des *atria auctionaria*, ou salles de vente (cf. Cic., *Pro*

Quinct., 12 et 25, *atria Licinia* ; Ivv., VII, 7). Mais le mot *atria* servait à désigner de vastes édifices publics d'affectation diverse (cf. Servivs, *in Aen.*, I, 726) : par exemple, dans l'*atrium Libertatis* étaient les bureaux des censeurs. Il se peut donc que le sens soit général, que Quintus ait eu dans l'esprit une opposition plaisante entre la curie et d'autres grandes salles où siégeaient non des sénateurs, mais d'humbles fonctionnaires : dans ce cas, Sapala et Carvillus peuvent avoir été aussi bien des scribes que des crieurs publics.

P. 84, *l.* 30. — *Praetextatos pueros.* La toge prétexte, à bande de pourpre, comme celle des magistrats, était portée par les enfants jusqu'à 16 ans : elle signifiait le respect que l'on devait à l'enfance (cf. Hor., *Epod.*, 5, 7 ; Pers., *Sat.*, 5, 30).

P. 84, *l.* 34. — Catilina, propréteur d'Afrique en 67-66, avait été accusé de concussion. On se rappelle que Cicéron avait songé à le défendre : cf. *Att.*, I, 1, 2 *(XI)* et note 1.

P. 85, *l.* 18. — C. Célius Caldus fut consul en 94 avec Cn. Domitius Ahénobarbus. On ne connaît pas le troisième compétiteur.

P. 85, *l.* 28. — L'image a été reprise par Cicéron dans son discours *In toga candida*, p. 72 Stangl. Voir la Notice, p. 62.

P. 86, *l.* 16. — Quintus semble vouloir dire que, depuis Marius, on a perdu l'habitude d'élire consuls des hommes nouveaux.

P. 87, *l.* 5. — *Sodalitas.* Les *sodalitates* étaient des associations destinées, dans le principe, à assurer la célébration d'un culte. A l'époque de Cicéron beaucoup de ces collèges, au lieu d'être des confrèries religieuses, étaient de véritables clubs politiques, dont le rôle dans les élections était considérable : cf. plus loin, § 19.

P. 92, *l.* 17. — Le *nomenclator* était un esclave chargé de rappeler en temps voulu à son maître le nom des personnes qu'il rencontrait. Il avait une grande importance en période électorale : une loi en condamna, vainement d'ailleurs, l'usage (cf. Plvt., *Cat. min.*, 8). Cicéron en avait un : cf. *Att.* IV, 1, 5 *(XC)*.

P. 93, *l.* 3. — Ce passage soulève la question très difficile et encore obscure de la chevalerie romaine. Voici les faits les plus probables qu'il faut retenir pour comprendre le texte. Les centuries de cavaliers sont distinctes de l'ordre équestre : celui-ci comprend tous les citoyens qui ont une fortune suffisante, le cens équestre ; les centuries sont formées de jeunes gens fils de chevaliers ou de sénateurs. C'étaientles *equites equo publico* ; ils restaient en service, selon toute apparence, de 17 à 27 ans ; ils étaient, vraisemblablement, 1800, formant 18 centuries de 100 hommes.

P. 93, *l.* 21. — *Plures ueniunt* : viennent en plus grand nombre (qu'il n'y a de gens effectivement présents). Nous pensons qu'il y a là une façon — un peu trop ingénieuse — de désigner les citoyens qui, désireux de faire leur cour aux grands personnages à peu de frais, se faisaient représenter par des amis. Avec cette interprétation, tout le passage s'éclaire : le *cum domum ueniunt* du § 34 n'est

plus une redondance inutile, et les deux premières phrases du § 35 opposent *qui... plures ueniunt* à *qui domum tuam uenient.*

P. 95, *l.* 10. — *Neruos atque artus sapientiae,* m. à m. les nerfs et les articulations de la sagesse. Le précepte d'Epicharme est cité textuellement *Att.,* I, 19, 8 *(XXV).*

P. 100, *l.* 9. — Manilius, auteur de la *lex Manilia,* avait été mis en accusation à sa sortie du tribunat ; mais le procès n'eut pas lieu. Cf. Plvt., *Cic.,* 9 ; Dio, XXXVI, 44. Par contre, Cicéron prononça, en 65, deux discours *Pro C. Cornelio,* dont il nous reste des fragments.

P. 100, *l.* 28. — *Sed haec tibi sunt retinenda.* On peut comprendre aussi, en considérant *haec* comme annonçant les trois propositions suivantes introduites par *ut* : « Tu observeras les trois règles suivantes : que le Sénat, etc... » [R. Durand].

P. 111, *l.* 7. — *Capite.* L'expression est exagérée : il s'agit en réalité de la suspension des fonctions de tribun. Cf. la Notice, p. 107-108.

P. 111, *l.* 8. — *Pudor ipsius.* Métellus reconnaît que son frère s'est laissé emporter trop loin, soit quand il a empêché Cicéron de parler, soit quand il a provoqué une émeute. D'autres comprennent au contraire que Métellus entend louer ici la « réserve » de son frère, qui l'empêchait de se défendre énergiquement. D'autres enfin entendent : « le respect qui lui était dû ».

P. 111, *l.* 13. — On prenait le deuil quand un de ses proches était sous le coup d'une accusation capitale. Ici comme plus haut, Métellus parle par hyperbole.

P. 113, *l.* 18. — « Vous » : Métellus et les autres préteurs. Le tirage au sort des provinces s'est fait sous la présidence d'Antoine, collègue de Cicéron au consulat ; et le président s'est arrangé pour que le sort ne fût pas aveugle. Voir p. 106, note 1.

P. 113, *l.* 28. — En tête d'un sénatus-consulte étaient mentionnés le nom et la dignité du magistrat rapporteur ; ici : *M. Tullius M. f. Cicero cos. senatum consuluit.* Puis, après la date et le lieu de la réunion et les noms des sénateurs qui avaient participé à la rédaction, venait l'énoncé de la question soumise au Sénat *(relatio),* avec un exposé des motifs. — Sur l'objet de ce s. c., voir p. 106, note 1.

P. 114, *l.* 12. — Ces mots semblent une allusion malicieuse à la fin de la lettre de Métellus. L'occasion en question, ce fut la séance du 1er janvier au Sénat : cf. § 8, *Itaque ego Metello, fratri tuo, praesenti restiti.*

P. 114, *l.* 18. — Claudia était la sœur du tribun P. Clodius. Partout ailleurs, Cicéron écrit *Clodia,* selon la graphie vulgaire et plébéienne ; il semble bien qu'il ait voulu ici ménager l'orgueil patricien de Métellus. Elle fut, à la mort de son mari, soupçonnée de l'avoir empoisonné. — Mucia, cousine germaine des deux *Metelli,* était la femme de Pompée ; il devait divorcer d'avec elle quelques mois plus tard, en décembre : cf. *Att.,* I, 12, 3 *(XVII).*

P. 116, *l.* 29. — Ceci paraît être une réponse plaisante aux menaces de Métellus à la fin de sa lettre : *non erit mirandum si uos paenitebit.* C'est peut-être en même temps une allusion à la proposition qu'avait faite Métellus Népos d'appeler Pompée pour punir Cicéron et Caton (cf. la Notice, p. 107-108).

P. 126, *l.* 5. — D'après ce passage, Sen., *Ep.* 118, 2 : *quam durus sit fenerator Caecilius, a quo minoris centesimis propinqui nummum mouere non possint.* Le taux de 12 % était le plus haut que la loi autorisât ; l'année précédente, on trouvait facilement à emprunter à 6 % (cf. *XVI*, 2), et en 54 l'intérêt était tombé à 4 % (cf. *Q. fr.*, II, 14, 4 [*CXLI*] et *Att.*, IV, 15, 7 [*CXLII*]) ; les prétentions de Cécilius, oncle d'Atticus, étaient donc nettement usuraires. Il est vrai qu'il se vengeait peut-être du refus que Cicéron lui avait opposé, quatre ans auparavant, quand il lui avait demandé de plaider pour lui *(X, 3)*. Cicéron cherchait à emprunter pour payer sa maison du Palatin (cf. la Notice p. 110).

P. 130, *l.* 13. — Cicéron représente plaisamment Atticus, s'apprêtant à aller recouvrer une créance sur les habitants de Sicyone (cf. la Notice, p. 122), comme un général qui offre un sacrifice avant d'entrer en campagne. La graphie archaïsante *uictumeis* est peut-être un élément de la plaisanterie : il est possible que Cicéron ait voulu reproduire une formule rituelle. — Amalthée était — chèvre ou nymphe — la nourrice de Jupiter ; sa légende et son culte nous la montrent comme une divinité de l'abondance et de la fécondité. L'*Amaltheum* qu'Atticus lui consacra dans sa propriété de Buthrote était un jardin aux eaux abondantes, ombragé de superbes platanes : cf. *De leg.*, II, 3, 7 ; *Att.*, I, 16, 15 et 18 *(XXII)*.

P. 130, *l.* 24. — C. Calpurnius Pison, consul en 67, proconsul de Gaule en 66 et 65 : cf. *Att.*, I, 1, 2 *(X)*. Il était le frère du consul de 61 : c'est celui-ci qui l'avait choisi comme premier opinant. Il n'est fait nulle part mention d'une révolte des Allobroges en 66 : la qualification de Cicéron est ironique. — Au temps de Cicéron, le président du Sénat choisissait librement le premier opinant parmi les consulaires, et la désignation faite au début de l'année valait jusqu'à la nomination des consuls de l'année suivante, qui, en tant que consuls désignés, étaient appelés à opiner les premiers.

P. 132, *l.* 20. Sur le sens de τοποθεσια, cf. Servivs *in Aen.*, I, 159 sq. : *Topothesia est, id est fictus secundum poeticam licentiam locus.* C'est un paysage servant de fond de tableau. Cf. *Att.*, I, 16, 18 *(XXII)*.

P. 132, *l.* 27. — *Oratio Metellina.* Il s'agit d'un discours que Cicéron prononça au début de 62 pour se défendre contre les attaques du tribun Q. Métellus Népos : cf. *Fam.*, V, 2 *(XIV)*. Nous possédons quelques fragments de ce discours : éd. C. F. W. Müller, IV, 3, p. 269 sq.

P. 132, *l.* 33. — Cicéron venait d'acheter sa maison du Palatin

3.500.000 sesterces : cf. *Fam.*, V, 6, 2 *(XVI)*. Sans doute était-elle beaucoup plus belle que celle d'Autronius.

P. 134, *l.* 19. — Ληκύθους. On rapproche généralement des *ampullae* d'Horace, *Ars poet.*, 97 (cf. *Ep.*, I, 3, 14, *ampullari*) ; le mot fait allusion à la sonorité que prend la voix quand on parle dans un lécythe. Tyrrell préfère rapprocher de *Att.*, II, 1, 1 *(XXVII)*, ce qui conduit à un sens différent.

P. 134, *l.* 32. — *Aperte tecte.* Nous voyons dans ces deux mots de sens contraire rapprochés un groupe du type *plus minus*. Mais on peut aussi considérer *aperte* comme qualifiant *tecte* : « avec une réserve visible ». On peut encore, en mettant *tecte...datum* entre deux virgules et en faisant porter *aperte* sur *libenter accepi*, traduire : « mais je n'en ai pas moins accueilli avec un plaisir non dissimulé tout ce que l'autre, à mots couverts, m'a donné d'éloges ».

P. 135, *l.* 1. — C'était la première fois que Cicéron parlait devant Pompée de son consulat.

P. 135, *l.* 15. — *Barbatuli iuuenes*, les jeunes gens à la petite barbe prétentieuse. Cf. *Att.*, I, 16, 11 *(XXII)*. Il était d'usage au temps de Cicéron que les jeunes gens élégants, après avoir consacré aux dieux leur première barbe, laissassent pousser des favoris qu'ils entretenaient avec soin. Sur les jeunes dandys, *bene barbati*, de l'entourage de Catilina, cf. *Cat.*, II, 22.

P. 135, *l.* 26. — *Commulcium* (cf. app. crit.). Mot du langage populaire qui semble se retrouver dans Plaute, *Mercator*, 59 (cf. Prescott, *Class. Philol.*, 1912, p. 251) ; il correspondrait au verbe *commulcare*.

P. 136, *l.* 6. — Fufius, tribun de la plèbe, aurait pu user du droit d'intercession pour frapper de nullité le sénatus-consulte : il ne le fit point, pas plus qu'il ne l'avait fait pour les deux précédents sénatus-consultes (cf. la lettre *XIX*, § 3) relatifs à l'affaire de Clodius. Il n'y a pas lieu de corriger le texte, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent.

P. 138, *l.* 6. — On a vu généralement dans ces mots une allusion au plan souvent suivi dans les poèmes homériques, et qui consiste à jeter le lecteur au milieu de l'action pour revenir ensuite sur ses débuts. Mais il se peut que Cicéron pense à certains passages d'Homère où, deux questions étant posées, on répond d'abord à la dernière (par exemple, *Il.*, II, 763, et scholie à ce passage ; cf. S. E. Bassett, *Harvard Studies*, XXXI (1920), p. 39 sq.).

P. 138, *l.* 7 et 24. — L'autorité du Sénat avait été bafouée par Clodius et ses amis, qui avaient empêché le vote de la *rogatio Pupia Valeria*. Cette proposition de loi, présentée par les consuls M. Pupius Pison et M. Valérius Messalla, à l'instigation du Sénat, stipulait que les juges seraient choisis par le préteur. Fufius opposa à cette rogation un plébiscite qui revenait au mode normal de désignation, le tirage au sort.

P. 138, *l.* 17. — « Les vieillards » sont le consul Pison, qui avait

travaillé à faire repousser la *rogatio* qu'il présentait lui-même, et Curion le père, jusque-là dévoué au parti sénatorial ; « la jeunesse », c'est Clodius, Curion le fils et leurs amis.

P. 140, *l.* 13. — Athénien, disciple de Platon, renommé pour son intégrité. Le même trait est rapporté *Pro Balbo*, V, 12. Cicéron, en disant « tes concitoyens », plaisante Atticus sur son nom et sur sa prédilection pour le séjour d'Athènes. Cf. *Att.*, IV, 4 a, 1 *(CVIII) : uos Graeci.*

P. 140, *l.* 17. — Consul en 109, fut accusé de concussion, après son commandement contre Jugurtha, par les amis de Marius. Cf. *Pro Balbo*, V, 11 ; Val. Max., II, 10, 1.

P. 140, *l.* 33. — Homère, *Iliade*, XVI, 112-113 : incendie des vaisseaux grecs.

P. 140, *l.* 34. — Passage obscur. Il s'agit certainement de M. Licinius Crassus : cf. *Att.*, I, 14, 3 *(XX)*. On fait généralement de *Caluum* un nom propre, mais sans pouvoir expliquer pourquoi ce surnom serait ici donné à Crassus ; car s'il est porté par un certain nombre de *Licinii*, il ne l'était point par *M. Licinius Crassus Diues*. Nous préférons faire de *caluum* une épithète jointe à *ex Nanneianis illum*, *ex Nanneianis* étant considéré comme équivalent à un substantif. Il n'y a d'ailleurs pas d'autre texte sur la calvitie de Crassus. — Le mot de *Nanneiani* désigne ceux qui avaient racheté à bas prix les biens de Nannéius ou Nannius, proscrit par Sylla : cf. *Comm. pet.*, 2, 9 *(XII)*. On sait par ailleurs que Crassus s'était enrichi des dépouilles des proscrits (cf. Plvt., *Crass.*, 2).

P. 143, *l*, 1. — P. Cornélius Lentulus, complice de Catilina, mis à mort par ordre de Cicéron, avait été accusé de péculat après sa questure ; nous ne connaissons pas la nature de la seconde accusation. Catilina avait été accusé d'inceste en 73, de concussion en 66, d'assassinat politique en 64. Cicéron ne retient pas la première accusation, qui mettait en cause sa belle-sœur, la Vestale Fabia.

P. 143, *l.* 16. — *Pulchellus puer* : Cicéron joue sur le surnom de *Pulcher*. Cf. *Att.*, II, 1, 4 *(XXVII)* ; 18, 3 *(XLV)* ; 22, 1 *(XLIX)*.

P. 143, *l.* 23. — Curion le père, défenseur de Clodius, avait acheté la villa de Marius à Baïes, vendue à l'encan lors des proscriptions (cf. *Schol. Bob.*, *In Clod. et Cur.*, p. 89 Stangl).

P. 143, *l.* 25. — Q. Marcius Rex, consul en 68, proconsul de Cilicie en 67, était le beau-frère de Clodius : il avait épousé Clodia Tertia. Le frère aîné de P. Clodius, Ap. Claudius Pulcher, avait été mieux partagé que Publius dans la succession de Rex, si l'on en juge par ce fait qu'en 57, pendant sa préture, il se disposait à donner des jeux funèbres en son honneur (cf. Dio, XXXIX, 7 ; Cic., *Pro Sestio*, 39, 85).

P. 144, *l.* 21. — L. Afranius, créature de Pompée, qui fut effectivement élu consul pour l'année 60. Cicéron le désigne plusieurs fois (cf. *Att.* I, 18, 5 ; 20. 5 ; II, 3, 1) par sa filiation : *Auli filius*. Sur cette façon de le nommer, voir p. 153, note 3.

P. 144, *l.* 26. — Il s'agit du consul Pison, dont Cicéron dit, *Att.*, I, 13, 2 *(XIX)*, qu'il était *facie magis quam facetiis ridiculus.*

P. 145, *l.* 4. — Le rapprochement de *bono auspicio* et de *claudus homo* est plaisant. Une croyance populaire devait représenter les boiteux comme portant malheur, tout de même que les borgnes ; et peut-être une superstition de ce genre s'était-elle ajoutée aux considérations positives d'aptitude physique pour faire écarter des magistratures, dans le droit ancien, les boiteux et les infirmes (cf., sur cette interdiction, MOMMSEN, *Droit public romain*, II, p. 143).

P. 145, *l.* 16. — Expression proverbiale (cf. app. crit.) : la fève que le passant foule aux pieds et qui est destinée à périr misérablement. — Cicéron craint, non pas que son consulat soit éclipsé par celui d'Afranius (on sait que celui-ci fut des plus médiocres : cf. *Att.*, I, 18, 5 ; 20, 5 ; DIO, XXXVII, 49, 3), mais qu'Afranius, pour flatter le parti populaire, ne mette « plus bas que terre » le consulat de celui qui avait vaincu Catilina.

P. 145, *l.* 26. — Sur l'Amalthéum d'Atticus, voir plus haut, note * pour la p. 130, *l.* 13. Atticus y avait aménagé une galerie de bustes des hommes illustres, parmi lesquels Cicéron figurait ; et il avait placé sous chaque buste un éloge en quatre ou cinq vers (cf. CORN. NEP., *Att.*, 18, 6). — Sur Thyillus, cf. *Att.*, I, 9, 2 *(V)*, et p. 70, note 1. Archias est ce poète pour qui Cicéron avait prononcé le *Pro Archia poeta.*

P. 162, *l.* 16. — La célébration du sacrifice à Juventas était sans doute confiée à la famille des Luculli : le temple de la déesse avait été dédié en 191 par Licinius Lucullus (LIV., XXXVI, 36, 5 ; PLIN. *N. H.*, XXIX, 57). Memmius, édile curule, non content d'avoir séduit la femme de M. Lucullus, s'était employé à empêcher le triomphe de son frère L. Lucullus, le vainqueur de Mithridate.

P. 163, *l.* 8. — T. Ampius et T. Labiénus, tribuns de la plèbe pendant le consulat de Cicéron, avaient fait voter une loi qui donnait à Pompée le droit de porter aux jeux du Cirque la couronne de laurier et le costume des triomphateurs, au théâtre la toge prétexte et la couronne de laurier (VELL. PAT., II, 40).

P. 163, *l.* 28. — Il faut sans doute entendre : tous les lieux où Atticus possédait des propriétés. Cicéron fera savoir par déclaration et affiche qu'Atticus a l'intention de se présenter pour le cens. Il lui évitera ainsi de voir sa fortune évaluée d'office. Dans le droit primitif, le consul pouvait prescrire l'arrestation de l'*incensus.*

P. 163, *l.* 31. — Parce que les marchands, en raison du peu de fixité de leurs avoirs, attendaient jusqu'au dernier moment pour faire leur déclaration.

P. 165, *l.* 6. — Proverbe grec signifiant m. à m. : « le parfum sur la lentille ». Cicéron veut souligner le contraste entre ce Lentulus, personnage obscur, et l'importante mission dont il est chargé,

aux côtés de Q. Métellus Créticus, ancien consul, et de L. Flaccus, ancien préteur ; il joue sur le nom de Lentulus (cf. *lens* = lentille).

P. 165, *l.* 15. — Une autre interprétation est possible. Cicéron, qui vient de se qualifier de *pignus rei publicae,* observerait ironiquement : « Qu'ai-je besoin d'attendre que d'autres prononcent de grands mots à mon adresse, quand je suis un maître en cette matière ? »

P. 165, *l.* 25. — En 133, l'année où fut édictée la loi agraire de Ti. Gracchus : ces terres du domaine public ayant déjà été reprises aux particuliers et distribuées à des colons en vertu de cette loi, il n'y avait pas à les reprendre et distribuer à nouveau.

P. 166, *l.* 13. — Expression proverbiale qui signifie qu'Afranius ne sait pas ce que c'est que le consulat dont il a la charge : cf. *Att.*, I, 20, 5 *(XXVI).* Mais l'expression emprunte une saveur particulière au fait qu'Afranius avait *acheté* ses électeurs : cf. *Att.*, I, 16, 12 *(XXII).*

P. 166, *l.* 24. — Le 5 décembre 63, jour où Cicéron prononça la IVe Catilinaire et fit exécuter les complices de Catilina.

P. 168, *l.* 4. — *Pedarii* : ce sont les sénateurs de rang inférieur qui se contentent, pour voter, d'aller se ranger du côté de celui dont ils approuvent l'avis *(pedibus ire in sententiam).*

P. 168, *l*, 9. — Cet article stipulait que les gouverneurs de province n'auraient pas à intervenir dans le règlement des dettes contractées par les peuples libres. Sicyone, qui devait de l'argent à Atticus, était une *ciuitas libera,* en sorte qu'Atticus ne pouvait plus compter sur l'aide d'Antoine (cf. plus haut, p. 122).

P. 168, *l.* 30. — Proverbe grec. Sous sa forme complète (τίς πατέρ' αἰνήσει εἰ μὴ κακοδαίμονες υἱοί ; cf. PLVT., *Arat.*, 1), il signifie (cf. DIOGENIANVS, VIII, 46) qu'on se réfugie dans l'éloge de son père quand on n'a rien à louer de soi-même. Cicéron tronque le proverbe et en modifie le sens.

P. 170, *l.* 29. — Allusion à un vers du *Télèphe* d'Euripide passé en proverbe et que Cicéron cite dans *Att.*, IV, 6, 2 *(CXII)* sous la forme suivante : Σπάρταν ἔλαχες, ταύταν κόσμει : « Tu as eu Sparte en partage, gouverne-la. » La mission qui est échue à Cicéron, c'est de maintenir la *concordia ordinum,* l'accord des chevaliers et du Sénat.

P. 171, *l.* 29. — L. Afranius était une créature de Pompée, et la façon dont il gérait le consulat était une honte pour son protecteur. Sur sa désignation par les mots de *Auli filius,* voir la Notice, p. 153, note 3.

P. 172, *l.* 10. — La loi Cincia, de 204 av. J.-C., fixait le maximum que ne devaient pas dépasser les cadeaux et honoraires donnés aux avocats. Il ne semble pas que Cicéron ait eu à plaider pour Pétus, et il se peut qu'il n'y ait ici qu'une plaisanterie. La bibliothèque de Ser. Claudius paraît avoir été soit à Athènes, soit en Epire.

P. 172, *l.* 29. — Sans doute le fils de M. Métellus, préteur en 69 :

ce personnage dut mourir entre 69 et 60 (il ne fut pas consul, tandis que ses deux frères Quintus et Lucius le furent), et les jeux donnés par son fils seraient des jeux funèbres. Sur l'aversion de Cicéron pour les jeux populaires, y compris les représentations théâtrales, cf. *Fam.*, VII, 1, 3 *(CXXVII)*.

P. 173, *l.* 10. — L'expression paraît proverbiale : cf. PLAVT., *Mostellaria*, 273 : *Ecastor mulier recte olet, ubi nil olet.*

P. 173, *l.* 32. — Sur l'habitude des jeunes Romains de s'attacher à un grand orateur pour s'instruire à son école, cf. TAC., *Dial.*, 34.

P. 174, *l.* 11. — L. Roscius Othon avait été sifflé au théâtre par le peuple parce qu'il avait fait passer une loi attribuant aux chevaliers les 14 premiers rangs du théâtre ; Cicéron fit revenir le peuple sur son sentiment.

P. 174, *l.* 12. — Cicéron obtint le maintien de la loi qui excluait des magistratures les fils des proscrits de Sylla.

P. 174, *l.* 18. — Nous en possédons un : *De lege agraria*, III.

P. 174, *l.* 35. — Cf. *Att.*, I, 16, 10 *(XXII)* et note * pour la p. 143, l. 16.

P. 176, *l.* 2. — Ayant été l'année précédente questeur en Sicile, Clodius s'instituait, selon une habitude courante, et comme l'avait fait Cicéron, le protecteur des Siciliens à Rome.

P. 176, *l.* 7. — Les termes de Cicéron ont plus de crudité. Clodia, femme du consul Métellus, et sœur de Clodius, était accusée de relations incestueuses avec son frère. Cf. p. 194.

P. 177, *l.* 9. — Rue en pente qui menait du forum au Capitole. Cicéron fait allusion à la journée du 5 décembre 63, où le Sénat, réuni dans le temple de la Concorde pour juger les complices de Catilina, fut protégé par les chevaliers massés alentour (cf. *Pro Sestio*, 12, 28).

P. 178, *l.* 6. — La tribu Cornélia. Favonius était candidat au tribunat (il fut édile plébéien en 53 et candidat — malheureux — à la préture en 51 : cf. *Fam.*, VIII, 9, 5). Battu, il accusa son rival Q. Cécilius Métellus Pius Scipion Nasica, sans doute *de ambitu.*

P. 178, *l.* 11. — Il y a un jeu de mots sur *molis Molonis*. Molon était ce rhéteur célèbre qui avait été le maître de Cicéron.

P. 178, *l.* 13. — *Petit iterum.* On se portait généralement candidat un an avant l'élection : cf. *Att.*, I, 1, 1 *(X)* ; *Fam.*, X, 25, 2.

P. 178, *l.* 15. — Luccéius pensait à se présenter au consulat, et avait conclu un pacte avec César : cf. *Att.*, I, 17, 11 *(XXIII)* ; SVET., *Caes.*, 19. — Sur l'arrivée de César, voir la Notice, p. 157.

P. 178, *l.* 21. — Cf. *Att.*, I, 19, 9 *(XXV)*. On voit réapparaître ici les inquiétudes provoquées chez Cicéron, à cette époque, par l'intransigeance des sénateurs, qui leur aliénait les chevaliers : cf. plus haut, § 8.

P. 178, *l.* 22. — Voir la Notice, p. 155, note 1.

P. 178, *l.* 29. — C'était un poème sur les signes météorologiques : cf. *Att.*, XV, 16a et *De diu.*, I, 7-9, où des fragments en sont cités (éd. C. F.W. Müller, *Fragm.*, p. 382 sq.) On a supposé, mais sans

raison valable, que c'était une traduction des Διοσημίαι, ouvrage que l'on attribue, peut-être à tort, à Aratos.

P. 178, *l.* 34. — Cf. *Att.*, I, 18, 8 *(XXIV)*.

P. 180, *l.* 8. — Le 1er janvier. De même à la fin de la lettre. Antoine allait rentrer de sa province de Macédoine, et allait avoir à répondre d'une accusation *de repetundis* portée contre lui par Célius.

P. 180, *l.* 21. — L. Afranius, le consul de l'année : cf. p. 153, note 3. On ne sait qui est le Valérius dont il s'agit.

P. 180, *l.* 24. — Epicrate « le vainqueur » : un des sobriquets par lesquels Cicéron désigne Pompée. Voir p. 193. Ses brodequins étaient sans doute interprétés comme une tenue militaire, et les bandes blanches comme un rappel de la couleur du diadème royal.

P. 181, *l.* 10. — Cicéron paraît emprunter cette théorie à Théophraste, un de ses auteurs préférés : cf. Theophr., *De sensibus*, 26 (*Doxographi Graeci*, ed. Diels, p. 506-507). La théorie remontait à Alcméon, médecin de Crotone, contemporain de Pythagore ; elle avait eu une brillante fortune (cf. *Doxogr. Graeci*, p. 404), parallèlement à la doctrine épicurienne, des εἴδωλα. Voir notre article dans *R. de phil.*, 1931, p. 231.

P. 199, *l* 15. — Les préteurs de 60 avaient intérêt à ce que la province d'Asie fût mise à leur disposition pour l'année suivante.

P. 203, *l.* 19. — Sur l'amitié de *L. Aelius Tubero* pour Cicéron et sa légation auprès de Quintus, cf. *Pro Plancio*, 41, 100 ; sur son érudition et sur la distinction de son esprit, *Pro Ligario*, 4, 10 ; 7, 21. *A. Allienus* fut préteur en 49 ; à lui sont adressées les lettres *Fam.*, XIII, 78 et 79. *Gratidius* devait être le petit-fils de M. Gratidius, d'Arpinum, grand-oncle maternel de Cicéron.

P. 204, *l.* 28. — L'*accensus* était une sorte d'attaché, homme de confiance du gouverneur. Cf. sur les *accensi*, Fraccaro, *Athenaeum*, 1927, p. 135-146.

P. 204, *l.* 34. — Il arrivait que les licteurs, chargés d'exécuter les sentences des magistrats, y apportassent des adoucissements moyennant finance : tel Sextius, licteur de Verrès (*De suppliciis*, 45, 118).

P. 208, *l.* 30. — Il s'agit, selon nous, de Cn. Octavius, consul en 76, préteur en 79. On a cru jusqu'ici, sans raison valable, qu'il s'agissait de C. Octavius, père de l'empereur Auguste, préteur en 61 (cf. app. crit.). Suétone, *Aug.*, 3, parlant du père de l'empereur, cite ce que Cicéron dit de lui dans la lettre *Q. fr.*, I, 2, 7 *(LIII)*, mais ne dit rien de ce qui est rapporté ici. Par contre, Cn. Octavius est qualifié par Salluste, *Hist.*, ed. Maurenbrecher, II, 26, de *mitis*, et Cicéron, *De fin.*, II, 93, l'appelle *optimus atque humanissimus uir*. Mais il y a mieux que ces présomptions : c'est un texte de Cicéron, *Verr.*, 3, 65, 152, où l'on voit demander contre un mandataire de Verrès, Apronius, la *formula Octauiana*, QVOD PER VIM ET METVM ABSTVLISSET. On a jusqu'ici fait honneur de cette *formula* à L. Octavius, consul en 75, préteur en 78 ; mais le

rapprochement du texte des Verrines avec le nôtre *(quae per uim et metum abstulerant)* nous paraît trancher la question en faveur du préteur de 79, Cn. Octavius (cf. là-dessus une note remarquable de P.-F. GIRARD, *Manuel*[6], p. 426, note 1).

P. 209, *l.* 32. — Scipion Emilien, le second Africain.

P. 210, *l.* 16. — Cf. PLATON, *République*, 345 D.

P. 210, *l.* 25. — Samos avait été pillée par les pirates pendant la guerre contre Mithridate (cf. CIC., *Pro lege Manilia*, 12, 33). Halicarnasse, en partie détruite par Alexandre, ne s'était jamais relevée depuis.

P. 210, *l.* 28. — La pratique du brigandage était habituelle en Mysie : cf. l'expression proverbiale Μυσῶν λεία, « un butin de Mysiens » (DEM., *Pro Cor.*, XXI, 72).

P. 211, *l.* 15. — L'usage s'était établi que les édiles, par une entente avec les gouverneurs de province, prélevassent sur les provinciaux l'argent dont ils avaient besoin pour leurs jeux. Comme on le voit par la phrase suivante, cet impôt se déguisait sous l'apparence de contributions volontaires votées par les villes.

P. 211, *l.* 29. — Il s'agit de l'édit de Quintus. Celui-ci y avait introduit une clause d'exception en pensant à son frère ; et l'on peut se demander si le geste des villes d'Asie avait été aussi « spontané » que le dit Cicéron.

P. 212, *l.* 26. — Cicéron pense à lui et à son frère, non aux Romains en général.

P. 213, *l.* 7. — Cicéron fait ici discrètement allusion à son consulat.

P. 214, *l.* 8. — *Res publica*, c'est pour Cicéron la chose publique telle qu'elle s'incarne dans les institutions en vigueur et dans les traditions politiques de son parti, celle qu'il s'est donné mission de défendre à la fois contre les entreprises révolutionnaires et contre les ambitions dictatoriales.

P. 214, *l.* 26. — Les *portoria*, droits de douane et droits de circulation, venaient d'être abolis, l'année précédente, par une loi que le préteur Q. Cécilius Métellus Népos fit passer à l'instigation de César. Cf. *Att.* II, 16, 1 *(XLIII)* et DIO, XXXVII, 51.

P. 215, *l.* 8. — Sylla, en 84, pendant la guerre contre Mithridate, avait imposé à l'Asie une contribution de guerre de 20.000 talents. Les cités durent faire un emprunt aux publicains ; ceux-ci, par des taux usuraires, firent monter la dette à 120.000 talents (cf. PLVT., *Lucullus*, 4 ; *Sylla*, 24-25). On voit par là ce que vaut l'argument de Cicéron.

P. 215, *l.* 31. — La *lex censoria*, édictée par les censeurs pour chaque lustre, fixait le taux des différents impôts et les conditions dans lesquelles ils devaient être perçus : c'était, en somme, le cahier des charges des publicains. Les provinciaux avaient d'autre part le droit de faire avec les publicains des conventions particulières *(pactiones)* leur permettant de se libérer en une fois.

P. 221, *l.* 9. — Les manuscrits ajoutent : *tanquam tertius*, que

plusieurs éditlons anciennes ont complété par le mot *actus* : « comme un troisième acte ». Mais cette incise fait difficulté, car les pièces du théâtre latin avaient cinq actes et non trois. On a dit que Cicéron songeait au drame grec, qui comprenait trois parties, πρόλογος, ἐπεισόδιον, ἔξοδος : mais Cicéron, qui pensait si volontiers en grec, n'aurait-il pas écrit ἔξοδος au lieu de *tertius actus*? L'absence du mot *actus* dans tous les manuscrits nous donne à penser que *tanquam tertius* est un vestige d'une glose marginale, *tanquam tertius actus* : glose d'ailleurs maladroite ; car ces mots font pendant dans la phrase à *tanquam poetae boni et actores industrii solent* : or, l'idée de *perfectissimus atque ornatissimus* peut répondre à l'idée de la perfection d'un poème, mais non à celle du zèle d'un acteur.

P. 223, *l.* 20. — Les triumvirs. Pompée, César et Crassus pensaient à faire envoyer Cicéron en mission auprès de Ptolémée Aulète.

P. 223, *l.* 21. — Homère, *Il.*, VI, 442. Paroles d'Hector à Andromaque qui veut le détourner d'aller combattre.

P. 223, *l.* 26. — *Ibid.*, XXII, 100. Paroles d'Hector à Hécube, qui cherche à l'empêcher d'affronter Achille.

P. 224, *l.* 17. — Il s'agissait de remplacer Q. Métellus Céler, consul de 60, qui venait de mourir, empoisonné, disait-on, par sa femme Clodia (cf. *Pro Caelio*, 24, 59). Son frère Népos, préteur de l'année précédente, devait être désigné pour un gouvernement provincial ; il semble, cependant, que finalement il s'en soit fait dispenser et soit resté à Rome : cf. *Att.*, II, 12, 2 (*XXXVII*).

P. 225, *l.* 24. — Allusion à son consulat. Les initiatives de Cicéron dans sa lutte contre Catilina et ses complices commençaient à lui être violemment reprochées par ses ennemis.

P. 227, *l.* 3. — On ne sait pas de façon certaine quels sont ces deux discours. Peut-être s'agit-il du *Pro Pisone* et du *Pro Murena*, prononcés en 63, et que Cicéron n'avait pas fait figurer dans le recueil de ses *orationes consulares* (cf. *Att.*, II, 1, 3 [*XXVII*] et p. 154, n. 4). « Quelqu'un que je n'aime pas » viserait C. Pison (cf. *Att.*, I, 13, 2 [*XIX*] et note * pour la p. 130, l. 24 : *pacificator Allobrogum*).

P. 228, *l.* 3. — Drusus n'est pas autrement connu. Quant à Vatinius, il semble qu'il n'ait pas fait partie du collège des *septemuiri epulonum*, mais que Cicéron le qualifie ainsi par allusion à un incident rapporté dans le discours *in Vatinium*, 12, 30 : il alla à un banquet funèbre en toge brune, au lieu d'être, comme il convenait, vêtu de blanc.

P. 228, *l.* 12. — On a longtemps voulu voir dans Mégabocchus un sobriquet de Pompée. En réalité, ce nom doit désigner un jeune homme dont nous savons par Plutarque, *Crass.*, 25, 3 et 14, qu'il mourut aux côtés de Crassus le jeune à Carrhes en 53, et qui était peut-être le fils de C. Mégabocchus, propréteur de Sardaigne, dont parle Cicéron dans *Pro Scauro*, 13, 40.

P. 230, *l.* 15. — Le golfe de Naples. Cicéron avait une villa à

Pompéi. Il redoutait sans doute des attaques du genre de celle que Clodius avait lancée contre lui au Sénat, lui reprochant d'être allé à Baïes : cf. *Att.*, I, 16, 10 (*XXII*).

P. 231, *l.* 6. — Clodia, sœur de Clodius. Dans tout ce passage, Cicéron use, pour désigner les personnes, de sobriquets ou de qualifications plaisantes : Pompée est « le vainqueur de Jérusalem », les grands seigneurs insouciants « les Tritons de viviers » et Cicéron lui-même, d'après un trait de ses ennemis, « le hargneux consulaire ». Voir la Notice, p. 192-194.

P. 231, *l.* 18. — Entendez que si Clodius est l'ami des triumvirs, il ne pourra se tailler de succès ni en attaquant Cicéron (que Clodius appelle *cynicus consularis*) ni en attaquant les aristocrates (*piscinarum Tritones* : cf. plus haut, p. 154, n. 1). Pour *istis*, « tes amis », cf. *Att.*, I, 19, 6 *(XXV), hos piscinarios dico, amicos tuos.*

P. 231, *l.* 29. — Il s'agit des conditions illégales dans lesquelles on avait fait passer la loi curiate approuvant l'adoption de Clodius par un plébéien. Sur la loi Aelia, voir plus haut, p. 124, n. 1. Des deux autres lois, la première, de 62, prescrivait de déposer à l'*aerarium* une copie des projets de loi ; la seconde, de 98, exigeait un délai de trois *nundinae* (17 jours au minimum) entre la publication d'un projet de loi et sa discussion aux comices.

P. 231, *l.* 32. — En traduisant ainsi (*qui regna dederunt*, sans régime indirect), nous pensons à *Fam.*, I, 9, 7 (*CLIX*), *de donatione regnorum.* Mais on peut aussi entendre « qui ont donné des royaumes, des domaines à des tétrarques », en considérant que Cicéron établit une gradation entre *regnum*, pays politiquement organisé, et *praedium*, propriété privée où l'arbitraire du maître est sans limite. Cf. *Fam.*, IX, 7, 2, où Cicéron appelle la Sardaigne un *praedium* de César. Une troisième solution est possible, c'est de corriger le texte (cf. app. crit.).

P. 232, *l.* 9. — Les triumvirs pensaient à faire nommer Vatinius augure à la place de Q. Métellus Céler : cf. *XXXII*, 2 et note * pour la p. 224, l. 17. Ses ambitions furent d'ailleurs déçues (cf. *In Vat.*, 8, 19).

P. 238, *l.* 13. — Ce passage a été corrigé et interprété de vingt façons. Nous avons nous-mêmes indiqué dans *R. de phil.*, 1931, p. 234 sq. comment il nous paraissait possible de l'expliquer en conservant le texte des mss. (sauf *at* pour *ad*). On écrirait : *At quam partem basilicae ! tribum Aemiliam.* Et on traduirait : « Mais quelle espèce de basilique ! ce n'est pas la basilique *Aemilia*, c'est la basilique *tribu Aemilia* ! » Ce qui paraît en tout cas très probable, c'est que Cicéron joue sur le rapprochement de la tribu Aemilia, où étaient inscrits les gens de Formies, avec la basilique Aemilia du forum romain.

P. 239, *l.* 9. — *Ad facultatem agrariam.* Cf. la définition de Cicéron dans *De inu.*, I, 41 : *facultates sunt aut quibus facilius fit aut sine quibus aliquid confici non potest.* — Le sujet de la

proposition n'est pas exprimé parce qu'il ne peut faire de doute pour Atticus qu'il s'agit de César.

P. 241, *l.* 22. — Vers d'une pièce perdue de Sophocle (fragm. 701, éd. Nauck). La φορβεία était une bande de cuir que le joueur de flûte plaçait devant sa bouche pour adoucir le son.

P. 241, *l.* 27. — Il s'agit de la loi agraire sous sa première forme, qui excluait l'*ager Campanus*, source importante de revenus pour l'Etat, des terres à partager.

P. 242, *l.* 1. — César fit réduire d'un tiers la somme pour laquelle les publicains avaient affermé les impôts d'Asie.

P. 242, *l.* 8. — *Exercitu Caesaris.* Expression figurée désignant le parti de César en tant que parti organisé et capable de manifestations de force : cf. *Att.*, II, 22, 1 *(XLIX)* ; I, 19, 4 *(XXV)* et II, 19, 4 *(XLVI)*. Cf. C. H. Oldfather, *Class. Journal*, 1930, p. 299 sq. On est d'ailleurs en droit de supposer que le parti était appuyé par des vétérans de Pompée qui attendaient aux portes de Rome l'application de la loi agraire, ce qui rapprocherait *exercitus* de son sens propre. Cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie u. das Principat des Pompejus*, p. 82, n. 2.

P. 242, *l.* 16. — Il s'agit d'amitiés idéales, Dicéarque et Théophraste ayant vécu peu de temps après Aristote, dont ils furent l'un et l'autre les disciples.

P. 242, *l.* 29. — Citation tronquée d'un vers d'Homère, *Iliade*, VI, 181 :

Πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα.

Il est probable que la citation avait été faite par Atticus, pour caractériser le vif contraste de ton que présentaient le début et la fin de la lettre de Quintus.

P. 243, *l*, 9. — Nous traduisons ainsi *discedere* : le vote *per discessionem* consistait à se ranger simplement du même côté que ceux dont on approuvait l'avis ; un sénateur du rang de Cicéron était appelé le plus souvent à expliquer son vote, *sententiam dicere* : il ne votera en faveur des publicains que s'il peut le faire obscurément, sans se compromettre. Plusieurs autres interprétations ont été proposées ; on a aussi essayé des corrections. Cf. *R. de phil.*, 1931, p. 236.

P. 243, *l.* 11. — C'est la cause des publicains adjudicataires des impôts d'Asie, qui demandaient la révision du taux d'adjudication. Un échec sur les droits de douane — où Cicéron estime que les Asiatiques ont raison — compromettrait toute la cause des publicains — qui, dans son ensemble, est juste. On peut entendre aussi par *causa optima* « la bonne cause », c'est-à-dire l'union du Sénat et des chevaliers.

P. 243, *l.* 16. — On peut entendre autrement *hoc* et *nobis*, et traduire : « Telle est, à mon sens, l'attitude que me commandent les circonstances ».

P. 243, *l.* 21. — Quintus demandait que son indemnité de gou-

verneur lui fût payée en deniers, parce qu'il voulait éviter la perte au change : cf. *Att.*, II, 6, 2 *(XXXIII)*.

P. 243, *l.* 28. — M. à m. : « Cette soudaine création d'un lien de parenté (avec César) par le mariage ». Pompée venait d'épouser Julia, fille de César.

P. 244, *l.* 25. — Passage obscur, diversement corrigé, et considéré par plusieurs comme désespéré. Nous supposons que ce Curius était l'auteur d'une pièce tombée, intitulée *la Phocidienne*.

P. 245, *l.* 14. — Cicéron paraît se souvenir du mot qu'on prêtait à M. Livius Drusus, tribun de la plèbe en 91 : *nihil se ad largitionem ulli reliquisse nisi si quis aut caenum diuidere uellet aut caelum* (FLORVS, II, 5, 6).

P. 245, *l.* 16.— C. Scribonius Curion, fils du consul de 76, a alors 25 ans. Son attitude à l'égard de Clodius et des triumvirs lui vaut l'amitié de Cicéron (cf. *Att.*, II, 12, 2 [*XXXVII*], *Curio meus*) qui, deux ans avant, ne l'estimait guère (cf. *Att.*, I, 14, 5 [*XX*], *filiola Curionis*). C'était un jeune homme aussi intelligent qu'ambitieux, dépourvu de toute moralité politique ; il devait jouer un rôle considérable comme tribun de la plèbe, en 50, au service de César. Il fut un des correspondants de Cicéron *(Fam.*, II, 1-7).

P. 246, *l.* 26. — Tyrrell a proposé de comprendre *hanc ego teneo*, en rapportant *hanc* à la *legatio libera* : « La mission du Sénat est acquise ». Sur la *legatio libera*, voir la Notice, p. 195 et note 2. Cette mission, ayant un caractère non officiel, aurait moins bien défendu Cicéron contre les attaques de Clodius (*Pulchellus* : cf. *Att.*, I, 16, 10 [*XXII*], et note * pour la p. 143, l. 16), qui ne se serait pas fait scrupule d'attaquer un absent : l'allusion que fait Cicéron au *pudor* du personnage est, naturellement, ironique.

P. 248, *l.* 9. — Célèbre vers des *Annales* d'Ennius, à propos de Fabius Cunctator.

P. 248, *l.* 16. — D'après notre conjecture *ut* ὀρθά. Le texte des manuscrits, *utor uia*, ne nous paraît pas offrir de sens satisfaisant.

P. 248, *l.* 19. — On ne sait qui donnait ces jeux, ni à quelle occasion. Voir la Notice, p. 196 et note 3 ; *R. de phil.*, 1931, p. 240.

P. 249, *l.* 3. — L'incident rapporté ici l'est également par VALÈRE-MAXIME, VI, 2, 9, mais dans des termes qui ne donnent pas lieu de penser qu'il ait connu la lettre de Cicéron. — Sur Curion le fils, voir la note * pour la p. 245, l. 16.

P. 249, *l.* 5. — En qualité de commissaire chargé de l'application de la loi agraire, il s'occupait de distribuer les terres de Campanie à ses vétérans.

P. 249, *l.* 8. — Sur la loi Roscia, cf. la note * pour la p. 174, l. 11. La loi frumentaire était la *lex Cassia Terentia*, portée en 73, qui prévoyait des distributions de blé à bas prix.

P. 249, *l.* 25. — Dans la commission de cinq membres chargée d'appliquer la loi agraire : cf. *De prou. cons.*, 41 : *me ille (Caesar) ut Vuiratum acciperem rogauit.*

P. 250, *l.* 8. — Oncle d'Atticus (cf. *X*, 3 ; *XVII*, 1) ; il adopta son neveu par testament (cf. *LXXVIII)*.

P. 250, *l.* 10. — Bibulus, enfermé chez lui, déclarait nuls et non avenus tous les actes de son collègue César.

P. 252, *l.* 2. — Environ 100.000 francs. Les mss. portent 10 millions de sesterces, somme invraisemblable étant donné la personnalité de Diodote — Stoïcien qui avait été le maître de Cicéron et vivait chez lui depuis de nombreuses années — et le peu d'importance que Cicéron paraît attacher à ce legs.

P. 252, *l.* 4. — Les œuvres d'Alexandre d'Éphèse : cf. *Att.*, II, 22, 7 *(XLIX)*. Ce personnage, surnommé Lychnos, à peu près contemporain de Cicéron, était un rhéteur qui, après avoir été mêlé à la politique active, avait écrit une *Histoire* et un poème géographique en trois parties, *Europe*, *Asie*, *Lybie*. Cf. Strab., XIV, 1, 25, c. 642 ; fragments dans Meinecke, *Anal. Alex.*, 371-377).

P. 252, *l.* 28. — Cf. *Att.*, II, 9, 1 *(XXXVI)*. Nous précisons ici l'image, à cause de *orbitam*. L'idée d'une évolution fatale du régime politique de Rome — évolution qu'il souhaitait voir s'accomplir sans violence — était familière à l'esprit de Cicéron.

P. 253, *l.* 25. — La Vénus d'Apelle dont il est ici question est sans doute la Vénus de Cos : cf. Cic., *Orator*, 2, 5 ; *Fam.*, I, 9, 15 *(CLIX)*. Ialysos était un héros rhodien, fondateur de la ville du même nom.

P. 260, *l.* 7. — Le texte, tel qu'il est transmis par les manuscrits, manque de clarté. Il peut signifier que le bénéfice demandé fut accordé au milieu de protestations : dans ce cas, le fait que Vettius, comme on le voit par la suite, fut arrêté, a de quoi surprendre. Il peut signifier aussi que ce bénéfice fut refusé, et que Vettius, soit que l'attitude du Sénat l'intimidât, soit qu'il tînt à faire ses dénonciations, parla tout de même ; mais, dans ce cas, *tum* est bien peu explicite.

P. 261, *l.* 6. — Q. Catulus, personnage consulaire, avait été chargé de la reconstruction du temple du Capitole, et César voulait que Pompée en fût chargé à sa place (cf. Svet., *Caes.*, 15 ; Dio, XXXVII, 44, 2). Catulus voulant s'expliquer devant le peuple à ce sujet, il ne le laissa pas monter à la tribune : celle-ci n'était accessible qu'aux magistrats ou aux particuliers qu'un magistrat autorisait.

P. 261, *l.* 9. — On peut aussi ponctuer : *Hic, ille omnia quae uoluit, de re publica dixit*, et entendre : « Celui-ci dit sur les affaires de l'Etat tout ce que voulut César ».

P. 261, *l.* 31. — Vettius connaissait trop de secrets : César le fit tuer dans sa prison (cf. *Schol. Bob. in Pro Sestio*, 132, p. 139 Stangl ; Dio, XXXVIII, 9) : étrangler selon les uns (Cic., *In Vat.*, 26 ; Plvt., *Luc.*, 42), empoisonner selon d'autres (Svet., *Caes*,. 20).

P. 261, *l.* 34. — A rapprocher le discours *Pro Flacco*, prononcé à cette époque (96 : *Nos iam ab indicibus nominamur; in nos cri-*

mina finguntur ; nobis pericula comparantur.) DION CASSIUS, XXXVIII, 9, accuse formellement Cicéron d'avoir été, avec Lucullus, l'instigateur du complot.

P. 263, *l.* 12. — L. Valérius Flaccus avait été préteur en 63, sous le consulat de Cicéron ; c'était lui qui, sur la dénonciation des députés Allobroges, avait arrêté les complices de Catilina au pont Mulvius. Gouverneur d'Asie l'année suivante, il fut accusé de concussion en 59, défendu par Hortensius et Cicéron (cf. *Pro Flacco)* et acquitté.

P. 264, *l.* 11. — HOMÈRE, *Od.*, IX, 513-514 : « Je m'attendais à voir un homme grand et beau venir ici, paré d'une vigueur puissante. »

P. 268, *l.* 2. — Le gouverneur de Syrie était alors Lentulus Marcellinus. Celui de Cilicie est inconnu.

P. 270, *l.* 33. — La première citation se complète ainsi : ἀλλ'ὦ Ποσειδᾶν ἴσθι ὅτι ὀρθὰν τὰν ναῦν καταδυσῶ (cf. AEL. ARIST., *Rhod.*, 13), « Mais sache bien, Poséidon, que j'engloutirai mon navire sans le laisser dévier de sa course ». La seconde paraît empruntée à Eschyle, *Prom.*, 750 : κρεῖσσον γὰρ εἰσάπαξ θανεῖν ἢ τὰς ἁπάσας ἡμέρας πάσχειν κακῶς, « Il vaut mieux mourir une bonne fois que souffrir misérablement tous les jours ».

P. 270, *l.* 35. — *Quae sunt non nulla.* Emploi hardi et elliptique du pluriel neutre pour désigner l'objet des reproches : « il s'agit de pas mal de choses ». Il n'y a pas lieu de corriger le texte, comme on l'a tenté souvent. Encore moins de supposer avec GÜRLITT, *Philol.*, 1920, p. 325 (suivi par SPRINGER, *Suppl. Tullianum*, p. 53) que ce membre de phrase, ainsi que les deux précédents, sont, au même titre que les citations grecques, des extraits de la lettre de Quintus.

P. 271, *l.* 31. — Cicéron veut dire, apparemment, qu'Esope a l'intention de punir de mort la faute de son esclave. — Sur les traitements infligés aux *fugitiui*, cf. MARQUARDT, *Manuel, Vie privée*, I, p. 215-216.

INDEX DES LETTRES

TABLE DES MATIÈRES

RÉIMPRESSION PHOTOMÉCANIQUE, LES PROCÉDÉS DOREL, PARIS

Dépôt légal n° 973